LV. D. 46.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
D
46
NAPOLI

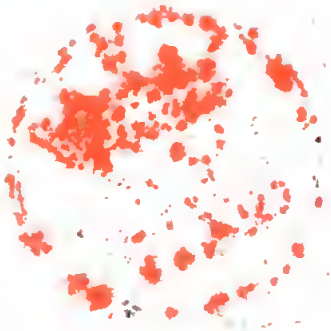

HISTOIRE

DES

CELTES,

ET PARTICULIEREMENT

DES

GAULOIS ET DES GERMAINS,

DEPUIS

Les Tems fabuleux, juſqu'à la Priſe de Rome par les Gaulois:

PAR

SIMON PELLOUTIER.

A LA HAYE,

Chez ISAAC BEAUREGARD,

M. DCC. XI.

PREFACE.

L'Ouvrage que l'on donne au Public, n'a été entrepris d'abord que comme un pur amuſement. On n'avoit en vûë dans le commencement que de ſe délaſſer l'eſprit en ſe promenant de tems en tems dans le vaſte champ des Antiquitez Celtiques : peu-à-peu cet amuſement eſt devenu une étude ſérieuſe. Ayant eu occaſion de me convaincre, que la plupart des Auteurs modernes qui ont parlé des Celtes, ne les ont connus que très-imparfaitement ; j'ai cru que le Public verroit avec plaiſir, qu'on lui fît connoître à fond les anciens habitans des Gaules, de l'Allemagne & de toutes les autres contrées que les Celtes occupoient ; qu'on lui donnât une juſte idée des Mœurs & des Coûtumes de ces Peuples, de leur manière de vivre, & ſur-

tout de leur Religion, qui a été repréſentée d'une manière, qui n'eſt ni exacte, ni même fidèle, dans un Ouvrage Anonyme qui a pour titre (1), *La Religion des Anciens Gaulois*. Pour bien connoître les Celtes à tous ces différens égards, il ne faut pas les conſiderer tels qu'ils étoient lorſque les Phéniciens, les Grecs & les Romains furent entrez dans leur païs, & en eurent ſoûmis une partie. Le Commerce & la Domination des étrangers produiſirent, comme je le montrerai, de grands changemens dans leurs Loix, dans leur Religion, & en général dans toute leur manière de vivre. Il faut prendre ces Peuples dans le brut, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, & découvrir, s'il eſt poſſible, ce qu'ils étoient avant que d'avoir adopté des idées & des coûtumes étrangeres. C'eſt ce qui m'a déterminé à prendre l'*Hiſtoire des Celtes* auſſi haut, que le peu de Monumens qui nous reſtent m'ont permis de remonter. Mais comme la

(1) J'en ai dit en peu de mots mon ſentiment dans la *Bibliothèque Germanique*, Tome XXXVII. pag. 140. & *ſuiv.*

la première Epoque de cette Hiſtoire, qui commence aux Tems Fabuleux & qui finit à l'année de la Priſe de Rome par les Gaulois, n'étoit pas ſuſceptible d'un ordre Chronologique, j'ai pris le parti de ſuivre l'ordre des Matières, & de repréſenter au naturel l'ancienne Simplicité, ou ſi l'on veut l'ancienne Barbarie des Peuples Celtes, dont on les verra ſortir ſucceſſivement, les uns plutôt, les autres plus tard, ſelon qu'ils étoient plus ou moins voiſins de quelque Nation policée.

La matière eſt curieuſe & intéreſſante. Les Ouvrages qui traitent des Antiquitez piquent la curioſité du Public, & ſont généralement recherchez, lors même que les Médailles & les Inſcriptions qu'ils expliquent, ne roulent que ſur des faits particuliers, dont perſonne ne s'informeroit s'ils étoient arrivez de notre tems. Il s'agit ici de connoître nos Peres & nos Ancêtres; de ſavoir ce que nous avons hérité de leurs Défauts & de leurs bonnes Qualitez; en quoi nous les ſurpaſſons, & en quoi ils valoient mieux que nous. On verra avec étonnement, que

les Peuples même qui paſſent pour les plus civiliſez de toute l'Europe, n'ont pû ſe mettre juſqu'à préſent au-deſſus d'une infinité de Préjugez & d'Abus, qui, pour être anciens, n'en ſont pas moins déraiſonnables. Le ſujet eſt d'ailleurs nouveau. Nous connoiſſons aſſez bien l'Hiſtoire & les anciennes Coûtumes des Egyptiens, des Juifs, des Chaldéens, des Grecs. Ce que nous ſavons des Peuples dont nous deſcendons, ſe reduit pour la plus grande partie à des Fables, que les Auteurs ont copiées très-fidèlement depuis pluſieurs ſiécles, pendant qu'ils n'ont fait aucun uſage d'un bon nombre d'excellens matériaux que j'ai recueillis, autant qu'il m'a été poſſible, dans cet Ouvrage. J'eſpére qu'il ſatisfera pleinement les Curieux, qui ne ſe contentent pas d'une connoiſſance générale & ſuperficielle de l'Antiquité. J'oſe même me flatter qu'il pourra être de quelque Utilité à ceux qui veulent lire avec fruit l'Hiſtoire de France & d'Allemagne, dans laquelle on rencontre ſouvent des choſes capables d'arrêter un Lecteur, ou de lui donner

ner le change, s'il n'eſt pas au fait des uſages auxquels l'Hiſtorien fait alluſion. On y trouvera des Faits intéreſſans, des Remarques nouvelles qui ont échapé aux autres Auteurs, ou dont ils n'ont pas fait au moins tout l'uſage qu'ils pouvoient. Les Celtes y ſont repréſentez au naturel; barbares & féroces à certains égards, ſages & raiſonnables à d'autres: Suivant une bonne forme de Gouvernement, & la corrompant en même tems par l'abus que les particuliers font de la Liberté pour ſe rendre indépendans, & pour former des brigues & des factions qui ſont la ruine d'un Etat: Ayant une juſte idée de Dieu & de ſes perfections; mais autoriſant en même tems un Culte barbare, avec des Superſtitions, les unes folles & les autres pernicieuſes: Faiſant une guerre continuelle à toutes les Nations étrangeres, & recevant pourtant les Etrangers avec une Hoſpitalité dont on ne trouve plus d'exemple. Je rends aux Auteurs, tant anciens que modernes, la juſtice qui leur eſt dûë. Je les éclaircis, je les concilie, autant qu'il eſt poſſible.

Je me donne auſſi la liberté de les rélever, quand il eſt évident qu'ils ſe ſont mépris pour s'être fiez à de mauvaiſes Rélations, ou abandonnez à de fauſſes Conjectures. Mais la Critique eſt toûjours honnête & modeſte, comme elle doit l'être, quand on ne cherche que la vérité.

Le Lecteur jugera facilement qu'il m'a falu beaucoup de tems, de ſoins & d'attention, non ſeulement pour raſſembler de tant d'endroits différens les matériaux qui compoſent cet Ouvrage; mais encore pour diſcerner le vrai du faux, dans les Auteurs que j'ai été obligé de ſuivre. On ſait d'un côté, que les Celtes n'ont eu aucun Hiſtorien qui ait entrepris de faire connoître ſa Nation à la poſterité. Il n'étoit pas même poſſible qu'ils en eûſſent, ſoit parce que l'uſage des Lettres & de l'Ecriture leur étoit entierement inconnu, ou parce qu'ils ſe firent enſuite un ſcrupule & une affaire de conſcience, de confier au papier leurs Loix, leur Religion, leur Hiſtoire, par les raiſons que l'on trouvera expoſées au long dans cet Ouvrage. D'un

autre

autre côté, la plupart des Hiſtoriens étrangers qui ont parlé des Celtes, ne l'ont fait qu'en paſſant, & ne les ont d'ailleurs connus que très-imparfaitement Strabon s'en apperçut, il y a bien long-tems, lorſqu'il voulut enrichir ſa Géographie d'une exacte deſcription de tous les Païs qui étoient occupez par des peuples Celtes (2). *Il faut avouer*, dit-il, *que Timoſthene, Eraſtothene, & les Auteurs plus anciens, n'ont connu abſolument, ni l'Eſpagne, ni les Gaules, encore moins les Germains, les* (3) *Bretons, les Gêtes & les Baſtarnes. Ils n'ont pas mieux connu l'Italie, les contrées voiſines de la mer Adriatique & du Pont Euxin, ni les Païs Septentrionaux.* Ailleurs (4), en parlant de Pytheas de Marſeille, qui ſe vantoit d'avoir parcouru (5) toute la Celtique, depuis Gades juſqu'au Tanaïs, il juge qu'*il n'y a gueres d'apparence qu'un homme*

(2) Strabo Lib. II. p. 93.
(3) Ce ſont les Habitans de la Grande-Bretagne.
(4) Strabo L. I. p. 63.
(5) Idem L. II. p. 104.

me qui a menti ſi ſouvent dans des choſes connues de tout le monde, ait dit la vérité lorſqu'il s'eſt agi d'autres choſes que tout le monde ignore parfaitement. Le même Géographe reconnoît (6) *que toutes les contrées qui ſont au-delà de l'Elbe juſqu'à la mer Oceane, étoient entierement inconnues de ſon tems.* Ce qu'il ajoute immédiatement après, en fournit une preuve convaincante : *Nous n'avons pas appris qu'aucun de ceux qui ont été avant nous, ait navigé vers l'Orient, le long de cette côte, juſqu'à l'embouchure de la Mer Caſpienne.* On voit dans ces paroles une erreur commune à la plupart des anciens Géographes, qui croyoient que la Mer Caſpienne étoit un Golfe de l'Ocean Septentrional. Pline l'Ancien, bien qu'il ſoit poſtérieur à Strabon, avoue auſſi (7), qu'une bonne partie de la Germanie étoit encore inconnue dans le tems qu'il écrivoit. Quand on ne trouveroit pas de ſemblables aveus dans les anciens Auteurs, il ſuffit d'ailleurs de

(6) Strabo L. VII. p. 294.

(7) *Germania... nec tota percognita.* Plin. Hiſt. Nat. Lib. IV. Cap. 13. 14. pag. 477.

de les lire avec quelque attention, pour ſe convaincre qu'ils ont ſouvent parlé des Celtes ſur de très-mauvais Mémoires, & qu'ils ont pris plaiſir à charger leurs Rélations d'un faux merveilleux. Comme j'ai donné ailleurs un échantillon (8) des bévuës qu'ils ont faites, & des fables qu'ils ont débitées en décrivant les Coûtumes des Celtes, ou la ſituation de leur Païs, il n'eſt pas néceſſaire d'y revenir, d'autant plus que j'aurai aſſez ſouvent occaſion de les rélever dans tout le cours de cet Ouvrage.

Malgré ces difficultez, il n'eſt pas abſolument impoſſible de percer les ténèbres où l'Hiſtoire des Celtes eſt enſevelie. Ces Peuples commencerent d'être mieux connus par les guerres que l'on porta dans le cœur de l'Eſpagne, des Gaules, de la Germanie, de la Thrace, & des autres contrées qu'ils habitoient. C'eſt encore la remarque de Strabon, dans l'endroit que j'ai déja cité (9) : *On peut dire de nos jours*

(8) Biblioth. Germanique, Tom. XXVIII, P. 37-44.

(9) Strabo L. II. p. 117. 118.

jours quelque choſe de plus certain des Bretons, des Germains, des Peuples qui demeurent ſur les deux rives du Danube, des Gêtes, des Tyrigetes, des Baſtarnes &c. Les expéditions d'Alexandre le Grand, dit-il ailleurs (10), *nous ont ouvert une grande partie de l'Aſie, avec toutes les Provinces Septentrionales de l'Europe, qui s'étendent juſqu'au Danube. Les Romains nous ont fait connoître les contrées Occidentales de l'Europe juſqu'au fleuve de l'Elbe, qui partage la Germanie en deux parties; & les Païs qui ſont au-delà du Danube juſqu'au fleuve de Tyras. Mithridate, ſurnommé Eupator, & ſes Généraux, ont découvert toutes les terres qui ſont au-delà, juſqu'au Palus Méotide & à la Colchide. C'eſt enfin par le moyen des Parthes que nous avons commencé à connoître l'Hyrcanie, la Bactriane, & les Scythes qui demeurent au-delà.* Diodore de Sicile fait une remarque ſemblable. Il dit (11) *que les Illyriens, les Peuples qui habitent le long de la mer Adriatique, les Thraces, & les Gaulois leurs*

(10) Strabon L. I. p. 14.
(11) Diod. Sicul. L. XVII. p. 623.

leurs voiſins, commencerent d'être connus par les Grecs, du tems d'Alexandre le Grand, à qui ils envoyerent des Ambaſſadeurs. On peut donc faire en général aſſez de fond ſur les Hiſtoriens qui ont écrit depuis les expéditions dont je viens de parler. Le Païs des Celtes étoit ouvert de leur tems; on y voyageoit librement; on étoit à portée d'en recevoir de bons Mémoires; au lieu qu'il faut ſe défier extrêmement des Auteurs qui ont précedé ces expéditions. Jules-Céſar, par exemple, mérite beaucoup de foi quand il parle des Gaules, où il avoit demeuré près de dix ans: Mais il ne dit preſque rien des Germains qui ne prouve qu'il étoit mal informé. Pline l'Ancien, au contraire, & Tacite, ſont ceux qui ont le mieux connu la Germanie. Ils y avoient fait (12) l'un & l'autre un ſejour aſſez long. Je ne puis que regretter ici la perte que nous avons faite de pluſieurs Ouvrages où l'on parloit

(12) Plin. Hiſt. Nat. L. VII. Cap. 16. Plinii Junior. Epiſt. L. III. Ep. 5. Gronovii Præfatio ad Tacitum.

loit des Celtes d'une manière fort étendue. De ce nombre ſont, l'Hiſtoire de (13) *Poſidonius d'Apamée*, qui ayant voyagé dans les Gaules, étoit en état d'en donner une exacte déſcription. Le Traité de *Pytheas de Marſeille* qui avoit pour titre *De Ambitu Terræ*. Quoique ce Géographe (14) ſoit fort décrié parmi les Anciens, il n'avoit pas laiſſé de bien rencontrer en pluſieurs endroits, & il devoit connoître au moins les Gaulois, voiſins de ſa patrie. Nous avons perdu encore les Oeuvres d'*Agrippa*, qui avoit fait une Déſcription de la Germanie, citée par (15) Pline l'Ancien. Les vingt Livres *de la Guerre de Germanie* (16), compoſez par le même Pline. Le Livre CIV. de Tite-Live (17), dont la première Partie contenoit une Déſcription de la Germanie, avec le caractère de ſes ha-

(13) Strabo L. IV. p. 198.
(14) Idem I. 63. IV. 201.
(15) Plin. H. N. L. IV. Cap. 13. p. 477.
(16) Tacit. Ann. L. I. Cap. 69. Plin. Jun. Ep. L. III. Ep. 5.
(17) Suetonius Caligula Cap. 8. Tit Liv. Epit. CIV.

habitans. *L'Hiſtoire Romaine d'Aſinius Quadratus*, qui, aurapport (18) d'Agathias, avoit décrit avec beaucoup d'exactitude les affaires de Germanie. *L'Hiſtoire des Goths d'Ablavius*, dont celle de Jornandès eſt un abregé. J'aurai occaſion d'indiquer encore dans cet Ouvrage pluſieurs autres Auteurs, dont il ne reſte plus que des fragmens ou des Extraits, que j'airaſſemblez avec tout le ſoin dont j'ai été capable.

On verra par cette Hiſtoire, que, malgré toutes les pertes dont je viens de parler, nous avons encore aujourd'hui aſſez de Mémoires & de ſecours pour connoître les Celtes, pourvû qu'on ſache en faire uſage. Ce ſera au Lecteur à juger ſi cet Ouvrage a été compoſé avec ce goût critique qui a été porté ſi loin dans notre ſiécle, & ſans lequel il n'eſt pas poſſible, ni de diſcerner les bons Auteurs, ni de découvrir la vérité dans les Auteurs les plus mauvais & les plus décriez. J'eſpére que l'on trouvera de l'exactitude dans mes Remarques, & de la vraiſemblance

(18) Agathias Lib. I. p. 17.

ce dans les Conjectures auxquelles je ſuis obligé de recourir quelquefois. Je ne doute point cependant qu'il ne me ſoit échapé pluſieurs fautes, les unes par inadvertence, & les autres parce qu'il eſt difficile de ne pas broncher quelquefois, quand on marche dans un chemin negligé & rempli de brouſſailles. Je verrai avec un très-grand plaiſir, qu'on me réleve de la même manière que je réleve les autres. Bien loin de craindre la Critique, je la ſouhaite; parce qu'elle ſera une preuve de l'attention avec laquelle on aura lû mon Ouvrage; & je ne la regarderai jamais comme ſévère, pourvû qu'elle puiſſe ſervir à me ramener à la vérité.

A l'égard du Plan de cet Ouvrage, j'ai tâché d'éviter les redites, & de placer les matières dans un ordre naturel. Je parle d'abord de l'Origine des Celtes, des Contrées qu'ils occupoient anciennement, des différens Noms qu'ils ont porté, de la Langue ancienne de ces Peuples. Ce premier Livre ne ſera peut-être pas le moins curieux. Je crois y avoir prouvé, que la plus grande partie de l'Europe n'étoit autrefois ha-

habitée que par un ſeul & même Peuple. Dans les Livres ſuivans je traite des Mœurs & des Coûtumes des Celtes. Je les conſidere comme Hommes, comme Membres d'une Famille, d'une Religion, d'un Etat, & je rapporte à chacun de ces chefs, tout ce qui peut y avoir quelque rapport direct ou indirect. Je paſſe enſuite aux Migrations & aux Guerres des Celtes qui ont précedé la Priſe de Rome par les Gaulois, & je m'aſſujettis dans ce dernier Livre à l'ordre Chronologique, autant que l'éloignement & l'obſcurité des ſiécles renfermez dans cet intervalle ont pû le permettre. S'il plaît à Dieu de me conſerver la vie, je continuerai cette Hiſtoire générale des Celtes, juſqu'au tems où elle commence à ſe partager en pluſieurs branches, pour me renfermer enſuite uniquement dans l'Hiſtoire de l'Allemagne.

Au reſte, afin qu'on puiſſe vérifier les Citations qui ſe trouvent dans cet Ouvrage, je joins ici une Table des Auteurs que j'ai conſultez, & des Editions dont je me ſuis ſervi. Les paſ-

ſages

ſages des Auteurs Grecs ſont citez en Latin pour la commodité du Lecteur. Mais j'ai eu ſoin d'en revoir & d'en rectifier la verſion, & je cite les propres paroles des Auteurs, lorſqu'elles ſont ſujettes à recevoir différentes interprétations.

TA-

TABLE
DES AUTEURS

Citez dans cet Ouvrage, & des Editions dont on s'eſt ſervi.

A.

CLaudii *Æliani*, Varia Hiſtoria, Editio Tanaq. Fabr. Salmurii 1668.
Ejusdem de Animalium Naturâ Libri XVII. Genev. 1611.

Æthici Coſmographia. Editio Jacob. Gronovii, Lugd. Batav 1696.

Agathias Scholaſticus. De Imperio Juſtiniani, cum notis Bonaventuræ Vulcanii, Pariſ. 1660.

A. Gellii Noctes Atticæ, cum notis Jacob. Prouſt, in uſum Delphini, Paris 1681.

Alamannorum Leges, in Codice Antiquarum Legum Lindenbrogii.

Ammianus Marcellinus. cum notis Henrici & Hadriani Valeſii, Pariſ. 1681.

Anonymi Chronicon, ab Henrico Valeſio editum, ad calcem Ammiani Marcellini.

Anglorum Leges, in Codice Antiquarum Legum Lindenbrogii.

Antonini Itinerarium, in Theatro Bertii.

Apollodori Bibliothecæ, ſive de Deorum Origine Libri III. Heydelb. 1699.

Apollonii Rhodii Argonauticorum Libri IV. cum

cum Scholiaſte Græco & verſione Jerem. Hoelzlini, Lugd. Batav. 1641.

Appiani Hiſtoria Romana, Editio Tollii Græco-Latina. Amſtel. 1670.

Excerpta ex Appiano, vide Valeſium.

L. Apuleji Opera, cum Commentario Phil. Beroaldi & Godeſchal. Stewechii. Baſil. 1560.

Ariſtophanis Comœdiæ IX. Græcè cum Scholiaſte Græco, Florentiæ per Hæredes Philippi Juntæ 1525.

Ariſtotelis Opp. curante Iſ. Caſaubono, Edit. Gr. Lat. Lugd. 1590.

Arriani Tactica, Periplus Ponti Euxini & Cynegeticus, Editio Nicolai Blancardi. Amſteld. 1683.

Ejusdem Expeditiones Alexandri Magni & Indica, Editio Blancardi. Amſt. 1668.

Athenæi Dipnoſophiſtarum Libri XV. Edit. Græca. Baſil 1535.

Verſio Latina Dalechampii. Lugduni 1583. Les pages ſont citées ſuivant cette Edition.

Iſ. Caſauboni Animadverſiones in Athenæum Lugduni 1621.

Audradi Modici Revelationes, apud Ducheſne in Scriptoribus Rerum Francicarum.

Auguſtini de Civit. Dei Libri XXII. cum Commentario L. Vivis. Lugduni apud Hæredes Jacobi Juntæ, 1562.

Aurelii Victoris Hiſtoriæ Romanæ Breviarium,

rium, & Cæſares. Edidit Anna Faber. Pariſ. 1681.
Auſonii Burdigalenſis Opp. Amſtelod. 1631.

B.

Bajuvariorum Leges, vide Lindenbrog.
Bertii Theatrum. Amſtelod. 1619.
Sam. *Bocharti* Geographia Sacra. Francof. 1674.
Mr. le Comte de *Boulainvilliers*, Etat de la France Tom. I. & II. Londres 1727.
Burgundionum Leges, vide Lindenbrog.
Byzantinæ Hiſtoriæ Scriptores, Tom. I. Paris 1648. Tom. II. 1649.

C.

Julii *Cæſaris* Commentarii, Editio Chr. Cellarii. Lipſ. 1731.
Calpurnius Flaccus, vide Quintilian.
Calviſii (Sethi) Opus Chronologicum. Francof. 1630.
Julius *Capitolinus*, cum notis Variorum, Lugd. Bat. 1671.
Magni Aurelii *Caſſiodori* Opera, Studio Joh. Garetii. Rotomag. 1679.
Cato, vide R. Ruſt. Aut.
Chriſtoph. *Cellarii* Diſſertationes Academicæ, de Initiis cultioris Germaniæ, de Cimbris & Teutonis, de Bello Jul. Cæſaris contra Arioviſtum. Lipſ. 1712.
Chronicon Paſchale, aliter Faſti Siculi, vel Chro-

Chronicon Alexandrinum. Editio Caroli du Freſne. Pariſ. 1688.
M. T. *Ciceronis* Opera, Edit. Gronovii 1692.
Claudianus. Amſtel. 1628.
Clementis Alexandrini Opera, curâ Joh. Potteri Epiſc. Oxonienſ. Oxonii 1715.
Philippi *Cluverii* Germania Antiqua. Lugd. Batav. 1631.
Ej. Italia Antiqua. Guelferbiti 1658.
Ej. Sicilia Antiqua, Sardinia, Corſica. Guelferb. 1659.
Ej. Introductio in Univerſam Geographiam, ſtudio Joh. Bunonis. Guelferb. 1667.
L. Columella, inter Rei Ruſticæ Auctores Latinos apud Hier. Commelinum, 1595.
Cornelius Nepos. Editio Cellarii. Lipſ. 1694
Q. Curtius Rufus, Genev. 1645.
Cyrilli Alexandrini, Libri adverſùs Julianum, in Operibus Juliani.

D.

Excerpta ex *Dexippo*, inter Excerpta Legationum.
Dio Caſſius, cum Epitomatoribus Xiphilino & Theodoſio. Hanoviæ 1606.
Excerpta ex *Dione*, vide Valeſium.
Diodorus Siculus. Editio Græca Henrici Stephani 1559.
Excerpta ex *Diodoro*, vide Valeſium, & Hoeſchelium.

Dio-

Diogenis Laertii Vitæ Philoſophorum. Editio Menagii, Amſtel. 1692.
Dionis Chryſoſtomi Orationes LXXX. curante Fr. Morello. Pariſ. 1604.
Dionyſius Halicarnaſſæus. Editio Græco-Lat. Lipſ. 1691.
Excerpta ex *Dionyſio*, vide Valeſium.
Dionyſii Periegetis Orbis Deſcriptio. Editio Guill. Hill. Londin. 1679.
Diſſertations Hiſtoriques ſur divers ſujets d'Antiquité, & autres Matières qui la concernent, à Paris chez Pierre Cot. 1706.
And. *Ducheſne*, Scriptores Rerum Francicarum Tom. I. & II. Pariſ. 1636.

E.

Eginhardi Vita Caroli Magni, Ducheſne Tom. II. Alia Editio Helmſtadt. 1667.
Eumenius, vide Panegyricos Veteres.
Excerpta ex *Eunapio*, vide Excerpta Legationum.
Euſebii Chronicon Græcum, cum verſione Latina Hieronymi, in Theſauro Temporum Joſ. Scaligeri.
Ejusdem Præparatio Evangelica, Editio Franciſci Vigeri. Pariſ. 1628.
Eutropius. Editio Cellarii. Ciſæ 1678. vide Paulum Diaconum.
Excerpta de Legationibus. Editio Græca Hoeſchelii. Aug. Vindelic. 1603.
Verſio Latina Cantoclari. Pariſ. 1609.
Editio Græco-Latina apud Scriptores Hiſt.

Hiſt. Byzantinæ Tom. I. Les pages ſont citées ſuivant cette Edition.

F.

Sextus Pompejus *Feſtus* de Verborum Significatione, ex Bibliotheca Fulvii Urſini, apud Petrum Santandreanum 1583.
Feſtus Pauli Diaconi, inter Latinæ Linguæ Auctores.
L. Annæus *Florus*, Hafniæ 1700.
Catalogue des Ouvrages de Mr. *Fourmont*, Amſterd. 1731.
Fredegarii Epitome Hiſtor. Francor. Ducheſne Tom. I.
Frontinus, vide Vegetium.
Annales *Fuldenſes*, Ducheſne Tom. II.

G.

Vulcatius *Gallicanus*, cum notis Variorum. Lugd. Batav. 1671.
La Religion des *Gaulois*, tirée des plus pures ſources de l'Antiquité par le R. P. Dom..., Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. 1727.
Joh. Werner *Gerike* Schottelius illuſtratus & continuatus. Lipſ. 1718.
Geſta Francorum. Ducheſne Tom. I.
Gloſſarium Lindenbrogii, ad calcem Codicis Antiquarum Legum.
Boxhornii, in Collectaneis Leibnitzii.
Iſidori, in Latinæ Linguæ Auctoribus.

Mi-

Michael *Glycas*. Editio Philippi Labbe, Pariſ. 1660.
Gregorii Turonenſis Hiſtoria Francorum; Ducheſne Tom. I.
Hugon. *Grotii* Hiſtoria Gothorum, Vandalorum & Longobardorum, Amſt. 1655.

H.

Pauli *Hachenberg* Germania Media, recenſente Guil. Turckio, Halæ 1735.
Helmoldi Chronicon Slavorum, Francof. 1556.
Herodianus, cum verſione Angeli Politiani, Baſil. 1549.
Herodotus. Editio Henrici Stephan. Genev. 1618.
Heſiodi Opera, Lipſiæ 1591.
Hieronymi Chronicon, vide Euſebium.
D. Hieronymi Opera, Francof. & Lipſiæ, 1684.
Iter *Hieroſolymitanum*; in Theatro Bertii.
Hoeſchelius, vide Excerpta Legationum.
Homerus. Editio Spondani, Baſileæ 1606.
Horatius. Editio Joh. Bond. Lugd. Batav. 1606.
Franciſci *Hotomanni* Franco-Gallia, Francof. 1665.

I.

Idatii Chronicon; apud Ducheſne Tom. I.
Ej. Faſti Conſulares; in Theſauro Temporum Scaligeri.

Johannis Biclarienſis Chronicon; in Theſauro Temporum Scaligeri.
Jornandis Hiſtoria Gothorum; apud Grotium.
Flavii *Joſephi* Opera. La verſion de Mr. d'Andilly. Amſt. 1715.
Iſidori Hiſpalenſis Originum Libri XX; inter Latinæ linguæ Auctores.
Ej. Chronicon; apud Grotium.
Juliani Imperatoris Opera. Editio Ezech. Spanhemii, Lipſ. 1696.
Julii Honorii Oratoris Excerpta quæ ad Coſmographiam pertinent. Editio Gronovii, Lugd. Bat. 1696.
D. Junii Juvenalis, & *A. Perſii Flacci* Satyræ, Amſtel. 1648.
Juſtinus cum notis Variorum, Amſtelod. 1659.

K.

Joh. Georg. *Keyſleri* Antiquitates ſelectæ Septentrionales & Celticæ, Hanoveræ 1720.

L.

Ælius *Lampridius* cum notis Variorum, Lugd. Batav. 1671.
Latinæ linguæ Auctores in unum redacti corpus, curâ Dionyſii Gothofredi, Genev. 1602.
Godofr. Guil. *Leibnitzii* Diſſertatio de Origin. Gentium; in Miſcellaneis Berolinenſibus Tom. I.

Ejuſ-

Ejuſdem Collectanea Etymologica, Hanoveræ 1717.
Joh. *Limnæi* Jus Publicum Romani Imperii, Argentorati 1645.
Friderici *Lindenbrogii* Codex Legum Antiquarum, Francof. 1613.
Lipſii Epiſtolæ, Lugd. Bat. 1618.
Titus *Livius*. Editio J. Frid. Gronovii, Lugd. Batav. 1654.
Longobardorum Leges, vide Lindenbrogium.
Lucanus. Editio Hug. Grotii 1614.
Luciani Opera. Editio Bourdelotii, Pariſ. 1615.

M.

Aurel. Theodoſii *Macrobii* Opera, cum notis Pontani, Meurſii, & Jac. Gronovii, Londin. 1694.
Excerpta ex *Malcho*; in Excerptis Legationum.
Claudius *Mamertinus*; inter Panegyricos Veteres.
Marcellini Comitis Chronicon; apud Ducheſne Tom. I. & in Theſauro Temporum Scaligeri.
Marciani Heracleotæ Carmen Jambic. de ſitu Orbis, Paris 1606.
Marculphi Formulæ; apud Lindenbrogium.
Marii Aventicenſis Chronicon; apud Ducheſne Tom. I.
Martialis Epigrammata. Pariſ. 1533.
Bruzen la *Martiniere* Dictionaire Géographique, 1726.

Joh. Jac. *Maſcau* Geſchichte der Teutſchen biſs zu Anfang der Fränckiſchen Monarchie; c'eſt-à-dire: *Hiſtoire d'Allemagne juſqu'au commencement de la Monarchie des Francs*, Lipſ. 1726.

Ej. Geſchichte &c. Tom. II. Lipſ. 1737.

Anton. *Matarelli* Reſponſio ad Franciſci Hotomanni Franco-Galliam, Francof. 1665.

Maximi Tyrii Diſſertationes, Oxon. 1677.

Pomponius *Mela*. Editio Gronovii, Lugd. Bat. 1696.

Mezeray Abregé Chronologique de l'Hiſtoire de France, Brux. 1700.

Hiſtoire de France avant Clovis, Amſt. 1701.

N.

Nazarius; inter Panegyricos Veteres.

Nonni Dionyſiaca. Editio Græca, Antv. 1569.

Notitia Vetus; apud Ducheſne.

O.

Excerpta ex *Olympiodoro*; inter Scriptores Hiſtoriæ Byzantinæ.

Paulus *Oroſius*, Coloniæ 1542.

Ortelii Tabulæ Geographicæ; in Theatro Bertii.

Ovidii Naſonis Opera. Editio Heinſii, Lipſ. 1697.

P.

Latinus *Pacatus*; inter Panegyricos Veteres.

Panegyrici Veteres in uſum Delphini. Editio Jacobi de la Baune, Pariſ. 1676.
Pauli Diaconi de Geſtis Longobardorum Libri VI; apud Grotium.
Ej Eutropius, ſive Hiſtoria Miſcellanea, Baſileæ 1532.
Pauſaniæ Græciæ Deſcriptio, cum notis Joach. Kuhnii, Lipſ. 1696.
D. *Petavii* Rationarium Temporum, Franeq. 1689.
Petronii Satiricon. Editio Jani Douſæ 1585.
Excerpta ex *Petro* Patricio; in Excerptis Legationum.
Pezron Lettre ſur l'Origine des Celtes; in Collectaneis Leibnitzii.
Antiquité de la Nation & de la Langue des Celtes, par le R. P. Dom *P. Pezron*, Paris 1703. NB. Je n'ai vû ce Livre, plein de chimères & de viſions, qu'après avoir achevé le premier Livre de mon Ouvrage.
Perſius, vide Juvenalem.
Pindari Editio Græca, Romæ, per Zachariam Calergi Cretenſem, permiſſu Leonis X. cum Scholiis Græcis, 1515.
Pindarus. Editio Henrici Stephani, 1612.
Platonis Opera, cum Verſione Marſilii Ficini, Francof. 1602.
Plinii Hiſtoria Naturalis. Editio Joh. Harduini, Pariſ. 1685.
Plinii Secundi Epiſtolæ & Panegyricus. Editio Cellarii, Lipſ. 1700.
Plutarchi Opera. Editio Græco-Latina, Pariſ. 1624.

Julii *Pollucis* Onomaſticon. Gr. Lat. Francof. 1608.
Polybius. Editio Caſauboni, Francof. 1609.
Prideaux Humphrey, Hiſtoire des Juifs, Amſt. 1722.
Excerpta ex *Priſco* Rhetore; in Excerptis Legationum.
Procopii Opera. Editio Cl. Maltrete, Pariſ. 1662.
Proſperi Aquitani Chronicon; apud Ducheſne Tom. I. & in Theſauro Temporum Scaligeri.
Prudentii Opera, Colon. 1701.
Ptolemæus Geographus; in Theatro Bertii.

Q.

M. Fabii *Quinctiliani*, ut ferunt, & *Calpurnii Flacci* Declamationes, curante Pet. Burmanno, Lugd. Bat. 1720.

R.

Ravennas Geographus. Editio Gronovii, Lugd. Batav. 1696.
Roſini Antiquitates Romanæ, Colon. 1619.
Dictionaire François-Celtique, par le R. P. Gregoire de *Roſtrenen*, Rennes 1732.
Rei *Ruſticæ* Auctores Latini Veteres, M. Cato, M. Varro, L. Columella, Palladius. Typ. Hieron. Commelini 1595.
Sexti *Rufi* Breviarium. Editio Cellarii, Cizæ 1679.

Rutilii Itinerarium. Editio Simleri, Baſileæ 1575.

S.

Saluſtius, Francof. & Lipſ. 1706.

Joſephi *Scaligeri* Theſaurus Temporum, Amſtelod 1658.

Ejusd. Epiſtolæ, Francof. 1628.

Elias *Schedius* de Diis Germanorum, Amſtelod. 1648.

Juſt. Georg. *Schottelius*, de quibuſdam ſingularibus & antiquis in Germania Juribus & Obſervatis, Francof. & Lipſ. 1718.

Senecæ Tragœdiæ, Amſtel. 1676.

Ej. Opera. Editio Andreæ Schotti, 1603.

Servii Commentarius in Virgil. Gen. 1610.

Sidonii Apollinaris Opera. Edit. Sirmond. Pariſ. 1652.

C. *Silii* Italici Punica. Editio Dauſqueji, Pariſ. 1618

Socratis Hiſtoria Eccleſiaſtica; in Hiſtor. Eccleſ. Scriptoribus Græcis, Genev. 1612.

Solini Polyhiſtor. Editio Urſtiſii, Baſil. 1576.

Sozomeni Hiſtoria Eccleſiaſtica; in Hiſt. Eccleſ. Script. Græcis, Genev. 1612.

Ælius *Spartianus*, Lugd. Bat. 1671.

Pub. Pap. *Statius*. Editio J. Frid. Gronovii, Amſtelod. 1653.

Stephanus Byzantinus de Urbibus, cum notis Berkelii, Lugd. Bat. 1688.

Caroli *Stephani* Dictionarium Hiſtoric. Geograph. Poëticum &c. curâ Nicolai Loydii, Oxon. 1671.

Joan. *Stobæi* Loci communes Sacri & Profani, Francof. 1581.
Strabonis Opera. Editio Caſauboni, Pariſ. 1620.
Philip Johann von *Stralenberg* das Nord-und Oſtliche Theil von Europa und Aſia; c'eſt-à-dire: *Deſcription des Parties Septentrionales & Orientales de l'Europe & de l'Aſie*, Stokholm 1730.
Suetonius Variorum. Editio Schildii, Lugd. Bat. 1656.
Suidæ Lexicon. Edit Küſteri, Cantabrig. 1705.

T.

Cornelii *Taciti* Opera. Editio Ryckii, Lugd. Bat. 1687.
Tertullianus. Editio Rigaltii, Pariſ. 1641.
Theophylactus Simocatta; inter Scriptores Hiſtoriæ Byzantinæ.
Thucydidis Opera, Oxoniæ 1696.
Trebellius Pollio, Lugd. Bat. 1671.

V.

Valerii Flacci Argonautica, Lipſ. 1630.
Valerius Maximus. Editio Vorſtii, Berolin. 1672.
Henrici *Valeſii* Excerpta ex Nicolao Damaſceno, Dionyſio Halicarn., Appiano, Dione &c. Pariſ. 1634.
Varro de Lingua Latina; inter Lat. Ling. Auctores.
Ej. Opera quæ extant. Edit. Popmæ, Lugd. Bat. 1650.

Idem

Idem, vide Rei Ruſt. Auctores.
Jul. Fl. *Vegetius* de Re Militari, accedunt Frontini Stratagemata &c. ex Officina Plantiniana Raphelengii 1607.
Vellejus Paterculus. Editio Voſſii, Francof. 1647.
Vibius Sequeſter de fluviis, fontibus, montibus. Editio Simleri, Baſil. 1576.
Victoris Tununenſis Chronicon; in Theſauro Temporum Scaligeri.
Chronologie de l'Hiſtoire Sainte, par *Alph. Des-Vignoles*, Berlin 1738.
Virgilius cum notis ſelectiſſimis Servii, Donati &c. Lugd. Batav. 1661.
M. *Vitruvii* Pollionis de Architectura Lib. X. Amſtelod. 1649.
Vopiſcus, Lugd. Bat. 1671.

X.

Xenophontis Opera, Verſio Latina Henrici Stephani.

Z.

Zoſimus, curante Cellario, Cizæ 1679.

TABLE DES CHAPITRES,

& des principales Matières Contenues DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

LEs Celtes faiſoient partie des anciens Scythes. 1. Les Auteurs de la première Antiquité diſtinguent les Scythes Européens en Hyperboréens, Sauromates & Arimaſpes. 2. Les Sauromates conſervent encore aujourd'hui ce Nom. *ibid.* Les Hyperboréens ſont les Celtes. *ibid.* Les Arimaſpes ſont peut-être un peuple fabuleux. 9.

CHAPITRE II.

Les plus anciens Auteurs qui ont parlé des Hyperboréens ne remontent pas au-delà de la L. Olympiade. 11. Les Celtes & les Sarmates ſont les deux peuples qui occupoient autrefois toute l'Europe. 12. Caractère des Sarmates. 14. Caractère des Celtes. 15. Depuis que les Celtes & les Sarmates ont été connus, pluſieurs Auteurs n'ont pas laiſſé de les

les confondre ſous le Nom général de Scythes. 17. Difficulté qui naît de cette inexactitude. *ibid.* Selon les apparences, les Celtes & les Sarmates étoient les mêmes peuples que l'on appelloit en Aſie Medes & Perſes. 18.

CHAPITRE III.

Les Celtes occupoient anciennement la plus grande partie de l'Europe. 19. Cluvier l'a entrevû. 20. Le P. Pezron s'étoit propoſé de le prouver. 21. Preuve générale : Les Anciens n'aſſignent point d'autres limites à la Celtique, que les bornes même de l'Europe. 22.

CHAPITRE IV.

Preuves particulieres. 25. Les anciens habitans de l'Eſpagne & du Portugal étoient Celtes. 26.

CHAPITRE V.

Les anciens Gaulois étoient Celtes. 29.

CHAPITRE VI.

Les anciens Germains étoient Celtes. 34. Les habitans de la Scandinavie étoient Celtes. 37. Il y avoit des Celtes en Pologne. 39. Et en Moſcovie. *ibid.*

CHAPITRE VII.

Les peuples de l'Angleterre étoient Celtes. 40. Les Pictes ou Ecoſſois étoient Celtes. 42. Et les Irlandois. *ibid.*

TABLE

CHAPITRE VIII.

Les peuples établis au Midi & au Nord du Danube, depuis Carnuntum juſqu'au Pont-Euxin, étoient Celtes. 45. Au-delà du fleuve étoient les Getes & les Daces, qui étoient Celtes. *ibid.* En deçà du fleuve étoient pluſieurs peuples reconnus pour Celtes. 48. C'eſt-là qu'étoient établis les Gaulois qui rechercherent l'alliance d'Alexandre le Grand. *ibid.* Et ceux qui, après avoir pillé la Grèce & le Temple de Delphes, allerent s'établir dans l'Aſie Mineure. 51. Les Scordiſces étoient Celtes ou Gaulois. 54. Les Baſtarnes. 56. Les Boïens. 59. Les Tauriſces. 60. Les Japodes. 62. Origine du nom de Pannoniens. *ibid.* Cluvier relevé. 63. Scaliger relevé. 64.

CHAPITRE IX.

Les anciens habitans de la Grèce étoient Scythes, & le même peuple qui reçut enſuite le nom de Celtes. 66. Première preuve, tirée de l'ancienne Hiſtoire des Grecs. 68. Seconde preuve, tirée de la Religion des Pelaſges ou anciens Grecs. 76. Troiſième preuve, priſe de la Langue Grècque. 80. Quatrième preuve, tirée des Fables & de la Mythologie des Grecs. 84.

CHAPITRE X.

Des anciens habitans de l'Italie. 87. Les Ligures étoient Celtes. 89. Les peuples qui demeuroient depuis les Alpes juſqu'à l'Appennin, étoient Celtes. 91. Les Peuples que les Gaulois depoſſederent lorſqu'ils firent irruption

tion en Italie, étoient les Umbres & les Tuſces. 92. Les Umbres étoient Gaulois. 93. Il y a apparence que les Tuſces l'étoient auſſi. *ibid.* Hiſtoire abregée des peuples qui demeuroient depuis l'Appennin juſqu'au Détroit de Sicile. 95. Sentiment de l'Auteur là-deſſus. 99. Et ſur les Sicules, les Aborigines, les Pelaſges. 100. Sur les Tuſces. 101. Sur les Troyens. 103. Reflexion ſur l'Origine des Romains. 105.

CHAPITRE XI.

Des anciens habitans de la Sicile. 111.

CHAPITRE XII.

Le climat des Gaules, de la Germanie & de la Thrace doit avoir été autrefois beaucoup plus froid qu'il ne l'eſt aujourd'hui. 120.

CHAPITRE XIII.

De l'Origine des peuples Celtes. 124.

CHAPITRE XIV.

Des divers noms que les peuples Celtes portoient anciennement. 137. Du nom de Scythes. 143. Du nom d'Iberes. 147. Du nom de Gaulois. 149. Du nom de Teutons. 152.

CHAPITRE XV.

De la langue des anciens Celtes. 155. Les Celtes avoient anciennement la même langue. 156. Première preuve. *ibid.* Seconde preuve. 158.

158. Troiſième preuve. 160. Quatrième preuve. 161. La langue Allemande eſt un reſte de l'ancienne langue des Celtes. 165. Première preuve. *ibid.* Seconde preuve. 169. Objections. 176. Refutées. 178.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

DEſſein de ce Livre & des ſuivans. 193. Reflexion préliminaire : Les véritables coûtumes des Celtes doivent être cherchées parmi les peuples qui n'entretenoient aucun commerce avec les Nations étrangeres. 194. 195. Les Celtes avoient reçû de la Nature 196. Une grande taille. 199. Beaucoup d'embonpoint. 202. Des chairs blanches, des couleurs vives. *ibid.* Des yeux bleus. 203 Ils avoient le regard farouche & menaçant. 204. Des cheveux blonds. *ibid.* Un tempéraiment robuſte & vigoureux. 205. 206. Mais qui ſupportoit mieux le froid que la chaleur. 206. 207. Et qui ne duroit point à la fatigue. 207.

CHAPITRE II.

Manière de vivre des peuples Celtes. 208. Les Scythes vivoient des fruits que la terre produit naturellement, de la chaſſe, du lait & de la chair de leurs troupeaux. 209. Les peuples Celtes ſe nourriſſoient anciennement de la même manière. 210. Les Gaulois. 211. Les Germains. 213. La Biere étoit la boiſſon commune des peuples Celtes. 216. Les peuples Celtes n'ont commencé que fort tard à boire du Vin & à planter des vignes. 219. 220. Les Celtes

Celtes prenoient leurs repas assis devant une table. 223. 224. Leur vaisselle étoit de bois ou de terre. 225. Ils bûvoient dans des Cruches de terre, de bois ou d'argent. 226. Dans les Festins on présentoit à boire dans des Cornes. 226. 227. Ou dans des Cranes humains. 228.

CHAPITRE III.

On a accusé les peuples Scythes & Celtes d'être Antropophages. 234. Il y a apparence que cette imputation est fausse. 240. Les Sarmates avoient une manière de vivre différente de celle des Celtes. 247. Usage que l'on peut faire de cette remarque. 250. Manière dont les peuples Celtes faisoient leur sel. 253.

CHAPITRE IV.

Les Celtes étoient de grands Dormeurs. 254. Ils couchoient à terre, & tout habillez. 255. Ils aimoient la propreté. 256.

CHAPITRE V.

Les peuples Celtes n'avoient anciennement point de demeure fixe. 259. Ils demeuroient sur des chariots. 260. Lors même que ces peuples eurent commencé de s'appliquer à l'Agriculture, ils ne renoncerent pas d'abord à la vie errante & vagabonde à laquelle ils étoient accoûtumez. 266. Tous les ans ils changeoient de demeure & cultivoient de nouvelles terres. 266. 267. Aussi long-tems qu'ils n'eurent point de demeure fixe, ils cachoient leur moisson dans des cavernes soûterreines. 270. Lorsque les peuples Celtes pri-

prirent le parti de ſe fixer dans un païs & de ſe loger dans des maiſons, ils ne bâtirent cependant ni Ville ni Village. 272. 273. Chaque particulier occupoit un certain terrein, & bâtiſſoit au milieu de ſa poſſeſſion. 274. C'eſt l'origine de ce qu'on appelloit un Canton. 275. Tous les peuples de l'Europe étoient anciennement partagez en Cantons. 275. 276. Les peuples Celtes fuyoient le ſejour des villes. 278. Au lieu d'en bâtir, ils ruinoient celles qui tomboient entre leurs mains. 280. Les Eſpagnols, les Gaulois & les Thraces ont eu des Villes de bonne-heure, en comparaiſon des autres peuples Celtes. 282. 283. Changement remarquable arrivé dans les Gaules vers le IV. & V. Siécle. 284. 285.

CHAPITRE VI.

Manière dont les peuples Celtes étoient habillez. 286. Il eſt aſſez vraiſemblable que les plus anciens habitans de l'Europe ne connoiſſoient point l'uſage des habits. 287. La plupart des peuples Celtes traçoient ſur leur corps des figures de toute ſorte d'animaux. 289-291. Ces figures ſervoient à diſtinguer les conditions & les familles. 292. 293. Il faut par conſequent que ces peuples fûſſent nuds. 293. Les premiers habits des Celtes étoient de peau. 298. Enſuite ils en eurent de toile. 299. Et enfin d'étoffes de laine. 300. L'habillement des peuples Celtes conſiſtoit 1 dans le Saye. 301. 2 Les Brayes. 307. 3 La Tunique. 309. Les Celtes ne paroiſſoient point en public ſans leurs armes. 315.

CHAPITRE VII.

On reconnoiſſoit les Celtes à leurs longs cheveux. 323. 324. Qu'ils teignoient en rouge. 325. On diſtinguoit les peuples par la manière différente dont ils accommodoient leurs cheveux. 328. 329.

CHAPITRE VIII.

Les biens des peuples Celtes ne conſiſtoient anciennement ni en maiſons & en terres. 340. Ni en or & en argent. 341. Le bétail & les eſclaves étoient leurs ſeules richeſſes. 342. Ils ne s'appliquoient ni à l'Agriculture. 344. Ni aux Arts méchaniques. 346. Ni aux Sciences. 348.

CHAPITRE IX.

Toutes les études des Celtes ſe reduiſoient à apprendre par cœur des Hymnes. 349. 350. Que les Bardes compoſoient. 351. Sujet de ces Poëmes. 355. Forme de ces Poëmes. 360. On les chantoit au ſon d'un inſtrument. 361. Et en danſant. 362.

CHAPITRE X.

Les peuples Celtes tenoient à déshonneur de ſavoir lire ou écrire. 379. L'ignorance des lettres eſt la véritable origine de la Poëſie. 384. Les Grecs ont reçu leurs lettres des Phéniciens. 385. Ils les ont reçues beaucoup plus tard que le commun des Auteurs ne le prétend. 390. Les Latins ont reçu leurs lettres des Grecs. 393. Mais long-tems après la fondation

dation de Rome. *ibid.* Les Gaulois ont reçû leurs lettres des Grecs. 397. Les Germains les ont reçues, les uns des Latins, & les autres des Grecs. 399.

CHAPITRE XI.

La Guerre étoit la seule profession de tous les peuples Celtes. 406. Ils y attachoient la gloire. 409. La justice. 414. Le salut. 419. Ces principes avoient une influence générale sur la manière de vivre des peuples Celtes. 420. Ils étoient toûjours en guerre avec quelqu'un de leurs voisins. 420. 421. Le grand but de l'Assemblée que les peuples Celtes tenoient au commencement de chaque printems, étoit de résoudre où l'on porteroit la guerre pendant cette année. 422. Au défaut d'une guerre générale, on autorisoit dans l'Assemblée des guerres particulieres. 424. Les Celtes fournissoient des Troupes à tous ceux qui leur en demandoient. 427. Quand le soldat Celte n'étoit pas employé au dehors, les peuples se dechiroient au dedans par des guerres civiles. 431. Les particuliers vuidoient ordinairement leurs différens à la pointe de l'épée. 434. Le Magistrat étoit obligé d'y consentir. *ibid.* On se battoit en duel pour les Charges. 436. Pour les Dignitez Ecclésiastiques. *ibid.* Et souvent de gayeté de cœur, pour faire parade de sa bravoure. 437. 438. Les braves se tuoient eux-mêmes, quand ils n'étoient plus propres pour la guerre. 441. Les anciens habitans de la Grèce & de l'Italie n'avoient aussi point d'autre profession que celle des armes. 442.

CHAPITRE XII.

Leurs exercices étoient tous militaires. 444. Ils avoient pour but d'endurcir le corps. *ibid.* 445. De le rendre léger. 445. On les exerçoit à paſſer à la nage les fleuves les plus larges & les plus rapides. 447. La Chaſſe étoit auſſi l'un de leurs exercices favoris. 449. Ils s'exerçoient ſur-tout à la chaſſe de l'Elan. 451. Et de l'Urus. 452. Les Feſtins étoient la grande récréation des peuples Celtes. 463. Les peuples Scythes & Celtes cultivoient la Muſique. 485.

CHAPITRE XIII.

Caractère des peuples Celtes. 489. Ils étoient d'un tempérament vif & bouillant. 491. Ils avoient l'eſprit ouvert. 493. Le cœur bon. 494. Ils étoient auſſi légers. *ibid.* 495. Curieux. 495. Fiers. 496. Inſupportables dans la proſperité. 497. Abattus dans l'adverſité. *ibid.* Et outre cela coleres & emportez. *ibid.*

CHAPITRE XIV.

Les vertus communes à tous les peuples Celtes étoient l'amour de la Liberté. 499. Idée qu'ils avoient de la Liberté. *ibid.* Ils prenoient de ſages précautions pour l'aſſurer au dedans. 501. Ils la défendoient avec vigueur contre les ennemis de dehors. 503. Ils la préféroient à la vie. 505. Et ſe tuoient eux-mêmes pour éviter la ſervitude. *ibid.* Les femmes des Celtes témoignoient le même attachement pour la Liberté. 509.

CHAPITRE XV.

La Valeur étoit la grande vertu des peuples Celtes. 519. Ils s'y engageoient par des vœux ſolemnels. 520. Vaincre ou mourir étoit leur deviſe. 521. Les Romains ont rendu juſtice à leur valeur. *ibid.* 522. Les Grecs auſſi les ont redouté. 523.

CHAPITRE XVI.

De l'Hoſpitalité des peuples Celtes. 530.

CHAPITRE XVII.

Les autres vertus des Celtes étoient: la Frugalité. 537. L'amour de la Juſtice. 540. L'Union & la Concorde. 543. La Sincerité & la Fidélité. 546.

CHAPITRE XVIII.

Les Vices capitaux des Celtes étoient: la Ferocité. 556. La Pareſſe. 559. L'Yvrognerie. 562.

Fin de la Table.

HISTOIRE
DES
CELTES.

LIVRE PREMIER,

Qui traite de l'Origine des Celtes, des Païs qu'ils occupoient anciennement, des differens Noms qu'ils ont porté, & de la Langue ancienne de ces Peuples.

CHAPITRE PREMIER.

LES Celtes ont été compris anciennement sous le nom général de Scythes, que les Grecs donnoient à tous les peuples qui habitoient le long du Danube, & au delà de ce fleuve, jusques dans le fond du Nord (*a*). Stra-

Les Celtes faisoient partie des anciens Scythes.

(*a*) *De priscorum Græcorum sententia hoc dico, quod nota*

 versus

CHAP. I.

Les Auteurs de la prémiere Antiquité diſtinguent les Scythes Européens en Hyperboréens, Sauromates, & Arimaſpes.

Les Sauromates conſervent encore aujourd'hui ce nom.

Les Hyperboréens ſont les Celtes.

Strabon nous apprend „ que les Auteurs (*b*) „ de la prémiere Antiquité diſtinguoient les „ Scythes établis au deſſus du Pont Euxin, „ du Danube, & de la Mer Adriatique, en „ Hyperboréens, Sauromates, & Arimaſpes; „ & ceux qui ſont au delà de la Mer Caſpien- „ ne, en Saces & Maſſagetes. „ Les prémiers étoient donc établis en Europe, & les ſeconds avoient leurs demeures en Aſie. Comme mon Plan ne m'appelle à preſent qu'à parler des Scythes Européens, je ne dirai rien ici des Saces & des Maſſagetes.

Les Sauromates ou Sarmates ſont connus encore aujourd'hui ſous le même nom, qui ſert à déſigner en commun tous les peuples qui parlent la langue Eſclavonne; les Moſcovites, les Polonois, les Bohémiens, les Venedes, & pluſieurs autres. Les Hyperboréens ſont les Celtes établis autour des Alpes, & du Danube, comme je le prouverai après quelques Réfléxions préliminaires, que je dois faire

verſus Septentrionem gentes uno prius nomine, omnes vel Scythæ, vel Nomades ut ab Homero appellabantur; ac poſtea temporis, cognitis regionibus occiduis, Celtæ, Iberi, aut mixto nomine Celtiberi ac Celtoſcythæ; cum prius ob ignorationem, ſingulæ gentes, uno omnes nomine afficerentur. Strabo, Lib. I. p. 33. *Veteres Græcorum Scriptores univerſas gentes Septentrionales Scytharum & Celtoſcytharum nomine affecerunt.* Strabo Lib. XI. p. 507.

(*b*) *Iis autem antiquiores ita diviſerunt eas, ut qui ſupra Euxinum, Iſtrum, & Adriam, eos omnes Hyperboreos, Sauromatas, & Arimaſpos appellarent, qui trans mare Caſpium Sacas alios, alios Maſſagetas vocarunt.* Strabo Lib. XI. p. 507. Ces Auteurs plus anciens ſont, ſelon les apparences, Ariſteas de Proconneſe, Iſigonus de Nicée, Cteſias, Oneſicritus, Polyſtephanus, Hegeſias, qui, au rapport d'Aulu-Gelle, etoient remplis de fables & de choſes incroiables. A. Gell. Noct. Attic. Lib. IX. Cap. IV. p. 246.

re ſur leur ſujet. On les plaçoit au delà des monts (*c*) Riphéens; cela eſt bien juſques là, les monts Riphéens des plus anciens Auteurs ſont les Alpes; mais on vouloit encore, qu'ils fuſſent ſituez ſous le Pole Arctique, & par conſequent dans un climat extrêmement froid, où l'air étoit toûjours emplumé (*d*), c'eſt à dire plein de neige, & où le Soleil ne paroiſſoit point, pendant ſix mois entiers de l'année. Comme l'opinion commune étoit, que le Vent du Nord (*Boreas*) ſortoit des monts Riphéens, on conclut delà, qu'il ne ſoufflât point chés les peuples qui avoient leurs demeures au delà de cette chaine de montagnes: & c'eſt delà qu'il reçûrent le nom d'*Hyperboréens*, ou de gens qui demeurent au dela du vent du Nord (*e*). Cette fauſſe poſition, que l'on avoit donnée dans le commencement au païs des Hyperboréens, fut une ſource d'erreur, pour les Géographes & pour les Hiſtoriens, qui écrivirent dans les ſiècles ſuivans. Comme on s'apperçut, lorſque les Gaules & la Germanie eurent été découvertes, que le vent du Nord y ſouffloit comme par

CHAP. I.

(*c*) Solin. cap. XXVI. Plin. Hiſt. Nat. L. IV. c. XII. p. 471. Strabo L. I. p. 62. Pomp. Mela L. III. cap. V. p. 77. Clemens Alexandr. Strom. L. I. c. XV. p. 359. Stephanus de Urb. in Ripæis & Hyberboreis, p. 654. 727.

(*d*) Πτεροφόρος. Solin, ſub. ſup.

(*e*) Apollonius *Argonautic.* L. IV. vſ. 285. dit que les ſources du Danube ſont ὑπὲρ πνοιῆς Βορέαο, Ῥιπαίοις ἐν ὄρεσσιν, c'eſt à dire, au delà des haleines du vent Boreas, dans les monts Riphæens. *Hyperborei* ſupra Aquilonis flatum habitantes. P. Feſtus Pauli Diaconi p. 297. Virgil. Georg III. vſ. 196. & Notas Servii.

CHAP. I.

par-tout ailleurs; comme on n'y trouva, ni cette terre voiſine du Pole, & toûjours couverte de neige, ni ce jour & cette nuit de ſix mois, dont les anciens avoient parlé, on fut obligé de reculer toûjours vers le Nord, tant les monts Riphéens, que les peuples qui étoient aſſis au pied de ces montagnes, ou de les placer au moins dans quelque païs inconnu, où perſonne n'avoit encore pénétré. Au lieu donc que les plus anciens Auteurs (*f*) s'étoient accordez à dire que les Hyperboréens étoient établis autour des ſources du Danube, ceux qui vinrent dans la ſuite jugérent plus à propos de les tranſporter aux (*g*) extrémitez Septentrionales de l'Europe, & de mettre, en la place du Danube, le Tanaïs, qu'ils faiſoient deſcendre de certains monts Riphéens qui ne ſubſiſtérent jamais, que dans leur imagination. D'autres placérent les Hyper-

(*f*) On remarque cette différence & ce changement des Auteurs, dans l'Ouvrage d'Etienne de Byſance, qui, après avoir cité les Anciens, cite enſuite les Modernes. Voici ſes paroles. *Hyperborei, gens. Protarchus autem ſc. aſſerit, Alpes Rhipæos montes ſic appellatos eſſe, & omnes ſub Alpinis montibus habitantes Hyperboreos nominari.* C'eſt le ſentiment des plus anciens Auteurs. Celui des Géographes poſtérieurs eſt exprimé dans les paroles qui ſuivent. *Antimachus verò eoſdem cum Arimaſpis eſſe inquit. At Damaſtes in Libro de gentibus, ſupra Scythas habitare Iſſedones, ſuperius verò Arimaſpos. Supra Arimaſpos autem Rhipæos montes, ex quibus Boream flare, nivem vero nunquam eos deſerere, ſupra hos autem montes Hyperboreos pertingere uſque ad alterum mare.* Steph. de Urb. p. 727.

(*g*) Plin. H. N. L. IV. cap. XII. p. 464.-471. Lib VI. cap. XIII. pag. 667. Virgil. Georg. L. III. vſ 381. Lib. IV. vſ. 517. Pomp. Mela. Solin. ub. ſup. Lucan. L. III. vſ. 272. Oroſ. Lib. I. p. 8. Strabo I. 62. Paul. Diac. L. XIV. p. 182.

perboréens dans une Iſle de l'Ocean, à (*h*) l'oppoſite de la Celtique, & d'autres enfin au Nord de (*i*) la Thrace, le long de l'Hebre, ou autour du Pont Euxin. Toutes ces différentes opinions peuvent être excuſées, & même conciliées, par cette conſideration : C'eſt que les Celtes, que les Grecs appellérent dans le commencement Hyperboréens, occupoient effectivement toutes les différentes contrées qu'on leur aſſigne. Mais, au reſte, il eſt certain que les monts Riphéens des plus anciens Auteurs Grecs ſont les Alpes, toûjours couvertes de neige ; & que les Hyperboréens ſont les Celtes, qui demeuroient au delà de ces montagnes. C'eſt ce que Cluvier (*k*) reconnoit, & qu'il prouve d'une maniere inconteſtable ; bien qu'il établiſſe, en même tems, une vérité, dont il ne s'agiſſoit point du tout dans cette occaſion : c'eſt que les véritables Hyperboréens, les peuples qui ne voyent point le Soleil, pendant ſix mois de l'année, doivent être placés du côté de la Groenlande, & de la nouvelle Zemble, c'eſt-à-dire dans un païs que les Anciens n'ont aſſûrement point connu. Quoiqu'il en ſoit, ce Géographe produit des Auteurs qui ont dit formellement, „ que les monts Riphéens ſont les Alpes, & „ que tous les peuples qui demeurent au pied „ de ces montagnes ſont appellez en commun „ Hyperboréens. „ De ce nombre ſont Protarchus. CHAP. I.

(*h*) Hecatæus apud Diod. Sicul. L. II. p. 91.

(*i*) Valer. Flaccus Argon. L. II. vſ. 515. Martialis. L. VII. p. 91. IX. p. 127. 136. Lucanus Lib. II. vſ. 640. Vibius in Catalogo Montium. p. 343. Dionyſ. Perieg. vſ. 314. Apollonius Argonaut. L. II. p. 211.

(*k*) Cluverii Germania Antiqua p. 6. 9.

CHAP. I.

tarchus * & Posidonius (*l*). Le passage de Posidonius mérite d'autant plus d'attention, que cet Auteur avoit voyagé dans les Gaules, & qu'il y avoit appris, *que l'on appelloit autrefois, monts Riphéens, cette chaine de montagnes qui avoit reçû depuis le nom d'Olbes* (*m*), *& qui portoit de son tems celui d'Alpes.* Cluvier prouve encore, „ qu'un bon nombre d'Au- „ teurs Grecs, que je cite en marge (*n*), se „ sont accordez à mettre les sources du Da- „ nube dans le Païs des Hyperboréens & à „ faire décendre ce fleuve des monts Ri- „ phéens (*o*). „ A ces autorités nous pouvons

* *Hyperborei, gent. Protarchus verò Alpes Rhipeos montes sic appellatos esse, & omnes sub Alpinis montibus habitantes Hyperboreos nominari.* Stephanus de Urb. p. 727.

(*l*) Apud Athenæum L. VI. c. 4. p. m. 174.

(*m*) Nous verrons en son lieu, que les Celtes donnoient le nom d'*Olbes*, ou d'*Alpes* à toute sorte de montagnes. Voyez ci-dessous chap. XV. vers le milieu.

(*n*) Voyez le passage des Argonautiques d'Apollonius, cité ci dessus pag. 3. not. (*e*). Le Scholiaste d'Apollonius remarque, que son Auteur fait sortir le Danube du païs des Hyperboréens & des monts Riphéens, à l'exemple d'Eschyle qui disoit la même chose dans une de ses Tragédies, intitulée *Promethée delié*, p. 413. Le même Scholiaste dit ailleurs, que selon Posidonius les Hyperboréens sont établis autour des Alpes d'Italie; que selon Mnaseas les Hyperboréens étoient appellez de son tems *Delphes*. pag. 211. Cluvier prétend qu'il faut lire *Celtes*. Voyez aussi Pindare Olymp. III. & son Scholiaste. Au reste, Casaubon dans son Commentaire sur Athenée dit que St. Basile fait sortir le Po des monts Riphéens. p. 406.

(*o*) A proprement parler, le Danube ne descend pas des Alpes, mais d'une hauteur de la forêt Hercynie en Suabe. Tacite Germ. I. & Pline H. N. L. IV. c. 12. appellent cette hauteur le mont *Abnoba*. Mais les Anciens comprenoient, sous le nom d'Alpes, les montagnes de la Noricie, qui est la Baviere, & de la Vindelicie, qui est la Suabe d'aujourd'hui. Florus L. III. ch. XX. p. 376 De là vient que Strabon met expressement la source du Danube dans les Alpes. Strabo L. IV. p. 207.

vons ajoûter encore un paſſage d'*Heraclide de Pont*, que Plutarque (*p*) nous a conſervé: il porte, *que la nouvelle arriva d'Occident qu'une armée, venuë du païs des Hyperboréens, avoit pris une ville Grecque nommée Rome, ſituée près de la grande Mer. Ceux*, ajoûte Plutarque, qu'*Heraclide apelle Hyperboréens, Ariſtote les nomme Celtes.* Il faut bien que les Hyperboréens demeuraſſent autour du Danube, ou qu'au moins ils ne fuſſent pas auſſi éloignés de la Grece, que le prétendent ceux qui les placent au fond de la Moſcovie. D'un côté, on leur attribuoit la fondation de l'Oracle (*q*) de Delphes, où l'image d'Apollon n'étoit anciennement, ſuivant la coutume des Scythes & des Celtes, qu'une ſimple colomne (*r*): d'un autre côté, il y avoit eu un tems (*s*), où ils envoyoient en Gréce, & particuliérement dans l'Iſle de Delos, les prémices de leurs fruits pour y être offertes à Apollon. On publioit au reſte, ſur le ſujet des Hyperboréens, bien des choſes, qui ſentent à la vérité la fable, mais qui ne laiſſent pas pourtant d'avoir un fondement. N'ayant d'autre retraite (*t*) que les bois & les forets, ſe

CHAP. I.

(*p*) *Heraclides Ponticus Libro de Anima*, apud Plutarch. Camill, T. I. p. 140.

(*q*) Pauſanias Phocic. V. p. 809.

(*r*) Clem. Alexand. Strom. L. I. p. 419.

(*s*) Pindar. ub. ſup. Herodot. L. IV. cap. 33. Solin. c. XXVI. Paulan. Eliac. primo cap. VII. p. 392. Attic. cap. XXXI. p. 77. Delos eſt l'une des Cyclades, & comme on le prétendoit le lieu de la naiſſance d'Apollon, qui y avoit un Temple. Scholiaſtes ad Apoll. Argon. p. 34. Strabo L. X. p. 485.

(*t*) Pomp. Mela L. III. cap. 5. Solin. ub. ſup. Plin. H. N. L. IV. c. XII. p. 471. Pindar. Pyth. Od. X.

CHAP. I. ſe contentant pour leur nourriture des fruits que la terre produiſoit, ils paſſoient leur vie ſans chagrin, ſans inquiétude, & ne connoiſſoient entre eux, ni diſcorde, ni diviſion. Egalement attachés aux loix de la juſtice & de l'équité, offrant châque jour aux Dieux, & ſur-tout au Soleil (*v*), un culte public & particulier, toutes les inſtructions qu'ils donnoient à leurs enfans avoient auſſi pour but de les former à la vertu à la piété. Une maniere de vivre ſi ſage, & ſi reglée, ſervoit à prolonger leurs jours, & les garantiſſoit de toute ſorte de maladies & d'incommoditez: deſorte que leurs Societés comparées avec celles des Grecs, étoient de véritables images du Paradis (*x*). Lorſqu'ils étoient parvenus à l'âge d'une vieilleſſe avancée, & raſſaſiés de jours, ils quittoient, par une mort volontaire, une vie qui leur étoit à charge. Après s'être régalez avec leurs parens & leurs amis, ils ſe rendoient, chargés de lauriers, & même en chantant & en dançant, à un rocher, d'où ils ſe précipitoient. C'étoit là, ſelon eux, la plus glorieuſe de toutes les ſepultures. Clement d'Alexandrie dit ſimplement (*y*), que, quand ils avoient atteint l'âge de ſoixante ans, on les menoit hors des portes, & qu'on leur ôtoit

(*v*) Nous verrons en ſon lieu, qu'on leur imputoit d'offrir des Anes à Apollon. Clem. Alex. Cohort. ad gentes, T. I. p. 25. Pindar. ub. ſup. C'étoient leurs petits chevaux, qu'ils offroient au Soleil.

(*x*) *Hujus cæleſtis civitatis imagines Poeta condunt, in ſuis Scriptis; Hyperboreorum enim & Arimaſpium civitates, & campi Elyſii, juſtorum Reſpublica ſunt.* Clem. Alexandr. Strom. L. IV. p. 642.

(*y*) Stromat. L. I. cap. XV. p. 360. Voyez ci-deſſous chap. x. à la fin.

ôtoit la vie. Nous verrons en ſon lieu, que tout cela convenoit aux Celtes, qui conſerverent longtems les différentes coutumes dont on vient de parler. CHAP. I.

A l'égard des Arimaſpes, que quelques-uns mettent en Aſie, je ne ſai preſque qu'en faire, tant on a débité de fables ſur leur ſujet. Ils (*z*) n'avoient qu'un œil au milieu du front, & c'eſt delà qu'ils avoient reçû le nom d'Arimaſpes, qui, dans (*a*) l'ancienne langue des Scythes, ſignifioit un borgne. Voiſins des Hyperboréens, ils confinoient, par quelque autre endroit, aux Griffons, & leur faiſoient une guerre continuelle. Les Griffons étoient certaines bêtes ſauvages, qui, tirant de la terre une grande quantité d'or, & de pierres precieuſes, les gardoient avec la même vigilance, & les defendoient avec la même fureur, que pourroit le faire un de ces avares, à qui l'on arracheroit plûtôt la vie que ſon

Les Arimaſpes ſont peut-être un peuple fabuleux.

(*z*) Plinius H. N L. VII. cap. II. p. 6. Lib. X. cap. XLIX. p. 441. Strabo Lib. I. pag. 21. Pomp. Mela Lib. II. cap. I. pag. 37. Solin. cap. XXV. Ammian. Marcell. Lib. XXIII. cap. VI. pag. 368. Pauſan. Attic. cap. XXIV. pag. 57. 58. Arcad. cap. II. pag. 601. Apulej Mileſ. Lib. XI. pag. 748. Servius in Eclog. Virgil. VIII. vſ. 27. Agell. Lib. IX. cap. IV. pag. 247.

(*a*) Selon Hérodote Lib. IV. ch. 27. *Arima* deſigne en Scythe l'unité, & *Spa* l'œil. Mr. de Leibnits derive le nom d'Arimaſpes de deux mots de l'ancien Tudeſque *Arm* pauvre & *Stehen* épier. Miſcellan. Boroliner. T. I p. 5. Non ſeulement la Conjecture n'eſt pas heureuſe; elle tombe même tout à fait, ſuppoſé que les Arimaſpes fuſſent, comme je le ſoupçonne, un peuple Sarmate. Euſtathe cite ce paſſage d'Hérodote d'une maniere un peu differente. *Ari unitatem Scythicè deſignat, Maſpes autem oculus eſt* Vid Berkelium in notis ad Stephanum, voce Evergetæ. pag. 360.

CHAP. I. ſon tréſor. Toutes ces fables, que l'on a fort longtems rebatuës, étoient tirées, originairement, du Poëme (*b*) d'Ariſtée de Proconneſe, qui mérite bien le nom de *Charlatan* (*c*) & d'*Impoſteur* qu'on lui a donné, puiſqu'il vouloit faire paſſer ſon Ouvrage pour une Hiſtoire véritable, & qu'il ſe vantoit (*d*) d'avoir parcouru le païs des Arimaſpes d'un bout à l'autre. Je ne ſai s'il y avoit quelque vérité cachée ſous des contes ſi ridicules. Tout ce que j'y entrevois, c'eſt que les Arimaſpes, ſuppoſé qu'ils ayent jamais exiſté, étoient des Sarmates. J'en juge de cette maniere, prémiérement par la ſituation de leur païs. Ils confinoient aux Hyperboréens, qui paſſoient chés eux (*e*) pour porter les prémices de leurs fruits en Grece; & nous verrons bientôt, que les Celtes & les Sarmates étoient voiſins, & même mêlez du côté de l'Orient. Ce qui confirme encore ma conjecture, c'eſt, en ſecond lieu, que cet œil au milieu du front, marque, ſelon toutes les apparences, que les Arimaſpes étoient des Archers, qui fermoient un œil (*f*), pour viſer plus ſûrement, & pour mieux adreſſer leur coup. Il eſt certain que les Sarmates ſe ſervoient ordinairement de l'arc & de la flêche, au-lieu que ces armes étoient preſque inconnuës aux Celtes, qui

(*b*) Herodot. L. IV. ch. 13.-27.

(*c*) ἀνὴρ γόης ἔτι τις ἄλλος Strabo, Lib. XIII. pag. 589.

(*d*) Athenæ. L. XIII. p. 451.

(*e*) Herod. ub. ſup. Pauſan. Attic. c. XXXI. p. 77. Plin. L. IV. cap XII. p. 464. 471.

(*f*) C'eſt la conjecture d'Euſtathe in Dionyſ. Perieg. vſ. 31.

qui dans les commencemens n'étoient armez que du bouclier & de la lance. J'avoüe pourtant, que je ſerois fort porté à regarder les Arimaſpes, comme un être de raiſon, ſi Diodore de Sicile ne m'apprenoit (*g*) que les Arimaſpes, ſurnommez Evergetes, ſubſiſtoient encore du tems d'Alexandre le Grand, qui les ſoumit à ſa domination.

CHAPITRE SECOND.

VOILA' en abbregé ce que les Auteurs de la prémiere antiquité avoient remarqué par rapport aux peuples du Nord. Cette antiquité même ne remonte pas fort haut. Ariſtée de Proconneſe qui, autant que je puis en juger, étoit le prémier, qui eût parlé des Hyperboréens, vivoit vers la L. (*h*) Olympiade, c'eſt

Les plus anciens Auteurs, qui ont parlé des Hyperboreens, ne remontent pas au delà de la L. Olympiade.

(*g*) Diod. Sic. Lib. XVII. p. 605. Il ſemble qu'un ancien Auteur cité par Etienne de Byſance les place autour de la forêt Hercynie. *Tarcynia urbs Tyrrheniæ* Ταρκυνίται *&* Ταρκυνᾶιοι *ſunt gens Hyperboreorum, apud quos Grypes aurum cuſtodiunt.* Vid. Hierocles in *Philegeti.* Stephan de Urb. p. 694. 359. Pline fait auſſi mention de certains Arimaſpes qui portoient anciennement le nom de Cacidares Lib. VI. cap. XVII. p. 678. Voyez encore Steph. de Urb *in Evergetes* p. 360. Cyrus Roi de Perſe avoit donné aux Arimaſpes le nom d'*Evergetes*, c'eſt-à-dire de bienfaiteurs, parce qu'ils lui amenerent 3000. chariots, chargés de bled, dans un tems où la famine étoit ſi grande dans ſon armée, que les Soldats étoient reduits à ſe manger les uns les autres. Diod Sic. ub. ſup. Lucain parle auſſi des Arimaſpes III. vſ. 281. VII. vſ. 756.

(*h*) Hiſtor. Synag. apud Scalig. Theſ. Temp. p. 316.

CHAP. II.

c'eſt-à-dire 580. ans avant la venuë de notre Seigneur J. C. Selon les apparences, les Grecs ne commencérent à connoître les Celtes, que fort longtems après. Hérodote, qui écrivoit vers la LXXXVII. Olympiade, 432. ans avant J. C., en parle à la vérité dans ſon Hiſtoire; mais, on voit clairement par ce qu'il en rapporte, qu'il ne les a connus que de nom (*i*). *Le Danube*, dit il, *a ſa ſource dans le païs des Celtes près de la Ville de Pyrrhene*, (il fait des monts Pyrenées une Ville de ce nom, & confond ces montagnes avec celles des Alpes.) *Les Celtes*, ajoute-t-il, *demeurent au delà des colomnes d'Hercules; ils ſont voiſins des Cyneſiens, & le dernier des peuples qui ſont établis en Europe, du côté de l'Occident.* Ailleurs, il avoue de bonne-foi, que tout le païs, qui eſt au delà du Danube, étoit entierement inconnu de ſon tems (*k*).

Les Celtes & les Sarmates ſont les deux peuples qui occupoient autrefois toute l'Europe.

Quoiqu'il en ſoit, lorſque les Grecs & les Romains eurent enſuite paſſé le Danube, & pénétré dans la Scythie, on reconnut que ce vaſte païs étoit habité par deux peuples entierement différens. On commença, par conſequent, à les diſtinguer, en appellant les uns Sauromates ou Sarmates (*l*), & en donnant aux au-

(*i*) Herodot. Lib. II. cap. 33. Lib. IV. cap. 49.

(*k*) *Thraces dicunt apes loca quæ ſunt trans Iſtrum obtinere, nec ulterius pergi poſſe.* Herod. L. V. cap. 10.

(*l*) On prétend que ce nom leur fut donné par les Grecs, parce qu'ils avoient des yeux ronds, & reſſemblans à ceux du léſard. *Sauromata* à Σαῦρος *Lacerta*, & ὄμμα *Oculus*. Car. Srephani Dict.. La conjecture du ſavant Bochart, qui derive ce mot de l'Hebreu, eſt fort ingénieuſe. Sarmate vient ſelon lui de שְׁאַר מָדַי ce qui ſignifie *Medorum reliquiæ*: effectivement, les Sarmates & les Medes étoient un même peuple, comme je le remarque ci-après. Je parlerai dans la ſuite des noms de Scythes,

autres le nom de Celtes, de Celtoſcythes (*m*), d'Iberes, de Celtiberes, de Gaulois, de Germains, &c (*n*); & le nom de Scythes ne demeura propre, qu'aux peuples inconnus, qui demeuroient, ſoit dans le fond du Nord, ſoit dans quelque autre contrée où les Voyageurs n'avoient pas encore pénétré. Généralement parlant, les Celtes occupoient les parties occidentales de l'Europe; l'Eſpagne, les Gaules, les trois Roiaumes de la Grande-Bretagne, la Germanie, les Roiaumes du Nord, avec une partie de l'Italie. Les Sarmates, au contraire, étoient établis du côté de l'Orient, & à peu près dans les mêmes contrées qu'ils occupent encore aujourd'hui. Dans de certains

thes, Celtes, Iberes, &c. Voyez Bochart. Géogr. Sacr. Lib. III. cap. 14. in fine.

(*m*) Voyez le paſſage de Strabon cité ci-deſſus page 1. not (*a*). Plutarque appelle les Cimbres & les autres peuples, qui furent défaits par Marius, *Celtoſcythes*. Plutarch in Mario T. I. p. 411.

(*n*) *Scytharum nomen uſque quaque tranſit in Sarmatas atque Germanos; neque aliis priſca illa duravit appellatio, quam qui extremi gentium harum ignoti prope ceteris mortalibus degunt.* Plin. H. N. L. IV. cap. XII p. 465. Il faut prendre ces paroles de Pline dans un ſens général. Le nom de Scythes ne ſe perdit que fort tard. Il y a des Auteurs qui le donnent encore à des peuples connus. Horace le donne aux Illyriens, *Zuid Scythes, Hirpinie Zuinte, cogitet Adria, Diviſus objecto, remittas quærere.* Horatius Od. L. II. Od. 11. Dion le donne aux Baſtarnes L. XXXVIII. 64. & aux Daces L. LI. p. 460. Radagaiſe, qui paſſa en Italie avec une nombreuſe armée de Goths, du tems de l'Empereur Honorius, eſt appellé un Prince Scythe. Cronol. Regum Gothor. apud Ducheſne Rer. Francic. Tom. I. p. 808. Iſidori Chronic. pag. 713. Marcellini Chron p. 37. Dans le IX. ſiecle *Audradus Modicus* appelloit encore Scythes, les Normans, qui déſoloient la France de ſon tems. Audrad. Modici Revelationes apud Ducheſne Tom. II. p. 391, Voyez ci-deſſous p. 17.

CHAP. II.

tains endroits, ces deux peuples étoient mélez (*o*), & ce mêlange produisit un troisieme peuple qui tenoit quelque chose des Celtes & des Sarmates. Tels étoient les Bastarnes (*p*), les Peucins, les Venedes, les Fennes, & plusieurs autres. Mais au reste les Celtes & les Sarmates étoient deux peuples entiérement différens (*q*). Dès la prémiere antiquité, on voit une différence sensible, & une espece d'opposition, entre les coutûmes & toute la maniere de vivre des uns & des autres. Les Sarmates, à l'exemple des autres Scythes, alloient tous à la guerre; mais, ils n'avoient point d'autres troupes que de la Cavalerie; ou (*r*) plûtôt ils étoient toûjours à cheval, jusques là qu'on les voyoit, vendre, achepter, tenir leurs Assemblées, expédier leurs affaires, faire leurs visites, prendre leur repas & leur sommeil, sur leurs chevaux. On trouve dans (*s*) Ammien Marcellin, & dans Zosime, que les Huns (qui étoient un peuple Sarmate) s'accoûtumoient tellement à passer le jour & la nuit sur leurs chevaux, qu'ils en perdoient en quelque maniere l'usage des jambes. Comme il y avoit plusieurs peuples Sarmates le long du Danube & dans le voisinage de la Grece, je ne doute point du tout que ce ne soit ici la véritable origine de la fable des Centaures. La nourriture

Caractere des Sarmates.

(*o*) Strabo L. VII. p. 296. Arrian. Exp. Alex. p. 8.

(*p*) Tacit. Germ. cap. XLVI.

(*q*) Procope se trompe assûrément, quand il dit *que les Gots, les Vandales, les Visigots, les Gepides* (qui étoient tous des peuples Celtes) *sont les Sauromates & les Melanchlenes des Anciens.* Procop. Vandal. L. I. cap. II. p. 178.

(*r*) Tacit. Germ. cap. XLVI.

(*s*) Ammian. Marcell. L. XXXI. cap. III. pag. 615. Zosim. L. IV. cap. XX. p. 388.

ture des Sarmates étoit de la chair cruë (*t*) qu'ils faiſoient mortifier en la mettant ſous leurs cuiſſes, ſur le dos du cheval. Un de leurs mets, les plus délicieux, étoit le lait & le ſang de cavale (*v*), détrempez enſemble. A l'égard de leur maniere de s'habiller, ils portoient, comme les Medes, une longue robe qui leur décendoit juſqu'au talon. Leurs armes étoient, comme je l'ai déja remarqué, l'arc & la flêche (*x*), ou une longue lance (*y*) qu'ils appuioient contre le genou, pour pouſſer & pour renverſer leur ennemi avec plus de force. Ils épouſoient pluſieurs femmes, qu'ils menoient (*z*), non ſeulement à la guerre, mais encore au combat; & les filles ne pouvoient ſe marier parmi eux, qu'elles n'euſſent prémiérement tué un ennemi. Nous prouverons au long dans la ſuite, que les Celtes avoient une maniere de vivre toute différente. Quoiqu'ils euſſent de la Cavalerie, leur principale force conſiſtoit dans l'Infanterie, qu'ils exerçoient à la courſe & à faire de longues traites (*a*). Ils entretenoient une grande quantité de bétail, & ſe nourriſſoient de leur chaſſe, du lait & de la chair de leurs troupeaux. Leurs habits étoient (*b*) juſtes

CHAP. II.

Caractere des Celtes.

(*t*) Amm. Marcel. ub. ſup.

(*v*) Plin. H. N. L. XVIII. cap. XI. p. 466. Virgil. Georg. L. III. vſ. 461. Martial. Epigr. L. I. p. 3. Silius Italic. L. III. p. 129. Clemens Alexand. Pædag. L. III. cap. 3.

(*x*) Pauſanias Attic. cap XXI. p. 50.

(*y*) Tacit. Hiſtor. L. I. cap. 79. Valer. Flac. Argon. VI. v. 236.

(*z*) Pomp. Mela, L. III. c. 4. Herod. L. IV. c. 116. Valeſii Excerpta ex Nic. Damaſceno, p. 516.

(*a*) Tacit. Germ cap 46.

(*b*) Tacit. Germ. cap. 17.

CHAP. II.

juſtes au corps, à la reſerve du *Sagum*, qui étoit une eſpece de manteau court, qu'ils arrêtoient par devant avec une boucle, & qui décendoit à peine juſqu'aux hanches. Au lieu de l'arc & de la flêche, ils portoient d'enormes boucliers, avec des lances (*c*), dont ils ſe ſervoient pour combattre de loin & de près. La Polygamie étoit inconnue parmi eux; &, quoique leurs femmes les ſuiviſſent à la guerre, & leur portaſſent même des rafraichiſſements, juſques ſur le champ de Bataille, elles n'avoient pas accoûtumé ordinairement de ſe battre contre l'ennemi. Enfin, la langue des Celtes (*d*) & celle des Sarmates différoient anciennement comme elles différent encore aujourd'hui. On en trouve une preuve dans Ovide, qui, ayant été envoyé en exil dans la Ville de Tomos, ſituée ſur le Pont Euxin, écrivoit à Cotta (*e*), qu'il avoit déja appris la langue des Getes & des Sarmates, qui étoient établis autour de cette Ville.

Il

(*c*) Tacit. Germ. cap. 6.

(*d*) On prouvera dans la ſuite, que l'ancien Tudeſque étoit un dialecte de la langue des Celtes.

(*e*) *Jam didici Getícè Sarmaticèque loqui.* Ovidius Epiſt. ex Ponto Lib. III. Ep. II. vſ. 40. Triſtium L. V. Eleg. XII. p. 58. Les Getes étoient Celtes. Il ſuffira d'en produire ici une ſeule Preuve. Les dix mille Barbares, dont Perſée Roi de Macedoine refuſa le ſecours, ſont appellés *Getes*, par Appien, Maced. p. 1223; *Thraces*, par Dion in Excerpt. Valeſii p. 611; *Gaulois & Celtes*, par Diodore de Sicile, apud Valeſ. in Excerpt. L. XXVI. p. 313; *Baſtarnes* par Trogus Pompejus Prolog. XXXII; *Baſtarnes & Gaulois* par Tite Live, Lib. XL. cap 57. Lib. XLIV. cap. 26. & par Polybe, in Excerpt Legat. LXII. p. 883. Il n'y a point d'autre différence entre ces Auteurs, ſi ce n'eſt que les uns ſe ſervent d'un nom commun à pluſieurs peuples, comme l'étoient ceux de Getes, Thraces, Gaulois, Celtes; & les autres du nom

pro-

Il eſt vrai, que la langue Allemande qui dé- CHAP. II.
cend de celle des Celtes, & la langue Eſclavonne ou Sarmate, ont pluſieurs mots communs, ſoit qu'il y ait eu anciennement une langue originelle dont il reſte des traces dans toutes les autres, ou que le voiſinage & le mélange de ces deux peuples ait fait paſſer pluſieurs mots d'une langue dans l'autre. Mais, au reſte, tous ceux qui entendent les deux langues, ſavent qu'elles différent eſſentiellement, à l'égard du génie, de la conſtruction, du tour, & ſur-tout par rapport aux ſuffixes, que les Sarmates joignent aux Noms & aux Verbes, à peu près de la même maniere que les Hébreux.

Depuis que les Celtes & les Sarmates ont été connus, pluſieurs Auteurs n'ont pas laiſſé de les confondre ſous le nom général de Scythes.

Les Celtes & les Sarmates ſont donc les deux peuples qui occupoient anciennement la Scythie Européenne (*é*). Les bons Hiſtoriens ne manquent preſque jamais de les diſtinguer, ou de déſigner au moins chacun de ces peuples par quelque caractere particulier, auquel on peut le reconnoître. Mais, il ſe trouve auſſi des Auteurs moins exacts, qui confondent les Celtes & les Sarmates ſous le nom général de Scythes (*f*). Zoſime, par exemple, appelle Scythes tous les peuples barbares qui ravageoient l'Empire Romain de ſon tems. Cette inexactitude des Hiſtoriens, eſt aujourd'hui l'une des plus grandes difficultez que

Difficulté qui nait de cette inexactitude.

propre & particulier de la nation, c'eſt à dire de Baſtarnes. Au reſte, les Getes reçûrent enſuite le nom de Goths. Voyez ci-deſſous, chap. VIII.

(*é*) Il s'agit de la grande Scythie, & non de la petite, qui étoit l'une des ſix Provinces de la Thrace. Feſti Rufi Breviar. cap. IX. p 13.

(*f*) Voyez ci-deſſus pag. 13. note (*n*).

CHAP. II.

que l'on rencontre, lorſqu'il s'agit d'expliquer les monumens qui nous reſtent de l'Hiſtoire des anciens Scythes. On ne ſait ſi les évenemens ou les coutûmes dont ils parlent régardent le prémier ou le ſecond des peuples dont je viens de faire mention. On dit, par exemple, que les Amazones, qui paſſérent de l'Europe en Aſie, étoient Scythes. Mais, étoient-elles Celtes, ou Sarmates? C'eſt ce que la plûpart des Auteurs laiſſent à deviner; & il faut être extrémement au fait de ces matiéres, pour ne s'y point tromper.

Selon les apparences les Celtes & les Sarmates étoient les mêmes peuples que l'on appelloit en Aſie Medes & Perſes.

Je finirai ce Chapitre par une Remarque qui peut-être ne ſera pas indigne de la curioſité du Lecteur. Ce n'eſt à la vérité qu'une Conjecture; mais, autant que je puis en juger, elle n'eſt pas ſans vraiſemblance. Je ſoupçonne que les peuples, que l'on appelloit Celtes & Sarmates en Europe, étoient les mêmes qui portoient en Aſſie le nom de Medes & de Perſes. Les Medes étoient décendus des Sarmates, s'il faut en croire Solin (*g*), ou les Sarmates des Médes, au rapport de Diodore de Sicile & de Pline (*h*). On trouve auſſi dans Herodote (*i*), qu'il y avoit le long du Danube des peuples qui étoient habillez de la même maniere que les Medes, & qui ſe glorifioient d'en tirer leur origine. Tout cela ſemble indiquer, qu'il y avoit une grande conformité entre les Medes & les Sarmates, juſques-là qu'on les regardoit comme une même

(*g*) *Sauromatæ in Aſia ſiti originem Medis dedêre.* Solin. cap. XXV. p. 235.

(*h*) Diodor Sic. L. II. p. 90. *Sarmatæ Medorum (ut ferunt) ſoboles.* Plin. VI. c. 7.

(*i*) Herodot. L. V. cap. 9.

me nation. A l'égard des Perſes, je ne doute point du tout, qu'ils ne fuſſent le même peuple que les Celtes. Pour le prouver, je ne me prévaudrai point du témoignage d'Ammien Marcellin (*k*) & de Tertullien (*l*) qui font ſortir les Perſes de la Scythie. Le célébre Henri de Valois (*m*), dont je reſpecte beaucoup l'autorité, prétend que ces Auteurs ont confondu les Perſes, avec les Parthes, qui, de l'aveu de tous les Hiſtoriens, étoient Scythes d'origine (*n*). J'ai en main des preuves plus convaincantes. On verra dans tout cet ouvrage, que, ni la langue des Perſes, ni leurs coutûmes, ni leur Religion, ne différoient pas anciennement de celle des Celtes. CHAP. II.

CHAPITRE TROISIEME.

JE vais parler préſentement de l'étenduë & des bornes de l'ancienne Celtique, & parcourir les différentes Contrées qui étoient habitées autrefois par des peuples Celtes. Je ſe- Les Celtes occupoient anciennement la plus grande partie de l'Europe.

(*k*) *Perſæ ſunt originitùs Scythæ.* Amm. Marcell. Lib. XXXI. cap. III. p. 620.

(*l*) *Scythæ exuberant Perſas.* Tertullien. de Pallio, cap. II. p. 133.

(*m*) Notis ad Ammian. Marcellin. ub. ſup.

(*n*) Arrian. Parthic. p. 615. Q. Curtius L. VI. p. m. 212. Plin. L. VI. cap. XVII. p. 678. Les Parthes étoient Sarmates d'origine ; delà vient que leur langue approchoit de celle des Medes, qui, comme nous venons de le dire, décendoient auſſi des Sarmates. *Sermo his inter Scythicum Medicumque medius & utriſque mixtus.* Juſtin. Lib. XLI. c. 2. *Sarmatæ Medorum (ut ferunt) ſoboles, gens habitu, armiſque Parthicis proxima.* Plin. L. VI. c. 7. Etien-

CHAP. III.

ſerai obligé de marcher quelquefois dans un païs preſqu'inconnu. J'eſpere pourtant d'en dire aſſez, pour convaincre le Lecteur, que ces peuples étoient Maîtres de la plus grande partie de l'Europe. S'ils ne portoient pas partout le nom de Celtes, on ne laiſſera pas de reconnoître par-tout le même peuple, & de le diſtinguer par des caracteres qui ne ſont point équivoques. Cluvier a prouvé démonſtrativement (*o*), que les Celtes occupoient anciennement l'Illyrie, la Germanie, les Gaules, l'Eſpagne, & les Royaumes de la Grande-Bretagne. S'il avoit pouſſé plus loin ſes Recherches, il auroit pû y ajoûter encore, une partie de la Pologne & de la Moſcovie, avec les Provinces qui ſont le long du Danube juſqu'à ſon embouchûre; &, outre cela, la Thrace, la Macedoine, la Grece, l'Italie & la Sicile. Il auroit pû remarquer encore, que l'Aſie mineure étoit remplie de peuples Celtes. Tels étoient, non ſeulement les Galates ou Gallo-Grecs, partagez en pluſieurs nations,

Cluvier l'a entrevu.

Etienne de Byſance dit *Parthyæi gens olim Scythica quæ deinde fugit vel emigravit duce Medo Sic vero a Medis vocata fuit, ex natura terræ quæ eos excepit, paluſtris nempe & cava; vel a fuga, quoniam Scythæ Parthos vocant exules, dicuntur etiam Parthi, Parthii, & Parthyæi.* Steph. de U. 628. Saumaiſe lit μετοικίσαι ἐπὶ Μήδους, *ils allerent s'établir en Medie.*

(*o*) Cluver. Germ. Antiq. p. 16. Il a été copié par Mezerai, Hiſtoire de France avant Clovis p. 4. Scaliger avoit dit avant Cluvier: *Quis ignorat* Κέλτας, Ἰβήρας *pro totâ Occidentali ac Septentrionali Europæ plagâ, à veteribus illis uſurpari? Certè Ariſtoteles, Eratoſthenes, alii,* Κελτῶν *nomine Sarmatiam, totam Germaniam, Italiam, Iberiam, ſeu Hiſpaniam ipſam, comprehendunt.* Joſephi Scaligeri Epiſt. L. III. Ep. 276.

tions, mais encore les (*p*) Bithyniens, les Thraces, les Phrygiens, les Troïens, les Lydiens, les Thyniens, les Medo-Bithyniens, les Mariandyns, les Sintiens, les Myſes ou Moeſiens, les Mygdons, les Matiens, les Paphlagoniens, les Bebryces, & les Lygiens. Comme tous ces peuples ſortoient orginairement de l'Europe, & en particulier de la Thrace, d'où ils avoient paſſé en Aſie, je me reſerve d'en parler lorſque je ſerai parvenu aux Migrations des Celtes ; & je ne ferai mention ici que des Celtes qui étoient établis en Europe. Il eſt certainement fâcheux, que le Pere Pezron n'ait pas eu le tems d'exécuter le Plan qu'il avoit formé (*q*). Le Public auroit profité de ſon travail, & peut-être qu'il m'auroit appris bien des choſes, que je ne ſais pas. Ce ſavant homme ſe propoſoit de débrouiller les Origines Celtiques, & de prouver ce que je dois démontrer ici. J'ai trouvé, à la vérité, dans ſon Plan, un peu trop de credulité pour les anciennes fables, avec quelques fautes & quelques inexactitudes, qu'il auroit, ſelon les apparences, corrigées. Il fait décendre les Celtes de Gomer & d'Aſcenez, l'un fils, & l'autre petit-fils, de Japheth. Cela peut être ; au moins l'opinion eſt fort ancienne. Mais, il eſt conſtant, que l'Hiſtoire & la Généalogie des Celtes ne remontent

Le Pere Pezron s'étoit propoſé de le prouver.

(*p*) Strabo L. VII. 295. XII. 541. Herodot. Lib. VII. 72. &c.

(*q*) Voyez les Collectanea de Mr. de Leibniz T. II. p. 59. Mr. Bruzen de la Martiniere dans ſon Dictionaire Géographique, Tome II. part. 2. p. 441. dit que le Pere Pezron n'a pas exécuté ſon Projet. Monſieur Marchand m'a averti, que ce Pere avoit publié quelque-choſe ſur le ſujet des Celtes; mais, je n'ai point vû ſon Ouvrage.

CHAP. III.

tent pas ſi haut. Il dit que les Parthes appellérent les Celtes, ou les Gomerites, Saces. Ce ſont (r) les Perſes, qui donnoient aux Scythes le nom de Saces. Comme il ne diſtingue pas les Perſes des Parthes, il confond auſſi les Daces établis autour du Danube avec les Dahes ou Daës qui étoient en Aſie. Il dit que les Celtes, qui s'étoient fixés dans l'Armenie, dans la Cappadoce, dans la Phrygie, ſortoient originairement de l'Hyrcanie, & de la Bactriane; au lieu qu'il eſt conſtant, qu'ils étoient venus d'Europe. Il fait d'Acmon (s), d'Ophion, de Saturne, de Jaou, qui ſelon lui eſt le Jupiter des Latins, des Princes Celtes, ſans conſiderer, que les deux prémiers de ces noms ſont manifeſtement Grecs, & les deux autres Pheniciens. Il dit que les Teutons ſe mêlerent avec les Umbres; ce qui eſt auſſi peu exact, que ſi je diſois, que les Francs ſont mêlez avec Suedois, pour exprimer qu'ils ſont orginairement un même peuple. Mais, au reſte, je ſuis convaincû, que le Pere Pezron a frappé au but: & je vais montrer, que ſon Syſtême n'eſt point une Viſion, ni un Roman, ni même une ſimple Conjecture, deſtituée de preuves, ou au moins de preuves ſuffiſantes.

Preuve générale: Les Anciens n'aſſignent point d'autres limites à la Celtique, que les bornes même de l'Europe.

Je commence par une preuve générale. Les Anciens n'aſſignent point d'autres limites à la Celtique, que les bornes même de l'Europe. Selon les Géographes Grecs & Latins, l'Europe commençoit aux colomnes d'Hercules

(r) Plin. H. N. L. VI. cap. 17. pag. 678.
(s) Ces noms ſont pris des Argonautiques d'Apollonius & de ſon Scholiaſte L. I. p. 50.

les (*t*), & s'étendoit delà juſqu'aux prétendus monts (*v*) Riphéens, dont j'ai parlé plus haut, & que l'on plaçoit aux extrémitez du Nord. J'ai averti en même tems, que l'on faiſoit décendre le fleuve de Tanaïs, de ces prétenduës montagnes, au lieu qu'il ſort d'un Lac, comme Hérodote l'a remarqué, beaucoup mieux inſtruit que ceux qui ont écrit après lui. *Il ſort* (*w*) dit il, *d'un grand Lac, & va ſe décharger dans un autre Lac encore plus grand, que l'on appelle Moeotis.* Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant que les Anciens donnoient à l'Europe les bornes ſuivantes, du côté de l'Orient (*x*). Prémiérement, l'Ocean Septentrional, qui rentroit dans les terres, & y formoit de vaſtes Golfes; enſuite, une chaine de montagnes qu'ils apelloient les monts Ri- CHAP. III.

(*t*) *Exeundum deinde eſt, ut extera Europæ dicantur, tranſgreſſiſque Rhiphæis montes, litus Oceani Septentrionalis in læva, donec perveniatur Gades, legendum.* Plinii H. N. L. IV. cap. XIII. p. 474.

(*v*) Voyez ci-deſſus, p. 4. not. (*f*)

(*w*) Herodot. L. IV. 57. Voyez auſſi Cluver. G. A. p. 6. & 12.

(*x*) *Europa incipit initium ſub plaga Septentrionali à fluvio Tanai, qua Riphæi montis ardua Sarmatico adverſa Oceano Tanaim fluvium fundunt.* Æthicus, Coſmogr. p. 51.... *qua vertice lapſus, Rhiphæo Tanaïs, diverſa nomina mundi, Impoſuit ripis, Aſiaque & terminus idem, Europa media dirimens confinia terræ.* Lucan. L. III. vſ. 272. *Tanais ex Riphæis montibus defluit, quem lacus Mœotis accipit noviſſimus inter Europam Aſiamque finis.* Plin. Hiſt. Nat. L. IV. cap. XII. p. 464. *Alii ajunt fines* (Europæ) *eſſe Tanaim & Mœotidem fretumque Cimmerium,* Herodot. L. IV. 45. *Europa terminos habet ab Oriente Tanaim & Mœotida & Pontum, ab Occidente Atlanticum Oceanum.* Pomp. Mela L. I. cap. 3. p. 7. cap. XIX. p. 36. Voyez auſſi Oroſe, Liv. I. p. 15. Ammien Marcellin, Liv. XXXI. ch. 3. p. 618. Dionyſ. Perieg. vſ. 14. 48. 632. 661. 722.

CHAP. III. Riphéens; & enfin, le fleuve de Tanaïs, qui, après être ſorti de ces montagnes, & avoir parcouru une grande étenduë de païs, alloit ſe décharger dans le Palus Mæotide. Il n'eſt pas néceſſaire que je montre ici l'ignorance des anciens Géographes, qui n'ont donné à l'Europe que des bornes imaginaires, du côté qu'elle n'eſt pas environnée par la Mer; & qui ont d'ailleurs confondu, à certains égards, le Tanaïs (*y*) avec le Danube, qui ſort effectivement de ce que l'on apelloit anciennement les monts Riphéens. Il me ſuffit de remarquer, que les bornes de l'Europe étoient auſſi celles de la Celtique. On en trouve une preuve dans Pline (*z*), qui, copiant des Auteurs plus anciens, place le prémier Promontoire de la Celtique après les monts Riphéens. „ Au delà, dit il, des Hyperboréens, on „ trouve d'abord un Promontoire de la Cel„ tique, nominé Lytarmis, & le fleuve de „ Carambucis, qui traverſe un païs où les „ monts Riphéens s'abaiſſent & ſe perdent in„ ſenſiblement.„ Il m'importe peu d'examiner, encore moins de décider, ſi ce fleuve de Carambucis eſt l'Obi ou le Dwina, qui paſſe à Archangel. Je laiſſe cette controverſe aux Géographes modernes (*a*). Le paſſage de Pline, que je viens de citer, eſt tiré d'Hecatée (*b*), qui, ſelon toutes les apparences, ne connoiſſoit pas un païs ſi reculé. Strabon avouë

(*y*) Voyez ci-deſſus, p. 4.
(*z*) Plin. H. N. L. VI. cap. XIII. p. 667.
(*a*) Voyez Hardouin ad Plin. ub. ſup. Cluver. G. A. p. 8. Stralenberg p. 412.
(*b*) Stephanus de Urb. *in Carambyce & Elixoia*, pag. 341. 447.

avouë dans un paſſage, que j'ai auſſi cité (*c*), qu'il étoit encore inconnu de ſon tems. Je me contente d'avoir prouvé par Pline & par Hecatée, que, ſelon l'opinion commune, la Celtique s'étendoit alors auſſi loin que l'Europe. Plutarque dit à peu près la même choſe, dans la Vie de Marius (*d*). „ Quelques-uns „ ſoutiennent (*e*), que la Germanie eſt un „ païs extrémement vaſte, qui, s'étendant „ vers la Mer extérieure & vers le Septen- „ trion, ſe replie enſuite du côté de l'Orient „ juſqu'au Palus Mœotide, & touche la Scy- „ thie, que l'on appelle Pontique... Delà „ vient, ajoûte-t'il (*f*), que tous les peuples „ qui parcourent ces vaſtes contrées, bien „ qu'ils ayent des noms particuliers, ſont ap- „ pellez en commun du nom de *Celtoſcythes*. CHAP. III.

CHAPITRE QUATRIEME.

SI nous paſſons de cette preuve générale à des preuves particulieres, il ſera facile de démontrer, que toutes les contrées de l'Europe étoient autrefois habitées par des peuples Celtes, Preuves particulieres.

(*c*) Préface, cit. (6).

(*d*) Plutarch. Op. Tom. I. p. 411.

(*e*) Dionyſius Periegetes eſt de ce nombre. Il dit qu'au Nord du Danube, juſqu'à l'embouchure du Palus Mœotide, demeurent des Germains, des Sarmates, des Getes, & des Baſtarnes. Voyez ci-deſſous Chap. VIII.

(*f*) Il parle des Cimbres & des autres peuples qui furent defaits par Marius. Au reſte, Strabon cite un paſſage d'Ephorus, qui porte, *que ſi l'on partage la terre en quatre parties, on trouvera que le païs, qui eſt du côté de l'Orient, eſt occupé par les Indiens: celui, qui eſt vers le mi-*

CHAP. IV.

Celtes, avec cette reſtriction pourtant, qu'ils étoient mêlez, du côté de l'Orient, avec une infinité de nations Sarmates.

Les anciens habitans de l'Eſpagne & du Portugal étoient Celtes.

L'Eſpagne & le Portugal ſont les prémieres Provinces de l'Europe, en commençant du côté de l'Occident. Lorſque les Romains portérent, pour la prémiere fois, leurs armes dans ces Provinces, ils les trouvérent occupées par des peuples différens. Varron en nomme cinq (*g*). *Les Eſpagnes*, dit il, *ont été peuplées par des Iberes, des Perſes, des Phéniciens, des Celtes, & des Carthaginois.* Les Carthaginois ſont connus: voiſins de l'Eſpagne, ils en ſoumirent une grande partie, avant leur ſeconde (*h*) guerre avec les Romains. Les Phéniciens, diſtinguez des Carthaginois, ſont les Tyriens (*i*), qui avoient envoyé une Colonie, & fondé un célébre Temple à l'honneur d'Hercule, dans l'Iſle de Gades. A l'égard des Perſes, je ne ſai d'où ils pouvoient être venus; & je ne me ſouviens pas d'avoir vû dans aucun des anciens Auteurs, qu'ils euſſent envoyé des Colonies en Eſpagne. Peut-être que ces prétendus Perſes étoient les habitans naturels du païs, qui ne différoient guéres des Perſes, avant que ceux-ci euſſent ſoumis les Medes, & adopté la plûpart de leurs coutumes. Ce n'eſt pourtant qu'une ſimple conjecture, que je ne peux juſtifier, juſqu'à préſent, que par la parfaite conformité que je trou-

midi par les Ethyopiens: celui, qui eſt vers l'Occident, par les Celtes: & les païs Septentrionaux, par les Scythes. Strabo Lib. I. p. 34.

(*g*) Varro apud Plin. H. N. L. III. c. I. p. 290.

(*h*) Diod. Sic. Lib. XXV. in Excerpt. Legat. apud Hoeſchelium, p. 169.

(*i*) Pomp. Mela L. III. c. VI. p. 80. Strabo L. I, pag. 2.

trouve entre les Celtes & les anciens Perſes, ce que j'aurai ſouvent occaſion de toucher dans ce Traité. Enfin, pour ce qui eſt des Iberes & des Celtes, on prétend que les Iberes étoient les plus anciens habitans de l'Eſpagne, & que s'étant confondus, par la ſuite du tems, avec des Celtes, qui étoient venus des Gaules, le mélange de ces deux peuples produiſit le nom de Celtiberes (*k*). C'eſt une erreur, que j'aurai occaſion de refuter, lorſque je ferai voir que le nom d'Iberes (*l*) étoit un nom purement appellatif, que les Celtes donnoient à tous les peuples qui demeuroient au delà d'un fleuve ou d'une montagne. Quoiqu'il en ſoit de l'origine de ces peuples dont je parlerai ailleurs, les anciens Auteurs ne diſconviennent pas, que les Celtes, les Iberes, & les Celtiberes d'Eſpagne, ne fuſſent une même nation, deſignée ſous des noms différens (*m*). Il me ſuffira donc de remarquer ici deux choſes: la prémiere eſt, que, depuis l'invaſion des Carthaginois & des Romains, les Celtes occupoient encore la plus grande partie de l'Eſpagne. Par-tout on en trou-

(*k*) *Cum pridem de regione invicem decertaſſent Iberes & Celtæ, poſtea, pace facta, communiter eam inhabitaverunt, & connubiis mixti, ob eam commixtionem dicuntur hoc nomen accepiſſe.* Diod. Sicul. L. V. p. 214. *Profugique à gente vetuſta, Gallorum Celtæ miſcentes nomen Iberis.* Lucan. L. VI. vi. 9. *Venere & Celtæ ſociati nomen Iberis.* Silius Ital. L. III. p. 124. Voyez auſſi Appian. Hiſp. p. 424.

(*l*) Voyez ci-deſſous Chap. XI. XIII. XIV.

(*m*) *Celticos in Batica, à Celtiberis in Luſitania adveniſſe, manifeſtum eſt ſacris, lingua, oppidorum vocabulis, Neetobriga, Turobriga.* Plin. ub. ſup. p. 295. Martial, parlant à Lucius de l'Eſpagne leur patrie commune, dit, *Nos Celtis genitos, & ex Iberis,* Epigr. Lib. I. p. 26.

CHAP. IV.

trouve, le long (*n*) de l'Ebre qui eſt l'ancien Iberus, de l'Anas (*o*), du Bætis (*p*), dans la Tarraconoiſe (*q*), dans la Bétique, dans la Luſitanie, qui, du tems des Romains, étoient les trois Provinces, ou les trois Gouvernemens, ſous leſquels toute l'Eſpagne étoit compriſe. Ma ſeconde remarque eſt, que les autres peuples barbares, qui étoient établis en Eſpagne (*r*), & auxquels les Hiſtoriens & les Géographes ne donnent pas expreſſement le nom de Celtes, étoient pourtant la même nation. La choſe ſe prouve, non ſeulement par les noms de leurs Villes & de leurs Cantons, (par-tout on voit revenir les terminaiſons Celtiques de *Briz* & de *Dur* (*s*),) mais auſſi par les coutumes de ces peuples, qui étoient entiérement conformes à celles des Celtes, comme on le verra dans la ſuite de cet Ouvrage. Je crois donc être en droit de conclure, que les Celtes étoient anciennement Maîtres de toute l'Eſpagne. Herodote (*t*) & Ephorus (*v*) l'aſſûrent

(*n*) Plin. ub. ſup. Ptolom. L. II. c. IV. & ſeq.

(*o*) Guadiana.

(*p*) Guadalquivir.

(*q*) Pomp. Mela L. II. c. VI. Lib. III. c. I. Berkelius, qui a fait un excellent Commentaire ſur Etienne de Byſance, releve dont mal à propos ſon Auteur, pour avoir dit que la Ville d'*Emporium*, qui étoit en Eſpagne, étoit une Ville de la Celtique: *Emporium urbs Celtica à Maſſilienſibus condita.* Steph. de Urb. p. 344.

(*r*) Tels ſont les peuples appellez *Cantabri, Turdetani, Luſitani, Veltones, Autrigoni, Tiburi, Callaici, Coelerini, Vaccai, Murboci, Pelendones, Oretani*, & pluſieurs autres dont on peut voir les noms dans les Ouvrages de Strabon, de Pline, & de Ptolemée.

(*s*) *Arabriga Talabriga Luſitanorum, Cottaobriga, Deobriga Veltonum, Nemetobriga Tiburorum, Lacobriga, Ocſodurum apud Vaccaos.* Ptolem. ub. ſup.

(*t*) Voyez ci-deſſus p. 12.

(*v*) *Ephorus ingenti magnitudine facit Celticam, quod illò plera-*

rent positivement. La plûpart des anciens Auteurs étoient si bien persuadés, que les habitans naturels de ce païs ne différoient pas des autres peuples Septentrionaux, qu'ils ne font pas difficulté de leur donner, avec le nom de Celtes, celui de Gaulois (x), & même de Cimbres (y). CHAP. IV.

CHAPITRE CINQUIEME.

DE l'Espagne il faut passer dans les Gaules. Jules Cesar remarque (z), que les Celtes n'en occupoient de son tems que la troisieme partie. *Toutes les Gaules*, dit il, *sont divisées en trois parties. La prémiere est occupée par les Belges; la seconde, par les Aquitains; & la troisieme, par le peuple que nous appellons Gaulois, & qui dans leur langue portent le nom de Celtes. Tous ces peuples ont une langue & des coutumes différentes.* On sait que ce passage de Jules Cesar doit s'entendre des Gaules qui n'obéissoient pas encore aux Romains, & que ce Prince subjugua dans les différentes expéditions, que l'on peut voir dans ses Commentaires: c'est le

Les anciens Gaulois étoient Celtes.

pleraque ejus terra quam nunc Iberiam vocamus loca usque ad Gades tenuerint. Strabo L. IV. pag. 199.

(x) *Galli occidua usque ad Gades incolunt secundum Eratosthenem.* Strabo Lib. II. p. 107.

(y) Diodore de Sicile dit *que les Lusitains sont les plus braves des Cimbres.* Lib. V. 215.

(z) Cæsar. Lib. I. c. I. Voyez aussi Am. Marcell. L. XV. cap. II. p. 102.

CHAP. V.

le païs qu'on appelloit (*a*) *Gallia Comata*, à cauſe de la longue chevelure de ſes habitans. Il y avoit déjà du tems, que les Romains étoient Maîtres, au delà des monts, de la *Province Narbonnoiſe* (*b*), qui s'étendoit depuis les Pyrenées juſqu'aux Alpes. Les brayes ou culottes, qu'on y portoit, lui firent donner le nom de *Gallia Braccata*. En deça des monts, la Republique poſſedoit la Province appellée *Gallia Cis-Alpina* ou *Togata*, parce que les habitans y étoient vêtus à la Romaine. Elle commençoit aux Alpes (*c*), s'étendoit le long du Po, juſqu'à la Mer Adriatique, & avoit pour bornes les Villes d'Ancone, de Ravenne, avec le fleuve de Rubicon. Strabon & Diodore de Sicile, qui ont écrit depuis Jules Ceſar, ne ſemblent pas être parfaitement d'accord avec cet Auteur. Strabon, quoiqu'il cite les Commentaires de Ceſar, prétend que ce ſont les peuples de la (*d*) Province Narbonnoiſe, qui portoient anciennement le nom de Celtes, & qui l'ont communiqué aux autres nations des Gaules. C'eſt à ces peuples qu'il donne lui-même le nom de Celtes (*e*). *Les Celtes*, dit il, *habitent le long de la Mer qui eſt du côté de Marſeille & de Narbonne, & leur païs s'étend juſqu'à une partie des Alpes.* Diodore de Sicile dit,

(*a*) Pomp. Mela L. III. c. II. Plin. H. N. Lib. IV. c. XVII. p. 482.

(*b*) Strabo L. II. p. 178. Plin. L. III. c. IV. p. 308.

(*c*) Ptolem. L. III. c. I. p. 71. Plin. L. III. c. XIV. p. 363. Sext. Ruf. Breviar. p. 8.

(*d*) *Galli qui Narbonenſem Provinciam incolunt, quondam Celtæ appellabantur, & arbitror ab iis omnes in univerſum Galatas, Celtas à Græcis vocatos.* Strabo Lib. IV. p. 189.

(*e*) Strabo Lib. IV. p. 176. 177.

dit à peu près la même choſe (*f*). *Il ſera bon d'avertir ici d'une choſe que pluſieurs ignorent. Les peuples qui ſont établis au-deſſus de Marſeille au milieu du païs, autour des Alpes, & dans les monts Pyrenées, ſont appellez Celtes. Ceux, qui ſont au midi de la Celtique, du côté de l'Ocean & du mont Hercynien, & les autres nations, qui s'étendent delà juſques dans la Scythie, ſont appellez Galates. Cependant, les Romains donnent en commun à tous ces peuples le nom de Galatés.* Il y a dans ces paroles de Diodore trois fautes. I. Il met le Midi pour le Septentrion, à moins que ce ne ſoit, comme je le ſoupçonne, une faute de Copiſte. II. Il fait, de la forêt Hercynie, une montagne de ce nom (*g*). III. Il prétend que les peuples, qui demeuroient autour de cette montagne, & juſques dans la Scythie, portoient le nom de Gaulois, ou, comme le diſent les Grecs, de Galates. Il ſe trompe. Les Gaulois étoient en deçà du Rhin; les peuples, qui étoient au-delà de ce fleuve, furent d'abord appellez Scythes, enſuite Celtes, & enfin Germains, au lieu que le nom de Gaulois leur eſt donné très-rarement. Mais, au reſte, Strabon & Diodore de Sicile s'accordent à placer les Celtes dans la Gaule Narbonnoiſe (*h*). Quoiqu'il en ſoit, pour revenir au paſſage de Jules Ceſar, on verra par la ſuite de cet Ouvrage

(*f*) Diod. Sic. Lib. V. p. 214.

(*g*) Il fait la même faute plus haut pag. 208 où il dit que le mont Hercynien eſt la plus haute montagne de l'Europe.

(*h*) Voyez auſſi Ælien *de Animalibus*. Lib. XIII. c. XVI. p. 776.

CHAP. V.

vrage de quelle maniere il faut l'expliquer. La différence, qu'il y avoit de ſon tems entre les coutûmes des Belges, des Aquitains, & des Celtes, venoit uniquement de ce que les uns conſervoient encore leur ancienne barbarie, au lieu qu'elle étoit adoucie dans les autres, par le commerce qu'ils avoient avec des nations policées. Mais, il y avoit encore aſſez de conformité entre ces trois peuples, pour pouvoir en conclure qu'ils étoient originairement la même nation. Il faut dire la même choſe de leur langue. Dès le tems de Jules Ceſar, la langue Celtique s'étoit partagée en tant de dialectes, que les Celtes ne s'entendoient plus, pour peu qu'ils fuſſent éloignez les uns des autres. Mais, on peut démontrer, par des preuves inconteſtables, qu'il y avoit une mere langue, de laquelle tous ces différens dialectes décendoient. Ce qu'il y a encore ici de certain, c'eſt que tous les habitans des Gaules portoient anciennement le nom de Celtes. C'eſt, comme le remarque (*i*) Pauſanias, le nom qu'ils ſe donnoient eux mêmes, & ſous lequel les étrangers les deſignoient. Celui de Gaulois, ou de Galates, eſt beaucoup plus nouveau; quoiqu'en uſage parmi les Grecs & les Romains, il a été longtems inconnu aux peuples auxquels on le donnoit. Mais au reſte ce nom, auſſi bien que celui de Celtes, deſignoit en commun tous les peuples des Gaules, qui ſont appellez, tantôt (*k*) Cel-

(*i*) *Ut Galli appellarentur nonniſi ſerò uſus obtinuit. Celtas enim cum ipſi ſe antiquitùs, tum alii eos nominarunt.* Pauſan. Attic. c. III. p. 10.

(*k*) *Celto-Gallia in quatuor diviſa eſt Provincias, Aquitanicam,*

Celtes, tantôt Gaulois, & tantôt Celto-Galatès. A l'égard des noms de Belges & d'Aquitains, c'étoient certainement des dénominations particulieres, qui étoient priſes, ou du naturel de ces peuples ou de la contrée qu'ils habitoient. Les Celtes, qui étoient au-delà de la Seine & de la Marne (*l*), étant nouvellement arrivez de Germanie, & ayant apporté toute la ferocité du païs d'où ils ſortoient, furent appellez *Belges*, c'eſt à dire feroces, querelleux (*m*). Ceux, qui demeuroient le long de la Mer Oceane, furent appellez *Armoriques* (*n*), d'un mot Celte & Tudeſque, qui ſignifie maritime. Nous apprenons de Pline (*o*), que cette partie de l'Armorique, qui étoit au-delà de la Garonne du côté des Pyrenées, fut appellée par les Romains Aquitaine, ſoit à cauſe du grand nombre de ſources d'eaux vives qu'ils y trouverent, ou, comme d'autres le prétendent, pour exprimer de cette maniere en Latin le mot Celte d'Armorique. En voilà aſſez ſur les peuples des Gaules, auquels j'aurai occaſion de revenir ſouvent dans cet Ouvrage.

CHAP. V.

CHA-

eam, Lugdunenſem, Belgicam, & Narbonenſem. Ptolem. Lib. II. c. VII. p. 49. *Celto-Galatia Narbonenſis.* L. II. c. XX. pag. 54. *Celtæ Galati vocati ad Orientem Pyrenai.* Appian. Hiſp. p. 424. *Celtica quæ nunc Gallia vocatur.* Idem de Bello Annib. 546.

(*l*) Cæſar. I. 1. II. 4.

(*m*) Du mot Tudeſque *Belgen*, ſe diſputer, ſe quereller.

(*n*) *Civitates quæ Oceanum attingunt, quæque eorum conſuetudine Armoricæ apellantur.* Cæſar VII. 75. *Civitates Oceano conjunctæ quæ Armoricæ apellantur.* Hertius Lib. VIII. c. XXXI.

(*o*) *Aquitanica, Aremorica antea dicta.* Plin. H. N. Lib. IV. c. XVII. p. 482. *Ar-mor-rich* Province ou Royaume maritime.

CHAPITRE SIXIEME.

Les anciens Germains étoient Celtes.

A l'égard de la Germanie, les anciens Auteurs conviennent aſſez généralement, qu'elle étoit remplie de peuples Celtes, & qu'elle faiſoit l'une des parties les plus conſiderables de la Celtique. Nous avons dit qu'Herodote (*p*) plaçoit les ſources du Danube dans le païs des Celtes. Arrien (*q*) dit la même choſe, & met au nombre des Celtes tous les peuples qui demeuroient le long de ce fleuve, juſqu'aux Quades & aux Marcomans incluſivement. Le nom de Celtes demeura même propre aux Germains, (*r*) depuis que les habitans des Gaules & de l'Eſpagne l'eurent perdu ou quitté. Ainſi quand Dion, qui a pouſſé ſon Hiſtoire juſques vers l'an 229. de N. S. J. C. parle des Celtes, il entend toujours par-là les Germains. Il dit par exemple (*s*), *Que quelques Celtes paſſerent le Rhin, pour venir au ſecours d'Arioviſte; que* (*t*) *quelques Celtes, que l'on appelle Germains, s'étant emparez du païs qui eſt le long du Rhin, ont fait donner à ce païs le nom de Germanie* (*v*). Il s'explique clairement là-

(*p*) Voyez ci-deſſus p. 12.

(*q*) Arrian. Exped. Alex. p. 8.

(*r*) *Burchanis inſula Celtica*, dit Etienne de Byſance en parlant d'une Iſle qui étoit ſur les côtes de la Germanie. Steph. de U. p. 240.

(*s*) Dio. L. XXXVIII. p. 31.

(*t*) Idem Lib. LIII. p. 503.

(*v*) Il s'agit de la Germanie qui obéïſſoit aux Romains, & que l'on diſtinguoit en Superieure & en Inferieu-

là-dessus, dans un autre endroit (*x*). *Les peuples*, dit il, *qui demeurent des deux côtez du Rhin, portoient autrefois en commun le nom de Celtes ; mais, depuis que les Gaulois ont été distinguez des Celtes, jusqu'à mon tems, le Rhin a toujours été regardé comme la borne des deux païs.* Il n'est pas moins constant, que les Celtes, qui étoient en Germanie, ne différoient pas anciennement de ceux des Gaules, & qu'on ne les désignoit sous un même nom, que parce qu'on étoit persuadé qu'ils étoient originairement la même nation. (*y*) *Les deux peuples*, dit Strabon, *sont non seulement voisins, n'étant separez que par le Rhin, ils ont encore le même temperament, la même maniere de vivre, & se ressemblent presque en toutes choses.* C'est-là, selon cet Auteur, la véritable origine du nom de Germains (*z*). *Les Germains différent un peu des Gaulois ; ils sont plus feroces, d'une plus grande taille, & plus blonds ; quant au reste, les deux peuples se ressemblent parfaitement ; ils ont les mêmes traits, les mêmes coutûmes, & se nourrissent des mêmes alimens. J'estime par consequent, que les Romains* CHAP. VI.

ferieure. La Superieure s'étendoit, depuis les sources du Rhin, jusqu'à Mayence, qui en étoit la Metropole, & à la riviere d'Obringa, que quelques-uns prennent pour la Mosele, & d'autres pour l'Are près de Bonne. L'Inferieure, depuis Cologne, qui en étoit la Metropole, jusqu'aux embouchures du Rhin, & à la Mer Oceane. Ptolem. Lib. II. c. IX. pag. 53. Ducheine Rer. Francic. Tom. I. p. 1. 5. 15. 39. Cluver. G. Ant. p. 510.

(*x*) Dio. L. XXXIX. p. 114.

(*y*) Strabo L. IV. p. 196. Il avoit dit plus haut, que ce qu'il y avoit encore de feroce, dans les mœurs des Gaulois, venoit des coutumes & du naturel des Germains, qu'ils conservoient en partie.

(*z*) Strabo L. VII. p. 290.

CHAP. VI. *mains ont eu raiſon de les nommer Germains, comme pour marquer qu'ils étoient les freres Germains des Gaulois.* Cette étymologie de Strabon eſt, certainement, fauſſe; mais, elle prouve au moins, qu'il y avoit une ſi grande conformité, une ſi parfaite reſſemblance, entre les Germains & les Gaulois, qu'on les auroit pris pour des *Germains.* C'eſt ainſi que les Romains diſtinguoient les Freres, qui l'étoient de Pere & de Mere, de ceux qu'ils appelloient *conſanguins* ou *uterins.*

J'ai encore quelques remarques à faire ſur l'ancienne Germanie. Quoique les Romains (*a*) lui donnaſſent pour bornes, du côté du midi, le Danube depuis ſa ſource juſqu'à la forteresſe Carnuntum (*b*); cependant, les peuples, qui étoient au-delà de ce fleuve juſqu'aux Alpes, étoient tous Celtes. Tels étoient les Helvetiens, qui faiſoient partie des Celtes Gaulois, les Rhetiens, les Noriciens, & les Pannoniens, dont les troupes portoient le nom de Legions Celtiques du tems d'Aurelien (*c*). Il faut dire la même choſe des peuples qui étoient établis dans les Alpes mêmes, & qui n'avoient été pleinement ſoumis que par l'Empereur Auguſte. Ils ſont appellez tantôt (*d*), Celtes, tantôt Gaulois. Tite Live, parlant du paſſage d'An-

(*a*) Tacit. Germ. c. I. Ptolem. L. VIII. c. IV. p. 225.

(*b*) Plin. Hiſt. Nat. L. IV. c. XII. p. 465. On prétend que c'eſt Haimbourg, vis à vis du Confluant du Danube & du March. Harduin. ad Plin. Cluver. G. A. p. 735. Bruzen de la Martiniere Diction. Géogr. Tom. II. part. 2. p. 291.

(*c*) Zoſim. L. I. c. II. p. 83.

(*d*) Tit. Liv. L. XXI. c. XXX. & ſeq. Polyb. L. III. p. 189. On peut voir les noms particuliers de ces peuples Plin. H. N. L. III. c. XX. p. 376.

d'Annibal par les Alpes, les appelle même *demi-Germains* ((*e*) *ſemi Germani*) : non que le nom de Germains fut déja connû du tems d'Annibal, mais à cauſe de la conformité que cet Hiſtorien trouvoit entre la langue & les coutumes de ces peuples, & des Germains de ſon tems. CHAP. VI.

Si les bornes de la Germanie ſont aujourd'hui avancées du côté du midi, puiſqu'elle s'étend juſqu'aux Alpes, elles ont été extrémement reſſerrées du côté du Nord & de l'Orient. L'ancienne Germanie comprenoit, au Nord, les trois Royaumes que l'on deſigne ſous le nom général de Scandinavie. Pline & Solin l'aſſûrent poſitivement. Le prémier (*f*), après avoir parlé des monts Riphéens, qui, ſelon lui, étoient les bornes de l'Aſie de ce côté-là (*g*), paſſe aux Provinces de l'Europe qui ſont ſituées le long de la Mer, ſur la gauche de ces monts. Il fait mention, ſur la foi de quelques Auteurs Grecs, du païs des *Hippopodes*, qui avoient des pieds de Cheval, de celui des *Phaneſiens*, qui s'envelopoient de leurs oreilles (*h*), & enſuite il ajoûte : *Les païs qui ſuivent ſont mieux connus. On trouve d'abord les Ingévons, qui ſont de ce côté-là le prémier peuple de la Germanie. Ils ſont établis au pied du mont Sevo, qui égale les monts Riphéens par ſa hauteur ; & qui s'étendant juſqu'au Promontoire des Cimbres forme*

Les habitans de la Scandinavie étoient Celtes.

(*e*) Tit. Liv. L. XXI. c. XXXVIII.
(*f*) Plin. L. IV. c. XIII. p. 474. & ſeq.
(*g*) Voyez ci deſſus p 23 not. (*t*), & 24. not. (*z*).
(*h*) Voyez Biblioth. Germanique, Tom. XXVII. pag. 40.

CHAP. VI.

me un vaſte Golfe que l'on appelle Codanus (*i*). Solin, qui copie Pline dans cet endroit comme par-tout ailleurs, dit la même choſe, &, à peu près, dans les mêmes termes (*k*). Le mont Sevo eſt, ſelon la remarque de Cluvier (*l*) & du Pere Hardouin, cette chaine de montagnes qui commence à la Mer Blanche, & qui traverſe la Lapponie avec la plus grande partie de la Norvegue. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de lire avec quelque attention la deſcription de Pline, qui ſuit les côtes de la Mer Oceane juſqu'à Gades; & qui aſſûre (*m*), que toute la côte de la Mer Septentrionale étoit habitée par des peuples Germains, depuis l'Eſcaut juſqu'à une diſtance que l'on ne ſauroit fixer; parce que les Auteurs different à l'infini ſur cet Article. Tacite auſſi, dans ſon Traité *de la Germanie* (*n*), met au nombre des Germains les Sujons, les Sitons, & pluſieurs autres peuples, qui demeuroient le long de l'Ocean juſqu'à la Mer Glaciale. Enfin, Pomponius Mela (*o*) dit expreſſement, que la Scandinavie, dont il fait une Iſle, étoit occupée par les Teutons. La Celti-

(*i*) C'eſt la Mer Baltique.

(*k*) *Mons Sevo ipſe ingens, nec Riphais minor collibus, initium Germaniæ facit. Hunc Ingævones tenent à quibus primis poſt Scythas nomen Germanicum conſurgit.* Solin. c. XXXII.

(*l*) Cluver. G. A. p. 650. Harduin. ad Plin. ub. ſup.

(*m*) Plin ub. ſup. p. 477.

(*n*) Tacit. Germ. c. XLIII. - XLVI.

(*o*) *Scandinavia quam adhuc Teutoni tenent.* Pomp. Mel. L. III. c. VI Il y a des éditions de P. Mela, qui portent *Scandia ou Codanonia.* Pline fait auſſi de la Scandinavie une Iſle de la Mer Baltique. Il dit que les Hillevions, partagez en 500. Cantons, n'en occupent pourtant qu'une partie. Plin. ub. ſup. p. 476.

Celtique ou la Germanie n'avoit donc alors point d'autres bornes du côté du Nord, que la Mer Septentrionale. CHAP. VI.

A l'Orient, elle comprenoit la plus grande partie de la Pologne. Pline (*p*), Solin, & Ptolemée, content également la Viſtule parmi les fleuves de la Germanie. C'eſt de ce côté-là que demeuroient, au milieu d'une infinité de peuples Sarmates, les (*q*) Eſtions, qui ſont indubitablement les Pruſſiens, puiſque l'ambre ſe ramaſſoit ſur leurs côtes, & les Gothins. L'un & l'autre de ces peuples, je parle de Eſtions & des Gothins, étoient Celtes, comme j'aurai occaſion de le montrer dans l'un des chapitres ſuivans. Il y avoit même des Géographes qui étendoient la Germanie juſqu'au Palus Méotide, comme nous l'avons vû ci-deſſus, dans un paſſage de Plutarque (*r*). En ce cas, elle auroit renfermé, non ſeulement la Pologne, mais encore la Moſcovie, de laquelle il faut dire un mot. J'ai deja inſinué, qu'elle étoit peu connuë des Anciens, qui étoient dans l'opinion, que la Mer Oceane (*s*) rentroit dans les terres du côté du Septentrion, & y formoit trois grands Golfes, du nombre deſquels étoit la Mer Caſpienne. Cependant, puiſqu'ils s'accordent à placer des peuples Celtes le long du Tanaïs, & autour du Palus Méotide; puiſque c'eſt delà que ſortirent les Oſtrogots & les Alains, étant pouſ-

Il y avoit des Celtes en Pologne.

Et en Moſcovie.

(*p*) Plin. ub. ſup. p. 477. Solin. c. XXXII. Ptolem. L. II. c. XI. p. 56.

(*q*) Tacit. G. c. XLIV. XLV.

(*r*) Voyez ci-deſſus p. 25.

(*s*) Voyez la Préface après la cit. [6], & ci deſſus p. 24. Pomp. Mela L. III. c. V. p. 78. Solin c. XXVII.

CHAP. VI. pouſſez par les Huns ; enfin, puiſque la plûpart des anciennes Traditions des Celtes les faiſoient venir de ces contrées; on ne peut guéres douter, que la Moſcovie ne fût anciennement habitée par le même peuple, qui occupoit les autres païs de l'Europe, & qui, étant preſſé par les Sarmates, ſe retira toûjours de plus en plus du côté de l'Occident. Il faut retourner préſentement ſur nos pas, pour parler des Royaumes de la Grande-Bretagne, des païs ſituëz le long du Danube depuis Carnuntum juſqu'à ſon embouchure, & enfin de l'Italie & de la Sicile.

CHAPITRE SEPTIEME.

Les peuples de l'Angleterre étoient Celtes.

L'ISLE, qui comprend les Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, portoit anciennement le nom d'Albion. Elle reçut enſuite celui de Bretagne; & c'eſt ſous ce nom, que les Romains la deſignoient ordinairement. Les Gaulois (*t*) ſe vantoient d'avoir peuplé la Grande-Bretagne, & la choſe eſt certainement très-vraiſemblable. J'ai vû cependant quelque-part, que les Bretons ſe glorifioient (*v*) auſſi d'avoir envoyé des Colonies dans les Gaules. Quoiqu'il en ſoit de cette conteſtation, elle prou-

(*t*) Cæſar. L. V. c. XII. Tacit. Agricol. c. II.

(*v*) *Britones Armorici, cum venerint in Regno iſto, ſuſcipi debent & protegi: ſunt probi cives de corpore regni hujus. Exierunt enim quondam de ſanguine Britonum regni hujus.* Lex Eduardi I. Anglorum Regis, apud Hotoman. Franco-Gall. c. II. p. 21.

prouve que les Gaulois & les Bretons étoient originairement la même nation. Du tems de Jules Ceſar, & même long-tems après, les deux peuples avoient encore les mêmes coutumes (*x*), les mêmes armes (*y*), & la même langue; comme cela ſe prouve, non ſeulement par les anciens noms de leurs Princes, & de leurs Cantons, qui ſont tous Celtes, mais auſſi par le témoignage formel de Tacite (*z*). La Mer qui les ſéparoit n'empechoit pas qu'il n'y eût une grande liaiſon & un commerce ouvert entre les deux peuples, juſques-là qu'ils ſe prêtoient un ſecours mutuel, dans (*a*) les guerres qu'ils avoient à ſoutenir de part ou d'autre. C'étoit dans la Grande-Bretagne, que la Religion des Celtes s'étoit conſervée dans toute ſa pureté, au lieu qu'elle étoit alterée en Eſpagne & dans les Gaules, par les Superſtitions des Pheniciens, des Grecs, & des Romains. Delà vient que les Druïdes (*b*), qui vouloient la connoître à fond, alloient ordinairement étudier en Angleterre. On prétend que le nom de *Britten* (*c*) ou de *Bretons*, dérive d'une coutume, dont je parlerai en ſon lieu, & qui étoit commune à ces peuples avec les autres Celtes: c'étoit de ſe (*d*) peindre & de s'enluminer le corps de différentes cou-

(*x*) Cæſar. V. 12. Tacit An. XIV. 30. Agricola c. II.
(*y*) Pomp. Mel. L. III. c. VI. p. 82.
(*z*) Tacit. Agric. c. II.
(*a*) Cæſar. IV. 20.
(*b*) Idem VI. 13.
(*c*) Leibnitz Gloſſar. in Collectaneis T. II. p. 98.
(*d*) *Omnes Britanni vitro* (al. *luteo*) *ſe inficiunt, quod cæruleum efficit colorem.* Cæſ. V. 14. *Incertum ob decorum, an quid aliud, ultro corpora infecti.* Pomp. Mela Lib. III. c. VI. *Simile plantagini glaſtum quo Britannorum conjuges nuruſque*

CHAP. VII.

couleurs, & d'y graver avec du *glaſtum* des figures de toute ſorte d'animaux. Selon les apparences, le nom de *Pictes*, que les Romains donnerent aux Ecoſſois, exprimoit la même choſe en Latin. Tacite, parlant des Ecoſſois, dit que leur chevelure (*e*) blonde, & leur ſtature énorme, prouvent qu'ils ſont Germains d'origine. Il conjecture au contraire, par pluſieurs raiſons, que les *Silures*, autre peuple de l'Iſle, étoient des Iberes venus d'Eſpagne. Cela peut être; &, au reſte, que les Bretons fuſſent ſortis, ou de l'Iberie, ou des Gaules, ou de la Germanie, c'eſt la même choſe pour moi, parce qu'il en reſultera toûjours qu'ils étoient Celtes d'origine.

Les Pictes ou Ecoſſois étoient Celtes.

A l'égard de l'Irlande (*f*) nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Bretons (*g*), qui de-

Et les Irlandois.

que tota corpore oblita. Plin. H. N. Lib. XXII. c. I. p. 177. *Per artifices plagarum figuras, jam inde à pueris, varia animalium effigies incorporantur, inſcriptiſque viſceribus hominis, incremento pigmenti nota creſcunt. Nec quicquam magis patientia loca, nationes fera dueunt, quam ut per memores cicatrices plurimum fuci artus bibant.* Solin. c. XXXV. p. 254. *Stigmata Britonum.* Tertullian. de veland. Virg. c. 10. *Corpora notant variis picturis animalium omnis generis.* Herodian. L. III. p. 301. 302.

(*e*) Tacit. Agric. caput II.

(*f*) Les anciens l'appellent *Iris*, *Juernia*, *Ouernia*, *Bernia*. Αἱ Βρεταν ίδες εἰσὶ δύο νῆσοι, Ουερνία καὶ Αλβιὼν, ἤτοι Βερνία καὶ Αλβιων. C'eſt à-dire, Les Iſles Britanniques ſont au nombre de deux; on les appelle Ouernia & Alouïon, ou ſelon d'autres Bernia & Albion. Euſtath. ad Dionyſ. Perieg. vſ. 284. 565. Ἰερνία ἡ Πρεταvικὴ νῆσος τῶν δύω ἐλάττων. C'eſt à dire, Journia, l'une des Iſles Britanniques, la plus petite des deux. Stephan. de U p. 420. & 412. Le Commentateur remarque qu'Ariſtote en avoit fait mention.

(*g*) *Ferociſſimi Gallorum ſunt, qui ſub Septentrionibus habitant*

demeuroient dans cette Iſle, étoient les plus feroces de tous les Gaulois. Cet Auteur ſuppoſe donc comme une choſe reconnuë, que les habitans de l'Irlande étoient Bretons, & que les Bretons auſſi étoient un peuple Celte ou Gaulois. On publioit ſur le ſujet des anciens Irlandois bien des choſes qui ſentent beaucoup la Fable. Solin (*h*), par exemple, leur altribuë, de boire le ſang des ennemis qu'ils tuöient à la guerre, & de s'en barbouiller le viſage. Il ajoûte, que quand une femme accouchoit d'un enfant mâle, elle lui préſentoit les prémiers alimens ſur la pointe de l'épée de ſon mari. La Cérémonie étoit accompagnée d'une priere, dont le précis étoit, que Dieu fît la grace à cet enfant de mourir à la guerre & au milieu du tumulte des armes. Diodore de Sicile, dans le paſſage que je viens d'alleguer, en fait même des Antropophages, qui vivoient de chair humaine. Nous verrons en ſon lieu ce qu'il faut penſer de toutes ces Fables. Contentons-nous de remarquer ici, que les Iſles de la Grande-Bretagne ſont, ſelon les apparences, les mêmes, qu'Herodote (*i*) appelle Caſſiterides, ſans pouvoir rien dire de certain de leur ſituation. *Je ne connois point*, dit il, *les Iſles Caſſiterides* (*k*), *d'où on nous apporte l'étain. Malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé perſonne qui pût me décrire la Mer qui baigne cette partie.* CHAP. VII.

bitant, & Scythia pleini ſunt; dicunt ex iis nonnullos Antropophagos eſſe ſicut Brittannos qui Irin *inhabitant.* Diod. Sic. L. V. p. 214.

(*h*) Solin. c. XXXV. p. 251.

(*i*) Herodot. L. III. c. 115.

(*k*) Κασσίτερος ſignifie en Grec de l'Etain.

CHAP. VII.

tie de l'Europe pour l'avoir vuë lui-même. Comme les Auteurs, qui écrivirent après Herodote, ne trouverent point dans l'Ocean des Iſles qui portaſſent le nom de Caſſiterides, ils les placerent où ils le jugérent à propos. Solin les met (*l*) vis à vis de la Celtiberie. D'autres, plus aviſez, ont avoué de bonne-foi, qu'ils ne ſavoient où elles étoient. Ainſi Pomponius Mela (*m*) les appelle des Iſles Celtiques, ſans en déterminer préciſement la ſituation. Il paroît cependant par un paſſage de Strabon (*n*), que la poſition que l'on donnoit à ces Iſles convenoit à peu près au Climat de la Grande-Bretagne; & je ne doute point du tout de la ſolidité de la remarque du même Géographe, qui dit ailleurs (*o*), que la raiſon pour laquelle ces Iſles étoient preſqu'inconnuës aux Anciens, c'eſt que les Pheniciens qui étoient Maîtres de la navigation, & qui tiroient un grand profit du commerce de l'étain, prirent toutes les précautions imaginables pour empêcher que les autres peuples ne découvriſſent le païs où ils alloient chercher ce métail.

(*l*) Solin c. XXXVI. p. 256.

(*m*) Pomp. Mela L. III. c. VI. p. 80.

(*n*) *Caſſiterides in pelago & Britannico propemodum ſita climate.* Strabo L. II. p. 120. 129.

(*o*) *Olim ſoli Phœnices hoc commercium fecerunt ex Gadibus, celantes omnibus navigationem.* Strabo III. 175. Un certain Dionyſius les place dans les Indes. Steph. de U. p. 458.

CHA-

CHAPITRE HUITIEME.

JE paſſe aux Celtes qui étoient établis le long du Danube, depuis la Forteresſe de Carnuntum juſqu'au Pont Euxin. Il y en avoit des deux côtés du fleuve (*p*). Ceux, qui demeuroient ſur la rive gauche du Danube, ne nous arrêteront pas long-tems. Ils n'ont été guéres connus; ni par les Grecs, qui, ayant établi quelques Colonies ſur les côtes du Pont Euxin, ne ſe ſoucierent pas de pénétrer dans le cœur du païs; ni par les Romains, qui n'ont guéres porté leurs armes, ou au moins, fait des établiſſemens, de ce côté là, au-delà du Danube, avant le tems de Trajan. Outre le nom de Scythes (*q*), que l'on donnoit en général à tous les peuples du Nord, ceux dont nous parlons étoient encore déſignez ſous le nom particulier de Getes & de Daces. Strabon remarque, que quelques Anciens (*r*) appelloient Getes, les peuples qui demeuroient, vers

Les peuples établis au Midi & au Nord du Danube depuis Carnuntum juſqu'au Pont Euxin étoient Celtes.

Au-delà du fleuve étoient les Getes & les Daces qui étoient Celtes.

(*p*) *Ab Iſtro Septentrionem reſpiciunt, qua ſita ſunt ultra Rhenum & Celticam habitata à Galaticis gentibus & Germanicis, uſque ad Baſtarnas & Tyregetas, ac Boryſthenem,* &c. &c. *Meridiem verſus ſunt Illyricum, Thracia, & qui his permiſcentur Celtici aliive populi ad Graciam uſque.* Strabo L. VI. p. 289.

(*q*) Σκύθαι τρόπον τινὰ. Dio de Dacis Lib. LI. p. 460.

(*r*) *Eſt & alia regionis diſtributio qua ab antiquo perduravit, ut alii Getæ apellentur. Getæ qui verſus Pontum & Orientem inclinant, Daci qui in diverſum ad Germaniam & Iſtri fontes vergunt.* Strabo L. VII. p. 304.

CHAP. VIII.

vers l'Orient & le Pont Euxin, & Daces ceux qui étoient établis du côté de la Germanie & des Sources du Danube. Cependant, il ne paroît pas qu'il ait approuvé & ſuivi cette diſtinction, puiſqu'il appelle tantôt Getes (*s*), & tantôt Daces, le peuple, qui, du tems de Sylla & de Jules Ceſar, ſe rendit célébre par ſes conquêtes, & ſoumit la plûpart des nations voiſines, ſous la conduite de Bœrebiſtas. Le même Strabon (*t*) reconnoit que les Daces & les Getes avoient la même langue. Juſtin ajoûte (*v*) que les Daces étoient iſſus des Getes; & je ne crois pas me tromper, en aſſurant que les Daces & les Getes étoient un ſeul & même peuple, que les Grecs appelloient communement Getes, & les Romains Daces (*x*). Delà vient que Pauſanias, écrivant en Grec (*y*), appelle Getes le peuple, qui obéiſſoit à Decebalus, & que l'Empereur Trajan ſoumit après une longue guerre; au lieu que les Romains l'appellent conſtamment Daces. On peut voir là-deſſus les paſſages d'Appien & de Dion, que je cite en marge (*z*). Il eſt conſtant que c'eſt des

(*s*) Strabo L. IV. p. 298 VII. 303. 313.
(*t*) Strabo L. VII. p. 305.
(*v*) Juſtin. L. XXXII. c. III.
(*x*) *Getæ Daci Romanis dicti.* Plin. L. IV. c. XII.
(*y*) Οὗτος προσεκτήσατο ὁ Βασιλεὺς Γέτας τοὺς ὑπὲρ Θράκης. Pauſan. Eliac. I. c. XII. p. 406.
(*z*) *Getæ ultra Danubium à Romanis Daci apellati.* Appian. in Præfat. *Dacos illos nomine, nam hoc nomine ſeipſos nominant, & à Romanis apellantur, non ignorant à quibuſdam Græcis eos Getas vocari, ſive rectè, ſive perperam.* Dio L. LXVII. p. 761. *Qui trans fluvium habitant Daci vocantur, ſive ſint quidam Getarum, ſive Traces Dacici generis, quod olim Rhodopen inhabitavit.* Dio. L. LI. p. 470.

des contrées que les Getes & les Daces occupoient anciennement, que ſortirent, ſurtout dans le tems de la décadence de l'Empire Romain, les Baſtarnes (*a*) les Viſigoths (*b*), les Gepides, les Vandales, les Herules, & pluſieurs autres peuples qui étoient indubitablement Celtes. Il me paroît même évident, quoi que la choſe ait été conteſtée par quelques Auteurs modernes, que les Goths ſont le même peuple que les anciens appelloient Getes. Iſidore de Seville, Oroſe, & Procope (*c*) l'aſſurent. Claudien & Spartien le ſuppoſent auſſi. Le prémier appelle toûjours (*d*) Getes, les Goths qui ravageoient l'Empire de ſon tems. Le ſecond (*e*) rapporte une raillerie de Pertinax, qui diſoit que Caracalla pouvoit ajoûter légitimement, à tous ſes autres titres, celui de *Geticus Maximus*; inſinuant qu'il le méritoit moins, par quelques petits avantages qu'il avoit remportez ſur les

CHAP. VIII.

(*a*) On parle ci après, Paragr. *Baſtarnes*, de ce Peuple, qui avoit auſſi des établiſſemens au-delà du Danube.

(*b*) *Gothica quam Daciam appellavere majores nunc Gepidia dicitur.* Jornand. Getic. p. 628. Capitolin nomme pluſieurs autres peuples Celtes qui ſortirent de ces contrées. Capitolin. M. Aurel. c. XXII. p. 370.

(*c*) *Gothos veteres magis Getas quam Gothos vocaverunt.* Iſidor. Orig. L. IX. c. II. p. 1041. *Getæ qui nunc Gothi.* Oroſius L. I. c. XVI. p. 48. *Geticam gentem ajunt Gothos eſſe.* Procop. Gothic. L. I. c. XXIV. p. 372.

(*d*) Claudianus de Bello Getico & paſſim.

(*e*) *Cum Germanici, & Parthici, & Alemannici nomen aſcriberet, nam Alemannorum gentem deviceraſ, Helvius Pertinax, filius Pertinacis, dicitur joco dixiſſe, Adde ſi placet etiam Geticus Maximus, quod Getam occiderat fratrem, &* Gothi, Getæ *dicerentur, quos ille dum ad Orientem tranſiit, tumultuariis præliis devicerat.* Spartianus Caracalla p. 731. & Pertinax p. 743.

CHAP. VIII.

les Goths, qui étoient appellez Getes, que parce qu'il avoit maſſacré ſon Frere Geta. Quoiqu'il en ſoit, il paroît clairement, par les noms des Villes & des cantons des Daces, que leur langue étoit l'ancien Celte ou Tudeſque (*f*).

En deça du fleuve étoient pluſieurs peuples reconnus pour Celtes.

A l'égard des Provinces ſituées ſur la rive droite du Danube, depuis la Mer Adriatique juſqu'au Pont Euxin, il eſt certain qu'elles étoient remplies d'une infinité de peuples Celtes (*g*). C'eſt dans ces contrées qu'étoient établis les Gaulois, qui rechercherent l'alliance d'Alexandre le Grand. La plûpart des Auteurs modernes aſſûrent avec quelques anciens, que les rapides conquêtes de ce Prince, ayant porté ſon nom & la terreur de ſes armes juſques dans le fond de l'Occident, les Gaulois, proprement ainſi nommez, s'empreſſerent de lui envoyer des Ambaſſadeurs, pour lui demander ſon amitié. C'eſt, autant que je puis en juger, une erreur, qui vient uniquement de ce que l'on a confondu la (*h*) Gaule inferieure, qui appartenoit à l'Illyrie, avec celle qui étoit au-delà du Rhin. Effectivement, je trouve dans les Anciens, que les Gaulois envoyerent deux différentes Ambaſſades

C'eſt-là qu'étoient établis les Gaulois qui rechercherent l'Alliance d'Alexandre le Grand.

(*f*) *Sandava* Canton ſablonneux, *Marcodava* Canton de frontiere, *Singidava*, Canton victorieux, *Argidava*, mauvais Canton, *Zarmi gethuſa* maiſon ou habitation commune des Sarmates & des Getes. Ptolem. L. III. c. VIII. p. 85.

(*g*) *Celtæ Thracibus & Illyriis permixti.* Strabo L. VII. p. 304. *Scordiſci Galli permixti Illyriis ac Thracibus habitabant.* Idem p. 313. Voyez ci-deſſus p. 45. not. (*p*).

(*h*) *Fama erat barbaros a Perſeo mercede conductos per Galatiam inferiorem ſecundum Adriaticum mare in Italiam expeditionem ſuſcipere.* Plutarch. P. Æmil. Tom. I. p. 259.

des à Alexandre le Grand. Il reçût la prémiere sur le bord du Danube, lorsqu'il revenoit de l'expédition qu'il entreprit la prémiere année de son regne contre les Getes & les Triballes. Ces Gaulois étoient établis le long (*i*) de la Mer Adriatique. Ils avoient par consequent de justes sujets d'apprehender, qu'Alexandre ne portât bientôt ses armes victorieuses dans le cœur de leur païs. Cependant, leurs Ambassadeurs firent à ce Prince la plus romanesque de toutes les reponses. On l'a tirée des Mémoires de Ptolemée fils de Lagus, qui étoit l'un des favoris d'Alexandre, & qui fut présent à l'audience que son Maître donna aux Ambassadeurs Gaulois. Alexandre, les ayant invitez, leur demanda, le verre à la main, ce qu'ils redoutoient le plus dans le monde. Il s'imaginoit, que la renommée de ses exploits, ayant déja volé jusques dans le païs des Celtes & même au delà, les Ambassadeurs lui répondroient, qu'ils ne redoutoient rien tant que ses armes. Au lieu de cela, ils lui répondirent, qu'ils ne craignoient autre chose, si ce n'est que le ciel tombât sur eux; ajoutant pourtant, qu'ils mettoient son amitié à fort haut prix. Une réponse si peu attenduë, & même si choquante pour un Prince fier & ambitieux, n'empêcha pas qu'Alexandre ne caressât les Ambassadeurs, & ne reçût les Gaulois au nombre de ses alliés; se contentant de dire à ceux qui étoient autour de lui, que les Gaulois étoient

CHAP. VIII.

(*i*) *In Istri ripa legati ad Alexandrum venere à Celtis, qui Ionium sinum incolunt.* Arrian. Expedit. Alexandri, p. 11. *Celtæ, qui ad Adriam incolebant, amicitiæ & hospitii jungendi causa Alexandrum convenerunt.* Strabo L. VII. p. 301, 302.

CHAP. VIII.

étoient des gens à bravades (*l*). Ce Prince reçût une ſeconde Ambaſſade des Gaulois, peu de tems avant ſa mort, lorſqu'après avoir ſubjugué l'Orient, il menaçoit de tourner ſes armes du coté de l'Occident. C'eſt celle dont Juſtin fait mention (*m*). *Comme il retournoit à Babylone des extremitez de l'Ocean, il fut informé que des Ambaſſadeurs, envoyez par les Carthaginois, & par les autres peuples de l'Afrique, l'attendoient dans cette Ville; qu'il y en avoit même qui étoient venus d'un païs encore plus éloigné, d'Eſpagne, de Sicile, des Gaulois, de Sardaigne, & d'Italie.* De la maniere dont Juſtin place ici les Gaules, il eſt indubitable qu'il entend celles qui étoient voiſines de l'Eſpagne & de la Sardaigne. Cependant, il paroît clairement, par un paſſage de Diodore de Sicile, que les Gaulois, qui envoyerent une Ambaſſade à Babylone, étoient voiſins des Thraces, & que c'étoient même les ſeuls Gaulois que les Grecs connuſſent dans ce tems-là (*n*). *Arrivé*, dit-il, *à Babylone, Alexandre y trouva un grand nombre d'Ambaſſades, envoyées par les Carthaginois, par les Grecs, par les Illyriens, & par les peuples qui habitent le long de la Mer Adriatique, par les Thraces, & par les Gaulois leurs voiſins, qui commençerent alors à être connus par les Grecs.* J'avoue que j'ai beaucoup de penchant à croire, que Trogue Pompée, dont Juſtin eſt l'Abbréviateur, a copié dans cet endroit Diodore de Sicile, & qu'il a même enchéri ſur ſon Auteur, en faiſant paroître à la cour d'Alexandre des Ambaſſadeurs ve-

(*l*) Ἀλάζονες. Arrian. ub ſup.
(*m*) Juſtin. L. XII. c. XIII.
(*n*) Diod. Sic. L. XVII. p. 623.

venus d'Eſpagne, des Gaules, & d'Italie. Comme Tite Live (*o*) aſſûre formellement, que le nom d'Alexandre le Grand ne parvint pas juſqu'aux Romains, il eſt aſſez naturel de croire, qu'il parvint encore moins à des peuples beaucoup plus éloignez de l'Aſie & de la Grece, & qui n'entretenoient aucun commerce avec les étrangers. CHAP. VIII.

Les Gaulois, qui ravagerent la Macedoine & la Grece, environ 45. ans (*p*) après la mort d'Alexandre, & qui paſſerent enſuite dans l'Aſie Mineure, où ils occuperent les contrées de la Phrygie, qui ont été connuës depuis ſous le nom de Galatie ou de Gallo-Grece; ces Gaulois ſortirent auſſi des Provinces qui ſont au Midi du Danube: & j'oſe bien aſſûrer, qu'ils y avoient été établis de toute ancienneté. Il ne ſera pas inutile de faire ici une courte Digreſſion, qui me ramenera bientôt à mon ſujet. On ne peut preſque faire aucun fonds ſur ce que les Anciens rapportent de cette Expedition que les Gaulois entreprirent contre la Grece, & en particulier contre la Ville & le Temple de Delphes. Comme ils ont copié imprudemment les Relations des Prêtres de Delphes, qui étoient chargées d'un faux merveilleux, il leur eſt arrivé de tomber dans une infinité de contradictions palpables. Ils diſent, par exemple, que les Gaulois (*q*), ayant été répouſſez avec vigueur, & chaſſez de la Grece, paſſerent les uns en Thrace, les autres en Aſie, & qu'il y en eut même qui retournerent

Et ceux, qui, après avoir pillé la Grece & le Temple de Delphes, allerent s'établir dans l'Aſie mineure.

(*o*) Tit. Liv. L. IX. c. XVIII.
(*p*) L'an de Rome 474. avant J. C. 278.
(*q*) Juſtin. L. XXXII. c. III. Polyb. Lib. IV. p. 313. Pauſanias Attic. c. III. p. 11. Achaic. c. VI. p. 537.

CHAP. VIII.

rent dans les Gaules leur ancienne patrie. Mais, en même tems, ils assûrent, que (r) les Gaulois perirent tous dans cette expedition, jusques-là qu'il n'en échappa pas un seul homme. Ils disent aussi que les Gaulois (s) ne pûrent prendre le Temple de Delphes, pour la défense duquel les Dieux mêmes combattirent. Ailleurs, néanmoins, ils avouënt (t) de bonne foi, que le temple fut pillé; ils attribuent les malheurs de Brennus, & de son armée, à l'indignation d'Apollon, dont on avoit violé la Majesté; ils assûrent, que la malédiction, dont les Gaulois s'étoient chargez par ce Sacrilege, s'étendit sur toute leur posterité, qui fut errante & vagabonde sur la terre, jusqu'à ce qu'elle fut entierement consumée; ils ajoûtent même, que Cepion (v), Consul Romain, (il faloit dire Proconsul,) ne fut battu par les Cimbres plus de 175. ans (x) après, que parce qu'il avoit pillé le trésor sacré de Toulouse, qui renfermoit une partie du butin que les Gaulois avoient apporté de Delphes. Quelque penchant que l'on ait à juger favorablement des Anciens, on ne peut les excuser, ni de s'être fiez trop légerement à de mauvaises Relations, ni d'avoir été assez peu exacts pour ne

(r) Justin XXIV. 8. Diod. Sic. L. XXII. c. XIII. in Excerpt. Legat. apud Hoeschelium, p. 157. Pausan. Phocic. c. XXIII. p. 856.

(s) Justin. XXIV. 8. Pausan. Attic. c. III. p. 11. Arcad. c. X. p. 620 Phocic. c. XXIII. p. 853. Cicero de Divinat. L. I. p. 3772.

(t) Diod. Sic. L. V. p. 214. Valer. Max. L. I. c. I. p. 8. Appian. Illyr. p. 1196. Justin. L. XXXII. c. III. Athenæus. L. VI. 174.

(v) Justin. XXXII. 3. Strabo L. IV. p. 188. Dio in Excerpt. Valesii, p. 630.

(x) L'an de Rome 649.

CHAP. VIII.

ne pas s'apperçevoir des contradictions où ils tomboient. Je conclus delà, que, ſans donner dans le Pyrrhoniſme Hiſtorique, on peut ſe défier des mêmes Auteurs, lorſqu'ils diſent que les Gaulois (*y*), qui pillerent le Temple de Delphes, & qui paſſerent enſuite en Aſie, ſortoient originairement des Gaules proprement ainſi nommées, & qu'ils y retournerent en partie. C'eſt, ſelon les apparences, une pure fable, comme je le montrerai plus au long, en parlant des migrations des Celtes. Les Gaulois de l'Illyrie étoient à la vérité le même peuple que ceux qui demeuroient au-delà du Rhin; mais, au reſte, ils avoient toûjours été voiſins de la Grece; ils en avoient même poſſédé la plus grande partie, ſous le nom de Pelaſges. Il eſt vrai, qu'une partie des Gaulois, qui paſſerent en Aſie, prenoit le nom de Tectoſages, & que Strabon en tire cette conſequence (*z*), qu'il eſt aſſez probable qu'ils étoient venus du côté de Toulouſe, où il y avoit un peuple qui portoit le même nom. Mais, la preuve n'eſt d'aucun poids, parce que le nom de Tectoſages étoit commun à une infinité de peuples Celtes, pour ne pas dire à tous. Comme ils ſe croyoient iſſus du Dieu *Teut*, que Jules Ceſar appelle *Dis* (*a*), & Tacite *Tuiſton* (*b*), ils prenoient le nom de *Teutones*, *Teutonarii*, *Teutobodiaci*, Tectoſages (*c*), *Tau-*

(*y*) Juſtin. XXIV. 4. XXXII. 3.

(*z*) Strabo, L. IV. p. 187.

(*a*) Cæſar, L. VI. c. XVIII. Il confond au reſte mal à propos le *Dis* des Celtes avec le *Dis* ou Pluton des Romains. Je le prouverai en parlant de la Religion des Gaulois.

(*b*) Tacit. Germ. c. II.

(*c*) *Volca Tectoſages* (c'eſt le nom des Celtes qui demeu-

CHAP. VIII.

Tauriſci, *Taulantii*, ou quelque autre nom ſemblable, en conſideration de leur origine. C'eſt, pour le remarquer en paſſant, la raiſon pour laquelle on trouve, dans toute la Celtique, une infinité de noms propres d'hommes, de femmes, de peuples, de villes, de cantons, dans la compoſition deſquels celui de *Teut* entre pour quelque-choſe. C'eſt une preuve bien foible, que celle que l'on tire du nom de Toliſtoboiens, que portoit une tribu des Gaulois en Aſie, pour montrer qu'ils venoient orginairement de Toulouſe; puiſque Strabon a remarqué (*d*), que, des trois Nations qui s'établirent dans la Galatie, les Tectoſages étoient les ſeuls qui portaſſent le nom d'une Nation Celtique, au lieu que les Toliſtoboïens (*e*), & les Trocmes, portoient celui de leur chef. On pourroit dire avec autant de vraiſemblance, mais en même tems avec auſſi peu de fondement, que les Celtes, qui paſſerent en Aſie, étoient Germains ou Teutons, parce qu'il y avoit dans la Galatie une de leurs tribus qui portoit le nom de Teutobodiaci (*f*).

Les Scordiſces étoient Celtes ou Gaulois.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'il y avoit

meuroient autour de Toulouſe) ſignifie en Tudeſque un peuple (*Volck*) qui parle la langue de *Teut* (*Teutſagen*), ou qui eſt iſſu de *Teut* (*Teutſahne*). Les noms de *Teutones*, & de *Teutonarii*, deſignent la même choſe. *Teutboden*, *Taulant*, païs de *Teut*. *Taurich*, Royaume de Teut.

(*d*) *Tres Galatarum gentes ſunt, quarum duæ à Ducibus nomen habent, Trocmi ac Toliſtobogi, tertia à Celtica gente Tectoſages.* Strabo L. XII. p. 166.

(*e*) Selon les apparences, les Toliſtoboiens, ſont les Boies, ou Boiens, que le Général Toliſto commandoit. Les Trocmes étoient auſſi appellez Trocmeni. Steph. de U. 719.

(*f*) Plin. H. N. Lib. V. c. XXXII. p. 626.

avoit au midi du Danube pluſieurs peuples Celtes ou Gaulois, qui ont été reconnus pour tels, par tous les anciens Auteurs. Tels étoient les Scordiſces, les Baſtarnes, les Boiens, les Tauriſces, & les Japydes. Les Scordiſces étoient l'un des peuples les plus belliqueux de toute l'Illyrie. Une partie de cette nation étoit établie ſur les bords du *Noarus* (*g*), du côté de la Ville de Segeſte, qui porte aujourd'hui le nom de Siſſech. L'autre partie demeuroient plus bas, au confluant du Danube & de la Save (*h*), & c'étoit-là l'ancienne habitation des Scordiſces (*i*). Ils occupoient, de ce côté-là, une grande étenduë de païs; leurs limites s'étendant juſqu'aux montagnes (*k*) de Thrace & de Macedoine, & au païs des Triballes, des Mœſiens, & des Dardaniens. Comme ils avoient accoutumé de parcourir, les armes à la main, toutes les Provinces qui leur étoient voiſines, on les voit

CHAP. VIII.

(*g*) Strabo, L. VII. p. 313. 314. 318. Ce ſont ceux qu'Appien & Pline placent dans la Pannonie. Appian. Illyr. p. 1195. Plin. H. N. Lib. III. c. XXV. p. 384. Au reſte, Strabon ſe trompe, lorſqu'il dit dans cet endroit, que le Noarus ſe jette dans le Danube. Il confond, même d'une maniere tout à fait pitoiable, le cours des autres fleuves de cette contrée. Voici ſes paroles. *Corcoras .. in Savum influit, Savus in Dravum, hic in Noarum apud Segeſticam; inde Noarus augetur, hauſto Colapi amne, (qui ex Albio monte per Japodas delabitur) inque Danubium apud Scordiſcos exit*, p. 314. Strabon ſe contredit outre cela lui-même, puiſqu'il aſſûre ailleurs, que le Colapis ſe jette dans la Save. Strabo IV. 207. La vérité eſt, que le *Corcoras*, le *Noarus*, & le *Colapis*, ſe jettent dans la Save, le Drave & la Save dans le Danube.

(*h*) Juſtin. XXXII. 3. Athenæ. L. VI. p. 174.

(*i*) Appian. ub. ſup.

(*k*) Strabo L. VII. 317. 318. Sext. Ruf. c. IX. p. 12. T. Liv. L. XLI. c. XIX.

CHAP. VIII.

voit paroître encore (*l*), dans toutes les autres contrées de l'Illyrie & de la Thrace. Perſonne ne conteſte, qu'ils ne fuſſent Celtes ou Gaulois; car, on leur donne indifféremment l'un & l'autre de ces noms (*m*). Il y a même des Hiſtoriens, qui prétendent qu'ils ſortoient (*n*) originairement des Gaules. Ce qu'il y a de certain, c'eſt, qu'étant voiſins de la Grece, ils furent les promoteurs & les chefs (*o*) de l'Expédition que les Gaulois entreprirent contre ce païs; & qu'après avoir été extrémement puiſſans dans l'Illyrie, ils furent enfin ſoumis par les Romains (*p*), Tibere les ayant entierement ſubjuguez, lorſqu'il commandoit les armées d'Auguſte en Pannonie, & s'étant enſuite ſervi utilement de leur ſecours contre les autres Pannoniens (*q*).

Les Baſtarnes.

Les Baſtarnes étoient une autre nation Celte ou (*r*) Gauloiſe de la même contrée. Ils ne différoient anciennement des Scordiſces (*s*), ni pour la langue, ni pour les coutumes: mais, le voiſinage des Sarmates (*t*) leur fit adopter inſenſiblement pluſieurs coutûmes de

(*l*) Strabo ub. ſup. T. Liv. L. LVI. & LXIII. Am. Marcell. L. XXVII. c IV. p. 482.

(*m*) Strabo VII. 296. 315.

(*n*) Juſtin XXIV. 4. Liv. Epit. LXIII.

(*o*) Juſtin. XXXII. 3. Athenæ. ub. ſup.

(*p*) Strabo VII. 317. Vellei. Paterc. L. II. c. XXXIX. p. 182.

(*q*) Dio. L. LIV. p. 543.

(*r*) Diod. Sicul. in Excerpt. Valeſ. L. XXVI. p. 313. Polyb. ibid. Legat. LXII. p. 883. Tit. Liv. L. XLIV. c. XXVI. Plutarch. Æmil. T. I. p. 259. Appian. Mithrid. p. 410. Voyez ci-deſſus p. 16. not. [*e*].

(*s*) Liv. XL. 57. XLI. 19.

(*t*) Voyez ci-deſſus p. 14. not. [*p*].

CHAP. VIII.

de ces peuples; deſorte qu'à la fin, ils paſſerent pour de véritables Sarmates (*v*). La plus grande partie des Baſtarnes demeuroit (*x*) au delà du Danube, du côté de la Pologne. De-là vient, qu'ils ſont appelles tantôt (*y*) Scythes, tantôt (*z*) Getes, tantôt Germains: ces dénominations étoient communes à tous les peuples établis au delà du Danube. Pline les met (*a*) expreſſément au nombre des Germains, il en fait même l'un des cinq (*b*) peuples qui de ſon tems étoient Maîtres de toute l'ancienne Germanie. Strabon, qui les place ſur les frontieres de la Germanie (*c*), avouë auſſi, qu'ils ne différent pas des autres peuples de ce vaſte païs. Comme Ovide trouva encore des Baſtarnes (*d*) le long du Pont Euxin, il en reſulte, qu'ils occupoient les mêmes contrées que les Getes & les Daces, ou plûtôt, qu'ils étoient le même peuple, auquel les chariots, qui leur tenoient (*e*) lieu

(*v*) Ptolem. L. III. c. V. p. 81.
(*x*) Strabo II. 128. 129. VI. 289.
(*y*) Dio. L. XXXVIII. p. 64.
(*z*) Appian. Maced. p. 1223.
(*a*) *Adverſa Baſtarnæ tenent aliique inde Germani.* Plin. H. N. Lib. IV. c. XII. p. 465
(*b*) *Germanorum quinta pars Peucini, Baſtarnæ, ſupradictis contermini Dacis.* Plin. H. N. Lib. IV. c. XIV. p. 477.
(*c*) *In mediterraneis Baſtarnæ ſunt, Tyrigetis ac Germanis conſines, ac fere ipſi quoque Germanici generis.* Strabo VII. 306. Voyez auſſi Tacite Germ. c. XLVI.
(*d*) *Hactenus Euxini pars eſt Romana ſiniſtri, Proxima Baſtarnæ, Sauromataque tenent.* Ovid. Triſt. L. II. vſ. 197. Denys le Géographe en met au Nord du Danube juſqu'à l'embouchure du Palus Mœotides. . . Μαιώτιδος ἐς στόμα λίμνης, Γερμανοὶ, Σαρμάται, τε, Γέται θ' ἅμα Βαστάρναι τε. Dionyſ. Perieg. vſ. 304.
(*e*) Dio; L. LI. p. 461.-463.

CHAP. VIII.

lieu de maiſons, & ſur leſquels ils tranoient par-tout leurs femmes, leurs enfans, & leur bagage, firent donner le nom de *Baſtarnes* (*f*), qui ſignifie un chariot, une voiture. Outre les Baſtarnes, qui étoient au delà du Danube, il y en avoit encore pluſieurs tribus dans la Province de Thrace (*g*), & d'autres dans les Iſles du Danube, particulierement dans celle de Peuce à l'embouchure du fleuve, d'où ils reçûrent le nom de Peucins (*h*). Il ne ſe paſſoit au reſte gueres d'année, où les Baſtarnes ne paſſaſſent le Danube, pour piller les contrées de la Thrace (*i*) & de l'Illyrie. Perſée, Roi de Macedoine (*k*), les appella à ſon ſecours, avec leur Roi Clondicus ou Clovis, pour les oppoſer aux Romains; mais, il perdit, par ſon avarice, les grands avantages qu'il auroit pû tirer de l'alliance d'une nation ſi belliqueuſe. Comme les plus grandes forces des Baſtarnes (*l*) étoient au delà du Danube, ils ne furent jamais pleinement ſoumis par les Romains, qui fortifierent du tems d'Auguſte (*m*) la Ville de Segeſte, pour leur ſervir de magazin & de boulevard contre ce peuple. Cela n'empêcha pas qu'il ne fit de frequentes courſes ſur les terres de l'Empire juſqu'au tems de Diocletien.

Les

(*f*) On le trouve en ce ſens dans Gregoire de Tours III. 26.

(*g*) Strabo VII. 296.

(*h*) Strabo L. VII. 305. 306. Tacit. ub. ſup.

(*i*) Dio, Strabo, ub. ſup.

(*k*) Polyb. ub. ſup. T. Liv. XLIV. 26. ci-deſſus p. 16. not. [*e*].

(*l*) *Baſtarnæ gens trans Iſtrum habitans.* Steph. de Urb. p. 212. Liv. XL. 57. Oroſ. IV. c. XX. p. 231.

(*m*) Appian. Illyr. p. 1205.

CHAP. VIII.

Les Boiens.

Les Boiens étoient auſſi un peuple (*n*) Celte ou Gaulois de la Thrace & de l'Illyrie. Il y avoit des Boiens au delà du Danube, dans la foreſt Hercynie (*o*). Ce ſont ceux, qui étoient établis en Boheme, d'où ils furent chaſſez par les Marcomans. Il y en avoit d'autres, qui étoient meſlez parmi les habitans de la Thrace (*p*); & d'autres enfin, qui demeuroient dans l'Illyrie, entre le Danube & le Drave (*q*): c'eſt de ceux-là qu'il s'agit principalement ici. On prétend, que les Boiens étoient tous venus des Gaules (*r*), ou d'Italie (*s*). Ce n'eſt pas le lieu d'examiner ici cette queſtion, que j'aurai occaſion de toucher, lorſque je parlerai des migrations des Celtes: &, dans le fonds, la queſtion eſt fort indifférente, s'il eſt certain, comme je le crois, que les Gaules, l'Allemagne, l'Italie, & en un mot la plus grande partie de l'Europe, étoit anciennement habitée par un ſeul & même peuple. Ce qu'il y a ici de conſtant, c'eſt que les Boiens, qui étoient établis entre le Danube & le Drave (*t*), autour de la riviere d'Arabon & du Lac de Peiſo, furent battus & chaſſez de leur païs par Boerebiſtas (*v*), Roi des Getes, dont j'ai déja fait mention,

(*n*) Strabon les appelle Gaulois L. VII. p. 315. & Celtes ibid p. 296.

(*o*) Tacit. Germ. c. XXVIII. & XLII. Strabo ex Poſidonio L. VII. p. 293. & 290.

(*p*) Strabo L. VII. 296.

(*q*) Voyez la note [*z*] & la note [*e*] de la page ſuivante.

(*r*) Tit. Liv. L. V. c. XXXIV. & V. Tacit. Germ. c. XXVIII.

(*s*) Strabo V. 213.

(*t*) Plin. H. N. Lib. III. c. XXIV. p. 384.

(*v*) Strabo VII, 304. 313. 315.

CHAP. VIII.

mention; & que ce païs, étant demeuré deſert & inculte (*x*), fut appellé le *Deſert des Boiens* (*y*), du nom de ſes anciens habitans. Les Romains y bâtirent depuis les Villes de *Scarabantia* (*z*), & de *Sabaria*, dans la derniere deſquelles l'Empereur Claude établit une Colonie Romaine. Comme Boërebiſtas (*a*) étoit contemporain de Sylla & de Jules Ceſar, il y a apparence, que Jules Ceſar parle des Boiens depoſſédez par ce Roi des Getes (*b*), lorſqu'il dit que les Boiens, qui avoient demeuré au delà du Rhin (*c*), & qui étoient décendus dans la Noricie, où ils avoient aſſiegé la Ville de Noreia (*d*), furent appellez par les Helvetiens pour faire irruption avec eux dans les Gaules. Après la défaite des Helvetiens, Jules Ceſar aſſigna à ces Boiens une contrée du païs (*e*) des Eduëns, où ils ſubſiſtoient encore du tems de Pline (*f*).

Les Tauriſces.

Les Tauriſces (*g*) ou Tauriſtes, que quelques-uns appelloient Liguriſces, étoient auſſi un

(*x*) Strabo V. 213.

(*y*) *Deſerta Bojorum.* Plin. ub. ſup. *Bojorum Solitudo.* Strabo VII. p. 292.

(*z*) *Deſerta Bojorum jam tamen Colonia Divi Claudii Sabaria, & oppido Scarabantia Jutia habitantur.* Plin. ub. ſup.

(*a*) Strabo IV. p. 298.

(*b*) Ceſar. Commt. Lib. I. c. V.

(*c*) On voit-là le peu d'exactitude de Jules Ceſar, lorſqu'il parle de la Germanie. Il dit qu'un peuple établi dans la Pannonie, c'eſt-à-dire *en Hongrie*, demeuroit au delà du Rhin.

(*d*) Elle étoit ſituée ſur une riviere qui ſe jette dans la Mer Adriarique près d'Aquilée. Strabo V. 214.

(*e*) Cæſ. I. 28.

(*f*) Plin. H. N. Lib. IV. c. XVIII. p. 485.

(*g*) Strabo Lib. VII. p. 296. Dans cet endroit Strabon les appelle Celtes, & à la p. 313. du même Livre. Ailleurs, il les appelle Gaulois. Voyez L. VII. p. 293.

un peuple Celte, établi autour du Danube. Ils n'étoient ſéparez des Scordiſces, (je parle de ceux qui demeuroient le long du *Noarus*,) que par une montagne. Pline (*h*), qui l'appelle le mont Claude, place les Scordiſces au midi, & les Tauriſtes au Nord de cette montagne. Comme les Tauriſtes étoient voiſins (*i*) des Boiens, & ſoumis avec eux au Roi Critaſirus (*k*) ou Cretoſirus, qui fut defait par Boerebiſtas, ils ſe virent auſſi contraints de quitter leurs anciennes habitations, & de chercher un nouvel établiſſement dans les Provinces voiſines. Ils le trouverent dans la Noricie (*l*), du côté d'Aquilée & de Nauportum, où leur ancien nom ſe perdit inſenſiblement, & fut changé en celui de Noriciens (*m*); mais, ils n'y demeurerent pas longtems en repos. Etant aux portes de l'Italie, ils furent l'une des prémieres conquêtes d'Auguſte (*n*), lorſqu'il porta ſes armes dans l'Illyrie l'an 719. de la fondation de Rome. Il y avoit, au reſte, dans les Alpes (*o*), pluſieurs peuples qui portoient en commun le nom de Tauriſces. Strabon en place d'autres dans la Thrace (*p*), & Ptolemée au (*q*) delà du Danube dans la Dace. CHAP. VIII.

En-

(*h*) *Mons Claudius, cujus in fronte Scordiſci in tergo Tauriſci.* Plin. L. III. c. XXV. p. 384.
(*i*) Strabo V. 213.
(*k*) Strabo VII. 304. 313.
(*l*) Strabo VII. 313.
(*m*) *Juxta Carnos quondam Tauruſci apellati nunc Norici.* Plin. Lib. III. c. XX. p. 376. Strabo Lib. IV. p. 206. 208.
(*n*) Appian. Illyr. p. 1203.
(*o*) Plin. ub. ſup. Polyb. L. II. p. 103. 116.
(*p*) Strabo VII. 296.
(*q*) Ptolem. L. III. c. VIII. p. 85.

CHAP. VIII.

Les Japodes.

Enfin, les Japydes ou Japodes (*r*) étoient encore un peuple Celte de l'Illyrie. Ils demeuroient entre les Iſtriens (*s*) & les Liburniens, le long de la Mer Adriatique, d'où leur païs s'étendoit fort avant dans les terres (*t*). Ils avoient été vaincus dès l'an 625. de Rome par Sempronius Tuditanus & Tiberius Pandulius (*v*): mais, comme ils étoient mal ſoumis; qu'ils exerçoient des brigandages continuels contre les ſujets de la Republique (*x*); & qu'ils refuſerent même de payer aucun tribut aux Romains pendant les guerres civiles entre Ceſar & Pompée: l'Empereur Auguſte ſe vit obligé de les attaquer avec les autres Illyriens l'an 719. de Rome; & ce ne fut qu'alors, dit Appien, (*y*) qu'ils furent pleinement ſoumis au joug des Romains.

Origine du Nom de Pannoniens.

Il ne faut pas oublier ici, que les Scordiſces, les Tauriſces (*z*), avec tous les autres peuples qui demeuroient entre la Save (*a*), le Drave, & le Danube, étoient compris ſous le nom général de Pannoniens. On leur donnoit ce nom, à cauſe des habits qu'ils portoient. Ils coupoient (*b*) l'étoffe ex pluſieurs bandes,

(*r*) *Japodes permixta nunc Illyriis & Celtis gens.* Strabo IV. 207. *Armatura iis Celtica.* Idem VII. 314. Ἰάποδες ἔθνος Κελτικὸν. Steph. de Urb. p. 407.

(*s*) Plin. H. N. Lib. III. c IV. p. 314.

(*t*) Strabo VII. 313. Appian. ub. ſup. p. 1205.

(*v*) T. Liv. Epit. LIX. Plin. Lib. III. c. XIX. p. 374. & not. Harduini, Appian. Illyr. p. 1200.

(*x*) Strabo IV. 207. Dio. Lib. XLIX. p. 403.

(*y*) *Tunc primum Romanorum tulêre jugum.* Appian. Illyr. 1205. Dio. ub. ſup. Strabo VII. 314.

(*z*) Plin. Lib. III. cap. XXV. p. 384. *Scordiſci populus Pannoniæ.* Stephanus de Urb. p. 674.

(*a*) Solin. c. XXXIV. p. 250. Florus Lib. IV. c. XII. Ptolem. Lib. II. c. XV. & XVI. p. 62. 63.

(*b*) *Pannonii vocantur, quod tunicas manicatas & veſtimentis qui-*

bandes, ou petits morceaux, qu'ils appelloient *Pannen*, & qu'ils couſoient enſemble à la maniere du païs. Il ſuffit de lire ce que Dion (*c*) & Appien diſent des coutumes & de la maniere de vivre des Pannoniens en général, pour ſe convaincre qu'ils étoient Celtes : auſſi Zoſime les appelle-t-il de ce nom, comme je l'ai déja remarqué (*d*). CHAP. VIII.

Puiſqu'il paroît clairement par ce que je viens de dire, qu'il y avoit pluſieurs peuples Celtes ou Gaulois ſur la rive droite du Danube, il en reſulte que Cluvier (*e*) n'avoit aucun ſujet de relever Zoſime (*f*) pour avoir dit que *Maximien Hercule vint trouver Dioclétien à Carnuntum qui eſt une Ville de la Celtique.* On prétend que l'Auteur (*g*), ou au moins les Copiſtes, ont fait dans cette occaſion une lourde bevuë, qu'il faut corriger par Ammien (*h*) Marcellin, qui fait de Carnuntum une Ville de l'Illyrie ; ou par Pline (*i*) & par Aurelius Victor, qui la placent dans la Pannonie. Toutes ces corrections ſont parfaitement inutiles. Carnuntum étoit dans l'Illyrie, qui, du tems de Zoſime, comprenoit dixſept Provinces (*k*). Elle étoit ſituée en particulier dans Cluvier relevé.

quibuſdam in Pannos more indigenarum patrio ſcindant & conſuant, atque inde ſibi nomen aſſumunt. Dio. Lib. XLIX. p. 413.

(*c*) Dio. ub. ſup. Appian. Illyr. p. 1205.

(*d*) Voyez ci-deſſus p. 36. note [*c*].

(*e*) Cluver. Germ. Ant. p. 735. Le P. Petau a fait la même Faute, Rat. Temp. Lib. VI. p. 286.

(*f*) Zoſim. Lib. II. c. X. p. 139.

(*g*) Vid. Cellar. notis ad Zoſim.

(*h*) Ammian. Marcell. Lib. XXX. c. V. p. 598.

(*i*) Plin. Lib. IV. c. XII. p. 465. Lib. XXXVII. c. III. p. 370. Aurel. Victor. Cæſar. p. 133.

(*k*) *Habet Illyricus ſeptem & decem Provincias, Noricorum duas,*

CHAP. VIII.

dans la Pannonie (*l*) prémiere ou ſuperieure, qui appartenoit au gouvernement de l'Illyrie; mais, elle étoit auſſi une Ville de la Celtique, parce que les Germains & les Pannoniens (*m*), dont Carnuntum ſéparoit les frontieres, étoient des peuples Celtes.

Scaliger relevé.

Par la même raiſon (*n*), Scaliger s'eſt un peu précipité, lors qu'il accuſe Socrate (*o*), & ceux qui l'ont ſuivi, d'avoir commis une faute, en faiſant de la Ville de Murſa une forteresſe des Gaules; au lieu, dit-il, qu'il paroît par une Inſcription, que Murſa étoit dans la Pannonie inferieure. Il n'y a point de contradiction entre Socrate & l'Inſcription. Murſa (*p*), Ville, que l'Empereur Adrien avoit conſtruite, ou fortifiée, étoit dans la Pannonie inferieure (*q*) du côté de Sirmium; & les Pannoniens, établis de ce côté-là, étoient les Gaulois appellez Scordiſces. Non ſeulement il y avoit pluſieurs peuples Celtes au midi du Danube; joſe aſſûrer encore, qu'à la reſerve des Sarmates (*r*), qu'il faut toûjours excepter, tou-

duas, Pannoniarum duas, Valeriam, Saviam, Dalmatiam, Mœſiam, Daciarum duas, & in Dioeceſi Macedoniæ ſeptem ſunt. Sexti Rufi Breviar. p. 11. Voyez auſſi Appian. Illyr. p. 1198.

(*l*) Antonini Itin. pag. 15. Ptolem. Lib. II. cap. XV. p. 62.

(*m*) Plin. L. IV. c. XII. p. 465.

(*n*) Scalig. notis ad Euſebii vel Hieronymi Chron. in Theſauro Temp. p. 253. 254.

(*o*) Socrat. Lib. II. c. XXXII. Sozom. Lib. IV. c. VI. Hiſtor. Tripart. Lib. V. c. IV. p. 263.

(*p*) Steph. de Urb. p. 566.

(*q*) Itiner. Antonini p. 8. 14.-17.

(*r*) Il y avoit pluſieurs peuples Sarmates dans ces contrées. Plin. Lib. IV. c. II. Strabo Lib. VII. 296. Ovid. Epiſt. ex Ponto Lib. III. Ep. II. vſ. 40. Triſt. Lib. V. Eleg. XII. vſ. 58.

toutes les autres nations de ces contrées, bien qu'elles ne portaſſent pas le nom de Celtes ou de Gaulois, étoient pourtant le même peuple. Je ſuis obligé de le ſuppoſer ici, pour éviter la longueur exceſſive où je tomberois, ſi je voulois parler en détail de tous les peuples qui étoient compris ſous les noms généraux (*s*) d'Illyriens, de Mœſiens, & de Thraces. J'eſpere que le Lecteur en ſera convaincu, parce que j'aurai occaſion de remarquer dans ce Livre, & dans les ſuivans, de leur langue & de leurs coutumes. On trouve, au reſte, dans Appien (*t*), une tradition ſur l'origine de ces peuples, qui eſt à la vérité fabuleuſe; mais, elle prou-

CHAP. VIII.

(*s*) L'Illyrie, proprement ainſi nommée, comprenoit les Provinces qui s'étendoient le long de la Mer Adriatique, depuis les Alpes juſqu'à la Macedoine, Solin. c. XIV. p. 209. Florus Lib. II. c. V. La Mœſie commençoit au confluant du Danube & de la Save, d'où elle s'étendoit juſqu'au mont Hæmus. Dio. Lib. LI. p. 463. Solin. c. XV. p. 215. & ſelon Pline juſqu'au Pont Euxin. Plin. Lib. III. c. XXVI. p. 386. La Province de Thrace étoit ſituée entre le mont Hæmus, la Grece, le Pont Euxin, & la Mœſie. Pomp. Mela Lib. II. c. II. Amm. Marcell. Lib. XXVII. c. IV. p. 482. Appian. Mithrid. p. 365. Solin. c. XIV. p 209. Mais, outre cela, le nom de Thraces eſt donné dans un ſens plus étendu à la plûpart des autres peuples qui étoient au midi du Danube. Aux Scordiſces par Florus Lib. III. c. IV. & par Sextus Rufus c. IX. p. 12; aux Baſtarnes par Appien. Mithrid. p. 365. & par Dion Caſſius in Excerpt. Valeſii p. 611; aux Getes par Herodote Lib. IV. c. XCIII. par Pomponius Mela Lib. II. c. II. par Strabon L. VII. p. 295. & par Eſtienne de Byſance de Urbibus p. 271.

(*t*) *Romani aſſerunt ejus Provinciæ cognomen ab Illyrio Polyphemo ortum habuiſſe. Polyphemo quippe Cyclopi ac Galateæ, Celtum & Illyrium & Gallum filios extitiſſe, eoſque ex Sicilia progreſſos, Celtis & Illyriis & Galatis ab ipſis cognomen aſſumentibus imperitaſſe. Et hæc mihi inter pleraque à multis memorata placuêre. Illyrio deinde filios Achillem* (Ἐγχέλεως) *Autarium, Dardanum, Madum, Taulanta, Perhabeumque* refe-

CHAP. VIII.

prouve au moins, qu'on les regardoit tous comme décendus, avec les Celtes, d'une même tige. C'eſt dans cette vuë que je la rapporte ici; car, je ſerai obligé d'y revenir encore dans la ſuite.

CHAPITRE NEUVIEME.

Les anciens habitans de la Grece étoient Scythes, & le même peuple qui reçût enſuite le nom de Celtes.

JE ne dois pas quitter le voiſinage de la Grece, ſans dire ma penſée ſur les anciens habitans d'un païs, qui a été, pour ainſi dire, le berçeau des ſciences, & des beaux Arts, au moins par rapport à l'Europe. Je ſuis dans l'opinion, que les prémiers habitans de la Grece étoient le même peuple, qui occupoit, comme je l'ai montré, les autres Provinces de l'Europe, & que l'on déſigna dans la ſuite ſous le nom de Scythes & de Celtes. On ſait que les Egyptiens, & les Phéniciens, commencerent de bonne heure à équip-

referunt; filias quoque Partho & Daorto & Daſſaro & alias à quibus Taulantii, Perhabi, Achillei, (Εγχέλεες) *Autariet, Dardani, Partheni, Daſeretii, Darſique prodiere. Iſſi vero Autario, Pannonium vel Paonem* (Πάιονα) *exiſtimant filium fuiſſe, & Scordiſcum, Paonum* (Πάιονον) *& Triballum, à quibus pariter nationum cognomina traducta ſunt; & hæc quidem ab antiquitate repetuntur.* Appian. Illyr. 1194, 1195. Je remarquerai en paſſant, que les Anciens, quand ils étoient en peine ſur l'origine d'une nation, ou du nom qu'elle portoit, ſe tiroient ordinairement d'affaire, en ſuppoſant un Roi, qui avoit porté ce nom, & qui l'avoit tranſmis à ſes ſujets. Ils diſent, que les Pannoniens ont reçû ce nom de Pannonius, les Dardaniens de Dardanus, les Celtes de Celtus, les Gaulois de Gallus.

équipper des flottes, & à faire des établiſſemens le long des côtes de la Mer Mediterranée, juſqu'aux colomnes d'Hercules. Il eſt même à préſumer, qu'ils commencerent ces établiſſemens par la Grece, qui, étant à portée de leur païs, étoit d'ailleurs fort à leur bienſéance; parce qu'elle leur ouvroit pluſieurs autres Provinces de l'Europe. Quoiqu'il en ſoit du tems, où les Phéniciens & les Egyptiens paſſerent pour la prémiere fois en Grece (*v*), il eſt conſtant & reconnu, qu'ils y envoyerent des Colonies (*x*); & que, s'y étant fortifiez, ils chaſſerent une partie des anciens habitans, & ſoumirent les autres à leur domination. Il eſt facile de juger de ce qui dût arriver dans cette occaſion. Le vainqueur, qui donnoit la Loi, voulut la donner à toute ſorte d'égards: il voulut contraindre le vaincu à reçevoir tous ſes uſages, & à ſe former ſur ſon modele; mais, il lui falut du tems pour venir à bout de ſon deſſein: il ne put empêcher d'ailleurs, que les habitans naturels du païs ne conſervaſſent toûjours des reſtes de l'ancienne barbarie, & qu'ils ne communiquaſſent même à leurs Maîtres, quelques-unes de leurs coutûmes. Les nouveaux habitans de la Grece, ayent donc été après cela un mêlange de Phéniciens, d'Egyptiens, & de Scythes, on dut remarquer pendant longtems des traces de ce mêlange dans leur langue & dans toutes leurs coutûmes. CHAP. IX.

(*v*) Denys d'Halicarnaſſe dit que les Pelaſges, qui étoient les anciens habitans de la Grece, commençerent d'être inquietez, deux générations, c'eſt-à-dire environ 60. ans; avant la guerre de Troie. L. I. p. 20.

(*x*) Strabo VII. 321. IX. 401. X. 447.

CHAP. IX.

mes. C'eſt par là auſſi, que je juſtifierai ma Conjecture. Comme elle eſt nouvelle, & qu'elle pourroit paroître hazardée, je ſerai obligé de le faire avec quelque étenduë. L'Hiſtoire des anciens Grecs, leurs Coutumes, leur Religion, leur Langue, & même leurs Fables, ont ſervi à me déterminer, & à me confirmer dans ma Conjecture, parce que j'ai trouvé par-tout des caracteres auquels on pourra reconnoître avec moi les anciens Celtes.

Prémiere Preuve tirée de l'ancienne Hiſtoire des Grecs.

Les prémiers habitans de la Grece étoient un peuple barbare & nomade (*y*), qui portoit le nom de Pelaſges (*z*). La choſe eſt reconnuë par les plus célébres Hiſtoriens, qui aſſurent que les Pelaſges occupoient anciennement; non ſeulement le Peloponneſe (*a*), le territoire d'Athenes (*b*), avec les Iſles voiſines, particuliérement celles de Lemnos (*c*), de Scyrus (*d*), & d'Eubée (*e*) qui portoit autrefois le nom de Pelaſgia; mais, en général, tou-

(*y*) Les Grecs appelloient nomades les peuples qui n'avoient point de demeure fixe; qui n'avoient point d'autres biens que leurs troupeaux, ni d'autre occupation que de les conduire d'un paturage à l'autre.

(*z*) Οἱ δὲ Πελασγοὶ τῶν περὶ τὴν ἑλλάδα δυναστευσάντων ἀρχαιότατοι λέγονται. Strabo Lib. VII. 327.

(*a*) Herodot. L. VII. c. XCIII. & ſeq. Dionyſ. Halicar. p. 9. 14. Steph. de Urb. in *Arcas* p. 166. in *Parrhaſia* p. 630. in *Peloponneſo* p. 635.

(*b*) Herodot. Lib. I. 57. II. 51. VIII. 44. Thucyd. L. IV. c. CIX. Strabo XI. 397.

(*c*) Herodot. VI. c. CXXXVII. Thucyd. ub. ſup. Elle porte préſentement le nom de Stalimene.

(*d*) *Scyrum olim habitabant Pelaſgi & Cares.* Nicol. Damaſc. apud Steph. de Urb. p. 676.

(*e*) Schol. Appol. Argon. p. 105. On l'appelle aujourd'hui Negrepont.

toute la Grece. (*f*) *Avant le tems d'Hellen fils de Deucalion*, dit Thucydide, *la nation des Pelaſges étoit repanduë par toute la Grece.* Strabon (*g*) dit la même choſe en pluſieurs endroits. C'eſt la raiſon pour laquelle les Poëtes deſignent ſouvent les Grecs en général ſous le nom de Pelaſges (*h*). Chaſſez du Peloponneſe par les Cadméens (*i*), c'eſt-à-dire par les Orientaux, les Pelaſges ſe retirerent dans la Theſſalie (*k*), où ils ſe maintinrent, ſelon les apparences, pendant un aſſez long eſpace de tems (*l*); puiſque cette Province reçût d'eux le nom de *Pelaſgia* (*m*). Inquietez enſuite dans leurs nouvelles habitations (*n*) par les mêmes Cadméens (*o*), ou plûtôt par le nouveau peuple qui s'étoit forme en Grece,

(*f*) *Ante ætatem Hellenis Deucalionis filii, gens Pelaſgica latiſſimè diffuſa.* Thucyd Lib. I. c. III.

(*g*) Voyez le paſſage cité à la page précedente note [*z*], & les Livres V. p. 221 VIII 345. 371. IX. 410.

(*h*) - - - *conjurataque ſequuntur, Mille rates gentiſque ſimul commune Pelaſga.* Ovid. Metam. Lib. XII. vſ. 6.

(*i*) קדם *Kedem* eſt un mot Hebreu ou Phénicien, qui ſignifie l'*Orient*. קדמים *Cadmim* ſont les Orientaux: c'étoient, ſelon Herodote, des Phéniciens & des Egyptiens. Herodot. Lib. II. cap. L. 91. V. 57. VII. 93. & ſeq. Dionyſ. Halic. p. 14. Voyez ci-deſſus p. 67. note [*v*].

(*k*) Son premier nom étoit *Æmonia*. Enſuite elle fut appellée *Pelaſgia*, & enfin Theſſalie. Dionyſ. Halic ub. ſup.

(*l*) Denys d'Halicarnaſſe dit qu'ils s'y maintinrent pendant cinq générations, c'eſt-à-dire environ 150. ans ub. ſup

(*m*) *Theſſalia prius Pelaſgia.* Steph. de Urb. p. 393. *Pelaſgi gens barbara, quæ Theſſaliam & Argos inhabitavit.* Scholion. Apollon. Lib. I. p. 2. 58. Heſychius dit auſſi, que les Pelaſges ſont les Theſſaliens: & c'eſt dans la Theſſalie, qu'Homere place les Pelaſges. Homerus in Catalog. vſ. 347. Strabo Lib. IX. p. 441. 443.

(*n*) Scholiaſt. Apollon. p. 102. Dionyſ. Halic. p. 14.

(*o*) Herodot. Lib. I. cap. LVI.

CHAP. IX. ce (*p*). On prétend que les Pelaſges ſe diſperſerent de tous côtez. Les uns ſe retirerent encore plus vers le Nord, du côté des monts Olympe & Oſſa (*q*); les autres paſſerent en Italie (*r*): & d'autres enfin tirerent du côté de la Thrace & de l'Helleſpont; &, ayant paſſé la Mer ils occuperent; non ſeulement une grande partie de l'Aſie mineure (*s*), la Carie (*t*), l'Æolie, le païs de Troie (*v*), une partie de l'Ionie (*x*), mais encore la plûpart des Iſles voiſines, les Cyclades (*y*), les Iſles de Crete (*z*), de Lesbos (*a*), & de Cyzique (*b*). Denys d'Halicarnaſſe prétend, que ce fut alors (*c*), qu'ils s'emparerent auſſi de l'Iſle d'Eubée, dont j'ai deja parlé. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ces différentes migrations des Pelaſges. Il me ſuffira de remarquer préſentement, que les Auteurs, qui avancent ces faits, étoient dans l'opinion, que les Pelaſges,

(*p*) *Theſſalia eos expulerunt Curetes & Leleges, qui nunc Ætoli & Locri* Dion. Halic. ub. ſup.

(*q*) Dion. Halic. ub. ſup.

(*r*) Herodot. L. I. c. LVII. Dionyſ. Halic p. 10. 14. 15. 22. Dionyſ. Perieg. vſ. 347. Diod. Sic. Lib. XIV. 453.

(*s*) Dionyſ. Hal. p. 14.

(*t*) Pomp. Mela Lib I. c. XVI. XVIII.

(*v*) Schol. Apollonii p. 5. Strabo V. 221.

(*x*) Herodot. VII. 93. 94. Strabo XIII. p. 621.

(*y*) Dionyſ Halic. ub. ſup.

(*z*) Dionyſ. Halic. ub. ſup. Homer. Odyſſ. L. XIX. vſ. 177. Diod. Sic. IV. 183. V. 238. Strabo V. 221. X. 475.

(*a*) Dion. Halic. ub. ſup. Diodor. Sicul. V. 239. Steph. de Urb. in *Iſſa* p. 426. Plin. H. N. V. 31. Euſtath. ad Dion. Perieg. vſ. 537. L'Iſle de Lesbos porte aujourd'hui le nom de Metellino.

(*b*) Steph. de Urb in *Besbycus* p. 219.

(*c*) Dionyſ. Halic. ub. ſup.

ges, qui demeuroient en Grece, en Italie, dans la Thrace, & dans l'Aſie mineure, étoient tous le même peuple. Comme il eſt conſtant que les Pelaſges des autres Provinces de l'Europe étoient les anciens Scythes, qui vecûrent dans la ſuite ſous le nom de Celtes, la conſequence eſt facile à tirer; c'eſt qu'il faut dire la même choſe de ceux qui étoient en Grece. CHAP. IX.

Cependant, ſi, pouſſant plus loin nos Recherches, nous ſouhaitons de ſavoir encore plus particulierement, quel peuple étoient à proprement parler ces Pelaſges, les Poëtes nous diront dans leur ſtile figuré, que c'étoient des (*d*) géants. C'eſt le nom qu'on donnoit aux Scythes, & aux Celtes, parce qu'ils étoient d'une grandeur énorme, en comparaiſon des peuples meridionaux. Ils nous diront encore, que c'étoient des Titans (*e*), c'eſt-à-dire des adorateurs du Dieu *Teut* ou *Tis*, dont ils prétendoient être décendus. Mais, les Hiſtoriens nous apprendront en même

(*d*) Je parle à la fin de ce Chapitre de la Fable des Géants & des Titans. Je me contente de remarquer ici, que les Anciens placent les géants dans des païs, que les Pelaſges occupoient; par exemple, dans l'Arcadie, que l'on appelloit également Πελασγία & Γιγάντις; dans l'Iſle de Besbicus, dans la Thrace, &c. Steph. de Urb. p. 166. 291.

(*e*) *Eretria urbs Euboeæ ſic dicta ab Eretrieo, quem perhibent unum é Titanibus fuiſſe.* Steph. de Urb. pag. 349. Le même Auteur, parlant des Thraces, remarque que la Fable les faiſoit décendre de Saturne & d'une Nymphe qui étoit fille des Titans. ibid. p. 400. Homere dit que les deux Généraux Hippothoüs & Pylæus, qui conduiſirent les Pelaſges au ſecours de Troye, étoient fils du Pelaſge *Lithus Teutamides*. Iliad. II. in Catalogo vſ. 350. *Teutamides* eſt le même mot que *Titan*, avec cette difference, qu'Homere lui donne une terminaiſon Grecque.

CHAP. IX. me tems, que c'étoient des Thraces. Herodote, par exemple, dit (*f*), que les Pelasges occupoient anciennement l'Isle de Samothrace (*g*), & que c'est d'eux que les Thraces ont pris les mysteres des Cabires. Thucydide assure, que dans les tems fabuleux, la Ville de Daulia (*h*) située dans la Phocide, étoit occupée par des Thraces. Les Thraces étoient donc établis en Grece de toute ancienneté, & depuis un tems immémorable. Ailleurs, Thucydide (*i*) dit, qu'autour du mont Athos, demeuroient des Bisaltes, des Crestones, des Edones, & sur-tout des Pelasges, qui étoient du nombre de ces Tyrrheniens, qui avoient autrefois leur demeure dans l'Isle de Lemnos & dans le territoire d'Athenes. Comme les trois prémiers de ces peuples étoient Thraces, il y a toute apparence, que les Pelasges ne s'étoient retirez chez eux, que pour être en sureté auprès de leurs compatriotes. Voici un passage, qui me paroît encore plus decisif. Nous avons vû que l'Isle de Lemnos étoit anciennement occupée par les Pelasges (*k*). Cependant, Strabon remarque, que les (*l*) prémiers

(*f*) Herodot. II. 51.

(*g*) Cette Isle portoit le nom de *Samothrace*, parce qu'elle étoit occupée par des Thraces qui en étoient les habitans naturels, & par des Grecs qui y avoient passé de l'Isle de Samos. Steph. de Urb. p. 659.

(*h*) Thucyd. Lib. II. c. XXIX. p. 100. Il parle du tems où Itys fut tué par sa Mere, servi à son Pere dans un repas, & changé en faisan.

(*i*) Thucyd. Lib. IV. c. CIX. p. 276. Voyez aussi Pomp. Mela Lib. II. c. II. p. 46.

(*k*) Voyez ci-dessus p. 68. note [*c*].

(*l*) Strabo VII. 331. XII 549. Steph. de Urb. p. 512. Homere place les Sintiens dans l'Isle de Lemnos. Iliad. I. 594. Odyss. VIII. 294.

miers habitans de cette Isle, étoient des Thraces appellez Sintiens, qui y avoient passé du continent. S'il est reconnu que les Pelasges ne différoient point des Thraces, ma conjecture devient en quelque sorte une démonstration. Outre ce que j'ai déja dit des Thraces (*m*), j'espere de montrer si clairement dans la suite, qu'ils étoient Celtes, qu'il ne restera plus aucun doute sur ce sujet.

Il semble que les Pelasges, après avoir été chassez de la Grece, y rentrerent dans la suite, & regagnerent une partie des païs qu'ils avoient occupé anciennement. Herodote au moins (*n*) assûre fort positivement, qu'étant retournez dans le Peloponnese, ils y reçûrent le nom de Doriens. Il dit au même endroit, que les plus célébres des Doriens étoient les Lacedemoniens. Remarquons en passant, que c'est-là, selon les apparences, ce qui a déterminé le Pere Pezron à parler des Lacedemoniens, comme d'un peuple Celte. Il a raison dans le fond; mais, ce qu'il dit n'est pas exact, & a besoin d'être rectifié (*o*). Il faloit dire

(*m*) Voyez ci dessus p. 65. note [*s*].

(*n*) Herodot. I. 56.

(*o*) *Ajoutons à toutes ces choses, qui paroissent assez étonnantes, que les Lacons ou Lacedemoniens, ces peuples si renommez dans la Grece, ont presque tout tiré des Celtes. Ce n'est point une Hyperbole; vous en verrez les preuves; après quoi, je ne suis plus surpris, si les mêmes Lacedemoniens, ont eu tant de liaisons avec les Sabins & les Ombriens. De-là vient, que dans les anciens Glossaires* Λάκων *&* Umber *c'est la même chose.* Pezron in Collectan. Leibnitz. Tom. II. p. 59. & seq. Denys d'Halicarnasse rapporte à la vérité une tradition qui fait décendre les Sabins, qui étoient Ombriens, des Lacedemoniens. Mais, il ne s'en prevaut point, & ce n'est selon les apparences qu'une pure fable. Dion. Halic. Lib. II. p. 113.

CHAP. IX. dire, que les Lacedemoniens décendoient des anciens Pelaſges; qu'ils étoient ceux de tous les Grecs qui ſe reſſentoient le plus de l'ancienne barbarie, & au milieu deſquels on trouvoit des traces plus ſenſibles de certaines coutûmes, qui étoient communes aux Pelaſges avec les autres Scythes ou Celtes: c'eſt ce que je prouverai en ſon lieu. Pour revenir à mon ſujet (*p*), Denys d'Halicarnaſſe reconnoit auſſi, que les Pelaſges rentrerent en poſſeſſion de la Béotie & de la Phocide. Strabon dit quelque-choſe de ſemblable, quoiqu'il ne nomme pas les Pelaſges (*q*). *Une grande partie de la Grece*, dit il, *entre autres la Macedoine & la Theſſalie, ont été occupées par des peuples barbares, & en particulier par des Thraces, des Illyriens, & des Epirotes.* Effectivement, du tems d'Herodote (*r*), on refuſoit encore d'admettre les Macedoniens aux jeux Olympiques, parce qu'ils étoient barbares. Dans un autre endroit, Strabon remarque (*s*), *que les Doriens, les Achéens, les Eoliens, les Enejanes, qui de ſon tems étoient voiſins des Etoliens, avoient demeuré autrefois du côté de Datium & du mont Oſſa, au milieu des Perhabiens* (*t*), *qui étoient eux-mêmes un peuple étranger*, c'eſt-à-dire Illyrien. Peut-être que tous ces barbares, dont parle Strabon, étoient les anciens Pelaſges, qui s'étoient maintenus dans quel-

(*p*) Dionyſ. Halic. I. p. 14. Voyez auſſi Thucyd. Lib. I. c. XII. p. 8.

(*q*) Strabo VII. p. 321.

(*r*) Herodot. V. 22.

(*s*) Strabo I. 61.

(*t*) Homere place les Perhabiens autour de Dodone, dont on parlera à la page 76. Homer. Iliad. II. Catalogo vſ. 256. Voyez Strabon Lib. IX. 440. 443.

quelques contrées de la Grece, & ſur-tout ſur les frontieres, où ils étoient ſoutenus par les autres Scythes. On ne peut rien dire de poſitif ſur ce ſujet, à cauſe des ténébres qui couvrent cette partie de l'ancienne Hiſtoire. Quoiqu'il en ſoit, je crois en avoir dit aſſez, ſoit pour juſtifier le ſentiment d'Herodote (*v*), qui prétend que les Grecs étoient un peuple qui s'étoit pour ainſi dire provigné & détaché de celui des Pelaſges; ſoit pour faire voir, que ces Pelaſges n'étoient pas une nation différente de celles qui occupoient anciennement les autres Provinces de l'Europe. CHAP. IX.

Au reſte, ceux qui liront avec quelque attention ce que l'on appelle le Catalogue d'Homere, c'eſt-à-dire l'Enumeration qu'il fait des peuples qui attaquerent, ou qui défendirent, la Ville de Troye, y verront la diſtinction des nouveaux habitans de la Grece, & des anciens Pelaſges, qui, ſelon Denys (*x*) d'Halicarnaſſe, commencerent d'être inquietez en Grece, deux générations, c'eſt-à dire environ ſoixante ans, avant la guerre de Troye (*y*). Les Pelaſges, tels qu'étoient les Dardaniens, les Theſſaliens, les Thraces, les Péoniens, les Paphlagons, les Enetes, les Myſiens, les Phrygiens, les Méoniens, les Cariens, combattent pour les Troyens leurs com-

(*v*) Τὸ Ἑλλενικον (ſcil. ἔθνος) ἀποσχισθὲν ἀπὸ τοῦ Πελασγικοῦ. Herodot. I. 57.

(*x*) Dionyſ. Halic. L. I. p. 20.

(*y*) Iliad. Lib. II. in Catalogo. vſ. 325. & Lib. X. vſ 417. Je ferai voir, en parlant des migrations des Celtes, que tous les differens peuples, qui vinrent au ſecours de Troie, ſortoient de Thrace, & qu'ils étoient du nombre des Scythes qui reçûrent, enſuite, le nom de Celtes.

CHAP. IX.

compatriotes. Leurs ennemis ſont les nouveaux habitans de la Grece, qui, après avoir chaſſé les Pelaſges de leur païs, les pourſuivoient encore dans celui où ils s'étoient retirez, & cherchoient ſur-tout de les déloger de la Ville & du territoire du Troye; ſoit (z) pour leur ôter l'Empire de la Mer & pour empêcher que leurs flottes ne puſſent ſortir du Pont Euxin; ſoit pour leur couper le paſſage d'Europe en Aſie; ſoit enfin pour quelque mécontentement particulier qu'ils avoient reçû des Troyens.

Seconde Preuve, tirée de la Religion des Pelaſges ou anciens Grecs.

On verra clairement par ce que je dirai, en ſon lieu, de la Religion & des Coutûmes des Scythes & des Celtes, que les Grecs ont conſervé pendant longtems une infinité d'uſages qu'ils tenoient des Pelaſges, & qui étoient communs à ceux-ci avec les Scythes. Sans anticiper ſur mon ſujet, je peus cependant dire un mot de la Religion des Pelaſges. On reconnoitra d'abord, qu'elle étoit parfaitement conforme à celle des Celtes.

Les Pelaſges (a) avoient établi l'Oracle de Dodone, le plus ancien de toute la Grece, comme les Hyperboréens avoient fondé celui de Delphes (b). C'étoit, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, la manie des Scythes & des Celtes, d'avoir des Oracles; de déferer beaucoup aux préſages; & d'inventer tous les jours mille nouveaux moyens, auſſi vains que ſuperſtitieux, pour s'éclaircir & pour s'aſ-

(z) C'eſt le ſentiment du célébre Monſieur de Vignoles.

(a) Herodot. II. 52. Homer. Iliad. Lib. XVI. vſ. 233. Strabo Lib. VII. 327. & IX. 402. Stephan. de Urb. in Dodona, p. 319.

(b) Voyez ci-deſſus p. 7, note [9].

s'assûrer de ce qui les attendoit dans l'avenir. Cet Oracle, qui étoit fort accrédité, & à l'abri (*c*) duquel, les Pelasges se maintinrent longtems dans le territoire de Dodone, pendant qu'on les chassoit des autres contrées de la Grece, n'étoit anciennement qu'un simple chene (*d*) ou un (*e*) hetre. On trouve ici deux points essentiels de la Religion des Celtes. Premiérement, ils n'avoient point de Temples. Estimant (*f*), qu'il ne convient point à la grandeur des Dieux celestes de les renfermer dans des murailles, ils tenoient leurs assemblées religieuses dans un lieu, ouvert, c'est-à-dire en rase campagne, ou au milieu de quelque forêt. En second lieu, ils condamnoient encore l'usage des Idoles (*g*). Accusant d'extravagance & d'impieté ceux qui représentoient la divinité sous une forme corporelle, ils offroient leurs Sacrifices, & faisoient leurs dévotions, autour d'une colomne, d'une Pierre, ou de quelque grand arbre, particulierement d'un chêne, pour lequel ils avoient une vénération toute particuliere. J'indiquerai, en son lieu, l'origine de cette superstition, que quelquels-uns (*h*) rapportent au chêne de Mamre, avec autant de vraisemblance, que lorsqu'ils prétendent que les Gaulois

(*c*) Dionys. Halic. p. 15.

(*d*) .. Ἐν ᾗ τὸ μαντεῖον ἐκ τῆς δρυὸς. Steph. de Urb. p. 320. Ἐς Δωδώνην φάτο ἔλθμεναι, ὄφρα θεοῖο, ἐκ δρυὸς ὑψικόμοιο Διὸς βουλὴν ἐπακούσῃ. Homer. Odyss. XIV. 328. XIX. 297. Dionys. Halic. p. 12.

(*e*) Φηγὸς, Fagus. Steph. de Urb. ub. sup.

(*f*) Tacit. Germ. c. IX.

(*g*) Tacit. ub. sup.

(*h*) Religion des Gaulois, Tom. I. p. 287. & suivant.

CHAP. IX. lois offroient des chevaux (*i*) à leurs Dieux, pour honorer la mémoire du cheval de Troye. Les ſacrifices (*k*) s'offroient à Dodone, & parmi les Pelaſges en général, par la ſeule invocation du nom de Dieu. C'étoit auſſi un uſage des Perſes, des Scythes, & des Celtes. Ils n'érigeoient point d'autels (*l*): ils ne connoiſſoient point les libations, ni les autres cérémonies que les Grecs pratiquoient dans leurs ſacrifices. Au lieu de bruler la victime, ils la mangeoient toute entiere; parce qu'ils prétendoient, que l'eſſence du ſacrifice conſiſtoit dans l'effuſion du ſang, dans la mort de la victime, & dans les prieres dont le ſacrifice étoit accompagné. Enfin, Herodote remarque, que les Pelaſges (*m*) ne donnoient, ni nom, ni ſurnom, aux Divinitez, qu'ils adoroient; ils les appelloient ſimplement *les Dieux*: *les noms*, dit il, *dont on s'eſt ſervi depuis, ont été apportez d'Egypte.* On entrevoit, dans ces paroles, une choſe que j'aurai occaſion d'expliquer plus au long dans la ſuite; c'eſt que les Pelaſges, ayant de la divinité des idées toutes différentes de celles des Egyptiens & des Phéniciens, refuſerent pendant long-

(*i*) Là-même p. 494. dans les notes.

(*k*) Ἔθυον δὲ καὶ πάντα πρότερον οἱ Πελασγοὶ θεοῖσι ἐπευχόμενοι. Herod. II. 52.

(*l*) Herod. I. 131. IV. 60. Strabo XV. 732.

(*m*) Herod. II. 52. Il dit dans le même endroit, que les Pelaſges appelloient les Dieux θεοὺς, parce qu'ils avoient diſpoſé & qu'ils conduiſoient toutes choſes avec ordre: ὅτι κόσμῳ θέντες τὰ πάντα πρήγματα καὶ πάσας νομὰς εἶχον. Il reconnoit, que le mot θεὸς eſt Pelaſge; mais, il lui donne une Etymologie Grecque. C'eſt ſelon les apparences le mot de *Tis*, *Teut*, *Tuiſton*, dont les Grecs ont fait ceux de Ζεὺς & de Θεὸς.

longtems de ſe ſervir des noms de Jupiter, de Junon, de Neptune, &c. Cependant, les Prêtres (*n*) de Dodone conſentirent à la fin qu'on les adoptat, par où l'ancienne Religion s'altera inſenſiblement, & ſe perdit bientôt tout-à-fait. Il ſemble qu'on peut expliquer aſſez naturellement, par ce que je viens de dire, le paſſage d'un ancien Poëte, qui remarque (*o*), *que les Dieux immortels appelloient* Abantis *l'Iſle à laquelle Jupiter donna enſuite le nom d'*Eubée. Les Dieux immortels ſont les Dieux des Pelaſges. Jupiter eſt celui dont les Phéniciens, ou les Egyptiens, avoient introduit le culte. Ainſi, le Poëte veut dire, que, du tems de l'ancienne Religion, cette Iſle portoit le nom d'Abantis, ((*p*) c'eſt effectivement le nom que les Pelaſges lui donnoient;) & que, ſous la nouvelle Religion, elle a perdu ce nom, pour prendre celui d'Eubée. Au reſte, les anciens Auteurs reconnoiſſent généralement, que les myſteres, les fêtes, & les ſolemnitez les plus célébres des Grecs venoient originairement de Thrace. Outre les myſteres (*q*) des Cabires, dont j'ai déja parlé, & qui ſelon Herodote (*r*) avoient été apportez de Samo-Thrace, Plutarque (*s*) & Lucien remarquent, que les Atheniens avoient reçû d'un Thra-

CHAP. IX.

(*n*) Herodot. ub. ſup.

(*o*) Heſiodus in Ægimio apud Steph. de Urb. in Abantis. p. 4. Ce Poëme étoit attribué par les uns à Heſiode, & par d'autres à Cercops Mileſien ſon contemporiam. Berkelius in notis ad Steph. ub. ſup.

(*p*) Voyez Homer. Iliad. II. vſ. 536. Strabo X. 445.

(*q*) Voyez ci-deſſus p. 72. note [*g*].

(*r*) Herodot. II. 51.

(*s*) Plutarch. de Exulib. T. II. 607. Lucianus in Demonact. p. 522. Voyez auſſi Schedius de Diis Germ. p. 337.

CHAP. IX.

Thrace, nommé Eumolpus, les myſteres qui ſe célébroient dans la Ville d'Eleuſis. Strabon auſſi aſſûre, que les fêtes qu'on appelloit *Cotyttica* (*t*), & *Bendidia*, avoient une origine Thrace. Effectivement, les Thraces deſignoient le Dieu ſupreme ſous le nom de *Tis*; & leurs Princes, qui prétendoient en être décendus (*v*), prenoient pour cette raiſon le nom de *Cotis* ou de *Cotiſon*, c'eſt-à-dire fils du Dieu Tis. Bendis étoit auſſi une divinité des Thraces (*x*), que les Grecs prenoient pour Diane. Strabon ajoute dans l'endroit que je viens de citer, que la Muſique, dont les Grecs ſe ſervoient dans leurs Fêtes & dans leurs Sacrifices, venoit auſſi des Thraces. En voilà aſſez ſur l'article de la Religion: paſſons à celui de la Langue.

Troiſieme Preuve, priſe de la langue Grecque.

La langue Grecque eſt, ſelon ma Conjecture, un Mêlange de Scythe, de Phénicien, & d'Egyptien. Je ſuis charmé que mon ſentiment ſe trouve appuïé du ſuffrage de Monſieur Fourmont l'aîné, qui eſt l'homme du monde le plus capable de juger de ces matieres. Voici ce qu'il dit, en parlant d'un Dictionaire Grec qu'il a compoſé (*y*). *Je recherche dans cet Ouvrage les prémieres origines de la langue Grecque, c'eſt-à-dire les mots Grecs, véritablement primitifs . . . Par-là, je réduis cette langue à moins de* 300. *Vocables, que je prouve être tirez, les uns des Thraces & autres peuples voiſins, les autres des Phéniciens ou en général des langues Orientales, le tout par une dérivaiſon*

(*t*) Strabo X. 470 471.
(*v*) Herodot. V. 7.
(*x*) Herodot. IV. 33.
(*y*) Catalogue de ſes Ouvrages p. 17.

ſon aiſée & à la portée de tout le monde. Mr. Menage l'avoit promis, & n'a rien laiſſé là deſſus; je l'ai exécuté. En attendant que Mr. Fourmont ait publié ſon Dictionaire, auquel je voudrois bien pouvoir renvoyer mon Lecteur, je remarquerai ici, ce que le peu de connoiſſance que j'ai de la langue Grecque me fournit. Mon plan ne m'appelle pas à rapporter les mots Phéniciens & Egyptiens qui ont été introduits dans cette langue; je ne pourrois d'ailleurs rien ajouter à ce que le célébre Mr. Bochart & d'autres ont écrit ſur cette matiere. Il me ſuffit de remarquer, que la langue Grecque conſerve un très-grand nombre de mots, qui viennent originairement de l'ancien Scythe, dont le Gaulois, le Tudeſque, & le Thrace, étoient des Dialectes (z). La plûpart des termes qui reviennent à tout moment dans la converſation, & dont un peuple barbare a beſoin pour exprimer ſes idées, qui ne ſont, ni abſtraites, ni en grand nombre, ſont les mêmes en Grec & en Allemand. Voici une courte Liſte des principaux. Je donne prémiérement le mot Grec, enſuite le mot Allemand qui y répond, & enfin la ſignification qu'ils ont en François.

Πατὴρ, *Vater*, Pere; μήτηρ, *Mutter*, Mere; θυγάτηρ, *Tochter*, Fille; κεφαλὴ, *Kopff*, la Tête; γένυς, *Kinn*, le Menton; τιτθὸς, *Titte*, la Mamelle; γόνυ, autrefois κονυ (a), *Knie*, le

(z) Diodore de Sicile dit que les Hyperboréens avoient une langue particuliere qui approchoit fort de celle d'Athenes & de Delos, à cauſe des liaiſons & de l'amitié qu'il y avoit autrefois entre ces peuples. Diodor. Sicul. Lib. II. p. 92.

(a) Scholion. Apollon. Lib. II. p. 226.

CHAP. IX. le Genou; πῶς, *Fus*, le Pied; ἦτορ, *Hertz*, le Cœur; ἔρα, *Erde*, la Terre; θύρα, *Thüre*, la Porte; θρῆνος, *Thrânen*, les Larmes; πῦρ, *Für* ou *Feuër*, le Feu; ὄχλος, par transposition ὅλχος, *Volcx*, le Peuple; ῥυθμὸς, *Reimen*, une Rime, un Poëme; σῦς, *Sau*, une Truie; γραῖα, *Graüe*, une Vielle; ἔργον, *Ouerx*, l'Oeuvre; ἅλς, *Saltz*, du Sel; μῦς, *Maus*, une Souris; νὺξ, *Nacht*, la Nuit; ὄνομα, *Nahmen*, le Nom; ἄελλα, *Ouelle*, un Flot; ἀξίνη, *Axt*, une Hache; ἀστὴρ, *Stern*, une Etoile; κόβαλος, *Kobalt*, un Lutin; φαῦλος, *Faul*, Pareſſeux, Pourri; ἀγαθὸς, *Guth*, Bon; ἐρευθος, *Roth*, Rouge; ἡδὺς, *Süſs*, Doux; λοίσθος, *Letzte*, le Dernier; νέος, *Neu*, Nouveau; στάω (*b*), *Stehen*, ſe tenir debout; σπεύδω, *Sputen*, ſe hâter; στέγω, *Dexen*, Couvrir; στείχω, marcher, le primitif n'eſt plus en uſage dans le Tudeſque, mais il conſerve encore le mot derivé *Steg*, Chemin; στίζω, *Stechen*, Piquer, Percer; στίγμα, *Stich*, une Piquure, une Cicatrice; στορέω, *Streüen*, étendre par Terre; σφάλλω, *Fallen*, Tomber, ſe Tromper; χορέω, *Xehren*, Balayer, κύπτω, *Küppen*, Courber, Incliner; ἔδω ἔσθω, *Eſſen*, Manger; ῥέω, *Reden*, Parler; ἵζω, *Sitzen*, s'aſſeoir, être aſſis; ἀμέλγω, *Melxen*, traire le Lait; λύω λύσω, *Löſen*, Delier; νέω, *Nehen*, Coudre; μιγνὺω, *Miſchen*, Mêler, &c. (*c*) Ceux, qui veulent en ſavoir d'avan-

(*b*) Les Verbes Allemands ſont à l'Infinitif qui eſt la racine.

(*c*) On peut ajouter encore κῦσόν με, Baiſez moi, Ariſtoph. Nub. pag. 48. en Allemand *Küſſe mich*: ληρεῖς, vous dites des bagatelles, Suidas II. 442, en Allemand *leer*, vuide, deſtitué de ſens: στιπτοί, des gens ſerrez, preſſez,

d'avantage ſur cet article, peuvent recourir aux Gloſſaires, que je n'ai point conſultez. J'ajouterai ſeulement ici, que s'il faut en croire Platon, le mot de Πῦρ eſt un terme étranger (*d*), que les Grecs avoient pris des Phrygiens (*e*) avec pluſieurs autres. Clement d'Alexandrie (*f*) remarque auſſi, qu'en Phrygien *bedy* ſignifioit de l'eau. Il reſte encore dans le Tudeſque quelques mots dérivez de ce primitif, comme *bädt*, un bain, *baden*, ſe baigner.

On m'avouëra, que la conformité des langues, dont je viens de parler, eſt trop ſenſible, pour qu'on puiſſe la regarder comme l'effet d'un pur hazard. Quand on conſidere d'ailleurs, que cette conformité eſt particuliere au Grec & au Tudeſque, on ne ſauroit guéres goûter la penſée de ceux qui l'attribuënt à une langue commune, qui étoit en uſage avant la diſperſion des peuples, & dont il reſte des veſtiges dans toutes les autres langues. On ne peut pas dire auſſi que les Scythes ont emprunté tous ces mots de la langue Grecque. Les Grecs étoient un peuple nouveau, en comparaiſon des Scythes qui diſpu-

preſſez, Suidas III. 376, en Allemand *Stippen*, ſerrer, preſſer: σχινδαλμοί, des planchettes dont on couvre les toits. Schol. ad Ariſtoph. Nubes p. 50. en Allemand *Schindel*.

(*d*) *Vide itaque num nomen hoc πῦρ barbaricum ſit, neque enim facile eſt, iſtud Græca lingua accomodare, conſtatque ita hoc Phryges nominare, parum quid declinantes; ut &* ὐδὼρ *&* κύνας, *& alia multa.* Plato in Cratilo p. 281.

(*e*) Je montrerai en ſon lieu, que les Phrygiens étoient des Scythes venus de Thrace.

(*f*) Clem. Alexandr. Strom. L. V. p. 673.

CHAP. IX.

disputoient l'ancienneté (*g*) même aux Egyptiens. Je n'ignore pas, qu'on pourroit m'objecter ici, qu'entre les mots que je viens de rapporter, il y en a plusieurs, qui sont, non seulement Grecs & Tudesques, mais encore Latins. J'en conviens. Mais, l'objection ne seroit d'aucun poids. Je prouverai dans le Chapitre suivant, que la langue Latine tire son origine de la Grecque & de celle de Celtes.

Quatrieme Preuve, tirée des Fables & de la Mythologie des Grecs.

Enfin, il n'y a pas jusqu'aux Fables & à la Mythologie des Grecs, qui ne servent à montrer, que les anciens habitans de la Grece étoient le même peuple que les Celtes. Je m'arrête, par exemple, à la Fable des Géants. Les Poëtes les appellent quelquefois Géants, & d'autrefois Titans. Ils disent, que ces Hommes, qui étoient d'une grandeur monstrueuse, entreprirent de faire la guerre aux Dieux, & qu'ayant entassé montagne sur montagne, le mont Pelion sur l'Ossa (*h*), ils auroient escaladé le Ciel, & détroné Jupiter, si, au milieu de leur entreprise impie, ils n'avoient été, ou foudroïez par Jupiter, ou assommez & percés de flêches par les autres Dieux. Macrobe (*i*) prétend, que ces Géants étoient une troupe de gens impies, qui nioient l'existence d'une divinité, & que l'on accusa, pour cette raison, de vouloir détroner les Dieux. D'au-

(*g*) Voyez Justin. II. 1. Il y a apparence, que les Scythes, qui disputerent avec les Egyptiens sur l'antiquité de leur nation, étoient les Phrygiens, peu éloignez de la Colchide, dont les habitans étoient Egyptiens. Conferez le passage de Justin avec Herodot. II. 2. Claudien in Eutrop. Lib. II. p. 73. sur les habitans de la Colchide. Voyez Herodote II. 104.

(*h*) Ovid. Metam. I. 150. Virgil. Æneid. VI. 580.

(*i*) Macrob. Saturnal. I. XX. p. 206. Excerpta ex Strabone Lib. VII. p. 330.

D'autres ont crû, qu'il valoit mieux donner à cette Fable un ſens allegorique. Pour moi, je ne doute point, que ces prétendus Géants ne fuſſent les Pelaſges, les prémiers habitans de la Grece, que les Anciens nous repréſentent (*k*) comme des hommes d'une taille giganteſque. On les appelloit Titans, comme je l'ai remarqué (*l*), parce qu'ils ſe diſoient décendus du Dieu *Tis* ou *Teut*. Ils entreprirent de détroner les Dieux: cela eſt vrai à la lettre, pourvû qu'on l'entende des Dieux étrangers, dont on voulut leur impoſer le culte. La Religion, que les Phéniciens & les Egyptiens introduiſirent en Grece, différoit eſſentiellement de celle qu'ils y trouverent établie. Les Pelaſges adorant, avec les Scythes & les Celtes, des Dieux ſpirituels; regardant l'Univers comme le Temple de Dieu; accuſoient d'impieté, & d'extravagance, ceux qui ſe figuroient des Dieux corporels; qui les repréſentoient ſous la forme humaine; qui leur conſacroient des Temples & des Autels. Etant dans ces idées, ils s'oppoſerent de tout leur pouvoir à l'introduction de la Religion que les Orientaux avoient apportée en Grece. Par-tout où ils étoient les Maîtres, ils briſoient les Idoles, détruiſoient les Temples, & les reduiſoient en un monceau de pierres. C'eſt la raiſon pour laquelle on les accuſoit de vouloir détroner Jupiter, & les autres Dieux; d'entaſſer montagne ſur montagne, pour les arracher du Ciel. Une autre choſe contribua, ſelon les apparences, à confirmer cette accuſation. C'eſt que les Pelaſges tenoient ordinairement

CHAP. IX.

(*k*) Voyez ci-deſſus p. 71. note [*d*].
(*l*) Voyez ci-deſſus p. 80. note [*u*].

CHAP. IX. nairement leurs assemblées religieuses sur les plus hautes montagnes. Quoiqu'il en soit, l'Histoire nous apprend, que les choses en vinrent enfin à une guerre ouverte, entre les partisans de l'ancienne & de la nouvelle Religion. Les Pelasges, qui, après avoir été chassez de la Grece, s'étoient retirez en Thrace, hasarderent une bataille, qui se donna dans la plaine de (*m*) Phlegra; mais, ils furent battus & défaits à platte couture, par la valeur d'Hercules (*n*), qui commandoit l'armée ennemie, & qui est appellé fils de Jupiter, parce qu'il combattoit pour son culte & pour ses autels. Cette bataille fut donc véritablement le tombeau des Géants & de leur prétendue impieté, &, en même tems, le triomphe des Dieux étrangers, dont le culte ne rencontra plus les mêmes oppositions. Comme il tonna (*o*) pendant la bataille, on ne manqua pas de publier, que les Cieux même avoient combatu contre les Géants. Il y a ici une autre circonstance très-remarquable, & qui sert beaucoup à confirmer ma conjecture. Justin (*p*) assûre, que c'est en Espagne, que les Titans furent défaits. D'autres (*q*) prétendent, que la bataille, qu'ils perdirent, se donna en Italie, près du mont Vesuve. D'autres enfin disent (*r*), que ce fut dans les Gaules, entre

(*m*) Apollon. Argonaut. Schol. Lib. II. p. 289. Solin. c. XIV.

(*n*) Steph. de Urb. in Pallene p. 620. in Myconus p. 369. Diod. Sicul. Lib. IV. p. 155.

(*o*) Steph. de Urb. p. 620.

(*p*) Justin. Lib. XLIV. c. IV.

(*q*) Diod. Sicul. Lib. IV. 159. V. 226. 234. Strabo Lib. V. 243. 245. 281.

(*r*) Pomp. Mel. Lib. II. c. V. Solin. c. VIII.

tre Marſeille & les embouchures du Rhône, qu'Hercules terraſſa les Géants. D'où vient cette différence, entre les Auteurs qui rapportent la défaite des Géants ? Il eſt facile d'en deviner la raiſon. C'eſt que la nouvelle Religion rencontra les mêmes oppoſitions, & fut attaquée avec la même vigueur, par-tout où il y avoit des Celtes; en Thrace, en Eſpagne, dans les Gaules, & en Italie. Je ſuis fort porté à croire, qu'il y a de même quelque vérité cachée ſous ce que la Fable raconte de Promothée, de Deucalion, & en général dans toute la Mythologie des Grecs. Mais, je croirois perdre mon tems, & abuſer du loiſir de mon Lecteur, ſi je courois après ces bagatelles. CHAP. IX.

CHAPITRE DIXIEME.

J'AI encore à parler des anciens habitans de l'Italie, & de la Sicile; après quoi, j'aurai achevé l'Enumeration des peuples Celtes qui étoient établis en Europe. Il eſt reconnu (*s*), que tous les peuples qui demeuroient dans la partie ſuperieure de l'Italie, depuis les Alpes, juſqu'au mont Appennin, étoient Gaulois. Au midi, du côté de l'Etat de Genes, étoient les Ligures. Ils occupoient le territoire qui s'étend le long de la Mer Mediterranée (*t*), depuis les Alpes juſqu'à l'Appennin. Etien- Des anciens habitans de l'Italie.

(*s*) Voyez ci-deſſus p. 30. note [*c*].
(*t*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 33. Ptolem. Lib. III. c. I. p. 71.

CHAP. X. Etienne de Byſance (*v*) dit après Artemidore, qu'ils avoient reçû le nom de Ligures d'un fleuve de même nom, qui traverſe leur païs. Mais, comme on trouve des Ligures par-tout où il y avoit des Celtes, en Eſpagne (*x*), dans les (*y*) Gaules, en (*z*) Germanie, dans la (*a*) Thrace ou dans la Pannonie, & juſques dans (*b*) l'Aſie Mineure, il y a plus d'apparence, que les noms de *Ligures*, ou de *Ligyes*, (car les Auteurs employent indifféremment l'un & l'autre,) deſignent les peuples qui quittoient l'ancienne maniere de vivre des Scythes & des Celtes. Quand les nations Celtiques, au lieu de changer continuellement de demeure, & de paſſer leur vie ſur des chariots, choiſiſſoient une demeure fixe, & s'établiſſoient par Cantons dans un païs, on ne les appelloit plus *Scythes*, c'eſt-à-dire nomades, vagabonds: mais, *Ligures*, comme qui diroit ſédentaires. C'eſt au moins ce que le mot de *Ligen*, *Liger*, ſignifie en Tudeſque. Quoiqu'il en ſoit, (car je fais peu de cas des Etymologies, qui ſont une étude auſſi ſtérile qu'incertaine,) il y a des Auteurs qui ſemblent regarder les Ligures comme un peuple entiérement différent des Celtes. Etienne de Byſance

(*v*) *Ligures gens Tyrrhenis vicina. Artemidorus in Epitome XI., à Ligyro fluvio.* Steph. de Urb. p. 514.

(*x*) *Ligyſtine urbs Lygyorum occidentali Iberiæ vicina, prope Tarteſſum. Inco'æ Ligyes vocantur.* Steph. de Urb. p. 514.

(*y*) Je parle plus bas des Ligures qui étoient établis dans les Gaules.

(*z*) *Latiſſime patet Lygiorum nomen in plures civitates diffuſum.* Tacit. Germ. c. XLIII.

(*a*) *Tauriſci, quibus Liguriſcorum nomen tribuunt.* Strabo VII. 296.

(*b*) Herodot. VII. 72.

ſance par exemple, dit (*c*) qu'*Agde eſt une Ville des Ligures ou des Celtes.* Mais, on voit bien qu'il ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il y a des Géographes qui plaçent cette Ville dans la Ligurie, & d'autres qui la mettent dans la Celtique, c'eſt-à-dire dans la Gaule Narbonnoiſe. Il y a plus de difficulté dans un paſſage de Strabon, qui dit (*d*) *que les Ligures ſont une autre Nation que les Gaulois; mais, qu'ils ont pourtant la même maniere de vivre.* Strabon a raiſon, s'il veut dire, que les Gaulois & les Ligures étoient deux peuples ſeparez, & independans l'un de l'autre, de la même maniere, par exemple, que les Celtiberes, les Gaulois, & les Germains, étoient des nations différentes. Mais, il ſe trompe évidemment, s'il prétend que les Ligures n'étoient pas originairement le même peuple que les Gaulois. Prémiérement, il eſt certain, que le nom de Ligures eſt donné à pluſieurs peuples qui étoient indubitablement Gaulois. Tels étoient les *Vocontii* (*e*), établis en Dauphiné autour de (*f*) Die : les *Salyi* ou (*g*) *Salluvii*, qui demeuroient autour de Marſeille, & au de-

Les Ligures étoient Celtes.

(*c*) *Agatha.* Steph. de Urb. p. 15.

(*d*) Strabo II. 128.

(*e*) Caton les appelloit Ligures, ſelon la remarque de Pline Lib. III. c. XVII. p. 371. Le Pere Hardouin cite une Inſcription qui porte que Fulvius Flaccus triompha des Ligures appellez *Vocontici*, & *Salluvici*. Hard. ad Plin. III. c. IV. note 27. p. 392.

(*f*) *Dea Vocontiorum.* Itin. Antonini p. 22.

(*g*) Ils ſont preſque toujours appellez Ligures. Voyez Strabon IV. 203. Florus II. 3. Tit. Liv. Epit. LX. C'eſt au teſte des Saliens, qu'il faut entendre le paſſage d'Herodote *Ligyes qui ſupra Maſſiliam incolunt.* Herodot. V. 9 & celui de Denys d'Halicarnaſſe qui fait mention des Ligures des Gaules. *Ligures multas Italiæ partes habitant, Galliæ etiam*

CHAP. X. delà juſqu'au Rhône : les *Euganei* (*h*), nom commun à pluſieurs peuples, dont les *Stoni*, établis autour de Trente, étoient les chefs : les (*i*) *Vagienni*, les (*k*) *Taurini*, & pluſieurs autres Nations peu conſiderables, qui demeuroient autour des ſources du (*l*) Po, & le long du (*m*) Teſin. En ſecond lieu, les Ligures proprement ainſi nommez, qui demeuroient dans l'Etat de Genes, ſe glorifioient d'être décendus des (*n*) Ambrons, peuple Celte, que Marius défit près d'Aix en Provence. Enfin, les Ligures étoient reconnus pour Celtes, par leur (*o*) chevelure, par leur cri (*p*) de guerre, par leur (*q*) maniere de vivre, & ſur-tout par leur langue (*r*), les noms de leurs Villes, de leurs Cantons, de leurs Rois, étant purement Celtes.

Il

etiam quaſdam incolunt. Utra autem ſit eorum patria incertum eſt, nihil enim certi de iis præterea dicitur. Dion. Halic. L. I. p. 9. On voit par ce paſſage, que les Ligures d'Italie & ceux des Gaules étoient originairement le même peuple.

(*h*) Plin. III. c. XX. p. 376. *De Liguribus Stœnei :* & Gruterus ex Faſtis p. 298. Στυῆνος πόλις λιγύρων. Stephan. de Urb. p. 681. Hard. ad Plin. ub. ſup. p. 377.

(*i*) *Caturiges & ex Caturigibus orti Vagienni Ligures.* Plin. ub. ſup. p. 376.

(*k*) *Taurini Liguſtica gens.* Strabo IV. 204. Ils demeuroient autour de Turin.

(*l*) Strabo ub. ſup. Solin. c. VIII.

(*m*) T. Liv. Lib. V. 35.

(*n*) Plutarch. in Mario T. I. p. 416.

(*o*) *Ligures capillati.* Plin. III. c. IV. p. 317. *Capillatorum plura genera ad confinium Liguſtici maris.* Idem III. c. XX. p. 376. *Lygii comati.* Dio. Caſſ. Lib. LIV. p. 538. Lucan. L. I. vſ. 443.

(*p*) Plutarch. ub. ſup.

(*q*) Strabo II. 128.

(*r*) *Ingauni, Albingaunum, Bodincomagus, Teutomal, &c.* Ces mots ſont compoſez de ceux de *Gau, Mag, Albe, Teut,*

CHAP. X.

Les peuples qui demeuroient depuis les Alpes jusqu'à l'Appennin étoient Celtes.

Il n'y a point de difficulté par rapport aux autres peuples qui demeuroient depuis les Alpes juſqu'à la Mer Adriatique & au mont Appennin. Ils étoient tous Celtes. Les plus conſiderables étoient les Boiens, & les Inſubres (*s*). Les Boiens, qui demeuroient du côté de Parme & de Bologne, devoient occuper une grande étenduë de païs, puiſqu'ils étoient partagez (*t*) en cent-douze Tribus ou Cantons. A l'égard des Inſubres, comme le territoire de Milan, étoit ſitué au milieu du païs qu'ils occuperent, lorſqu'ils firent irruption en Italie, ils lui donnerent le nom de *Meyland* (*v*), & le choiſirent pour y tenir les Aſſemblées générales de leur Nation. Strabon (*x*) remarque, que Milan n'étoit alors qu'un ſimple vilage, c'eſt-à-dire un Canton compoſé de pluſieurs maiſons éloignées les unes des autres: il ajoute, que tous les Gaulois habitoient alors de cette maniere. Polybe aſſûre la même choſe, en parlant des Boiens & de Inſubres (*y*). *Ils demeuroient*, dit-il, *dans des bourgs qui n'étoient point fermez de murailles.*

Teut, *Mal*, que j'expliquerai en parlant de la langue des Celtes. Je remarquerai ſeulement ici, que les Ligures appelloient le Po *Bodencos*, Polyb. II. 105. ou *Bodincus*; ce qui ſignifie, ſelon Pline III. c. XVI. p. 370., ſans fond, *fundo carens*. *Boden* ſignifie encore en Tudeſque le fond d'une riviere, d'un vaiſſeau.

(*s*) Polyb. II. 109. Strabo V. 213.

(*t*) Plin. III. c. XV. p. 367.

(*v*) *Meyland* ſignifie en Tudeſque une Ville, un territoire, ſitué au milieu d'une Province.

(*x*) Strabo V. 213. Strabo remarque ailleurs, que Vienne en Dauphiné n'étoit auſſi anciennement qu'un vilage, où les Allobroges tenoient leurs Aſſemblées générales, & dont ils firent enſuite une Ville. Strabo IV. 186.

(*y*) Polyb. II. 106.

CHAP. X.

murailles. Ce ne fut effectivement que longtems après, qu'ils apprirent des (*z*) Marſeillois, & peut être des Romains, à bâtir & à fortifier des Villes, que leurs Ancêtres avoient regardées comme l'écueil de la liberté. Il y a par conſequent toute apparence, que (*a*) Juſtin & Tite Live ſe trompent, lorſqu'ils diſent que les Gaulois, étant venus s'établir en Italie, y bâtirent Milan avec pluſieurs autres Villes.

Les peuples, que les Gaulois depoſſéderent lorſqu'ils firent irruption en Italie, étoient les Umbres & les Tuſces.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir montré, qu'il y avoit des Celtes en Italie. Comme il eſt conſtant, que les peuples, dont je viens de parler, étoient (*b*) ſortis de la Germanie & des Gaules, il eſt naturel de rechercher, qui étoient les anciens habitans de l'Italie, qui furent dépoſſédez par les Gaulois. Les (*c*) Hiſtoriens nous apprennent, que c'étoient (*d*) des Umbres & des Tuſces. Les (*e*) Umbres étoient l'un des plus anciens (*f*) peuples de l'Italie. On pré-

(*z*) Juſtin. XLIII. 4.

(*a*) Juſtin. XX. 5. T. Liv. V. 34.

(*b*) T. Liv. Juſtin. ub. ſup. Le plus grand nombre de ces peuples étoient venus des Gaules, & conſervoient encore les noms des nations dont ils s'étoient détachez. *Veneti, Senones, Cenomani, &c.* Polyb. II. 105. Tit. Liv. ub. ſup.

(*c*) *Umbri & Tyrrheni antequam Romanorum potentia augeretur, diu de principatu inter ſe contenderent, & fluvio Tiberi diviſi, facile utro utroque bellum inferebant.* Strabo V. 216. *Arminum, Ravenna, Umbrorum Coloniæ.* ibid. p. 217.

(*d*) T. Liv. V. 33. 35. Juſtin. XX. 5. Diod. Sicul. L. XIV. p. 453.

(*e*) Solin dit qu'ils reçûrent ce nom d'une inondation à laquelle ils avoient échappé; *quod tempore aquoſæ cladis imbribus ſuperfuerint.* Solin. c. VIII. C'eſt une Etymologie Grecque derivée d'Ὄμβρος, qui ſignifie une pluïe abondante. Pline Lib. III. c. XIV.

(*f*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 15. Pline ub. ſup. Flor. I. c. XVII.

prétend même qu'ils étoient (*g*) *Indigetes*, c'eſt-à-dire nez dans le païs qu'ils occupoient, parcequ'il ne paroiſſoit par aucune Hiſtoire, qu'ils fuſſent venus d'ailleurs. On ne peut pas douter, qu'ils n'occupaſſent anciennement une grande étendue de païs, puiſque les Auteurs placent des Umbres, non ſeulement dans la Province qui a conſervé longtems le nom d'Ombrie, mais encore du côté de la (*h*) Ligurie, le long du Po (*i*), dans le païs (*k*) de Veniſe, & dans la Toſcane (*l*), d'où ils furent chaſſez par les Pelaſges. Les Romains, qui devoient connoître les Umbres, aſſûrent poſitivement, qu'ils décendoient des Gaulois (*m*). On en trouvera de nouvelles preuves dans ce que je dirai ci-après des prémiers habitans de la Ville de Rome. La choſe n'eſt pas ſi claire par rapport aux Tuſces, qui ſont auſſi appellez Etruſces & Tyrrheniens. La plûpart des anciens Auteurs les font venir de Lydie ou de Grece. Cependant, Denis d'Halicarnaſſe, qui avoit recherché, avec beaucoup de ſoin, l'origine des peuples de l'Italie, croit (*n*) les Tuſces *Indigetes*. Il a raiſon ſelon les apparences; & j'ai beaucoup de penchant à croire, que les Tuſces ne différoient anciennement des Umbres & des Gaulois, que de nom. Voici mes raiſons. I. Tite Live

Les Umbres étoient Gaulois.

Il y a apparence que les Tuſces l'étoient auſſi.

(*g*) Dionyſ. Halic. Lib. II. p. 112.
(*h*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 9.
(*i*) Steph. de Urb. p. 613. T. Liv. ub. ſup.
(*k*) Plin. III. c. XIV. p. 363.
(*l*) Plin. III. 5.
(*m*) *Gallorum veterum propaginem Umbros eſſe, Marcus Antonius aſſeverat.* Solin c. VIII. Servius ad Æneid. XII. 753. Iſidorus Orig. Lib. IX. c. II. p. 1041.
(*n*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 21.-24.

CHAP. X.

ve & Juſtin (*o*) remarquent, que les Tuſces ayant été battus & chaſſez de leurs demeures par les Gaulois, une partie de cette nation ſe retira dans les Alpes, & y prit le nom de Rhétiens, à l'honneur du Général Rhétus, ſous la conduite duquel ils avoient formé ce nouvel établiſſement. Tite Live (*p*) ajoute, que ces Tuſces, éloignez du commerce des nations policées, tomberent dans la barbarie, & devinrent de véritables ſauvages, deſorte qu'il ne leur reſta à la fin que l'ancienne langue des Tuſces, qu'ils avoient même alterée & corrompuë (*q*). Pline rapporte auſſi cette migration des Tuſces, ſans l'aſſûrer poſitivement: ſi le fait eſt certain, il ſera conſtant, que les Tuſces étoient Celtes; car, perſonne ne diſconvient que les Rhétiens ne fuſſent une nation Celtique. Peut-être même que le nom de Rhétiens étoit l'ancien nom de la nation. Au moins Denis (*r*) d'Halicarnaſſe aſſûre poſitivement, qu'au lieu que les autres peuples les appelloient Tuſces, Etruſces, Tyrrhéniens, ils prenoient eux-mêmes un nom derivé de *Raſena*, l'un de leurs anciens chefs. II. Il eſt certain, qu'il y avoit une conformité preſque parfaite, entre la Religion des Tuſces, & celle des Gaulois. C'eſt des Tuſces, que les Romains

(*o*) *Tuſci duce Rhæto, avitis ſedibus amiſſis, Alpes occupavere & ex nomine ducis gentis Rhætorum condiderunt.* Juſtin. XX. 5.

(*p*) *Alpinis quoque ea gentibus, haud dubie origo eſt,* (ſcil. Tuſca) *maxime Rhetis, quos loca ipſa efferarunt, ne quid ex antiquo prater ſonum linguæ, nec eum incorruptum, retinerent.* T. Liv. V. 33.

(*q*) *Rhætos Tuſcorum prolem arbitrantur, à Gallis pulſos duce Rhæto.* Pline III. XX. p. 376.

(*r*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 24.

mains avoient pris ce qu'ils appelloient *Auguria*, c'eſt-à-dire les préſages qui ſe tiroient, de l'éclair, de la foudre, du vol des oiſeaux, des entrailles des victimes; avec pluſieurs autres ſuperſtitions, qui étoient communes à tous les peuples Celtes, comme je le montrerai en ſon lieu. Je ne crois donc pas me tromper, en aſſûrant, que les Tuſces étoient Celtes ou Gaulois: & je dirai, avant de finir ce Chapitre, ce qui a trompé les Auteurs qui les font venir de Grece ou de Lydie.

Hiſtoire abbregée des peuples qui demeuroient depuis l'Appennin juſqu'au détroit de Sicile.

Je n'ai parlé juſqu'à préſent que de la partie Superieure & Septentrionale de l'Italie, que les Romains appelloient *Gallia Togata*. Je paſſe aux peuples qui demeuroient depuis l'Appennin juſqu'au détroit de Sicile. Avant de dire ce que je penſe de ces peuples, dont l'ancienne Hiſtoire eſt fort obſcure, je vais rapporter ſuccinctement ce que les Auteurs les plus dignes de foi ont écrit de l'origine des Romains, & des autres nations qui occupoient la partie inferieure de l'Italie. Je ſuivrai ſur-tout Denis d'Halicarnaſſe, qui avoit (*s*) employé vingt-deux ans à ramaſſer & à digerer ce que les Grecs & les Latins avoient obſervé ſur cette matiere.

„ I. Les plus anciens habitans de ces con-
„ trées étoient un peuple barbare, qui portoit
„ le nom de *Sicules* (*t*). Ils étoient Indigetes:
„ au moins perſonne ne peut dire avec cer-
„ titude, ſi le païs où ils étoient établis avoit
„ eu d'autres habitans, ou s'il étoit inculte
„ avant que les Sicules en euſſent pris poſſeſ-
„ ſion. II. Après les Sicules, qui occupoient
„ une

(*s*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 6.
(*t*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 7. II. 77. Solin. c. VIII.

CHAP. X. „ une grande partie de l'Italie (*v*), vinrent „ les peuples que l'on deſigne ſous le nom „ général (*x*) d'*Aborigines*. Ils chaſſerent „ après une longue guerre (*y*) les Sicules, & „ une partie des (*z*) Umbres, des contrées „ qui ſont entre le (*a*) Tibre & le (*b*) *Liris*, „ & s'y établirent eux-mêmes. On n'eſt pas „ d'accord ſur l'origine de ce ſecond peuple. „ Il y a des Hiſtoriens qui aſſûrent, que les „ *Aborigines* étoient (*c*) *Indigetes*. Il y en a qui „ diſent (*d*) que cette nation n'étoit dans le „ commencement qu'une troupe de vaga- „ bonds & de brigands, qui ſe raſſemblerent „ des contrées voiſines. D'autres prétendent „ que les (*e*. *Aborigines* étoient des Ligures, „ qui avoient paſſé du voiſinage des Gaules, „ dans le cœur de l'Italie. D'autres en font „ des (*f*) Umbres, & d'autres enfin (*g*) les „ font venir de Grece.„ (En ce cas, les *Aborigines* ſeroient les mêmes que les Pelaſges dont je parlerai tout à l'heure.) „ Ce qu'il y „ a de certain, c'eſt que les *Aborigines* (*h*), „ com-

(*v*) Dionyſ. Halic. Lib. II. p. 77.

(*x*) Dionyſ. Halic. I. 7. II. 77. Solin. c. VIII. Selon les apparences, les peuples appellez *Aurunci*, *Opici*, étoient du nombre des Aborigines. Solin. ub. ſup. Dionyſ. Halic. L. I. p. 17. 18. Thucyd. L. VI. c. II. p. 349.

(*y*) Dionyſ. Halic. L. I. p. 7. 13. 14. 16. 49. II. 103.

(*z*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 11. 13.

(*a*) Dionyſ. Hilic. Lib. I. p. 7.

(*b*) On l'appelle aujourd'hui *Garigliano*. Cluveri Introductio p. 323.

(*c*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 8. Juſtin. XLIII. 1.

(*d*) Dionyſ. Halic. ub. ſup.

(*e*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 9. 11.

(*f*) Ibid. p. 11.

(*g*) C'eſt le ſentiment de Denis d'Halicarnaſſe, Lib. I, p. 9. 49. II. 77.

(*h*) Dionyſ. Hilic. Lib. I. p. 7. 8. 11.

„ comme les Celtes, étoient anciennement
„ des bergers, qui vivoient en partie de leurs
„ troupeaux, & en partie de pillage. Etablis
„ par Cantons, diſperſez dans les campagnes,
„ dans les forêts, & dans les montagnes, ne
„ bâtiſſant que de méchans villages, ils ne
„ purent ſe réſoudre que fort tard à ſe ren-
„ fermer dans des Villes. III. Aux *Aborigi-*
„ *nes*, ſuccéderent les (*j*) Pelaſges. C'étoient
„ des Grecs, qui paſſerent en Italie, en divers
„ tems, & de divers lieux de la Grece. Les
„ prémiers, qui arriverent en Italie, dixſept (*i*)
„ générations avant le ſiege de Troie,
„ etoient ſortis de l'Arcadie. Comme ils
„ étoient conduits par un Prince nommé *Ita-*
„ *lus* (*k*), ils donnerent ſon nom au païs ou
„ ils s'étoient établis. Ils furent ſuivis par
„ d'autres Pelaſges (*l*), venus de Theſſalie.
„ Les Arcades (*m*) envoyerent une nouvelle
„ Colonie en Italie, ſoixante ans avant la
„ guerre de Troie. Elle étoit conduite par
„ Evander, & compoſée d'habitans de la
„ Ville de Palantium. Quelques années après,
„ Hercules (*n*) y en établit une autre. Il la
„ forma de Péloponneſiens qu'il tira de ſon
„ armée, & de quelques priſonniers qu'il
„ avoit emmenez de Troie. Tous ces Pelaſ-
„ ges,

(*j*) Idem, Lib. I. 9. II. 77.

(*i*) Denis d'Halicarnaſſe compte 27. à 30. ans pour une génération.

(*k*) Thucyd Lib. VI. c. II. p. 349.

(*l*) Herodot. L. I. c. LVII. Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 14. 15. 49. II. 77.

(*m*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 24. 29. II. 77. Dionyſ. Perieg. vſ. 347. Juſtin. XLIII. I. Flor I. 1. Strabo V. 230.

(*n*) Dionyſ. Halic. I. 27. 49. II. 77.

CHAP. X.

„ ges (*o*), ayant fait Alliance avec les Abo-
„ rigines, leur aiderent à depoſſéder les (*p*)
„ Sicules, les (*q*) Umbres, & les (*r*) Ligures,
„ qui demeuroient dans ces contrées. IV. Bien-
„ tôt après, arriverent les Tuſces. Herodo-
„ te (*s*), & ceux qui l'ont ſuivi, en font des
„ Lydiens, qui, étant chaſſez de leur païs par
„ la famine, allerent chercher un établiſſe-
„ ment en Italie, & y prirent le nom du
„ chef qui les commandoit: c'étoit Tyrrhe-
„ nus, fils d'Atis, Roi de Lydie. D'autres pré-
„ tendent que les Tuſces (*t*) étoient des
„ Grecs, & en particulier des Pirates de l'I-
„ le de (*v*) Lemnos & des contrées voiſines,
„ qui, étant accoutumez de courir toute la
„ Mer Méditerranée, eurent occaſion de
„ fonder des Colonies ſur les côtes de la Toſ-
„ cane. Les Tuſces (*x*) ſe répandirent au
„ long & au large par toute l'Italie. Ils s'em-
„ parerent d'une partie du païs de Florence,
„ que

(*o*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 7. 8.

(*p*) Idem. Lib. I. p. 7. 14. 16.

(*q*) Idem. Lib. I. p. 16. II. 112.

(*r*) Idem. Lib. I. p. 18. 32. 34.

(*s*) Herodot. Lib. I. cap. XCIV. Dionyſ. Halic. Lib. I. pag. 21. Vellej. Paterc. Lib. I. c. I. Virgil. Æneid. VIII. vſ. 478. Juſtin. XX. 1. Plin. Lib. III. c. I. & V. Solin cap. VIII. Pomp. Feſtus pag. 132. 161. Strabo V. 219.

(*t*) Dionyſ. Hal. Lib. I. p. 19. 20. 22. Diodorus Sicul. XIV. 453.

(*v*) Voyez le paſſage de Thucydide cité ci-deſſus pag. 72. note [*i*]. Steph. de Urb. in *Æane* p. 47. in *Cizyco* p. 486. Scholion. ad Apollon. Argon. p. 58. 61. Strabo V. 221.

(*x*) *Thuſci ab Alpibus ad inferum & ſuperum mare pertingebant.* Plutarch. in Camillo T. I. pag. 136. Tit. Liv. V. 33.

„ que les (*y*) Umbres tenoient encore, & dé-
„ poſſéderent (*z*) les Pelaſges de l'autre partie,
„ que ceux-ci avoient enlevée aux Umbres.
„ V. Enfin, il paſſa encore des Troiens (*a*) en
„ Italie ſous la conduite d'Enée. Ils firent Al-
„ liance avec les Aborigines, qui leur cédé-
„ rent une partie de leurs terres, à condition
„ qu'ils leur aidaſſent à repouſſer les Rutules.
„ Dans le même tems qu'Enée débarqua avec
„ ſes troupes ſur les bords du Tibre, d'au-
„ tres Troiens, ou plûtôt des Henetes (*b*), qui
„ avoient ſervi contre les Grecs pendant le
„ ſiege de Troie, allerent s'établir, ſous la
„ conduite d'Antenor, aux embouchures du
„ Po, où ils furent appellez *Venetes* au lieu
„ d'*Henetes*.„

Pour dire préſentement ma penſée ſur ce que je viens de rapporter, j'avouerai d'abord, que tout cela me paroit incertain, & en partie fabuleux. Les peuples de l'Italie ſuivirent pendant longtems le mauvais goût des autres Celtes. Ignorant dans le commencement l'uſage des Lettres, ils s'oppoſerent enſuite à leur introduction, parce qu'ils étoient dans l'idée, que cette étude ne convenoit pas à un peuple martial, né pour les armes, & qu'ils regardoient comme une marque de nobleſſe, de ne ſavoir ni lire ni écrire. C'eſt la raiſon pour laquelle il ne nous reſte aucun ancien monument de l'Hiſtoire de ces peuples, ſur le-

Sentiment de l'Auteur ſur ce qui vient d'être rapporté.

(*y*) Herodot. L. I. c. XCIV. Dionyſ. Halic. L. I. p. 21.

(*z*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 21. 22. *Umbros exegêre antiquitùs Pelaſgi, hos Lydi à quorum Rege Tyrrheni, mox à ſacrificio ritu lingua Græcorum Tuſci ſunt cognominati.* Plin. III. 5.

(*a*) Dionyſ. Halic. I. 35. 36. 48. 49. II. 78. Solin. c. II. & VIII. Juſtin. XLIII. 1. Flor. I. 1.

(*b*) C'étoit un peuple de Paphlagonie. Voyez Tit. Liv.

CHAP. X

lequel on puiſſe compter ſurement. Tout ce qui remonte, je ne dis pas au-delà de la fondation de Rome (*c*), mais ſeulement au-delà de l'établiſſement des Conſuls, eſt obſcur, & plein de difficultez. Autant que je peus en juger, les Sicules étoient un peuple Scythe ou Celte, qui occupoit anciennement le Royaume de Naples avec une partie de l'Etat Eccléſiaſtique. Je dis la même choſe des Aborigines (*d*). C'étoit ſelon les apparences une nation Celtique, qui, étant pouſſée par d'autres peuples plus Septentrionaux, paſſa l'Appennin, pouſſa à ſon tour les Sicules, & les obligea à ſe retirer en Sicile, comme je le dirai dans le Chapitre ſuivant. A l'égard des Pelaſges, c'étoient véritablement des Grecs, qui avoient paſſé de leur païs dans le Royaume de Naples, auquel ils donnerent le nom de Grande-Grece. Denis d'Halicarnaſſe (*e*) avouë, qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer préciſément le tems, où ces Pelaſges paſſerent en Italie. Il n'en dit pas aſſez. Il eſt évident, que ces Pelaſges n'étoient pas les anciens habitans de la Grece, dont j'ai parlé dans le Chapitre précédent, mais le nouveau peuple qui leur ſuccéda. Effectivement, les Grecs, qui allerent s'établir en Italie, y introduiſirent une (*f*) Religion, des Cérémonies, & des Cou-

Sur les Sicules.

Sur les Aborigines.

Sur les Pelaſges.

I. 1. Juſtin. XX. 1. Solin. c. LVI. Pline Lib. III. cap. XIX. p. 374. VI. II. p. 650. Strabo Lib. I. p. 61. V. p. 212. XII. p. 543. 544. Virgil. Eneid. Lib. I. vſ. 246. Ælian. de Animal. Lib. XIV. c. VIII p. 809.

(*c*) Voyez Cluver. Ital. Antiq. Lib. III. c. II p. 492.

(*d*) Voyez ce que Strabon remarque ſur les Oſces, les Opiciens, & les Auſons, V. 242.

(*e*) Dionyſ. Halic. L. I. p. 9.

(*f*) Idem, Lib. I. p. 17. 19. 25. 26. 31.

Coutûmes qu'ils avoient eux-mêmes reçûës des Orientaux. Les Temples, par exemple, les Idoles, le Culte de Jupiter, de Junon, d'Appollon, de Neptune, de Minerve, de Cerès, de Pan; l'uſage des lettres, de certaines armes, avec pluſieurs autres choſes qui étoient inconnuës aux Pelaſges & aux Celtes. Leur langue auſſi étoit manifeſtement la Grecque, & non pas celle des anciens Pelaſges. Je me contente d'en alleguer ici une ſeule preuve. Des (g) Romains, ou des Tuſces, paſſant devant une Ville des Pelaſges, demanderent à l'un des habitans le nom de la Ville. Celui-ci, qui ne les entendoit pas, leur ayant dit en Grec, *χαῖρε Chære*, c'eſt-à-dire *bon-jour*, ils crurent bonnement, que c'étoit-là le nom de la Ville, qui garda, depuis ce tems-là, le nom de *Cheere*, ou de *Ceere*; au lieu qu'elle s'appelloit auparavant Agylla. Je crois donc être en droit de conclure, que ces prétendus Pelaſges étoient de véritables Grecs, qui paſſerent en Italie beaucoup plus tard que le commun des Auteurs ne le prétend. CHAP. X.

J'ai déja fait mention des Tuſces, en parlant des peuples qui occupoient anciennement la Lombardie. Il me paroît fort vraiſemblable, qu'ils étoient un peuple Celte, qui demeuroit autrefois le long du Po. Lorſque les Gaulois firent irruption en Italie, une partie des Tuſces ſe retira en Rhétie, pendant que l'autre partie alla s'établir dans le païs de Florence, après avoir chaſſé les Grecs & les autres peuples qui étoient Maîtres de cette Province. En effet, Denis d'Halicarnaſſe, qui croit les Sur les Tuſces.

(g) Stephan. de Urb. p. 30. Servius ad Æneid. VIII. vſ. 479. & 597. X. vſ. 183 Strabo Lib. V. p. 220.

CHAP. X.

les Tuſces *Indigetes* de l'Italie, comme je l'ai déja remarqué, ajoute pluſieurs choſes, qui ſervent à fortifier ma Conjecture. Il dit par exemple (*h*), que les Grecs donnoient anciennement le nom de *Tyrrheniens* à tous les peuples de l'Italie; &, en particulier, aux *Latins*, aux *Auſones*, & aux *Umbres*. Il parle d'une Tradition, qui portoit, que les Tuſces (*i*), ayant commencé à bâtir des tours, & à y mettre des garniſons, pour reſiſter aux incurſions des peuples voiſins, reçûrent le nom de (*k*) *Tyrrhenes*, qui ſignifioit en leur langue des gens qui demeurent dans des tours. Peut-être auſſi que le nom de *Tuſces* (*l*), auquel on donne une Etymologie Grecque, dérive de celui de *Tis*, *Tuiſto*, (*m*) *Tuiſco*, qui eſt le Dieu auquel les Celtes rapportoient l'origine du genre humain, ou au moins de leur nation. Au reſte, comme il eſt conſtant, que les Celtes donnoient à leurs gens de guerre le nom de *Lydi* ou de *Læti*, je ne doute pas que les Grecs, entendant dire aux Tuſces, qu'ils étoient des *Lydi*, n'ayent pris le change, & que ce ne ſoit ici la principale ſource de la Fable, qui les fait venir de Lydie, contre le ſentiment du plus célébre (*n*) Hiſtorien des Lydiens, qui ne

(*h*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 23.

(*i*) Ibid. p. 21.

(*k*) *Turn* ſignifie en Tudeſque une tour; *Türner*, des tours; *Türnwohner* ceux qui demeurent dans des tours; comme *Burgwohner*, Burgundiones, ceux qui demeurent dans des Villes.

(*l*) *A ſacrifico ritu lingua Græcorum Tuſci*, dit Pline dans le paſſage cité ci-deſſus p. 99. note [*z*]. Voyez auſſi Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 24. Θυοσκόος *Aruſpex*. P. Feſtus p. 162.

(*m*) Tacit. Germ. c. II.

(*n*) Xanthus Lydius, apud Dionyſ. Halic. L. I. p. 22.

ne faiſoit aucune mention de cette prétenduë migration de ſes compatriotes. CHAP. X.

Enfin, pour ce qui eſt du paſſage des Troiens en Italie, ce n'eſt certainement qu'une pure Fable. Il eſt vrai, que la plûpart des anciens Auteurs, au lieu de combattre cette viſion, la confirment de tout leur pouvoir, pour faire leur cour aux Romains, & ſur-tout aux Empereurs, qui étoient extrémement jaloux de cette prétendue origine Troienne. Cependant, Denis d'Halicarnaſſe (*o*), après avoir établi l'opinion reçûë, inſinuë aſſez ce qu'il en penſe lui-même, en répétant pluſieurs fois, qu'il laiſſe au Lecteur la liberté d'en croire tout ce qu'il voudra. Ce que je dis des Troiens, il faut le dire auſſi des *Henetes*, que l'on fait paſſer de la Paphlagonie dans le territoire de Veniſe. La conformité du nom de *Venetes*, avec celui d'*Henetes*, en a ſans doute impoſé. Du tems d'Herodote les (*p*) Venetes étoient des Illyriens qui ſe diſoient décendus des Medes. Il y a apparence, que dans la ſuite ils adopterent avec plaiſir une tradition qui les rendoit compatriotes des Romains. Mais (*q*), Strabon croit avec raiſon, que les Venetes d'Italie étoient iſſus de ceux qui demeuroient dans les Gaules, autour de Vannes en Bretagne; & ſa Conjecture eſt d'autant plus vraiſemblable, que les Venetes d'Italie (*r*), quoique leur langue differât de celle des Gaulois, avoient pourtant les mêmes Coutûmes, & la même maniere de vivre. Sur les Troiens.

(*o*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 38. 39.
(*p*) Herodot. L. I. c. CXCVII. Lib. V. c. IX.
(*q*) Strabon L. IV. p. 195.
(*r*) Polyb. II. 105.

CHAP. X.

vre. Julien l'Apoſtat, pour le remarquer en paſſant, eſt du ſentiment de Strabon (s). Il dit que les Romains ſoumirent tout le païs qui étoit occupé par les Henetes, par les Ligures, & par un nombre conſiderable d'autres Gaulois. Cette maniere de s'exprimer marque clairement, qu'il regardoit les Ligures & les Henetes comme des peuples Gaulois.

Je crois entrevoir, au reſte, une autre raiſon pour laquelle on a fait venir les Latins, les Venetes, & les Tuſces, des païs de Troie, de Paphlagonie, & de Lydie. Les Troiens, les Lydiens, les Paphlagons, étoient des peuples, qui avoient paſſé de Thrace dans l'Aſie Mineure. Comme on remarqua que la langue & les coutûmes de ces peuples avoient une grande conformité avec celles des anciens peuples de l'Italie, on ne balança pas de les faire décendre les uns des autres; ſans conſiderer, que cette conformité venoit uniquement de ce que l'Europe n'étoit autrefois habitée que par un ſeul & même peuple, Scythe ou Celte, comme on voudra l'appeller. Pour tirer préſentement ma concluſion, je ſuis dans la penſée, que l'Italie étoit habitée dans le commencement par des nations Celtiques. Il y paſſa dans la ſuite (t) pluſieurs peuples Grecs, qui s'allierent & ſe confondirent inſenſiblement avec les habitans naturels du païs. C'eſt ce que ſignifie la Fable, qui dit (v) qu'Hercules épouſa une fille Hyperboréenne. Hercules eſt un chef des Grecs, & la Princeſſe Hyperboréenne une Dame Celte, que l'on dona

(s) Julian. Orat. II. p. 72.
(t) Juſtin. XX. 1. Solin. c. VIII.
(v) Solin. cap. II. Dionyſ. Halic. I. 34. Juſtin. XLIII. 1.

donna au Prince Grec, pour cimenter, par ce mariage, l'Alliance que les deux peuples avoient contractée. CHAP. X.

Comme ce que je viens de dire fournit des ouvertures pour découvrir l'Origine des Romains, le Lecteur ne ſera pas fâché que je m'y arrête un moment. On ſait que les prémiers habitans de la Ville de Rome (*x*) étoient une troupe de gens ramaſſez, que Romulus y attira de toutes les Provinces voiſines. L'Italie inferieure étoit alors occupée, comme je l'ai montré, par des Grecs & par des Celtes. Du nombre des derniers étoient les Umbres, les Tuſces, les Sabins (*y*) qui décendoient des Umbres, & pluſieurs autres. Cette nouvelle Colonie ayant donc été formée de Grecs & de Celtes, chacun de ces peuples dut y apporter néceſſairement ſa langue & ſes coutûmes, & les conſerver pendant quelque tems, juſqu'à ce que le mélange des deux nations eut formé un nouveau peuple, qui, n'étant ni Celte ni Grec, tenoit pourtant quelque choſe des uns & des autres. Denis d'Halicarnaſſe (*z*) inſinuë que Romulus, qui avoit été élevé par des Grecs, tacha d'introduire leur maniere de vivre dans ſon petit Etat. On entrevoit au contraire, que Numa Pompilius, qui étoit (*a*) Sabin d'origine, favoriſa les Uſages & la Religion des Celtes. Les choſes changerent encore de face du tems des Tarquins. Comme ils étoient (*b*) Corinthiens d'ex-

Réflexion ſur l'Origine des Romains.

(*x*) Dionyſ. Halic. Lib. II. p. 78. Florus I. 1.
(*y*) Dionyſ. Halic. Lib. II. p. 112.
(*z*) Dionyſ. Halic. Lib I. p. 71. Pomp. Feſt. p. 78.
(*a*) Idem. Lib. II. p. 120.
(*b*) Idem. Lib. III. pag. 184. Strabo Lib. VIII. pag. 378.

CHAP. X.

d'extraction, les Coutûmes des Grecs prévalurent tellement ſous le Regne de ces Princes, qu'à la fin les Romains furent regardez comme un peuple (*c*) purement Grec. Cela n'empêcha pourtant pas, que, pluſieurs ſiecles après, on ne trouvât encore parmi les Romains quelques traces de la Langue & des coutûmes des anciens habitans du païs.

Pour commencer par la Langue Latine, il eſt évident, (*d*) que la plûpart de ſes racines & de ſes mots primitifs dérivent de la Grecque. Elle conſerve cependant pluſieurs mots, que je crois tirez de la Langue Celtique. En voici quelques-uns (*e*). Ager, *Axer*, un Champ; Angor, *Angſt*, Angoiſſe; Cella, *Keller*, une Cave; Corona, *Krone*, une Couronne; Fax, *Faxel*, un Flambeau; Flamma, *Flamm*, la Flame; Fructus, *Frucht*, du Fruit; Gramen, *Graſs*, de l'Herbe; Herus, *Herr*, le Maître; Hora, *Uhr*, l'Heure; Linum, *Leinen*, du Lin; Mare, *Meer*, la Mer; Mola, *Mühle*, une Meule, un Moulin; Nebula, *Nebel*, un Brouillard; Pellis, *Fell*, une Peau; Piſcis, *Fiſch*, un Poiſſon; Rota, *Radt*, une Rouë; Vallum, *Wall*, un Rempart; Copula, *Koppel*, un Lien; Pannus, *Pannen*, du Drap; Ambages, *Umweg*, un Detour; Auris, *Ohr*, l'Oreille; Barba, *Bart*, la Barbe; Caſeus, *Käſe*, du Fromage; Catena, *Kette*, une Chaine; Corbis, *Korb*, une Corbeille; Verus, *Wahr*, Vrai; Longus, *Lang*, Long; Caſtus, *Keuſch*,

(*c*) Voyez le paſſage d'*Heraclides Ponticus* ci-deſſus p. 7. cit. [*p*].

(*d*) *Olim lingua Graca gentis fuit eadem cum Latina, paxum prolations mutata.* P. Feſtus p. 95.

(*e*) Le prémier mot eſt Latin, le ſecond Tudeſque, & le troiſieme François.

Keuſch, Chaſte ; Anguſtus, *Eng*, Etroit ; Guſte, *Koſten*, Gouter ; Rapio, *Rauben*, Piller, Dérober ; Scindo, *Schneiden*, Abſcindo, *Abſchneiden*, Couper (*f*). Je trouve encore dans la Langue Latine des Synonimes, dont l'un eſt Grec, & l'autre Celtique. *Brachium*, par exemple, le Bras, vient du Grec βραχίων. *Armus*, au contraire, l'Epaule, eſt le mot Celtique *Arm* (*g*), qui ſignifie auſſi le Bras.

Pour paſſer aux Coutumes des Romains (*h*), Caton avoit remarqué, dans ſes *Origines*, que dans tous les feſtins que l'on célébroit anciennement à Rome, chaque convié avoit accoutumé de chanter, au ſon d'un inſtrument, des Hymnes, ou des Odes, par leſquelles on célébroit les exploits & les vertus des grands hommes. C'étoit un uſage purement Celte, auſſi bien que la fête des Saliens (*i*). Les Saliens étoient de jeunes gens, qui, dans un certain tems de (*k*) l'année, couroient par la Ville armez d'une épée, d'un bouclier (*l*), & d'une lance, chantant des Hymnes à l'honneur des Dieux qui préſident à la guerre.

(*f*) On peut conſulter ſur cette matiere Hagenberg Germania Media, Diſſ. VII. §. 3. p. 166. Lipſii Epiſt. Centur. III. Epiſt. 44.

(*g*) *Antiqui humeros cum brachiis* armos *vocabant.* P. Feſtus Pauli Diaconi, apud Auctores Linguæ Latinæ p. 255.

(*h*) *Graviſſimus Autor in Originibus dixit Cato, morem apud majores hunc epulatarum fuiſſe, ut deinceps qui accubarent, canerent ad tibiam virorum laudes atque virtutes.* Cicero Tuſcul. Quæſt. Lib. IV. p. 3535. & Lib. I. p. 3424. Bruto pag. 455.

(*i*) Dionyſ. Halic. II. 129.

(*k*) *Au mois de Mars.* D. Halic. ub. ſup. C'eſt dans ce mois, que les Celtes tenoient anciennement ce qu'ils appelloient l'Aſſemblée générale, après laquelle ils entroient ordinairement en campagne.

(*l*) *Le bouclier des Saliens reſſembloit à celui des Thraces.*

CHAP. X.

re. La Cérémonie étoit accompagnée de sauts, de dances, & de gambades, que les Saliens faisoient avec beaucoup d'adresse, & en cadence. La mesure étoit marquée, tant par la voix, que par le son des flutes, & outre cela par un certain cliquetis, qu'ils faisoient en frappant de l'épée ou de la lance contre le bouclier. J'aurai occasion d'expliquer tout cela dans les Livres suivans, & d'indiquer plusieurs autres Usages, que les Romains tenoient des Celtes.

A l'égard de la Religion des Romains, Denis d'Halicarnasse (*m*) assûre, que Romulus introduisit l'usage des Temples, des Autels, & des Simulacres, mais qu'il rejetta les Fables profanes & ridicules de la Mythologie des Grecs. Peut-être que cet Auteur se trompe. Au moins (*n*) Plutarque & Varron soutiennent, que ce n'étoit pas la coutume des anciens Romains de représenter la Divinité, ni dans des images, ni dans dans des statuës. Quoiqu'il en soit, il est constant, comme je l'ai déja remarqué, que, pour conserver parmi ses sujets la Religion des Celtes, il (*o*) défendit expressément de représenter la Divinité sous la

Dionys. Halic. ub. sup. c'est-à-dire qu'il étoit plus long que large. Tous les boucliers des Celtes avoient cette forme. Au reste, le bouclier, l'épée, & la lance étoient anciennement les seules armes des Celtes.

(*m*) Dionys. Halic. Lib. II. p. 90. Cécilius Historien Romain conjecturoit aussi que la Ville de Rome devoit avoir été fondée par des Grecs, parce qu'on y offroit anciennement des sacrifices à Hercule à la maniere des Grecs. Strabo V. 230.

(*n*) Plutarch. Numa. ——— *Varro docet Romanos per annos* 170. *Deos adorasse absque ulla imagine.* Augustinus de Civ. Dei Lib. IV. c. XXXI.

(*o*) Clem. Alexand. Strom. L. I. c. XV. p. 358.

la forme de l'homme ou de quelque animal. Clement d'Alexandrie prétend qu'il ſuivit en cela les idées de Pythagore. C'eſt un Anachroniſme. Numa Pompilius commença à regner (*p*) dans le cours de la XVI. Olympiade; au lieu que Pythagore ne vint en Italie, qu'après la (*q*) cinquantieme Olympiade, & peut-être (*r*) plus tard. Mais, d'ailleurs, il eſt bien plus vraiſemblable, que Pythagore lui même avoit pris ces idées des Celtes, qu'il avoit eu occaſion de fréquenter, tant en Thrace, qu'en Italie, où il paſſa les dernieres années de ſa vie. Les Hiſtoriens remarquent, qu'avant que d'avoir des ſimulacres (*s*), les Romains adoroient des halebardes. C'étoit encore un uſage des Scythes & des Celtes. Quand ils alloient à la guerre, & que l'armée avoit pris poſſeſſion d'un camp, ils avoient accoutumé de planter, en terre, dans quelque lieu commode, une épée ou une halebarde, pour être la marque du *Mallus*. C'étoit-là, que ſe tenoit le Conſeil de guerre, avec les Aſſem-

(*p*) Dionyſ. Halic. II. 121.

(*q*) Idem. ub. ſup.

(*r*) Ciceron dit que *Pythagore vint en Italie ſous le regne de Tarquin le Superbe.* Tuſc. quæſt. L. I. p 3418. Ce Prince commença à regner pendant la LXI. Olympiade. Ailleurs, Ciceron dit que *Pythagore etoit en Italie, dans le tems que Brutus la delivra.* Ibid. p. 3534. Brutus fut Conſul pendant la XLVII. Olympiade. Voyez ſur le tems où Pythagore a fleuri Cyrill. adv. Julian. L. I. p. 13. Excerpta ex Diod. Siculo apud Valeſ. pag. 240. Chronic. Paſcale p. 143. 144.

(*s*) *Ab origine rerum pro Diis veteres haſtas colebant.* Juſtin. XLIII. 2. *Ex Varrone diſcimus Romæ antiquitùs Martis ſimulacrum* (ξυάνον) *haſtam fuiſſe.* Clem. Alexand. Coh. ad gentes p. 41. *Pro Marte Romani haſtas colebant.* Arnobius contra gentes Lib. VI.

CHAP. X. Assemblées religieuses & civiles (*t*), aussi longtems que le camp subsistoit. Pline (*v*) & Solin parlent aussi d'une fête que l'on célébroit tous les ans sur le mont Soracte à l'honneur d'Appollon, c'est-à-dire du Soleil. Pendant cette Solemnité, les Prêtres, qui étoient de la famille des Hirpiens, dançoient pieds nuds sur des charbons brulans, sans en être endommagez. C'est manifestement l'épreuve du feu, qui étoit l'une des plus anciennes superstitions des Scythes & des Celtes. On sait enfin, que les Celtes avoient accoutumé d'offrir à leurs Dieux des victimes humaines, qu'ils sacrifioient en différentes manieres. Les Historiens (*x*) rapportent, qu'Hercules abolit cet usage en Italie; & que dans la suite, lorsque le tems marqué pour ce barbare sacrifice revenoit, les Romains se contentoient de précipiter dans le Tibre des hommes de paille. Cela signifie, que les Grecs trouverent le moyen de faire abolir la coutûme d'offrir des victimes humaines, & de mettre en sa place une Comédie qui divertissoit les Grecs, pendant qu'elle contentoit en quelque maniere les Celtes, parce qu'elle conservoit la mémoire de leurs usages. Effectivement, quand il arrivoit quelque mal-

(*t*) On sait que les nations entieres alloient alors à la guerre avec femmes & enfans.

(*v*) Plin. H. N. Lib. VII. 2. Solin. c. VIII. p. 184. Strabo. V. 226.

(*x*) Dionys. Halic. Lib. I. c. XXX. *Sexagenarios de ponte olim dejiciebant, cujus causam Manilius hanc refert, quòd Romam qui incoluerint primi Aborigines, hominem sexaginta annorum qui esset, immolare Diti patri quotannis soliti fuerint, quod facere eos destitisse, adventu Herculis; sed religione postea veteris moris, scirpeas hominum effigies, de ponte in Tiberim vetere modo mittere instituisse.* P. Fest. p. 143. On dit la même chose des Hyperboréens. Voyez ci-dessus p. 8. après cit. [*x*].

malheur à l'Etat, ceux, qui étoient attachez à ces ſuperſtitions, ne manquoient jamais de l'imputer au mépris des anciennes Cérémonies, & de demander qu'on les fit revivre; ce qu'ils obtinrent en pluſieurs occaſions. CHAP. X.

CHAPITRE ONZIEME.

IL faut dire préſentement un mot des anciens habitans de la Sicile. Je commencerai par rapporter ce que Thucydide a écrit ſur ce ſujet, & jajouterai enſuite quelques Remarques, qui ſerviront à éclaircir & à rectifier le Récit de cet Hiſtorien (y). *On prétend*, dit-il, *que les plus anciens habitans de la Sicile étoient les Cyclopes & les Leſtrigons, qui n'occupoient cependant qu'une partie de l'Iſle. Je ne ſaurois dire* (z), *ni quel peuple étoient ces gens-là, ni d'où ils étoient venus, ni où ils ſe retirerent. Je renvoye mon Lecteur à ce que les Poëtes en ont dit, & je lui laiſſe la liberté d'en croire tout ce qu'il voudra. Il eſt aſſez vraiſemblable, que les Sicanes furent le prémier peuple, qui s'établit en Sicile, après ceux dont je viens de parler. S'il faut les croire, ils étoient même dans l'Iſle avant les Cyclopes & les Leſtrigons, puiſqu'ils ſe diſent Indigetes.* Des anciens habitans de la Sicile.

(y) Thucyd. Lib. VI. c. II. p. 348. & ſeq.

(z) Il y a apparence que les Cyclopes & les Leſtrigons étoit les anciens Scythes. Voyez une tradition rapportée par Appien qui fait décendre les Celtes & les Gaulois des Cyclopes. Voyez ci-deſſus p. 65. note [t]; Homere en fait des géans. Homer. Odyſſ. IX. vſ. 106. X. 82. Strabon croit que c'étoient des barbares qui occupoient anciennement la Sicile. Strabo I. 20.

CHAP. XI.

digetes (a). La vérité eſt (b) que les Sicanes étoient des Iberes, qui, étant établis en Eſpagne, autour du fleuve de Sicanus, en furent chaſſez par les Ligures. C'eſt d'eux que l'Iſle reçût le nom de Sicanie, au lieu qu'auparavant elle portoit celui de Trinacrie. Les Sicans étoient établis, comme ils le ſont encore aujourd'hui, dans les parties occidentales de l'Iſle. Après la priſe d'Ilium, quelques Troiens, qui avoient échappé aux Grecs, vinrent débarquer en Sicile, & s'étant établis dans la même contrée que les Sicanes, les deux peuples reçûrent en commun le nom d'Elymiens. Il ſe joignit à eux quelques Phocéens venus de Troie, qu'une tempête avoit jettez en Afrique, d'où ils paſſerent en Sicile. Dans la ſuite, les Sicules, qui demeuroient en Italie, paſſerent auſſi en Sicile, étant chaſſez par les Opicins .... Il y a encore des Sicules en Italie, qui a reçû ſon nom d'un certain Italus (c) Roi des Arcades. Les Sicules, ayant paſſé dans l'Iſle en très-grand nombre, & ayant vaincu les Sicanes, les envoyerent dans les parties meridionales & occidentales de l'Iſle (d), qui perdit alors le nom de Sicanie, pour prendre celui de Sicile. Les Sicules gar-

(a) Diodore de Sicile les croit Indigetes. Il aſſûre que les meilleurs Hiſtoriens ſont en cela de ſon ſentiment. Lib. V. p. 199.

(b) Voyez ci deſſous p. 117. note [z].

(c) Servius avoit lû négligemment ce paſſage, car il fait dire à Thucydide une choſe à laquelle cet Auteur n'a point penſé. *Thucydides dicit de Sicilia Italiam regem veniſſe, & ab eo eſſe Italiam appellatam.* Servius ad Æneid. VIII. vſ. 328.

(d) Diodore de Sicile dit que les Sicans quitterent volontairement les parties Orientales de l'Iſle, à cauſe des embraſemens continuels du mont Etna, & que les Sicules vinrent occuper enſuite le païs que les premiers avoient abandonné, Lib. V. p. 201.

garderent pour eux le meilleur du païs, qu'ils occupoient depuis près de 300. ans lorſque les Grecs paſſerent en Sicile. Ils occupent, encore aujourd'hui, le milieu & les contrées Septentrionales de l'Iſle. Thucydide ajoute, que les Sicules furent ſuivis par des Phéniciens, qui, pour la commodité du commerce, s'emparerent de quelques Promontoires, & de pluſieurs petites Iſles voiſines de la Sicile; & qu'enfin l'Iſle fut peuplée par une infinité de Colonies Grecques, qui y arriverent en divers tems. CHAP. XI.

Si les Sicanes ſortoient originairement d'Eſpagne, & les Sicules d'Italie, je ſerai en droit d'en conclure, par les raiſons que j'ai déduites au long dans les Chapitres précédens, que ces peuples étoient Celtes. Mais, le paſſage de Thucydide, que je viens de rapporter, a beſoin de quelques Remarques. Prémiérement, il prétend, *que les Sicanes étoient des Iberes venus d'Eſpagne.* Il eſt ſuivi en cela par Servius (*e*), par Silius (*f*), & par une foule (*g*) d'Auteurs, qui, pour confirmer le Récit de Thucydide, aſſûrent que les Sicanes paſſerent d'Eſpagne en

(*e*) *Sicani ſecundum nonnullos populi Hiſpaniæ à fluvio Sicori dicti.* Lucanus, Heſperios inter Sicoris non ultimus amnes. *Hi Duce Siculo venerunt ad Italiam, & eam tenuerunt excluſis Aboriginibus. Mox ipſi puſſi ab illis quos ante populerant, Inſulam vicinam Italiæ occupaverunt, & eam Sicaniam à gentis nomine, Siciliam vero à Ducis nomine dixerunt.* Servius ad Æneid. VIII. vſ. 328.

(*f*) ——— *poſt Cyclopea regna,*
Vomere verterunt primum nova regna Sicani,
Pyrene miſit populos qui nomen ab amni
Aſciſcum patriæ terræ impoſuere vacanti.
Silius Ital. Lib. XIV. vſ. 581

(*g*) *Sicaniæ diu ante Trojana bella Sicanus Rex nomen dedit cum ampliſſimâ Iberorum manu.* Solin. cap II. *Sicana, urbs Iberiæ &c. Hecataus.* Steph. de Urb. p. 668.

CHAP. XI.

en Italie, & delà en Sicile; & que le fleuve, que cet Hiſtorien appelle Sicanus, eſt le Sicoris (*h*) dont Lucain fait mention. Il y a cependant toute apparence, que Thucydide ſe trompe. I. Déjà il eſt certain, qu'anciennement le nom d'Iberes n'étoit pas particulier aux Eſpagnols, mais qu'il déſignoit en général un peuple établi au delà d'une montagne, d'un fleuve, d'une mer. Ainſi, les habitans de l'Eſpagne étoient appellez Iberes par les Gaulois, parce qu'ils demeuroient au delà des Pyrenées (*i*); &, par la même raiſon, les Eſpagnols auſſi donnoient aux Gaules le nom d'Iberie. Les Gaulois d'Italie (*k*) ſont encore appellez Iberes, parce qu'ils demeuroient au delà des Alpes. Les Sicanes étoient donc Iberes, parce qu'ils avoient paſſé la Mer pour aller s'établir en Sicile. Mais, ce que Thucydide ajoute, qu'ils avoient été chaſſez du païs qu'ils occupoient, par les Ligures, prouve clairement, qu'ils demeuroient, non en Eſpagne, mais en Italie. C'eſt auſſi ce qu'aſſûrent pluſieurs Auteurs, que je citerai ci-après, & dont le témoignage me paroit préférable à celui de Thecydide. II. Cet Auteur prétend encore, *que les Sicanes & les Sicules étoient deux peuples différens.* Il eſt contredit en cela par Servius, qui dit (*l*) que l'Iſle fut appellée Sicanie,

(*h*) Lucanus Lib. IV. vſ. 14. 130. 141. 355.

(*i*) *Iberiam Antiqui vocabant omnem regionem quæ eſt extra Rhodanum, & Iſthmum quem Gallici ſinus efficiunt. Hodierni fines ejus Pyrenam conſtituunt.* Strabo III. 166. Steph. de Urb. p. 408.

(*k*) *Iberes qui regionem Galliæ ſubalpinam incolebant, accerſiverunt Galatas mercenarios qui Geſatæ vocantur.* Plutarch. in Marcello, Tom. I. p. 299. *Eſchylus in Iberia Eridanum eſſe dicit.* Plin. Lib. XXXVII. c. II. p. 367.

(*l*) Voyez la page 113. note [*e*].

canie, du nom du peuple qui vint s'y établir, & Sicile, du nom du chef des Sicanes. Servius ne fait que ſuivre en cela le ſentiment de Virgile, qui appelle conſtamment Sicanes (*m*), les peuples qui paſſerent d'Italie en Sicile. Autant que je puis en juger, le nom de Sicanes & de Sicules étoit un ſurnom, que pluſieurs peuples belliqueux de l'Italie prenoient, en conſideration des (*n*) victoires qu'ils avoient remportées. III. Thucydide aſſûre, *que les Sicanes s'étant mêlez avec des fuiards qui venoient de Troie, il ſe forma de ce mélange un troiſieme peuple qui reçut le nom d'Elymiens.* J'ai déjà remarqué, qu'il n'y a aucune apparence que les Troiens ſoient jamais ſortis de leur païs, pour paſſer, ni en Italie, ni en Sicile, (*o*) & j'aurai occaſion d'examiner la choſe plus au long, quand je parlerai de la fondation & de la ruine de l'Empire des Troiens, qui étoient des Scythes venus de Thrace. Homere, qui prétend que la Ville de Troie fut priſe par les Grecs, ne laiſſe pas d'inſinuer (*p*), que le Royaume ſubſiſta; & qu'Enée, après avoir ſuc- CHAP. XI.

(*m*) Æneid. VII. vſ. 795. VIII. 328. XI. 317.

(*n*) *Sieg* ſignifie en Celte la victoire. *Sieghanſen*, les victorieux. *Siegheul*, *Siegman*, ont la même origine, & la même ſignification. Une Inſcription trouvée dans les Gaules porte *Marti Segomoni*, c'eſt-à-dire à Mars le Victorieux.

(*o*) On peut voir en attendant ce que Dion Chryſoſtome a écrit ſur cette matiere, dans ſa Diſſertation ſur le ſiege de Troie. Voyez auſſi la ſavante Diſſertation de Mr. Bochart, *Num Æneas unquam fuerit in Italia.* Ad calcem Geogr. Sacræ.

(*p*) Νῦν δὲ Αἰνείαο δίῃ Τρώεσσιν ἀνάξει, Καὶ παῖδες παίδων, &c. C'eſt-à-dire, le vaillant Enée ſera Roi des Troiens, lui, ſes enfans, & les enfans de ſes enfans. Iliad. XX. vſ. 307.

CHAP. XI. ſuccedé à Priam, tranſmit la dignité Royale à ſa poſterité. Mais, il paroit d'ailleurs par un paſſage d'Hellanicus (*q*) de Lesbos, que le nom d'Elymiens étoit beaucoup plus ancien que Thucydide ne le prétend, puiſque le peuple dont il s'agit portoit déja ce nom en Italie. IV. Les Critiques relevent encore Thucydide ſur deux autres articles. Il dit prémiérement, *que de ſon tems il y avoit encore des Sicules en Italie.* On ſoutient, que *r*) c'eſt une bévuë; d'un côté, parce que ces Sicules, qui doivent être reſtez en Italie, ne paroiſſent plus dans l'Hiſtoire; & de l'autre, parce que Diodore de Sicile (*s*), & Denis d'Halicarnaſſe (*t*), aſſûrent formellement, que toute la nation des Sicules quitta l'Italie, avec femmes, enfans, armes, & bagage. V. On croit d'ailleurs, que Thucydide place trop tard le paſſage des Sicules (*v*) en Sicile. Selon ſon calcul, les Grecs envoyerent leur prémiere Colonie en Sicile 448. ans après la guerre de Troie. Les Sicules y avoient paſſé 300. ans plûtôt, & par conſequent 148. ans après la priſe de Troie. D'autres Auteurs, dont je rapporterai dans le moment les paſſages, aſſûrent cependant, que les Sicules étoient dans l'Iſle 80. à 100. ans avant le ſiege de Troie. Voilà une différence de 228. à 248. ans. Je ne deciderai pas ici cette Controverſe Chronologique. Tout ce que je puis aſſûrer, c'eſt que les

(*q*) Voyez ci-deſſous note [*x*].

(*r*) Voyez les notes ſur cet endroit de Thucydide. Et Bochart Géogr. Sacr. Part. II. Livre I. Chap. XXX.

(*s*) Diod. Sic. Lib. V. 199. 201.

(*t*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 18.

(*v*) Voyez Cluverii Sicil. Antiq. p. 9. 17. 19.

les migrations des peuples Celtes me paroiſſent poſterieures pour la plûpart au tems ou le commun des Auteurs les placent.

Après avoir entendu Thucydide, il ne ſera pas inutile d'écouter auſſi les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Hellanicus de Lesbos (*x*), rapportoit dans ſon Hiſtoire: „ Qu'il „ paſſa deux flottes d'Italie en Sicile. Sur la „ prémiere étoient des Elymiens, qui avoient „ été chaſſez de leur païs par les Oenotriens. „ Ils firent le trajet trois générations avant la „ priſe de Troie. Sur la ſeconde, qui paſſa en „ Sicile cinq ans après, étoient des Auſons, „ qui avoient été depoſſédez par les Japyges. „ Comme le chef de ces Auſons s'appelloit „ Siculus, il donna ſon nom, tant à la na- „ tion qu'il commandoit, qu'à l'Iſle où ils „ vinrent s'établir. Philiſte de Siracuſe (*y*) „ avoit auſſi remarqué (*z*) que ces peuples „ paſſerent en Sicile 80. ans avant la guerre „ de Troie. Ce n'étoit, ſelon lui, ni des Si- „ cules,

(*x*) Apud Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 18. Selon Diodore de Sicile, les Sicanes étoient dans l'Iſle du tems d'Hercules qui les battit. Lib. IV. 161. Hercules vivoit environ une génération avant le ſiege de Troie.

(*y*) Dionyſ. Halic. ub. ſup.

(*z*) Diodore de Sicile attribue un autre ſentiment à cet Hiſtorien. *Philiſte dit qu'ils venoient d'Iberie, & qu'ils avoient reçû le nom de Sicans, d'un fleuve de même nom, qui coule en Iberie. Timée, qui releve l'ignorance de cet Hiſtorien, prouve clairement qu'ils étoient indigetes.* Diod. Sic. Lib. V. 201. Peutêtre, cependant, que Philiſte diſtinguoit les Sicans venus d'Eſpagne, des Sicules venus d'Italie. Au reſte, Philiſte vivoit du tems de Denys le Tyran. Diodore de Sicile en fait mention en rapportant les évenemens de la troiſieme année de la 93. Olympiade. Mais, il remarque en même tems, que Philiſte n'écrivit ſon Hiſtoire que quelques années après. Diod. Sic. XIII. p. 380. 387. XV. 504.

CHAP. XI.

„ cules, ni des Auſons, ni des Elymiens, „ mais des Ligures conduits par Siculus, fils „ d'Italus, qui, ayant été chaſſez de leur païs „ par les Ombriens & par les Pelaſges, furent „ obligez d'aller chercher un nouvel établiſſe- „ ment au de-là de la Mer. Antiochus (*a*) „ de Siracuſe ne faiſoit aucune mention du „ tems où ces peuples paſſerent en Sicile. Il „ remarquoit ſeulement, que c'étoient des „ Sicules, qui, ne pouvant plus réſiſter aux „ Oenotriens & aux Opiciens, prirent le par- „ ti de s'embarquer & de paſſer en Sicile.„ Outre ces trois Auteurs, dont Denis d'Halicarnaſſe nous a conſervé les paſſages, Platon dans une de ſes Lettres (*b*) remarque, que, de ſon tems, il y avoit en Sicile trois ſortes de peuples: des Grecs, des Phéniciens, & des Opiciens. Enfin, Silius (*c*), quoiqu'il faſſe venir les Sicanes d'Eſpagne, reconnoit cependant que les Sicules étoient des Ligures venus d'Italie.

Que les anciens habitans de la Sicile fuſſent ſortis d'Eſpagne ou d'Italie, qu'ils fuſſent Iberes, Ligures, Elymiens, Opiciens, Auſons, la choſe m'eſt fort indifférente, puiſque j'ai prouvé que l'Eſpagne, & l'Italie, étoient occupées par des nations Celtiques, avant que les

(*a*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 18. Diodore de Sicile fait mention de l'ouvrage d'Antiochus, Lib. XII. p. 322.

(*b*) Plato Epiſt. VIII. ad Dionis propinquos p. 1296.

(*c*) *Mox Ligurum pubes Siculo ductore novavit,*
Poſſeſſis bello mutata vocabula regnis,
Nec res dedecori fuit, aut mutaſſe pudebat,
Sicanum Siculo nomen.

Silius Ital. ub. ſup. Pompeius Feſtus parle auſſi d'une Colonie de Samnites, qui paſſa en Sicile. *In Mamertinis*, pag. 8.

les Phéniciens, & les Grecs, y euſſent envoyé des Colonies. J'en reviens cependant à ce que j'ai déja dit dans le Chapitre précédent, que les Sicules étoient, ſelon les apparences, des peuples Scythes ou Celtes d'Italie, qui, étant pouſſez par d'autres peuples plus ſeptentrionaux, ſe retirerent inſenſiblement de l'Appennin (*d*), au pied duquel ils étoient établis, dans le Royaume de Naples, & delà en Sicile. Il eſt aſſez vraiſemblable, que (*e*) les Galeotes, dont pluſieurs Auteurs font mention, étoient les Prêtres de ces Sicules. C'étoient, dit-on, des gens qui ſe vantoient d'être fort experts dans l'art de prédire l'avenir, & qui donnerent à Denis le Tyran des preuves de leur ſavoir, en l'avertiſſant qu'un eſſain d'abeilles, qui s'étoit poſé ſur ſa main, lui promettoit la dignité Royale (*f*). Ils ſe diſoient décendus de Galeus fils d'Appollon, & de Themiſtus fille de Zabius Roi des Hyperboréens. On entrevoit aſſez clairement, au travers de cette Fable, que les Galeotes, étoient Gaulois ou Hyperboréens d'origine. CHAP. XI.

Je ne parle pas au reſte des Iſles de Sardaigne, & de Corſe, parce que je n'en puis rien

(*d*) *Notum eſt conſtitutam Anconam à Siculis; Gabios à Galatio & Eio Siculis fratribus.* Solin. cap. VIII. *Aricia ab Archilocho Siculo.* Plin. III. 13. *Sacrani appellati ſunt Reate orti, qui ex Septimontio Ligures Siculoſque exegerunt.* P. Feſtus p. 129.

(*e*) Cicero de Divinat. Lib. I. Ælian. Var. Hiſt. Lib. XII. c. 46.

(*f*) *Galeotagens in Sicilia vel Attica, à Galeo, filio Apollinis, & Themiſtus, qua Zabii Hyperboreorum Regis, filia fuit, nomen habens.* Steph. de Urb. p. 259. On ſait que Sabus étoit le Heros ou le Dieu duquel les Sabins, ancien peuple d'Italie, prétendoient être décendus. Silius Ital. Lib. VIII. p. 351.

CHAP. XI.

rien dire de certain. Il y a apparence, qu'avant que les Carthaginois & les Grecs y euſſent fait des établiſſemens (*g*), elles étoient occupées par des peuples venus des contrées les plus voiſines. C'eſt le ſentiment de Solin (*h*), qui dit que l'Iſle de Corſe fut peuplée dans le commencement par des Ligures, & la Sardaigne par des Eſpagnols venus du côté de Tarteſſus (*i*).

CHAPITRE DOUZIEME.

Le Climat des Gaules, de la Germanie, & de la Thrace, doit avoir été autrefois beaucoup plus froid, qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

JE crois avoir montré clairement dans les Chapitres précédens, que les Celtes ſont les plus anciens habitans de l'Europe. Avant que de paſſer à d'autres matieres, je remarquerai, que la plûpart des contrées qu'ils occupoient nous ſont repréſentées par les anciens Auteurs comme un très-mauvais païs. Le climat en étoit froid & rude, le terroir ingrat & ſterile, juſques-là, qu'il ne pouvoit produire aucun fruit, à la reſerve du bled. Je trouve, par exemple, que, du tems (*k*) des prémiers Empereurs Romains, on ne recueilloit encore dans les Gaules, ni vin, ni huile, ni d'au-

(*g*) Voyez Cluverii Sardiniam & Corſicam antiquam.

(*h*) Solin. c. IX. & X. Voyez auſſi Diod. Sic. V. 205. XI. 287. Strabo V. 225.

(*i*) Ville d'Eſpagne ſituée vers le détroit de Gibraltar. Pomp. Mel. Lib. II. c. VI. Strabo III. 148. 151.

(*k*) Excerpta ex Celticis Appiani p. 1220. Varro de re ruſt. Lib. I. p. 321. Diod. Sic. Lib. V. p. 211. Strabo Lib. IV. p. 178. *Quid iſtis locis aſperius* Cicero de Provinc. Conſ. *Gallica hyeme frigidior.* Petron. Satyr. p. 10.

d'autres fruits, & cela à cauſe de la rigueur du climat, & du froid exceſſif qui y regnoit. On voyoit à la vérité en (*l*) Germanie, & en (*m*) Pannonie, quelques campagnes labourées, mais pas un ſeul arbre fruitier; ils ne pouvoient reſiſter au froid exceſſif qui ſe faiſoit ſentir dans ces contrées. La deſcription, que Virgile (*n*) fait dans ſes Géorgiques du climat de la Thrace, convient à peine aujourd'hui à la Lapponie, & à la Groenlande. Il dit, qu'il y tombe des neiges juſqu'à la hauteur de ſept aunes, que le vin s'y gele dans les vaiſſeaux, que les foſſes y gelent juſqu'au fond. Il y a là certainement de l'Hyperbole. Cependant, d'autres (*o*) Auteurs remarquent, qu'il ne croiſſoit preſque aucun fruit en Thrace, & que les habitans étoient obligez d'enterrer & de couvrir de fumier, pendant l'hyver, tous les arbres fruitiers qu'ils vouloient conſerver. Ovide (*p*), qui étoit ſur les lieux, confirme non ſeulement ces faits, il aſſûre encore, que tout le païs, qui eſt au delà du Danube, eſt inhabité & inhabitable, à cauſe du froid. Herodote (*q*) & Strabon diſent la même choſe des païs ſituez autour du Boryſthene & du Boſphore Cimmerien.

Il

(*l*) Tacit. Germ. cap. II. IV. V. Seneca *cur bonis mala fiant* c. IV. p. 386. Statius Sylvar. L. V. Carm. I. p. 83.

(*m*) Dio. Caſſ. Lib. XLIX. p. 413.

(*n*) Virgil. Georg. Lib. III. vſ. 355. 360.

(*o*) Plin. Lib. XV. c. XVIII. p. 196. Lib. XVIII. c. VII. p. 456. Herodian. Lib. I. p. 26. Strabo II. p. 73. VII. 307. Ovid. Triſt. L. III. Eleg. XII. vſ. 15. Pomp. Mela Lib. II. c. II.

(*p*) Ovid. Triſt. Lib. III. Eleg. IV. vſ. 51. Eleg. X. vſ. 20. 70.

(*q*) Herodot. Lib. IV. cap. XXVIII. Strabo Lib. II. p. 114.

CHAP. XII.

Il eſt certain, que le climat des Gaules, de la Germanie, & de la Thrace, étoit froid en comparaiſon de l'Italie, & de la Grece. Mais, il parut aſſez dans la ſuite, que, ſi le terroir étoit ingrat & ſterile, il ne faloit en attribuër la cauſe, qu'à l'ignorance & à la pareſſe des habitans. Mépriſant l'agriculture, qu'ils regardoient comme une occupation baſſe, ſervile, & tout-à-fait indigne d'un homme d'épée, s'imaginant qu'il y avoit plus de grandeur & de nobleſſe à vivre de pillage, que du travail de ſes mains, ils ne ſe ſoucioient point de cultiver leurs terres, ni d'examiner à quoi elles pouvoient être propres. D'abord que les Celtes, revenus de ces étranges préjugez, commençerent à s'appliquer à l'agriculture, ils receuillirent abondamment le fruit de leur induſtrie & de leur travail. Le païs changea de face, il devint plus riant & plus fertile, à meſure que les habitans ſe dépouilloient de leur ferocité & de leur pareſſe. Il y a pourtant ici deux choſes, qui me paroiſſent mériter l'attention des curieux. Prémiérement, les forêts (*r*) de Thrace étoient autrefois remplies d'Ours & de Sangliers blancs, au lieu qu'on n'en voit plus aujourd'hui que dans le fond du Nord. En ſecond lieu, les fleuves (*s*) des Gaules ſe géloient regulierement toutes les années, & faiſoient, comme le dit Diodore de Sicile, une eſpece de pont naturel, ſur lequel des armées entieres, paſſoient avec leurs chariots

(*r*) Pauſanias dit que de ſon tems pluſieurs particuliers poſſédoient des Ours & des Sangliers blancs, qu'ils faiſoient venir de Thrace. Pauſan. Arcad. c. XVII. p. 634.

(*s*) Diodor. Sic. Lib. V. p. 210. 211.

riots & leur bagage. Les barbares qui demeu- CHAP. XII.
roient au delà du Rhin (*t*), & du Danube, ne manquoient jamais de profiter de la saison de l'hyver, pour passer ces fleuves sur les glaces, & pour faire des incursions dans les Provinces qui obéissoient aux Romains. Aujourd'hui, au contraire, c'est une espece de miracle, de voir les fleuves des Gaules fermez par les glaces. Il est même extraordinaire de voir le Rhin, le Danube, & des fleuves plus Septentrionaux, comme l'Elbe, le Weser, l'Oder, glacés d'une maniere qu'une armée puisse y passer sans danger. La chose arrivera à peine une fois dans dix ans. Il est donc incontestable (*v*), que le climat des Gaules, de la Germanie, & de la Thrace, a changé, & qu'il est considerablement adouci en comparaison de ce qu'il étoit autrefois. C'est aux Naturalistes à en rechercher la véritable raison. Peut-être qu'il

(*t*) Herodianus Lib. V. p. 496. Ovid. Trist. Lib. III. Eleg. X. vs. 8. Florus IV. 12. Plinii Junior. Panegyr. c. XII. p. 360. Xiphilin. Epit. Dionis Lib. LXVIII. p. 776. Lib. LXXI. p. 804. Ammian. Marcellin. Lib. XIX. cap. II. p. 224. 225. Lib. XXXI. c. IX. p. 636. Jornandes Getic. c. LIV. p. 693.

(*v*) Les Romains avoient déjà commencé à s'apperçevoir de ce changement de Climat. Voici ce qu'en dit Columella Rei Rust. Lib. I. c. I. p. 163. *Multos jam memorabiles auctores comperi persuasum habere longo ævi situ qualitatem cæli, statumque mutari, eorumque consultissimum Astrologiæ professorem Hipparchum prodidisse, tempus fore quo cardines mundi loco moverentur, idque etiam non spernendus autor rei rusticæ Saserna videtur adcredidisse. Nam eo libro quem de agricultura scriptum reliquit mutatum cœli statum sic colligit, quod quæ regiones antèa propter hiemis assiduam violentiam, nullam stirpem vitis aut oleæ depositam custodire potuerint, nunc mitigato jam & intepescente pristino frigore, largissimis olivitatibus, Liberique vindemiis exuberent. Sed hæc sive falsa seu vera ratio est, literis Astrologiæ concedatur.*

CHAP. XII.

qu'il s'exhale des terres cultivées des vapeurs qui rendent l'air moins vif & moins piquant, & qui ne peuvent tranſpirer au travers d'une terre dure & inculte. On ſait auſſi, que la Celtique étoit autrefois couverte d'immenſes forêts, qui abſorboient pour ainſi dire les rayons du ſoleil, & en empêchoient la reverberation. Depuis que ces forêts ont été abbatuës & arrachées, les rayons du Soleil, qui portent ſur la terre d'une maniere plus directe, doivent naturellement la mieux pénétrer, le reflechir auſſi en plus grand nombre & avec plus de force, & nous procurer par conſequent un plus grand degré de chaleur. Ce ne ſont-là cependant que de ſimples conjectures, que je ſoumets de bon cœur au jugement des Philoſophes, qui voudront ſe donner la peine d'examiner plus à fond un Probleme qui ne me paroit pas indigne de leur curioſité.

CHAPITRE TREIZIEME.

De l'origine des Peuples Celtes.

JE parlerai dans ce Chapitre de l'Origine des Celtes. Ce ſeul Article pourroit fournir la matiere d'un gros livre, ſi on vouloit ramaſſer tout ce que les Anciens & les Modernes ont écrit ſur ce Sujet. Mais, mon intention n'eſt point du tout de rapporter des Fables, ou des Conjectures deſtituées de fondement; encore moins de m'arrêter à réfuter ſerieuſement un Bodin, un Becan, & une infinité d'autres Auteurs, qui, pour relever la gloire de leur nation, en font décendre toutes

tes les autres, ſans en donner pour preuve que des viſions, forgées dans leur propre imagination, ou tirées de quelque ouvrage manifeſtement ſuppoſé. Il vaut mieux entendre les Celtes même, & voir s'il n'eſt pas poſſible de faire quelque uſage de certaines traditions, qui étoient fort anciennes parmi eux. CHAP. XIII.

La queſtion de l'Origine des Celtes a deux parties. On peut demander prémiérement ce qu'ils penſoient de l'origine du genre humain. En ſecond lieu, de quelle contrée ils prétendoient être ſortis anciennement. La premiere de ces queſtions regarde, à proprement parler, la Religion, la Théologie, des Celtes. C'eſt-là qu'il faudra la traiter à fond. Je ne la toucherai ici, qu'autant qu'il ſera néceſſaire, pour faire voir, que tous les divers peuples, dont j'ai parlé dans les Chapitres précédens, avoient ſur cet article la même tradition.

On trouve dans Jules Ceſar (*x*), *que les Gaulois ſe diſoient iſſus du Dieu Dis, & qu'ils prétendoient l'avoir appris de leurs Druides.* Il eſt conſtant & reconnu, que Jules Ceſar a confondu le Dis des Gaulois, avec celui des Romains, qui étoit Pluton. C'eſt, ſelon les apparences, la ſeule conformité des deux noms qui lui en a impoſé; car, les Anciens aſſûrent preſque généralement, que le Dis des Celtes étoit le Mercure des Grecs & des Romains. J'en dirai la raiſon en ſon lieu, & je remarquerai ici en paſſant, que ce qu'Aſinius Pollion (*y*) avoit dit des Commentaires de Ceſar, qu'ils n'étoient, ni exacts, ni fideles, convient parti-

(*x*) *Galli ſe omnes à Dite patre prognatos prædicant, idque à Druidibus proditum dicunt.* Cæſar. VI. 18.

(*y*) Suetonius in Julio Cæſare c. LVI.

CHAP. XIII.

particulierement à ce que Ceſar a écrit de la Religion des Gaulois & des Germains. Comme ce Prince (z), qui méditoit déja les vaſtes projets qu'il exécuta dans la ſuite, demanda le gouvernement des Gaules, ſoit pour ſe ménager une retraite, ſoit pour avoir à ſa diſpoſition une belle & nombreuſe armée, ou pour amaſſer ces immenſes ſommes d'argent dont il ſe ſervit utilement pour mettre dans ſes intérêts une partie de la nobleſſe Romaine, il ne faut pas être ſurpris qu'un homme, qui rouloit de ſi grands deſſeins dans ſon eſprit, n'ait pas été entiérement au fait de la Religion des Gaulois, & qu'il en ait parlé plûtôt en Général, qu'en Savant & en Philoſophe. Il eſt même à préſumer, que les Mémoires, que l'on fournit à Jules Ceſar ſur ces matieres, avoient été dreſſez par quelque Romain établi dans les Gaules, puiſqu'il étoit défendu aux Gaulois de s'ouvrir à des étrangers ſur le ſujet de la Religion, & de (a) répandre dans le public les inſtructions qu'ils avoient reçûës de leurs Druïdes. Quoiqu'il en ſoit, le Dis des Gaulois eſt le Tuiſton des Germains. *Ils célébrent* dit Tacite (b), *par d'anciens vers, le Dieu Tuiſton iſſu de la terre, & ſon fils Mannus, aux-quels ils rapportent l'origine & l'établiſſement de leur nation.* Un Dieu, iſſu de la terre, me paroit un paradoxe difficile à expliquer, dans la Théologie des Germains (c) & des autres Celtes, qui adoroient

(z) Dio. Caſſ. L. XXVIII. p. 79. Plutarch. in Pomp. T. I. p. 646. in Cæſare T. I. p. 721.
(a) Cæſar. VI. 14.
(b) Tacit. Germ. c. II.
(c) Tacit. Germ. c. VIII.

roient des Dieux ſpirituels, & qui ſe moquoient des fêtes dans leſquelles les Grecs célébroient la naiſſance de leurs Dieux. Tacite parle ailleurs (*d*) *d'une forêt qui étoit en grande vénération parmi les Semnons, parce que la commune opinion étoit, que c'étoit-là, que la nation avoit pris ſon origine, & que réſidoit le Maître de l'Univers.* Il ſemble que l'on entrevoit là-dedans l'idée d'un Dieu ſuprême, qui a tiré l'homme de la terre. Mais, ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir cette matiere. Il me ſuffit de remarquer, que, ſelon les Germains, *Mannus*, c'eſt-à-dire l'Homme (*e*), étoit iſſu du Dieu Tis, ou Tuiſton. Les Thraces diſoient la même choſe (*f*). *Les Rois & les Peuples de Thrace*, dit Herodote, *ſervent principalement Mercure. Ils ne jurent jamais que par ſon nom, & ils croyent même en être iſſus.* Je prouverai en ſon lieu, que le prétendu Mercure des Celtes eſt certainement le Dieu qu'ils appelloient Tis: & j'ai déja remarqué (*g*), que les Rois de Thrace prenoient pour la plûpart le nom de Cotis ou de Cotiſon (*h*), c'eſt-à-dire de fils du Dieu Tis, parce qu'ils prétendoient en être décendus. La même tradition ſubſiſtoit encore, du tems d'Herodote, parmi les Lydiens, qui ſortoient originairement de (*i*) Thrace. Ils diſoient (*k*) que

CHAP. XIII.

(*d*) Tacit. Germ. c. XXXIX.
(*e*) *Mann* en Tudeſque ſignifie l'Homme.
(*f*) Herodot. Lib. V. c. VII.
(*g*) Voyez ci-deſſus p. 80.
(*h*) Florus IV. 12. Horatius Carm. Lib. III. Od. VIII.
(*i*) Strabo VII. p. 295.
(*k*) Herodot. I. 94. IV. 45. VII. 74. Dionyſ. Halicar. I. p. 21. 22. Steph. de Urb. p. 177.

CHAP. XIII.

que leur prémier Roi, qui s'appelloit Maſnes, étoit fils de Jupiter & de la Terre. Maſnes eut un fils nommé Cotis. Cotis en eut deux, ſavoir Atis & Adies, duquel l'Aſie reçût ſon nom. Atis eut auſſi deux fils, Lydus & Tyrrhenus, ou, ſelon d'autres (*l*), Lydus & Torybus, deſquels la nation, qui portoit autrefois le nom de Méoniens, reçût celui de Lydiens & de Torybes. On voit ici, pour le dire en paſſant, l'origine des divers noms de ce peuple. Quand on demandoit aux Thraces qui paſſerent en Aſie, qui ils étoient, d'où ils venoient, ils répondoient, qu'ils étoient des Méones, (*Männer*), c'eſt-à-dire des hommes, des Lydiens, (*Lyti*), c'eſt-à-dire des gens de guerre, des Torybes, (*Dorüber Thorüber*) c'eſt-à-dire des Iberes, des gens venus d'au delà de la mer; & c'eſt delà qu'on forma dans la ſuite les Rois imaginaires de Lydus, & de Torybus. Pour révenir à mon ſujet, Herodore remarque auſſi, que les (*m*) Scythes regardoient la terre comme la femme de Jupiter. On ne peut gueres douter, que des peuples, dont les traditions étoient ſi conformes, ne fuſſent originairement la même nation. Il eſt même très-vraiſemblable, que la Fable qui porte, que les Géans, les Titans, étoient fils du Ciel & de la Terre, eſt un reſte de la tradition que je viens de rapporter. Les Grecs l'avoient reçûë des Pelaſges; mais, ils l'avoient defigurée, d'une maniere qui la rend preſque méconnoiſſable.

A

(*l*) Xanthus Lydius apud Dionyſ. Halic. ub. ſup.

(*m*) Herodot. IV. 59. Il s'agit des Scythes qui demeuroient au delà du Danube, & que Darius Hyſtaſpes attaqua.

CHAP. XIII.

A l'égard de la ſeconde queſtion, il eſt difficile de déterminer de quelles contrées les Celtes ſortoient originairement. Ni l'Hiſtoire, ni les anciennes Traditions de ces peuples, ne fourniſſent rien de clair & de certain ſur cet Article. Je n'en ſuis pas ſurpris. Ils avoient paſſé en Europe dans un tems auquel l'Hiſtoire ne remonte point. Cela n'a pas empêché, comme je l'ai dit au commencement de ce Chapitre, qu'on n'ait beaucoup écrit ſur cette matiere. Mais, la plupart de ceux qui l'ont traitée n'ont pris pour guide, que leur imagination, leur intérêt, ou certains préjugez dont on ſe dépouille rarement. Tacite, parlant (*n*) de l'origine des Germains, a du penchant à croire, qu'ils étoient *Indigetes*, c'eſt-à-dire, nez dans le païs où ils étoient établis de ſon tems. Il en donne pour raiſon, qu'il ne paroît pas qu'ils puiſſent être venus d'ailleurs. *Les peuples*, dit-il, *qui quittoient autrefois leur demeure pour en chercher une autre, entreprenoient le voyage par Mer & non par Terre. Cet immenſe Océan* (*o*) *qui eſt au delà de nous, & qui nous eſt en quelque maniere oppoſé, eſt rarement viſité par des vaiſſeaux de notre Hemiſphere. Il eſt d'ailleurs difficile de comprendre que quelcun ait pû ſe reſoudre à quitter l'Aſie, l'Afrique, ou l'Italie, ni qu'il ait voulu s'expoſer aux dangers d'une Mer orageuſe & inconnue, pour aller s'établir en Germanie, c'eſt-à-dire dans un païs, où le climat eſt rude, & où le terroir ingrat & mauvais ne préſente rien que de deſagréable à celui qui le regarde, ou qui le cul-*

(*n*) Tacit. Germ. c. II.

(*o*) Il entend la Mer qui eſt au delà des Colomnes d'Hercule.

CHAP. XIII.

cultive, à moins qu'il n'y ait pris naiſſance. Ces raiſons ne me paroiſſent pas fort convainquantes. Déjà il eſt certain, que ces peuples que l'on appelloit autrefois *indigetes*, *Aborigines*, Αὐτόχθονες, ſont une pure viſion: les hommes ne naiſſent pas de la terre comme des champignons. Si les Celtes n'étoient pas arrivez dans leur païs par Mer, il eſt fort probable qu'ils y étoient venus par terre. Les Scythes convenoient en quelque maniere eux-mêmes, que leurs Ancêtres avoient paſſé en Scythie d'un autre païs. Ils diſoient, que (*p*) Targitaus fut le premier homme qui vint s'établir dans leur païs, qu'il trouva deſert. Ils ajoutoient, qu'il s'étoit écoulé mille ans depuis Targitaus juſqu'au tems où Darius Hyſtaſpes paſſa le Danube pour leur faire la guerre. Suivant ce calcul, Targitaus auroit été à peu près contemporain de Moyſe. Independamment de cette preuve, ſur laquelle je n'inſiſte pas, il ſuffit de réfléchir ſur les migrations des Celtes, pour être en état de juger de quel païs ils ſortoient orginairement. On les voit s'avancer inſenſiblement de l'Orient vers l'Occident & le Midi, attirez, ſelon les apparences, par la douceur du climat, & pouſſez en même tems par d'autres peuples qui les ſuivoient. Les Gaulois d'Italie, par exemple, étoient venus d'au-delà des Alpes. Les Belges (*q*) avoient paſſé de la Germanie dans les Gaules. Les Helvetiens, avant que de ſe mettre en poſſeſſion de la Suiſſe, avoient eu leurs demeures (*r*) entre le Rhin, le Mayn, & la forêt

(*p*) Herodot. IV. c. V. VI.
(*q*) Cæſar. II. 4.
(*r*) Tacit. Germ. c. XXVIII. Dio. Caſſ. L. XXXVIII. p. 80.

forêt Hercynie. Les Vandales & les Lombards étoient autrefois au-delà de l'Elbe. Les Goths s'étendoient jusqu'au Palus Méotide. Quelques siecles après, ces peuples paroissent sur le bord du Danube, & vont enfin s'établir dans le cœur de l'Italie, des Gaules, & de l'Espagne. Je ne doute donc point, que les Celtes ne fussent venus d'Asie, par la Moscovie & la Pologne. Mon sentiment est appuyé en cela du suffrage des Ecrivains sacrez. Ils assûrent, que les hommes, qui échapperent au Deluge, firent leurs premiers établissemens en Asie. Mais, je crois aussi, qu'il faut en demeurer dans ces généralitez, & que c'est déviner, comme on le dit, en l'air, de vouloir déterminer, ou le Patriarche duquel les Celtes décendent, ou le peuple dont ils sont issus, ou la Province d'Asie, de laquelle ils sortent originairement. CHAP. XIII.

(*s*) Un bon nombre d'Auteurs modernes prétendent, par exemple, que les Celtes décendent de Gomer fils de Japheth. Ils donnent pour une vérité inconteſtable, que les trois fils de Gomer (*t*), Asxenas, Riphath, & Togarma, allerent s'établir dans la Celtique. Cependant l'Ecriture Sainte, c'est-à-dire, la seule Histoire, qui remonte jusqu'au tems de ces Patriarches, n'en fait aucune mention. Elle dit (*v*) simplement, que la posterité de Japheth,

(*s*) Voyez ci dessus p. 21. Cluver. Germ. Ant. Lib. I. c. IV. p. 32. Limnæi Jus Publicum Lib. I. c. VI. §. I. & VI. Religion des Gaulois Lib. I. pag. 47. *& passim.* Voyez aussi les Auteurs citez par Christoph. Cellarius dans la Dissertation *de Initiis cultioris Germaniæ* p. 577.

(*t*) Cluvier croit qu'Ascenas reçut le nom de Celtes, ub. sup. p. 61.

(*v*) Genes. X. 5.

CHAP. XIII.

pheth, ſe diſperſa dans les Iſles des nations, c'eſt-à-dire dans les Iſles voiſines de l'Aſie. Ou, plutôt, elle combat formellement cette opinion, puiſqu'elle ne place (x) la diſperſion des peuples, qu'après l'entrepriſe de la tour de Babel; &, dans le fond, il n'y a aucune apparence, que les petits-fils de Noë ou de Japheth, ſe ſoient éloignez, de ſi bonne heure, d'un païs fertile, & en même tems aſſez vaſte, pour les contenir avec toute leur poſterité quelque nombreuſe qu'elle pût être. Il eſt vrai que (y) Joſeph, & ceux qui l'ont ſuivi, aſſûrent, *que Gomer établit la Colonie des Gomores, que les Grecs appellent préſentement Galates.* Mais, Joſeph eſt un Auteur trop moderne, pour que l'on puiſſe ſe prévaloir de ſon témoignage ſur cet Article. Sa conjecture me paroît d'ailleurs appuyée ſur un fondement tout à fait ruïneux: c'eſt la conformité du nom de Gomer avec celui de Germain, que quelques peuples Celtes, établis dans les Gaules, ou en Allemagne, ne reçûrent qu'environ un ſiecle avant la naiſſance du Sauveur.

(z) Le célébre Mr. Bochart, & pluſieurs autres Ecrivains, qui, ſans le nommer, n'ont pas laiſſé de profiter de ſa vaſte érudition, ont crû qu'il valoit mieux faire venir les Celtes d'Egypte. „ Hercules l'Egyptien, dit on, „ mena une Colonie en Germanie, où l'on „ trou-

(x) Geneſ. XI. 8.

(y) Joſephe Hiſt. des Juifs Liv I. Chap. VI. *Gomer à quo Galata*, id eſt Galli. Iſid. Orig. Lib. I. c. II. pag. 1037.

(z) Bochart. Géogr. Sacr. Part. II. Lib. I. c. XXIII. & XLII. Cellarius ub. ſup. Kriegſmann Conjectanea de Germanicæ gentis origine, ac conditore Hermete Triſmegiſto.

„ trouvoit anciennement des traces de la Religion des Egyptiens. Tacite, parlant de „ quelques Sueves, dit expreſſement, qu'ils „ offroient des Sacrifices à Iſis. Le Dieu „ Tuiſton auſſi, & ſon fils Mannus, célébres „ parmi les Germains, ſont le Mercure des „ Egyptiens, nommé Thot, & Mena, leur „ premier Roi. Les Germains eux-mêmes „ convenoient qu'Hercules, le premier de „ tous les guerriers, avoit paſſé chez eux„ Cette ſeconde conjecture ne me paroît gueres plus probable que la prémiere. Une Colonie, tranſportée d'Egypte dans le fond de la Germanie, eſt pour moi un Paradoxe incroyable. Tacite remarque à la vérité, que les Germains diſoient (*a*) *qu'Hercules avoit paſſé chez eux*, ou, comme on peut traduire, *qu'il y avoit auſſi eu un Hercule parmi eux. Quand ils vont à la bataille, ils le célébrent comme le premier de tous les vaillans hommes.* Mais, ſans alleguer que tout ce que l'on publie d'Hercules, & de ſes voyages, n'eſt ſelon les apparences qu'une pure Fable, il n'eſt d'ailleurs pas difficile de deviner ce qui en a impoſé dans cette occaſion aux Grecs & aux Romains, qui ont parlé d'Hercules comme d'un Heros, dont le nom & les exploits n'avoient pas été inconnus aux Gaulois & aux Germains. Les Celtes donnoient le nom de *Carl* ou de *Kerl* à tous leurs braves (*b*). Quand

(*a*) *Fuiſſe apud eos & Herculem memorant, primumque omnium virorum fortium in prœlium ituri canunt.* Tacit. Germ. cap. II.

(*b*) C'eſt ce que ſignifie le nom de Charles ſi commun parmi les Francs. *Karl*, brave, *Karloman* homme brave.

CHAP. XIII.

Quand ils étoient ſur le point de donner bataille, ils s'encourageoient au combat, en chantant les loüanges des anciens braves, qui s'étoient diſtinguez au milieu de chaque nation. Mais, ces braves n'étoient certainement pas des Heros Grecs ou Egyptiens. Des peuples qui étoient dans la penſée, que la veritable bravoure ne ſe trouvoit que parmi eux, n'avoient garde de prodiguer leurs loüanges à des étrangers. Ces prétendus Hercules étoient leurs propres *Carles*, leurs vaillans Ancêtres, comme je le montrerai en ſon lieu. On peut voir en attendant le paſſage de (*c*) Jornandes que je cite en marge. Auſſi Tacite lui-même n'oſe-t-il aſſûrer poſitivement, qu'Hercules ait paſſé en Germanie. *On publie* (*d*), dit-il, *qu'il y a dans l'Ocean Germanique des colomnes d'Hercules, ſoit que ce Heros ſoit venu juſques-là, ou que l'on ait accoutumé d'attribuer à un homme auſſi célebre tous les grands & magnifiques ouvrages, que l'on trouve quelque part que ce ſoit.* Pour paſſer au ſervice d'Iſis, il eſt vrai que Tacite rapporte, qu'il étoit établi chez une partie des Sueves. Mais, il ſuffit de lire le paſſage entier, pour comprendre ce qu'il en faut croire. (*e*) *Une partie des Sueves offre des ſacrifices à Iſis. Je n'ai pû rien découvrir ſur la cauſe & l'origine de ce culte étranger, ſi ce n'eſt que l'image même, qui reſ-*

(*c*) *Majorum facta modulationibus citharisque canebant, Etheſpamara, Hanala, Fridigerni, Widicula, & alterum quorum in hac gente magna opinio eſt, quales vix Heroas fuiſſe, miranda facilat antiquitas.* Jornandes de Getis c. IV. & V. p. 617.

(*d*) Tacit. Germ. c. XXXIV.

(*e*) Tacit. Germ. c. IX.

reſſemble à un vaiſſeau que l'on appelle Liburnien, montre que ce culte a été apporté d'ailleurs. Mais, puiſque Tacite reconnoit ailleurs, que les Germains n'avoient ni images ni repréſentations de leurs Divinitez, il eſt naturel de juger que ce petit (*f*) vaiſſeau étoit une priſe que les les Sueves avoient faite ſur quelque ennemi, & qu'ils avoient tranſporté ſuivant leur coutûme dans un de leurs bois ſacrez, pour y être un monument perpetuël de leur victoire. A l'égard de la prétendue conformité du Tuiſton & du Mannus des Germains, avec le Thot & le Mena des Egyptiens, elle n'eſt certainement que dans le nom. Le Thot des Egyptiens (*g*) eſt un homme célebre, qui paſſoit pour l'inventeur des lettres, des ſciences, & des loix, & que l'on mit pour cette raiſon au nombre des Dieux apres ſa mort. Tuiſton, au contraire, étoit la principale Divinité des Germains, qui ne connoiſſoient point le culte des morts. Mena (*h*) étoit l'un des anciens Rois de l'Egypte; au lieu que Mannus étoit, ſelon les Germains, le premier homme, duquel les autres ſont décendus.

Je n'en dirai pas davantage ſur cette matiere. C'eſt

(*f*) Les vaiſſeaux, que l'on appelloit Liburniens, étoient de petits bâtimens fort legers, qui portoient 30. à 40. hommes. Tacit. Hiſt. V. 23. *Liburnica Scapha.* Stephanus de Urb. p. 514. Ils étoient de l'invention des Liburniens peuple Celte établi le long de la Mer Adriatique. Les Romains en conſtruiſirent enſuite à leur imitation. Je montrerai, en parlant de la navigation des Celtes, que leurs vaiſſeaux, & ſurtout ceux des Germains, avoient la forme des Liburniens.

(*g*) Diod. Sic. Lib. I. p. 10.

(*h*) Diod. Sic. Lib. I. p. 28. 29.

CHAP. XIII.

re. C'eſt perdre fort inutilement ſon tems que de vouloir découvrir ce qui s'eſt paſſé dans des Siecles, dont il ne reſte abſolument aucun mémoire. Je ferai ſeulement deux Réfléxions avant que de finir ce Chapitre. La premiére, que les Perſes, les Iberes d'Orient, les Albaniens, les Bactrians, me paroiſſent avoir été le même peuple que les Celtes. On en trouvera les preuves dans la ſuite de cet Ouvrage. En le ſuppoſant ici, j'en infere que les Celtes demeuroient peut-être anciennement dans les contrées où ces peuples étoient établis, & qu'ils paſſerent en Europe par les Provinces qui ſont entre la Mer Caſpienne & le Pont Euxin. Ma ſeconde reflé-xion, dont le Lecteur fera tel uſage qu'il jugera à propos, c'eſt que les Anciens qui ont parlé de l'origine des Scythes & des Celtes s'accordent à les faire décendre d'un homme qui avoit trois fils. Les Scythes diſoient, au rapport (*i*) d'Herodote, que Targitaus, qu'ils regardoient comme le Fondateur de leur nation, avoit eu trois trois fils, Leipoxain (*k*) Arpoxain, & Kolaxain. Les Grecs, établis dans le Pont, faiſoient décendre les Scythes d'Hercules & d'une Sirene, qui lui donna trois fils, Agathyrſus, Gelonus & Scytha. J'ai parlé plus haut d'une ancienne (*l*) Tradition, qui couroit parmi les Romains. Elle portoit, que Polypheme, le Cyclope, avoit eu de Galatée ſa femme trois fils, qui peuplerent la Celtique.

(*i*) Hérodotus Lib. IV. cap. VI. & X.

(*k*) Cette terminaiſon de *xain*, ſemble être le *ſohn*, *ſohn*, des Tudeſques & des Anglois. *Anderſohn*, fils d'André, *Johnſohn* fils de Jean.

(*l*) Voyez ci-deſſus p. 65. note [*t*].

que, Celtus, Illyrius, & Gallus. Les Germains auſſi diſoient que Mannus (*m*) avoit eu trois fils, deſquels décendoient les trois principaux peuples de la Germanie, les Ingævons, les Herminons, & les Iſtævons. Cluvier (*n*) prétend, que ce ſont-là manifeſtement les trois fils de Noë, Sem, Cam, & Japheth; ou au moins les fils de Gomer, Aſxenas, Riphath, & Togarma. C'eſt ce que je n'oſerois aſſûrer auſſi poſitivement. Mais, je ne doute point que les Grecs n'ayent formé ſur ce modele la Fable des trois fils de Saturne, & celle qui portoit, que, du mariage du Ciel avec la Terre (*o*), il naquit trois fils d'une grandeur & d'une force extraordinaire, Coltus, Briareus, & Gyges.

CHAPITRE QUATORZIEME.

Des divers noms que les peuples Celtes portoient anciennement.

JE ne m'engagerois pas à examiner les divers noms que les peuples Celtes portoient autrefois, ſi cette recherche, quelque peu intereſſante qu'elle ſoit en elle-même, ne pouvoit être de quelque utilité, pour decouvrir certaines coutumes des nations Celtiques par les noms mêmes qui leur étoit affectez. Il faudra, à la vérité, entrer ici dans des diſcuſſions étymologiques, dont je fais très-peu de cas, parce qu'elles ſont ordinairement une étu-

(*m*) Tacit. Germ. c. II.
(*n*) Cluver. Germ. Antiq. p. 67.
(*o*) Heſiod. Theogon.

CHAP. XIV.

étude auſſi incertaine que ſterile. Mais, ce Chapitre ſera le ſeul, où je parlerai d'Etymologie. Je n'enviſagerai même la matiere que d'une maniere générale, & autant qu'il ſera néceſſaire pour faire ſentir le peu de fondement, ou le ridicule, de la plûpart des Etymologies que les Anciens & les Modernes propoſent avec une ſi grande confiance.

Je dois poſer d'abord quelques Véritez qui ſerviront de fondement à mes Remarques. I. Il eſt certain, que la plûpart des peuples Celtes étoient anciennement *Nomades*, c'eſt-à-dire qu'ils n'avoient point de demeure fixe. Ne batiſſant, ni maiſons, ni cabanes, ils paſſoient toute leur vie ſur des chariots, & ne s'arretoient dans une contrée qu'auſſi longtems que leurs troupeaux y trouvoient dequoi ſubſiſter. II. Lorſque les peuples Celtes commencerent à ſe fixer dans un païs, ils ne jugerent cependant pas à propos de bâtir des Villes ni de s'y renfermer. Chaque particulier s'établiſſoit dans une forêt, au pied d'une colline, le long d'un ruiſſeau, au milieu d'une campagne, ſelon qu'il aimoit, ou la chaſſe, ou la pêche, ou l'agriculture. III. Les peuples Celtes, qui avoient une demeure fixe, étoient ordinairement partagez, en Cantons, en Peuples, & en Nations. Le (*p*) Canton étoit un diſtrict occupé par un certain nombre de familles, qui avoient leur juge particulier, & un *Mallus*, c'eſt-à-dire un tribunal où la juſtice s'adminiſtroit pour tout le Canton. Un peuple étoit un (*q*) état independant,

(*p*) Pagus.
(*q*) Civitas, Populus.

dant, ſouverain, formé de l'union de plu- CHAP. XIV.
ſieurs Cantons. Le peuple des Helvetiens, par exemple, étoit compoſé de (*r*) quatre Cantons. Ces peuples tenoient au commencement de chaque Printems une aſſemblée générale, où tout homme libre & capable de porter les armes étoit obligé de ſe rendre, & où l'on décidoit, à la plûralité des voix, toutes les affaires qui pouvoient intereſſer le bien de l'état. Ces états ſouverains étoient en très-grand nombre dans toute la Celtique, comme ils le ſont encore aujourd'hui en Allemagne. Du tems de Jules Ceſar, on comptoit dans les Gaules (*s*) trois à quatre cent peuples differens, dont la plûpart devoient être ſelon les apparences très-peu conſiderables. Enfin, les peuples, qui entretenoient enſemble quelque liaiſon, & qui ſe réüniſſoient en tems de guerre pour mieux reſiſter à un ennemi commun, formoient ce que j'appelle une nation. C'eſt dans ce ſens, que Jules Ceſar dit (*t*) que les Gaulois étoient diviſées de ſon tems en trois parties, dont la prémiere étoit occupée par les Belges; la ſeconde, par les Aquitains; & la troiſieme par les Celtes. Il eſt vrai, que les Auteurs ne s'aſſujettiſſent pas toûjours à cette diſtinction des peuples & des nations. Mais, perſonne ne me conteſtera que la diſtinction même ne ſoit fondée; & que les Belges, par exemple, les Celtes, & les Aquitains, ne fuſſent partagez en une infinité de peuples, dont on peut voir les noms dans Jules Ceſar & dans Pline.

Pour

(*r*) Cæſar. I. 12.
(*s*) Plutarque en compte 300. *in Cæſare* T. I. pag. 715. Appien 400. *De Bello Civili.* Lib. II. p. 848. 850.
(*t*) Cæſar. I. 1.

CHAP. XIV.

Pour faire préſentement uſage de ces Remarques, il eſt preſque impoſſible de découvrir l'origine des noms que les Cantons Celtiques portoient autrefois. Ces noms ſont pris ordinairement d'une forêt abbatuë depuis longtems, d'un ruiſſeau dont les Géographes ne font aucune mention, qui a changé de nom, ou de quelque autre objet encore moins conſiderable. C'eſt perdre par conſequent ſon tems, que de rechercher, par exemple, pourquoi un Canton des Helvetiens s'appelloit Tigurinus (*v*), & l'autre Verbigenus. On ne peut rien dire là-deſſus de certain, ni ſeulement de vraiſemblable. A l'égard des noms des peuples, & ſur-tout des nations Celtiques, il eſt plus facile d'en découvrir l'origine. Ces noms ſont pris pour la plupart, 1. ou de la ſituation du païs qu'un peuple occupoit; 2. ou de quelque uſage, de quelque prérogative, par laquelle un peuple ſe diſtinguoit. Voici quelques exemples du prémier ordre. Les Armoriques étoient ainſi appellez, parce qu'ils demeuroient ſur les côtes de l'Ocean. *Ar-Mor-Rich* ſignifie un Royaume, une Province maritime (*x*). Les Aduaticiens ou Avaticiens, parce qu'ils demeuroient le long d'un fleuve. Il y avoit deux peuples de ce nom dans les Gaules. L'un ſur le (*y*) Rhin, & l'autre vers les embouchures du Rhone (*z*). *An* ſignifie près, & *Water* de l'eau. Le nom de Noricie, *Nord-Rych*, ſignifie une Province un Royaume Septentrional; c'eſt ainſi

(*v*) Cæſar I. 12. 27.
(*x*) Voyez ci-deſſus p. 33. note [*o*].
(*y*) Cæſar. II. 29.
(*z*) Pomp. Mel. Lib. II. cap. V. p. 57.

ainſi que les Celtes d'Italie appelloient la Baviere. Les Marcomans, *Marxmänner* ſont les peuples établis dans les marches, ſur les frontieres d'un païs. Les Eſtions, *Eſt-Wohner*, les peuples établis à l'Eſt de la Germanie, c'eſt-à-dire en Pruſſe. Voici des exemples du ſecond ordre. Les Bretons, *Britten*, ſont les peuples qui avoient accoutumé de s'enluminer le corps de differentes couleurs, & que les Latins appelloient pour cette raiſon (*a*) *Pictes*. Les Pannoniens ſont les peuples qui portoient des habits d'un drap, qu'ils coupoient par bandes, *Pannen* (*b*), & qu'ils couſoient enſemble à la maniere du païs. Les Ligures, *Liger*, ſont (*c*) les peuples qui avoient une demeure fixe. Les Wandales, au contraire, *Wandeler*, ſont des peuples ambulans qui couroient d'un païs à l'autre. Les Méones, *Männer*, les Lydiens, (*d*) *Liti*, ſont des gens qui ſuivoient la profeſſion des armes. Les Tyrrheniens (*e*), *Turnwohner*, ſont ceux qui demeurent dans des tours. Les Bourguignons, *Burgwohner* ceux qui demeurent dans des Villes cloſes. Les Buri, *Bauren*, ſont des laboureurs, des peuples qui s'appliquent à l'agriculture. Les Langobardi, *Langebarten*, des peuples qui portoient de longues barbes, ou de longues halebardes. Les Sicans (*f*), *Sieghauſen*, ſont des peuples victorieux. Les Francs, *Franxen*, & les Friſons, *Fryen*, ſont des

CHAP. XIV.

(*a*) Voyez ci-deſſus p. 41.
(*b*) Voyez ci-deſſus p. 62. 63.
(*c*) Voyez ci-deſſus p. 88.
(*d*) Voyez ci-deſſus p. 102. 128.
(*e*) Voyez ci-deſſus p. 102. note [*k*].
(*f*) Voyez ci-deſſus p. 115. note [*n*].

CHAP. XIV.

des peuples libres, qui se glorifioient de n'avoir pas été assujettis par les Romains, & de ne leur payer aucun tribut. Ces exemples suffisent, pour nous mettre en état de découvrir l'origine de la plûpart des noms que les peuples Celtes portoient anciennement. Ce sont des noms purement appellatifs, des dénominations particulieres, prises, ou du païs que ces peuples occupoient, ou de certaines qualitez par lesquelles ils se faisoient remarquer. Il y en a même, qui, pour me servir d'un terme vulgaire, sont de véritables sobriquets, comme par exemple celui de Belges (g), *Balgen*, qui signifie des gens feroces, hargneux. Les anciens Auteurs, ignorant ce que je viens de dire, ont prétendu que les noms des peuples Celtes viennent tous orginairement de quelque Prince célébre, qui, ayant relevé la gloire de sa nation, a merité par-là, qu'elle adoptât son nom pour le rendre immortel. On dit, par exemple, que les Scythes ont reçû ce nom du Roi Scythus, les Celtes de Celtus, les Gaulois de Gallus, les Belges de Belgius, & ainsi des autres. J'ose bien assûrer, que ces Etymologies sont toutes fausses. Les Rois des Celtes étoient les chefs des partis qui s'élevoient au milieu d'un état. Il y avoit souvent dans un peuple autant de Rois, que de differentes factions. Le peuple, jaloux de la souveraineté, les élevoit & les déposoit selon son bon plaisir, & ne les consideroit jamais assez pour prendre le nom d'un Prince qui étoit rarement reconnu par tous ses compatriotes. Au moins n'ai-je trouvé jus-

(g) Voyez ci-dessus p. 33. note [m].

jusqu'à présent qu'un seul exemple d'un peuple qui portât le nom de son chef. Ce sont les Caturiges, peuple Celte établi autour d'Embrun (*h*). Ils étoient ainsi appellez, parce qu'ils obéissoient à des Princes qui portoient le nom de Cottius. Ce petit état s'appelloit en Latin *Cottii* (*i*) *Regnum*, & en Celte *Cott-Rich*, ou *Catt-Rich*, le Royaume des Cottiens. On prétend aussi, que le nom de Bituriges, signifie le Royaume de Bitus, *Bitt-Rich*, ou de Bituitus, qui étoit un nom commun parmi les Gaulois. Au moins cette Etymologie est-elle plus vraisemblable, que celle qui fait deriver le nom de Bituriges, de deux mots Tudesques, *Beut-Rich* qui signifient riche en butin. La difficulté est qu'il faut supposer ici un Prince inconnu dans l'Histoire, puisqu'il ne paroît pas que les Bituriges ayent jamais eu un Roi du nom de Bitus. Quoiqu'il en soit, un ou deux exemples ne suffisent pas pour faire une regle, encore moins pour contrebalancer une infinité d'exemples contraires, qui montrent clairement que les noms des peuples Celtes ont une origine toute differente de celle que les Anciens leur donnent ordinairement. CHAP. XIV.

Après ces Réfléxions générales, il faut entrer dans quelque détail, & dire un mot des noms les plus connus sous lesquels on designoit anciennement les peuples Celtes. J'ai montré au commencement (*k*) de cet Ouvrage, que les plus ancien nom de ces peuples est Du nom de Scythes.

(*h*) *Caturigidum in Graiis Alpibus* Eberodunum. Ptol. Lib. III. c. I. p. 71.

(*i*) Strabo IV. p. 179.

(*k*) Voyez ci-dessus p. 1.

CHAP. XIV.

eſt celui de Scythes. C'eſt auſſi le plus général, puiſqu'on le donnoit à toutes les nations qui demeuroient au deſſus du Pont-Euxin, du Danube, & de la Mer Adriatique. Quelques-uns le derivent d'un ancien Roi nommé (*l*) Scythus. J'ai déja averti, que cette Etymologie eſt indubitablement fauſſe. D'autres ont crû que ce nom étoit Grec d'origine. Ces barbares, dit-on, étant d'un naturel violent, emporté, on les appella Scythes ἀπὸ τῦ (*m*) σκύζεσθαι *iraſci*, comme qui diroit des furieux. Cette Etymologie eſt ridicule, puiſque les Scythes même ſe ſervoient de ce (*n*) nom en parlant de leur nation. Mr. de Leibnitz, avec la plûpart des Modernes (*o*), prétendent que les Scythes avoient pris ce nom, pour marquer qu'ils étoient de bons chaſſeurs, d'habiles tireurs de l'arc. *Schieſſen* autreſois *Sxiotan* ſignifie en Tudeſque, Tirer; & *Schütze* un Archer. Je ſoucrirois à cette conjecture, s'il étoit conſtant que les Scythes, qui reçûrent enſuite le nom de Celtes, ſe ſerviſſent effectivement de l'arc & de la fleche. Mais, j'ai déja averti (*p*), que ces armes étoient particulieres aux Scythes, que l'on appella dans la ſuite Sarmates. Il eſt plus vraiſemblable, que le nom de Scythes vient de *Zihen*, courir, voyager, & qu'il répond à celui de Nomades ou de Leleges (*q*), c'eſt-à-dire de vagabonds. Ils prenoient ce nom pour

(*l*) Herodot. IV. 10. Steph. de Urb. p. 675.
(*m*) Steph. ub. ſup.
(*n*) Herod. Lib. IV. c. CXXVIII.
(*o*) Stralenberg p. 33.
(*p*) Voyez ci-deſſus p. 10. 15.
(*q*) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 8. 9.

pour marquer qu'ils étoient des (r) voyageurs, qu'ils n'avoient ni patrie ni demeure fixe. C'eſt ce qu'aſſûre l'Auteur du *Chronicon Paſchale* (s). Il dit que le nom de Scythe a la même ſignification que celui de Parthe, qui, ſelon la remarque de Juſtin (t), deſigne un voyageur, un exilé.

Le nom de Celte peut être regardé comme le nom propre & diſtinctif des peuples dont on parle dans cet Ouvrage; au lieu que celui de Scythes leur étoit commun avec les Sarmates, & même avec pluſieurs autres nations barbares, qui demeuroient au Nord de l'Aſie. J'ai montré dans les Chapitres précédens, que le nom de Celtes eſt (v) fort ancien, qu'il étoit connû du tems (x) d'Herodote, & commun à la plûpart des peuples de l'Europe; que c'étoit le nom que ces (y) peuples prenoient eux-mêmes, & ſous lequel les étrangers les deſignoient auſſi le plus communement. Il ne me reſte donc plus que de dire un mot de l'origine de ce nom. Quelques-uns en font un nom Arabe ou (z) Caldaïque. C'eſt une viſion. Comment les Caldéens pouvoient-ils donner un nom pris de leur langue à des peuples qu'ils ne connoiſſoient point; ou comment ces peuples auroient-ils pû s'approprier un nom Arabe? D'au-

(r) Voyez ci-deſſus p. 89.

(s) Cronic. Paſchale p. 47.

(t) *Scythico Sermone Parthi exules dicuntur.* Juſtin. Lib. XLI. 1.

(v) Voyez ci-deſſus p. 1.

(x) Voyez ci-deſſus p. 12.

(y) Voyez ci-deſſus p. 32.

(z) A חרל, חלה Hoſe. XI. 6. *manſit, perennavit.* Stra-lenberg p. 132. & ſeq.

CHAP. XIV.

D'autres le font venir comme je l'ai déja dit du Roi (*a*) Celtus. Cette Etymologie n'eſt pas non plus de bon alloi, par les raiſons que j'ai alleguées au commençement de ce Chapitre. Voici ce que Mr. de Leibnitz penſe ſur ce nom. „ (*b*) *Celtæ*, ou *Keltæ*, ou *Galatæ*, „ c'eſt le même mot; car, les Anciens prononçoient le *Ce* comme *Ke*. Strabon a remarqué, qu'ils furent ainſi nommez par honneur, διὰ τὴν ἐπιφάνειαν. Le mot *Gelt* veut „ dire valeur, & le mot *Gelten* veut dire valoir.„ Je ne ſai ſi l'on a rendu un grand ſervice à la mémoire de ce Savant, en publiant ſes Collections Etymologiques. Elles ne répondent certainement pas à la réputation que ſes autres Ouvrages lui ont juſtement acquiſe, & je doute beaucoup qu'il eut fait ce Recueil, dans la vûe qu'on le rendît public après ſa mort. Quoiqu'il en ſoit, pour dire mon ſentiment ſur la conjecture que je viens de rapporter, on ne me perſuadera jamais, que les mots de Celte & de Galate ſoient le même nom, prononcé différemment. Le nom de Galate eſt une infléxion Grecque de celui de Gaulois, comme je le montrerai dans l'un des articles ſuivans. A l'égard du paſſage de Strabon, je n'y trouve point ce qu'on attribuë à ce Géographe. Il ne parle point de l'origine du nom de Celtes. Il dit ſeulement (*c*), qu'autrefois ce nom étoit propre aux habitans de la Gau-

(*a*) Ammian. Marcellin. Lib. XV. c. IX. p. 97.

(*b*) Leibnitz Collectan. T. II. p. 104.

(*c*) Ἀπὸ τούτων δ' οἶμαι καὶ τὰς σύμπαντας Γαλάτας Κελτὰς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων προσαγορευθῆναι, διὰ τὴν ἐπιφάνειαν. Strabo Lib. IV. pag. 189.

Gaule Narbonnoiſe; qu'enſuite, les Grecs ont donné, à tous les Gaulois en général, le nom du peuple le plus connu & le plus célébre de ces contrées. Je ſuis ſurpris, que le mot de *Gelt*, qui ſignifie à la vérité une valeur, mais ſur-tout des eſpeces, de l'argent comptant, n'ait pas fait venir à Mr. de Leibnitz une autre penſée. Les Celtes étoient des mercenaires, qui fourniſſoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient, pourvû qu'on n'oubliât pas de les payer d'avance. Ne pourroit-on pas dire, qu'on les appella Celtes, parce que *Gelt*, de l'argent, étoit toûjours la prémiere choſe qu'ils demandoient, le prémier mot qu'on leur entendoit prononçer. Cependant, comme il y a de la différence entre les mots de Gelt, & celui de Celte ou Kelte, j'aime mieux renoncer à cette conjecture, qui d'ailleurs ne feroit pas honneur à nos Peres, & avouër de bonne foi, que je ne ſai d'où vient le nom de Celte, à moins qu'on ne veuille le deriver de *Zelt*, qui ſignifie une tente; au moins eſt-il certain, que les Celtes n'avoient anciennement pour demeures que des tentes, des hutes, ou des chariots couverts. CHAP. XIV.

Pour paſſer au nom d'Iberes, j'ai déjà remarqué, qu'il deſigne en général un peuple établi au-delà d'une Mer, d'un fleuve, d'une montagne. Delà vient, comme je l'ai montré plus haut, qu'on trouve des (*d*) Iberes par-tout où il y avoit des Celtes; en Eſpagne, dans les Gaules, en Italie, & en Lydie. Il y a apparence, que c'eſt dans le même ſens, que l'Irlande étoit appellée par les Gaulois, & par Du nom d'Iberes.

(*d*) Voyez ci-deſſus p. 27. 113. 114. 128.

CHAP. XIV.

par les Bretons (*e*) *Ivernia*, c'eſt-à-dire un païs qui eſt au-delà de la Mer. Je ne doute pas non plus, que les Ubiens, *Uber*, qui étoient un peuple Germain, n'euſſent reçû ce nom, parce qu'ils demeuroient au-delà du Rhin (*f*), vis à vis de Cologne. Il y avoit au reſte des Iberes en Aſie (*g*), entre le Pont-Euxin, & la Mer Caſpienne. Quelques-uns prétendent qu'ils venoient orginairement d'Eſpagne. C'eſt le ſentiment d'Abydenus (*h*), qui rapportoit dans un de ſes ouvrages cité par Euſebe, que Nabuchodonoſor, ayant ſoumis l'Afrique & l'Eſpagne, tranſporta des Iberes d'Eſpagne ſur les côtes du Pont-Euxin. D'autres croyent, que les Iberes d'Aſie envoyerent des Colonies en Eſpagne. Ce ſont de pures ſuppoſitions, comme Appien (*i*) l'a reconnu. Les Iberes d'Eſpagne étoient ainſi appellez, parce qu'ils demeuroient au-delà des monts Pyrenées; & les Aſiatiques, parce qu'ils étoient au-delà du Caucaſe. Cependant, je crois qu'Appien s'avance trop, quand il dit que c'eſt par un pur haſard que les Iberes d'Aſie, & ceux d'Eſpagne, portoient le même nom; ni leur langue, ni leurs coutûmes, n'ayant aucun rapport. J'eſpere de prouver le contraire, au moins à l'égard des coutûmes de ces peuples. Je m'imagine, que Théophylacte Simocatta a voulu imiter le langage des Celtes, lorſqu'il dit

(*e*) Voyez ci deſſus p. 48.

(*f*) Cæſar. I. 54. IV. 3, 16. VI. 9. 29. Tacit. Germ. c. XXVIII.

(*g*) Dionyſ. Perieg. vſ. 696.

(*h*) Euſeb. Præp. Evang. Lib. IX. cap. XLI. Dionyſ. Perieg. ub ſup. Strabo Lib. I. p. 61. XV. 687.

(*i*) Appian. Iberic. initio.

dit (*k*) *qu'il arriva une Ambaſſade de l'Iberie Celtique: c'étoient*, ajoute-t-il, *des Francs envoyez par le Roi Théodorich.* A moins qu'on ne veuille traiter Theophylacte d'ignorant, l'Iberie ne doit pas ſignifier l'Eſpagne que les Grecs appelloient communément Iberie, mais le pais qui eſt au-delà du Danube. C'eſt peut-être dans le même ſens que Nonnus (*l*) donne au Rhin le nom d'Iber. Quoiqu'il en ſoit, il paroit par ce que je viens de dire, que la ſignification du nom d'Ibere eſt préciſement la même que celle du nom d'Hebreu עברי, que les LXX. (*m*) ont traduit par celui de περάτης, *un homme venu d'au delà du fleuve*, c'eſt-à-dire l'Euphrate. Je ne ſai ſi cette conformité eſt accidentelle, ou ſi elle vient de la langue qu'on appelle originelle. Mais, la choſe eſt de trop petite importance, pour meriter qu'on s'y arrête. CHAP. XIV.

A l'égard du nom de Gaulois, j'ai rapporté dans l'un des Chapitres précédens un paſſage de (*n*) Pauſanias, qui aſſûre, qu'il eſt beaucoup plus moderne, que celui de Celte. Cet Auteur ſemble même inſinuer, que l'origine du nom de Gaulois eſt étrangere. *L'uſage*, dit-il, *d'appeller ces peuples Gaulois ne s'eſt introduit que fort tard. Leur ancien nom eſt celui de Celtes; c'eſt le nom qu'ils prenoient eux mêmes, & que les étrangers auſſi leur donnoient.* Jules Ceſar dit quelque choſe de ſemblable au commencement Du nom de Gaulois.

(*k*) Theophyl. Simocat. apud Scriptores Hiſt. Byzant. Lib. VI. c. III. p. 147.

(*l*) Ῥῆνος Ἴβηρ ἐρεφέεσσι κορύσσεται, &c. Nonnus Dionyſ. Lib. XXIII. 397. XLIII. 747.

(*m*) Genes. XIV. 13.

(*n*) Voyez ci-deſſus p. 32. note [*i*].

CHAP. XIV.

mencement de ſes Commentaires. *La troiſieme partie des Gaules eſt occupée par les Celtes : c'eſt ainſi qu'ils ſe nomment dans leur langue, au lieu que nous les appellons Gaulois.* Ces Auteurs ont raiſon dans un ſens. Le nom de Gaulois fut particulier dans le commencement à quelques peuples Celtes, qui avoient paſſé les Alpes & le Danube, pour s'établir les uns en Italie, & les autres en Pannonie. Comme les Grecs, & ſur-tout les Romains, s'accoutumérent inſenſiblement à appeller toutes les nations Celtiques en général du nom des peuples qui demeuroient dans leur voiſinage, il arriva delà, que le titre de Gaulois devint enfin une denomination générale. Mais, au reſte, ni Jules Ceſar, ni Pauſanias, ne décident pas ſi ce nom eſt en lui-même Grec, Latin, ou Celte. Je ne crois pas me tromper en aſſûrant qu'il vient originairement des Celtes. *Wallen* ſignifie en Tudeſque courir, voyager. *Waller* ou *Galler*, (car le changement de l'*v* conſone, en *g*, eſt fort (*o*) commun) marque un (*p*) étranger, un voyageur. Selon toutes les apparences, les Celtes, qui ſe détacherent du gros de leur nation, pour paſſer les Alpes du côté de l'Italie, & le Danube du côté de la Pannono-

(*o*) *Vaſcones*, Gaſcons, *Wodan*, Godan, Dieu. Les Celtes des Gaules mettoient ordinairement le *g*, en la place de l'*v*, ou du *w*, des Tudeſques. *Weiſe*, guiſe, *Wehr*, guerre, *Wald*, gal, gault, *Wilhelm*, Guillaume, *Walther*, Gaultier, &c.

(*p*) *Wallo*, peregrinus. Otfrid ap. Leibnitz in Gloſſar. Collectan. T. I. 182. Βαλιαρεῖς *exules vocant Cyrnii* id eſt Corſicæ incolæ. Pauſan. Phoc. cap. XVII. p. 838. Cluver. Germ. Ant. p. 62. Introduct o. p. 113. *Waller* eſt le même mot que celui de Walon, de Vaudois, païs de Gales, de Valais.

nonie, prirent le nom de *Waller* ou de *Galler*, pour marquer qu'ils avoient été chaſſez de leurs anciennes demeures, ou qu'ils s'en étoient exilez volontairement. Les Romains conſerverent ce mot ſans l'alterer. Les Grecs, pour lui donner une terminaiſon conforme au genie de leur langue, le changerent en celui de *Galates*; & comme γάλα ſignifie en Grec du lait, les Etymologiſtes ne manquerent pas de dire dans la ſuite, que le nom de Galate étoit purement Grec, & qu'il avoit été donné à certains peuples Celtes, ſoit à cauſe de la blancheur de leur teint, qui approchoit (*q*) de celle du lait, ſoit parce qu'ils étoient galactophages, c'eſt ainſi que l'on nommoit anciennement les Nomades, qui vivoient du lait de leurs troupeaux. Voilà ce que les Auteurs les plus célébres ont penſé de l'origine du nom de Gaulois. Le Lecteur pourra choiſir celui des deux ſentimens qui lui paroitra le plus vraiſemblable. Dans le fond, il importe fort peu de ſavoir ſi ce mot eſt originairement Celte ou Grec. A l'égard des autres Etymologies, qui le derivent, ou d'un mot (*r*) Hebreu, ou de (*s*) Gallus fils de Polypheme le Cyclope, ou de Galates (*t*) fils d'Hercules & d'une Princeſſe Celte, ou de (*v*) *Waldt*, Gal, CHAP. XIV.

(*q*) Voyez les Auteurs citez par Ducheſne, Rer. Francic. T. I. p. 17. 19. 22. & par Elias Schedius de Diis German. p. 17. 267.

(*r*) A גָּלַל migravit, גָּלַל volvit, גַּל fluctus, flavus.

(*s*) Voyez ci-deſſus p. 65. note [*t*].

(*t*) Diod. Sic. V. 210. Silius Italic. Lib. III. p. 136.

(*v*) *Waldt*, gal, gault, ſignifie en Celte une foêt. Mais, pour en former le nom d'un peuple, il faudroit y ajouter celui de *Mann*. *Waldmann*, *Wildmann*: c'eſt ainſi que

CHAP. XIV.

Gal, Gault, qui ſignifie une forêt, elles ne meritent pas qu'on les refute ſerieuſement. La plus riſible eſt certainement celle de Bodin (x), qui prétend que des gens, qui ne ſavoient où on les menoit, ayant crié par avanture, *Où allons nous?* ce Sobriquet leur demeura, & devint le nom propre de la nation.

Du nom de Teutons.

Je ne dirai rien ici des noms de Germain, de Sueve, d'Allemand, parce que j'aurai occaſion d'en parler, lorſque j'aurai conduit mon Hiſtoire juſqu'au tems où ces noms commençerent à s'introduire. Il ne me reſte donc plus que de dire un mot de celui de Teutons, que je crois d'une très-grande antiquité. J'ai déja indiqué pluſieurs fois l'origine de ce nom. Les Celtes, ſe croyant (y) iſſus du Dieu qu'ils appelloient Dis, Tuiſton, Tuiſcon, Teut, Teutates, prenoient pour cette raiſon le nom de Teutons, de Titans, ou quelque autre nom approchant, qui exprimât la nobleſſe de leur extraction. Ces noms ſe ſont perdus inſenſiblement avec la tradition ſur laquelle ils étoient fondez, & les peuples de l'Allemagne ſont aujourd'hui les ſeuls qui conſervent le nom de *Teutſchen*. Mais, ſi l'on remonte aux tems les plus anciens, on trouvera qu'il étoit commun à tous les peuples Celtes, quoiqu'ils le prononçaſſent différemment, à cauſe des divers Dialectes de leur langue. Servius (z), par exemple, après

que les Tudeſques appellent des ſauvages qui vivent dans les forêts.

(x) Cluver. Germ. Ant. p. 27.

(y) Voyez ci-deſſus p. 53. 71. 80. 85. 125. & ſuiv.

(z) Servius ad Æneid. X. Cluver. Ital. Antiq. I. cap. XII. p. 57.

après avoir remarqué, „ que la Ville de Piſe „ avoit reçû ſon nom d'un certain Piſus, „ Roi des Celtes, rapporte enſuite, ſur le témoignage de Caton, que les Teutons demeuroient dans cette contrée, avant que „ les Etruſces s'en fuſſent rendus Maîtres. „ On appelloit, dit-il, alors les habitans de la „ Ville *Teutas*, & la Ville même *Teuta*„ Il y avoit auſſi anciennement dans les Gaules un peuple qui portoit le nom de *Volces Tectoſages* (*a*); & j'ai déjà remarqué, que ces termes deſignent un peuple (*b*) décendu de Teut. Jules Ceſar aſſûre, qu'il y avoit d'autres Tectoſages (*c*) en Germanie, autour de la forêt Hercynie. Sans examiner s'ils décendoient de ceux des Gaules, comme Jules Ceſar le croit, on voit ici que ces peuples, qui ne connoiſſoient point encore le nom de Germains, n'en prenoient alors point d'autre que celui de fils de Teut. Il y avoit outre cela des Teutons (*d*), & des Teutonaires, le long de la Mer Baltique, où ils occupoient de vaſtes contrées. La (*e*) Scandinavie toute entiere n'étoit habitée que par des Teutons. J'ai eu occaſion de montrer auſſi dans les Chapitres précédens, qu'il y avoit parmi les Gallogrecs deux tribus dont l'une portoit le nom de

(*a*) Ils demeuroient autour de Carcaſſonne, & s'étendoient juſqu'à Toulouſe. Plin. H. N. Lib. III. cap. IV. p. 309 313. *Tectoſages ad Pyrenam accedunt.* Strabo III. p. 187.

(*b*) Voyez ci-deſſus p. 54. note [*d*].

(*c*) Cæſar. VI. 24.

(*d*) Plin. Lib. IV. c. XIV. p. 477. Pomp. Mel. Lib. III. c. III. p. 76. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 58.

(*e*) *Scandinavia quam adhuc Theutoni tenent.* Pomp. Mel. Lib. III. c. VI. p. 82. Voyez ci-deſſus p. 38. note [*o*].

CHAP. XIV.

de (*f*) Tectosages, & l'autre celui de *Teutobodiaci*. J'ai prouvé, enfin, que l'on plaçoit les (*g*) Titans dans tous les pais que les Pelasges occupoient anciennement. En voilà assez, pour faire voir, que la plûpart des nations Celtiques affectoient de prendre des noms derivez de celui du Dieu auquel ils rapportoient l'origine du genre humain. J'ose même assûrer, qu'il n'y a aucune contrée de l'ancienne Celtique, dans laquelle on ne trouve une infinité de noms propres, ou de (*h*) peuples, ou de (*i*) villes, ou de (*k*) forets, ou de (*l*) Princes, qui sont manifestement formez de celui de Teut. Ceux, qui sont curieux de ces matieres, peuvent voir les exemples que je cite dans les notes.

CHA-

(*f*) Voyez ci-dessus p. 53. 54.

(*g*) Voyez ci-dessus p. 71.

(*h*) Taurisci, *Tau-Rich* Royaume de Teut. Voyez ci-dessus p. 53. 60. Taulantii, *Tau-landt* pais de Teut. Voyez ci-dessus p. 53. C'étoit une Province de l'Illyrie située du côté de Dyrrachium, (*Durazzo.*) Ptolem. Lib. III. c. XIII. p. 91. Thucyd. Lib. I. c. XXIV. pag. 14. Silius Ital. Lib. X. pag. 434. XV. pag. 657. Ælian. de Animal. Lib. XIV. c. I. p. 798.

(*i*) *Teutoburgium* forteresse de la Pannonie Inferieure. Ptol. II. c. XVI. p. 63. Antonin. Itinerar. p. 15. *Teudurum* forteresse de la Germanie Inferieure. Antonin. Itin. p. 23. *Tenderium* Ville de Germanie. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 59.

(*k*) *Teutoburgiensis saltus.* C'est la forêt où Varus fut défait. Tacit. An. I. 60.

(*l*) *Teutamides*, Roi des Pelasges. Homer. Iliad. II. Catalog. vs. 350. Dionys. Halic. I. 22. *Teutamus*, Roi des Pelasges. Diod. Sic. IV. 183. V. 238. *Teutagones*, Chef des Bastarnes. Valer. Flaccus Argon. Lib. VI. vs. 96. *Teuthras*, Roi de Mœsie. Plutar. de fluv. T. II. 1161. Diod. Sic. IV. 167. *Teuta*, Reine des Sardiens en Illyrie. Dio Cas. Fragment. Lib. XII. p. 923. Polyb. II. 93. Florus II. 5. *Teutomatus*, Roi des Nitiobriges dans.

CHAPITRE QUINZIEME.

De la Langue des anciens Celtes.

JE finirai ce prémier Livre par quelques Remarques ſur la Langue que les peuples Celtes parloient anciennement. On prétend (*m*), *qu'elle s'eſt conſervée juſqu'à notre Siecle dans la Bretagne, Province de France; au païs de Galles, en Angleterre; & enfin, dans la Biſcaie, en Eſpagne.* C'eſt une queſtion que je ne ſuis pas en état de décider, parce que je n'entens aucune de ces trois Langues. Autant que je puis en juger par le petit nombre de (*n*) Gloſſaires que j'ai vus, & ſur-tout par les converſations que j'ai euës avec l'illuſtre Mr. la Croſe, que je ne conſulte jamais ſans fruit, dans les matieres même qu'il ne regarde que comme une partie acceſſoire de la vraye erudition, le bas Breton, & la langue vulgaire du païs de Gales, conſervent pluſieurs mots qui viennent effectivement de l'ancienne Langue des Celtes. Quoiqu'il en ſoit, je puis aſſûrer

dans les Gaules. Cæſ. VII. 31. *Teutomat*, Roi des Ligures Saliens. Livius Epit. Lib. 61. *Teutobodus*, ou *Teutomodus*, ou *Theutobochus*, Roi des Teutons qui furent defaits par Marius. Oroſius Lib. V. c. XVI. pag. 280. Euſeb. Chron. p. 39. 149. Florus III. 3. Eutrop. Lib. V. c. I. p. 110. *Tautamus* Chef des Eſpagnols. Excerpta ex Lib. XXXII. Diod. Sic. p. 795. in Editione Henrici Stephani. *Thutheas* Elidis fluvius. Strabo VIII. 342.

(*m*) Bruzen la Martiniere Diction. Geogr. T. II. part. II. p. 440. Hotoman. Franco-Gallia cap. II. p. 20. Bochart. Geogr. Sacr. P II. Lib. I. c. XLI. fine.

(*n*) Leibnitz Collect. T. II. p. 81. & ſeq.

CHAP. XV.

ſûrer ici deux choſes. La prémiere, que tous les peuples Celtes, dont j'ai fait mention dans ce Livre, avoient originairement la même Langue, mais qui ſe partagea par la ſuite du tems en une infinité de Dialectes différens. La ſeconde, que la Langue Allemande eſt un reſte de l'ancienne Langue des Celtes. Comme ces preuves ſont déciſives pour faire voir que l'Europe étoit anciennement habitée par un ſeul & même peuple, il faudra les mettre dans tout leur jour, & entrer pour cet effet dans quelque détail.

Les Celtes avoient anciennement la même Langue.

La prémiere vérité, que je dois établir, c'eſt que les peuples Celtes avoient anciennement la même Langue. Je le prouve prémierement par le témoignage des Auteurs qui l'aſſurent poſitivement. J'ai montré plus haut (*o*) que la Langue des habitans de la Grande-Bretagne étoit (*p*) peu différente de celle des Gaulois. Tacite, parlant des (*q*) Eſtions, remarque, que, bien qu'ils euſſent les mêmes coutûmes que les autres Sueves, cependant leur Langue approchoit plus de celle des peuples de la Grande-Bretagne. J'ai déja averti, que les Eſtions ſont indubitablement les anciens habitans de la Pruſſe, puiſque l'ambre (*r*) ſe ramaſſoit ſur leurs côtes.

Prémiere Preuve.

Le

(*o*) Voyez ci-deſſus p. 41.

(*p*) *Sermo haud multum diverſus.* Tacit. Agric. c. II.

(*q*) Tacit. Germ. c. XLV.

(*r*) Caſſiodore, dans une Lettre qu'il leur écrit en qualité de Secretaire de Theodoric Roi des Gots, pour les remercier de l'ambre qu'ils ont envoyé à ce Prince, les appelle *Haſti*. Caſſiod. Var. Lib. IV. Ep. II. p. 78. J'ai remarqué plus haut, que les Eſtyons, *Eſtwohner*, étoient ainſi appellez, parce qu'ils demeuroient à l'Eſt de la Germanie. Voyez ci-deſſus p. 39. 141.

Le même Hiſtorien, parlant des Gothins, qui, ſelon ſa déſcription (*s*), devoient demeurer ſur les frontieres de Pologne & de Sileſie, aſſûre qu'ils ſe ſervoient de la Langue Gauloiſe. Voilà donc des peuples établis aux extrémitez de la Germanie, qui ont la même Langue que les Gaulois & les habitans de la Grande-Bretagne. Il eſt important de remarquer ici, que les Eſtions, & les Gothins, étoient des peuples connus du tems de Tacite: & il ne ſera pas inutile de rapporter comment, & à quelle occaſion, les Romains avoient reconnu les contrées où ils étoient établis. On ſait, qu'après les tems d'Auguſte & de Tibere, les Romains, ſoit qu'ils ne ſe ſouciaſſent plus de faire de nouvelles conquêtes, ſoit qu'ils trouvaſſent trop de difficulté à ſoumettre les peuples de la Germanie, prirent le parti d'abandonner les établiſſements (*t*) qu'ils avoient au-delà du Rhin & du Danube, & de bâtir des fortereſſes le long de ces fleuves, qui furent regardez comme les bornes de l'Empire de ce côté-là. Ayant une fois renoncé au projet de conquerir la Germanie, les Romains ne s'informerent plus, ni des Germains (*v*), ni du païs qu'ils occupoient. Ils eurent cependant occaſion de connoitre les Eſtions, & les Gothins, ſous le regne de Neron. Comme l'ambre étoit extrémement recherché dans ce tems-là, un favori de

(*s*) *A tergo Quadorum & Marcomannorum.* Tacit. Germ. c. XLIII. Les Marcomans demeuroient alors en Boheme, & les Quades en Moravie.

(*t*) Trajan fit des établiſſemens au-delà du Danube, mais ſes Succeſſeurs ne ſe ſoucierent pas de les maintenir.

(*v*) *Albis fluvius incolitum, & notum olim; nunc tantum auditur.* Tacit. Germ. c. XLI.

CHAP. XV.

de l'Empereur, nommé Julien (*x*), obtint de ce Prince, qu'il envoyât une Ambaſſade, pour achepter l'ambre de la prémiere main, & ſur les lieux mêmes où on le ramaſſoit. Cette Ambaſſade, qui avoit à ſa tête un Chevalier Romain (*y*), étant partie de Carnuntum, forteresſe aſſiſe ſur le Danube du côté de Vienne (*z*), dût paſſer dans le païs des Gothins pour arriver en Pruſſe. L'Envoyé fut très-bien reçû par les Eſtions. Il apporta 13000. Livres (*a*) d'ambre, qu'un Roi des Germains, envoyoit en préſent à l'Empereur, & ſur-tout un morceau, qui devoit être d'un prix ineſtimable, s'il eſt vrai, comme Pline le (*b*) rapporte, qu'il peſât ſeul treize Livres. Comme cet Envoyé, ou les gens de ſa ſuite, entendoient, ſelon les apparences, la Langue des Gaules, & de la Grande-Bretagne, qui étoient des Provinces Romaines, ils eurent occaſion de ſe convaincre, qu'elle ne differoit pas de celle des Eſtions, & des Gothins. Je ſuis perſuadé, que les Romains auroient fait la même Remarque par rapport aux autres peuples de la Germanie, s'ils avoient pris la peine d'examiner leur Langue, & de la comparer avec celle des Celtes qui leur étoient ſoumis. II. On n'en doutera pas, ſi l'on veut peſer une ſeconde Preuve que je vais propoſer. En parlant des peuples qui demeuroient le long du Danube, j'ai remarqué, que, vers l'an 474. (*c*) de Rome, il

Seconde Preuve.

(*x*) Plin. H. N. Lib. XXXVII. c. III. p. 371. 372.
(*y*) Plin. ub ſup.
(*z*) Voyez ci-deſſus p. 63.
(*a*) Solin. c. XXXIII. p. 249.
(*b*) Plin. ub ſup.
(*c*) Voyez ci-deſſus p. 51.

il ſortit de la Pannonie une nombreuſe armée de Gaulois, qui, après avoir ravagé la Macedoine, & la Grece, allerent enſuite s'établir dans l'Aſie Mineure. J'ai dit ailleurs (*d*), que les Scordiſces furent les chefs de cette expedition. On ſait que la poſterité de ces Gaulois ſubſiſtoit encore en Aſie du tems de St. Paul, qui leur adreſſa ſon Epitre aux Galates. Saint Jerome, dans la Préface du ſecond Livre de ſon Commentaire ſur cette Epitre, aſſûre, qu'à quelque différence près, la Langue des Galates, étoit celle des peuples qui habitoient le païs de Treves. On voit aiſément pourquoi St. Jerome n'étend cette conformité qu'au ſeul païs de Treves. Ayant fait quelque ſejour dans cette Ville, (*e*) qui étoit de ſon tems la Métropole des Gaules, il avoit eu occaſion de connoitre la Langue du païs, au lieu qu'il n'étoit pas auſſi bien informé de celle des autres peuples. Je ne crains point au reſte, que l'on m'objecte, qu'il n'eſt pas ſurprenant que les Gallogrecs euſſent la même Langue qu'un peuple des Gaules, puiſqu'ils en ſortoient originairement (*f*). En ſuppoſant ici que les Scordiſces, & les autres peuples Celtes de la Pannonie, fuſſent effectivement venus des Gaules, ma preuve demeurera cependant dans toute ſa force. On en conviendra, ſi l'on veut faire attention à ces deux choſes. D'un côté, les Treviriens étoient (*g*) Germains d'origine. Si leur Langue ne différoit pas de celle

CHAP. XV.

(*d*) Voyez ci-deſſus p. 56. note [*o*].

(*e*) Hieronym. Epiſt. ad Florent. Operum Tom. I. p. 34. Edit. Francof. 1684. Cluver. G. A. p. 42.

(*f*) Voyez ci deſſus p. 53. note [*y*]. p. 56. note [*n*].

(*g*) Tacit. Germ. c. XXVIII.

CHAP. XV.

le d'un peuple ſorti des Gaules, il faut donc que les Gaulois, & les Germains, euſſent une même Langue. D'un autre côté, il eſt conſtant, que la Langue des Scordiſces étoit auſſi celle des (*h*) Baſtarnes. Et quelle étoit la Langue des Baſtarnes? La même que celle de tous les autres peuples (*i*) Germains. *Les Peucins*, dit Tacite (*k*), *que quelques-uns appellent* (*l*) *Baſtarnes, ont la Langue des Germains.* Je crois donc avoir prouvé, que les habitans de la Grande-Bretagne, les Gaulois, les Germains, les Pannoniens, les Baſtarnes, ne différoient pas anciennement par rapport à la Langue.

Troiſieme Preuve.

III. Il ſera facile de découvrir, par une ſemblable induction, quelle étoit la Langue des anciens habitans de la Thrace. Strabon aſſûre, qu'elle n'étoit (*m*) point différente de celle des Getes. Il ne s'agit donc uniquement que de ſavoir quelle étoit la Langue des Getes. J'ai déjà montré par quelques (*n*) exemples, que c'étoit celle des Celtes, ou, ce qui eſt la même choſe, l'ancien Tudeſque. La choſe eſt au deſſus de toute conteſtation, s'il eſt vrai, comme je le crois (*o*), que les Getes fuſſent le même peuple qui reçût dans la ſuite le nom de Goths. Perſonne ne diſconvient que les Goths ne parlaſſent le Tudeſque: & s'il y avoit quelcun à qui il reſtât quelque dou-

(*h*) *Baſtarnæ Scordiſcis lingua & moribus æquales.* Livius Lib. XL. c. LVII. Lib. XLI. c. XIX.

(*i*) Voyez ci-deſſus p. 56. 57.

(*k*) Tacit. Germ. c XLVI.

(*l*) Les Peucins étoient effectivement un peuple Baſtarne. Strabo VII. 306.

(*m*) Strabo VII. 303. Voyez ci-deſſus p. 46. note [*t*].

(*n*) Voyez ci-deſſus p. 48. note [*f*].

(*o*) Voyez ci-deſſus p. 48.

doute ſur ce ſujet, il ſuffiroit de le renvoyer à la Verſion Gothique de l'Ecriture Sainte (*p*) qu'Ulphilas Evêque des Goths fit dans le quatrieme ſiecle pour l'uſage de ſa nation.

IV. Enfin, une quatrieme Preuve, qui me perſuade que les Celtes parloient anciennement la même Langue, c'eſt que l'on trouve, dans toute la Celtique, les mêmes noms propres, & les mêmes terminaiſons. Je ne repeterai point ici ce que j'ai remarqué ſur le nom de *Ligures* (*q*), & ſur tant d'autres noms qui ſont manifeſtement dérivez de celui de (*r*) Teut. Je n'alleguerai point non plus tout ce que l'on a (*s*) dit, ou que l'on pourroit ajouter encore, ſur cette matiere. Ce détail ſeroit auſſi fatiguant pour moi, qu'ennuyant pour mon Lecteur. Je me contente d'indiquer cinq ou ſix des terminaiſons les plus ordinaires, comme, par exemple, 1. Mag, 2. Brieg,

Quatrieme Preuve.

(*p*) Iſidori Chronic. pag. 710. On conſerve, dans la Bibliotheque d'Upſal, un beau Manuſcrit de cette verſion. Il contient les IV. Evangiles. Les Savans le deſignent ordinairement ſous le nom de *Codex Argenteus*, parce que la relieure eſt d'argent maſſif. Maſcau *geſchichte der Teutſchen*, Lib. VII. c. XL. p. 323.

(*q*) Voyez ci-deſſus p. 87.

(*r*) Voyez ci-deſſus p. 53. 112. *&c.*

(*s*) On peut conſulter Leibnitz de Orig. gentium in Miſcell. Berol. T. I. p. 10. Cluverii Germ. Antiq. & ſur-tout l'excellent Gloſſaire de Mr. Wachter, qui vient d'être publié à Leipzig.

1. *Mag.* On trouve dans les Gaules, *Noviomagus Biturigum Vibiſcorum.* Ptolem. Lib. II. c. VII. p. 50. *Noviomagus*, entre Soiſſons & Amiens. Antonini Itinerarium p. 23. *Noeomagus Tricaſtinorum.* Ptolem. Lib. II. c. X. p. 55. *Noeomagus Lexubiorum.* Ptolem. Lib. II. c. VIII. p. 50. *Noeomagus Vidcaſſium.* Ptolem. ub. ſup. p. 52. *Ratomagus Subancterium.* Ptolem. Lib. II. cap. IX pag. 53. *Rotomagus Veneliocaſium.* Ptolem. Lib. II. c. VIII. p. 51. *Juliomagus Andecavorum.* Ptolem. ibid. *Argentomagus*, dans le voiſinage de l'Aquitaine & de la Gaule Lion-

CHAP. XV. 2. Brieg, 3. Dur, 4. Dun, 5. Au & Gau, 6. Rich,

noiſe. Anton. It. p. 28. *Vindomagus Volcarum Arecomicorum.* Ptol. Lib. II. c. X. p. 55. *Caſaromagus Bellovacum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Ant. It. p. 24. *Auguſtomagus*, près de Soiſſons. Ant. Itin. ubſup. *Latomagus Galliæ Lugdunenſis.* Ant. It. p. 24. *Salomacus*, près de Bourdeaux. Ibid. p. 28. *Soſtomagus, Hebromagus*, entre Toulouſe & Carcaſſonne. Iter Hieroſolymitanum apud Bertium p. 39. *Cobiomachus* entre Toulouſe & Narbonne. Cicero pro Fontejo. p. 1146. En Germanie, *Nocomagus Nemetum* entre Strasbourg & Mayence. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Ant. It. p. 15. 22. *Noviomagus* entre Cologne & Treves. Ant. It. p. 23. *Borbetomagus Vangionum* entre Strasbourg & Mayence. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. Ant. It. p. 22. *Brocomagus* & *Brotomagus* dans la même contrée. Ant. It. p. 15. 23. *Breucomagus Triboccorum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. *Druſomagus Rhetiæ* Ptol. Lib. II. c. XII. p. 61. *Durnomagus*, près de Cologne. Ant It. p. 15. *Gabromagus Noricis* Ant. It. p. 17. *Marcomagus* entre Treves & Cologne. Ant. It. p. 23. En Italie *Bodincomagus.* Plin. Lib. III. c. XVI. p. 370. *Rigomagus.* Ant. It. p. 22. *Oromagus Mœſiæ.* It. Hieroſol. p. 47.

2. *Brig, Bria*, ou *Briva.* On trouve en Eſpagne, *Arabriga, Talabriga, Cottocobriga, Dicobriga, Nemetobriga, Lacobriga.* Voyez ci-deſſus p. 28. *Nertobriga, Mirobriga, Lancobriga, Arcobriga, Meribriga, Auguſtobriga, Flaviobriga, Tuntobriga, Cæliobriga, Juliobriga, Ocobrigula, Segobriga.* Ptol. Lib. II. c. IV. & ſeq. *Brutobria.* Steph. de Urb. p. 245. Dans les Gaules, *Bebryces Narbonneſii*, Nom d'un peuple. Dio. Caſſ. fragmt. ap. Valeſ. pag. 773. Sil. Italic Lib. III. pag. 136. Lib. XV. pag. 670. *Samarobriva Ambianorum.* Cæſar. V. 24. Ciceto Epiſt. ad fam. Lib. VIII. Ep. 11. & 16. Ptolem. Lib. II. c. IX. p. 53. *Litanobriga* du côté de Soiſſons. Ant. It. p. 24. *Nitiobriges ad Garumnam*, Nom d'un peuple. Cæſ. VII. 7. Strabo IV. 190. *Amagetobria.* Cæſar. I. 31. *Allobryges vel Allobroges*, nom d'un peuple. Steph. de Urb. pag. 102. Strabo IV. 193. En Germanie, *Baudobrica* près de Cologne. Ant. It. p. 15. 23. Ducheſne Rer. Francic. T. I. p. 3. *Artobriga Vindelicia.* Ptol. Lib. II. c. XIII. p. 61. 62. En Italie & dans les Alpes, *Arebrigium.* Ant. It. p. 22. *Latobrigi*, nom d'un peuple. Cæſar. I. 5. En Thrace, *Bryges*, voiſins des Macedoniens, qui, après qu'ils eurent paſſé en Aſie, furent appellez *Phryges.* Herod. Lib. VII. c. LXXIII. Steph. de Urb. p. 245. 246. *Menebria, qua & Meſembria, Selybria, Poltybria.* Strabo VII. 319. Steph. de Urb p. 552. Nicol. Damaſc. apud Valeſ. in Excerpt. Lib. V. pag. 494.

Sala-

6. Rich, 7. Landt. Je poſe en fait, & je le prou- CHAP. XV.

Salamembria Iter Hieroſol. p. 41. *Brigia ager Trojanus.* Steph. de Urb. ub. ſup.

3. *Dur.* En Eſpagne, *Octodurum.* Voyez ci-deſſus p. 28. note [1]. Dans les Gaules, *Velatudurum & Epamantudurum Maximæ Sequanorum.* Ant. Itin. pag. 22. *Ernodurum Aquitaniæ.* Anton. It. pag. 24. *Divodurum Mediomatricum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Anton. Itin. p. 15. 23. Tacit. Hiſt. I. 63. *Diodurum* près de Paris. Anton. It. p. 24. *Ganodurum Helvetiæ.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. *Vitodurum Max. Sequanorum.* Ant. Itin. p. 15. *Salodurum Max. Seq.* Ant. Itin. p. 22. *Antiſſiodorum Galliæ Lugdun.* Ant. Itin. p. 22. *Ibliodurum Galliæ Belg.* Ant. It. p. 23. *Breviodurum, Epamanduodurum Galliæ Belg.* Ant. It. pag. 24. *Brivodurum Gall. Lugd.* Ant. It. p 23. En Germanie, *Ebodurum, Eſſodurum, Bragodurum Rhetiæ* Ptol. Lib. II. cap. XII. pag. 61. *Bojodurum Noricæ vel Vindelciæ.* Ant. Itin. pag. 15. Ptol. Lib. II. c. XIII. pag. 61. 62. *Gavanodurum Noricæ.* Ptol. Lib. II. cap. XIV. *Marcodurum Ubiorum.* Tacit. Hiſt. IV. 28. *Hermunduri,* nom d'un peuple. Tacit. Germ. XLI. *Batavodurum Inferioris Germaniæ.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Dans les Alpes, *Octodurus Veragrorum.* Cæſar III. 1. Anton. Itin. p. 22.

4. *Dun.* Dans les Gaules *Segodunum Rhutenorum.* Ptol. Lib. II. c. VII. p. 50. *Andomatunum Lingonum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. *Mirmidunum Max. Sequan.* Ant. Itin. p. 22. *Eburodunum,* Embrun. Ant. It. p. 22. Ptol. Lib. III. c. I. p. 71. *Virodunum,* Verdun. Ant. It. p. 23. *Caſarodunum Turonum.* Ptol. Lib. II. cap. VIII. p. 51. *Nejodunus Max. Seq.* Nion en Suiſſe. Notit. Vet. ap. Ducheſne T. I. pag. 3. *Ebredunum,* Iverdun. ibid *Noeodunum Aulercorum Diablintum.* Ptol. L. II. c. VIII. p. 51. *Noviodunum Biturigum.* Cæſar VI. 12. *Noviodunum Æduorum.* Cæſar. VII. 55. *Noviodunum Sueſſonum.* Cæſar. II. 12. *Crodunum* du côté de Toulouſe. Cicero pro Fontejo p. 1146. *Vellaunodunum Senonum.* Cæſar. VII. 11. *Melodunum Senonum.* Cæſar. VII. 58. *Auguſtodunum Æduorum,* Autun. *Lugdunum,* Lion. Ptol. Lib. II. c. VIII. p. 52. *Lugdunum Convenarum.* Anton. Itin. p. 28. Ptol. Lib. II. c. VII. p. 50. *Uxellodunum Cadurcorum.* Cæſar. VIII. 32. En Angleterre, *Camalodunum.* Tacit. An XIV. 32. En Germanie, *Campodunum Rhetiæ.* Ant. Itin. p. 15. vel *Noricæ* ibid. vel *Vindelciæ.* ibid. p. 16. Ptol. II. c. XIII. p. 61. 62. *Carrodunum Vindelciæ.* ibid. *Geſodunum, Idunum, Noricæ.* Ptol.

Lib.

CHAP. XV.

prouve dans les notes, qu'on ne trouvera aucune contrée de la Celtique, où ces terminaiſons

Lib. II. c. XIV. *Lugodinum Batavorum.* Ptol. Lib. II. c. IX. p. 52. *Lugidunum Germ. magnæ.* Ptol. Lib. II. cap. II. p. 60. *Segodunum, Meliodunum, Carrodunum, Turodunum, Rhobodunum.* ibid. En Thrace, en Pannonie, & en Illyrie, *Avendon Liburniæ.* Ant. Itin. p. 17. *Scardon Liburniæ.* Strabo VII. 315. *Ragaudon* vel *Rugindon Pannoniæ.* Ant. It. p. 8. *Singidun Pannoniæ.* ibid. Ptol. Lib. III. cap. IX. p. 86. Iter. Hieroſol. p. 40. *Capedunum Scordiſcorum.* Strabo VII. 318. *Noviodunum Pannoniæ* Ant. It. p. 16. Ptolem. Lib. II. cap. XV. pag. 62. *Nojodunum Thraciæ.* Procop. de ædific. Lib. IV. cap. II. pag. 90. 91. *Noviodunum Scythiæ.* Ant. It. p. 14. Ammian. Marcell. Lib. XXVII. pag. 485. *Carrodunum ad Boryſthenem.* Ptol. Lib. III. c. V. p. 83.

5. *Au,* & *Gau.* En Italie, *Ingauni Ligures.* Flor. II. 3. *Genua, Albingaunum.* Ptol. Lib. II. cap. I. pag. 68. Ant. Itin. p. 18. Dans les Gaules, *Alaunium* en Dauphiné. Ant. Itin. p. 22. *Gergovia Bojorum.* Cæſar. VII. 9. *Geneva.* Cæſar. I. 6. *Genabum Carnutum.* Cæſar. VII. 3. & 11. En Germanie, *Setidava Germ. Magnæ.* Ptol. Lib. II. c. II. p. 60. *Rauſiava* ibid. *Chamavi,* nom d'un peuple. Tacit. Germ. c. XXX. *Nemavia Noricæ.* Ant. It. p. 15. 16. *Auſava Trevirorum.* Ant. It. p. 23. En Pannonie, & dans les Provinces voiſines, *Petovio Noricorum.* Iter. Hieroſ. p. 40. *Thermidava Dalmatiæ.* Ptol. Lib. II. c. XVII. pag. 66. *Docirava, Patridava, Carſidava, Petrodava, Sandava, Utidava, Marcodava, Ziridava, Singilava, Comidava, Ramidava, Zuſidava, Argidava, Nentidava Daciæ.* Ptol. Lib. III. c. VIII. p. 85. *Clepidava ad Boryſthenem.* Ptol. Lib. III. c. V. p. 83. *Sucidava Mœſiæ.* Ptol. Lib. III. c. X. p. 88. *Dauſdava, Zargidava, Tamaſidava, Piroboridava, Capidava, Scaidava.* Ant. Itin. pag. 14. Quelques-uns rapportent ici les noms de *Moſgau,* Moſcovie; *Kiiau,* Kiovie; *Lithau,* Lithuanie; *Pleſxau,* &c. Ils prétendent, que ces contrées, ayant été occupées autrefois par des peuples Celtes, ont conſervé les noms qu'elles portoient de leur tems. Limnæi Jus Public. Lib. I. c. VI. §. 50.

6. *Rich.* Dans les Gaules, *Dariorigum Venetorum, Autricum Carnutum.* Ptol. Lib. II. c. VIII. pag. 51. *Artorica* Max. Sequan. Ant. Itin. p. 22. *Avaricum Biturigum.* Cæſar. VII. 13. Ant. It. pag. 28. En Germanie, *Budorigum Germ. Magnæ.* Ptol. Lib. II. c. II. p. 60.

7. *Landa-*

ſons, qui ont chacune ſa ſignification particuliere, ne fuſſent en uſage.

La Langue Allemande eſt un reſte de l'ancienne Langue des Celtes.

La ſeconde vérité, que je dois établir, c'eſt que la Langue Allemande eſt un reſte de l'ancienne Langue des Celtes. Je me contente d'en donner deux preuves qui me paroiſſent convainquantes. La prémiere eſt que les différentes terminaiſons dont je viens de parler ſubſiſtent encore dans la Langue Allemande, & y ont chacune une ſignification particuliere.

Prémiere Preuve.

1. *Mag*, ſignifie une habitation, (*t*) une Ville. Ainſi Rigomagus, *Rich-mag*, eſt une Ville riche opulente. Bodincomagus, une Ville ſituée ſur le bord du Po (*v*). Vindomagus, *Vin-mag* (*x*), une Ville auprès de laquelle le peuple du païs avoit gagné une bataille. Salomacus, *Saltz-mag*, une Ville où l'on faiſoit le ſel. Marcomagus, *Marx-mag*, une Ville aſſiſe ſur les frontieres d'un païs. 2. *Brig*, qui, ſelon les divers Dialectes, ſe prononçoit auſſi *Briga*, *Bria*, *Briva*, ſignifie en Allemand, un pont, le paſſage d'une riviere.

7. *Landt.* Dans les Gaules, *Mediolanum Aulercorum Eburaicum.* Ptol. Lib. II. c. VIII. pag. 51. Ant. It. pag. 24. *Mediolanium Xantonum.* Ant. It. p. 28. Ptol. Lib. II. cap. VII. p. 49. 50. En Germanie, *Mediolanium*, & *Medoſlanium Germ. Magna.* Ptol. Lib. II. c. II. p. 60. *Mediolanum Germaniæ ſecundæ.* Ant. It. p. 23. En Italie, *Mediolanum.* Voyez ci-deſſus p. 91.

(*t*) Cluvier prétend, que la terminaiſon de *Mag*, deſigne une Ville ſituée le long d'un fleuve. Germ. Ant. p. 51. Italia Antiq. p. 56. Il ſe trompe. C'eſt la ſignification du mot de *Brig*, comme il le reconnoit lui-même, Germ. Ant. p. 49.

(*v*) Voyez ci-deſſus p. 90. note [*r*].

(*x*) Les Germains appelloient de même *Winfelt* la plaine ou Varus fut defait. Lipſius ad Tacit. An. I. 60.

CHAP. XV.

viere. Strabon & (*y*) Nicolas de Damas, parlant des Villes de Thrace, dont les noms ſe terminoient en Bria, remarquent, que, dans la Langue du païs, *Bria* deſigne une Ville; qu'ainſi *Poltyobria*, eſt la Ville conſtruite par Poltys. *Menebria*, la Ville de Menes, *Melſembria*, la Ville de Melſus. Etienne de Byſance (*z*) fait la même Remarque, en parlant d'une Ville d'Eſpagne, qui portoit le nom de *Brutobria*. Ces Auteurs ont raiſon dans un ſens. La terminaiſon de *Bria* marque effectivement une Ville. Mais, ils devoient ajouter cette reſtriction (*a*), qu'elle indique une Ville ſituée au paſſage d'une riviere, dans un endroit où il y avoit un pont, où un bac, & le plus ſouvent un péage. *Samarobriva*, Pont ſur Sambre. *Briva* (*b*) *Iſaræ*, Pont ſur Iſere. Lancobriga, *Lange-brig*, la Ville au long pont. Talabriga, *Th'-ale-brig*, la Ville au vieux pont, où étoit l'ancien paſſage de la riviere. Par la même raiſon, on donnoit le nom de Briges, ou de Bebryges, aux peuples dans le païs deſquels on avoit accoutûmé de paſſer un fleuve, ou un bras de Mer. Ainſi les Briges de Macedoine, & les Bebryges de la Gaule Narbonnoiſe, ſont les peuples établis dans les lieux où l'on s'embarquoit anciennement pour paſſer, ſoit en Aſie, ſoit en Eſpagne.

(*y*) Strabo VII. 319. Excerpta ex Nicol. Damaſc. apud Valeſ. Lib. V. pag. 494. Voyez auſſi Steph. de Urb. *in Meſembria* p. 552.

(*z*) Steph. de Urb. p. 245.

(*a*) Cluvier poſe en fait, que toutes les Villes dont le nom ſe termine en *Brig*, ou *Bria*, étoient ſituées ſur le bord d'un fleuve, d'un lac, &c. German. Ant. Lib. I. c. VII. p. 49.

(*b*) Antonin. Itin. p. 24.

gne. Les Allobryges, ou Allobroges, ſont le peuple qui étoit Maître de tous les paſſages du Rhone, & du Lac de Geneve. 3. *Dur*, eſt en Allemand une porte, une entrée, une ouverture. Ainſi Divodurum *Divi-dur*, eſt ce que l'on appelloit en Latin *Confluentes*, la Ville auprès de laquelle la Seille entre dans la Moſelle. Bojodurum, la Ville que les Boiens avoient batie ou occupée pour s'ouvrir l'entrée de la Noricie. Marcodurum, la clé des frontieres. Batavodurum, la clé de l'Iſle des Bataves. 4. *Dun* marque en Allemand (*c*) une colline. Les Hollandois, & les Anglois, appellent encore *Dünes*, ces coteaux de ſable, qui bordent la Mer, & qui empêchent qu'elle ne ſe répande dans les terres voiſines. Ainſi Segodunum, *Sieg-dun*, eſt la colline de la victoire. Campodunum, *Camp-dun*, la hauteur auprès de laquelle il s'étoit donné une bataille. Carrodunum, *Carre-dun*, la hauteur des chariots, c'eſt-à-dire l'endroit ou une armée avoit campé. Rugindunum, *Rugen-dun* la hauteur où la Juſtice s'adminiſtroit. Je parle de Lugdunum, (*Lion*), dans la note (*d*) qui eſt au bas de cette page. 5. *Gau*, ſignifie en Alle- CHAP. XV.

(*c*) *Dun*, une colline. *Berg*, une montagne. *Albe*, une haute montagne.

(*d*) Plutarque dit que *Lugdunum* ſignifie la hauteur du corbeau. Chorier Hiſt. du Dauphiné Lib. II. pag. 96. ſe moque de cette Etymologie, & prétend que Lugdunum eſt la colline du peuple. *Lut-dun*. Ce pourroit bien être *Lox-dun*, la colline des auſpices. *Loxen* ſe dit d'un oiſeleur: *Lox-vogel*, oiſeau qui ſert à en prendre d'autres. Cette Etymologie ne s'éloigne gueres de celle qui eſt rapportée par Plutarque. Voici le paſſage. *Cum Momorus & Atepomarus à Seſeroneo regno dejecti, in eo colle ex oraculi præcepto urbem ædificare vellent, jactis jam fundamentis, corvi ſubito apparentes, expanſis alis arbo-*

CHAP. XV.

Allemand un Canton, & *Au*, *Auë*, une prairie, & ſouvent auſſi un Canton. Ainſi Ingaunum, *In-gau*, eſt le Canton des Ligures qui demeuroient dans une des vallées des Alpes. Albingaunum, *Alben-gau*, au contraire eſt le Canton des Ligures qui étoient établis au haut des Alpes. Gergovia (*e*), *Ger-gau*, ou *Wehr-gau*, eſt le Canton des gens de guerre, c'eſt-à-dire des troupes des Boiens, que les Eduens avoient établis dans leur païs. Sigidava, *Sieg-au* eſt la prairie de la victoire, ou le Canton victorieux (*f*). 6. *Rich*, ou *Reich*, dans la Langue Allemande, eſt un nom, tantôt ſubſtantif, & tantôt adjectif. Le Subſtantif ſignifie un Royaume, une Province. *Oſt-Rich*, Auſtraſie, Royaume Oriental. *Weſt-Rich*, Neuſtrie, Royaume Occidental. *Nord-Rich*, Noricie, Royaume Septentrional. L'Adjectif à la même ſignification que le mot de riche en François. Ainſi Avaricum, *Au-rich*, eſt une Ville riche en prairies. Budorigum, *Bent-rich*, une Ville riche en butin. De même, Chilperic, *Hilpe-rich*, (du mot *Hülff* ſecours, que les anciens prononçoient *Hilp*) eſt un Prince ſecourable (*g*). *Fride-rich*, un Prince pacifique. *Ehr-rich*, un Prince qui aime l'honneur. 7. A l'égard du mot de *Landt*, j'ai

arbores quæ circa erant replevere. Memorus autem augurii calentiſſimus civitatem Lugdunum vocavit. Lugum *enim dialecto ſua corvum vocant*, Dunum *vero montem aut locum editum, ut refert Clitophon* XIII. *de Urbium ædificationibus.* Plutarch. de fluv. T. II. p. 1151.

(*e*) Cæſar. I. 28. VII. 9.

(*f*) On peut voir d'autres exemples p. 48. note [*f*].

(*g*) *Hilperich*, adjutor fortis. Venantius Fortunatus apud Leibnitz in Miſcellan. Berolin. T. I. p. 2.

j'ai déja remarqué (*h*), qu'il deſigne un païs, une contrée; & *Mey-landt*, Mediolanum, une Ville, un Canton ſitué dans le cœur d'un païs. Il ne ſera pas inutile de faire ici une Remarque générale ſur les différentes terminaiſons dont je viens de parler. Si l'on conſulte les anciens Géographes de la Grande-Germanie, qui n'obéiſſoit pas aux Romains, on n'y trouvera que peu de noms qui ſe terminent en *mag*, & en *brig*, au lieu qu'il y en a une infinité qui finiſſent par *dun*, *au*, & *gau*. La raiſon en eſt ſenſible. Les terminaiſons de *brig*, & de *mag*, ſervent à deſigner des Villes, au lieu que les anciens Germains n'en avoient point. Celles de *gau*, *au*, & *dun*, au contraire, marquent, la prémiere, un Canton; & les deux autres, une prairie, une campagne, une colline, de laquelle le Canton avoit reçû ſon nom, & non pas une Ville, comme Ptolémée ſe l'eſt imaginé mal-à-propos. Il place une infinité de Villes, dans le cœur de la Germanie (*i*), quoiqu'il ſoit certain que les Germains ne commençerent à en bâtir que dans le IX. & X. ſiecle. CHAP. XV.

Une autre Preuve, que la Langue Allemande, deſcend de celle des Celtes, c'eſt que la plûpart des mots que les Auteurs nous ont conſervez, & qu'ils reconnoiſſent pour être tirez de la Langue Celtique, ſont encore en uſage dans le Tudeſque, ou y trouvent au moins leur explication. Il faut en alleguer quelques exemples. Commençons par l'Eſpagne. Un ancien Géographe (*k*) remarque, que les Phéniciens Seconde Preuve,

(*h*) Voyez ci-deſſus. p. 91.
(*i*) Ptolem. Lib. II. c. II. p. 56. & ſeq.
(*k*) Dionyſ. Perieget. vſ. 450.

CHAP XV.

niciens appellerent *Gadeira* (*l*) l'Iſle que les prémiers habitans du païs appelloient *Cotinuſa*. *Gott-tis-hus*, eſt la maiſon, l'habitation du Dieu Tis. La capitale des Cunéens s'appelloit (*m*) *Coniſtorſis*. *Conigs-Tor-ſitz*, eſt la réſidence du Roi Torus. Le mot d'*Olbe* (*n*), ou d'*Albe*, d'où l'on a formé celui d'Alpes, ſignifioit parmi les Celtes une haute montagne. C'eſt le nom que les Eſpagnols donnoient à l'une des Colomnes d'Hercule. Ils l'appelloient (*o*) *Alyba*, & les peuples qui demeuroient autour de cette montagne portoient le nom (*p*) d'*Olbiſii*. Le mot de Lance, en Allemand *Lantze*, deſignoit auſſi parmi les Eſpagnols, comme chez les autres Celtes, une arme offenſive, qui conſerve encore aujourd'hui le même nom. C'eſt d'eux que les Latins (*q*) avoient pris ce mot, de l'aveu de Varron. Voici quelques mots de l'ancien Gau-

(*l*) Gades. Cadix.

(*m*) Strabo Lib. III. p. 141.

(*n*) *Omnes altitudines montium à Gallis Alpes vocantur.* Servius ad Æneid X. initio & Georg. III. vſ. 474. apud Cluver. G. A. pag. 57. *Gallorum lingua Alpes, montes alti vocantur.* Iſidorus Orig. Lib. XIV. cap. VIII. pag. 1181. Voyez auſſi Strabon Lib. IV. p. 201. VII. 313. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 57. Cluver. G. A. ub. ſup. *Alp* mons Britannis. Boxhorn. Gloſſar. in Collectan. Leibnitz T. II. p. 88. Voyez encore ci-deſſus p. 6. note [*m*]. Thucydide parle d'un chateau, ſitué ſur un montagne dans le païs des Argiens, qui s'appelloit encore de ſon tems *Olpe*. Thucyd. Lib. III. c. 105. p. 208.

(*o*) Ἐν δ' οἱ ἄκρῃ σηλάων, Ἀλύβῃ μία. Dionyſ. Perieg. ub. ſup.

(*p*) *Olbiſii gens ad columnas Herculeas.* Steph. de Urb. p. 610.

(*q*) *Varro dicit lanceam non Latinum ſed Hiſpaniense verbum eſſe.* A. Gell. Lib. XV. c. XXX. *Galli lanceas jaculantur quas λαγχίας vocant.* Diod. Sic. V. 213.

Gaulois. Suetone, parlant d'Antonius Primus, l'un des Généraux de Veſpaſien, dit *qu'il* (r) *étoit né à Toulouſe, où on lui avoit donné dans ſa jeuneſſe le nom de* Beccus, *qui ſignifie* (Gallinacei roſtrum) *le bec d'un coq.* Ce mot a encore la même ſignification dans le Hollandois. Les Allemands l'ont perdu, mais ils conſervent le verbe *bicxen*, becqueter. On appelloit dans les Gaules (s) *Ambactos*, les clients que les Grands-Seigneurs Gaulois avoient à leur ſuite, & dont le nombre faiſoit la grandeur & la force de la Nobleſſe Gauloiſe. *Ambacht* (t) eſt auſſi un mot de l'ancien Tudeſque, qui ſignifie un Domeſtique. Les Gaulois avoient une eſpece de Javelot qu'ils appelloient *Matara* ou (v) *Mataris*. Les Allemands diſent *Meter*, *Meſſer*, un couteau. Arrien, parlant de la chaſſe des Gaulois, dit qu'ils avoient des chiens courans (x) extrémement vifs, qu'ils appelloient (y) *Vetragi*, ou *Vertragi*, comme le porte la Verſion Latine. *Vertrager* ſignifie en Allemand, endurant, bon à la fatigue. *Petorritum* eſt, ſelon Feſtus, & (z) Aulu-Gelle, un mot Gaulois, qui deſigne un chariot à 4. roües. *Radt*, que les Gau-

CHAP. XV.

(r) Sueton. Vitell. p. 18.

(s) Cæſar. VI. 15.

(t) *Ambacht*, Miniſter, opifex. Keronis Gloſſar. Ottfrid in Verſione Evangel. apud Cluver. G. A. Lib. I. c. VIII. p. 54.

(v) Cæſar. I. 26. T. Liv. Lib. VII. 24. Vide etiam Strabon. IV. 196. & notas Caſauboni.

(x) Arrian. de Venatione p. 194.

(y) Dans les anciennes Loix des Bourguignons, ils ſont appellez *Veltrai*, ce qui ſignifieroit des chiens barbus, à long poil. *Felt rager.* Leg. Burgund. apud Lindenbrog. pag. 304. *Canis Vertagus.* Martial. Epigr. Lib. XIV. fin.

(z) A. Gell. Lib. XV. c. XXX. Feſtus p. 183.

CHAP. XV. Gaulois prononçoient *Rit*, & les Latins *Rot*, eſt en Allemand une roüe. La derniere de ces Langues exprime le nombre de quatre par *Vier*. Mais les (*a*) Gaulois & les (*b*) Oſces, c'eſt-à-dire les anciens habitans de l'Italie, diſoient *Petor*, de la même maniere, que, parmi les Grecs, les uns diſoient τίσσαρες, & les autres πίσυρες, πίτορες, τίτορες. Les trois mots, *Iſarnador*, *Vernemetis*, & *Liebroſum*, citez par l'Auteur (*c*) de la Religion des Gaulois, comme appartenant à l'ancienne Langue de ces peuples, touvent auſſi leur explication dans l'Allemand. *Eiſern-dor*, porte de fer. *Vernemeth-hys*, maiſon illuſtre, *Lieb-roſe*, Roſe aimable. Pour paſſer à la Langue des Gaulois d'Italie, on trouve dans les Alpes deux ſtations (*d*), dont l'une étoit appellée *Bergintrum*, & l'autre *Berguſium*. *Berg-in* eſt en Allemand l'entrée, & *Berg-us* la ſortie, de la montagne (*e*). Pline, parlant des Bergomates, remarque que le nom même, qu'ils portent, avertit qu'ils demeuroient ſur des montagnes. *Berg* ſignifie en Allemand une montagne, & *Berg-Mag*, une Ville aſſiſe ſur une montagne. Les Celtes d'Italie appelloient le Po *Bodincus*, ce qui ſignifie ſelon Pline (*f*) ſans fond. *Boden* en Allemand eſt le fond d'une riviere, d'un

(*a*) Pezron dans le Diction. de la Martiniere Tom. II. p. 2. p. 441.

(*b*) Feſtus ub. ſup.

(*c*) Relig. des Gaulois Tom. I. pag. 452. T. II. pag. 376.

(*d*) Anton. Itin. p. 22.

(*e*) *In hoc ſitu interiit oppidum Orobiorum Barra unde Bergomates Cato dixit ortos, etiam nomine prodente, eſſe altius quàm fortunatius ſitos.* Plin. H. N. L. III. c. XVII.

(*f*) Voyez ci-deſſus p. 90. note [r].

d'un vaiſſeau. Ils appelloient (*g*) *Pinne*, ou *Penne*, la plus haute pointe du mont St. Bernard. Le même mot deſigne en Allemand la cime d'une montagne, les crenaux d'une muraille. Ils appelloient *Sparus* (*h*) une ſorte de lance, que les Allemands nomment encore aujourd'hui *Sper*. Ils nommoient *Ocra* (*i*) une montagne eſcarpée. *Hoxer*, en Allemand, ſignifie une boſſe, & *Hoxericht*, raboteux. Les noms propres de *Brennus* (*k*), & d'*Arioviſte* (*l*), ſignifient en Allemand, le prémier, un bruleur, *Brenner*, & le ſecond un homme qui eſt ferme ſur l'honneur, *Ehren-veſt*. De même, les prétendus géants (*m*) *Albion*, & *Bergion*, qu'Hercules aſſomma dans le voiſinage de Marſeille, ſont manifeſtement des montagnards, des habitans des Alpes, *Alb-wohner*, *Berg-wohner*, que des Grecs ſortis de Marſeille avoient défaits. Il nous reſte peu de mots de l'ancienne Langue des peuples de la Grande-Bretagne. Je trouve ſeulement qu'ils apploient (*n*) *glaſtum*, tant le verre, que l'herbe qui entre dans ſa compoſition, & dont ils ſe ſervoient auſſi pour imprimer ſur leur corps differentes figures d'animaux. Les Allemans appellent le verre *glas*, & c'eſt le nom que les

CHAP. XV.

(*g*) *Neque Hercule montibus his, ab tranſitu Pœnorum ullo, Voragri incolæ jugi ejus norunt nomen inditum, ſed ab eo quem in ſummo ſacratum vertice Penninum montani appellant.* T. Liv. Lib. XXI. c. XXXVIII.

(*h*) P. Feſtus. p. 79.

(*i*) *Ocram antiqui montem confragoſum vocabant.* Feſtus p. 29. *Ocra pars Alpium apud Carnos.* Strabo IV. 207. VII. 313.

(*k*) Livius V. 48.

(*l*) Florus II. 4.

(*m*) P. Mela II. c. V. p. 57.

(*n*) Voyez ci-deſſus, p. 41. note [*d*].

CHAP. XV.

les (*o*) Eſtions donnoient à l'ambre, parce qu'il reſſemble au verre. Il ne me reſte plus que de rapporter auſſi quelques mots de l'ancienne Langue des Pannoniens, des Illyriens, & des Thraces. Les Gaulois établis en Pannonie appelloient (*p*) *Trimarciſia*, un corps de Cavalerie, dans lequel chaque Cavalier avoit, à la queüe de l'eſcadron, deux chevaux deſtinez à le remonter en cas de beſoin, & deux domeſtiques, ſoit pour prendre ſa place s'il étoit tüé dans le choc, ou pour l'emporter lorſqu'il étoit bleſſé. *Tri*, *Drey*, marque en Allemand le nombre de trois. *March* (*q*) ſignifioit dans l'ancien Tudeſque un Cheval de bataille. De-là les mots Mariſcalcus, *Mar-ſchalx*, ou *Marthale*, un Ecuier (*r*), *qui ſuper caballos eſt*. *March-ſall*, un Cavalier démonté, qui a perdu ſon Cheval à la bataille (*s*), *Equo dejectus*. On trouve parmi les Illyriens un Roi qui s'appelloit (*t*) Langarus, c'eſt-à-dire le Prince aux longs cheveux, *Lang-haar*. Un autre portoit le nom de Gentius (*v*), c'eſt-à-dire de petite oye, *Gäntzjen* (*x*). Thucydide fait mention d'un Roi de Thrace (*y*) nommé Sithalces.

(*o*) *Gleſſum a Germanis appellatur ſuccinum.* Plin. H. N. L. XXXVII. c. III. p. 369. *Germani gentiliter vocant gleſſum.* Solin. c. XXXIII. *Succinum quod ipſi Gleſum vocant.* Tacit. Germ. c. XLIII.

(*p*) Pauſanias Phocic. c. XIX. p. 844.

(*q*) Leges Bajuarior. apud Lindenbrog. pag. 427. Leg. Aleman. ibid. p. 381.

(*r*) Leg. Aleman. p. 384.

(*s*) Leg Bajuar. p. 410.

(*t*) Arrian. Exped. Alexand. p. 12.

(*v*) T. Liv Lib. XLIII. c. IX.

(*x*) *Candidi anſeres in Germania* Gantæ *vocantur.* Plin. H. N. L. X c XXII. p. 409.

(*y*) Thucyd. Lib. II. c. XXIX. p. 100.

thalces. *Seut-thale* eſt, en Allemand, l'Ecuier, le domeſtique de Seuthes, nom fort commun parmi les Rois de Thrace. Les mêmes Thraces appelloient (*z*) *Sire*, les chambres ſouterraines où ils ſerroient leurs bleds. *Schuër*, *Schir*, eſt en Allemand une grange. Ils donnoient par dériſion à une de leurs Reines le nom de (*a*) *Sanape*, parce qu'elle étoit ſujette au vin. *Sau-nap*, *Sauff-nap*, ſignifie en Allemand un yvrogne. Enfin, les Cattes, peuples ſortis de Thrace, appelloient *Hyllvallan* (ὑλλαβάλλαν) l'endroit ou Hyllus (*b*) avoit peri. *Hyll-fall*, eſt la chûte d'Hyllus, comme *March-fall* eſt un homme qui eſt tombé de Cheval (*c*). CHAP. XV.

Je ne doute pas qu'un homme, qui étudieroit à fond l'ancien Tudeſque, dont il nous reſte des monumens aſſez conſiderables dans les differentes Verſions de la Ste. Ecriture qui ont été faites à l'uſage des Goths, des Saxons, &c. n'y trouvât l'explication de pluſieurs

(*z*) Plin. H. N. Lib. XVIII. c. XXX. pag. 533. *Cire ſpelunca.* Dio. Caſſ. Lib. LI. pag. 461. 463. Steph. de Urb. in Syaſſus p. 683.

(*a*) Scholion ad Apollon. Argon. Lib. II. 236.

(*b*) Steph. de Urb. p. 726.

(*c*) Servius remarque ſur le X. 72. de la VI. Eclogue de Virgile qu'il y avoit près de la Ville de *Grina* en Mœſie une forêt conſacrée à Apollon où la terre étoit toûjours couverte de fleurs. *Gryna Mœſiæ civitas ubi eſt locus arboribus multis jucundus, gramine floribuſque variis omni tempore veſtitus. Grün* en Allemand verd, *Grün-au* une contrée verte, fleurie. On trouve dans Suidas T. I. 407. le mot de Βαβαιατρεῦ. *Barbara vox qua Deus barbarus aſſenſum ſuum declarat.* La note de Küſter ſur ce mot porte *ex Scholiaſte Ariſtophanis ad Aves p. 615. ſed ibi legitur* ναβαισατρεῦ. *Na-bai ſa-treu* ſont des mots purement Tudeſques, qui ſignifient : *Hé bien par ſa foi.*

CHAP. XV.

ſieurs autres mots Celtiques, que je n'ai point rapportez, parce que j'en ignore juſqu'à préſent l'Etymologie. Je crois cependant en avoir dit aſſez, pour faire voir d'un côté, que les Celtes avoient anciennement une Langue commune, qui ſe partagea par la ſuite du tems en pluſieurs Dialectes; &, d'un autre côté, que la Langue Allemande décend de l'ancienne Langue des Celtes, & conſerve encore la plûpart de ſes racines. Je n'ignore pas, que l'on peut faire pluſieurs Objections contre le ſentiment que je viens d'établir. Il eſt juſte de rapporter celles qui me ſont connues, afin que le Lecteur puiſſe juger, ſi elles ſont aſſez fortes pour contrebalancer les preuves que j'ai produites.

Objections. On objecte I. „ Que Jules Ceſar (*d*), qui „ avoit paſſé près de dix ans dans les Gaules, „ aſſûre formellement (*e*), que les trois nations, entre leſquelles les Gaules étoient partagées de ſon tems, ſavoir *les Belges, les Celtes, & les Aquitains, avoient une Langue, des coutûmes, & des loix, differentes.* II. Strabon aſſûre la même choſe, au moins par „ rap-

(*d*) On peut voir ces Objections dans Matarell, qui a écrit ſur la matiere, ſans avoir la moindre idée du ſujet qu'il traite. Il prétend, que l'ancienne Langue des Gaules étoit à peu près la même, que celle qu'on y parle aujourd'hui, & qu'elle n'avoit aucune conformité avec la Langue des Germains; &, cependant, la plûpart des anciens mots Gaulois qu'il produit ſont auſſi Allemands. Scramaſaxa, *Schram-Saſſe*, une épée à dents. Bachinus, *Becxen*, un plat, un baſſin. Purpiſia, *Bur-frie*, une métairie de païſan. Soldurii, *Soldner*, des mercenaires, des gens à gages. Anton. Matarelli Reſponſio ad Franciſci Horotmanni Franco-Galliam p. 7. 8. & ſeq.

(*e*) Cæſar. l. 1. & ex illo Ammian. Marcellin. Lib. XV. c. 11. p. 102.

„ rapport aux Aquitains (*f*). *Ils different*, CHAP. XV.
„ dit-il, *des autres peuples des Gaules, non ſeu-*
„ *lement par rapport à la Langue, mais auſſi à*
„ *l'égard de la* (*g*) *Phyſionomie; ils tiennent*
„ *beaucoup plus des Iberes, que des Gaulois.* Le
„ témoignage de ces deux Auteurs ſuffit pour
„ prouver, que les peuples des Gaules n'a-
„ voient pas la même Langue. III. Il n'eſt
„ pas moins certain, que la Langue des Gau-
„ lois differoit auſſi de celle des Germains,
„ puiſque Jules Céſar (*h*) remarque qu'Ario-
„ viſte, Prince Germain, ayant fait un long
„ ſéjour dans les Gaules, parloit paſſablement
„ la Langue du païs. Une ſemblable Remarque
„ ſeroit ridicule, & ne pourroit être pardon-
„ née à un Auteur auſſi grave que Jules Cé-
„ ſar, ſi la Langue des Gaulois, & celle des
„ Germains, euſſent été parfaitement les mê-
„ mes. IV. A l'autorité de Jules Céſar on
„ ajoute celle de Suetone, & de Tacite. Le
„ prémier dit (*i*), que Caligula, revenant de
„ l'expedition qu'il avoit entrepriſe contre les
„ Germains, ſe décerna à lui même les hon-
„ neurs d'un triomphe auſſi vain, que ſes
„ victoires, & ſes conquêtes, étoient imagi-
„ naires. Comme il n'emmenoit avec lui
„ qu'un très-petit nombre de priſonniers &
„ de tranſfuges Germains, il prit le parti de
„ choiſir dans les Gaules tout ce qui s'y
„ trou-

(*f*) Strabo IV. p. 176.

(*g*) Grec, à l'égard du corps.

(*h*) *Qua multa jam Arioviſtus longinqua conſuetudine utebatur.* Cæſar. I. 47. Hotoman, qui étoit dans l'idée, que la Langue des Gaulois n'avoit aucun rapport avec celle des Germains, inſiſte auſſi ſur cette Objection. Franco-Gall. c. II.

(*i*) Sueton. Caligula c. XLVII.

CHAP. XV.

„ trouva de gens d'une taille giganteſque. Il „ les obligea de laiſſer croitre & de rougir „ leurs cheveux, d'apprendre le Germain, & „ d'adopter des noms barbares, dans la vuë „ de les faire paſſer pour des Germains. V. „ Tacite enfin (*k*), qui prétend que les Oſes, „ & les Gothins, bien qu'ils fuſſent établis en „ Germanie, n'étoient cependant pas des peu- „ ples Germains, le prouve par cette Réflé- „ xion, que les prémiers ſe ſervoient de la „ Langue Gauloiſe, & les ſeconds de celle de „ Pannonie. Il remarque dans le même en- „ droit, que les Marſignes & les Buriens, „ voiſins des Oſes & des Gothins, étoient re- „ connus pour Sueves, tant à la Langue, qu'à „ leur maniere de s'habiller. C'eſt donc une „ preuve, que les peuples même de la Ger- „ manie n'avoient pas tous la même Lan- „ gue.„

Réfutées.

Ces Objections paroiſſent d'abord ſpécieuſes, & éblouïſſantes: mais, elles portent toutes à faux. Je n'ai jamais prétendu, que les peuples Celtes s'entendiſſent tous, quoiqu'ils euſſent originairement la même Langue. Les Langues vivantes ſont ſujettes à ſe perfectionner, & à ſe corrompre. Elles ſe poliſſent avec l'eſprit, le naturel, & les mœurs, des peuples. Elles s'abatardiſſent, lorſque les peuples, au lieu de cultiver les Arts, & les Sciences, retombent dans la Barbarie. La Langue Latine, & la Grecque, en fourniſſent de bonnes preuves. Le Latin des XII. Tables, celui que l'on parloit du tems de Ciceron, & ce qu'on appelle la baſſe Latinité, ſont des Langues

(*k*) Tacit. Germ. c. XLIII.

gues differentes, qui demandent chacune une étude particuliere. Il y a la même difference entre l'ancien Grec, & le moderne. Il eſt certain d'ailleurs, que le voiſinage & le commerce d'une nation étrangere peut cauſer de grands changemens dans une Langue. On le voit dans la Langue Allemande, où il s'eſt introduit pendant le ſiecle paſſé une infinité de mots purement François. Il n'eſt donc pas ſurprenant, que, dans le cours d'un grand nombre de ſiecles, la Langue des Celtes, ſe ſoit partagée en pluſieurs Dialectes & que ces Dialectes ayent tellement varié, par la ſuite du tems, que les Peuples Celtes ne s'entendiſſent plus, pour peu qu'ils fuſſent éloignez les uns des autres. Selon les apparences la Langue des Iberes s'altera par le commerce des Phéniciens, & des Carthaginois. Celle des Gaulois, au contraire, dut ſe polir, tant par le commerce des Grecs, & des Romains, que par le gout qu'ils prirent aux Sciences, & aux Arts liberaux, que l'on enſeignoit à Marſeille. Il eſt auſſi très-vraiſemblable, que la Langue des Pannoniens ſouffrit quelque alteration, par le voiſinage des Sarmates, & des Grecs. Les Germains, au contraire, & les peuples plus ſeptentrionaux, n'ayant aucun commerce avec les nations étrangeres, & n'ayant dépouillé que fort tard la barbarie des peuples Celtes, il eſt aſſez naturel de juger, que ce fut de ce côté-là que l'ancienne Langue des Celtes ſe conſerva auſſi le plus longtems. Après ces Eclairciſſemens, il ſera facile de répondre aux Objections que je viens de rapporter. CHAP. XV.

Les deux paſſages de Jules Céſar, quelque formels qu'ils paroiſſent, ne me font aucune

CHAP. XV.

cune peine. Cet Auteur parle de la matiere en homme de guerre. Il dit que les Aquitains, les Belges, les Celtes, & les Germains ont des Langues differentes. C'eſt un fait, que je ne conteſte pas. Je conviens que ces peuples ne s'entendoient pas les uns les autres ſans interprete. Mais, il n'examine pas, en Homme de Lettres, s'il n'y avoit pas, entre ces quatre differentes Langues, quelque affinité, quelque reſſemblance, qui pût faire juger, qu'elles décendoient originairement d'une Langue commune. Les Hollandois, les Danois, les Suédois, les Allemands, ne s'entendent pas: il eſt pourtant certain, que toutes ces Langues ſont des Dialectes de l'ancien Tudeſque. Il en eſt de même des Bohemiens, des Polonois, des Moſcovites, des Dalmatiens. Ces peuples ne s'entendent pas, quoique leurs Langues ſoient toutes des Dialectes de l'ancien Eſclavon. On ſait auſſi, que le François, l'Italien, l'Eſpagnol, décendent du Latin. On peut cependant ſçavoir parfaitement le Latin, & ignorer auſſi parfaitement les Langues qui en ſont derivées. Il y a même des Allemands, qui n'entendent pas les Suiſſes, bien que les deux Langues ne different que par rapport à l'accent, & à la maniere de prononcer des mots, qui ſont abſolument les mêmes.

A l'égard du paſſage de Strabon, il ſuffit de rapporter les propres paroles de ce Géographe, pour être convaincu qu'elles favoriſent beaucoup mon ſentiment (*l*). *Il y a*, dit-il, *des Auteurs, qui diviſent la Celtique en trois parties*,

(*l*) Strabo IV. p. 176.

ties, qui ſont occupées par les Aquitains, les Belges, & les Celtes. Les Aquitains different tout-à-fait des autres, non ſeulement par rapport à la Langue, mais encore à l'égard de la Phyſionomie. Ils tiennent beaucoup plus des Iberes que des Gaulois. Les autres ont tous l'Air Gaulois (m). Cependant, ils ne parlent pas tout-à-fait la même Langue; les Dialectes ſont un peu differens. On voit clairement dans ces paroles, que, du tems de Strabon, il y avoit encore beaucoup d'affinité, entre la Langue des Belges, & celle des Celtes, au lieu que les Aquitains avoient adopté le Dialecte des Iberes dont ils étoient voiſins.

Les Réfléxions, que j'ai faites ſur les deux paſſages de Jules Céſar, regardent auſſi celui de Suetone. Il faut répondre encore à l'Objection tirée d'un paſſage de Tacite. Rapportons avant toutes choſes les propres paroles de cet Hiſtorien (*n*). *Les Marſignes, les Gothins, les Oſes, les Buriens, touchent au païs des Quades, & des Marcomans, & ne ſont pas moins puiſſants. On reconnoit à la Langue des Marſignes, & des Buriens, & à leur maniere de s'habiller, qu'ils ſont Sueves. Les Gothins ſe ſervent de la Langue Gauloiſe, & les Oſes de celle de Pannonie, ce qui prouve qu'ils ne ſont pas Germains.* Tacite aſſûre, que les Gothins ſe ſervent de la Langue Gauloiſe. C'eſt encore un fait dont je conviens, & dont j'ai fait uſage, au commencement de ce Chapitre. Il conclut de-là, que les Gothins ne ſont pas Ger-

(*m*) Ὁμογλώττους δ' ἁπάντας, ἀλλ' ἐνίους μικρὸν παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις. Strabo ub. ſup.

(*n*) Tacit. Germ. 43.

CHAP. XV.

Germains. C'eſt une conſequence que je ne ſaurois lui paſſer abſolument, & ſans reſtriction (*o*). Les Baſtarnes avoient la même Langue que les Scordiſces, que toute l'Antiquité reconnoit pour un peuple Gaulois. S'enſuit-il de-là, que les Baſtarnes ne fuſſent point Germains? Point du tout. Tacite lui même (*p*) les reconnoit pour tels. Il reconnoit auſſi, que la Langue des Eſtions (*q*) approchoit beaucoup de celle des habitans de la Grande-Bretagne. Cependant, il ne diſconvient pas, qu'ils ne fuſſent un peuple Germain, qui appartenoit à la nation des Sueves. Pour le comprendre, & pour éclaircir en même tems le paſſage de Tacite que je viens de rapporter, il faut remarquer, que, comme les Gaules étoient partagées entre trois nations Celtiques, les Aquitains, les Belges, & les Celtes proprement ainſi nommez *r*), la Germanie auſſi étoit occupée par cinq nations differentes, les Vindiles, les Ingevons, les Iſtevons, les Hermions, & enfin les Peucins, ou Baſtarnes. Il ne faut pas douter que ces cinq peuples, bien qu'ils fuſſent tous Germains, n'euſſent des Dialectes, & des Coutûmes differentes, ſelon qu'ils ténoient plus ou moins de l'ancienne barbarie; & les Hiſtoriens conviennent au reſte, que les Sueves, qui faiſoient par-

(*o*) Voyez ci-deſſus p. 56. 57. & ſur-tout p. 160.

(*p*) Tacit. Germ. c. 46.

(*q*) Voyez ci deſſus p. 156.

(*r*) Plin. Hiſt. Nat Lib. IV. c. XIV. p. 477. Pline parle dans cet endroit d'un peuple qu'il appelle Guttons, & qui faiſoit partie des Vindiles, ou Vandales. Il ne faut pas confondre ce peuple avec celui dont il s'agit ici, Tacite diſtinguant expreſſement les Gothins, des Gothons. Tacit. Germ. c. XLIII.

partie des Hermions, étoient les plus feroces de tous les Germains. Cette diverſité d'accent, & de dialecte, étant ſuppoſée dans l'ancienne Germanie, comme dans les Gaules, il ſera facile de ramener les paroles de Tacite à mon ſentiment. Il veut dire, qu'au lieu que les Marſignes, & les Buriens, ont le dialecte & les coutûmes des Sueves, qui leur étoient voiſins du côté du Nord, les (*s*) Gothins au contraire avoient la Langue des Peucins, & des Baſtarnes, qui touchoient à leur païs du côté de l'Orient. Comme le Dialecte des Baſtarnes, qui, ſelon cette Remarque étoit auſſi celui des Gothins approchoit fort de celui de quelques peuples des Gaules (*t*), Tacite a crû être en droit de regarder les Gothins comme un peuple Gaulois. C'eſt ſurquoi je ne formerai aucune conteſtation, puiſque les Baſtarnes, qui leur étoient voiſins, ſont appellez par les Hiſtoriens, tantôt (*v*) Germains, & tantôt Gaulois. Pour paſſer préſentement aux Oſes, le ſeul nom qu'ils portoient inſinue qu'ils étoient un peuple Germain. CHAP. XV.

(*s*) Les Gothins demeuroient derriere, c'eſt-à-dire à l'Orient des Marcomans, & des Quades, le long du Danube. Tacite, qui, dans l'énumeration qu'il fait des peuples de la Germanie, ſuit le cours du Rhin & du Danube, place, le long du dernier de ces fleuves, prémiérement les Hermundures, enſuite les Marcomans, & les Quades, & enfin, les Marſignes, les Gothins, les Oſes, & les Buriens. Tacit. Germ. c. XLIII. & XXVIII. Les Gothins étoient donc voiſins de la Dace, & des Baſtarnes, qui étoient en grand nombre dans ces contrées. Plin. Lib. IV. c. XIV pag. 477. Lib. IV. c. XII. p. 465. Peut-être même que les Gothins étoient un peuple Baſtarne.

(*t*) Voyez ci-deſſus p. 160.

(*v*) Ibid. p. 55.

CHAP. XV.

main. *Oſen Hoſen*, en Allemand, ſignifie la même choſe que *Braccati*, en Latin. Comme les Pannoniens (*x*) étoient diſtinguez par une ſorte de juſtaucorps qu'ils portoient, les Oſes ſe faiſoient remarquer par leurs larges culottes. Auſſi Tacite les appelle-t-il (*y*) un peuple Germain dans un autre endroit de ſon Traité. Ces Oſes, au lieu d'avoir l'accent & le dialecte des Celtes qui demeuroient avec eux au-delà du Danube, c'eſt-à-dire des Germains, avoient celui des Celtes qui demeuroient en deçà du fleuve, c'eſt-à-dire des Pannoniens. Voilà tout le myſtere qu'il faut chercher dans les paroles de Tacite. Si l'on ajoute, à ces Eclairciſſemens, ce que j'ai remarqué ſur les mots, & ſur les terminaiſons communes dans toute la Celtique, j'eſpere que l'on conviendra, que mes Preuves demeurent dans toute leur force.

Je ſuis non ſeulement perſuadé, qu'il y avoit anciennement en Europe une Langue commune, de laquelle les differentes Langues, des Iberes, des Gaulois, des Germains, des Bretons, des Thraces, & de tous les autres peuples Celtes décendoient originairement: j'ai encore de fortes Raiſons de croire, que pluſieurs peuples de l'Aſie ſe ſervoient autrefois de la même Langue. Je trouve, par exemple, dans la Langue des Scythes Aſiatiques, pluſieurs mots qui ont un rapport manifeſte avec l'Allemand. Ils donnoient à la plûpart de leurs fleuves, au (*z*) Tanaïs par exem-

(*x*) Ibid. p. 62. note [*b*].
(*y*) *Germanorum natio.* Tacit. Germ. c. XXVIII.
(*z*) Plin. H. N. L. VI. cap. VII. pag. 661. Euſtath. in Dionyſ. Perieg. vſ. 17.

exemple, & au Jaxartes (*a*), le nom de *Silis*. On trouve auſſi en (*b*) Eſpagne, & en (*c*) Allemagne, pluſieurs rivieres du nom de *Salia*, ou de *Sala*; & il n'eſt pas hors d'apparence, qu'on appelloit de ce nom les fleuves dont on tiroit du ſel. Le mont Caucaſe portoit, parmi les Scythes, le nom de (*d*) *Graucaſus*, qui ſignifioit en leur Langue une montagne couverte de neige. *Grau-cop*, *Grau-cap*, en Allemand, eſt une tête griſe. Le nom Scythe du Palus Méotide étoit *Temerinda* (*e*), c'eſt-à-dire, ſelon Pline, la mere, la ſource, de la Mer. *Th'-meer-ende* marque en Allemand le bout, la derniere extrémité, de la Mer; & c'eſt-là vraiſemblablement, comme d'autres (*f*) l'ont remarqué, la véritable ſignification du mot de *Temerinda*. Il y avoit auſſi un Promontoire de la Cherſoneſe Taurique, que les Scythes appelloient (*g*) *Tamyrace*, *Ταμυράκη*. *Th'-meer-exe* eſt en Allemand un coin que fait la Mer. Les Scythes appelloient leurs Magiſtrats (*h*), *Scolatas*, comme les Germains donnoient à leurs Juges le nom de *Scolten*, d'où ſont venus les mots Allemands de *Schultheis*, *Schultze*, & ceux de la baſſe Latinité *Sculteſius*, *Scultetus*. Enfin, le mot de *March*, dont j'ai parlé plus haut, deſigne encore chez tous les Tartares un Cheval (*i*). Cet-

CHAP. XV.

(*a*) Plin. Lib. VI. c. XVII. p. 678. Solin. c. LXII.
(*b*) Pomp. Mela Lib III. c. I. p. 71.
(*c*) Strabo Lib. VII p 291.
(*d*) *Graucaſus hoc eſt nive candidus.* Plin. Solin. ub. ſup.
(*e*) *Temerinda, mater maris.* Plin. Lib. VI. c. VII. p. 661.
(*f*) Harduin. ad Plin.
(*g*) Strabo VII. 308.
(*h*) Herodot. Lib. IV. c. VI.
(*i*) Leibnitz in Miſcellan. Berolin. Tom. I. p. 3. Mr. de

CHAP. XV. Cette conformité de l'ancien Scythe, avec l'Allemand, ne me ſurprend point. Les peuples Celtes décendent originairement des Scythes. Par la même raiſon, il ne faut pas s'étonner que les Turcs, qui ſont auſſi ſortis de la Scythie, conſervent encore pluſieurs mots, qui ſe trouvent auſſi dans l'Allemand. Theophilacte *Simocatta* (*k*) remarque, que le Roi de Taugas s'appelloit *Taiſan*, ce qui ſignifie, dit-il, en Grec, Fils de Dieu. *Tauſan* en Allemand eſt le Fils du Dieu Tis. Voici quelques autres mots Turcs, avec le mot Allemand qui y répond (*l*). Scær, en Allemand *Schar*, une brigade, une armée. C'eſt le mot *Scara*, de la baſſe Latinité. Oxus, *Ochſe*, un bœuf. Scerp, *Scharff*, rude, tranchant. Kanta, *Kanne*, une cruche. Geitzi, *Geiſſ*, une chevre. Gemengein, *Gemeinde*, une communauté, une troupe. Mais, j'avoue que j'ai vû avec une véritable ſurpriſe, qu'il y eut même, dans l'ancienne Langue des Perſes, tant de mots, qui lui ſont communs avec la Langue Allemande. Je ſai que Mr. de Leibnitz aſſûre (*m*), *qu'il ne trouvoit pas dans la Langue des Perſes beaucoup de mots qui euſ-*

de Leibnitz explique dans cet endroit pluſieurs autres mots de l'ancien Scythe. Mais, il ne me paroit pas heureux dans ſes conjectures, & dans ſes étymologies, qui ſont pour la plûpart forcées, & amenées de loin.

(*k*) Theophylact. Simocatt. Lib. VII. c IX. p 176.

(*l*) Stralenberg p. 129. On peut conſulter auſſi l'*Onomaſticon*, qui ſe trouve à la fin de l'Hiſtoire Muſulmanne de Leunclavius.

(*m*) *Non potui tantum inveni're in Perſico, quantum Elichmannus Salmaſio dixit, & uno pene* God *excepto, cetera fere Germanis aſſonantia, his cum Gracis Latinisque communia ſunt.* Leibnitz de Orig. gentium in Miſcell. Berol. T. I. p. 4.

euſſent du rapport avec celle des Germains. A la reſerve, dit-il, *du ſeul nom de God*, (Dieu), *les autres mots, qui ont quelque conformité avec la Langue des Germains, ſont communs à ceux-ci avec les Grecs & les Latins.* Mais, d'un côté, Mr. de Leibnitz n'avoit pas aſſez examiné la choſe: je rapporterai dans le moment pluſieurs mots Perſans, qui ſont auſſi Allemands, ſans avoir aucun rapport, ni avec le Grec, ni avec le Latin; &, d'un autre côté, n'étoit-ce pas une choſe digne de la curioſité d'un Savant, qui recherchoit l'Origine des Peuples & des Langues de l'Europe, d'examiner pourquoi les Grecs, les Latins, les Germains, & les Perſes, avoient autrefois tant de mots communs. Je crois en avoir indiqué ſuffiſamment la Raiſon dans tout ce Volume. C'eſt que tous ces peuples deſcendant des anciens Scythes, on trouve auſſi dans la Langue de ces differens peuples des traces ſenſibles de leur Origine. Quoiqu'il en ſoit, je vais donner une courte liſte, prémiérement des mots Perſans, qui ſont auſſi Grecs, Latins, Allemands; &, enſuite, de ceux qui n'ont du rapport qu'avec l'Allemand. Du prémier ordre ſont (*n*) Fadar, en Allemand *Vater*, Pere; Dochtar, *Dochter*, Fille; Beradar, *Bruder*, Frere; Daudant, *Zahn*, une Dent; Nam, *Nahmen*, un Nom; Stär, *Stern*, une Etoile; Cäl, *Cahl*, Chauve; (*o*) Mithri, Mithir, Mether, *Maiſter*, Maître. Les mots Perſans du ſecond ordre ſont Gaza (*p*), en Allemand, *Schatz*,

CHAP. XV.

(*n*) Lipſii Epiſt. Centur. III. ad Belg. Ep. 44. Hagenbe.g Germ. Med. p. 166.

(*o*) Scalig. Emend. Tempor. VI. p. 551. Edit. Lugd. Batav. 1598. Relig. des Gaulois Tom II. p. 420.

(*p*) P. Mela Lib. I. cap. II. pag. 20. Steph. de Urb. pag.

CHAP. XV. *Schatz*, un Treſor; Chod (*q*), *Gott*, Dieu (*r*). Anatozadus, nom d'un fils du Roi Choſroës qui ſignifie immortel; en Allemand, *Ohnetodt*; (*s*) Gerra, *Gewher*, une Arme, un Bouclier; (*t*) Zendaveſta, nom d'un Livre de Zoroaſtre qui ſignifie Allume-feu, *Zünden* en Allemand ſignifie allumer; Avalle (*v*), *Anfall*, une attaque (*x*); Band, *Band*, un Lien, un Etendard, une Compagnie réünie ſous un Drapeau. C'eſt le mot *Bandum*, de la baſſe Latinité. Le nom propre d'Hyſtaſpe, que les Perſes prononçoient (*y*) Guſthtaſph, & celui de (*z*) Rhodogune, ſont auſſi des noms Allemands, *Guſtaff*, *Rodegune*.

Je n'ai plus qu'une Remarque à faire, qui regarde en général la Langue des différens peuples Celtes. Les Auteurs Grecs & Latins s'accordent à nous dire, qu'il ſuffiſoit d'entendre parler les Celtes, pour juger de leur ferocité, & de leur barbarie. La plûpart de leurs mots, & les noms propres en particulier, étoient ſi rudes, que l'on pouvoit à peine les prononcer dans les autres Langues. Il (*a*) n'étoit

pag. 256. Servius ad Eneid. I. vſ. 123. II. vſ. 763.

(*q*) Cluver. G. A. p. 184.

(*r*) Procopius Goth. Lib. IV. c. X. p. 590.

(*s*) Pauſan. Arcad. c. L. p. 700. Phocic. c. XIX. p. 843.

(*t*) Prideaux Hiſt. des Juifs T. I. p. 405. 406.

(*v*) Lipſius, Hagenberg, ub. ſup.

(*x*) Ibidem.

(*y*) Prideaux ub. ſup. p. 327.

(*z*) Excerpta ex Cteſiæ Hiſtor. ad Calcem Herodoti c. XX. p 644.

(*a*) *Nonnullus & in illo labor, ut barbara nomina imprimis regis ipſius, Græcis verſibus non reſultent.* Plin. Junior. Epiſt. Lib. VIII. Ep. IV. Le Roi dont il s'agit eſt *Dietzbalg*, Decebalus, Roi des Daces.

n'étoit pas poſſible de les faire entrer dans un vers ſans l'eſtropier. La prononciation auſſi étoit ſi rude, qu'elle écorchoit les oreilles des étrangers, & qu'elle reſſembloit moins (*b*) à une voix articulée, qu'au croaſſement du corbeau, & au rugiſſement des bêtes feroces. Tout cela ne doit pas être pris au pied de la Lettre. Une Langue inconnuë nous paroît preſque toujours barbare. Il eſt vrai que la Langue Allemande, qui décend de celle des Celtes, a encore aujourd'hui ſa rudeſſe. D'un côté, les Allemands prononcent aſſez durement certaines Lettres, le *t*, le *z*, l'*u* conſone, le *ch*, l'*ſch*; &, de l'autre, ils lient quelquefois cinq ou ſix conſones à une ſeule voyelle. Cependant, il eſt certain, que la plûpart des mots de la Langue Celtique avoient autrefois plus de (*c*) voyelles qu'ils n'en ont aujourd'hui; ce qui devoit en rendre la prononciation plus douce, & plus coulante. A l'égard du ſtile des Celtes, Diodore de Sicile (*d*), parlant des Gaulois, dit qu'ils s'exprimoient d'une maniere conciſe, obſcure, pleine d'enigmes, de ſynecdoches, & d'hyperboles; que leurs diſcours étoient ſi enflez, qu'ils paroiſſoient

CHAP. XV

(*b*) *Omnia barbarica loca ſunt vociſque ferina,*
Omnia ſunt Getici plena timore ſoni Ovidius Triſt. Lib. V. Eleg. XII. vſ. 55. *Galli voce gravi, & aſpera.* Diodor. Sic. V. 213. *Vidi barbaros qui trans Rhenum ſunt, canentes agreſtia carmina, verbis facta, qua avium aſpere clamantium ſtridorem vel crocitationem referebant.* Julianus Miſopog. p. 337.

(*c*) On peut s'en convaincre, en liſant les anciennes Verſions de l'Ecriture Sainte faites à l'uſage des Gots, & des Saxons, &c. & les divers Morceaux qui nous reſtent de l'ancien Tudeſque.

(*d*) Diodor. Sicul. ub. ſup.

CHAP. XV.

ſoient toujours montez ſur des échaſſes. Les Eſpagnols étoient à peu près dans le même gout. Je montrerai dans le Livre ſuivant pourquoi ce ſtile ampoullé étoit ſi fort à la mode dans les Gaules, & en général dans toute la Celtique. L'Hiſtoire, les Loix, la Religion, des Celtes étoient toutes renfermées dans des Vers, que les Bardes compoſoient. Comme toutes les Etudes de la Jeuneſſe ſe réduiſoient à apprendre des pieces de Poeſie, il ne faut pas s'étonner, que les diſcours, & même les converſations familieres, des Celtes ſe reſſentiſſent du ſtile Poëtique, dans lequel ils avoient été nourris & élevez. Si les Grecs n'avoient fait lire à leur Jeuneſſe, que les ouvrages d'un Pindare, d'un Licophron, je doute que leur ſtile eut été exemt des défauts qu'ils reprochent aux Gaulois.

Fin du premier Livre.

TA-

HISTOIRE DES CELTES.

LIVRE SECOND,

Qui traite de leur Maniere de ſe nourrir, de ſe loger, & de ſe vêtir. De leurs Occupations, du Mépris qu'ils témoignoient pour l'Agriculture, & en général pour les Sciences & pour les Arts. Des Hymnes qui contenoient leurs Loix, leur Religion, & leur Hiſtoire. Et enfin de leurs Vertus & de leurs Vices.

CHAPITRE PREMIER.

J'AY montré dans le Livre précédent, que les Celtes ſont les anciens habitans de l'Europe. Je parlerai dans celui-ci, & dans les ſuivans, des Coûtumes & de la Maniere de vivre de ces Peuples. Ce qui con-

Deſſein de ce Livre & des ſuivans.

étrangeres, n'avoient pas eu occaſion d'en adopter les idées, & les uſages. La choſe parle d'elle même : & ce n'eſt qu'en ſuivant cette Regle, que l'on peut diſtinguer ce qui appartient en propre aux anciens habitans de l'Europe, de ce qui leur étoit venu d'ailleurs. Les uſages communs à tous les peuples Celtes ſont des reſtes de l'ancienne maniere de vivre des Scythes. Jules Céſar remarque, par exemple, que (a) *les enterremens des Gaulois ſont magnifiques & ſomtueux à leur manière. On jette*, dit-il, *dans le feu, tout ce qui faiſoit plaiſir au defunt, même les animaux. Il n'y a pas fort longtems, que l'on bruloit même, avec le Maître, les eſclaves & les clients qu'il avoit affectionnez.* On voit dans ces paroles, que, du tems de Jules Céſar, les Gaulois conſervoient encore, au moins en partie, l'ancienne coûtume des Scythes, qui, dans les Obſeques des Perſonnes de conſideration, bruloient, avec le corps des Grands Seigneurs, leurs femmes, les clients (2) qui s'étoient dévoüez à vivre & à mourir avec eux, &, outre cela, leurs Domeſtiques, leurs chevaux, leurs chiens, & leurs armes. Au contraire, les uſages qui ſont particuliers à quelcun des peuples Celtes, ont ordinairement une origine étrangere. La Polygamie, par ex-

CHAP. I.

des Celtes doivent être cherchées parmi les peuples qui n'entretenoient aucun commerce avec les Nations étrangeres.

(1) *Funera ſunt pro cultu Gallorum magnifica & ſumptuoſa, omniaque quæ vivis cordi fuiſſe arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia. Ac paullo ſupra hanc Memoriam ſervi & clientes, quos ab iis dilectos eſſe conſtabat, juſtis funeribus confectis, unà cremabantur.* Cæſar, L. VI. Cap. 19.

(2) Ce ſont les *Solderii* dont je parlerai en ſon lieu.

CHAP. I.

exemple, inconnuë à la plûpart des Nations Celtiques, étoit permiſe (3) & commune parmi les Thraces. Ils l'avoient reçuë des Grecs, & des peuples de l'Aſie mineure. Je dis la même choſe des Temples, des Idoles, & d'une infinité de Ceremonies, que les Celtes ne reçurent que fort tard, les unes des Carthaginois, les autres des Romains, & les autres des Grecs qui les avoient eux mêmes reçuës des Phéniciens & des Egyptiens. Quand on lit, avec quelque attention, l'ancienne Hiſtoire de l'Europe, on voit la barbarie ſe retirer par degrés des Provinces Méridionales, & ſe concentrer enfin dans le fond du Nord. La raiſon en eſt facile à découvrir. Les peuples Scythes, ou Celtes, ſe civiliſerent inſenſiblement, à meſure que les Nations policées, qui avoient établi les prémieres Colonies, le long des côtes de l'Eſpagne, des Gaules, de l'Italie, & de la Grece, pénétrérent plus avant dans le païs. Après ces réfléxions preliminaires, j'entre en matiere.

Les Celtes avoient reçu de la Nature,

Quoique les peuples Celtes, Maîtres de la plus grande partie de l'Europe, demeuraſſent les uns ſous un Climat temperé, ou même chaud, & les autres dans des païs extrémement froids, ils ne laiſſoient pas de ſe reſſembler tous. Généralement parlant, ils avoient une (4) grande

(3) *Uxorum numero ſe viri jactitant, & honoris loco ducunt multiplex conjugium.* Solin. Cap. XV. p. 214.

(4) *Flava proceritas Hiſpaniæ.* Calpurnii Flacci Declam. 2. *Gallorum corpora procera.* Strabo IV. p. 195. *Sunt etiam Celtæ præ ceteris hominibus eximia corporum proceritate.* Pauſanias Phocic: XX. p. 847. *Galli celſioris ſtaturæ.* Ammian. Marcellin. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Galli corpore procero.*

Ap-

de taille, (5) beaucoup d'embonpoint, les CHAP. I.

Appian. Celtic. p. 1220. *Galli corpore procero.* Diod. Sic. V. 212. *Sunt Celtæ proceræ ſtaturæ.* Arrian. Exped. Alexandri p. 11. *Senones gens corporum mole, perinde armis ingentibus.* Flor. I. 13. *Proceræ ſtabant, Celtarum ſigna cohortes.* Silius Ital. XV. vſ. 715. *Gens cui natura corpora animaſque magna magis quam firma dederit.* Camillus apud Liv. V. 44. *Procera corpora.* Manlius ap Liv. XXXVIII. 17. *Britanni Gallos proceritate ſuperant.* Strabo IV. 200. *Caledoniam habitantium magni artus Germanicam originem aſſeverant.* Tacit. Agric. Cap. II. *Germani Gallos ſuperant, feritate, proceritate, & fulvo colore.* Strabo VII. 290. *Ingenti magnitudine corpora Germanos.* Cæſar I. 39. *Suevi immani corporum magnitudine.* Idem IV. 1. *Germani immanes corporibus.* Pomp. Mela. L. III. Cap. 3. p. 75. *Germaniam rerum natura decoravit altiſſimorum hominum exercitibus.* Columella de re Ruſtic. L. III. Cap. 8. p. 225. *Quid adverſus Germanorum proceritatem noſtra brevitas potuiſſet audere.* Vegetius de Re Militari Lib. I. Cap. I. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes immanibus corporibus.* Vitruv. L. VI. Cap. I. p. 104. *Magna corpora.* Tacit. Germ. Cap. 4. *Germani magnitudine corporum & contemtu mortis ceteris validiores.* Hegeſippus Lib. II. p. 448. *Flava per ingentes ſurgit Germania partus.* Manilius. Aſtronomic. Lib. IV. p. 102. *Germanicæ gentes dictæ, quod ſint immania corpora.* Iſidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006. *Thraces proceri corporibus* Plutarch. Paul. Æmil. T. I. 264. *Gothi, Bandili, Viſigothi, Gepedes, procera ſtatura.* Procop. Vandal. Lib. I. Cap. II. p. 178. *Corpora in agreſtem magnitudinem ſurgentia.* Eunapius Sardenſ. de Gothis in Except. Legat. p. 18. *Gothi ſtaturæ proceritate ardui.* Iſidori Cronic. p. 731. *Proceri autem Alani pæne omnes ſunt.* Ammian. Marcellin. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 620. *Scytharum & Batrianorum eximiam vaſtorum magnitudinem corporum.* Q. Curtius L. IV. Cap. 13. Voyez auſſi Pline L. V. Cap. 22. p. 695.

(5) Voyez la Note ſuivante.

CHAP. I.

les (6) chairs blanches & molles, les couleurs vives, les (7) yeux bleus, le regard farouche & menaçant, (8) les cheveux blonds & épais, un

(6) *Fulgore nivali corporis Hiſpanus.* Silius Ital. L. XVI. p. 471: *Galli pene omnes ſunt candidi.* Ammian. Marcell. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Galli corpore albo & humoris pleno.* Diod. Sic. V. 212. *Corpora Gallorum, carnibus poroſis, humoris plena.* Appian. Celtic. p. 1220. *Mollia ac fluida corpora Gallorum.* Livius, XXXIV. 47. *Fuſa & candida corpora.* Idem XXXVIII. 21. *Lactea colla.* Virgilius Æneid. VIII. vſ. 660. *Colla viri fulvo radiabant lactea torque.* Silius L. IV. vſ. 154. *Gallos candida cutis diſtinguit.* Iſidor. Orig. Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Adverſa plaga mundi atque glaciali candida cute ſunt gentes.* Plin. H. N. Lib. II. Cap. 78. p. 230. *Candore corporis indicans Provinciam.* Hieronymus in vita Hilarionis. Tom. I. p. 159. *Candidis coloribus, Sanguine multo.* Vitruv. VI. I. p. 104. *Gothi Bandili corpore albo.* Procop. Vandal. L. I. Cap. 2. p. 178. *Qui Aquilonem verſus inhabitant, ut ipſi albo corpore ſunt, ſic oculos quoque cæſios habent.* Ariſtoteles Problem. Sect. XIV. n. 14.

(7) *Galli truces.* Claudian. in Rufin. L. II. vſ. 110. Lucanus VII. vſ. 231. *Galli aſpectu terribiles.* Diod. Sic. V. 213. *Galli Luminum torvitate terribiles.* Amm. Marcel. XV. 12. p. 106. *Germanis truces, & cærulei oculi.* Tacit. Germ. 4. *Nec fera cærulea domuit Germania pube.* Horatius Epod. XVI. vſ. 7. *Cærula quis ſtupuit Germani Lumina.* Juvenal. Satyr. XIII. vſ. 164. *Germana maneret, ut facies, oculos cærula.* Auſon. Edyll. VII. *Sæpenumero ſe cum* Germanis *congreſſos, ne vultum quidem atque aciem oculorum, dicebant ferre potuiſſe.* Cæſar I. 39. *Cattorum minax vultus.* Tac. Germ. 30. *Cæſiis oculis.* Vitruv. ub. ſup. *Saxona cærulum.* Sid. Apoll. Lib. VIII. ep. 9. *Thraces ut ait Naſica terribiles aſpectu.* Plut. Paul. Æmil. T. I. 264. *Budini natio vehementer cæſiis oculis.* Herodot. IV. 108.

(8) *Galli albis capillis.* Diod. Sic. V. 214. *Inde truces flavo comitantur vertice Galli.* Claudian in Rufin. II. vſ. 110. *Tum flava repexo Gallia crine ferox.* Idem de Laud. Stilic. L. II. vſ. 240. *Flavi Ru-*

un (9) temperament robuſte, qui réſiſtoit également à la faim, au froid, au travail, & à la fatigue. CHAP. I.

La Taille des Scythes & des Celtes paroiſſoit ſi monſtrueuſe aux Grecs, que leurs (*) Poë- Une grande Taille.

Rutheni. Lucan. I. 402. *Gens habitat cana, pendentes rupe Gebennas.* Ibidem p. 435. *Aurea cæſaries ollis, &c.* Virgil. Æneid. VIII. 659. *Britanni minus flavos crines habent Gallis.* Strabo IV. 200. *Flava per ingentes ſurgit Germania partus.* Manil. Aſtron. L. IV. ub. ſup. *Flavam cæſariem* Germani. Juvenal. Satyr. XIII. vſ. 164. *Flavis promiſſis crinibus.* Plin. II. 78. p. 230. *Arctoa de gente comam tibi Leſbia miſi, ut ſcires quanto ſit tua flava magis.* Martialis Epig. V. 69. *Flava comas.* Auſon Edyll. VII. *Et flavis ſignabat jura Suevis.* Claudian. in Eutrop I. vſ. 380. *Flavam ſparſere Sicambri Cæſariem.* Idem de IV. Conſ. Honorii vſ. 446. *Flavis objecta Sicambris* de Bello Getico vſ. 437. *Gothi flava cæſarie.* Procop. Vandal. L. I. C. 2. p. 178. *Alani pulcris crinibus, mediocriter flavis.* Amm. Marcell. L. XXXI. Cap. 3. p. 620. *Auchus, Cimmerias oſtentat opes cui candidus olim, Crinis ineſt, natale decus.* Valer. Flac. Argon. L. VI. vſ. 60.

(9) *Cantaber ante omnes hiemiſque, æſtuſque famiſque, Invictus, palmamque ex omni ferre labore.* Silius L. III. vſ. 326. *Corpora Hiſpanorum ad inediam laboremque parata.* Juſtin. XLIV. 2. *Galli gelu duratis artubus, & labore aſſiduo.* Am. Marc. XV. Cap. 12. p. 106. *Germani frigora atque inediam cœlo, ſolove, adſueverunt.* Tacit. Germ. IV. *Quid eſt quod Barbaros, tanto robuſtiores corporibus, tanto patientiores laborum comminuat, niſi ira infeſtiſſima ſibi.* Senca de Ira, Lib. I. Cap. II. p. 398. *Germanicæ Nationes, ſæviſſimis duratæ frigoribus, qui mores ex ipſo cœli vigore traxerunt.* Iſidor. Orig. L. IX. Cap, 2. p. 1006. *Gothi conſcientiæ viribus freti, robore corporis validi.* Idem Cronic. p. 730. *Scythæ gens laboribus & bellis aſpera: vires corporum immenſæ.* Juſtin. Lib. II. Cap. 3.

(*) Voyez ci-deſſus Livre I. Chap. IX. p. 70. & 84. Chap. XV. p. 172.

CHAP. I.

Poëtes en font ordinairement des Géants. Les Poëtes, & même les Hiſtoriens Latins, en parlent à peu près dans les mêmes termes. Les plus grands des Romains paroiſſoient petits, auprès des Germains, des Bretons, & des autres (10) Celtes. Auſſi Sidonius Apollinaris apelle-t-il les Bourguignons (11) des hommes de ſept pieds. Jules Céſar parlant des Germains (12), attribuë leur grande ſtature aux viandes groſſieres dont ils ſe nourriſſoient, à l'exercice continuël auquel ils étoient élevez. Les eſprits animanx n'étant épuiſés dans la jeuneſſe, ni par l'étude, ni par le travail, ni par aucune occupation génante, étoient tous employés à l'accroiſſement du corps. Pline (13) l'attribuë au Climat. Les chaleurs étant fort temperées en Ger-

(10) *Germani, qui cum Arioviſto erant, proceritate proceriſſimos ſuperabant.* Appian. Celtic. p. 1192. *Adoleſcentes Britannos Romæ vidimus, qui altiſſimos loci ejus, ſuperarent pedis ſemiſſe.* Strabo IV. 200. *Gallis Inſubribus corpora plus quam humana erant.* Florus II. 4.

(11) *Burgundio ſeptipes.* Sidon. Apollin. L. VIII. Ep. 9.

(12) *Suevi non multum frumento, ſed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque ſunt in venationibus, quæ res & cibi genere, & quotidiana exercitatione, & libertate vitæ (quod a pueris, nullo officio aut diſciplina aſſuefacti, nihil omnino contra voluntatem faciant,) & vires alit, & immani corporum magnitudine homines efficit.* Cæſar IV. 1.

(13) *Adverſa plaga mundi atque glaciali, candida cute ſunt gentes, flavis promiſſis crinibus, truces ex cœli rigore. Ipſo crurum argumento illis (Æthiopibus) in ſupera ſuccum revocari, natura vaporis; his (Germanis) in inferas partes depelli, humore deciduo. Corporum proceritas utrobique; illic ignium niſu, hic humoris alimento.* Plin. L. II. Cap. 78. p. 230.

Germanie, il ne s'y faiſoit pas une ſi forte transſpiration, ni une conſomtion d'humeurs auſſi grande que dans les Païs plus chauds. Tout cela pouvoit y contribuër quelque choſe. Mais, il faut avouër après cela, qu'il y a ſur la Terre des hommes de differentes eſpeces. On trouve, dans le fond du Nord, de véritables Pygmées, je parle des Lappons. Il y avoit, au contraire, en Afrique, une race d'Ethiopiens, qui ne le cédoient point aux Germains (14) pour la Taille. Je doute beaucoup que les Lappons parvinſſent jamais à la Hauteur de ſix pieds, dans quelque Païs qu'on les tranſplantât. A Dieu ne plaiſe, cependant, que je revoque en doute ce que l'Ecriture Sainte nous dit de l'Origine du genre humain d'un ſeul homme. Mais, comme la Création de l'Homme, la longue vie des Patriarches, la conſervation de l'Homme, des Plantes, & des animaux, au milieu d'un Déluge univerſel, ſont des miracles de la puiſſance divine, il n'eſt pas hors de vraiſemblance, que Dieu ait mis, par un ſemblable miracle, une difference ſi ſenſible, entre les divers décendans d'Adam ou de Noé, que l'on pourra diſtinguer, juſqu'a la fin du moude, les Germains des Lappons, les peuples blancs des noirs, ceux qui ont les cheveux crépez, de ceux qui les ont longs & flottans. C'eſt mon ſentiment, que je ſoumets de bon cœur aux lumieres des Philoſophes, & des Theologiens, qui auront examiné ces matietes plus à fond.

CHAP. I.

A l'égard de l'embonpoint des Celtes, quoiqu'en

(14) Voyez les paroles de Pline dans la Note précédente.

CHAP. I.

Beaucoup d'embonpoint.

qu'en ayent penſé les Anciens, je ſuis perſuadé, qu'il venoit de la maniere dont ils ſe nourriſſoient, & ſur-tout de la biere, qui étoit la boiſſon commune (15) de tous les peuples de l'Europe, avant qu'ils euſſent appris des Orientaux, à planter la vigne, & à faire du vin. Au moins eſt-il certain, qu'on ne trouve plus en Eſpagne, dans les Gaules, & parmi les autres peuples qui ont quitté la biere, autant de gens d'une vaſte corpulence, qu'en Allemagne, & dans les autres Provinces du Nord, où l'on uſe encore de cette boiſſon.

Des chairs blanches, des couleurs vives.

Pline, parlant des peuples Septentrionaux, (16) attribuë la beauté de leur teint & de leur chevelure à la rigueur du Climat. On ſent bien effectivement, qu'ils n'étoient pas auſſi expoſez à être halés & grillés par les ardeurs du Soleil, que les habitans de l'Italie ou de l'Afrique. Cependant, ſi on lui avoit objecté que les (17) Celtes d'Eſpagne & d'Italie, les Galates de l'Aſie mineure, étoient blancs & blonds, comme les peuples Septentrionaux, je ne ſai ce qu'il auroit pû alleguer pour ſoutenir ſon ſentiment. S'il avoit répondu, que ces peuples tenoient encore quelque choſe de la conſtitution du Païs d'où ils ſortoient, il auroit été facile de repliquer, que les Celtes d'Eſpagne y étoient établis depuis des tems immémorables, & que les Gaulois de l'Aſie mineure, outre qu'ils étoient encore blancs plus de cent ans après y être paſſez, avoient d'ailleurs toûjours été voiſins de la Grece. Quoi-

(15) Voyez ci-deſſous Chap. II. p. 216. &c.
(16) Voyez ci-deſſus p. 198. Note (13).
(17) Voyez ci-deſſus p. 194. Note (6) & (8).

Quoique les hommes tiennent tous quelque choſe de la poſition des Païs où ils ſont établis, je ne crois pas cependant, que la diverſité du terroir & du climat ſuffiſe, pour rendre raiſon de la difference qu'on trouve entre les hommes, par rapport aux qualités du corps & de l'eſprit. CHAP. I.

Je m'imagine que le Lecteur goutera encore moins la remarque (18) d'Ariſtote, qui prétend, que les peuples Septentrionaux ont les yeux bleus (19), parce que le froid exceſſifs qui regne dans ces contrées, empêche la chaleur naturelle de tranſpirer & de s'evaporer auſſi facilement que dans des Païs chauds. Il auroit peut-être mieux valû laiſſer le Probleme indécis, que de le décider d'une maniere ſi peu ſatisfaiſante. Solin (20) fait ſur cet Article une réfléxion qui n'eſt pas plus ſolide, que celle d'Ariſtote. Il dit que les Albaniens, qui étoient un peuple Scythe de l'Aſie, voyent mieux de nuit que de jour, parce qu'ils ont les yeux bleus. Des yeux bleus.

Le

(18) Τῶν πρὸς Ἄρκτον οἰκούντων γλαυκὰ ὄμματα ἐστὶ, τῷ τὸ θερμὸν κωλύεσθαι διεκπιπτεῖν, διὰ τὸ ἐντὸς Ψυχρὸν. Ariſtoteles Problem. Sect. XIV. n. 14. Pline dit auſſi *truces ex cœli rigore.* ci-deſſus p. 198. Note (13).

(19) Je ne ſai où Mr. Mezerai avoit pris, que les anciens Germains avoient les yeux verds. Hiſtoire de France avant Clovis p. 24. γλαυκὸς, *Cæſius*, c'eſt bleu.

(20) *Glauca oculis ineſt pupilla, ideo nocte plus quam die cernunt.* Solin. Cap. 25. p. 235. Pline avoit dit ſimplement. *Idem* (Iſigonus Nicæenſis ait) *in Albania gigni quoſdam glauca oculorum acie, a pueritia ſtatim canos, qui noctu plus quam interdiu cernant.* Plin. Hiſt. Nat. VII. 2. Voyez la Note ſuivante.

CHAP. I.

Ils avoient le regard barouche & menaçant.

Le regard farouche & menaçant, qu'on attribuë assez généralement aux anciens Celtes, venoit, selon les apparences, de la ferocité de ces peuples, dont je parlerai en son lieu, & qu'ils ne dépouillérent que fort tard. Ennemis des nations étrangeres, se défiant surtout des Grecs & des Romains qui en vouloient à leur liberté, ils les regardoient rarement de bon œil. Depuis qu'ils sont sortis de la barbarie, ils ont perdu ce regard fier & terrible, auquel on les reconnoissoit autrefois.

Des cheveux blonds.

On se tromperoit certainement, si l'on s'imaginoit que les Historiens, qui donnent quelquefois aux Scythes, & aux Celtes, une chevelure blonde, & d'autrefois des cheveux roux, se sont contredits, ou qu'au moins ils ont confondu des couleurs si differentes. Ces peuples avoient les cheveux naturellement blonds. Mais, on verra dans l'un des Chapitres suivans, qu'ils n'épargnoient rien, pour les rendre rouges & ardens, cette couleur leur paroissant infiniment plus belle. Il faut au reste que les cheveux blonds fussent extremement rares parmi les Grecs & les Romains, puisqu'Aulu-Gelle (21) met au nombre des choses incroyables, qu'Aristée de Préconnese, & plusieurs Auteurs Grecs du même ordre, avoient rapportées, ce qu'ils ont dit de certains peuples Scythes, *que leurs enfans apportoient au monde des cheveux qui étoient préci-*

(21) *Præterea traditum esse memoratumque, in ultima quadam terra quæ Albania dicitur, gigni homines qui in pueritia canescant, & plus cernant oculis per noctem quam inter diem.* A. Gell. L. IX. Cap. 4. p. 247.

ciſement de la même couleur que ceux de nos Vieillards. Solin (22), à la verité, ne conteſte pas le fait, mais il aſſure que la choſe a parû ſi extraordinaire, que l'on a crû devoir donner à la nation un nom qui exprimât cette grande merveille. *On les apelle*, dit-il, *Albaniens, parce qu'ils naiſſent avec des cheveux blancs.* De ſemblables remarques prouvent, non ſeulemeut que les Grecs n'ont connû que très imparfaitement les peuples Septentrionaux, mais encore que bien ſouvent les Romains, qui étoient à portée de les mieux connoître, ſe ſont contentez de copier les Auteurs Grecs, ſans faire eux mêmes la moindre recherche ſur les choſes qu'il étoit le plus facile de ſavoir. CHAP. I.

Enfin, pour ce qui eſt du temperament robuſte Un temperament.

(22) *At Albani in ora gentes, qui poſteros ſe Jaſonis credi volunt, albo crine naſcuntur; caniciem habent auſpicium capillorum. Ergo capillorum color genti nomen dedit.* Solin. Cap. 25. p. 232. Ici Solin a encore enchéri ſur Pline, dont on peut voir le paſſage à la page 201. Note (20). Au reſte, comme les Albaniens portoient déja ce nom, avant que les Romains euſſent paſſé en Aſie, on ne ſauroit lui donner raiſonnablement une Etymologie Latine. J'ay remarqué dans le Livre précédent, Chap. XV. p. 170. & 173. qu'*Albe* ſignifioit, dans la langue des Celtes, une montagne, *Albion* un montagnard. Les *Albanois* ſont donc les Scythes qui demeuroient ſur le mont Caucaſe, & les *Iberes* leurs voiſins ceux qui étoient établis au delà de cette chaine de montagnes. Voyez ci-deſſus Livre I. Ch. XIV. p. 147. & 148. Juſtin dit Livre XVII. Ch. 3. *Albani Herculem ex Italia ab Albano monte ſecuti dicuntur.* On entrevoit dans cette Fable la véritable ſignification du nom d'*Albani*.

CHAP. I.

robuſte & vigoureux.

buſte & vigoureux des Celtes, on doit moins le regarder comme un préſent de la nature, que comme le fruit de l'Education qu'ils recevoient, & de leur maniere de vivre. Des peuples, qui n'avoient point d'autre métier que la guerre, qui étoient dans l'Opinion, que la véritable gloire ne ſe moiſſonne que dans un Champ de Bataille, devoient s'étudier naturellement à augmenter autant qu'il étoit poſſible les forces du corps, & s'accoûtumer de bonne heure aux fatigues & aux incommoditez qui ſont inſéparables de la profeſſion des armes. C'étoit-là effectivement l'unique étude des Celtes, depuis la tendre jeuneſſe, juſqu'à l'âge décrepit, comme on le verra en ſon lieu. Auſſi vit-on ces corps de fer s'amollir inſenſiblement, à meſure qu'ils commencérent à connoître & à gouter les douceurs de la paix. Dans le fond, ce ne fût pas un grand mal. S'il ne faut pas négliger abſolument les forces du Corps, qui ſont très neceſſaires & très utiles à l'Homme; s'il eſt à propos de former les jeunes gens aux travaux de la guerre, qui eſt inévitable en mille occaſions, il eſt infiniment plus neceſſaire, & plus utile encore, de cultiver les facultés de l'Ame, & de regler ſes idées & ſes deſirs d'une maniere qui retranche, s'il eſt poſſible, tout ce qui donne occaſion aux injuſtices & aux guerres.

Mais qui ſupportoit mieux

Les Auteurs remarquent aſſez généralement, que les (23) Gaulois & les Germains ré-

(23) *Minimè patientia æſtus corpora Gallorum.* Livius, XXXV. 5. & XXXVIII. 17. *Germani minime ſitim æſtumque tolerare adſueverunt.* Tacit. Germ. Cap. 4. Voyez auſſi Tacit. Hiſtor. Lib. II. Cap. 32, 93.

réſiſtoient beaucoup mieux au froid qu'à la chaleur, qui leur étoit en quelque maniere inſupportable. Il ne faudroit pas être ſurpris que des armées, ſorties d'un Païs froid (24), ayent été incommodées dans le commencement par des chaleurs, auxquelles le Soldat n'étoit pas encore accoûtumé. On peut ajouter auſſi, qu'un corps chargé d'humeurs & d'embonpoint, doit naturellement ſouffrir beaucoup plus de la chaleur, qu'un corps ſec & nerveux. Mais, du reſte, il eſt conſtant, que les Gaulois qui allerent s'établir dans l'Aſie mineure, & les Germains, qui, dans la décadence de l'Empire Romain, envahirent une partie de l'Italie, de l'Eſpagne, & de l'Afrique, s'accoûtumerent parfaitement au Climat de ces contrées, & y conſerverent long-tems toute leur vigueur. S'ils la perdirent dans la ſuite, ce ne furent pas certainement les chaleurs exceſſives, que l'on reſſent dans ces contrées, qui les énerverent. Ce qui contribua le plus à les affoiblir, c'eſt qu'ils changerent inſenſiblement leur ancienne maniere de vivre, en celle des peuples au milieu deſquels ils s'étoient établis.

CHAP. I. Le froid que la chaleur.

On a remarqué auſſi, que la vigueur des peuples Celtes reſſembloit, en quelque maniere, à un feu de paille. *Les Germains*, diſoit Tacite (25), *ont des corps extrémement grands, mais qui n'ont de la vigueur que pour le premier choc. Ils ne ſoutiennent pas auſſi bien la*

Et qui ne duroit point à la fatique.

(24) J'ay montré dans le Livre précédent, Chap. XII. que le Climat des Gaules étoit autrefois beaucoup plus froid qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

(25) *Magna corpora & tantum ad impetum valida. Laboris atque operum non eadem patientia.* Tacit. Germ. Cap. IV. Appien dit la même choſe. Voyez ci-deſſous Chap. XV. Note derniere.

CHAP. I.

la fatigue & les travaux. Tite Live (26) & Florus disent la même chose des Gaulois. *Dans le premier choc, ils font des efforts qu'aucun homme ne sauroit égaler. Quand il faut revenir à la charge, ils sont plus foibles que des femmes.* Ce n'étoit donc pas la foiblesse de leur temperamment, qui les rendoit incapables de soutenir un long travail. Ils avoient une vigueur & des forces extraordinaires. Mais, ils ne savoient pas les ménager, comme nous le verrons en parlant du Caractere de ces peuples (27). C'étoient de ces Esprits violens & féroces, qui veulent tout emporter de vive force. Se livrant aveuglément à l'impetuosité de leur temperament, ils alloient aux coups avec une ardeur qui étoit trop vive pour se soutenir longtems; & ils se rebutoient ensuite avec la derniere facilité, quand ils rencontroient dans leur chemin des obstacles & des difficultez auquelles ils n'étoient pas préparez.

CHAPITRE SECOND.

Maniere de vivre des peuples Celtes.

IL faut passer présentement à l'ancienne maniere de vivre des peuples Celtes. On reconnoitra facilement ici, que l'Europe étoit autrefois habitée par la même Nation, & que

(26) *Gallorum corpora intolerantissima laboris atque æstus fluere, primaque eorum prælia plusquam virorum, postrema minus quam fœminarum esse.* Livius X. 28. Voyez aussi XXXVIII. 17. *Sicut primus impetus iis major quam virorum est, ita sequens minor quam fœminarum.* Florus II. 4.

(27) Voyez ci-dessous Chap. XIII. & XV.

que les Celtes, au lieu de tirer leur origine, ou des Egyptiens, ou des Phéniciens, qui étoient déja policés, lorſqu'ils envoyerent des Colonies dans les païs étrangers, décendent véritablement des Scythes, c'eſt à-dire d'un peuple ſauvage & barbare, qui n'avoit encore aucune connoiſſance des avantages que l'Homme peut tirer de ſa propre induſtrie ou du païs qu'il habite.

Les Scythes menoient une vie ſimple & frugale. Soit qu'ils ne connuſſent pas encore l'Agriculture, & les douceurs qu'elle procure au genre humain; ſoit qu'ils la regardaſſent comme une occupation baſſe & ſervile, qui ne convenoit point à des guerriers; ſoit qu'ils fuſſent dans l'Opinion, que le Climat, & les terres de la Scythie, n'étoient point propres pour produire les blés, & les fruits que l'on recueilloit dans les autres païs; ſoit enfin, qu'ils ne cruſſent pas devoir ſe donner beaucoup de ſoins, pour multiplier le nombre & la diverſité des alimens, & pour ſe procurer des délicateſſes, qui ne ſervoient, ſelon eux, qu'à affoiblir le corps & à amollir le courage: toûjours eſt-il certain, que la plûpart des Scythes (1) negligeoient preſqu'entiérement l'Agriculture. Les fruits que la terre (2) produit naturellement, la

Les Scythes vivoient des fruits que la terre produit naturellement, de la chaſſe, du lait & de la chair de leurs troupeaux.

(1) *Scythæ Nomades, neque ſerunt neque arant quicquam, nuda arboribus eſt omnis hæc plaga.* Herodot. IV. 19. *Nomadibus pecora, lacte, caſeo, & carnibus victum ſuppeditant.* Strabo VII. p. 307. *Scythæ terram non colunt.* Dio Chryſoſt. Or. LXIV. p. 596.

(2) *Scythæ agrum non exercent: lacte & melle veſcuntur* Juſtin. II. 2. *Scythæ non pane vititant, ſed pecoribus*

CHAP. II. la chaſſe (3), le lait & la chair (4) de leurs troupeaux, leur fourniſſant abondamment les choſes neceſſaires à la vie, ils ne ſe ſoucioient point des alimens, que l'Homme n'obtient qu'à force de travail, & à la ſueur de ſon viſage. Herodote remarque (5), que ceux des Scythes, qui ſemoient quelque peu de bled, ne s'en ſervoient pas pour faire du pain, mais uniquement pour le rôtir, c'eſt-à-dire, comme je le montreray tout à l'heure, pour en faire de la biere & de la bouillie.

Les peuples Celtes ſe nourriſſoient anciennement de la même maniere.

Les nations Celtiques retinrent longtems cette maniere de vivre des Scythes. Je trouve, par exemple, que les peuples établis dans les montagnes du (6) Portugal, où les Car-

coribus. Herodot. IV. 46. *Lacte, caſeo, carne veſcor.* Anacharſis Scytha, Epiſtolâ ad Hannonem apud Ciceron. Tuſcul. Quæſt. L. V. p. 3600. *Gentes Scytharum innumeræ quarum pars exigua frugibus alitur.* Ammian. Marcell. L. XXII. Cap. 8. p. 317. *Alanis non verſandi vomeris cura, ſed carne & copia victitant lactis.* Idem. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619.

(3) Voyez ci-deſſous Chap. XII.

(4) Voyez les Notes précédentes. On ſait que le nom de *Galactophages*, que les Grecs donnoient aux Scythes, ſignifie des Hommes qui ſe nourriſſent de lait. Homer. Iliad. XIII. vſ. 6. Strabo L. I. p. 4.

(5) *Scythæ artatores, ſerunt triticum, non ad panem conficiendum, ſed ad torrendum.* Herodot. IV. 17.

(6) *Omnes* (Hiſpani) *qui montes inhabitant victu tenui utuntur. Montani Luſitani duobus anni temporibus glande veſcuntur querna, ſiccatam indeque contuſam molentes, atque è farina panes conficientes, eos ad tempus reponunt. Butyrum iis olei uſum implet.* Strabo L. III. p. 155. Voyez auſſi Juſtin. XLII. Chap. 2. & 4. Plin. XVI. Cap. 5. L'Hiſtoire fabuleuſe d'Eſpagne portoit, qu'un Prince nommé Ha-

Carthaginois & les Romains n'avoient pû les forcer, ſe nourriſſoient des alimens les plus ſimples; & qu'au défaut de l'Huile qui leur étoit inconnuë, ils faiſoient tous leurs apprêts avec du beurre. Pour du pain, ils n'en mangeoient, que dans deux Saiſons de l'Année; encore le faiſoient-ils de gland, comme les Pelaſges (7) de l'Arcadie. A l'égard des anciens habitans des Gaules, (8) Juſtin remarque, que ce furent les Grecs établis à Marſeille, qui leur enſeignerent à cultiver les terres, à tailler la vigne, & à planter des Oliviers. La Colonie de Marſeille fut fondée par les Phocéens, ſous le regne de Tarquin l'Ancien, (9) vers l'An 153. de

CHAP. II.

Les Gaulois.

Habis avoit appris aux Tarteſiens à cultiver la terre, & à ne plus manger des fruits ſauvages. *Barbarum populum legibus junxit, & boves primus aratro domari, frumentaque ſulco quærere docuit; & ex agreſti cibo mitiora veſci, odio eorum quæ ipſe paſſus fuerat, homines coegit.* Juſtin. XLIV. 2.

(7) Ælianus, Var. Hiſt. L. III. Cap. 39.

(8) *Ab his Galli & uſum vitæ cultioris, depoſita & manſuefacta barbaria, & agrorum cultus, & urbes moenibus cingere didicerunt. Tunc & legibus non armis vivere, tunc & vitem putare, tunc olivam ſerere conſueverunt.* Juſtin. XLIII. 4. *Galli vitem, vel cultum oleæ, Roma jam adoleſcente, didicerunt.* Macrob. in Somn. Scipion. L. II. Cap. 10. p. 108.

(9) *Temporibus Tarquinii regis ex Aſia Phocenſium juventus oſtio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis junxit; inde in ultimos Galliæ ſinus, navibus profecta, Maſſiliam inter Ligures & feras gentes Gallorum condidit.* Juſtin. XLIII. 3. Martianus Heracleotes vſ. 210. dit qu'elle fut fondée 120. ans avant la Bataille de Salamine, Μασσαλία δ' ἔς ἐχομένη Πόλις μεγίστη Φωκάων ἀποικία. Ἐν τῇ Λιγυστικῇ δὲ ταύτην ἔκτισαν, πρὸ τῆς μάχης τῆς ἐν Σαλαμῖνι γε-

CHAP. II. de Rome 600. ans avant J. C. Ce n'eſt donc que depuis ce tems-là, que les Gaulois ont commencé à connoitre l'Agriculture, avec les differentes ſortes de fruits & d'alimens qu'elle procure à l'Homme. On comprend même, qu'il dût ſe paſſer du tems, avant que les peuples, qui demeuroient dans le Cœur du païs, euſſent appris de ceux qui étoient voiſins de Marſeille, à faire valoir leurs Terres. Auſſi Strabon remarque-t-il (10), que les Gaulois apprirent l'Agriculture, les uns des Marſeillois, & les autres des Romains, qui n'ont rien poſſedé dans les Gaules, au délà des Alpes, avant l'An 600. de Rome. Le même Géographe (11) inſinuë ailleurs, que

γενομένης Ἔτεσιν πρότερον, ὡς φασὶν, ἑκατὸν εἴκοσι. Cette Bataille ſe donna, ſelon Diodore de Sicile, l'An. I. de la LXXV. Olympiade Diod. Sic. Lib. XI. p. 242. & ſeq. La fondation de Marſeille tombe donc ſur l'An. I. de la XLV. Olympiade qui eſt l'An 153. de Rome. Au reſte, Feneſtella avoit remarqué, que ce fut vers le même tems, que l'on vit pour la prémiere fois des Oliviers en Italie. *Feneſtella dicit, omnino non fuiſſe oleam in Italia, Hiſpania, atque Africa, Tarquinio Priſco regnante, ab annis Pop. Rom. 173. quæ nunc pervenit trans Alpes quoque, & in Gallias Hiſpaniaſque medias.* Plin. Hiſtor. Natur. Lib. XV. Cap. 1. p. 167. Il y a apparence, que ce furent les Phocéens, qui porterent la vigne, & les Oliviers, non ſeulement dans les Gaules, mais auſſi en Eſpagne & en Italie. Au moins Herodote remarque, qu'ils negotioient avant le tems de Cyrus dans tous ces differens païs. Herodot. I. 163. D'autres renvoyent la fondation de Marſeille à la LX. Olympiade: voyez Petav. Rat. Tp. L. II. p. 95. & les Notes ſur le paſſage de Juſtin. XLIII. 3.

(10) Strabo L. IV. p. 181.

(11) *Galli pugnatores potius quam agricolæ; nunc ve-*

que les Gaulois ne s'appliquerent même à l'Agriculture que par force. Ces peuples guerriers, aimant beaucoup mieux manier l'épée & lance, que la charruë & le ſoc, ne pûrent ſe réſoudre à faire le métier de Laboureur, que lorſqu'on les obligea malgré eux à quitter celui des armes. CHAP. II.

Les Germains ne furent gueres connus avant le tems de Jules Céſar, qui paſſa le premier le Rhin à la tête d'une armée Romaine (12) l'An de Rome 699, ſous le Conſulat de Pompée & de Craſſus. Ce qu'il rapporte, dans ſes Commentaires, de la maniere de vivre de ces peuples, montre clairement, qu'elle ne differoit en rien de celle des Scythes. *Les Sueves* (13), qui étoient de ſon tems l'une de plus puiſſantes nations de la Germanie, *conſumoient peu de bled. Ils vivoient* (14) *en partie du lait & de la chair de leurs troupeaux, & en partie de la chaſſe, à laquelle ils prenoient beaucoup de plaiſir. Les* (15) *peuples Germains* Les Germains.

en

vero, armis depoſitis, coguntur terram colere. Strabo IV. p. 178.

(12) Cæſar IV. 16.

(13) Cæſar IV. 1. ci-deſſus p. 198. Note (13).

(14) Strabon dit la même choſe. *Suevis tenuis victus & cibus à pecore plurimus.* Strabo VII. 291.

(15) *Germani agriculturæ non ſtudent, majorque pars victûs eorum, in lacte & caſeo & carne conſiſtit.* Céſar IV. 22. Jules Céſar remarque auſſi, qu'il y avoit dans les Iſles, que le Rhin forme à ſon embouchure, des Sauvages, qui ne vivoient que de poiſſon, & des Oeufs de certains oiſeaux. Céſar, IV. 10. Xenophon de Lampſaque appelloit ces Iſles *Oonas, les Iſles des Oeufs*, mais il les plaçoit dans la Mer Baltique. Plin. IV. Cap. 13. p. 474. Solin. Cap. XXX. p. 244. Pomp. Mela L. III. Cap. VI.

CHAP. II. en général, *faiſoient peu de cas de l'Agriculture. Leurs alimens ordinaires étoient du lait, du fromage, & de la chair.* Ils vivoient avec la même ſimplicité du tems de Tacite & de Pline, c'eſt-à-dire, plus de cent ans après. Le prémier remarque (16), *que les alimens dont les Germains ſe nourriſſoient étoient fort ſimples. Des pommes ſauvages*, (17) *de la venaiſon fraiche, du beurre* (18), *& du fromage.* Le ſecond ajoute (19), *que le beurre n'étoit même que*

VI. p. 82. Pline aſſure avoir vû ſur les bords de l'Ocean des peuples qui ne vivoient que de poiſſon. Plin. H. N. L. XVI. Cap. I. p. 224.

(16) *Cibi ſimplices; agreſtia poma, recens fera, aut lac concretum.* Tac. Germ. 23.

(17) Pluſieurs autres Auteurs diſent la même choſe. *In alimentum feras captant.* Seneca de Provid. Cap. IV. p. 386. *Franci ferina carne diſtenti.* Panegyricus Conſtantino dictus inter Panegyr. veteres. Cap. XXIV. p. 248. On aſſure même que les Germains mangeoient de la chair crue. *Germani victu ita aſperi atque inculti, ut cruda etiam carne veſcantur, aut recenti, aut cum rigentem, in ipſis pecudum ferarumque coriis, manibus pedibuſque ſubigendo renovarunt.* Pomp. Mel. L. III. Cap. 3. p. 75. *Cimbri crudas carnes comedebant.* Excerpta Dionis apud Valeſium p. 634. *Alani ferarum more crudis carnibus veſcuntur.* Bardeſanes apud Euſeb. Præp. Ev. L. VI. Cap. 10. p. 274.

(18) Je ſuis la verſion d'Ablancourt. Le Latin Note (16) porte ſimplement *Lac concretum.*

(19) *E lacte fit & butyrum barbararum gentium lautiſſimus cibus, & qui divites à plebe diſcernat.* Plin. XXVIII. Cap. 9. p. 603. Caſaubon prouve par un paſſage d'Ariſtote, que les Grecs avoient appris des Scythes à faire le beurre, & que le nom même de βουτυρον étoit Scythe. *Græci ut ex Ariſtotele conſtat, nomen & conficiendi rationem, à vicinis nationibus didicerunt, Thracibus, Poeoniis, Scythis.* Ca-

que pour les riches, & qu'on le ſervoit comme une délicateſſe, ſur les tables des grands. Ce n'eſt pas pourtant que les Germains ne ſemaſſent déjà quelque bled, du tems de Pline & de Tacite, & même de Jules Céſar. Mais, ils n'avoient pas encore appris à en faire du pain, & ils ne l'emploïoient, à l'éxemple des Scythes, qu'à cuire de la bouillie & (20) de la biere. Je n'entreray pas dans un plus grand détail ſur cette matiere, parce que mon deſſein n'eſt certainement pas de donner ici un Traité de la Cuiſine des Anciens. Ceux, qui voudront jetter les yeux ſur les Notes qui ſe trouvent au bas de cette page, & conſulter les Auteurs qui y ſont citez, pourront ſe convaincre, que tous les autres peuples (21) Celtes, & même les (22) Grecs, & les CHAP. II.

Caſaub. Comment. ad Athenæum Lib. X. Cap. 14. p. 745. On dit en Allemand *Butter*.

(20) *Avenam Germaniæ populi ferunt, neque alia pulte vivunt.* Plin. XVIII. 17. p. 414. *Pannonii hordeum & milium ſimiliter edunt & bibunt.* Dio Caſſ. L. XLIX. p. 413.

(21) *Quidam Britannorum adeo barbari ac ſimplices, ut ob imperitiam caſeos nullos conficiant, quamvis lacte abundent. Hortos colendi & aliarum partium agriculturæ prorſus ignari ſunt.* Strabo IV. 200. *Pytheas ait in locis quæ frigidæ appropinquant plagæ,* (il s'agit de la Grande-Bretagne & de l'Iſle de Thulé) *fructuum mitiorum nihil, animaliumque manſuetorum parum ibi naſci. Milio & aliis oleribus, fructibus & radicibus homines veſci, ubi frumentum & mel proveniunt; ibi inde etiam potum fieri.* Strabo IV. 201. *Ligures vitam re pecuaria fere ſuſtentant, ac lacte.* Strabo IV. 202. *Gothorum gens nihil abundans uiſi armento diverſi generis pecudum, & paſcuis Sylvaque lignorum, parum habens tritici.* Jornand. Cap. XXI. p. 688.

(22) *Dicæarchus doctiſſimus homo, qui Græciæ ol-*

ia

CHAP. II.

les (23) Perſes, ne connoiſſoient anciennement point d'autres alimens, que ceux dont les Scythes ſe nourriſſoient.

La biere étoit la boiſſon commune des peuples Celtes.

Pour dire auſſi un mot de la boiſſon dont les Celtes uſoient anciennement, je remarqueray, que les peuples Nomades, qui n'avoient aucune connoiſſance de l'Agriculture, buvoient, comme les Scythes, (24) du lait, & de l'eau pure, ou détrempée avec du miel. Ceux, au contraire, qui ſemoient du froment, de l'orge, ou du millet, s'en ſervoient pour faire de la biere (25), qui étoit la boiſſon la plus commune des Cel-

ta qualis fuerit ab initio nobis ita oſtendit, ut ſuperioribus fuiſſe temporibus doceat, cum homines paſtoritiam vitam agerent, neque ſcirent etiam arare terram aut ſerere arbores, aut putare, ab his inferiore gradu ætatis ſuſceptam agriculturam. Varro. R. R. L. I. Cap. 2. p. 314. *Athenienſes primi lanificii & olei & vini uſum docuere. Arare quoque & ſerere frumenta, glandem veſcentibus monſtrarunt.* Juſtin. II. 6. Voyez auſſi Juſtin. XIII. 7. fine.

(23) Voyez Herodote I. 71.

(24) *Maſſagetæ lac potitant.* Herodot. I. 216. *Gothi minores vinum non cognoſcunt, nam lacte aluntur.* Jornandes Cap. LI. p. 688. *Iberi aquam potant.* Athenæus L. II. 6. Stephanus de Urb. p. 410. *Celtiberi aquam melle dilutam.* Diod. Sic. V. 215. *Galli Zythum, vel aquam melle dilutam.* Idem. p. 211. *Germani, ut Autor eſt Poſidonius Libro XXX. In prandium afferunt carnem membratim aſſam, & lac ſuperbibunt, vinumque merum* Athen. L. IV. Cap. 13, p. 114.

(25) Voyez la p. 215. Note (20) & (21). *Luſitani Zytho utuntur.* Strabo III. 155. *Polibius refert regi cuidam Hiſpano, in atrii medio aurea argenteaque pocula ſtetiſſe, plena vino ex ordeo confecto.* Athen. L. I. Cap. 14. *Ligures utuntur potu hordeaceo.* Strabo IV. p. 202. *Germanis potui humor, ex or-*

deo,

Celtes. Elle portoit divers noms dans les différentes Provinces de l'Europe. Les Eſpagno's l'appelloient *Celia* (26), ou *Ceria*. Les Gaulois (27), *Cerviſia*. Les Pannoniens, les Dalmatiens, & les autres peuples de Illyrie, la nommoient (28) *Sabaja*. Les Thraces, CHAP. II.

deo, vel frumento, in quandam ſimilitudinem vini corruptus. Tacit. Germ. Cap. 23. *Gallis ad vini ſimilitudinem multiplices potus.* Am. Marcell. L. XV. Cap. 12. p. 106.

(26) *Celia Cereviſiæ genus, indigena ex frumento potio.* Florus II. 18. *Utebantur Numantini ſucco tritici per artem confecto, quem ſuccum à calefaciendo Celiam vocant.* Oroſ. L. V. Cap. 7. p. 259.

(27) *Ex frugibus fiunt & potus. Zythum in Ægypto, Celia & Ceria in Hiſpania, Cerviſia & plura genera, in Gallia aliiſque Provinciis.* Plin. L. XXII. Cap. 25. p. 234. *Cùm vinum non habeant Galli, potum ex hordeo conficiunt, qui Zythus vocatur.* Diod. Sic. V. 211. Si le nom de *Zythus* étoit en uſage dans les Gaules, il faut qu'il y eût été apporté d'Egypte, où la Biere portoit ce nom. Diodor. Sic. I. 21. Herodot. II. 77. Athen. I. p. 26. X. Cap. 5. Il y avoit effectivement dans les Gaules des Colonies venues d'Egypte, comme celle de Niſmes. Peut-être cependant que Diodore de Sicile, qui avoit été en Egypte, ſe ſert du nom de *Zythus* qui lui étoit connu, & qui étoit d'ailleurs en uſage parmi les Grecs & les Romains, ſans prétendre qu'il fût reçu dans les Gaules. On peut voir dans l'Anthologie une Epigramme que Julien l'Apoſtat fit ſur la Biere qu'il avoit goutée dans les Gaules. Il y dit qu'elle ſent le bouc. Anthолog. Lib. I. Cap. 59. Voyez Joſeph. Scalig. Epiſt. L. III. Ep. 208. p. 422.

(28) *Eſt autem Sabaja ex hordeo vel frumento in liquorem converſis paupertinus in Illyrico potus.* Am. Marc. L. XXVI. Cap. 8. p. 465. Ζύθον, *quod genus eſt potionis ex frugibus aquaque confectum, & vulgò in Dalmatiæ Pannoniæque Provinciis, gentili barbaro-*

CHAP. II. ces, les Phrygiens, & les Péoniens (29), peuple voiſin de la Macedoine, lui donnoient le nom de *Britum*, qui approche beaucoup de l'Allemand *Bier* (30). Elle étoit connuë parmi les Scythes qui demeuroient au-delà du Danube, ſous le nom de *Meth* (31) ou de *Camus*. D'autres peuples enfin l'appelloient (32) *Carnus*. Mais au reſte elle ſe faiſoit partout de la même maniere (33), & comme on la fait encore aujourd'hui. On (34) mouilloit

que ſermone appellatur Sabajum. Hieronym. ad Eſaïam. L. VI. Cap. 19. p. 78. St. Jerôme étoit originaire de ces contrées.

(29) *Vinum ex hordeo confectum Brytum vocant, ut Sophocles in Triptolemo, Brytum terreſtre in alveum non demittere. Archilochus, velut Thrax quidam, aut Phryx, ad tibiam prono corpore bibens, Brytum exugebat. Hellanicus in prædiis. . . . Thraces Brytum bibunt ex frugibus. Hecatæus in Europæ luſtratione, Pæonas inquit, Brytum ex hordeo bibere, ac parabiam, ex millio & oryza.* Athen. L. X. Cap. 13.

(30) Les Bretons diſent *Eyer*, *Ber*, *Bir*. Dictionaire du Pere de Roſtrenen p. 95.

(31) Μέθος, Κάμος. Priſcus Rhetor in Excerptis Legat. p. 55.

(32) Ulpianus Leg. 9. ff. de Tritico, vino vel oleo Leg. *Zythum quod in quibuſdam Provinciis, ex tritico, vel ex hordeo, vel ex pane conficitur, non continebitur. Simili modo nec Carnum, nec Cerviſia continebitur.* Les Tartares & les Ruſſes ont encore leur *Braga*, qu'ils font avec de l'avoine, de la farine & du houblon. Stralenberg p. 334.

(33) *Eſt & Occidentis populis ſua ebrietas, fruge madida: pluribus modis per Gallias Hiſpaniaſque, nominibus aliis, ſed ratione eadem. Hiſpaniæ jam & ferre vetuſtatem ea genera docuerunt.* Plin. Lib. XIV. Cap. ult. p. 161.

(34) *Suſcitatur enim illa ignea vis germinis madefa-*

loit le grain pour le faire germer, après quoi on le ſechoit au feu. Enſuite on le faiſoit moudre ou piler, on le détrempoit avec de l'eau, & quand la liqueur avoit fermenté, on en cuiſoit de la Biere. C'eſt certainement ce qu'Herodote a voulu inſinuer, lorſqu'il dit dans un paſſage que j'ai déja cité (35), que quelques peuples Scythes ſemoient du froment pour le griller. Pline, qui eſt entré dans un grand détail ſur cet article, ajoute (36), que les Eſpagnols & les Gaulois ſe ſervoient des lies, ou de la levure de la Biere en place de levain, ce qui rendoit leur pain plus leger. Cet uſage ſubſiſte encore en Allemagne, & dans les Provinces du Nord. Je ne parlerois pas de ces minuties, ſi elles ne ſervoient à confirmer ce que j'ai déja ſouvent remarqué, que tous les peuples de l'Europe avoient anciennement la même maniere de vivre, qui s'eſt conſervée le plus long-tems parmi les peuples Septentrionaux, par les raiſons que j'en ai alleguées. CHAP. II.

A l'égard du Vin, il a été long-tems inconnu aux Celtes auſſi bien qu'aux Scythes. Les peuples Celtes n'ont Du

factæ frugis, ac deinde ſiccatur, & poſt in farinam redacta, molli ſucco admiſcetur, quò fermento (Iſidore dit *fermentato*) *ſapor auſteritatis, & calor ebrietatis, adjicitur.* Oroſ. L. V. Cap. 7. p. 259. Iſidor. Orig. Lib. XX. Cap. 3. p. 1317.

(35) Voyez ci-deſſus p. 210. Note (5).

(36) *Galliæ & Hiſpaniæ frumento in potum reſoluto, quibus diximus generibus, ſpumâ ita concretâ, pro fermento utuntur, qua de cauſâ levior illis quàm ceteris panis eſt.* Plin. XVIII. 7. p. 456.

CHAP. II.

commencé que fort tard à boire du Vin, & à planter des vignes.

Du tems de Diodore de Sicile (37), les Celtiberes l'achetoient encore des étrangers. Les (38) Luſitains, établis dans les montagnes du Portugal, en recueilloient à la vérité du tems de Strabon, mais en ſi petite quantité, qu'ils le conſumoient tout dans une fête qu'ils avoient accoûtumé de célébrer après la vendange. J'ai remarqué, que les (39) Phocéens porterent les premiers la vigne dans les Gaules, environ 600. ans avant J. C. Mais il ſe paſſa, ſelon les apparences, encore quelques Siécles, avant que les Gaulois penſaſſent à avoir des vignes.

Au moins Poſidonius, contemporain du grand Pompée (40), à la ſuite duquel il fit la plupart de ſes Voyages, avoit remarqué, que le Vin (41) qui ſe bûvoit de ſon tems dans les Gaules, y étoit apporté d'Italie, ou du voiſinage de Marſeille. Nous apprenons auſſi de (42) Diodore & de (43) Varron, qui ont écrit après les expeditions de Jules-Céſar, qu'on ne recueilloit alors point de Vin dans

(37) Diod. Sic. V. 215. *Celtiberi vinum à mercatoribus qui ad illos proficiſcuntur emunt.*

(38) *Vini parùm habent, & quod provenit ſtatim conſumunt in convivio cum cognatis.* Strabo III. 155.

(39) Voyez ci-deſſus p. 211. Note (8).

(40) Srabo XI. p. 491.

(41) *Locupletes vinum bibunt ex Italia petitum, vel Maſſilienſium regione.* Apud Athen. L. IV. Cap. 12.

(42) Voyez le paſſage de Diodore de Sicile ci-deſſus p. 217. Note (27).

(43) *In Gallia Tranſalpina intùs ad Rhenum, cum exercitum ducerem, aliquot regiones acceſſi, ubi nec vitis, nec olea, nec poma naſcerentur.* Varro R. Ruſt. L. I. Cap. 7. p. 321.

dans la plupart des Provinces des Gaules. Les Germains qui demeuroient le long du Rhin, achetoient à la vérité du Vin des marchands étrangers (44) dans le tems de Tacite, & même long-tems (45) avant. Mais il faut qu'ils n'ayent commencé d'avoir des vignes qu'après le neuvième Siécle; puiſque dans le partage que les Enfans de Louis le Debonnaire firent des Etats de leur Pere, on reſerva à (46) Louis le Germanique, quelques villes au-delà du Rhin, du côté des Gaules, comme Mayence, Worms, Spire, par la raiſon qu'il y croiſſoit du Vin. Les Pannoniens (47) auſſi, dont le païs fournit aujourd'hui à une grande partie de l'Europe le Vin d'Hongrie, n'en avoient que très-peu du tems de Dion Caſſius, qui écrivit ſon Hiſtoire ſous le regne de l'Empereur Severe. Il ne ſera pas neceſſaire que j'entre dans le même détail par rapport aux autres peuples de la Celtique. Si la choſe en valoit la peine, il ſeroit facile de déterminer, au moins (48) à

CHAP. II.

(44) *Proximi ripæ & vinum mercantur.* Tacit. G. Cap. XXIII.

(45) Voyez le paſſage d'Athenée ci-deſſus p. 216. Note (24).

(46) Ducheſne Autor. Rer. Francic. T. II. 388. & ſeq. Chron. Belgic. apud Piſtorium p. 58. Mezeray Abregé Chron. T. I. p. 317.

(47) *Nec oleum, nec vinum, niſi in minima parte colunt.* Dio. Caſſ. L. XLIX. p. 413. Herodien remarque, que la ville d'Aquilée faiſoit de ſon tems un grand commerce de vin avec les peuples qui demeuroient plus avant dans le païs, & qui n'avoient point de vignes, à cauſe du froid. Herodian. VIII. 599.

(48) Le vin, par exemple, étoit encore inconnu

CHAP. II. à peu près, le tems où ils ont commencé à connoître le Vin, qui fut une eſpece de poiſon pour eux, parce qu'il ſervit à nourrir le penchant que ces peuples, naturellement feroces & pareſſeux, avoient à l'yvrognerie. Il y eut des Scythes & des Celtes aſſez ſages pour le prévoir. Les Nerviens (49) & les Belges en général défendoient l'entrée du Vin dans leur païs. Boerebiſtes Roi des Getes, dont j'ai parlé dans le Livre précedent (50) fit même arracher, ſur les repréſentations de Diceneus, qui étoit le Souverain Pontife de la Nation, toutes les vi-

à quelques peuples Thraces, du tems de Pomponius Mela. *Vini uſus quibuſdam ignotus eſt.* Pomp. Mela L. II. Ch. 2. p. 43. Aux Getes, du tems d'Ovide. *Non hic pampineâ dulcis latet uva ſub umbrâ, nec cumulant altos fervida muſta lacus.* Triſtium L. III. Eleg. 10. vſ. 71. *Nam procul à Getico littore vitis abeſt.* Eleg. XII. vſ. 13. Et à quelques peuples Goths du tems de Jornandes. Ci-deſſus p. 216. Note (24). Aux Scythes, du tems d'Anacharſis. *Ardalus Anacharſin allocutus, interrogavit, an apud Scythas tibicinæ eſſent? ex tempore reſpondit, ne vites quidem apud Scythas eſſe.* Plutarch. Sept. Sapient. Conviv. T. II. p. 150. Aux Perſes, du tems de Créſus. *Potu vini non utuntur, ſed aquæ.* Herodot. L. I. Cap. 71.

(49) *Fortiſſimi Belgæ, propterea quod à cultu atque humanitate Provinciæ longiſſimè abſunt, miniméque ad eos mercatores ſæpe commeant, atque ea, quæ ad efféminandos animos pertinent, important.* Cæſar I. 1. *Nullum aditum eſſe ad eos* (Nervios) *mercatoribus, nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri; quòd his rebus relangueſcere animos, eorumque remitti virtutem exiſtimarent.* Idem. II. 15.

(50) *Indicio eſt quàm fuerint dicto ejus audientes, quòd ſuadenti ut vites exſcinderent, viverentque ſine vino, paruerunt.* Strabo L. VII. p. 304.

vignes que l'on avoit plantées dans ſes Etats. On ſait auſſi le bon mot du célebre Anacharſis (51), qui ayant expoſé au Roi des Scythes les étranges effets du Vin, & lui montrant un ſarment, ajouta, que cette plante auroit déja pouſſé ſes jets juſques dans la Scythie, ſi les Grecs ne prenoient ſoin de la tailler tous les ans. Toutes ces précautions furent cependant inutiles. La plupart des peuples Scythes & Celtes, lorſqu'ils eurent une fois commencé à connoître le Vin, le rechercherent avec une telle fureur, qu'il y en avoit qui étoient capables de donner (52) un eſclave pour un pot de Vin. Auſſi a-t-on imputé aux Thraces d'être fort attachez au culte de Bacchus (53), parce qu'il n'y avoit point de païs où l'yvrognerie & les Bacchanales fuſſent plus communes. Peut-être auſſi que les Thraces, après avoir appris des Grecs à cultiver la vigne, adopterent avec plaiſir le culte d'une Divinité qui autoriſoit en quelque maniere tous les excès auxquels ils s'abandonnoient. CHAP. II.

Les Celtes (54) prenoient leurs repas aſſis à Les Celtes pre-

(51) *Anacharſis ille ſapiens, vitis poteſtatem regi Scytharum cùm expoſuiſſet, oſtendens ejus ſarmenta, jam, inquit, ad Scythas hæc perveniſſet, niſi flagella Græci quotannis amputarent.* Athen. L. X. p. 320.

(52) Diod. Sic. L. V. p. 211.

(53) Voyez ci-deſſous Chapitre dernier, vers le milieu. *Sacra Liberi patris*, apud Thraces. Pomp. M. II. 2. p. 42. *Hedera Liberi patris adornat thyrſos, galeaſque etiam, & ſcuta, in Thraciæ populis, in ſolennibus ſacris.* Plin. H. N. L. XVI. C. 35. p. 275. & 276.

(54) *Luſitani cœnant ſedentes, habentque ad parietes*

CHAP. II.

noient leurs repas assis devant une Table.

à terre, ou sur des bancs devant une table; au lieu que les Orientaux rangeoient des lits autour de la Table, sur lesquels ils se couchoient pour se mieux délasser. Varron a remarqué (55), *que les anciens Romains mangeoient assis, comme les Lacedémoniens & les Cretois, de qui ils avoient reçu cet usage.* Il n'étoit assurément pas necessaire de chercher si loin l'origine d'une coûtume qui étoit commune à tous les peuples de l'Europe, avant que les Phéniciens & les Egyptiens eussent envoyé des Colonies dans cette partie du monde. Les Lacedémoniens l'avoient reçuë (56) des Pelasges, de qui ils descendoient; & ces Pelasges l'a-

rietes constructa in hunc usum sedilia. Strabo III. 155. *Galli sedentes in stramentis cibum capiunt.* Strabo IV. 197. *Galli cibum capiunt omnes, sedentes non in thronis, sed in terra, stramentis utentes, coriis luporum aut canum.* Diod. Sic. V. 212. *Celtæ fœno substrato cibos proponunt, super ligneis mensis, à terra parùm extantibus.* Athenæus ex Posidonio L. IV. C. 12. *Illyrici cœnant & bibunt sedentes.* Idem ex Theopompo L. X. Cap. 12. Voyez la page suivante Note (58) & (59).

(55) *Apud veteres Romanos non erat usus accumbendi: postea viri discumbere cœperunt, mulieres sedere, quia turpis visus est in muliere accubitus.* Varronis Opera Edit. Popmæ p. 217. *Majores nostri sedentes epulabantur, quem morem habuerunt à Laconibus & Cretensibus,* Ibidem p. 204. *Majores nostri sedentes epulabantur, quem morem habuerunt à Laconibus & Cretensibus, ut Varro docet in Libris de gente Populi Romani, in quibus dicit, quid à quaque gente traxerint per imitationem.* Servius ad Æneid. VII. vs. 176. p. 474. *Apud veteres omnes sedentes vescebantur.* Idem ad Æneid. VIII. vs. 176.

(56) J'ai montré dans le Livre précedent Chap. IX. p. 68. & suiv. que les Pelasges étoient les anciens habitans de la Gréce. Ils prenoient leurs repas assis. *Nec antiquis mos fuit accumbere, sed sedentes*

l'avoient auſſi portée dans l'Iſle de (57) Crete. Pour revenir aux Celtes, chacun (58) étoit aſſis ſeparément, & avoit ſa table à part, qui n'étoit ni couverte d'une (59) nappe, ni chargée de beaucoup de delicateſſes.

Leur (60) Vaiſſelle étoit anciennement de bois ou de terre. Ils apprirent enſuite des Grecs & des Romains a en avoir auſſi de cuivre, & même d'argent, dont ils ne faiſoient cependant pas (61) un grand cas. Ils bû-

Leur Vaiſſelle étoit de bois ou de terre.

dentes epulabantur. Athen. VIII. Cap. 16. *Apud Homerum ſedentes epulantur.* Idem Lib. I. Cap. 9.

(57) J'ai auſſi montré que les Pelaſges avoient paſſé dans l'Iſle de Crete. Ci-deſſus Liv. I. Chap. 9. p. 70. Note (*z*).

(58) *Iberes ſoli cibum capiunt, ob parſimoniam.* Athenæ: L. II. Cap. 6. Steph. de Urb. p. 410. *Apud Germanos ſeparatæ ſingulis ſedes, & ſua cuique menſa.* Tac. G. 22. Voyez ci-deſſous Chap. XII.

(59) *Dromichætes Thracibus appoſuit olera & carnes modicè præparatas, in ligneis tabulis nudæ menſæ ſuperpoſitis. Vinum poculis corneis, ac ligneis, Getarum more.* Fragmt. ex Diod. Sic. in Excerptis Valeſianis L. XXI. p. 258. *Germani ſine apparatu, ſine blandimentis expellunt famem.* Tacit. Germ. Cap. XXIII.

(60) Voyez la Note précedente. *Ex eadem materia* (fictili,) *ſunt patinæ, quibus Galli cibos advehunt. Æneæ tamen ſunt aliquibus. Nonnullis, patinarum loco, caniſtra lignea vitilibus contexta.* Athenæus L. IV. Cap. 12. Diodore de Sicile Livre V. p. 212. & après lui Strabon III. 155. diſent que les Luſitains & les Celtes mangent ſur de la vaiſſelle de cire. (Κηρίνοις.) C'eſt viſiblement une faute de Copiſte. Cluvier. Germ. Ant. p. 127. croit qu'il faut lire Κεραμίνοις ou Κεραμείοις, de la vaiſſelle de terre.

(61) *Eſt videre apud Germanos argentea vaſa,*

CHAP. II.

Ils bûvoient dans des Cruches de terre, de bois, ou d'argent.

bûvoient ordinairement (62) dans des Cruches, qui étoient auſſi de terre, ou de bois, ou d'argent. C'eſt ce qu'Athenée appelle des vaſes qui reſſemblent à des pots. Mais dans les feſtins on préſentoit encore à boire dans des (63) Cornes de bœuf ſauvage, ou dans des Cranes (64) humains. Pour rendre ces deux ſortes de gobelets moins dégoutans & plus magnifiques, les grands Seigneurs avoient accoûtumé de les faire couvrir (65) d'or ou d'ar-

Dans les feſtins on préſentoit

legatis & principibus eorum muneri data, non in alia vilitate, quàm quæ humo finguntur. Tacit. Germ. Cap. V.

(62) *Apud Celtas, qui à poculis ſunt, potum circumferunt in vaſis ollæ ſimilibus, aut fictilibus aut argenteis.* Athenæ: Lib. IV. Cap. 12. Voyez la page précedente Note (59).

(63) *Germani Urorum cornua ſtudioſè conquiſita ab labris argento circumcludunt, atque in ampliſſimis epulis pro poculis utuntur.* Cæſar VI. 28. Voyez la page précedente Note (59) & la ſuivante Note (66).

(64) *Anthropophagos ſupra Boryſthenem amnem, oſſibus humanorum capitum bibere Iſigonus Nicæenſis prodit.* Plin. H. N. Lib. VII. Cap. 2. p. 7. *Scythas hoſpites immolare, & carnibus eorum veſci, e calvariis loco poculorum uti, tradit Apollodorus.* Strabo VII. 298. *Thraces in captivos ſævientes, libabant Diis ſanguinem humanum, bibebant in oſſibus capitum.* Florus Lib. III. Cap. 4. Oroſ. Lib. V. Cap. 23. p. 310. *At Celtæ vacui capitis circumdare gaudent oſſa (nefas) auro, & menſis ea pocula ſervant.* Silius Ital. L. XIII. vſ. 482. C'eſt l'origine du mot de la baſſe Latinité, *Scala. Scala poculi genus.* Iſidor. Orig. Lib. XX. Cap. 5. p. 1319. *Hoc poculi genus apud eos* (Longobardos) *Scala dicitur, linguâ vero Latinâ patera vocitatur.* Paul. Diac. Hiſtor. Longob. L. I. Cap. 18. p. 365. Les Allemands appellent le Crane *Hirn-Schale*; *Hirn*, Cerebrum, *Schale*, Teſta.

(65) Voyez le paſſage de Jules Céſar ci-deſſus Note.

d'argent. Il eſt conſtant que la coûtume de boire dans des cornes (66) eſt fort ancienne. On peut la regarder comme un reſte de l'ancienne ſimplicité des peuples Nomades, à qui leurs troupeaux fourniſſoient dans le commencement, non ſeulement les alimens dont ils ſe nourriſſoient, mais encore des peaux dont ils ſe couvroient, des cornes qui leur tenoient lieu de gobelets, & même des armes offenſives & défenſives; je parle de leurs boucliers, qui étoient de cuir, & de leurs traits (67), qui étoient

CHAP. II.

à boire dans des Cornes.

Note (63). Celui de Silius Note (64). Celui d'Athenée pag. 216. Note (25). *Scythæ de inimiciſſimorum capitibus hoc faciunt, ut quiſque illud quod eſt infra ſupercilia reciſum prorſus excutiat, & crudo tantùm bovis corio, ſi pauper ſit, ſin dives, non modò exterius inducat bovis corio, verùm etiam interius inauret, & ſic uterque pro poculo utatur. Idem agunt de familiaribus, ſi inter eos extiterint diſcordiæ, & apud regem victoriâ ſint potiti.* Herodot. IV. 65. *Scythæ Eſſedones parentum capita ubi fabrè expolivêre, auro cincta pro poculis gerunt.* Pomp. Mela Lib. II. Cap. 1. p. 40. *Eſſedonum mos eſt, capitum oſſa, auro incincta, in poculorum tradere miniſterium.* Solin. Cap. XXV. p. 234. *Scythæ interiores pocula, ut Eſſedones parentum ita inimiciſſimorum capitibus expoliunt.* Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 40. Voyez ci-deſſous p. 230. Note (78).

(66) Athenée remarque, que le mot de Κεράσαι *verſer à boire*, qui ſignifie proprement verſer dans une corne, vient de ce que les anciens Grecs bûvoient dans des cornes. *Priſci in boum cornibus bibebant, inde* Κεράσαι, *vinum miſcere.* Athenæ. XI. 354. *Paphlagones poculis corneis utuntur.* Xenophon Exped. Cyr. L. VI. p. 162. & *Thraces.* Lib. VII. p. 175. Athenæus Lib. IV. C. 12. Voyez pag. 225. Note (59).

(67) *Fenni ſagittas inopiâ ferri oſſibus aſperant.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Urorum cornibus barbari Septentrionales præfixa haſtilia cuſpidant.* Plin. H. N. Lib. XI. Cap. 37. p. 539.

CHAP. II.

étoient garnis, en place de fer, d'un os pointu, ou d'une corne qu'ils aiguiſoient pour la rendre tranchante. Mais les Celtes préferoient ſur-tout les cornes du bœuf ſauvage dont leurs forêts étoient remplies; ſoit parce qu'elles avoient une plus grande (68) capacité, ou parce que la chaſſe de cet animal (69) étoit fort dangereuſe. Plus les cornes (70) étoient grandes, plus elles recommandoient l'adreſſe & le courage du chaſſeur qui avoit tué une bête pourvuë de ſemblables défenſes.

Ou dans des Cranes humains.

Il faut dire la même choſe de la barbare coûtume de boire dans des Cranes humains. Les nations Celtiques étoient dans l'idée, que la valeur eſt la ſeule vertu capable d'annoblir véritablement l'homme. En conſequence de cet étrange préjugé, les cranes des ennemis qu'un (71) brave avoit tuez, étoient pour lui

(68) *Iſtis porro, quos Uros dicimus, taurina cornua in tantum modum protenduntur, ut dempta ob inſignem capacitatem, inter regias menſas potuum gerula fiant.* Solin. Cap. XXXII. p. 247. & ex illo Iſidorus Orig. Lib. XII. Cap. 1. p. 1113. Voyez ci-deſſous Note (70).

(69) Cæſar VI. 28. Voyez ci-deſſous Chap. XII.

(70) Theopompus avoit remarqué que les Rois des Péoniens poſſedoient de ces cornes, qui tenoient juſqu'à trois ou quatre pintes. *Theopompus ſcribit in ſecundâ Philippica, reges Pæonum ex boum, qui apud illos naſcuntur cornibus, tam amplis, ut tres ac quatuor congios capiant, pocula facere, labris auro atque argento circumtectis.* Athenæ. L. XI. p. 355. *Urorum cornibus barbari Septentrionales potant, urniſque bina capitis unius cornua implent.* Plin. H. N. L. XI. Cap. 37. p. 539. D'autres liſent *urnaſque binas.*

(71) *Ut quiſque* (Scytharum) *plures interemerit, ita*

lui & pour ſa famille, des titres de nobleſſe. Quand un Scythe ou un Celte (72) avoit abattu ſon ennemi particulier dans un duel, ou un ennemi de l'Etat en bataille rangée, il commençoit (73) par lui couper la tête, qu'il promenoit en triomphe par toute l'armée, à la pointe d'une lance, ou à l'arçon de ſa ſelle, afin que (74) chacun le felicitât, & benît Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter. Il alloit enſuite la préſenter à ſon

CHAP. II.

ita apud eos habetur eximius. Ceterùm, expertem eſſe cædis, inter opprobria vel maximum eſt. Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 41. *Numero cædium honor creſcit, quarum expertem eſſe, apud eos probrum eſt.* Solin. Cap. XXV. p. 235.

(72) Voyez la p. 226. Note (65).

(73) *Galli adverſariorum, qui ceciderunt, capita amputant, & cervicibus equorum appendunt.* Diod. Sicul. V. 212. *Gallorum equites pectoribus equorum ſuſpenſa geſtantes capita,* (Romanorum) & *lanceis infixa, ovanteſque moris ſui carmine.* Livius X. 26. *Habent Gallorum ingenia barbaricum quippiam & inuſitatum, quod pleraſque Septentrionales gentes comitatur, quod cum à pugna redeunt capita hoſtium de collis equorum ſuſpendunt.* Strabo IV. 197. *Chlotarius interfecto Berthoaldo, ſuſtulit caput ejus in conto.* Geſta Francor. ap. Ducheſne T. I. p. 716. Vita Dagoberti p. 576. *Ptolomæi caput amputatum & lanceâ fixum, totâ acie ad terrorem hoſtium circumfertur.* Juſtin. XXIV. 5. Diodore de Sicile remarque, que les Gaulois, après avoir defait les Romains près de la riviere d'Allia, employerent le jour ſuivant à couper les têtes des ennemis qui étoient demeurez ſur le champ de Bataille. Lib. XIV. p. 455.

(74) *Demetit averſi Veſagus tum colla, jubâque ſuſpenſam portans galeam, atque incluſa peremti ora viri, patrio Divos clamore ſalutat.* Silius L. IV. vſ. 213. *Cumque Alabis caput ejus amputari præcepiſſet,*

CHAP. II. ſon Général (75), pour en obtenir une recompenſe digne de ſa valeur, & du ſervice qu'il avoit rendu à l'Etat. Ces têtes étoient après cela, ou fichées (76) ſur des troncs d'arbres dans le champ de bataille, ou clouées (77), aux portes des villes, ou dépoſées (78), dans quel-

piſſet, ut levato eo in contum, Deo gratias acclamarent. Paul. Diac. Hiſt. Long. Lib. V. Cap. 17. p. 425.

(75) *Quoſcunque* (Scytha) *in prælio interemerit, eorum capita regi offert, nam capite allato, fit prædæ quamcunque ceperint particeps, alioquin expers.* Herodot. IV. 64. *Pæonum dux Ariſto, cum inimicum interfeciſſet, & ejus caput Alexandro monſtraret, Hoc inquit, o Rex, apud nos poculo aureo penſatur donum. Cui arridens Alexander, nempe vacuo, inquit, ego verò plenum auro tibi propino.* Plutarch. Alex. T. I. p. 687. *Ibi tum contigit Cajum Conſulem, dum inconſultiùs pugnat, in ipſa dimicatione mortem oppetere, ejuſque caput trunco præciſum regibus* (Gallorum) *afferri.* Polyb. L. II. p. 116. Strabon dit que la même coûtume étoit établie parmi les Carmanes, qui étoient un peuple Perſe. Ils portoient les têtes des ennemis qu'ils avoient tuez au Roi, qui les faiſoit dépoſer dans ſon tréſor. Celui qui en portoit le plus, étoit le plus eſtimé. Strabo Lib. XV. p. 727. Ἀποκεφαλίσαι *propriè ſignificat autem capitis, cum ipſis pilis, Scytharum more, reſecare.* Suidas T. I. p. 256.

(76) *Truncis arborum antefixa ora.* Tacit. An. I. 61.

(77) *Galli capita hoſtium, ſpectaculi gratiâ, ante portas oppidorum affigunt. Id ſe multis in Galliæ locis vidiſſe ait Poſidonius.* Strabo IV. 197.

(78) *Boji caput Poſthumii præciſum, ovantes templo quod ſanctiſſimum apud eos eſt intulêre, purgato inde capite, ut mos iis eſt, calvam auro cælavêre, idque ſacrum vas iis erat, quo ſolennibus libarent, poculumque idem ſacerdotibus eſſe, ac templi antiſtibus.* Livius Lib. XXIII. Cap. 24.

quelque lieu ſacré, ou enfin gardées (79) dans les maiſons des guerriers, comme un monument perpetuel de leur valeur. On les conſervoit même ſi précieuſement parmi les Gaulois, qu'ils ſe feroient fait un ſcrupule, je ne dis pas de les vendre au poids de l'or, mais encore de les changer contre les plus grands tréſors. Les têtes des (80) Chefs de l'armée ennemie, ou des perſonnes que l'on avoit tuées en duel, avoient ce privilege, qu'on en faiſoit les coupes dont nous parlons. On les reſervoit (81) à la vérité pour les grands feſ-

(79) *Scythæ hæc capita hoſpitibus qui ad eos veniunt, viri alicujus exiſtimationis, exhibent, referuntque, illos, tum eſſent domeſtici, & ad pugnam laceſſiſſent illos, ab ipſis eſſe ſuperatos, id ſtrenuitatis loco ponentes.* Herodot. IV. 65. *Galli capita illuſtrium virorum cedrino inungentes, peregrinis oſtentabant, neque reddere dignabantur, ſi quis tantundem auri pondus pro iis redimendis offerret.* Strabo IV. 197. *Illuſtrium ex inimicis virorum capita Galli cedro inungunt, magnoque ſtudio in loculis aſſervant, peregrinis ea monſtrantes, & indicantes, quomodo aut majorum aliquis, aut pater, vel ipſi, multas pro capite iſto oblatas divitias repudiárunt. Dicunt etiam nonnullos illorum, barbaram magnanimitatem prædicantes, gloriari, ſe pondus auri capiti æquipendens non accepiſſe, glorioſum enim exiſtimant, nullo pretio vendere monumenta virtutis, ferinum verò, bellum gerere cum conſanguineis ſuis qui vitâ functi ſunt.* Diod. Sic. V. 212. 213.

(80) Voyez p. 230. la Note (78). *In eo prælio Alboinus Cunimundum occidit, caputque illius auferens, ad bibendum ex eo poculum fecit.* Paul. Diac. Hiſt. Long. L. I. Cap. 18. p. 365. *Caput Nicephori Crunus accipiens, ac denudans, argentoque forinſecus induens, bibere in illo Sclavinorum principes fecit gloriatus.* Paul. Diac. Hiſt. Miſcell. L. XXIV. p. 344. Voyez auſſi ci-deſſus p. 226. Note (65).

(81) Voyez ci-deſſus la Note (78). *Semel quotannis ſinguli.*

CHAP. II.

festins; mais il faloit aussi que tous les conviez y bûssent. Ils s'en faisoient même un honneur, parce qu'on ne les présentoit pas aux roturiers, c'est-à-dire à ceux qui n'avoient encore tué personne. On comptoit même (82) parmi les plaisirs d'une autre vie, celui de boire dans le crane de ses ennemis. Il y avoit des Scythes (83) qui conservoient de la même manière, & qui employoient au même usage, les têtes de leurs Peres. C'étoit parmi eux (84) le dernier devoir de l'estime & de l'amitié, de boire dans le crane de ses parens, & d'y faire boire tous leurs amis. Voilà certainement bien de la barbarie. Elle subsistoit cependant parmi les Gaulois du tems

singuli regionum principes miscent vinum crateri, de quo Scythæ omnes hostium homicidæ bibunt, at non gustant qui nihil præclari operis ediderint, sed sine honore seorsim sedent, quæ res apud eos maximæ est ignominiæ. Qui verò complures cædes fecerunt, hi duobus pariter quos habent calicibus potant. Herodot. IV. 65. Voyez Pomp. Mela L. II. Chap. 1. p. 40. & ci-dessous Chap. XII.

(82) Mr. Mascau rapporte une ancienne Chanson Danoise, où le Roi Regnerus Lodbrocx parle des plaisirs d'une autre vie, en des termes dont voici la traduction. *Bibemus cerevisiam brevi, ex concavis craniorum poculis, in præstantis Odini domicilio.* Mascau Geschichte der Teutschen T. II. p. 176. ex Bartholino *de causis contemptæ à Danis mortis* Lib. II. Cap. 12. p. 557.

(83) Voyez la page 226. Note (65). *Caput defuncti parentis Issedones denudatum purgatumque inaurant, eoque pro simulacro utuntur, agentes illi quotannis majores hostias, ceremoniasque.* Herodot. IV. 26.

(84) *Hæc filius patri facit, quemadmodum Græci natalitia.* Herodot. ibid. *Hæc sunt apud ipsos pietatis ultima officia.* Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 40.

tems de Poſidonius (85) & de Diodore de Si- CHAP. II.
cile. Et ce qui eſt encore plus ſurprenant, (86) la Religion Chrétienne ne l'avoit pas bannie du milieu des Lombards dans le ſixième Siécle, quoiqu'ils euſſent déja reçû l'Evangile depuis quelque tems. (87) Au reſte, comme on ſe ſervoit ſur-tout de ces coupes dans les (88) feſtins ſacrez, Herodote (89) s'eſt imaginé, mais ſans aucun fondement, qu'elles étoient des Idoles, & qu'on leur offroit des ſacrifices. J'aurai occaſion de montrer, en parlant de la Religion des Scy-

(85) Voyez les Notes de la page 230. & ſuiv.

(86) *Alboinus cum poculo, quod de capite Cunimundi Regis, ſoceri ſui, fecerat, Reginæ ad bibendum vinum dari præcepit, atque eam, ut cum patre ſuo lætanter biberet invitavit.... ego hoc poculum vidi.* Paul. Diac. Hiſtor. Long. L. II. Cap. 14. p. 375. Il paroit par une lettre de St. Niſier (Nicetius) à Chlodoſvinde première femme d'Alboin, que ce Prince étoit Chrétien, mais Arrien. Ducheſne Rer. Francic : T. I. p. 853. Alboin fut aſſaſſiné vers l'An 572. de J. C. Marcellini Cronic. p. 215. Johan. Biclar. Cron. p. 13. Procope remarque, que les Lombards étoient déja Chrétiens avant le tems de l'Empereur Anaſtaſe, qui parvint à l'Empire l'An 491. de J. C. Procop. Gotth. L. II. Cap. 14. p. 420.

(87) Cette coûtume ſubſiſte encore parmi les Indiens du Chily. *Malheur à ceux qui donnent dans leurs pieges, car ils les déchirent, leur arrachent le cœur, qu'ils mettent en morceaux, & ſe jettent ſur leur ſang comme des bêtes feroces, ſi c'eſt quelqu'un de conſideration, ils mettent ſa tête au bout d'une pique, boivent enſuite dans le crane, dont ils font enfin une taſſe, qu'ils gardent comme une marque de triomphe.* Frezier Relation du Voyage de la Mer du Sud, fait en 1712. 1713. & 1714. à Amſterdam chez P. Humbert 1717. Tom. I. p. 110.

(88) Voyez la page 230. Note (78).

(89) Voyez la page précedente Note (83).

CHAP. II. Scythes, qu'au lieu d'avoir des ſimulacres, ils en condamnoient l'uſage dans les autres peuples, comme une véritable impieté.

Il n'eſt pas neceſſaire que j'avertiſſe ici, que les peuples Celtes ne traitoient aucune affaire, ni publique, ni particuliere, dont le feſtin ne fût pour ainſi dire le ſceau & la ratification. On en trouvera les preuves dans tout cet Ouvrage. Comme je me reſerve auſſi de donner quelque part une courte deſcription de ces feſtins, qui étoient en quelque manière la ſeule recréation des Celtes, je finirai ici ce Chapitre, pour paſſer dans le ſuivant à quelques reflexions qui apartiennent au ſujet que je viens de traiter.

CHAPITRE TROISIEME.

On a accuſé les peuples Scythes & Celtes d'être Antropophages.

CE qu'il y avoit de feroce dans la maniére de vivre des anciens habitans de l'Europe, m'engage naturellement à examiner, s'ils ont jamais été Antropophages, comme on en a accuſé la plûpart des (1) peuples du Nord. S'il faut en croire les Auteurs que je cite en marge, il y avoit de ces

(1) *Sanè Anthropophagiam Scythicum quid eſſe perhibent.* Strabo IV. 200. *Anthropophagi Scythæ, humanis corporibus veſcentes.* Plin. H. N. L. VI. Cap. 17. p. 678. *Eſſe Scytharum genera quæ corporibus humanis veſcerentur, indicavimus.* Plin. L. VII. Cap. 2. p. 6. *Apud Anthropophagos ipſæ etiam epulæ humanis viſceribus apparantur.* Pomp. Mel. Lib. II. Cap. 1. p. 41.

ces peuples (2) qui mangeoient les prisonniers qu'ils faisoient à la guerre, & en général tous les (3) étrangers qui tomboient entre leurs mains. CHAP. III.

Il y en avoit d'autres où les Enfans tuoient & mangeoient leurs propres Peres, quand ils étoient parvenus à un certain âge. C'est ce qu'Herodote attribue aux Massagetes. (4) *Quand un Massagete est accablé de vieillesse, ses parens s'assemblent, & l'immolent avec quelques animaux; on apprête toutes ces viandes, & on les mange. Cette sorte de mort passe parmi eux pour la plus heureuse de toutes. Au lieu de manger ceux qui meurent de maladie, on les enterre. Un Massagete s'estime malheureux, quand il ne parvient pas à être immolé.* Selon le même Historien, les Issedons n'égorgeoient pas à la vérité leurs parens. Ils

(2) Voyez la page 226. Note (64). & 537. Note (10) *Scythæ dicuntur hospites mactare, & humanâ carne vesci.* Lucianus Dialog. Junonis & Latonæ p. 81.

(3) Si le fait étoit constant, il faudroit entendre ceci des étrangers qu'une tempête ou quelqu'autre accident jettoit malgré eux dans le païs des Scythes. Car il est certain qu'ils recevoient avec beaucoup d'humanité les étrangers qui alloient les trouver volontairement. Voyez ci-dessous Chapitre XVI.

(4) *Apud Massagetas ubi quis admodùm senuit, convenientes propinqui eum immolant, & cum eo aliquot pecudes, quarum carnibus, pro epulo ubi coxerunt, vescuntur, quod genus obitûs apud eos beatissimum habetur. Languore extinctos non edunt, sed terrâ operiunt, loco damni putantes, quod ad immolationem non pervenerint.* Herodot. I. Cap. 216. *Massagetæ mortis genus optimum censent, si senio confecti, cum carnibus ovillis in frusta concidantur, unâque devorentur. Qui morbo decedunt, eos abjiciunt, tanquam impios, & dignos qui à feris vorentur.* Strabo XI. 513. Lucian. in Toxari de Amicit. p. 615.

CHAP. III. Ils les laiſſoient mourir de mort naturelle. Mais au moins ils les mangeoient de la même manière que les Maſſagetes. (5) *Quand le Pere*, dit-il, *d'un Iſſedon vient à mourir, tous les Parens du défunt ſe rendent auprès de ſon fils, qui leur donne un feſtin. Chacun amene quelque bête, que l'on tue, & que l'on met en pieces. On coupe auſſi par morceaux le corps mort, & après avoir mêlé toutes ces viandes, on les ſert dans le feſtin.* Strabon dit la même choſe des (6) Derbices. Il remarque ailleurs (7), que l'on imputoit auſſi aux Irlandois, *de tenir pour une choſe honnête, de manger leurs Peres quand ils venoient à mourir.* Un bon nombre d'Auteurs aſſurent en-

(5) *Quoties pater alicui deceſſit, omnes ejus propinqui pecora adducunt, quæ ubi mactaverunt, concideruntque, concidunt & mortuum patrem illius, à quo in convivium accipiuntur, commixtiſque omnibus carnibus convivium exhibent.* Herodot. IV. 26. *Eſſedones funera parentum læti, & victimis, ac feſto coitu familiarium celebrant. Corpora ipſa laniata, & cæſis pecorum viſceribus commixta, epulando conſumunt.* Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 40. *Eſſedones nefandis funeſtantur inter ſe cibis. Mos eſt parentum funera cantibus proſequi, & proximorum congregatis cœtibus, cadavera ipſa dentibus laniare, pecudumque carnibus mixtas dapes facere.* Solin. Cap. XXV. p. 234.

(6) *Derbices eos qui ſeptuageſimum annum exceſſerunt, jugulant, carnes eorum proximi genereabſumunt.... Qui intra ſeptuageſimum annum moritur, non editur, ſed humatur.* Strabo L. XI. p. 520.

(7) *Defunctos parentes comedere in eximia honeſtatis parte ponunt.* Strabo IV. 200. Diodore de Sicile avoit dit la même choſe. *Galatæ qui ad Septentrionem vergunt, & Scythiæ vicini ſunt, ferociſſimi ſunt. Eorum nonnullos dicunt hominibus veſci, ut Britannos qui Irin inhabitant.* Diod. Siculus L. V. p. 214.

encore, qu'il y avoit dans la Scythie des peuples (8) qui ſe nourriſſoient ordinairement de chair humaine, & qui la regardoient comme le plus (9) ſalutaire de tous les alimens. Le fait eſt même rapporté avec des circonſtances qui ſemblent le rendre indubitable. On dit, par exemple, (10) que les Antropophages faiſant des courſes continuelles ſur leurs voiſins, pour chercher de la chair fraîche, & que perſonne ne s'accommodant d'un ſi mauvais voiſinage, tous les païs qui confinoient au leur, étoient deſerts & abandonnez. On marque auſſi le tems où les peuples Scythes commencerent à ſe corriger de ces barbares coûtumes. *Les Sogdiens*, dit

(8) *Erant igitur in illis libris*, (Ariſteæ Preconneſii, Iſigoni Nicæenſis, Cteſiæ, Oneſicriti, Poly, Stephani, Hegeſiæ,) *ſcripta hujuſcemodi. Scythas illos penitiſſimos, qui ſub ipſis Septentrionibus ætatem degunt, corporibus hominum veſci, ejuſque victûs alimento vitam ducere, & Ἀνθρωποφάγους vocari.* A. Gell. Lib. IX. Cap. 4. p. 246. *Græcus mortuos exurit, Perſa defodit, Indus adipe ſuilla oblinit, Scytha devorat, muria condit Ægyptius.* Lucian. de Luctu p. 812.

(9) Voyez la Note (12) de la page ſuivante.

(10) *Supra Anthropophagos deſerta omnia, nec ulla gens quantùm nos ſcimus.* Herodot. IV. 18. *Anthropophagi quibus execrandi ſunt cibi humana viſcera. Quem morem impiæ gentis, adjacentium terrarum prodit triſtiſſima ſolitudo; quas ob nefarium ritum, finitimæ nationes metu profugæ reliquerunt.* Solin. Cap. XXV. p. 232. *Poſt Agathyrſos, Melanchlænas, & Anthropophagos palari accepimus per diverſa, humanis corporibus vitâtantes, quibus ob hæc alimenta nefanda deſertis, finitimi omnes longa petivêre terrarum; ideóque plaga omnis Orienti æſtivo objecta, uſque dum venitur ad Seras, inhabitabilis manſit.* Ammian. Marcell. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619.

CHAP. III.

dit (11) Plutarque, *tuoient leurs Peres & leurs Meres. Les Scythes mangeoient leurs morts. Alexandre* le Grand, *apprit aux Sogdiens à nourrir leurs Parens, & aux Scythes à enterrer leurs morts.* Selon Pline, ce furent les Romains qui abolirent dans les Provinces de la Celtique, ou de la Scythie, qui leur étoient soumises, (12) le detestable usage d'immoler des hommes, & d'en manger la chair. Eusebe soutient au contraire, que ce fut la Religion Chrétienne qui reforma la manière de vivre de ces peuples, dans tout ce qu'elle avoit d'opposé aux loix de l'humanité, de la justice & de la charité. (13) *Les Scythes ne mangent plus de chair humaine, parce que la parole de Christ est parvenue jusqu'à eux. Les Barbares n'étranglent plus leurs vieillards; ils ont renoncé à l'ancienne coûtume de manger la chair de leurs meilleurs amis.* On voit bien que tous ces Auteurs supposent, comme une chose constante & reconnue, que les Scythes & les Celtes mangeoient de la

(11) Plutarch. de Fortitud. Alexand. T. II. p. 328. *Sogdianis persuasit ut alerent, non interficerent patres .... fecit ut Scythæ mortuos humarent, non ut ante comederent.*

(12) Après avoir parlé des victimes humaines que les Gaulois immoloient à leurs Dieux, des Druïdes qui étoient les Ministres de ces sacrifices, des Arts Magiques auxquels les habitans de la Grande-Bretagne, aussi bien que les Perses étoient fort attachez, Pline ajoute: *Nec satis æstimari debet, quantùm Romanis debeatur, qui sustulére monstra, in quibus hominem occidere, religiosissimum erat, mandi verò etiam saluberrimum.* Plin. Hist. Nat. Lib. XXX. Cap. I. p. 728. & seqq.

(13) Euseb. Præp. Evang. Lib. I. p. 11.

la chair humaine. Il faut que les anciens habitans de la Sicile euſſent la même reputation. C'eſt-là qu'on plaçoit les Leſtrigons (14) & les Cyclopes qui dévorerent les compagnons d'Ulyſſe, & qui l'auroient mangé lui-même, s'il ne leur avoit échapé par une de ces ruſes qui lui étoient ordinaires. Mais les Auteurs que je viens de citer, ſont-ils dignes de foi dans ce qu'ils rapportent ſur cet Article? C'eſt une queſtion que je vais examiner en deux mots. CHAP. III.

J'avouerai d'abord, qu'il ne faudroit pas s'étonner que les anciens habitans de l'Europe euſſent été Antropophages. Pluſieurs peuples de l'Amerique le ſont encore aujourd'hui. Ils (15) reſſemblent aux Scythes & aux Celtes par tant d'autres endroits, qu'il ne ſeroit pas ſurprenant que l'on trouvât encore ce trait de conformité entre les anciens & les nouveaux Barbares. Dans le fond, c'eſt une barbarie mille fois plus grande de tuer injuſtement un homme, que de le manger. A proprement parler, un corps mort n'eſt ſuſceptible d'aucun outrage. Il n'a ni connoiſſance, ni ſentiment; il ne ſouffre rien. Au lieu que c'eſt un outrage très-réel d'ôter à un homme la vie, ſans laquelle il ne peut jouïr d'aucun des autres biens temporels. Je ſais que bien des gens jugeront de la choſe tout autrement. Un homme d'épée frémiroit à la ſeule propoſition de manger de la chair humaine; & cependant il ne ſe fera aucun ſcrupule de tuer un homme con-

(14) Homer. Odyſſ. L. IX. & X. Plin. L. VII. C. 2. p. 6.

(15) Voyez ci-deſſus p. 233. Note (87).

CHAP. III. contre toutes les loix de la juſtice & de l'humanité, lorſqu'il y eſt appellé par les maximes d'un faux honneur. Mais tout ce que cela prouve, c'eſt que les peuples même qui paſſent pour les plus éclairez, conſervent encore différentes idées, qui ne ſont autre choſe qu'un renverſement de la raiſon. Les Phariſiens ne ſont certainement pas les ſeuls qui ayent coulé le moucheron & englouti le chameau.

Il y a apparence que cette imputation eſt fauſſe.

Quoi qu'il en ſoit, comme je ne dois pas chercher ici la vraiſemblance, mais la vérité, je me crois obligé de décharger les peuples Scythes & Celtes de l'imputation d'avoir été Antropophages. Je ne diſconviens pas, que dans des tems de famine, & dans d'autres cas de néceſſité, ils ne puiſſent avoir été reduits à manger de la chair humaine. Jules-Céſar (16) remarque, par exemple, que lorſque les Gaules furent ravagées par les Cimbres & les Teutons, les habitans du païs ſe retirerent dans les villes fortes, & que les vivres leur ayant manqué, ils ſe nourrirent de la chair des perſonnes qui n'étoient point propres pour la guerre. Strabon ajoute (17), que les Celtes & les Iberes ont ſouvent

(16) *Mei conſilii eſt, facere quod noſtri majores, nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque fecerunt, qui in oppida compulſi, & ſimili inopiâ ſubacti, eorum corporibus, qui ætate inutiles ad bellum videbantur, vitam toleraverunt, neque ſe hoſtibus tranſdiderunt.* Cæſar. VII. 77.

(17) *Sanè Anthropophagiam Scythicum quid eſſe perhibent, & neceſſitate in obſidionibus coactos Celtas, Iberos, & plures alios id feciſſe perhibent.* Strabo IV. p. 200. Tacite parle auſſi d'une Cohorte Romaine, dont les Soldats, qui étoient tous Germains,

vent été réduits à cette extrêmité dans de longs ſiéges. Mais on trouvera de ſemblables exemples chez tous les autres peuples. Peut-être auſſi qu'au milieu des emportemens & des excès, où une guerre, une bataille jettent quelquefois les hommes, il a pû ſe trouver parmi les Celtes, comme par tout ailleurs, des furieux, capables de porter la rage auſſi loin que des bêtes féroces, qui ne tuent les hommes que pour en faire leur proye. Par cette raiſon, je ne conteſterai point ce que dit Pauſanias (18), que Brennus ayant envoyé une partie de ſes troupes pour faire une diverſion en Etolie, il ſe trouva dans ce détachement des ſoldats, qui après avoir égorgé des Enfans, en bûvoient le ſang, & en mangeoient la chair. Je veux bien accorder auſſi ce que dit Florus (19), que les Myſiens étant ſur le point de donner bataille

mains, ſe voyant réduits à la derniere extrêmité ſur un vaiſſeau, prirent le parti de manger d'abord les plus foibles de la troupe, après quoi ils choiſirent par le ſort, ceux qui devoient ſervir de nourriture aux autres. Tacit. Agric. Cap. XXVIII. *Vaſcones, ut fama eſt, alimentis talibus uſi, Produxére animas. Sed res diverſa, ſed illic, Fortunæ invidia eſt, bellorumque ultima, caſus, Extremi, longæ dira obſidionis egeſtas.* Juvenal. Satyr. XV. vſ. 93.

(18) *Parvulorum ſi qui erant lactis alimoniâ melius curati, ſanguinem bibebant & carnes edebant.* Pauſan. Phocic. XXII. p. 851.

(19) *Ante aciem immolato equo, concepére votum, ut cæſorum extis Ducum & libarent & veſcerentur.* Florus IV. 12. Cette Bataille ſe donna l'an de Rome 724. Il eſt conſtant au reſte, que les peuples Thraces deteſtoient l'Antropophagie. *Clearchus Lacedæmonius exploratum habens, Thracas omnia victui neceſſaria in montes comportâſſe, unâ quoque ope ſuſtentari,*

CHAP. III. le à Craſſus, immolerent un cheval à la tête de leur armée, & firent vœu d'offrir à leurs Dieux, & de manger tous les Chefs de l'armée ennemie qui tomberoient entre leurs mains. Mais ſi l'on en excepte ces cas extraordinaires, qui ne prouvent rien, je crois que l'on a accuſé mal à propos, & ſans aucun fondement, les Scythes & les Celtes de manger des hommes. Voici ma raiſon. Les Voyageurs qui nous ont donné des Relations de l'Amerique, ſont dignes de foi dans ce qu'ils rapportent des peuples Antropophages que l'on trouve en différentes parties de ce vaſte continent. Ils ont vû les Barbares, égorger, rôtir, manger leurs priſonniers. Ils en produiſent une infinité d'exemples. Ici au contraire je ne trouve perſonne qui ait vû. St. Jerôme nous apprend à la vérité (20), *qu'ayant eu occaſion dans ſa jeuneſſe, de faire un voyage dans les Gaules, il y avoit vû des Ecoſſois qui mangeoient de la chair humaine.*

Ils

tentari, quod crederent cum commeatûs inopiâ receſſurum, per id tempus, quo legatos eorum venturos opinabatur, aliquem ex captivis in conſpectu juſſit occidi, & membratim, tanquam alimenti cauſâ, in contubernia diſtribuit. Thraces nihil non facturum perſeverantiæ cauſſâ eum credentes, qui tam deteſtabiles epulas ſuſtinuiſſet experiri, in deditionem venerunt. Frontinus Stratag. L. III. Cap. 5. n. 1.

(20) *Quid loquar de ceteris nationibus, cum ipſe adoleſcentulus, in Gallia viderim Scotos, gentem Britannicam, humanis veſci carnibus, & cùm per ſylvas, porcorum greges & armentorum pecudumque reperiant, paſtorum nates, & fœminarum papillas ſolere abſcindere, & has ſolas ciborum delicias arbitrari.* Hieronym. adv. Jovin. L. II. p. 53.

CHAP. III.

Ils trouvent, dit-il, *dans les forêts, des Troupeaux entiers de pourceaux & d'autre bétail; & cependant ils préferent de couper les feſſes des bergers, & les mammelles des femmes. Ce ſont-là pour eux, les plus délicieux de tous les mets.* Mais comme on ne trouve rien de ſemblable dans Jules-Céſar, dans Tacite, ni dans aucun des autres Hiſtoriens qui ont parlé des Bretons & des Ecoſſois, il faut, ou que l'on en ait impoſé à St. Jerôme, qui n'étoit alors qu'un enfant, (*adoleſcentulus*,) ou que ces Ecoſſois fûſſent des furieux, qui étant au déſeſpoir qu'on les eût arrachez à leur patrie, commirent les violences que St. Jerôme rapporte; afin que les Romains, qui les avoient enrôlez, perdant eſpérance de les humaniſer, les renvoyaſſent dans leur païs. A l'égard des autres Auteurs dont j'ai cité les paſſages, ils aſſurent à la vérité, que les Scythes & les Celtes étoient Antropophages; mais ils ne parlent de la choſe que ſur un ouï-dire, ſans en produire aucun exemple, ni aucun témoin digne de foi. Hérodote eſt le premier qui en ait fait mention. Il a été copié par Pline, par Solin, & par Pomponius Mela. Mais ce qu'il en dit eſt tiré (21) d'Ariſtée de Préconneſe, & de quelques Auteurs de la même trempe, qui ont debité trop de fables ſur le ſujet des Scythes, pour que l'on puiſſe ſe prévaloir de leur témoignage. (22) Ils plaçoient les Antropophages

(21) Herodot. IV. 13. 16. Voyez un paſſage de Pline ci-deſſus p. 226. Note (64) & Aul. Gell. L. XI. 4. p. 246.

(22) *Erant autem iſti omnes libri Græci, miracu-*

CHAP. III.

ges ſous le Pole Arctique, dans le voiſinage des Arimaſpes, qui (23) n'avoient qu'un œil au milieu du front; & d'un autre peuple qui avoit les pieds tournez au rebours des nôtres. Auſſi Hérodote ne donne-t-il pas pour certain (24) ce qu'il dit des Eſſedons. Il ne faut pas omettre une refléxion qu'il fait ailleurs à la décharge des Scythes. Après avoir parlé d'un vaſte déſert que l'on trouve au deſſus du Boryſthène, il ajoute; (25) *Au-delà de cette ſolitude habitent les Antropophages. Ils ne ſont pas Scythes, mais une Nation différente. Les* (26) *Grecs ſe trompent*, dit-il ailleurs, *en attribuant aux Scythes, ce qui convient aux Maſſagetes.* Il s'agit de la communauté des femmes, & de la coûtume d'immoler & de manger les vieil-

lorum fabularumque pleni; res inauditæ, incredulæ; Scriptores veteres non parvæ auctoritatis, Ariſteas Preconneſius, & Iſigonus Nicæenſis, & Cteſias, & Oneſicritus, & Polyſtephanus, & Hegeſias.... Erant igitur in illis libris ſcripta hujuscemodi: Scythas illos penitiſſimos qui ſub ipſis ſeptentrionibus ætatem agunt, corporibus hominum veſci, ejuſque victûs alimento vitam ducere & ἀνθρωποφάγους nominari. Item eſſe homines ſub eadem regione cœli, unum oculum in frontis medio habentes, qui appellantur Arimaſpi, quâ fuiſſe facie Cyclopas Poetæ ferunt. Alios item eſſe homines, apud eandem cœli plagam, ſingularis velocitatis, veſtigia pedum habentes retrò porrecta, non ut ceterorum hominum proſpectantia. Agellius L. IX. Cap. 4. p. 246.

(23) Ci-deſſus Livre I. Chap. I. p. 9.

(24) *Iſſedones talibus moribus uti feruntur.* Herodot. IV. 26.

(25) *Ultra eam ſolitudinem habitant Androphagi, ſeparata natio, ac nequaquam Scythica.* Idem IV. 18.

(26) *Nam quod Græci memorant facere Scythas, id non Scythæ faciunt, ſed Maſſagetæ.* Idem I. Cap. 216.

vieillards. Comment Hérodote pouvoit-il soutenir que les Antropophages & les Maſſagetes n'étoient point Scythes, puiſque l'on déſignoit ſous ce nom, tous les peuples qui demeuroient au-delà du Danube, juſques dans le fond du Nord? Il vouloit inſinuer, ſelon les apparences, qu'aucun des peuples Scythes qui étoient connus de ſon tems ne mangeant de la chair humaine, les peuples plus éloignez, à qui l'on attribuoit cette barbare coûtume, devoient être regardez comme une Nation toute différente. (27) Il eſt vrai que les Auteurs qui décrivirent dans la ſuite les expéditions d'Alexandre le Grand, faiſoient encore mention de quelques peuples Scythes qui mangeoient leurs morts. C'eſt la ſource où Strabon, Plutarque & Lucien ont puiſé ce qu'ils diſent des Scythes, dans les paſſages que j'ai rapportez. Mais (28) Strabon nous aver- CHAP. III.

(27) Peut-être auſſi qu'il vouloit dire, que les Antropophages n'étoient pas de ces Scythes qui ont reçû dans la ſuite le nom de Celtes, mais des Sarmates. Il dit, Liv. IV. Ch. 20. que les Melanchlenes n'étoient pas un peuple Scythe. Il eſt conſtant qu'ils étoient Sarmates. Ailleurs Hérodote aſſure, Liv. IV. C. 107. que les Melanchlenes mangeoient de la chair humaine. Mon plan ne m'appelle pas à examiner, ſi les Sarmates ont jamais été Antropophages. Peut-être qu'on leur a fait autant de tort à cet égard qu'aux peuples Celtes. Mais au moins il eſt certain qu'ils étoient encore plus féroces que les Celtes.

(28). *Pleriſque eorum qui de Alexandro ſcripſerunt credere non ſatis eſt tutum. Nam & iſti facilè verba dant, cum ob Alexandri gloriam, tum quod expeditio procul à nobis in extremos Aſiæ fines facta fuit. Difficulter autem redarguuntur quæ de longè diſſitis narrantur.* Strabo Lib. XI. p. 508. *Qui Alexandrum*

CHAP. III. avertit auſſi, qu'il faut ſe défier beaucoup de ces Hiſtoriens, ſur-tout dans ce qu'ils diſent des Indiens & des Scythes. Enfin, à l'égard de ce que Diodore de Sicile & le même Strabon attribuent aux Irlandois, le premier avouë qu'il n'en eſt informé (29) que par le bruit public; & le ſecond avertit, qu'il rapporte la choſe ſans la garantir (30), parce qu'elle n'eſt atteſtée par aucun témoin digne de foi. C'eſt donc une queſtion fort problematique, ſi les Scythes & les Celtes ont jamais été Antropophages. Je panche beaucoup pour la négative, d'autant plus que je crois entrevoir ce qui peut avoir donné le change aux Auteurs qui ont accuſé les peuples Septentrionaux, de manger de la chair humaine. Il eſt certain que les Scythes & les Celtes immoloient à leurs Dieux une partie des priſonniers qu'ils faiſoient à la guerre, & que ces barbares ſacrifices étoient toûjours accompagnez de réjouiſſances & de feſtins, pendant leſquels on bûvoit dans les coupes dont j'ai parlé dans le Chapitre précedent.

Il eſt conſtant encore, qu'il y avoit de ces peuples où l'on faiſoit mourir les vieillards, comme des fardeaux inutiles à la Societé; & d'autres, où la mode vouloit qu'un homme d'honneur renonçât volontairement à la vie, d'abord qu'il n'étoit plus en état de porter les armes. Si l'on ajoute à cela, que

drum in Aſiâ domandâ ſunt comitati, ſinguli ſingulis contraria ſæpe tradunt. Idem Lib. XV. p. 685.

(29) *Dicunt*; ſupra p. 236. Note (7).

(30) *Quæ quidem ita referimus, ut fide dignos teſtes non habentes.* Strabo IV. 200.

que les funerailles d'un Scythe ou d'un Celte, qui duroient ordinairement plusieurs jours, étoient pour les parens & pour les amis du défunt, un tems de fête & de bonne chere, on ne sera pas surpris que l'on ait imputé à ces peuples de manger leurs morts. Je conviens au reste, que les terres voisines de la Scythie étoient désertes & abandonnées. Mais on se tromperoit beaucoup, si l'on prétendoit conclure de-là, que les Scythes étoient Antropophages. On fuyoit le voisinage des Scythes & des Celtes, parce que ces peuples, qui ne vivoient que de pillage, faisoient des courses continuelles sur leurs voisins; & ces peuples de leur côté, avoient leurs raisons pour ravager au long & au large toutes les contrées qui confinoient à leur païs. Jules-César l'a remarqué en parlant des Germains. Comme ils n'avoient ni châteaux, ni villes fortes, ils étoient obligez de prendre (31) cette précaution, pour se mettre à couvert de toute surprise de la part de leurs ennemis.

Les Sarmates avoient une maniere de vivre différente de celle des Celtes.

Je dois rappeller ici une autre reflexion, que j'ai eu occasion de toucher dans le Livre précedent. C'est que la manière de vivre des Sarmates, différoit à plusieurs égards de celle des Celtes. On comprend bien à la vérité, que les deux peuples étant (32) Nomades,

(31) *Hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinæ incursionis timore sublato.* Cæsar VI. 23. IV. 3. Pomp. Mel. L. III. Cap. 3. p. 75.

(32) *Post Tyrigetas Jazyges Sarmatæ, & qui Basilii dicuntur, & Urgi, plerique Nomades, pauci agriculturæ operam navantes.* Strabo VII. p. 306.

CHAP. III.

mades, negligeant l'Agriculture, devoient vivre, comme les autres Sauvages, de la chaſſe, ou des racines & des fruits que la terre produit naturellement. Il eſt vrai d'ailleurs que les Sarmates, lorſqu'ils eurent appris à cultiver la terre, avoient ceci de commun avec les Celtes, qu'ils ſemoient ſur-tout du millet (33), & qu'ils s'en ſervoient principalement pour faire de la bouillie & de la Biere. Mais au lieu que les Celtes avoient des troupeaux de toute ſorte de bêtail, les Sarmates (34) ne nourriſſoient que des chevaux, & en tiroient la plus grande partie de leur ſubſiſtance. La chair de cheval, le lait (35) & le fromage de cavale, étoient leurs alimens les plus ordinaires. Ils ne ſçavoient ce que c'étoit que de faire rôtir ou bouillir la chair. Les uns la (36) mangeoient cruë. Les autres

(33) *Sarmatarum gentes maximè pulte ex milio aluntur.* Plin. L. XVIII. Cap. II. p. 466. *Mæotæ & Sarmatæ milium comederunt primi.* Ælian. Var. Hiſt. L. III. Cap. 39. Voyez ci-deſſus p. 215. Note (20) p. 218. Note (29).

(34) *Apud Sarmatas multos equos unuſquiſque nutrit. Iis utuntur non ſolùm ad bellum, ſed etiam eos mactant Diis indigetibus, & carne eorum veſcuntur.* Pauſan. Attic. Cap. 21. p. 50.

(35) *Scythæ Nomades è pecore, lacte & caſeo, maximè equino, victitant.* Strabo VII. 300. *Dum credunt* (Bulgari) *ſatis eſſe ad delicias equini pecoris lac potare. Quis ferat adverſarium qui pernicis jumenti beneficio currit & paſcitur. Quid quod & illis animalibus indicunt ſtudioſè famis patientiam, per quæ eſuriem vitare didicerunt.* Ennodius Panegyr. ad Theodoric. Reg. p. 24. Inter Opp. Caſſiodori Paris 1589. *In Ponto fluvius Aſtaces rigat campos, in quibus paſtæ nigro lacte equæ gentem alunt.* Plin. L. II. Cap. 103.

(36) *Nomades, & Troglodytæ, & Scythæ, & Hunnorum nova feritas, ſemicrudis veſcuntur carnibus.* Hieronym. adv. Jovin. Lib. II. p. 53. *Illis*

(Biſ-

tres ſe contentoient, comme je l'ai remarqué de la (37) mortifier, en la tenant pendant quelques heures ſous leurs cuiſſes, ſur le dos, des chevaux qu'ils montoient. Quand ils étoient preſſez par la faim, (38) ils avoient toû-

CHAP. IV.

(Biſtonibus) *ſemianimum pecus, excuſſæque leonum Ore dapes, & lacte novo domuiſſe cruorem, Luxus &c.* Statius Thebaid. Lib. II. vſ. 83. Pline dit auſſi, qu'ils mangeoient la farine cruë détrempée avec du lait & du ſang. *Sarmatæ crudâ farinâ alun-tur, equino lacte vel ſanguine è cruris venis admixto.* Plin. Lib. XVIII. Cap. 2. p. 466.

(37) *Hunni neque igni, neque ſaporatis indigent cibis, ſed radicibus herbarum agreſtium, & ſemi-crudâ cujuſvis pecoris carne veſcuntur, quam inter fe-mora ſua, & equorum terga ſubſertam, fotu cale-faciunt brevi.* Ammian. Marcellin. L. XXXI. Cap. 3. p. 615.

(38) Voyez les paſſages de Pline & de Stace à la Note (36). *Profuit incenſos æſtus avertere, & in-ter Ima ferire pedis, ſalientem ſanguine venam, Biſaltæ quo more ſolent, acerque Gelonus, Cum fu-git in Rhodopen, atque in deſerta Getarum, Et lac concretum cum ſanguine potat equino.* Virgil. Georg. L. III. vſ. 459. *Longaque Sarmatici ſolvens jejunia belli, Maſſagetes quo fugit equo.* Lucanus L. III. vſ. 282. *Fame laborans Scytha alimentum ab equo petit, hic venas præbet.* Clem. Alex. L. III. Cap. 3. p. 267. *Venit & epoto, Sarmata paſtus equo.* Martial. Epigr. L. I. 3. *Maſſagetis nec ſuavis frumenti cibus eſt, nec vinum indigenum, ſed equorum ſanguine miſ-centes album lac, convivium apponunt.* Dionyſ. Pe-rieget. vſ. 744. *Lactea Maſſagetes qui ſanguine po-cula miſcet.* Seneca Oedip. vſ. 470. *Et qui cornipe-des in pocula vulnerat audax Maſſagetes.* Claudian. in Rufin. L. I. vſ. 329. *Lactea Maſſagetæ veluti cum pocula fuſcant, Sanguine puniceo.* Statius Achil-leid. Lib. I. vſ. 307. *Adeò horrida eſt hæc gens* (Hunnorum) *ut cum famem in bello fuerit paſ-ſa, venam tangat equi, & ſic excludat hauſto ſan-guine famem.* Iſidor. Chron. p. 717. *Pectore vix alitur quiſquam, ſed ab ubere tractus, plus potat per vulnus.*

CHAP. III.

toûjours une reſſource prête pour l'appaiſer. C'étoit d'ouvrir la veine du cheval ſur lequel ils étoient montez, & de boire le ſang qu'ils en avoient tiré. Le lait & le ſang de cavale mêlez enſemble, étoient même pour ce peuple, le plus délicieux de tous les mets.

Uſage que l'on peut faire de cette remarque.

Je fais ici cette remarque, parce qu'elle fournit un caractère auquel on peut reconnoître & diſtinguer aſſez ſûrement, les deux Nations qui occupoient autrefois toute l'Europe; je parle des Celtes & des Sarmates. Les peuples qui mangeoient de la chair de cheval, qui ſe nourriſſoient de lait & de ſang de cavale (39), étoient Sarmates. Il faut ſeulement ſe ſouvenir de ce que (40) j'ai dit ailleurs, qu'entre les peuples Celtes qui étoient autrefois voiſins de Sarmates, il y en avoit pluſieurs qui avoient adopté en tout, ou en partie, les coûtumes, & la manière de vivre des derniers. St. Jerôme remarque, par exemple, (41) que non ſeulement les Sarmates, mais auſſi

vulnus equum. De Thracibus Sidon. Apoll. Panegyr. Anthemii vſ. 37. 38. Helmoldus dit la même choſe des Sarmates ou Sclaves, qui occupoient la Pruſſe de ſon tems. *Carnes jumentorum pro cibo ſumunt, quorum lacte vel cruore utuntur in potu.* Helmold. Cron. Sclavor. Lib. I. Cap. 1. p. 3.

(39) Les Scythes ne montoient ordinairement que des juments. *Per bella fœminis uti malunt, quoniam urinam curſu non impedito reddunt.* Plinius L. VIII. Cap. 42. p. 211. *Mas ad bella nunquam producitur apud Scythas, eò quòd fœminæ levare veſicas etiam in fuga poſſint.* Solin. Cap. 57. fin.

(40) Voyez ci-deſſus Livre I. p. 13. & 56.

(41) *Sarmatæ, Quadi, Vandali, & innumerabiles aliæ gentes equorum & vulpium carnibus delectantur.* Hieronym. adverſ. Jovinian. Lib. II. p. 53.

auſſi les Quades & les Vandales, qui étoient des peuples Germains, faiſoient beaucoup de cas de la chair de cheval. Les Quades occupoient la Moravie. Les Vandales avoient (42) demeuré quarante ans, dans un quartier de la Pannonie, où Conſtantin le Grand leur avoit permis de s'établir; & ſelon les (43) apparences, leurs anciennes demeures n'étoient pas fort éloignées de celle des Quades. Il ne faut pas être ſurpris qu'ils euſſent pris pluſieurs choſes des Sarmates (44), dont

(42) *Pannoniam ſibi à Conſtantino Principe petiêre, ibique per 40. annos plus minus ſedibus locatis, Imperatorum decretis ut incolæ famulârunt.* Jornandes Cap. XXII. p. 641.

(43) Dion Caſſius met les ſources de l'Elbe dans les montagnes de la Vandalie. *Profluit Albis ex Vandalicis montibus.* Dio. Caſſ. Lib. LV. p. 548.

(44) Les Sarmates, voiſins des Quades, étoient les Jazyges. *Celticarum nationum ad Iſtrum extremi ſunt Quadi & Marcomanni; poſtea Jazyges, Sarmatarum pars; tunc Getæ immortales; tunc multi Sarmatarum.* Arrian. Exped. Alex. p. 8. *Sarmatæ & Quadi, vicinitate & ſimilitudine morum, armaturæque concordes.* Ammian. Marcell. L. XVII. Cap. 13. p. 174. *Marcomannicum bellum Quadi, Vandali, Sarmatæ, Suevi, & omnis barbaria commoverat.* Eutrop. L. VIII. Cap. 6. p. 202. *M. Aurelius Pannonias, Marcomannis, Sarmatis, Wandalis, ſimul etiam Quadis extinctis, ſervitio liberavit.* Capitolinus in Marc. Aurel. Cap. XVII. p. 352. On voit auſſi dans les lettres de Grégoire III. à Boniface Archevêque de Mayence, que les Saxons mangeoient de la chair de cheval. Epiſt. 122. Maſcau Lib. XVI. Cap. 26. Not. 13. Selon les apparences, ils l'avoient appris des Vendes, leurs voiſins. Mr. Jean-George Keyſler a publié dans ſes Antiquitez Septentrionales & Celtiques, imprimées à Hanover en 1720. une Diſſertation *de Interdicto Carnis equinæ uſu.*

CHAP. III.

dont ils étoient voiſins & alliez (45). Je trouve cependant parmi les anciens habitans de l'Eſpagne, un peuple qu'Horace & Silius appellent *Concanes* (46), & auquel ils attribuent auſſi la coûtume de ſaigner leurs chevaux, & de boire le ſang qu'ils leur avoient tiré. J'avouë que je ne ſçais d'où les Concanes pouvoient être venus, ni d'où ils avoient pris cet uſage. Comme dans le tems de la grande migration des peuples, il paſſa dans les Provinces de l'Empire Romain, pluſieurs troupes de Sarmates, à la ſuite des Vandales, des Sueves, des Goths & des Lombards, il n'eſt pas impoſſible que la même choſe ne ſoit arrivée dans des migrations plus (47) anciennes.

(45) J'examinerai, en parlant des expéditions de Cyrus contre les Maſſagetes, & de Darius Hyſtaſpe contre les Getes, ſi ces peuples étoient Scythes ou Celtes. Il ſuffira de remarquer ici, qu'ils ſe nourriſſoient de lait de jument. Sur les Maſſagetes, qui étoient un peuple de l'Aſie, voyez Herodote IV. 2. & ci-deſſus p. 249. Note (38) Voici ce que Nicolas de Damas avoit remarqué des Getes que Darius alla attaquer au-delà du Danube. *Galactophagi Scythica gens. Victus eis ſolo equarum lacte conſtat, unde caſeos conficiunt, atque eo tum potu, tum cibo utuntur. Illi Darium repulerunt... Eorum etiam meminit Homerus, ubi ait ἀγαυῶν ἱππημολγῶν* (Iliad. XIII. 5.) Nicol. Damaſc. Serm. XXXVII. p. 118. Sidonius Apollinaris dit auſſi: *Solitoſque cruentum, Lac potare Getas, ac pocula tinguere venis.* Sid. Ap. Panegyr. Avit. vſ. 83.

(46) *Et lætum equino ſanguine Concanum.* Horat. Carmin. L. III. Od. 4 vſ. 34. *Nec qui Maſſegeten monſtrans feritate parentem, Cornipedis fuſâ ſatiaris Concane venâ.* Silius Ital. L. III. vſ. 360.

(47) Silius place effectivement des Sarmates en Eſ-

ciennes. Quelques Commentateurs d'Horace placent les Concanes, non en Eſpagne, mais dans la Thrace. Si cette conjecture étoit fondée, elle leveroit entierement la difficulté. Il eſt conſtant qu'il y avoit en Thrace pluſieurs peuples (48) Sarmates. CHAP. III.

Le Lecteur ne ſera peut être pas fâché de trouver ici la manière dont les peuples Celtes faiſoient leur ſel. Non ſeulement elle ſe reſſent beaucoup de l'ancienne ſimplicité, elle a d'ailleurs quelque choſe de ſi extraordinaire, que je ne doute point du tout que les Eſpagnols, les Gaulois & les Germains, ne la tinſſent tous du même endroit. On allumoit un grand tas de bois. (49) Quand il étoit réduit Manière dont les peuples Celtes faiſoient leur ſel.

Eſpagne. *At non Sarmaticos attollens Suſana muros, Tam levibus perſultat equis.* Silius Lib. III. vſ. 384. La Note de Cellarius porte : Suſana, *urbs Hiſpaniæ, ceteris omnibus ignota. P. Marſus Scholiographus addit, à Sarmatis conditam.*

(48) Ci-deſſus Livre I. Chap. 8. p. 64. Note (*r*).

(49) *In Gallia Tranſalpina, intus ad Rhenum, aliquot regiones acceſſi, ubi ... ſalem nec foſſitium nec maritimum haberent, ſed ex quibuſdam lignis combuſtis, carbonibus ſalſis pro eo uterentur.* Varro Rei Ruſt. L. I. Cap. 7. p. 321. *Galliæ Germaniæque ardentibus lignis aquam ſalſam infundunt. Hiſpaniæ quadam ſui parte è puteis hauriunt, Muriam appellant, & illi quidem etiam lignum referre arbitrantur. Quercus optima, ut quæ per ſe cinere ſincero vim ſalis reddat. Alibi Corylus laudatur. Ita infuſo liquore ſalſo, carbo etiam in ſalem vertitur. Quicunque ligno conſit ſal, niger eſt.* Plinius XXXI. Cap. 7. p. 807. Dicebant Hermunduri & Catti, *illis ſylvis ſalem provenire, non ut alias apud gentes, eluvie maris areſcente undâ, ſed ſuper ardentem arborum ſtruem, fuſa, ex contrariis inter ſe elementis, igne atque aquâ, concretum.* Tacit. An. XIII. 57.

CHAP. III. duit en charbon, on l'éteignoit avec de l'eau salée, que des rivieres, ou des fontaines chargées de nitre fourniſſoient. Le charbon, impregné de cette eau, tenoit lieu de ſel. Il faut certainement que les Scythes & les Celtes fûſſent bien jaloux de leurs anciennes coûtumes, puiſque cette manière de faire le ſel, ſubſiſtoit encore en Eſpagne & dans les Gaules, du tems de Pline.

CHAPITRE QUATRIEME.

Les Celtes étoient de grands dormeurs.

LEs Celtes paſſoient parmi les Anciens pour de grands dormeurs. Je ne crois pas qu'on leur fit tort. Des peuples qui n'avoient d'autre occupation que la guerre & la chaſſe, devoient avoir bien du tems de reſte. Il y a même des ſaiſons de l'année où ils devoient ſe trouver réduits à ne faire autre choſe que manger, boire & dormir. Tacite l'a remarqué en parlant des Germains. (1) *Toutes les fois qu'ils ne vont pas à la guerre, ils employent une petite portion de leur tems à la chaſſe, & en paſſent la plus grande partie à ne rien faire, ne penſant qu'à manger & à dormir.* Ailleurs il dit, que les Germains (2) *aimoient à dormir la graſſe matinée*; On comprend facilement que cette pareſſe dût être commune à tous les peuples Celtes, auſſi long-

(1) *Quoties bella non ineunt, non multum venatibus, plus per otium tranſigunt, dediti ſomno ciboque.* Tacit. Germ. C. 15.

(2) *Somnum plerumque in diem extrahunt.* Tacit. Germ. C. XXII.

long-tems qu'ils ne furent point déſabuſez de cet étrange préjugé, qui leur faiſoit regarder tout travail, tant du corps que de l'eſprit, comme une choſe baſſe & ſervile. Il ne faut pas s'imaginer cependant, qu'à l'exemple des peuples mous & efféminez, ils priſſent leurs aiſes & leurs commoditez, pour mieux goûter les douceurs du ſommeil. Ils couchoient (3) à terre, & tout (4) habillez, ſe contentant d'étendre ſous eux (5) un peu de paille, ou la peau de quelque bête ſauvage. Les Sarmates avoient la même coûtume, qu'ils conſervent encore aujourd'hui. Mais ils étoient d'une malpropreté dégoutante (6), au lieu que les

CHAP. IV.

Ils couchoient à terre, & tout habillez.

(3) *Cubile mihi terra.* Anacharſis Scytha, in Epiſtola ad Hannonem, apud Ciceronem Tuſcul. Quæſt. Lib. V. p. 3600. *Humi cubare commune eſt Iberis cum Gallis.* Strabo Lib. III. 164. *Plerique Galli humi cubant, uſque ad hodiernum diem.* Strabo IV. 197.

(4) *Hiſpani ſagis amiciuntur, quibus involuti ſuper ſtramentis cubant.* Strabo Lib. III. p. 155. Varron dit la même choſe des anciens Romains. *Præterea quoque in lecto togas antea habebant, ea enim olim fuit commune veſtimentum, & diurnum & nocturnum, & muliebre & virile.* Fragment. Varronis in Edit. Popmæ p. 206.

(5) *Galli humi cubare conſueverunt in ferarum pellibus.* Diod. Sic. V. 214. *Galli in pellibus cubant.* Athen. L. XIII. Cap. 8. *Gallis* (in Italia) *ſomnus in herba aut ſtramentis erat.* Polyb. II. p. 106. XI. p. 625. On voit dans Paul Diacre, que du tems de Grimoald Roi des Lombards, les grands Seigneurs de cette Nation couchoient à terre, ſur une peau d'ours, que l'on couvroit d'un drap, & d'un oreiller. P. Diac. Hiſt. Long. Lib. V. Cap. I. p. 412.

(6) *Sordes Sarmatarum.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Nec alia Hunnis domeſtica veſtis, alia forenſis, ſed ſemel obſoleti coloris tunica collo inſerta,* nec

CHAP. IV.

Ils aimoient la propreté.

les Celtes aimoient d'être propres & bien mis. *Tous les Gaulois* (7), disoit Ammien Marcellin, *sont fort soigneux de ce qui regarde la propreté du corps & des habits. Vous ne trouverez dans ces contrées ni hommes, ni femmes, fussent-ils même des plus pauvres, qui ayent des habits sales & déchirez.* Diodore de Sicile (8) loue aussi la propreté des Celtiberes. Tacite remarque (9), que les Germains se lavoient regulierement tous les jours, & que c'étoit la premiére chose qu'ils faisoient après être levez. En général il est certain que les peuples Celtes usoient fréquemment des bains, dans lesquels ils ont souvent été surpris par leurs ennemis (10). Comme ils en usoient, non seulement pour la santé & pour la propreté du corps, mais encore pour l'endurcir, ils se baignoient (11) ordinairement dans les rivieres, & cela tant en hyver qu'en été. Les étrangers,

non ante deponitur, aut mutatur, quàm diuturnâ caries in pannos defluxerit, defrustata. Amm. Marcell. XXXI. Cap. 3. p. 616.

(7) *Tersi pari diligentiâ cunti & mundi, nec in tractibus illis, maximéque apud Aquitanos, poterit aliquis videri, vel femina, licet perquam pauper, ut alibi frustis squalere pannorum.* Amm. Marcell. L. XV. Cap. 12. p. 106.

(8) Voyez ci-dessous pag. 258. Note (17).

(9) *Statim è somno lavantur.* Tacit. Germ. Cap. XXII. Les Perses avoient la même coûtume. Suidas ex Appiano in ἀναλαμβάνειν, Tom. I. p. 168.

(10) Voyez-en des exemples, Plutarch. in Mario T. I. p. 416. Zosim. Lib. IV. Cap. 23. p. 397. Amm. Marcell. L. XXVII. Cap. 2. p. 476. Jornand. Cap. XX. p. 639.

(11) *Germani locis frigidissimis lavantur in fluminibus.* Cæsar IV. 1. *Promiscuè in fluminibus perluuntur.* Idem VI. 21. *Germani in fluminibus tantùm lavantur.* Herodian. Lib. VII. p. 525.

gers, & ſur-tout (12) les Romains, leur apprirent enſuite à ſe ſervir des bains chauds; & ce fut l'une des choſes qui contribua à énerver la (13) vigueur de leur tempérament. Auſſi Bondvica (14) Reine des Bretons, qui reſiſta ſi vigoureuſement aux Romains du tems de Neron, diſoit-elle à ſes troupes, *que les Romains étoient des efféminez, qui ſe baignoient dans de l'eau chaude.* CHAP. IV.

Je ne ſçais au reſte ſi cette autre propreté des peuples Celtes ſeroit du goût de notre Siécle. La plupart de ces peuples, pour avoir le teint plus (15) luiſant, ſe frottoient le viſage avec du beurre. Par-tout où l'on braſſoit de la Biere, les Dames employoient au même uſage (16) la levure ou l'écume dont elle

(12) *Hiſpani calidâ lavari, poſt ſecundum bellum Punicum à Romanis didicêre.* Juſtin. XLIV. 2. Voyez auſſi Plutarch. Sympoſ. VIII. 9. T. II. p. 734. Tacit. Germ. XXII.

(13) Dion Caſſius, parlant des Cimbres, dit que Marius en vint facilement à bout, parce que la bonne chere & les bains chauds les avoient entierement amollis, depuis qu'ils étoient entrez en Italie. *Aquis calidis utebantur, cum antea frigidâ lavarentur.* Dio in Excerpt. Valeſ. p. 634.

(14) *Romanos nec viros appellandos, quòd calidâ laventur.* Xiphil. Brev. Dion. L. LXII. p. 172. On peut remarquer ici, que les bains chauds n'étoient point en uſage parmi les Lacedémoniens, qui conſerverent le plus long-tems l'ancienne maniére de vivre des Pelaſges. *Spartani Ψυχρολόυται.* Plutarch. Alcib. T. I. p. 203.

(15) *Butyro Barbari omnes unguntur.* Plin. Hiſt. Nat. Lib. XI. Cap. 41. p. 591. *Pæones unguntur oleo quod à lacte ſeparatur.* Athen. Lib. X. Cap. 13.

(16) *Ex frugibus fiunt & potus. Zythum in Ægypto,*

CHAP. IV. elle ſe décharge quand elle fermente dans le tonneau. Les Celtiberes avoient une coûtume encore plus extraordinaire. (17) *Se piquant beaucoup de propreté, ils ne laiſſoient pas d'avoir la vilaine manière de ſe laver tout le corps d'urine, & de s'en frotter les dents. Ils regardoïent cette cure comme très-ſalutaire au corps.* Diodore de Sicile & Catulle n'attribuent cette coûtume qu'aux ſeuls Celtiberes. Mais Strabon remarque expreſſement, qu'elle étoit commune (18) aux Eſpagnols & aux Gaulois. Il dit auſſi, qu'afin que l'urine eût plus de force, on la faiſoit vieillir dans des ciſternes. C'eſt donc ici une nouvelle preuve de la parfaite conformité qu'il y avoit entre les anciens habitans des Gau-

gypto, Celia & Ceria in Hiſpania, Cerviſia & plura genera, in Galliis aliiſque Provinciis, quorum omnium ſpuma cutem fœminarum in facie nutrit. Plin. Lib. XXII. Cap. 25. p. 234. 235.

(17) *Peculiaris quædam apud eos conſuetudo eſt, & admirabilis. Nam licet puritatis & elegantiæ in victu ſtudioſi exiſtant, unum tamen quiddam ſordidum, & ſpurcitiæ non mediocris plenum ab eis committitur: urinâ enim totum corpus perluunt, adeóque dentes etiam fricant, quæ corporis illis ratio curandi non frivola habetur.* Diod. Sicul. Lib. V. 215. *Nunc Celtiber in Celtiberia terra, Quod quiſque minxit, hoc ſolet ſibi mane, Dentem atque ruſſam defricare gingivam.* Catull. Epigr. 96.

(18) *Hiſpani urinâ lavantur, in ciſternis inveteratâ, eâque tum ipſi, tum uxores eorum, dentes tergunt; quod & Cantabros, & eorum vicinos facere ajunt. Hoc & humi cubare, commune eſt Iberis cum Celtis.* Καὶ τοῦτο δὲ, καὶ τὸ χαμευνεῖν κοινὸν ἐϛὶ τοῖς Ἰβηρϲι πρὸς τοὺς Κελτούς. Strabo Lib. III. p. 164. Les verſions Latines ont ſupprimé mal à propos le καὶ τοῦτο δὲ.

Gaules & de l'Eſpagne, juſques dans les choſes les plus petites & les plus extraordinaires.

CHAPITRE CINQUIEME.

I. J'Ai déja remarqué, que les anciens habitans de l'Europe ne bâtiſſoient ni villes, ni villages, & qu'ils n'avoient même point de demeure fixe. Au lieu que notre manière de vivre nous attache à nos champs, à nos vignes, à nos poſſeſſions ; au lieu qu'on ruineroit un homme, ſi on vouloit l'arracher d'un endroit où il a pris racine ; les Scythes, libres de tous ces liens, n'avoient aucune raiſon qui pût les déterminer à s'arrêter long tems dans une contrée, encore moins à s'y établir pour toute leur vie. Obligez de parcourir ſucceſſivement les campagnes, les forêts, les prairies, pour y faire ſubſiſter leur bêtail, ils trouvoient au contraire leur avantage à mener une vie ambulante, & à ne ſe point ſeparer des troupeaux dont ils tiroient la plus grande partie de leur ſubſiſtance. Ainſi ils paſſoient (1) toute leur vie ſur des chariots cou-

Les peuples Celtes n'avoient anciennement point de demeure fixe.

(1) *Scythis nullæ urbes, nulla mœnia extructa. Domos ſecum ferunt ſinguli, pro domibus plauſtra habentes.* Herodot. IV. 46. *Nec domus illis, aut tectum, aut ſedes eſt, armenta & pecora ſemper paſcentibus, & per incultas ſolitudines errare ſolitis. Uxores liberoſque ſecum in plauſtris vehunt, quibus, toriis, imbrium hyemiſque cauſâ tectis, pro domibus utuntur.*

CHAP. V.

Ils demeuroient sur des chariots.

couverts, sur lesquels ils transportoient leurs femmes, leurs enfans, & leur bagage d'un pâturage à l'autre. S'ils bâtissoient quelques chetives cabanes dans les lieux où ils étoient campez, ils les abandonnoient au bout de quelques jours pour remonter sur leurs chariots, & pour passer dans d'autres contrées. Quelque grands que pûssent être ces chariots, une famille devoit y être fort à l'étroit, & y souffrir de grandes incommoditez. Une semblable demeure ne peut même convenir qu'à des bergers; au moins elle n'accommoderoit gueres ni des artisans, ni des gens d'étude. Aussi n'en voyoit-on pas plus parmi les Scythes, qu'on n'en trouve aujourd'hui chez les Sauvages. Les peuples Nomades avoient pourtant un avantage; c'est qu'ils changeoient

ntuntur. Justin. II. 2. *Scythæ Nomades non sunt aratores, in plaustris degunt, vagantur incertis sedibus, neque urbes incolunt.* Arrian. Indic. p. 521. *Galactophagi*, (ce sont les Getes,) *Scythica gens, domos non habent, ut plerique alii Scytharum.* Nicol. Damasc. Ap. Stobæ: Serm. XXXVII. p. 118. *Mysi, Abii dicti, quod laribus careant, & in vehiculis degant.* Strabo VII. p. 296. *Scythis Europæis caritates, & habitacula, vilesque supellectiles plaustris impositæ sunt, corticibus tectis, & cum placuerit, sine obstaculo migrant, eadem carpenta quò libuerit convolventes.* Ammian. Marcel. Lib. XXII. Cap. 8. p. 317. *Utrique barbarorum istorum luxum odio habent; apertos testes proferunt, Rhenum* (scil. quem bibit,) *Germanus, currum Scytha.* Clem. Alex. Pædag. L. III. p. 267. *Quin & ab Hyrcanis, Titanius expulit antris, Cyris in arma viros, plaustrisque ad prælia cunctas Coraletæ traxére manus, ibi sutilis illis, Et domus & crudo residens sub vellere conjunx, Et puer è primo torquens temone Catejas.* Valer. Flac. Argon. L. VI. vs. 79. *Scythæ, Quorum plaustra vagas rite trahunt domos.* Horat. Carm. Lib. III. Od. 24. vs. 9.

geoient d'air fort ſouvent, & qu'ils alloient ordinairement établir leur quartier d'hyver (2) ſous un climat temperé, ou dans des contrées que leur ſituation mettoit à couvert des vents froids. D'ailleurs, comme tous les païs leur étoient égaux, parce que les troupeaux dont ils ſe nourriſſoient trouvoient par-tout de l'herbe à brouter, ils n'étoient pas obligez d'expoſer leur vie & leur liberté pour ſe maintenir dans la poſſeſſion d'un païs. Au contraire, toutes les fois qu'on venoit les attaquer avec des forces ſupérieures, ils avoient toûjours un moyen aſſuré pour ſe mettre à couvert. C'étoit de ſe retirer (3) dans des ſolitudes, où il n'étoit pas poſſible à une armée de les ſuivre, ſans courir riſque de périr totalement par le manque de vivres. C'eſt de cette manière que les (4) Getes firent échouer l'expédition de Da-

CHAP. V.

(2) *Scenæ Nomadum tectæ veſte ſtragulâ è lanâ confectâ, infixæ ſunt vehiculis, in quibus ii degunt. Circùm eas verſantur pecora, quorum lacte, caſeo & carnibus victum ſuppeditant. Sequuntur autem ipſi paſcua, ſubinde herboſa occupantes loca; hyeme in paludibus Mæotidi propinquis, æſtate etiam in campis.* Strabo L. VII. 308. *Scythæ, cùm frigus intolerandum eſt, ſupellectile in currus impoſitâ, in aliam regionem tranſeunt.* Schol. Ariſtophan. Avib. p. 290.

(3) *Quod maximum ab eis excogitatum id eſt, ut neque quiſquam qui ad eos ſe contulerit aufugere, neque ipſi capi poſſint, aut ne inveniri quidem, ſi nolint, atque deprehendi. Siquidem nullæ ſunt eis urbes, nulla mœnia extructa, domos ſecum ferunt ſinguli.* Herodot. IV. 46.

(4) Herodot. IV. 120. *Galactophagi non facilè bello ſuperantur, quòd commeatus ubique ipſis præſtò ſit. Illi Darium domum remeare coegerunt.* Nicol. Damaſc. ap. Stobæ Sermo. XXXVII. p. 118.

CHAP. V. Darius Hyſtaſpe, qui vint les attaquer à la tête d'une armée de ſept-cens mille hommes. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que tous les peuples (5) Scythes, tant (6) Celtes que (7) Sarmates, n'avoient dans le commencement point d'autre demeure que leurs chariots. C'eſt de-là qu'ils avoient reçû le nom

(5) *Pro domo plauſtris utuntur Scythæ & Sarmatæ.* Strabo VII. 295. *Agathyrſi & Sauromatæ, quia pro ſedibus plauſtra habent, Hamaxobii dicti.* Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 37. Quoi qu'en ayent dit les Hiſtoriens & les Géographes, qui placent les Agathyrſes, les uns le long de la Mer Baltique, Ptol. L. III. Cap. 5. p. 82. les autres autour du Palus Méotide ou en Moſcovie, Amm. Marcell. L. XXII. Cap. 8. p. 314. L. XXXI. Cap. 3. p. 619. Bruzen de la Martiniere, Diction. Geogr. T. I. 138. Il eſt conſtant que les Agathyrſes étoient des Thraces, ou des Getes, établis autour d'un fleuve qui ſe jette dans le Danube. *Ex Agathyrſis fluens Maris Iſtro miſcetur.* Herodot. IV. 49. *Agathyrſi, ſic Græci Thracas nominant.* Steph. de Urb. *Agathyrſi ad Thracum conſuetudinem accedunt.* Herodot. IV. 104. *Agathyrſi gens intra Hæmum.* Suidas T. I. p. 20. Valerius Flaccus L. II. vſ. 160. dit, que les Thraces demeuroient ſur des chariots.... & *plauſtro derepta nurus.*

(6) Voyez la Note précedente & la Note (1) de la page 259. & les Notes ſuivantes.

(7) J'ai dit dans le Livre précedent, que les Sarmates étoient toûjours à cheval; mais ils mettoient les femmes & les enfans ſur des chariots. *Sarmatæ in plauſtro equoque vivunt.* Tacit. Germ. XLVI. *Hunni ædificiis nullis unquam tecti, ſed hæc velut ab uſu communi diſcreta ſepulcra declinant; nec enim apud eos vel arundine faſtigatum reperiri tugurium poteſt..... Semper fugientium ſimiles, cum carpentis in quibus habitant, ubi conjuges tetra illis veſtimenta contexunt, & cœunt cum maritis, & pariunt, & aduſque pubertatem nutriunt pueros.* Amm. Marcell. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. & 617.

nom (8) d'*Hamaxobii*, que les Grecs leur donnent ordinairement. CHAP. V.

Les Gaulois (9) ne différoient point anciennement à cet égard des autres Celtes. Ce ne fut qu'après la fondation de la (10) Colonie de Marſeille qu'ils commencerent à cultiver les terres, & à bâtir des villes pour s'y établir. La plupart (11) des Germains étoient encore Nomades du tems des premiers Empereurs. On en trouve même dans le (12) quatrième Sié-

(8) Ἁμαξοβίοι, Ἁμαξοφίται, Gens qui demeurent ſur des chariots. *Scythæ Hamaxobii.* Steph. de Urb. 235. 236. Voyez ci-deſſus Note (5).

(9) Je ne dis rien des anciens habitans de l'Eſpagne, parce que les monumens manquent. Ce qu'on rapporte des Rois Habis & Gerion, du tems deſquels ces peuples étoient encore Nomades, eſt fabuleux. Juſtin. XLIV. 4. Il y a apparence que ce furent les Phéniciens & les Carthaginois qui tirerent ces peuples de la barbarie.

(10) Voyez le paſſage de Juſtin. ci-deſſus p. 211. Note (8).

(11) Voyez le paſſage de Strabon à la Note (13) de la page ſuivante. *Germanis circa Iſtrum nulla domicilia, nullæ ſedes, niſi quas laſſitudo in diem poſuit.* Senec. de Provid. Cap. IV. p. 386. *Quid induratius Germanis ad omnem patientiam, ut quibus, magnâ ex parte, non tegumenta corporum proviſa ſunt, non ſuffugia adverſùs perpetuum cœli rigorem.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. 2. p. 399.

(12) *Alani plauſtris ſuperſidentes, quæ operimentis curvatis corticum, per ſolitudines conferunt, ſine fine diſtantes. Cùmque ad graminea venerint, in orbiculatam figuram locatis ſarracis, ferino ritu veſcuntur, abſumptiſque pabulis, velut carpentis civitates impoſitas vehunt, ... & habitacula ſunt hæc illis perpetua.... Omnis ætas & ſexus imbellis, circà vehicula ipſa verſatur.* Amm. Marcell. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 620.

CHAP. V. Siécle, qui n'avoient encore point de demeure fixe. Il ne faut donc pas être ſurpris des fréquentes migrations des Nations Celtiques, que l'on voit inonder quelquefois un païs comme des eſſains d'abeilles. Des peuples (13) que rien n'attachoit à une contrée, & qui avoient toûjours des voitures prêtes pour ſe tranſporter avec leurs familles d'un païs à l'autre; des Nomades, qui ſans ſe charger d'aucunes proviſions, n'avoient pas à craindre que les vivres leur manquaſſent en aucun endroit, ont pu paſſer très-facilement d'Aſie (14) en Europe, & s'avancer en très-peu de tems juſqu'aux extrêmitez de l'Eſpagne; au lieu que de ſemblables migrations ſont preſque impoſſibles à un peuple qui eſt fixé & ancré depuis long-tems dans un païs. Auſſi eſt-il conſtant que les Cimbres, les Teutons, les Sueves, les Vandales, les Goths, les Alains, & tous ces autres

(13) *Commune eſt omnibus qui in iſtis partibus degunt, ut facilè ſolum mutent, propter tenuem victum, & quòd neque colunt agros, neque fructus recondunt, ſed in caſis habitant, ſtructurâ in unum diem conſtantibus. Cibus eis à pecore plurimus, ut & Nomadibus, quorum etiam imitatione, rebus ſuis in currus impoſitis, facilè cum pecore abeunt quò viſum fuerit.* Strabo de Suevis Lib. VII. p. 291. *Scythæ Maſſagetæ admodum inopes, nec urbes habent, neque certas ſedes figunt, neque metu perdendi res maximè charas occupantur; propterea non difficulter ad alia atque alia bella inducuntur.* Arrian. Expedit. Alex. L. IV. p. 278.

(14) Aſſurement Tacite n'y avoit pas bien penſé, lorſqu'il diſoit que les Germains ſont *Indigetes*, parce qu'il eſt difficile de comprendre, qu'aucun peuple ait pu ſe tranſporter par terre d'Aſie en Europe. Voyez ci-deſſus Livre I. Chap. 13. p. 129.

tres peuples, qui en divers tems vinrent ſe jetter ſur les Provinces de l'Empire, étoient encore Nomades (15) lorſqu'ils entreprirent ces expéditions. Il y a toute apparence, que les Gaulois l'étoient auſſi, lorſqu'ils envahirent cette partie de l'Italie qui portoit parmi les Romains le nom de *Gallia Togata*. Strabon l'inſinuë dans un paſſage (16) que je cite en marge; & la choſe eſt preſque indubitable, s'il eſt vrai, comme Tite Live (17) l'aſſure, qu'ils paſſerent en Italie ſous le regne de Tarquin l'Ancien, c'eſt-à-dire, dans le tems même où la Colonie de Marſeille fut fondée. De cette remarque il en reſulte une autre. C'eſt que les Géographes ſe donnent aſſurement une peine inutile, en voulant déterminer au juſte l'ancienne demeure des Sueves, des Vandales, des Alains, & des autres Nations qui menoient une vie ambulante, ſans ſe fixer dans aucun païs. On peut dire, par exemple, que les Vandales étoient autour de l'Elbe du tems de Dion Caſſius, (18) qui fait deſcendre ce fleuve des montagnes de la Vandalie. On peut marquer les vaſtes contrées au milieu deſquelles ils avoient accoûtumé de ſe promener; les fleuves, les montagnes où ils étoient obligez

CHAP. V.

(15) On verra dans la ſuite de ce Chapitre, en quel ſens ils étoient encore Nomades, quoiqu'ils s'appliquaſſent déja à l'Agriculture.

(16) *Gallis facilius migrationes acciderunt, cum gregatim ac omnibus copiis ferrentur, imò potius cum omni familiâ migrarent.* Strabo IV. 196.

(17) Tit. Livius L. V. 34.

(18) Ci-deſſus p. 251. Note (43).

CHAP. V.

gez de borner leurs courſes. Mais il faut en demeurer-là, & ſe ſouvenir que c'eſt tomber en contradiction, d'aſſigner des villes & une demeure fixe, (19) à des peuples dont le nom même avertit qu'ils n'en avoient point.

Lors même que ces peuples eurent commencé de s'appliquer à l'Agriculture, ils ne renoncerent pas d'abord à la vie errante & vagabonde à laquelle ils étoient accoûtumez.

II. Les peuples Celtes ne penſerent donc point à bâtir des maiſons, auſſi long-tems qu'ils n'eurent d'autre occupation que de paître leurs troupeaux. Les choſes dûrent naturellement changer de face, lorſque ces peuples commencerent de s'appliquer à l'Agriculture. Il eſt vrai que dans le commencement ils ne jugerent pas à propos de s'approprier les terres qu'ils cultivoient, ni même de s'arrêter dans une contrée au-delà d'un an. Jules-Céſar l'a remarqué en parlant des Sueves. (20) *Ils ne ſéparent point leurs champs. Perſonne n'en poſſede en propre. Il n'eſt même pas permis de demeurer plus d'un an dans une contrée pour la cultiver.* Il dit la même choſe de tous les peuples Germains en général. (21) *Ce n'eſt pas la coûtume des Germains, de poſſeder des terres en propre. Chaque année les Magiſtrats en aſſignent aux peuples & aux familles qui vivent enſemble, autant & en tel lieu qu'ils le jugent à propos. L'année ſuivante ils les obligent à changer de demeure, & à paſſer*

Tous les ans ils changeoient de demeure, & cultiv-

(19) Ci-deſſus Livre I. Chap. 14. p. 141.

(20) *Privati ac ſeparati agri apud eos nihil eſt, neque longius anno remanere in uno loco, incolendi cauſâ licet.* Cæſar IV. 1.

(21) *Neque quiſquam agri modum certum, aut fines proprios habet. Sed Magiſtratus ac Principes, in annos ſingulos, gentibus, cognationibuſque hominum qui unà coïerunt, quantùm eis & quo loco viſum eſt, attribuunt agri; atque anno poſt aliò tranſire cogunt.* Idem VI. 22.

passer dans d'autres lieux. Le même usage subsistoit encore parmi les Germains, près de 150 ans après, c'est-à-dire du tems de Tacite. (22) *Les Germains*, dit cet Historien, *occupent successivement des terres plus ou moins étendues, à proportion du nombre de ceux qui doivent les cultiver. Après que le Canton entier a pris possession d'une contrée, on la partage entre les particuliers, selon leur condition. L'étenduë des campagnes & des terres labourables, fait qu'on n'a gueres de difficulté sur le partage. Tous les ans ils cultivent de nouvelles terres, & ne laissent pas d'en avoir encore de reste.* Cette coûtume n'étoit pas particuliere aux peuples de l'Allemagne. Horace l'attribuë aux Getes,

CHAP. V.

voient de nouvelles terres.

- - - - (23) *Et rigidi Getâ,*
Immetata quibus jugera, liberas
Fruges, & Cererem ferunt,
Nec cultura placet longior annuâ.

On voit dans Diodore de Sicile, (24) *que les Vaccéens*, qui étoient un peuple de l'Espagne, *conservoient encore de son tems la coûtume*

(22) *Agri, pro numero cultorum, ab universis per vices occupantur, quos mox inter se secundùm dignationem partiuntur. Facilitatem partiendi, camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, & superest ager &c.* Tacit. Germ. Cap. 26.

(23) Horatius Carm. L. III. Od. 24.

(24) *Vaccæi quotannis regionem dividentes, eam colunt, & fructus communes faciunt, suam cuique partem tribuentes. Agricolas, qui aliquid frumenti intervertunt, morte plectunt.* Diodor. Sicul. V. 215. Les Mosyniens, qui étoient un peuple Scythe établi dans l'Asie mineure, pratiquoient la même chose. *Proveniens ipsis frumentum æqualiter distribuunt.* Nicol. Damasc. ap. Stobæ. Serm. CLXV. p. 470.

CHAP. V.

tume de partager leurs terres tous les ans ; & qu'ils en raſſembloient le provenu dans des greniers publics, où l'on diſtribuoit enſuite aux particuliers, la quantité de grain dont ils avoient beſoin pour l'entretien de leurs familles. Enfin Strabon remarque, (25) *que les Dalmates procedoient tous les huit ans à un nouveau partage de leurs terres.* La choſe eſt d'autant plus remarquable, que les peuples de l'Illyrie portoient déja depuis pluſieurs années le joug des Romains. Il paroît par ces paſſages, que lors même que les peuples Celtes eurent commencé de connoître les avantages qu'ils pouvoient tirer de l'Agriculture, il falut encore du tems pour leur faire quitter cette vie errante & vagabonde à laquelle ils étoient accoûtumez. Les raiſons que les Germains alleguoient pour juſtifier à cet égard leur manière de vivre, paroiſſent aſſez ſpecieuſes. Jules-Céſar les expoſe au long. Ils diſoient : (26) „ Que s'ils ſe fixoient „ dans une contrée, à l'exemple des autres „ peuples, il ſeroit à craindre que la paſ- „ ſion qu'ils avoient pour les armes, ne ſe „ changeât bientôt en paſſion pour l'Agricul- „ ture : Que comme chacun chercheroit à ſe „ loger d'une manière commode, propre à „ le

(25) *Proprium hoc habent Dalmatæ, quod ſingulis octenniis agros denuò dividunt.* Strabo VII. 315.

(26) *Ejus rei multas afferunt cauſas, ne aſſiduâ conſuetudine capti, ſtudium belli gerendi agriculturâ commutent, ne latos fines parare ſtudeant, potentioreſque humiliores poſſeſſionibus expellant, ne accuratiùs ad frigora atque æſtus vitandos ædificent, ne qua oriatur pecuniæ cupiditas ; qua ex re factiones diſſenſioneſque naſcuntur, ut animi æquitate plebem contineant, cùm ſuas quiſque opes cum potentiſſimis æquari videat.* Cæſar VI. 22.

„ le garantir du chaud & du froid, on ver- CHAP. V.
„ roit ces peuples belliqueux s'amollir, & per-
„ dre insensiblement toute leur vigueur. Ils
„ ajoutoient, que s'ils possedoient des terres
„ en propre, chacun chercheroit infailliblement
„ d'étendre ses bornes, & que les Grands
„ ne manqueroient pas de déposseder les petits; que de cette manière on ouvriroit la
„ porte à l'amour des richesses, & par-là
„ aux factions & aux dissensions; au lieu que
„ le menu peuple est plus facilement entretenu dans la dépendance, quand il voit
„ qu'il égale les plus puissans en biens & en
„ richesses ". Ces raisons n'étoient dans le fond que des prétextes. Il est bon à la vérité, que l'homme s'accoûtume à supporter également le chaud & le froid. Mais il est encore plus utile & plus necessaire qu'il s'accoûtume au travail, & qu'il renonce à une certaine humeur féroce & brutale, qui le pousse, non à défendre ses biens & sa vie contre un injuste aggresseur, mais à attaquer des gens dont il n'a aucun sujet de se plaindre, ou à envahir des biens sur lesquels il n'a aucun droit. C'est certainement une étrange délicatesse, que de ne vouloir posseder aucun bien en propre, de peur de donner lieu à des factions & à des dissensions, pendant qu'on ravit & qu'on pille tous les jours les biens d'autrui. Je ne vois pas aussi, que l'Agriculture soit incompatible avec la profession des armes, à moins qu'on ne regarde le Soldat, comme un homme que le métier qu'il exerce appelle à piller, & à se nourrir du travail d'autrui, au lieu que le Laboureur est obligé de vivre du travail de ses propres mains. Il est fâcheux de

CHAP. V.

le dire : Mais la choſe eſt pourtant conſtante. Les peuples Celtes annobliſſoient la pareſſe & le brigandage. Ils mépriſoient l'Agriculture, parce qu'ils aimoient beaucoup mieux vivre de pillage que du travail de leurs mains. Ils ne vouloient ſe fixer en aucun endroit, pour être toûjours en état de piller, tantôt un païs & tantôt l'autre. Ils comprenoient d'ailleurs fort bien, que d'abord qu'ils ſe ſeroient établis dans un païs, & qu'ils auroient des champs, des maiſons, des granges, il faudroit renoncer aux courſes continuelles qu'ils faiſoient ſur leurs voiſins, ou s'attendre à être pillez & ravagez à leur tour.

Auſſi long-tems qu'ils n'eurent point de demeure fixe, ils cachoient leur moiſſon dans des cavernes ſoûterreines.

Quoi qu'il en ſoit, d'abord que ces peuples commencerent à cultiver des terres, il falut ſe réſoudre à attendre la recolte, & s'arrêter dans une contrée, au moins l'eſpace d'un an. Ce fut alors que quelques-uns de ces peuples bâtirent des maiſons, ou plutôt des cabanes, pour s'y cantonner durant l'hyver. Mais le plus grand nombre s'ouvrirent des cavernes ſoûterreines pour y (27) ſerrer leur moiſſon. Outre

(27) *Britanni ſpicas in horreis ſubterraneis reponunt.* Diod. Sic. Lib. V. p. 209. *Sabinus, cum ruri* (in Gallia) *haberet ſub terra effoſſas cameras, ubi bona recondi poterant, in ſpecus iſtas ſubterraneas deſcendit.* Plutarch. Amator. T. II. p. 770. Xiphilin. Lib. LXVI. p. 752. *Quidam granaria habent, ſub terris ſpeluncas, quas vocant* Siros, *ut in Cappadocia ac Thracia. Alii, ut in Hiſpania citeriore, puteos.* Varro Re. Ruſt. Lib. I. Cap. 57. p. 357. *Sub terra habent frumentum, in iis quos vocant* Siris. Idem. Lib. I. Cap. 63. p. 359. *Germani ſolent & ſubterraneos ſpecus aperire, eoſque multo inſuper ſimo onerant, ſuffugium hyemi, & receptaculum frugibus.* Tacit. Germ. Cap. XVI. *Utiliſſimè frumenta ſervantur in ſerobibus, quos* Siros *vocant, ut in Cappadocia & in Thracia, in Hiſpania & Africa,*

Outre que le (28) grain ſe conſervoit parfaitement dans ces caves pendant pluſieurs années, ils y trouvoient eux-mêmes une (29) retraite contre les rigueurs de l'hyver, & contre les incurſions ſubites de l'ennemi. Quand ils quittoient une contrée, (30) ils couvroient ſi bien ces caves, de terre & de gazon, qu'il n'étoit pas poſſible à un ennemi de les découvrir. Tous les peuples Scythes CHAP. V.

Africa, ante omnia ut ſicco ſolo fiant curant; mox ut palea ſubſternatur. Plin. L. XVIII. Cap. 30. p. 533. *Spelunca* Cire *dicta in Thracia.* Dio. Caſ. Lib. LI. p. 463.

(28) *Poſſunt etiam defoſſa frumenta ſervari, ſicut tranſmarinis quibusdam Provinciis, ubi puteorum in modum, quos apellant* Siros, *exhauſta humus, editos à ſe fructus recipit.* Columella R. Ruſt. Lib. I. Cap. 6. p. 174. *Varro autor eſt, ſic conditum triticum durare annis quinquaginta, milium verò centum.* Plin. ubi ſup.

(29) C'eſt ce que marque le nom de Troglodytes, que les Grecs donnoient aux peuples, qui au lieu de bâtir des maiſons, ſe retiroient dans des cavernes. *Scythæ interius habitantes, ſpecus incolunt.* Solin. Cap. XXV. p. 234. *Peucem inſulam circumcolunt Troglodytæ.* Amm. Marcel. Lib. XXII. Cap. 8. p. 317. *Germani frigorem hyemis ejuſmodi locis molliunt.* Tacit. Germ. Cap. 16. *Per ſubterranea occulta, foſſaſque multifidas, multi Germani latebant.* Amm. Marcel. XVII. 1. p. 156. *Dardani ſubter ſterquiliniis, effoſſas ſpeluncas inhabitabant.* Strabo VII. 316. *Ob ſæva hyemis, Sarmatæ admodum aſſiduè, demerſis in humum ſedibus, ſpecus aut ſuffoſſa habitant.* Pomp. Mel. L. II. Cap. I. p. 40.

(30) *Si quando hoſtis advenit, aperta populatur; abdita autem & defoſſa ignorantur, aut eo ipſo fallunt, quod quærenda ſunt.* Tacit. Germ. Cap. 16. *Magno uſui Getis in Thraciâ fuerunt, ſequendarum auri venarum periti... conditoria frugum occulta, & latebras hominum, & receptacula ſecretiora monſtrando.* Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 6. p. 630.

CHAP. V.

thes avoient autrefois de ces cavernes, tant en (31) Asie qu'en Europe; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elles portoient par-tout le même nom. On les appelloit *Sir*, *Cir*, comme on peut le voir dans les différentes notes qui se trouvent au bas de cette page & sur les précedentes. J'ai déja averti dans le Livre précedent (32), que le mot de *Sir*, *Schir*, *Scheuer*, signifie en Allemand une grange.

Lorsque les peuples Celtes prirent le parti de

III. A la fin, lorsque les peuples Celtes eurent pris le parti de se fixer pour toûjours dans un païs, ce qu'ils firent les uns plutôt, les autres plus tard, ils commencerent aussi à bâtir des maisons solides, & à se

(31) On voit dans les notes précedentes, que les peuples de l'Europe avoient tous de ces cavernes, où ils serroient leur moisson. Voici quelques passages qui regardent les Scythes établis en Asie. *Syassus vicus Phrygiæ. In hoc vico ajunt Cimmerios, in* Siris *reconditas inveniſſe myriades tritici, indéque eos longo tempore ſuſtentatos.* Steph. de Urb. p. 683. Vitruve décrit ces cavernes, qui de son tems servoient encore de granges aux Phrygiens. Lib. II. Cap. I. p. 19. Quinte-Curce, parlant d'un peuple qui demeuroit au-delà du mont Caucase, dans le voisinage des Bactriens, dit: Sirrhos *vocant barbari, quos ita ſolerter abſcondunt, ut niſi qui defoderunt, invenire non poſſint.* Curtius L. VII. Cap. 4. p. 304. *Mardi ſpecus in montibus fodiunt, in quos ſe, ac conjuges, & liberos condunt.* Idem. Lib. V. Cap. 6. p. 203. Theophylacte Simocatte, Liv. II. Ch. 7. p. 39. dit, que dans l'Arsanene les Perses avoient des habitations soûterreines, que l'on découvroit en frappant sur la terre. Voyez ce que Valerius Flaccus dit des Hyrcans, ci-dessus p. 260. dans la Note. Les Cosaques & les Circasses qui demeurent le long du Pont-Euxin, ont encore aujourd'hui de ces cavernes, qu'ils appellent *Amber*. Stralenberg. pag. 311.

(32) Voyez ci-dessus Livre I. p. 175.

ſe loger d'une manière plus commode qu'ils ne l'étoient ſur des chariots, dans des cabanes, ou dans des cavernes. Il faut ſeulement faire ici deux refléxions.

CHAP. V. ſe fixer dans un païs, & de ſe loger dans des maiſons, ils ne bâtirent cependant ni Ville ni Village.

La première, qui ne m'arrêtera qu'un moment, c'eſt que du tems de (33) Vitruve les Eſpagnols & les Gaulois bâtiſſoient encore leurs maiſons de charpente & de terre graſſe, & les couvroient de roſeaux. Strabon (34) dit à peu près la même choſe des Gaulois. Herodien (35) remarque, que les Germains n'avoient

(33) *Alii luteas glebas arefacientes, ſtruebant parietes, materiâ eos jugamentantes, vitandoque imbres & æſtus, tegebant arundinibus & fronde; poſtea, quoniam per hybernas tempeſtates, tecta non poterant imbres ſuſtinere, faſtigia facientes luto inducto, proclinatis tectis, ſtillicidia deducebant. Hæc autem ex iis, quæ ſuprà ſcriptæ ſunt originibus inſtituta eſſe, poſſumus ſic animadvertere, quod ad hunc diem, nationibus exteris, ex his rebus ædificia conſtituuntur, ut in Gallia, Hiſpania, Luſitania, Aquitania ſcandulis robuſtis, aut ſtramentis.* Vitruv. Lib. II. Cap. I. p. 19.

(34) *Galli domos ex aſſeribus & ſtramentis habent, magnas, rotundas, magno impoſito faſtigio.* Strabo IV. p. 197.

(35) *Sunt autem urbes & ædificia apud illos maximè incendiis obnoxia. Lapide enim & lateribus deficiuntur. Denſas habent ſylvas, quarum ligna coagmentantes & adaptantes, quædam quaſi tabernacula ædificant.* Herodian. L. VII. p. 523. *Ne cæmentorum quidem apud illos, aut tegularum uſus. Materiâ ad omnia utuntur informi, & citrà ſpeciem aut delectationem.* Tacit. Germ. Cap. 16. *Tegulo arundinum domus ſuas Septentrionales populi operiunt, durantque ævis tecta alta.* Plin. XVI. 36. p. 279. Dion Caſſius Lib. XXXIX. p. 111. dit, que du tems de Jules-Céſar, les Morins & les Menapiens n'avoient point de villes, mais qu'ils demeuroient dans des buttes, ἐν καλύβαις.

CHAP. V.

voient de ſon tems, ni pierres, ni briques, mais de vaſtes forêts, qui leur fourniſſoient une grande abondance de bois, qu'ils charpentoient & qu'ils enchaſſoient pour en faire des maiſons, qui n'étoient, à proprement parler, que des cabanes fort expoſées au feu. Vitruve étoit contemporain de Jules-Céſar & d'Auguſte. Strabon écrivoit ſous l'Empire de Tibere. Herodien a conduit ſon Hiſtoire juſqu'à celui de Gordien le Jeune. Je fais cette remarque, pour déſabuſer ceux qui ont du penchant à attribuer aux anciens Gaulois quelques vieux édifices que l'on voit dans les Gaules, & qui ſont conſtamment des Romains. La bévuë eſt encore plus grande, ſi l'on prétend que ces édifices étoient des Temples conſacrez à quelque Divinité, parce qu'il eſt conſtant, que les Gaulois n'ont point eu de Temples avant l'invaſion des mêmes Romains.

Chaque particulier occupoit un certain terrein, & bâtiſſoit au milieu de ſa poſſeſſion.

Je ſerai obligé de propoſer ma ſeconde refléxion avec un peu plus d'étendue, parce qu'elle eſt eſſentielle pour donner une juſte idée du Gouvernement & de l'ancienne manière de vivre des Celtes. Ces peuples ne bâtiſſoient point des Villes, ni même des Villages, dont les maiſons fuſſent contiguës. Tacite l'a remarqué en parlant des Germains. (36) *Chacun s'établiſſoit le long d'un ruiſſeau, dans*

(36) *Nullas Germanorum populis urbes habitari ſatis notum eſt. Ne pati quidem inter ſe junctas ſedes. Colunt diſcreti ac diverſi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in noſtrum morem, connexis & cohærentibus ædifitiis. Suam quiſque domum ſpatio circumdat, ſive adverſus caſus ignis remedium, ſive inſcitia ædificandi.* Tacit. Germ. Cap. XVI.

C'eſt

CHAP. V.

dans une campagne, ou dans une forêt, ſelon qu'il le trouvoit bon, & ſe logeoit avec ſa famille au milieu de ſa poſſeſſion. C'eſt l'origine des Cantons, dont j'ai déja dit un mot (37) dans le Livre précedent. On donnoit le nom de Canton à un diſtrict occupé par un certain nombre de familles, qui avoit ſes Magiſtrats & ſa Jurisdiction particuliere. Tous les (38) peuples de l'Europe étoient anciennement partagez en Cantons, & diſperſez dans les campagnes, de la manière que je viens de le dire. (39) Les Eſpagnols,

C'eſt l'origine de ce qu'on appelloit un Canton.

Tous les peuples de l'Europe étoient anciennement par-

C'eſt peut-être ce qui a fait dire, que les Hyperboréens n'avoient point d'autre demeure que les forêts & les bois. *Sylvas lucoſque habitant.* Pomp. Mel. Lib. III. Cap. 5. p. 77. *Domus iis nemora lucique.* Plin. Lib. IV. Cap. 12. p. 471. Solin. Cap. XXVI. p. 239. Voyez ci-deſſus Livre I. Chap. I. p. 7.

(37) *Pagus*, en Allemand *Gaw*, *Au*, Voyez ci-deſſus Livre I. Chap. 14. p. 138. Chap. 15. p. 167. 168. 169.

(38) Ce que je dis ici, doit s'entendre proprement des peuples qui avoient une demeure fixe. Cependant les Nomades étoient auſſi partagez en Cantons. Jules-Céſar dit par exemple, que Cent Cantons des Sueves s'étoient avancez juſques ſur le bord du Rhin. *Pagos centum Suevorum ad ripam Rheni conſediſſe.* Cæſar I. 37. *Alani, licet dirempti ſpatiis longis, per pagos vagantur immenſos.* Amm. Marcel. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619. Parmi les Nomades, un Canton étoit compoſé d'un certain nombre de familles qui campoient toûjours enſemble, & qui obéïſſoient à un même chef.

(39) *Plerique Hiſpanorum vicos habitant.* Strabo III. 163. *Celtiberi vicatim habitant.* κωμηδὸν. Strabo III. 151. Strabon remarque ailleurs, que l'Eſpagne étoit partagée en beaucoup de petits Etats; ce qui fut cauſe que les Carthaginois, & enſuite les Romains, s'en emparerent facilement,

CHAP. V. tagez en Cantons.

gnols, (40) les Gaulois, (41) les Germains, (42) les Thraces, (43) les Illyriens, les anciens habitans de (44) l'Italie, de la

parce qu'ils ſubjuguerent un peuple après l'autre. Strabo III. 158.

(40) *Omnis civitas Helvetia in quatuor pagos diviſa eſt.* Cæſar I. 12. *Allobroges vulgò per pagos habitant.* Strabo IV. 186. *Galli* (in Italia) *vicos habitabant ſine muris.* Polyb. II. 106. *Inſubres per pagos habitabant univerſi.* Strabo V. 213. *Ligures per pagos diſſipati vivunt.* Strabo V. 218. *Oromanſaci juncti pago qui Geſſoriacum vocatur.* Plin. L. IV. Cap. 17. p. 483. Quand Appien dit de Bello Civili L. II. p. 848. que Jules-Céſar ſoûmit 400 Nations des Gaules, il y a toute apparence qu'il faut entendre par ces Nations des Cantons, ou tout au plus des peuples compoſez d'un petit nombre de Cantons. Il faut entendre de la même manière ce qui eſt dit des Boïens d'Italie, qu'ils étoient partagez en 112 Tribus. Plin. III. Cap. 15. p. 367.

(41) *Germanorum principes jura per pagos vicoſque reddunt.* Tacit. Germ. Cap. 12. *Suevi centum pagos habere dicuntur.* Cæſar IV. 1. *Semnones centum pagis habitantur.* Tacit Germ. Cap. 39. *In Scandinavia Hillevionum gens, quingentos incolit pagos.* Plin. IV. 13. p. 476. *Pagi & vici Cattorum.* Tacit. Ann. I. 56. *Barbarici pagi Alamannorum.* Amm. Marcel. L. XIV. Cap. 10. p. 50. *Leutienſes pagi Alemannici.* Idem L. XV. Cap. 4. p. 72. *Vindelici & Rhæti omnes in multas civitates diviſi.* Plin. L. III. Cap. 20. p. 376. *Pannonii nullas urbes habent, agros duntaxat & villas per cognationes poſſident.* Appian. Illyr. p. 1205.

(42) *Thracia in Strategias quinquaginta diviſa.* Plin. Lib. IV. Cap. 11. init.

(43) *Quáque per Illyricum Taulantius incola litus, Exiguos habitat, non ullo nomine muros.* Silius Ital. L. XV. vſ. 294.

(44) *Aborigines in montibus, ſine mœnibus vicatim & paſſim habitabant.* Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 7. *Cùm Roma conderetur, Æqui, Volſci, Hernici, Aborigines,*

la (45) Sicile & de la (46) Grece. La plûpart de ces Cantons (47) étoient dans le commencement des Etats ſéparez & indépen- CHAP. V.

origines, Rutuli, liberè per pagos habitabant, nulli communi ſubjacentes genti. Strabo V. 229. *Veſtini, Marſi, Peligni, Marrucini, Ferentani, Samnites, per vicos habitabant.* Strabo V. 241. *Samnites in montibus vicatim habitabant.* Livius IX. 13.

(45) *Sicani olim vicatim habitabant, urbeculas* (caſtella) *in collibus, ut quiſque naturâ munitiſſimus erat, propter latronum incurſus, exſtruentes. Non enim ſub unum regis imperium redacti erant, ſed unumquodque oppidum ſuum habebat principem.* Diod. Sic. Lib. V. p. 201.

(46) *Ætoli in vicis nullo muro cinctis, & longo intervallo diſtantibus, habitabant.* Thucyd. L. III. Cap. 94. p. 202. *Iones, Achivorum vicini, vicatim habitabant.* Strabo VIII. 386. *Elæi per familias regiones inhabitabant.* Strabo VIII. 337. *Lacedæmon non cœdificata, ſed antiquo Græciæ more, pagatim condita habitatur.* Thucyd. Lib. I. Cap. 10. p. 6. *Olim populi Græci multi & exigui erant, & ignobiles; tamen virtutem colebant, & unuſquiſque regem ſuum habebant.* Strabo VIII. 322. Thucydide dit, que du tems de Cecrops & de leurs anciens Rois, les Athéniens demeuroient à la campagne par Cantons, (c'eſt ce que ſignifie dans cet endroit κατὰ πόλεις) qui avoient chacun leur Magiſtrat particulier. Quand ils n'avoient rien à craindre de la part d'un ennemi, ils ne s'aſſembloient point auprès du Roi, qui regnoit à Athènes. Chacun ſe gouvernoit à ſa manière. Theſée changea cet ordre, abolit les Magiſtrats particuliers, obligeant les Athéniens à former tous un ſeul Conſeil, & à n'avoir déſormais qu'une ſeule aſſemblée. Thucyd. Lib. II. Cap. 15. p. 93. 94. *Theſeus Athenienſes in unum congregavit, antea diſſipatos & per vicos habitantes.* Scholion ad Ariſtophan. Nubes p. 25. Col. 2. *Athenienſes quondam pagatim habitantes.* Livius XXXI. 30.

(47) Voyez les notes précedentes.

CHAP. V.

pendans. La néceſſité de ſe défendre contre des ennemis communs, les obligea enſuite à ſe réünir, & à former une ſorte de République, dont je repréſenterai la conſtitution, lorſque je parlerai de la forme de Gouvernement qui étoit reçuë parmi les peuples Celtes.

Les peuples Celtes fuyoient le ſéjour des villes.

IV. A l'égard des Villes, il eſt conſtant que ces peuples en fuyoient le ſéjour avec une véritable averſion.

1. Ils prétendoient qu'elles ne pouvoient ſervir (48) qu'à enchaîner la liberté, & à affermir la ſervitude. C'eſt effectivement par le moyen des places fortes, & des garniſons qui y étoient entretenuës, que les ennemis qu'ils avoient en tête, arrêtoient leurs courſes & leurs pilleries, les mettoient eux-mêmes ſous le joug, ou les obligeoient au moins à abandonner les contrées où ils étoient établis. Au lieu de cela, les villes fortes ne leur étoient d'aucune utilité à eux-mêmes. Ne craignant point qu'on ruinât leurs campagnes, qu'ils abandonnoient volontairement auſſi-tôt qu'ils avoient fait leur recolte, comptant pour rien la perte d'une moiſſon, ne connoiſſant pas encore le prix de l'or & des autres biens que nous avons accoûtumé de mettre à couvert dans des fortereſſes, ils trouvoient mieux leur compte, quand ils étoient attaquez, (49) à ſe retirer dans des marais, & dans des contrées

(48) *Muros Coloniæ, manimenta ſervitii, detrahatis.* C'eſt ce que diſoient les Tenchteres aux habitans de Cologne. Tacit. Hiſt. IV. 64.

(49) C'eſt ce que firent les Menapiens, lorſque Jules-Céſar vint les attaquer. Cæſar III. 29. IV. 38. Les Sueves prirent le même parti. Idem IV. 19, VI. 29.

trées inacceſſibles, où leur bêtail trouvoit de quoi ſubſiſter, pendant qu'il n'étoit pas poſſible à un ennemi de les y forcer. Il arrivoit auſſi ſouvent, que les Princes qui ſe rendoient puiſſans au milieu d'une Nation, bâtiſſoient des villes & des châteaux, & y entretenoient des garniſons, pour ſapper par ce moyen les fondemens de la liberté publique. C'eſt la raiſon pourquoi les Celtes ſe faiſoient une Loi, de ne tenir jamais leurs aſſemblées dans une ville, où ils pouvoient être pris au trebuchet, mais toûjours en raſe campagne. Cette coûtume a ſubſiſté dans les Gaules, juſques dans le huitième ſiécle, & il n'y a pas long-tems qu'elle eſt abolie en Allemagne. CHAP. V.

2. Les peuples Celtes étoient encore dans l'opinion, que les villes fortes ne pouvoient ſervir qu'à amollir le courage du Soldat. (50) *Il n'y a pas juſqu'aux bêtes féroces*, diſoient les Tenchteres, *qui ne perdent leur force & leur courage quand on les tient enfermées.* Tous les Scythes en général ſoutenoient, qu'il y avoit infiniment plus de bravoure & de gloire à ſe battre contre un ennemi en platte campagne (51), qu'à l'attendre & à le gueter derriere une muraille. Les maximes du point d'honneur qu'ils ont tranſmiſes à leurs deſcendans, leur faiſoient regarder les ſoldats qui alloient ſe renfermer dans une ville, à peu près comme on regarderoit aujourd'hui un homme, qui ayant reçû un défi, iroit ſe bat-

(50) *Etiam fera animalia, ſi clauſa teneas, virtutis obliviſcuntur.* Tacit. Hiſtor. IV. 64.

(51) Les Lacedémoniens étoient dans la même idée. *Spartani urbem ſemper armis, non muris defenderant.* Juſtin. XIV. 5.

CHAP. V.

battre, couvert d'une cuiraſſe, contre un homme qui ſeroit en chemiſe.

3. Comme ils étoient d'ailleurs dans le préjugé, que la guerre eſt un jugement de Dieu, où la Providence décide toûjours en faveur de la bonne cauſe, ils en concluoient, qu'un homme qui ſe couvre d'un rempart, étoit non ſeulement un poltron & un lâche, mais encore un impie, qui ſe défioit de la puiſſance de Dieu. Ces idées étoient certainement fauſſes. La Providence ne fait pas des miracles tous les jours, ni ſans aucune néceſſité. Elle favoriſe ordinairement dans les guerres, non pas ceux qui ont la meilleure cauſe, mais ceux qui s'y conduiſent avec le plus de prudence & de bravoure. Des armées à peu près égales peuvent eſſayer leurs forces & leur courage en platte campagne. Mais des troupes fort inférieures en nombre, font aſſurement très-bien de ſe couvrir de murailles & de remparts; & ce ſeroit ſans contredit une témérité, & une fauſſe délicateſſe de leur part, que de haſarder une bataille où elles ſuccomberoient infailliblement.

Au lieu d'en bâtir, ils ruinoient celles qui tomboient entre leurs mains.

V. On ne ſera pas ſurpris, après ce que je viens de dire, que les Celtes, au lieu de bâtir des Villes, ruinaſſent au contraire toutes celles qui tomboient entre leurs mains. S'ils en laiſſoient quelquefois ſubſiſter les maiſons, pour ſervir de retraite aux anciens habitans, ils ne manquoient jamais de les démanteler, & d'en abattre les fortifications. C'eſt ce que firent les Goths, les Vandales, les Alains, les Sueves, les Allemans, les Lombards, & tous les autres peuples qui envahirent en divers tems les Provinces

ces de l'Empire Romain. Comme leur inclination & leur intérêt les portoient également à ne point quitter le ſéjour de la campagne, auquel ils étoient accoûtumez, & où chaque particulier vivoit dans une eſpece d'indépendance, (52) ils ruinoient les villes fortes, pour empêcher que les peuples qu'ils CHAP. V.

(52) *Chrotarius* (Longobardorum Rex) *cum exercitu, Genavam maritimam, Albingaunum, Varicottim, Saunam, Ubitergium & Lunam, civitates in littore maris, de Imperio auferens vaſtat... muros civitatibus ſubſcriptis, uſque ad fundamenta deſtruens, vicos has civitates nominare præcepit.* Fredegarii Chronic. Cap. LXXI. p. 761. Julien l'Apoſtat, dans ſon Epître aux Athéniens, remarque, que lorſqu'il fut envoyé dans les Gaules, il trouva les Germains, qui demeuroient tranquillement autour des villes ruinées de la Celtique. Il dit que le nombre des villes dont les murailles étoient ruinées, montoit à 45. ſans compter les tours & les châteaux. Epiſtol. ad Athenienſ. p. 278. *Julianus audiens, Argentoratum, Brocomagum, Tabernas, Saliſonem, Nemetas & Vangionas, & Mogontiacum civitates, barbaros poſſidentes, territoria earum habitare, nam ipſa oppida, ut circumdata retiis buſta declinant.* Ammian. Marcel. Lib. XVI. Cap. 2. p. 112. Cluvier German. Antiq. p. 103. remarque, que la Nobleſſe d'Allemagne conſerve encore la coûtume de demeurer à la campagne. On peut ajouter, que lorſque Henri l'Oiſeleur & ſes ſucceſſeurs commencerent à bâtir des villes, la Nobleſſe fit difficulté de s'y établir. De-là la diſtinction de *Bourgeois* & de *Noble*. Un Bourgeois eſt un homme qui demeure *in Burgo*, c'eſt-à-dire dans une ville. Les habitans des villes paſſoient tous pour roturiers. Il y avoit même des conteſtations continuelles entre les villes & la Nobleſſe, parce qu'un eſclave qui avoit demeuré un an & un jour dans une ville, étoit reputé libre, au lieu que la Nobleſſe prétendoit être toûjours en droit de revendiquer ſes ſujets, & de les faire rentrer dans la ſervitude.

CHAP. V.

qu'ils avoient ſubjuguez, ou leurs propres chefs, ne s'y fortifiaſſent. C'eſt à ce trait de politique, plutôt qu'à la fureur du ſoldat, qu'il faut imputer la ruine de tant de belles villes que ces peuples renverſerent de fond en comble, en Eſpagne, dans les Gaules & en Italie. Cette politique, bonne ou fauſſe, leur coûta cher dans la ſuite. Toutes les fois qu'ils eurent en tête un ennemi puiſſant & victorieux, ils ſe virent à la merci du vainqueur. Ainſi (53) Procope remarque, que Genſeric, Roi des Vandales, ayant autrefois abattu les murs de toutes les villes d'Afrique, à la reſerve de ceux de Carthage, Béliſaire trouva le païs tout ouvert, lorſqu'il y fut envoyé par Juſtinien, à la tête d'une bonne armée. Ce Général ayant eu le bonheur de gagner la première bataille qu'il livra aux Vandales, & ceux-ci n'ayant aucune place forte où ils puſſent ſe retirer, furent ſoûmis dans une ſeule campagne.

Les Eſpagnols, les Gaulois

VI. Je dois cependant remarquer ici, que les Eſpagnols (54), les Gaulois & les Thraces,

(53) Procop. Vandal. Lib. I. Cap. 5. p. 189.

(54) Les Carthaginois trouverent des Villes en Eſpagne, lorſqu'ils y paſſerent pour la première fois. Fragment. ex Libr. XXV. Diodor. Sicul. in Excerpt. Legat. Hoeſchelii p. 169. 170. Il paroît par les Commentaires de Jules-Céſar, qu'il y avoit de ſon tems pluſieurs Villes fortes dans les Gaules. Cet Auteur rapporte auſſi, que dans le tems de l'invaſion des Cimbres, les Gaulois ne ſe ſentant pas en état de reſiſter à ce redoutable ennemi, prirent le parti de ſe retirer dans les Villes fortes. Cæſar VII. 77. Cette invaſion arriva environ ſoixante ans avant les expéditions de Jules-Céſar dans les Gaules. A l'égard des Thraces, des Getes, des Illyriens, des Péoniens, il eſt

CHAP. V.

& les Thraces, ont eu des Villes de bonne heure, en comparaiſon des autres peuples Celtes.

ces, ont eu des Villes de fort bonne-heure, en comparaiſon des autres Celtes. On en voit bien la raiſon. D'abord que ces peuples ſe furent entierement fixez dans un païs, & qu'ils eurent appris des Nations policées, à partager les terres, à avoir chacun ſa maiſon, ſes champs, ſes vignes, ils ſentirent la néceſſité qu'il y avoit de couvrir & de fermer leurs Etats par de bonnes fortereſſes. Les Eſpagnols bâtirent, ſelon les apparences, des villes fortes, pour arrêter les conquêtes des Phéniciens, des Phocéens & des Carthaginois, qui venoient ſouvent débarquer ſur leurs côtes, & qui y avoient établi pluſieurs Colonies. Les Gaulois prirent le même parti, pour reſiſter d'un côté aux Romains, qui les preſſerent vivement, lorſqu'ils eurent une fois paſſé les Alpes; & de l'autre, à une foule de peuples Germains qui paſſoient tous les jours dans les Gaules. Les Thraces & les autres peuples barbares qui demeuroient dans leur voiſinage, furent auſſi obligez de con-

eſt conſtant qu'ils ont eu quelques Villes, dès le tems de Philippe & d'Alexandre le Grand, Rois de Macedoine, comme nous le dirons en parlant des expéditions de ces Princes contre les peuples que je viens de nommer. Je ne parle pas au reſte des Villes de la Grande-Bretagne, qui n'étoient que de grands abattis d'arbres, dont les habitans de cette Iſle ſe couvroient en tems de guerre, contre les incurſions ſubites d'un ennemi. *Oppidum Britanni vocant, cum ſylvas impeditas vallo atque foſſâ munierunt, quò incurſionis hoſtium vitandæ cauſâ convenire conſueverunt.* Cæſar V. 21. *Urbium loco Britannis ſunt nemora. Arboribus enim dejectis, ubi amplum circulum ſepierunt, ipſi caſas ibidem ſibi ponunt, ac pecori ſtabula condunt, non in longum tempus.* Strabo IV. 200.

CHAP. V. conſtruire des châteaux & des fortereſſes, pour empêcher que les Grecs, qui, depuis le tems de Darius Hyſtaſpe, avoient fait plus ſieurs établiſſemens ſur les côtes du Pont-Euxin, ne penétraſſent plus avant dans le pais.

Changement remarquable arrivé dans les Gaules.

VII. Il arriva au reſte un changement conſiderable dans les Gaules ſur la fin du quatrième Siécle, & au commencement du cinquième. La plûpart des villes des Gaules (55) perdirent alors leur ancien nom, & pri-

(55) Ainſi *Andomatunum Lingonum* fut appellée *Lingones* ou *Lingonum*, Langres. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 52. *Agendicum Senonum*, Sens. Cæſar VI. 44. Ptolem. L. II. Cap. 8. p. 50. Amm. Marcel. L. XVI. Cap. 3. p. 113. *Atuatuca Tungrorum*, Tongres. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 52. *Avaricum Biturigum*, Bourges. Cæſar VII. 13. Ptolem. Lib. II. Cap. 7. p. 50. *Auguſtomana* vel *Auguſtobana Tricaſſium*, Troies. Ptolem. Lib. II. Cap. 8. p. 51. Amm. Marcell. Lib. XVI. Cap. 2. p. 111. *Auguſtoritum*, ou ſelon d'autres, *Limonum Pictonum*, Poitiers. Ptolem. L. II. Cap. 7. p. 49. *Autricum Carnutum*, Chartres. Ptolem. L. II. Cap. 8. p. 51. *Bratuſpantium*, enſuite *Cæſaromagus Bellovacorum*, Beauvais. Cæſar II. 13. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 53. *Cæſarodunum Turonum*, Tours. Ptolem. II. Cap. 8. p. 51. *Condivincum Nannetum*, Nantes. Ptolem. ibid. *Condate Rhedonum*, Rennes. Ptolem. ibid. *Durocortorum Rhemorum*, Rheims. Cæſar VI. 44. Strabo IV. 194. Amm. Marcellin. ub. ſupr. *Divodurum Mediomatricum*, Mets. Tacit. Hiſt. I. 63. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 53. Amm. Marcell. XVII. 1. p. 155. *Dariorigum Venetorum*, Vannes. Ptolem. L. II. C. 8. p. 51. *Juliomagus Andicavorum*, Angers. Ibidem. *Juliobona Caletum*, Calais. ibid. *Ingena Abrincatum*, Avranches. Ibidem. *Jatinum Meldorum*, Meaux. ibid. *Lutetia*, vel *Lucotecia Pariſiorum*, Paris. Cæſar VI. 3. Strabo IV. 194. Ptolem. ub. ſupr. *Mediolanum Xantonum*, Xaintes. Pto-

CHAP. V. — vers le IV. & V. Siécle.

prirent celui du peuple dans le territoire duquel elles étoient ſituées. Il me paroît très-vraiſemblable, que les continuelles incurſions des Francs, des Vandales, & de pluſieurs autres peuples barbares qui ravageoient les Gaules, obligerent alors les (56) *Citez*, c'eſt-à-dire les peuples, les hommes libres qui demeuroient chacun au milieu de ſa poſſeſſion, à ſe retirer dans les villes fermées. On ne laiſſa à la campagne que des eſclaves, pour faire valoir les terres. Je conjecture qu'avant ce tems-là, les villes des Gaules étoient, ou des fortereſſes qui ſervoient d'azile & de retraite en tems de guerre, ou des villages auprès deſquels ſe tenoit tous les ans l'Aſſemblée générale d'un Canton ou d'un peuple, ce qui obligeoit la Nobleſſe à y bâtir des maiſons où elle pût ſe loger commodément dans le tems des Etats. C'eſt ce que Strabon aſſure formellement de la ville de Vienne en Dauphiné. (57) *Les Allobroges occu-*

Ptolem. L. II. Cap. 7. p. 49. 50. *Noviodunum Sueſſionum*, Soiſſons. Cæſar II. 12. Ptolem. L. II. C. 9. p. 53. *Nemetocenna*, ou ſelon d'autres, *Origiacum Atrebatum*, Arras. Cæſar VIII. 47. Ptolem. ub. ſup. *Ratiaſtum Lemovicum*, Limoges. Ptolem. L. II. C. 7. p. 50. *Segodunum Rhutenorum*, Rhodes. ibid. *Samarobriva Ambianorum*, Amiens. Cæſar V. 24. Cicero Epiſt. ad Famil. L. VII. Ep. 11. & 16. Ptolem. L. II. C. 9. p. 53. *Veſuna Petrocoriorum*, Perigueux. Ptol. L. II. Cap. 7. p. 50.

(56) *Civitates*. C'eſt le nom que Jules-Céſar donne aux peuples des Gaules. *Civitas Æduorum*, c'eſt le peuple, la République, l'Etat des Eduens.

(57) *Allobroges vulgò per pagos habitant. Præſtantiores Viennam, quæ antea vicus erat, & ſimul Metropolis gentis dicebatur, urbem effecerunt.* Strabo IV. 186.

CHAP. V.

occupent leur païs par Cantons. La Nobleſſe a fait de Vienne, qui étoit autrefois un village, & en même tems la (58) *Métropole de la Nation, une belle ville.* Il dit à peu près la même choſe de Milan. (59) *Milan étoit autrefois la Métropole des Inſubres, & un ſimple village. Elle eſt aujourd'hui une ville célèbre.*

CHAPITRE SIXIEME.

Manière dont les peuples Celtes étoient habillez.

JE parlerai dans ce Chapitre de la manière dont les peuples Celtes s'habilloient anciennement. Il ſeroit difficile de ſatisfaire le Lecteur ſur cet article, ſi nos Peres avoient été ſujets, autant que nous le ſommes aujourd'hui, au caprice des modes. Mais ils donnoient dans une extrêmité toute oppoſée. Au lieu de chercher la nouveauté, ils étoient tellement attachez à leurs uſages, qu'ils ſe faiſoient un ſcrupule de toucher même aux coûtumes les plus indifférentes & les plus incommodes, quand elles étoient anciennes. Auſſi longtems qu'ils ne ſe mêlerent point avec des peuples étrangers, ils étoient tous habillez de la même manière. On diſtinguoit les peuples Celtes des Sarmates, par la ſeule forme des

(58) La Métropole ſignifie ici le lieu où ſe tenoient les Etats, l'Aſſemblée générale d'un peuple.

(59) *Inſubrum fuit metropolis Mediolanum, pagus olim, nam per pagos eâ tempeſtate habitabant univerſi; nunc urbs eſt præclara.* Strabo V. 213.

des habits qu'ils portoient, & que je vais repréſenter en peu de mots. J'eſpère que le Lecteur ne me ſaura point mauvais gré, que je l'arrête un moment à ces bagatelles, & que je profite de l'occaſion qu'elles me fourniſſent, de faire ici différentes refléxions qui ne me paroiſſent pas indignes de ſa curioſité.

Il eſt aſſez vraiſemblable que les plus anciens habitans de l'Europe ne connoiſſoient point l'uſage des habits.

Je dois faire d'abord une remarque préliminaire. On entrevoit aſſez clairement, que les plus anciens habitans de l'Europe ne connoiſſoient point l'uſage des habits, ou qu'au moins les habits qu'ils portoient, laiſſoient la plus grande partie du corps découverte. La choſe paroît à la vérité extraordinaire. D'un côté on a de la peine à comprendre, que la nudité ne fut ni honteuſe, ni dangereuſe parmi des peuples qui connoiſſoient, & qui reſpectoient la pudeur, la modeſtie, la chaſteté, comme de grandes vertus. D'un autre côté, il eſt encore plus difficile de concevoir, que des peuples parfaitement nuds puſſent reſiſter au froid exceſſif qui regnoit autrefois dans toute la Celtique, comme je l'ai prouvé dans le Livre précedent (1). Cependant le fait n'en eſt pas moins certain, & il y a lieu d'être ſurpris que perſonne ne s'en ſoit encore apperçû. Je ſais bien que je ne dois pas me prévaloir de pluſieurs paſſages des Auteurs Grecs & Latins, qui diſent que les (2) Gaulois, les Perſes, & les autres Barbares, ſe battoient tout nuds, pour marquer qu'ils ne

(1) Ci-deſſus Livre I. Chap. 12.

(2) *Gallorum nonnulli thoraces habent ferreos & bamatos. Alii iis quæ natura præbet, contenti, nudi pugnant.* Diodor. Sicul. L. V. p. 213.

CHAP. VI. ne portoient, ni cuiraſſe, ni caſque, ni aucune de ces armes qui couvroient le corps comme un habit. Aulu-Gelle, par exemple, dit (3) que le Gaulois qui ſe battit en duel contre T. Manlius Torquatus, étoit nud, à la reſerve d'un bouclier & de deux épées. Cela ſignifie, que l'épée, le bouclier & le poignard, étoient les ſeules armes du champion Gaulois. Car il paroît au reſte par Tite Live, (4) qu'il portoit un habit bigarré. Ainſi Strabon remarque (5), que les Perſes, après avoir ſubjugué les Medes, adopterent pluſieurs coûtumes des vaincus; *Au lieu*, dit-il, *qu'auparavant ils étoient nuds & vêtus légerement, ils prirent des habits de femmes qui leur couvroient tout le corps.* Il veut dire que les Perſes quitterent le Sague, (*Sagum*) des Scytho-Celtes, pour prendre cette longue robe, que les Medes portoient à la manière des Sarmates, dont ils étoient deſcendus. (6) Je conviens encore, qu'il ne faut pas tirer une preuve générale d'une coûtume particuliere, à ceux des Celtes qui vouloient ſe diſtinguer par leur bravoure. J'ai déja remarqué, qu'ils regardoient comme un poltron & un lâche, un ſoldat qui, au lieu de ſe battre contre ſon ennemi en platte campagne, prenoit le parti de l'attendre derriere un rempart ou une muraille. En conſequence

(3) *Nudus præter ſcutum & gladios duos.* A. Gellius L. IX. Cap. 13. p. 259.

(4) *Verſicolori veſte.* Livius VII. 10.

(5) *Cùm antea nudi eſſent, & leviſſimo veſtitu uterentur, muliebrem ſtolam, & veſtem ad talos demiſſam ſumſerunt.* Strabo XI. p. 526.

(6) Voyez ci-deſſus Livre I. Chap. 2. ſur la fin.

quence de ce préjugé, ils étoient encore dans l'opinion, qu'il étoit de l'honneur d'un véritable guerrier, de courir à la bataille tout nud, armé ſeulement d'un bouclier pour ſe couvrir, & en même tems d'une épée & d'une lance pour attaquer. Perſonne ne pouvoit l'accuſer alors, d'avoir uſé d'aucun charme pour ſe rendre invulnerable. On les a vûs ſouvent ſe battre dans cet équipage contre des ennemis (7) qui étoient armez de pied en cap. Tant il eſt vrai que la valeur, quand elle n'eſt pas conduite par la raiſon, dégénere en férocité & en fureur.

Laiſſant donc à part ces deux preuves, dont je puis fort bien me paſſer, je vais en produire d'autres, qui juſtifieront aſſez mon ſentiment. Il eſt conſtant que la plûpart des peuples Celtes, les (8) Eſpagnols, par exemple, les habitans de la Grande (9) Bretagne, les

La plûpart des peuples Celtes traçoient ſur leur corps des

(7) *Geſatarum tanta fuit vanitas, tanta confidentia, ut braccis ſagiſque abjectis, nudi cum ſolis armis, primos ordines occuparent; hac ratione quàm expeditiſſimos ſe fore rati, cum ſenticeta alicubi eſſent, quæ dependentibus laciniis, & vinculis adhærerent, & armorum uſum impedirent.* Polyb. Lib. II. p. 116. *Nonnulli Gallorum adeò mortem contemnunt, ut nudi & accincti periculum ſubeant.* Diod. Sic. L. V. p. 212. *Detegebat vulnera Gallorum, quod nudi pugnant, & ſunt fuſa & candida corpora, ut quæ nunquam niſi in pugna nudentur.* Livius XXXVIII. 21. *Galli ſuprà umbilicum nudi erant.* Livius L. XXII. 46.

(8) *Silurum in Britannia colorati vultus. . . . . Iberos veteres trajeciſſe eaſque ſedes occupaſſe fidem faciunt.* Tacit. Agricol. Cap. II. *Notis corporis quæ inuſtæ parvulo fuerant, nepos agnitus.* de Habide Juſtin. XLIV. 4.

(9) *Omnes Britanni vitro ſe inficiunt, quod cæruleum efficit colorem, atque hoc horribiliore ſunt in pugna*

CHAP. VI. figures de

les (10) Thraces, les (11) Illyriens, les

pugna aſpectu. Cæſar V. 14. *Incertum ob decorem, an quid aliud, ultro corpora infecti.* Pomp. Mel. III. Cap. 6. p. 82. *Equidem & formæ gratiâ, ritûſque perpetui, in corporibus ſuis, aliquas exterarum gentium uti herbis quibuſdam, adverto animum. Illinunt certe aliis aliæ faciem in populis Barbarorum fœminæ, mareſque etiam apud Dacas & Sarmatas, corpora ſua inſcribunt. Simile plantagini glaſtum, quo Britannorum conjuges, nuruſque, toto corpore oblitæ; quibuſdam in ſacris & nudæ incedunt, Æthyopum colorem imitantes.* Plin. H. N. L. XXII. Cap. 1. p. 177. *Per artifices plagarum figuras, jam inde à pueris variæ animalium effigies incorporantur, inſcriptiſque viſceribus hominis, incremento pigmenti notæ creſcunt. Nec quicquam magis patientiæ loco nationes feræ ducunt, quàm ut per memores cicatrices, plurimum fuci artus bibant.* Solin. Cap. XXXV. p. 254. *Barbara de pictis veni Baſcauda Britannis.* Martialis L. XIV. Ep. 99. *Stigmata Britannum.* Tertull. de Vel. Virg. Cap. X. p. 199. Iſidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. . . . *Ferroque notatas, Perlegit exſangues Picto moriente figuras.* Claudian. de Bello Getic. vſ. 435. *Inde Caledonia velata Britannia monſtro, Ferro picta genas.* Idem de Laud. Stiliconis L. II. vſ. 247. *Scotti propriâ linguâ nomen habent à picto corpore, eò quòd aculeis ferreis, cum atramento, variarum figurarum ſtigmate annotentur.* Iſidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006.

(10) *Picti Agathyrſi.* Virgil. Æneid. IV. vſ. 146. J'ai prouvé ci-deſſus pag. 262. Note (5) que les Agathyrſes étoient un peuple de Thrace. Valerius Flaccus, parlant des habitans de l'Iſle de Lemnos, qui quitterent leurs femmes pour épouſer des priſonnieres Thraces, dit *Picta manus, uſtaque placet, ſed barbara mento.* Argon. Lib. II. vſ. 150. *Alexander Pheræus ad uxorem in cubiculum veniens, barbarum & eum quidem, ut ſcriptum eſt, compunctum notis Threſiciis, diſtricto gladio jubebat anteire.* Cicero de Offic. Lib. II. Cap. 7.

(11) *Japodes notis compuncti ſunt* (κατάστικτοι) *corpora, in morem reliquorum Illyriorum & Thracum.*

CHAP. VI.

toute ſorte d'animaux.

les (12) Daces, & (13) pluſieurs autres, avoient la coûtume de tracer ſur leur corps, des figures de toute ſorte d'animaux. On deſſinoit la figure par une infinité de petits points, que l'on gravoit dans la chair avec une aiguille, ou un fer bien pointu. Enſuite on frottoit cette eſpece de gravure d'une (14) couleur bleuë, qui s'imbiboit tellement dans les chairs, qu'aucun tems ne pouvoit l'effacer.

(12) Voyez la Note (9).

(13) *Pictoſque Gelonos.* Virg. Georg. II. vſ. 115. Ad quæ Servius: *Stigmata habentes populi Scythiæ.* p. 105. *Membraque qui ferro gaudet pinxiſſe Gelonus.* Claudian. in Rufin. L. I. vſ. 331. *Geloni Thraciæ, picti corporis parte.* Vibius Sequeſt. Catalog. Gentium p. 346. *Moſſyni notis corpus omne perſignant.* Pomp. Mela L. I. Cap. 19. p. 34. *Moſynœci ab infantia, dorſum & pectus ſtigmatibus variegant.* Diodor. Sic. XIV. p. 413. Il ne faut pas confondre cette coûtume des Celtes, avec celle des Sarmates, qui en pluſieurs occaſions ſe découpoient le viſage avec des raſoirs. *Apud Hunnos ab ipſis naſcendi primitiis infantum ferro ſulcantur altiùs genæ, ut pilorum vigor tempeſtivus emergens, corrugatis cicatricibus hebetetur.* Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. *Etiam in pignora ſua primo die nata deſæviunt. Nam maribus ferro genas ſecant, & antequam lactis nutrimenta percipiant, vulneris coguntur ſubire tolerantiam. Hinc imberbes ſeneſcunt, & ſine venuſtate ephebi ſunt, quia facies ferro ſulcata, tempeſtivam pilorum gratiam per cicatrices abſumit.* Jornand. de Hunnis Cap. XXIV. p. 645. *Hunni in funere Attilæ facies cavis temperant vulneribus.* Idem Cap. 49. p. 684. Les Turcs pratiquoient la même choſe dans les enterremens de leurs Rois. Menander in Excerpt. Legat. p. 164.

(14) Jules-Céſar l'appelle *Vitrum*, ci-deſſus Note (9) Pline *Glaſtum*, ibid. C'eſt le Paſtel qui entre dans la compoſition du verre. Joſeph. Scalig. Epiſt. Lib. I. Ep. 18. & 21.

CHAP. VI.

cer. Jules-Céſar dit (15) que les Bretons mettoient ſur leur corps une couche de couleur bleuë, pour paroître plus terribles à leurs ennemis. Solin prétend (16) qu'ils ſe faiſoient ſtigmatiſer de la manière que j'ai rapportée, pour montrer combien ils étoient patiens, & maîtres de leur douleur. Pomponius Mela ſoupçonne (17) que ces marques étoient parmi les barbares, des traits de beauté. Enfin les Grecs, qui devinent ſouvent en l'air, aſſurent que les Thraces (18) marquoient leurs femmes, pour les punir du meurtre qu'elles avoient commis dans la perſonne d'Orphée. Toutes ces raiſons ſont fauſſes, puiſqu'il eſt certain que les hommes & les femmes ornoient également leur corps de ces figures. La vérité eſt, qu'elles ſervoient à (19) diſtinguer les conditions & les fa-

Ces figures ſervoient à

(15) Voyez la Note (9).
(16) Voyez la Note (9).
(17) Voyez ci-deſſus pag. 289. Note (9).
(18) *Thraces ad hunc uſque diem compungunt uxores ſuas, ulciſcendi Orphei cauſâ.* Plutarch. de ſera Num. Vindicta. T. II. p. 557. Cette fable ſe trouvoit dans un Poëte Grec, nommé *Phanocles Leſbius*, dont Stobée nous a conſervé le paſſage Serm. 185. p. 624. Voyez une autre fable ſur le même ſujet. Athenæ. XII. Cap. 5.
(19) Apud Thraces, *punctas notis frontes eſſe nobile judicatur, non eſſe notatas punctis, ignobile.* Herodot. V. 6. *Diegylis non paucas mulieres notis compunctas, quæ apud Thraces primariæ habentur, antequam ad ſupplicium ducerentur, proſtituebat omnium libidini.* Excerpta ex Diod. Sicul. Lib. XXVI. apud Valeſium p. 357. *Vidiſtine in Thracia mulieres liberas, ſtigmatum plenas, & tantò plura habentes ſtigmata, & magis varia, quantò honeſtiores, & ex honeſtioribus ſunt natæ.* Dio. Chryſoſt. Orat. XIV. p. 233, 234. *Agathyrſi ora artuſque pingunt, ut quique*

familles. On ne voyoit aucune de ces figures sur le corps des esclaves. Elles étoient un embellissement affecté aux personnes libres. Les libres de basse condition, les portoient petites, éloignées les unes des autres. On reconnoissoit la Noblesse, à de grandes figures, qui couvroient non seulement le visage & les mains, mais encore les bras, les cuisses, le dos & la poitrine. On comprend bien, que des peuples, où l'on avoit accoûtumé d'imprimer sur le corps même des personnes, les preuves de leur liberté, & les titres de leur noblesse, devoient être nuds. Ces marques auroient été parfaitement inutiles, si la bienséance n'avoit pas permis de les montrer. Herodien l'a remarqué. (20) *Les Bretons gra-*

CHAP. VI.

distinguer les conditions & les familles.

Il faut par conséquent que ces peuples fussent nuds.

que majoribus præstant, ita magis, vel minùs. Cæterùm iisdem omnes notis, & sic ut ablui nequeant. Pomp. Mela Lib. II. Cap. 1. p. 40. *Gelonis Agathyrsi conlimitant, interstincti colore cæruleo corpora simul & crines, & humiles quidem minutis atque raris, nobiles verò latis, fucatis, ac densioribus notis.* Amm. Marcellin. L. XXXI. Cap. 3. p. 619. *Nec abest gentis Pictorum nomen à corpore, quod minutis opifex actus punctis, & expressos nativi graminis succos includit, ut has ad sui specimen cicatrices, ferat pictas artubus maculosa nobilitas.* Isidor. Orig. Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. On dit qu'Epimenide le Cretois avoit le corps tout marqué de lettres & de caractères. Pezron, Antiquité de la Nation & de la Langue des Celtes. p. 134.

(20) *Britanni maximâ parte corporis nudi sunt. Vestis usum ignorant, sed ventrem ac cervicem ferro cingunt... Corpora notant punctis, quæ omnis generis animalium formas repræsentant; propterea vestes non induunt, ne picturam corporis tegant, Gladius nudo corpore dependet.* Herodianus L. III. p. 301. J'ai rapporté page 289. Note (9) un passage de Pline, qui dit, qu'il y avoit des fêtes que les femmes de la

CHAP. VI. *gravent ſur leur corps des figures de toute ſorte d'animaux. C'eſt la raiſon pourquoi ils ne mettent point d'habits, afin de ne pas cacher ces figures.* Auſſi cette coûtume ſe perdit-elle inſenſiblement, (21) lorſque celle de porter des habits commença de s'introduire parmi les peuples dont je viens de parler. Il me paroît aſſez vraiſemblable que la Nobleſſe fit peindre alors ſur ſes boucliers & ſur ſes étendarts, ces figures d'animaux qu'elle portoit autrefois ſur la chair, & qui ſervoient à diſtinguer les familles. Peut-être que la maiſon la plus ancienne & la plus illuſtre qu'il y eut parmi les Oſtrogoths, portoit par cette raiſon le nom (22) d'*Amali*, c'eſt-à-dire *de Moutons*, parce que le Mouton étoit l'enſeigne de leur famille. C'eſt une conjecture que j'abandonne au Lecteur. Quoi qu'il en ſoit,

la Grande-Bretagne celébroient encore de ſon tems toutes nuës.

(21) Elle ſubſiſtoit encore dans quelques Provinces de l'Angleterre dans le VIII. Siécle. Un Synode la condamna alors, comme une impieté Payenne, & une choſe diabolique. Voici le Décret, dont les raiſons ſont tout-à-fait plaiſantes. *Annexuimus, ut unuſquiſque fidelis Chriſtianus à Catholicis juris exemplum accipiat; & ſi quid ex ritu Paganorum remanſit avellatur, contemnatur, abjiciatur. Deus enim formavit hominem pulcrum, in decore & ſpecie. Pagani verò diabolico inſtinctu, cicatrices teterrimas ſuperinduxerunt; dicente Prudentio,* Tinxit & innocuam maculis ſordentibus humum. *Domino enim videtur facere injuriam, qui creaturam fœdat ac deturpat. Certe ſi pro Deo aliquis hanc tincturæ injuriam ſuſtineret, magnam inde remunerationem acciperet. Sed quiſquis ex ſuperſtitione gentilium id agit, non ei proficit ad ſalutem.* Synod. Calchutæ celebrata anno 787. Can. 19. Concil. Labb. T. VI. p. 1872. apud Maſcov. Addit. T. II. p. 183.

(22) *Hamel* en Allemand eſt un Mouton.

ſoit, on trouve ici un nouveau trait de conformité, entre les anciens Celtes, & les barbares de l'Amerique, qui chargent encore aujourd'hui leur corps de toute ſorte de figures (23). CHAP. VI.

Ce n'eſt pas pourtant que cet uſage fut commun à tous les peuples de la Celtique. Au moins on ne lit rien de ſemblable des Gaulois & des Germains. J'ai cependant de fortes raiſons de croire, que dans les tems les plus reculez, ils étoient nuds comme les autres peuples dont j'ai fait mention. Premièrement il eſt conſtant que le Saye (*Sagum*) dont je parlerai tout-à-l'heure, & qui étoit autrefois le ſeul habillement des peuples Celtes, n'étoit pas, à proprement parler, un habit, mais une ſimple peau, ſur laquelle ils couchoient, & dont ils ſe couvroient les épaules quand le tems étoit froid. En ſecond lieu, il paroît par le témoignage d'un grand nombre d'Auteurs, que les Germains étoient encore à peu près nuds, lorſqu'ils commencerent d'être connus par les Romains, & même long-tems après. (24) Ils ne mettoient abſolument rien ſur le corps de leurs enfans, avant qu'ils fuſſent parvenus à l'âge de puberté, non pas même dans les plus grands froids. Les hommes faits (25) ne ſe couvroient

(23) Stralenberg remarque que les Tunges, qui ſont un peuple de la Siberie, ont auſſi la même coûtume. p. 166. 438.

(24) *Germani maximo frigore nudi agunt, antequam puberes ſint.* Pomp. Mela III. 3. p. 75. *Liberi in omni domo nudi ac ſordidi.* Tacit. Germ. Cap. 20.

(25) *Germani magnâ parte corporis nudâ.* Cæſar VI. 21. *Propter pellium exiguitatem magna eſt corpo-*

CHAP. VI.

vroient que d'une peau. Encore étoit-elle ſi petite, qu'elle laiſſoit la plus grande partie du corps découverte. *C'eſt*, dit Tacite, *la raiſon pour laquelle ils paſſent les jours entiers devant leurs foyers.* Les peuples les plus Septentrionaux de l'Allemagne n'étoient pas habillez d'une autre manière. Plutarque remarque, par exemple, (26) que les Cimbres qui étoient venus du fond du Nord, bien qu'ils euſſent le corps nud, ne laiſſoient pas de monter au travers des neiges & des glaces, juſqu'au ſommet des Alpes. Dans le ſixième Siécle les Francs (27), dont les anciennes demeures s'étendoient depuis la Hollande juſqu'au Veſer, conſervoient encore la coûtume d'avoir la poitrine & le dos découverts juſqu'aux hanches. Il y a donc toute apparence que les anciens Scythes n'étoient point habillez. Juſtin l'aſſure formellement. (28) *Ils ne connoiſſent*

poris pars aperta. Cæſar IV. 1, *Germanis intecta corpora.* Senec. de Provid. Cap. IV. pag. 386. Saluſtius apud Iſidorum Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Germanis magna ex parte non tegumenta corporum proviſa ſunt.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. XI. p. 399. *Tegumen omnibus ſagum, fibulâ, aut ſi deſit, ſpinâ conſertum. Cetera intecti, totos dies juxta focos atque ignem agunt.* Tacit. Germ. Cap. 17. *Germani in immenſum miſſilia vibrant, nudi aut ſagulo leves.* Tacit. Germ. Cap. VI.

(26) Plutarchus in Mario T. I. p. 418.

(27) *Franci nudi pectora ac terga ad lumbos.* Agathias Lib. II. p. 40.

(28) *Scythis lanæ uſus ac veſtium ignotus, quanquam continuis frigoribus urantur. Pellibus tamen ferinis aut murinis utuntur.* Juſtin. II. 2. Comme les Doriens, dont les Lacedémoniens faiſoient partie, conſerverent plus long-tems les coûtumes des Scythes, ils prirent auſſi des habits plus tard que les autres Grecs. Δερμάζειν, *Partem corporis nu-*

noiſſent point l'uſage de la laine & des habits, quoique le froid ſoit continuel dans leur Païs. Ils ſe ſervent cependant de peaux de bêtes ſauvages, ou de ſouris. L'Auteur ſemble ſe contredire. Comment les Scythes ne connoiſſoient-ils pas l'uſage des habits, puiſqu'ils étoient toûjours habillez, ſoit qu'ils le fuſſent de laine ou de peau? Il eſt facile de lever la contradiction, pourvû qu'on ſe ſouvienne que Juſtin oppoſe les Scythes aux Grecs & aux Romains. Ceux-ci s'habilloient d'étoffes de laine; ils en faiſoient des habits qui couvroient parfaitement tout le corps, & que l'on prenoit le matin, pour ne les quitter que le ſoir. Les Scythes, veut-il dire, ne pratiquent rien de ſemblable; ils ſe couvrent ſeulement dans les grands froids de quelques peaux. On peut expliquer auſſi par ce que je viens de dire, un paſſage d'Elien, où cet Auteur rapporte le bon mot d'un Scythe. (29) *Un jour*, dit-il, *qu'il étoit tombé de la neige en abondance, un Roi Scythe ayant demandé à un homme qui demeuroit nud, s'il n'avoit pas froid? Celui-ci demanda à ſon tour au Roi, s'il avoit froid au front? Le Roi ayant répondu que non. Ni moi non plus, repliqua le Scythe, je n'ai pas froid, car je ſuis tout front.* Ce conte ſemble ſuppoſer, que les Scythes dont il s'agit ici, étoient habillez, ſans quoi la vûë d'un homme nud n'auroit eu rien d'extraordinaire. Si la choſe étoit

CHAP. VI.

nudare. Dorienſium enim mos erat, partem aliquam corporis nudam conſpiciendam præbere, quod nec zonis uterentur, & tunicas plerumque geſtarent, Spartæ vero puellæ etiam nudæ conſpicerentur. Suidas ex Euſtathio T. I. 624.

(29) Ælian. Var. Hiſt. Lib. VII. Cap. 6.

CHAP. VI.

étoit ainſi, il faudroit entendre ce paſſage d'Elien des Scythes modernes, puiſque j'ai montré que les Daces, les Getes, les Thraces, les Agathyrſes, les Illyriens, qui ſont les Scythes que les Grecs ont connu, ne portoient anciennement aucun habit. Mais dans le fond, ce paſſage ne détruit pas ma conjecture. Je ne ſçaurois me perſuader qu'un homme nud eût oſé paroître dans cet état devant ſon Roi, ſi la nudité avoit été honteuſe parmi les Scythes, comme elle l'eſt parmi nous. Le Roi n'eſt pas ſurpris de voir un homme nud. Mais il l'eſt avec raiſon, de voir qu'un homme demeurât nud, dans un tems où le froid étoit exceſſif, & où tous les autres Scythes étoient couverts de peaux.

Les premiers habits des Celtes étoient de peau.

Je paſſe au tems où l'uſage de porter des habits s'introduiſit parmi les Celtes. Dans le commencement ils étoient habillez de peau, (30) comme tous les autres peuples Scythes, à qui leurs troupeaux fourniſſoient la nourriture, le vêtement, & en général toutes les choſes néceſſaires à la vie. Les Germains (31) & les habitans de la Grande-Bretagne

(30) Et *pecudum fulvis velantur corpora ſetis.* Virgil. de Hyperborcis Georg. L. III. vſ. 383. Ad quæ Servius, *Rhenonibus, & inverſis pecudum ferarumque pellibus; nam ut Saluſtius dicit in Hiſtoriis*, veſtes de pellibus Rhenones vocantur. Servius. p. 140. *Magna pars Scytharum, tergis vulpium induitur, ac murium, quæ tactu mollia & impenetrabilia ventis ſunt.* Seneca Epiſt. XC. p. 752.

(31) *Neque veſtitûs* (Germani) *præter pelles habent quicquam.* Cæſar IV. 1. *Germani gerunt ferarum pelles.* Tacit. Germ. Cap. 17. *Pelliti ſatellites Theodorici.*

tagne furent ceux qui conſerverent le plus long-tems cette ancienne ſimplicité. On en voit bien la raiſon. L'agriculture, les lettres, les manufactures, & une infinité d'autres choſes qui étoient parfaitement inconnuës aux Scythes, ont été apportées en Europe par des Orientaux, qui établirent leurs premières Colonies ſur les côtes de l'Eſpagne, des Gaules & de l'Italie. Il a falu du tems, avant que toutes ces choſes parvinſſent à des peuples qui refuſoient aux étrangers l'entrée de leur païs, & qui n'ont commencé d'être connus & viſitez, que ſous les premiers Empereurs de Rome. CHAP. VI.

Aux habits de peau ſuccederent des habits de toile, qui étoient communs chez tous les peuples Scythes (32) & Celtes, qui avoient quel- Enſuite ils en eurent de toile.

dorici. Sidon. Apoll. Lib. I. Ep. 2. *Ibant pellitæ, poſt claſſica Romula turmæ, Ad nomen currente Geta.* Idem Panegyr. Aviti vſ. 349. *Britanni interiores pellibus ſunt veſtiti.* Cæſar V. 14. Ceux des Ligures qui n'avoient pas encore été forcez dans leurs montagnes, du tems de Diodore de Sicile, portoient auſſi des habits de peau. *Ferarum pelles geſtant.* Diodor. Sic. V. 219. Les Perſes étoient habillez de la même manière du tems de Cyrus. *Coriacea ſubligacula, è corio reliquam veſtem ferunt.* Herodot. I. 71.

(32) *Thraces ex cannabi conficiunt veſtimenta.* Herodot. IV. 74. *Fœminæ Germanorum lineis amictibus velantur.* Tacit. Germ. Cap. 17. *Fœminæ fatidicæ Cimbrorum, albo veſtitu, carbaſinis ſupparis.* Strabo VII. 294. *Alemanni linteati.* Iſidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Thraces, Illyrii Gothi, Heruli, Vandali,* (in exercitu Beliſarii) *tunicis tantum lineis, & braccis induti.* Procop. Perſ. Lib. II. Cap. 21. p. 138. *Ac ſordida macro, Linea pinguescunt tergo.* Sidon. Apoll. Panegyr. Aviti vſ. 454. *Linea veſtimenta Gothorum.* Eunap. Sard. in

CHAP. VI.

Et enfin d'etoffes de laine.

quelque connoiſſance de l'Agriculture. Enfin les Eſpagnols, & les Gaulois, apprirent de leurs voiſins à faire des draps & d'autres étoffes de laine, qui étoient eſtimées chez les (33) Romains, non pas à cauſe de leur fineſſe, mais parce qu'étant épaiſſes & ſerrées; elles étoient bonnes contre le froid & la pluye, qui ne pouvoient les percer. Les Sarmates (34) étoient auſſi habillez de peliſſes ou de toiles. Mais ils portoient, comme je l'ai dit, (35) une robe longue & flottante, qui leur deſcendoit juſqu'au talon, & qui étoit fort propre pour des gens à cheval. Cette robe (36) leur étoit commune avec les Medes, parce qu'ils étoient (37) anciennement le même peuple. Comme la plûpart des peuples Sarmates s'habilloient de noir, ils reçûrent de-là le nom de Melanchlenes, (38) qui fi-

Excerpt. Legat. p. 20. *Longobardis veſtimenta erant laxa, & maximè linea, qualia Anglo-Saxones habere ſolent.* Paul. Diac. Rer. Long. L. IV. Cap. 7. p. 398. Sur les Eſpagnols & les Gaulois voyez les Notes ſuivantes.

(33) Voyez les Notes ſuivantes.

(34) *Pellibus & ſutis arcent male frigora braccis.* De Sauromatis, Beſſis, Getis, Ovid. Triſt. L. III. Eleg. 10. vſ. 19. & Lib. V. Eleg. 7. vſ. 48. *Hunni indumentis operiuntur linteis, vel ex pellibus ſilveſtrium murium conſarcinatis.* Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. 616.

(35) Ci-deſſus Liv. I. Chap. 2. p. 12. *Locupletiſſimi Germanorum veſte diſtinguuntur, non fluitante, ſicut Sarmatæ ac Parthi, ſed ſtrictâ, & ſingulos artus exprimente.* Tacit. Germ. Cap. XVII.

(36) *Trans Iſtrum audio habitare Sigynas veſte Medicâ utentes.* Herodot. V. 9. C'étoient des Sarmates.

(37) Ci-deſſus Liv. I. Chap. 2. ſur la fin.

(38) *Melanchlenæ omnes nigra gerunt veſtimenta, unde*

CHAP. VI.

L'habillement des peuples Celtes consiſtoit

1. Dans le Saye.

ſignifie en Grec, *les Robes noires.*

I. Au lieu de cette ſorte d'habits, les peuples Celtes portoient premièrement le Saye (*Sagum*), que les Eſpagnols appelloient *Strig*, (39) ſelon les apparences, parce qu'ils le portoient ordinairement d'étoffes rayées, ce que les Anciens appelloient *Virgata Sagula.* Cependant ceux des (40) Celtiberes & des Luſitains étoient noirs. Dans les Gaules, on nommoit cet habillement *Sagum*, (41) un Sac.

unde & cognomen habent. Herodot. IV. 107. *Melanchlenæ à nigris veſtibus ſic dicti.* Dio Chryſ. Or. XXXVI. p. 439. *Hunnis conjuges tetra veſtimenta contexunt.* Amm. Marcel. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 617.

(39) *Quibuſdam nationibus ſua cuique veſtis eſt. . . . . Hiſpanis Striges.* Iſidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Strich* ſignifie en Tudeſque une Raye.

(40) *Celtiberi ferunt ſaga nigra, aſpera, quorum lana ſimilis pilis caprinis.* Diod. Sic. V. 215. *Luſitani omnes nigro utuntur veſtitu, plerumque in ſagis degunt, & in eis ſuper ſtramentis dormiunt.* Strabo III. 155.

(41) *In his multa peregrina, ut* Sagum, Reno, *Gallica.* Varro de Ling. Lat. L. IV. p. 39. Edit. Popmæ. Quand Varron dit que le nom de *Reno* eſt Gaulois, il faut entendre qu'il étoit en uſage parmi les peuples Germains qui étoient établis de ſon tems dans les Gaules, tels qu'étoient les Eburons, les Condruſes &c. Cæſar II. 4. *Sagum Gallicum eſt nomen, dictum autem ſagum quadrum, eò quòd apud eos primum quadratum vel quadruplex eſſet.* Iſidor. Orig. L. XIX. Cap. 24. p. 1302. *Galli ſaga geſtant ſtriata, quæ fibulis alligant.* Diod. Sicul. Lib. V. p. 213. *Geſatarum ſaga.* Polyb. cideſſus p. 289. Note (7). *Boji & Inſubres leviora ſaga induti.* Polyb. II. 116. *Sagum Gallorum.* Ibid. p. 117. *Atrebatica ſaga.* Treb. Pollio Gallieno p. 201.

CHAP. VI. Sac. Les Belges l'appelloient plus communément (42) *Lene*, ou *Linne*, parce qu'ils le portoient de toile, ou d'étoffes faites au métier. Une partie des peuples Germains lui donnoient le nom de (43) *Reno*. Cluvier prétend, (44) que ce nom vient des peaux de Rennes, dont les habitans du Nord ſe couvroient anciennement. Au moins cette étymologie eſt-elle plus naturelle que celle (45) d'Iſidore de Seville, qui dit que le mot de *Reno* vient du Rhin, parce que cet habit étoit commun à tous les peuples qui demeuroient le long de ce fleuve. Le même habit étoit connu parmi les peuples Méridionaux

(42) *Belgæ ſaga ferunt. Lana eorum aſpera eſt, ſed ipſam proximè pellem detonſa. Ex ea ſaga denſa texunt, quas* Lænas *vocant.* Strabo IV. 196. *Linnæ ſaga quadra & mollia ſunt, de quibus Plautus, Linnæ cooperta eſt textrino Gallia.* Iſidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Linnen* en Tudeſque eſt de la Toile, une Etoffe.

(43) Voyez la Note (41) de la page précedente, & les paſſages de Saluſte & de Servius pag. 298. Note (30) *Germani pellibus, aut parvis Renonum tegumentis utuntur.* Cæſar VI. 21. *Germanis Rhenones.* Iſidor. Orig. ub. ſupra. *Clauſa bullatis latera Renonibus.* Sidon. Apoll. L. IV. Ep. 20. *Tegumen omnibus ſagum, fibulâ, aut ſi deſit, ſpinâ conſertum.* Tacit. Germ. Cap. XVII. *Viri ſagis velantur.* Pomp. Mel. III. 3. p. 75.

(44) Cluver. German. Antiq. p. 110.

(45) *Renones ſunt velamina humerorum & pectoris uſque ad umbilicum, atque intortis villis adeo hiſpida, ut imbres reſpuant, quos vulgò reptos vocant, eò quòd longitudo villorum quaſi reptat, de quibus Saluſtius,* Germani intectum Renonibus corpus tegunt. *Dicti autem* Renones, *à Rheno Germaniæ flumine, ubi illis frequenter utuntur.* Iſid. Orig. ub. ſup.

naux de la Germanie, ſous le nom de (46) *Maſtruga*; parce qu'il étoit fait de peaux de ſouris. Il paroît par un paſſage de (47) Ciceron, que les habitans de l'Iſle de Sardaigne lui donnoient le même nom. Les Perſes l'appelloient (48) *Gaunaccem*. Je ne ſais quel nom il avoit dans la Grande-Bretagne & en Thrace. Mais au moins il eſt certain qu'on y en portoit, (49) comme dans tout le

(46) *Sardis Maſtrugæ. Maſtruga veſtis Germanica ex pelliculis ferarum, de qua Cicero pro Scauro,* Quem purpura regalis non commovit, Sardonum Maſtruga mutavit. *Maſtruga autem dicta, quaſi monſtruoſa, eò quòd qui eâ induuntur, quaſi in ferarum habitum tranſformatur.* Iſidor. Orig. ub ſup. *Maſtrucis proceres veſtire togatos.* Prudent. contra Sym. II. vſ. 698. L'étymologie d'Iſidore eſt ridicule. *Maſtruga* eſt en Tudeſque un habit depeaux de ſouris, de *Maus* une Souris, & *tragen* porter.

(47) Voyez la Note precédente.

(48) *Alii vocant Perſida, alii Caunacem.* Schol. Ariſtophan. Veſp. p. 253. *Cannuces, ludus, & veſtis genus, quam etiam Perſida vocant.* Suidas T. II. p. 283. *Caunacarum purpurearum Menander de ſtratis loquens meminit.* Pollux VI. 1. p. 272. *Gaunacum majus ſagum.* Varro de Ling. Lat. Edit. Popmæ L. IV. p. 39. *Murium pelles inſtitores ad Perſas vehunt, quibus veſtes conſuuntur, & corpus optimè fovetur. Has ſuo ſermone Caunacas appellant.* Ælian. de Animal. XVII. 7. Mr. Bochart a prouvé Geogr. Sacr. Part. II. Lib. 1. Cap. 42. p. 748. que le mot de *Gauſapa*, qui ſe trouve dans Martial, ſignifie la même choſe que celui de *Gaunacum. Gauſapa.* Martial. Lib. XIV. Epigr. 28. *Gauſape quadratum.* Epigr. 152. *Lydorum & Perſarum reges, antiquis temporibus geſtabant amicula quadrangula.* Dionyſ. Halic. L. III. p. 195.

(49) *Scotti ſagati.* Iſidor. Orig. ub. ſup. *Thraces circumdati variis ſagulis.* Herodot. VII. 75. *Habebat ſuper humeris palliolum parvum, nigrum, texile, ut moris*

CHAP. VI. le reſte de la Celtique. On voit auſſi dans les différens paſſages que j'ai citez en marge, que le Saye (*Sagum*) avoit par-tout la même forme. C'étoit une peau, ou une piéce d'étoffe quarrée, que l'on endoſſoit à-peu-près comme un manteau. Il couvroit les bras, les épaules & la poitrine; & on l'arrêtoit par devant avec une agraſe, afin qu'il n'échapât pas. Ce Saye étoit dans le commencement le ſeul habillement des peuples Scythes & Celtes. Ils ne le mettoient même que dans les grands froids. Dans la ſuite ils s'accoûtumerent tellement à le porter, qu'ils ne le quittoient ni jour ni nuit. Les Romains portoient anciennement ce Saye, comme les autres peuples Celtes. Ils prirent enſuite une Robe, (*Togam*) à la manière des Grecs, & on ne ſe ſervit plus du Saye que dans les expeditions militaires (50). Ce que je viens de dire, me fournit l'occaſion d'expliquer deux fables que l'on a debitées ſur le ſujet des Scythes.

1. Herodote (51) dit, que des Grecs établis

moris eſt Boryſthenitis. Dio Chryſoſt. Orat. XXXVI. p. 439. Le Scholiaſte d'Ariſtophane Av. p. 305. remarque, que les Thraces portoient leur habit, c'eſt-à-dire leur Saye, ſur l'épaule gauche, ou enveloppé ſur le bras gauche ἐπ' ἀριστερὰ περιβαλλομένῳ.

(50) De-là la Formule des *Senatus-Conſultes*, *Tumultum eſſe*, *juſtitiam edici*, *ſaga ſumi*, & les façons de parler, *Sagata Civitas*; *Togas ſagis mutare*; *Ad veſtitum redire.*

(51) *Neuri periculum faciunt, ſe homines eſſe maleficos, quod dicuntur à Scythis, & ab iis qui in Scythia incolunt Græcis, ſemel quotannis ſinguli, ad aliquot dies effici lupi, & rurſus in priſtinum habitum redire.*

blis en Scythie l'avoient assuré, que les Scythes, appellez *Neures*, étoient changez une fois par an en loups, & qu'ils reprenoient après quelques jours leur forme naturelle. *Ils ne m'ont point*, dit-il, *persuadé la chose, bien qu'ils l'assurent fortement, & même avec sermens.* Herodote avoit raison de n'ajouter aucune foi à cette fable. Mais il est surprenant qu'il ne se soit pas apperçû que ces Grecs se jouoient de sa credulité, en lui représentant comme une merveille, la chose du monde la plus naturelle & la plus commune. Les Neures étoient des Scythes, qui dans les grands froids se couvroient d'un Saye fait de peaux de loup, & qui quittoient cette fourrure d'abord que le tems étoit radouci. Voilà tout le mystère, qu'Herodote n'a pas compris, non plus que ceux qui l'ont (52) copié. Ce n'est pas la seule occasion où cet Auteur ne s'est pas apperçû qu'on cherchoit de se divertir à ses dépens. Quand les Thraces & les Scythes qu'il questionnoit, lui disoient (53) que l'on trouvoit au-delà du Danube des armées d'abeilles, qui ne permettoient pas aux voyageurs d'entrer dans le païs, (54) que l'air y étoit si plein de plu-

CHAP. VI.

redire; quod tamen dicentes, mihi non persuadent; nihilominùs tamen illi ajunt ita esse, ac dejerant. Herodot. IV. 105.

(52) Pomp. Mela L. II. Cap. 1. p. 41. Solin. Cap. XXV. p. 231.

(53) *Verum, ut Thraces ajunt, apes loca quæ sunt trans Istrum obtinent, & ob illas ulterius pergi non potest, quæ cum dicant, haud credibilia apud me dicunt &c.* Herodot. V. 10.

(54) *De pennis quibus ajunt Scythæ oppletum esse aërem, . . . opinor pennas nivem esse.* Idem IV. 31.

CHAP. VI. plumes, qu'on ne voyoit pas à deux pas de ſoi, il eſt viſible que ces gens-là ne lui parloient pas ſérieuſement. Herodote avertit gravement ſon Lecteur, que ces rélations lui paroiſſent incroyables. J'aurois une idée encore plus grande de ſon jugement, s'il n'en avoit pas chargé ſon Ouvrage.

2. On parle encore de certains Scythes, appellez *Phaneſiens* (55) *Panotiens* ou *Satmales*, qui ſe paſſoient d'habits au milieu du froid le plus exceſſif. La nature les avoit pourvûs de ſi grandes oreilles, qu'ils pouvoient y envelopper tout le reſte du corps. C'eſt pour cela qu'on les appelloit *Panotiens*, Πανώτοι, c'eſt-à-dire des gens qui étoient tout oreilles, ou Ἐνωτοκοῖται, c'eſt-à-dire des hommes qui couchoient dans leurs oreilles. Ces prétendus Panotiens étoient encore des Scythes, qui ne portoient autre choſe ſur le corps qu'un Saye; qui ſe couvroient le jour d'une peau, dans laquelle ils s'enveloppoient pendant la nuit. Des Grecs qui les virent dans cet équipage, vêtus d'un Saye, qui leur couvroit les épaules & le derriere de la tête, comme un Capuchon, eurent la plaiſante imagination que cette peliſſe étoit un appendice des oreilles, & en firent des railleries quand ils furent de retour dans leur païs. On voit par ces exemples, quel fond on peut faire ſur les rélations des Grecs qui ont parlé des peuples du Nord. Ils ont ſouvent écrit ſur le rapport de quelques Voyageurs, qui, au lieu de rapporter na-

(55) Pomp. Mela L. III. Cap. 6. p. 83. Solin. Cap. XXX. p. 244. Plin. IV. 13. p. 474. Strabo II. 70. XV. 711. Tzetzes les appelle Ὠτοκλίνοι Chiliad VII. vſ. 633. Bibliothèq. Germanique XXVIII. 40.

naturellement les choſes qui étoient de leur connoiſſance, en faiſoient des plaiſanteries. CHAP. VI.

II. Je reviens aux Celtes. La ſeconde partie de leur habillement étoient les (56) *Brayes*, c'eſt-à-dire une eſpece de culotte à laquelle les bas ſeroient attachez. Les uns les portoient larges, comme les Suiſſes, & les autres étroites comme les Eſpagnols. Mais au reſte elles étoient communes à tous les peuples Scythes, tant (57) Celtes que 2. Les Brayes.

(56) Les Gaulois les appelloient *Braxe*. Ἀναξυρίδες, φαμινάλια, βράκια βαρβαρικα. Heſgeh. Ἀναξυρίδας, φοιμινάλια, βρακία, Suidas Tom. I. 174. Les Germains *Hoſen*. Ce mot ſe trouve dans quelques éditions de Paul Diacre, Hiſt. Long. L. IV. 7. *Poſtea ceperunt* Hoſis *uti*. Et dans le Moine de St. Gal: *Cum ad obſequium Domini cuncti vellent* Hoſas *ſuas extrahere*. Lib. II. Les Scythes & les Perſes *Sarabara*. *In Scythis, Antiphanes ait, Sarabara & tunicas induti*. Pollux L. VII. Cap. 13. p. 339. *Anaxyrides apud Scythas & Tauros Sarabara*. Pollux L. X. Cap. 40. p. 497. *Sarabara veſtis Perſica, ſecundum nonnullos, Braccæ*. Suidas Tom. III. 284.

(57) *Celtiberi ocreas κνημίδας è pilis contextas cruribus circumligant*, Diod. Sic. V. 215. *Tam laxa... quam veteres brachæ Britonis pauperis*. Martialis XI. 22. *Galli femoralia habent quæ Braccas vocant*. Diod. Sic. V. 213. *Belgæ braccis utuntur circumextentis*. Strabo IV. 196. *Boji braccati*. Polyb. II. 116. *Braccæ Gallorum*. Ibid. 117. *Tetricus braccis Gallicis ornatus*. Vopiſc. Aurelian p. 496. *Braccati milites*. Amm. Marc. Lib. XV. Cap. 5. p. 86. Lib. XVI. p. 146. *Cæcina Gallico more braccis indutus*. Plutarch. Othon. T. I. p. 1069. *Et qui te laxis imitantur Sarmata braccis, Vangiones*. Lucan. I. 430. *Franci nudi ſunt pectora ac terga uſque ad lumbos; inde braccis, alii lineis, alli coriaceis crura tegunt*. Agath. Lib. II. p. 40. *Perſæ femoralia circum crura geſtant*. Herodot. VII. 61. *Perſarum femo-*

CHAP. VI.

que (58) Sarmates. Ces Brayes furent l'objet qui frappa le plus les Romains dans les peuples qui demeuroient au-delà des Alpes. Ils donnerent à cette partie des Gaules, qu'ils avoient conquiſe avant les expéditions de Jules-Céſar, le nom de (59) *Gallia Braccata*. Quelque étrange & ridicule que cet habillement leur parût, il étoit

moralia coriacea. Idem I. 71. *Hos quoque qui Graja geniti creduntur ab urbe, Pro patrio cultu Perſica bracca tegit.* Ovid. Triſt. L. V. Eleg. 10. vſ. 33. 34. *Perſæ, Bactri, Parthi, & alii barbari femoralia habent.* Dio. Chryſoſt. Or. LXXI. p. 628. *Perſicæ Braccæ.* Max. Tyr. Diſſ. IV. p. 54. *Perſarum propria Candys, & Anaxyris.* Pollux VII. 13. p. 339. Θύλακος *genus braccæ apud Perſas.* Schol. ad Ariſtoph. Veſp. p. 252. *Sacæ femoralibus induti.* Herodot. VII. 64. *Paphlagones pedibus gerebant caligas, more gentis ad media crura ſubientas.* Idem VII. 72. *Thraces pedibus ac tibiis induti caligâ, è pellibus hinnulorum.* Idem VII. 75. *Thracibus qui Aſiam incolunt, crura panno phœniceo induta.* Idem VII. 76. Οἱ βάρβαροι (id eſt Thraces) σκέλη περιβέβληνται Schol. ad Ariſtoph. Aves. p. 305. *Vulgus adeſt Scythicum, braccataque turba Getarum.* Ovid. Triſt. IV. El. 6. vſ. 47. *Braccæ Scytharum.* Dio. Chryſ. Or. XXXVI. p. 439. *Thraces, Illyrii, Gothi, Eruli, Vandali,* (in exercitu Beliſarii) *braccis induti, ſicut præcincti ingrediebantur.* Procop. Perſ. II. 21. p. 138.

(58) Ovide dit des Sarmates, des Beſſes & des Getes qui demeuroient autour de la ville de Tomos : *Pellibus & ſutis* (laxis) *arcent male frigora braccis.* Ovid. Triſt. L. III. Eleg. 10. vſ. 19. Lib. V. El. 7. vſ. 48. Valerius Flaccus dit des Egyptiens établis dans la Colchide. *Et jam Sarmaticis permutant carbaſa braccis.* Val. Flac. Argon. L. V. vſ. 424. *Hunni hirſuta crura, coriis muniunt hædinis.* Amm. Marcell. L. XXXI. Cap. 3. p. 616.

(59) *Provincia Narbonenſis, olim Braccata dicta.* Plin. H. N. L. III. Cap. 4. p. 308.

toit dans le fond beaucoup plus propre pour garantir du froid & de l'humidité, & en même tems beaucoup plus commode, que les longues robes des Romains & des Grecs, qu'ils étoient obligez de rélever & de ceindre, toutes les fois qu'ils avoient une traite ou quelque ouvrage embaraſſant à faire. CHAP. VI.

III. A la fin les peuples Celtes prirent encore une ſorte d'habillement, que les Romains appelloient une Tunique, & que nous nommerions aujourd'hui un Pourpoint. C'étoit un habit à manches, qui étoit juſte au corps, & qui ne deſcendoit que juſqu'aux hanches. Tacite remarque, (60) que de ſon tems il n'y avoit en Germanie que les grands Seigneurs qui portaſſent cette Tunique. Mais il y avoit long-tems qu'elle étoit en uſage parmi les Celtes dans les païs plus méridionaux, comme dans les (61) Gaules, dans la Thra- 3. La Tunique.

(60) Voyez le paſſage de Tacite ci-deſſus p. 300. Note (35) Du tems de Sidonius Apollinaris, c'eſt-à-dire dans le cinquième Siécle, cette Tunique étoit déja commune parmi les Germains. *Veſtis alta, ſtricta, verſicolor, vix appropinquans poplitibus exertis, manicæ ſola brachiorum principia velantes.* Sid. Apoll. L. IV. Ep. 20. *Strictius aſſutæ veſtes procera coercent, Membra virûm patet hic arctato tegmine poples.* Idem. Panegyr. Major. vſ. 243. Dans le VI. Siécle les ſimples Soldats la portoient parmi les Goths & les Herules. *Thraces, Illyrii, Gothi, Eruli* (in exercitu Beliſarii) *tunicis lineis induti.* Procop. Perſ. II. 21. p. 138. Il paroit cependant par un paſſage d'Agathias que j'ai cité p. 296. Note (27), que les Francs ne la connoiſſoient pas encore de ſon tems.

(61) *Galli tunicas habent.* Diod. Sic. V. 213. *Belgæ utuntur loco tunicarum, veſte fiſſili manicata, uſque ad pudenda & nates dimiſſa.* Strabo IV. 196. *Thraces nigris tunicis induti.* Plut. Paul. Æmil. T. I. p.

CHAP. VI. Thrace & en Perſe. Les Pannoniens avoient à cet égard une mode particuliere (62). Ils coupoient l'étoffe en pluſieurs bandes, que l'on couſoit enſemble pour en faire la Tunique. Cette eſpece de Pourpoint que l'on portoit en Pannonie, plût tellement à l'Empereur Caracalla, qu'il ne le quittoit jamais. Dion Caſſius remarque, (63) que ce Prince craignant beaucoup d'être aſſaſſiné, comme il le fut effectivement, & ne pouvant ſe réſoudre à porter une cuiraſſe, dont le poids l'auroit incommodé, il prit cet habit, qui reſſembloit parfaitement à une (64) cuiraſſe, pour trom-

p. 264. *Thraces tunicis induti.* Herodot VII. 75. *Perſæ immortales manicatas tunicas habebant.* Q. Curtius Lib. III. 3. p. 52. *Capyris. Perſica. Tunica manicata.* Pollux VII. 13. p. 339. Les Athéniens avoient porté autrefois de ces Tuniques. *Athenienſes tunicas lineas deponunt.* Thucyd. Lib. I. Cap. 6. p. 3.

(62) *Tunicas manicatas è veſtimentis quibusdam in pannos, more indigenarum patrio ſcindunt, & conſuunt, & inde nomen aſſumunt.* Dio. XLIX. p. 413.

(63) *Tunicas manuleatas in formam loricæ ac ſpeciem factas, induebat, ut cum abſque pondere armorum, tamen eſſe videretur armatus, nullis peteretur inſidiis. Porrò hujusmodi tunicis, etiam pacis tempore utebatur.* Dio. in Excerpt. Valeſ. p. 758. *Peculiare aliquod veſtimentum excogitavit, quod more barbaro diſciſſum ac conſutum erat, in modum pœnulæ; eâ veſte ſemper indutus, ex quo & Caracallus cognominatus, juſſit militibus imprimis, ut eodem genere veſtis ſe induerent.* Xiphilin. ex Dione Lib. LXXVIII. p. 881. *Germanorum veſtes induebat, atque in eorum chlamydibus quibus utuntur, argento variegatis, conſpiciebatur.* Herodian IV. p. 342.

(64) Puiſque Dion Caſſius, contemporain & domeſtique des Severes, aſſûre que cette Tunique reſſembloit à une cuiraſſe ou à un corſelet; Aurelius Victor ſe trompe donc, lorſqu'il dit, *quod indu-*

tromper les perſonnes qui pourroient avoir la penſée d'entreprendre ſur ſa vie. C'eſt de-là qu'il reçut le nom de Caracalla. Il ſe fit remarquer & mépriſer à Rome par cet habillement, non ſeulement parce que la mode en étoit étrangere, & qu'elle venoit des Barbares, mais auſſi parce (65) qu'il n'y avoit parmi les Romains que les gens mous & efféminez qui portaſſent des manches à leurs habits. Les vêtemens des peuples Celtes conſiſtoient donc 1. dans le Saye (*Sagum*) 2. dans les Brayes (*Bracca*) & 3. dans le Pourpoint (*Tunica.*) Ainſi Vopiſcus, parlant du Tyran Tetricus, dit, (66) qu'il étoit habillé d'un Saye couleur de pourpre. (*Chlamyde coccinea*,) d'une Tunique jaune, (*Tunica* (67) *galbina*) & de Brayes à la manière des Gaulois (*& Braccis Gallicis*). C'eſt-à-dire que Tetricus étoit équipé, non comme un Romain, mais comme un véritable Gaulois (68). Cette CHAP. VI.

indumenta in talos demiſſa largiretur, Caracalla dictus. Aurel. Victor. Cæſ. Caracal. p. 143. Mr. Meſeray a auſſi mal décrit cette Tunique: *C'étoit, à bien dire, une eſpece de pantalon, qui n'alloit pas tout-à-fait juſqu'aux genoux, & qui n'avoit point de manches.* Hiſt. de France avant Clovis p. 28. 29. La Tunique ne deſcendoit que juſqu'aux hanches, & elle avoit des manches courtes.

(65) *Tunicis uſi virum prolixis ultra brachia, & uſque in primores manus, ac prope in digitos, Romæ atque omni in Latio indecorum fuit.* A. Gellius VII. 12.

(66) Vopiſcus Aureliano p. 496.

(67) *Gelb* ſignifie en Tudeſque jaune. La Tunique étoit de drap d'or, comme Saumaiſe l'a remarqué.

(68) Je ne dis rien de la Chauſſure des Celtes, parce que je n'ai pas cru devoir m'arrêter à ces minu-

CHAP. VI. Cette simplicité que les Celtes affectoient dans leur habillement, aussi-bien que dans toutes leurs manières de vivre, n'empêchoit pas qu'ils ne fussent propres & bien mis, comme je l'ai remarqué dans l'un des (69) Chapitres précedens. On ne voyoit point parmi eux, comme chez les Sarmates, des habits sales & déchirez qui s'en alloient en lambeaux. La Noblesse aussi trouvoit le moyen de se distinguer du commun, & d'être magnifique à la mode. Parmi les peuples qui étoient habillez de peaux, les grands Seigneurs (70) portoient des peliſſes rares & précieuses, qu'ils faisoient moucheter, de la manière que Tacite le décrit dans le passage que je cite en marge. Les Gentilshommes Gau-

minuties. Il est constant que les anciens Scythes n'avoient ni bottes ni souliers. Anacharsis, dans sa lettre à Hanon, dit, *Calceamentum mihi solorum callum.* Cicero Tusc. Quæst. L. V. p. 3600. Je ne parle pas aussi de l'habillement des femmes Celtes, parce que les Auteurs que j'ai consultez, ne me fourniſſent rien de particulier sur cet article. Tacite remarque seulement, que parmi les Germains, les femmes étoient habillées de la même manière que les hommes, si ce n'est que leur Tunique n'avoit point de manches, & qu'elle laissoit une partie de la gorge découverte. *Nec alius fœminis quam viris habitus, nisi quod fœminæ sæpius lineis amictibus velantur, eosque purpurâ variant, partemque vestitûs superioris, in manicas non extendunt, nudæ brachia ac lacertos, sed & proxima pars pectoris patet.* Tacit. Germ. Cap. XVII.

(69) Ci-dessus Chap. IV. p. 256.

(70) *Gerunt & ferarum pelles, proximi ripæ negligenter, ulteriores exquisitius, ut quibus nullus per commercia cultus. Eligunt feras, & detracta velamina spargunt maculis, pellibusque belluarum, quas exterior Oceanus, atque ignotum mare gignit.* Tacit. Germ. Cap. XVII.

Gaulois conſerverent cette marque de diſtinction, long-tems après que le commun du peuple eut quitté les habits de peau. Ainſi Pline, parlant d'un Chevalier Romain, originaire d'Arles, (71) dit qu'il étoit *Paternâ gente pellitus*, c'eſt-à-dire qu'il deſcendoit d'une ancienne Nobleſſe des Gaules. Les Rois (72) & la Nobleſſe des Viſigoths étoient encore habillez de Peliſſe du tems de Sidonius Apollinaris. Eginhard remarque auſſi, (73) que Charlemagne portoit ordinairement en hyver un Saye de peau de loutre ou de martre. Enfin Helmoldus, qui écrivoit ſous l'empire de Fréderic Barberouſſe (74), ſe plaint que de ſon tems on ſoupiroit en Allemagne après les Peliſſes de martre, comme après la ſouveraine félicité; ſelon les apparences, parce CHAP. VI.

(71) *At hercule Pompejum Paulinum, Arelatenſis equitis Romani filium, paternâque gente pellitum, quòd XII. pondo argenti habuiſſet, apud exercitum, ferociſſimis gentibus oppoſitum ſcimus.* Plin. XXXIII. Cap. 11. p. 69.

(72) *Stetit ante pellitos reges.* Sid. Apoll. L. VII. Ep. 9. p. 195. *In media pelliti principis aula.* Idem Panegyr. Aviti vſ. 219... *Regeſque Getarum, Reſpice, queis oſtro contempto & vellere ſerum, Eximius decor eſt, tergis horrere ferarum.* Proſp. Aquit. de Providentia Dei p. 601. *Crinigeri ſedére Patres, pellita Getarum Curia.* Claudian. de Bello Getic. vſ. 499. Le Patrice Ricimer eſt appellé *Pellitus Geta.* Ennodi. vita Epiphan.

(73) *Ex pellibus lutrinis vel murinis thorace confecto, humeros ac pectus muniebat.* Eginhard Cap. XXIII.

(74) *Pruſi pellibus abundant peregrinis, quarum odor letiferum noſtro orbi ſuperbiæ venenum propinavit, & illi quidem ut ſtercora hæc habent, ad noſtram credo damnationem, qui ad marturinam veſtem anhelamus, quaſi ad ſummam beatitudinem.* Helmold, Cron. Slav. Lib. I. Cap. 1.

CHAP. VI. parce qu'elles étoient affectées à la premiere Nobleſſe, & aux Chanoines des Cathedrales.

Lorſque les habits de toile commencerent enſuite à s'introduire, (75) les perſonnes accommodées & les gens de qualité ſe diſtinguerent, en faiſant broder ſur leurs Sayes & ſur leurs Tuniques, des bordures, des rayes, des bandes, des carreaux, chargez d'une infinité de fleurs & d'ornemens de toute ſorte de couleurs, mais principalement de pourpre. En général, les (76) habits bigarrez étoient ſi fort à la mode parmi la plûpart des peuples Celtes, qu'on les reconnoiſſoit à cette mar-

(75) *Hiſpanorum mulieres veſtibus utuntur floridis.* Strabo III. 155. *Hiſpani linteis prætextis purpura tunicis, candore miro fulgentibus conſtiterant.* Livius XXII. 46. *Galli veſtibus utuntur magnificis, tunicas habent omnis generis coloribus interſtinctas... ſaga ſtriata geſtant... laterculis, qui multis floribus referti ſunt, interſtincta.* Diod. Sic. V. 213. *Virgatis lucent ſagulis.* Æneid. VIII. vſ. 660. Ad quæ Servius: *Quæ habebant in virgarum morem deductas vias, & benè alluſit ad Gallicam linguam, per quam virga purpurea dicitur. Virgatis ergo, ac ſi diceret purpuratis.* Servius p. 546. *Wirken* en Allemand ſignifie broder, brocher. *Gallus* qui cum Torquato conflixit, *verſicolori veſte.* Livius VII. 10. *Germanorum fœminæ lineos amictus purpurâ variant.* Tacit. Germ. Cap. XVII. *Longobardorum veſtes lineæ, ornatæ inſtitis latioribus vario colore contextis.* Paul. Diac. Hiſt. Long. Lib. IV. 7. p. 398. *Linea veſtimenta Gothorum magnifica.* Eunap. Sard. in Excerpt. Legat. p. 20.

(76) Olympiodore dit, par exemple, que du tems de Conſtance, fils de Conſtantin le Grand, on trouva en Thrace trois ſtatues, vêtues à la manière des Barbares, d'habits de différentes couleurs. Olympiod. Excerpt. ex Photio in Hiſtor. Byzant. T. I. p. 10. *Viridantia ſaga, limbis marginata puniceis.* Sidon. Ap. Lib. IV. Ep. 20. Voyez ci-deſſus p. 309. Note (60).

marque. A la fin ces peuples naturellement vains & fiers, dégenererent entierement de l'ancienne ſimplicité (77), & donnerent dans tous les excès de la magnificence & du luxe. Il eſt certain cependant, que les dorures & les habits riches leur ſont venus d'ailleurs. Le commerce que les Phocéens & les Phéniciens faiſoient ſur toutes les côtes de la Mediterranée, porta d'abord le luxe dans les Provinces maritimes de l'Eſpagne, des Gaules & de l'Italie. Il ſe répandit inſenſiblement de-là par toute l'Europe. Du tems de Jules-Céſar, les Germains étoient encore habillez de peaux. Du tems d'Herodien (78), ils portoient déja des Sayes chamarrez d'argent. CHAP. VI.

Je ne dois pas oublier ici, que les loix de la bienſéance ne permettoient pas aux Celtes de paroître en public ſans leurs armes. Ils ſe rendoient (79) aux Aſſemblées civiles & Les Celtes ne paroiſſoient point en public ſans leurs armes.

(77) *Hiſpani ſumtuoſiſſimis induuntur veſtibus.* Athen. II. 6. Chryxi Boji, *Auro virgatæ veſtes.* Sil. Ital. L. IV. vſ. 155. *Qui honores gerunt apud Gallos, veſtes tinctas atque auro variegatas uſurpant.* Strabo IV. 197.

(78) *Germani chlamydes argento variegatas geſtant.* Herodian. Lib. IV. p. 343.

(79) *Celtæ ferro accincti Reipublicæ negotia tractant.* Nicol. Damaſc. ap. Stob. Serm. 164. p. 470. *Galli armati, ita mos gentis erat, in concilium venerunt.* Livius XXI. 20. *Armatum Concilium apud Gallos.* Cæſar V. 56. VII. 21. *Germani armati conſidunt. Si diſplicuit ſententia, fremitu aſpernantur, ſin placuit, frameas concutiunt.* Tacit Germ. Cap. II. Hiſtor. IV. 64. *Germani nihil publicæ, neque privatæ rei, niſi armati agunt.* Tacit. Germ. 13. *Ad negotia, nec minùs ſæpe ad convivia, procedunt armati.* Tacit. Germ. 22. *Adſtant à tergo* (Celtis) *cœnantibus, qui pendentes clypeos pro armis geſtant. Haſtati verò ex adverſo in orbem ſedent, ac utrique cibum cum*

CHAP. VI. & religieuſes, avec l'épée, le bouclier & la lance, & ils traitoient dans le même équipage toutes leurs affaires publiques & particulieres. Cet uſage s'étendoit encore aux viſites familieres, & même aux feſtins. Quand on ſe mettoit à table, les conviez gardoient leur épée, & avoient derriere eux des ſervans d'armes, qui tenoient le bouclier & la lance de leurs maîtres. D'abord que le repas étoit fini, chacun reprenoit ſon armure complette, & la gardoit dans les jeux, dans les courſes, dans les danſes, & dans les autres exercices dont les feſtins étoient ordinairement ſuivis. Il en étoit de même des Danſes ſacrées, qui faiſoient parmi les Barbares une partie conſiderable du culte de la Divinité. Un Celte ne paroiſſoit donc jamais ſans ſes armes. Il les épouſoit (80) en quelque maniere. Après les avoir portées depuis l'âge viril juſqu'à la vieilleſſe decrépite (81), il faloit encore qu'on les brûlât, (82) ou qu'on les enterrât avec lui. Cet attachement des

dominis capiunt. Athen. ex Poſidonio, Athen. IV. Cap. 12. *Dextera non ſegnis fixo dare vulnera cultro, Quem vinctum lateri, barbarus omnis habet.* Ovid. Triſt. L. V. Eleg. 7. vſ. 19.

(80) On voit dans les Loix des Lombards, qu'il n'étoit pas permis de prendre pour gage l'épée d'un particulier. *In compoſitione Widrigild volumus ut ea dentur, quæ in lege continentur, excepto accipitre & ſpathâ, quia propter illa duo aliquoties perjurium committitur, quando majoris pretii, quàm illa ſint, eſſe jurantur.* Leg. Longob. L. I. Tit. 9. Leg. 33. p. 533. Capitular. Lib. IV. Tit. 21.

(81) *Et tremulos regit haſta gradus, & nititur altis, Pro baculo, contis non exarmata ſenectus.* Claudianus de Bello Get. vſ. 501. Tacit. Germ. Cap. 13.

(82) Cæſar VI. 19. *Sua cuique arma, quorumdam igni & equus adjicitur.* Tacit. Germ. Cap. 27.

des Celtes pour leurs armes alloit ſi loin, qu'ils préféroient de perdre la vie, plutôt que de les quitter. Ainſi Tite-Live rapporte, que (83) Caton ayant jugé à propos de déſarmer tous les Eſpagnols qui demeuroient en deçà de l'Ebre, la peine parut ſi dure & ſi mortifiante à ces peuples, qu'il y eut une infinité de perſonnes qui s'ôterent la vie. Tacite remarque auſſi (84), qu'un Germain qui perdoit ſon bouclier dans une bataille, étoit déshonoré pour le reſte de ſes jours. Banni du commerce des hommes, il n'avoit point d'autre reſſource pour finir ſon opprobre, que de ſe donner lui-même la mort qu'il n'avoit point trouvée dans le combat. Il ne faut donc pas être ſurpris que l'on ait accuſé les Celtes d'adorer leurs armes, & d'en faire de véritables Divinitez. L'imputation eſt à la vérité fauſſe, mais ils y donnoient occaſion. D'un côté, quand ils étoient appellez à prêter ſerment, ils juroient (85) par Dieu

(83) *Conſul arma omnibus eis Iberum Hiſpanis ademit, quam rem adeò ægrè paſſi, ut multi mortem ſibimet ipſis conſciſcerent. Ferox genus, nullam vitam rati ſine armis eſſe.* Livius Lib. XXXIV. 17. *Hiſpanis arma ſanguine ipſo cariora.* Juſtin XLIV. 2.

(84) *Scutum reliquiſſe, præcipuum flagitium. Nec aut ſacris adeſſe, aut concilium inire, ignominioſo fas; multique ſuperſtites bellorum, infamiam laqueo finierunt.* Tacit. Germ. 6. La même choſe avoit lieu parmi les Grecs. Voyez ce qui eſt dit d'Epaminondas, Cicero de Finib. L. II. Cap. 30. Epiſt. ad Lucej. V. 12.

(85) *Toxaris jurat per ventum & acinacem.* Lucian. Toxar p. 630. *Anacharſis per acinacem & Zamolxim.* Lucian. Scyth. p. 340. *Saxones ſacramentis, ut eorum mos erat, ſuper arma patratis, pactum pro univerſis Saxonibus firmant.* Vita Dagobert. a-

CHAP. VI. Dieu & par leur épée ; & de l'autre, on avoit accoûtumé dans les armées, de planter en terre une épée ou une halebarde, autour de laquelle toute l'armée alloit faire ſes dévotions, parce qu'elle étoit la marque du *Mallus*, c'eſt-à-dire du lieu où ſe tenoient les Aſſemblées religieuſes & le Conſeil de guerre. Quoi qu'il en ſoit de cette imputation, que j'examinerai plus au long en parlant de la Religion des Celtes, il eſt conſtant que la coûtume de porter les armes en pleine paix, étoit commune à tous les peuples Scythes (86). C'eſt d'eux que les (87) Grecs & les (88) Perſes la tenoient. Ils deſcendoient les uns & les autres

pud Duchef. T. I. Cap. 31. p. 581. *Dani pacem firmam, ritu gentis, per arma juraverunt.* Adam. Bremenſis Cap. 30. On en trouve une infinité d'exemples dans les anciennes Loix des Allemans, des Ripuariens, des Saxons & des Lombards. Lindenbrog. Gloſſar p. 1358. & 1420.

(86) Tacite dit que les Sujons, (c'eſt-à-dire les Suedois,) ſont le ſeul peuple de la Germanie, où les particuliers n'ont pas la liberté de porter les armes, ni même de les garder dans leur maiſon. Ils obéïſſoient à des Rois abſolus, qui pour ſe maintenir, tenoient toutes les armes enfermées ſous la garde de quelques eſclaves. Tacit. Germ. Cap. 44.

(87) Ἐσιδηροφορούντο τε γὰρ οἱ Ἕλληνες. Ariſtotel. Polit. II. 8. *Olim omnis Græcia geſtabat arma. Athenienſes primi depoſuerunt... Multis etiam aliis in rebus, demonſtraverit quis, priſcos Græcos, eodem genere vitæ uſos, quo hujus ætatis Barbari utuntur.* Thucyd. Lib. I. Cap. 6. Homere repréſente Telemaque, ſe rendant à une aſſemblée, armé de ſa halebarde. Odyſſ. II. 10.

(88) *Omnes Perſæ promiſcuè, vel inter epulas, feſtoſque dies, gladiis cincti cernuntur. Quem Græcorum veterum morem, abjeciſſe primos Athenienſes, Thucydides auctor eſt.* Ammian. Marcellin. Lib. XXIII. Cap. 6. p. 383.

& les autres des Scythes. Quelque ancien que ſoit cet uſage, quelque univerſel qu'il ſoit encore aujourd'hui, il faut avouer cependant qu'il a quelque choſe de féroce, & qu'il eſt incompatible avec les Loix d'une bonne Police. Une Societé ne peut ſe former & ſe maintenir, que par l'engagement où entrent les particuliers, de ne ſe point offenſer réciproquement, & de laiſſer au Magiſtrat le ſoin de prévenir & de punir les injuſtices. Tout homme qui porte des armes dont il ne lui eſt pas permis de ſe ſervir contre ſes Concitoyens; tout homme qui tire l'épée dans un lieu où il peut appeller les Loix & le Magiſtrat à ſon ſecours, viole cette Loi fondamentale des Etats, qui défend aux particuliers de ſe rendre juſtice à eux-mêmes. Il ouvre la porte à tous les inconvéniens que les hommes ont voulu prévenir, en renonçant à l'égalité où ils naiſſent tous, pour ſe ſoûmettre à des Juges & à des Magiſtrats. Il eſt vrai que les Scythes croyoient excuſer cet abus, en diſant (89) qu'ils n'avoient point de villes fermées; & qu'étant par conſequent toûjours expoſez aux ſurpriſes d'un ennemi, ils étoient obligez de ſe tenir continuellement en garde, & d'avoir toûjours leurs armes prêtes. Mais ce n'étoit-là dans le fond qu'un pur prétexte. D'un côté, la plûpart des peuples Scythes avoient aſſez pourvû à l'inconvénient, en ravageant (90) au long & au large toutes les contrées qui confinoient à leur païs. D'un au-

CHAP. VI.

(89) Lucian. de Gymnoſ. p. 803.
(90) Ci-deſſus Livre II. Chap. 3. p. 247.

CHAP. VI.

autre côté, s'ils avoient pû se résoudre à laisser leurs voisins en paix, personne n'auroit assurement pensé à attaquer des gens avec qui il n'y avoit rien à gagner. La véritable raison pour laquelle les Scythes alloient partout avec leurs armes, c'est qu'ils n'avoient point d'autre métier que la guerre. Accoûtumez à vivre de pillage, ils se tenoient toûjours en état de courir par-tout où il y avoit quelque butin à faire, & de forcer tout ce qui osoit leur résister. Thucydide avoue la chose sans aucun detour (91) : *Les anciens habitans de la Grece étoient des brigands. C'est l'origine de la coûtume que quelques peuples conservent encore, d'aller par-tout avec leurs armes.* D'ailleurs, quoique les Scythes eussent des Rois, & des Juges qui administroient la justice dans les Cantons, ils ne se soûmettoient jamais tellement à leurs Chefs, qu'ils ne se reservassent la liberté de se rendre justice à eux-mêmes, quand leur honneur ou leur intérêt le demandoit ainsi. Toutes les fois qu'un Scythe étoit tiré en cause devant le Magistrat (92), il lui étoit permis d'offrir le duel à son Antagoniste, qui de son côté ne pouvoit pas refuser de vuider la querelle à la pointe de l'épée, en présence du Magistrat, qui donnoit toûjours gain de cause au victorieux.

Il faut que les Grecs & les Romains eussent bien compris, que la coûtume de porter des armes dans un Etat qui n'est pas en guerre, alloit au renversement de toute poli-

(91) Thucyd. Lib. I. Cap. 5. p. 3.
(92) Voyez ci-dessous Chap. II. où cette matière est traitée plus au long.

police. C'eſt une des premières choſes (93) qu'ils corrigerent, lorſqu'ils eurent une fois conçû le deſſein d'établir un bon ordre dans leurs Etats, & d'en regler l'intérieur par de bonnes Loix. Les Grecs conſerverent ſeulement dans leurs ſpectacles, les danſes & les courſes de gens armez, parce que ces exercices, qui étoient un divertiſſement pour les ſpectateurs, formoient encore la jeuneſſe aux travaux militaires. Les Romains auſſi retinrent de cette ancienne coûtume, premièrement la danſe des Saliens, dont j'ai déja fait mention (94), & dont j'aurai encore occaſion de parler dans l'un des Chapitres ſuivans. En ſecond lieu, la fête où les Citoyens Romains offroient leurs ſacrifices, armez de pied en cap. Ils l'appelloient (95) *Armiluſtrium*, la revuë des armes. Elle venoit originairement des peuples Celtes, qui dans l'Aſſemblée de Mars, faiſoient la revuë des hommes & des armes, & offroient en même tems des CHAP. VI.

(93) Voyez la page 318. Note (87) Lucien remarque, que ce n'étoit pas l'uſage des Grecs de porter quelque arme, ni de ceindre l'épée en tems de paix. Il étoit même défendu, ſous peine d'amende, d'en porter dans les villes, à moins d'un cas de néceſſité. Lucian. de Gymnoſ. p. 803. On ſçait auſſi, que parmi les Romains perſonne ne portoit des armes dans la ville, à la réſerve des Soldats. Marc-Antoine ayant un jour paru en public, l'épée au côté, le peuple ſoupçonna qu'il aſpiroit à la Monarchie. On peut voir ce que Roſinus a dit ſur ce ſujet dans ſes Antiquitez Romaines.

(94) Ci-deſſus Liv. I. Chap. 10. p. 107.

(95) *Armiluſtrium, ab eo quod in armiluſtrio armati ſacra faciunt.* Varro de Ling. Lat. V. p. 49. Edit. Popmæ.

CHAP. VI.

des ſacrifices pour le ſuccès de la campagne.

Lorſque les peuples Celtes commencerent à connoître la Religion Chrétienne, les Princes & les Evêques ne négligerent rien pour abolir (96) une coûtume, auſſi oppoſée au bien des Etats, qu'incompatible avec les Loix du Chriſtianiſme. Malgré cela l'uſage de porter des armes a repris le deſſus. On y eſt ſi accoûtumé, que l'on voit ſans étonnement, (97) *qu'en pleine paix & dans une tranquillité publique, des Citoyens entrent dans les Temples, aillent voir des femmes, ou viſitent leurs amis, avec des armes offenſives; & qu'il n'y ait preſque perſonne qui n'ait à ſon coté de quoi pouvoir d'un ſeul coup en tuer un autre.* C'eſt une nouvelle preuve, que les peuples même qui ſe piquent d'être polis & civiliſez, plus que tous

(96) *De armis intra patriam non portandis, id eſt ſcutis, lanceis & loricis.* Additiones Caroli M. ad Leg. Salic. de anno 803, apud Lindenbrog. p. 353. *Ut nullus ad mallum, vel ad placitum intra patriam, arma, id eſt ſcutum & lanceam portet.* Car. Mag. in Leg. Bajuar. ap. Lindenb. p. 443. *De armis intra patriam non portandis, id eſt ſcutis, lanceis & loricis.* Imp. Carolus, Leg. Longob. p. 585. Capitular. Lib. III. Tit. 3. p. 874. Tit. 22. p. 877. Dans les Capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, il eſt défendu de venir à l'Egliſe avec ſes armes. Lib. VII. Tit. 202. p. 1087. Voyez auſſi Leg. Pipini & Lotharii Leg. Longob. Lib. II. Tit. 43. p. 643. *Laicis verò qui apud nos ſunt, arma portare non præjudicamus, quia antiquus mos eſt, & ad nos uſque pervenit.* Synod. Mogunt. Can. 17. *Ut nemo gladium in Eccleſia portet, regali tantùm excepto.* Decret. Synod. Salagunſt. Can. 8. apud Lindenbr. in Gloſſ. p. 1358. L'Empereur Fréderic II. renouvella ces défenſes. Conſtit. Siculæ L. I. Tit 9. p. 705.

(97) La Bruyere Diſcours ſur Théophraſte.

tous les autres, ne laiſſent pas d'être barbares & féroces à bien des égards. CHAP. VI.

CHAPITRE SEPTIEME.

IL me reſte à dire un mot de quelques ornemens qui étoient particuliers aux peuples Celtes.

I. Il eſt conſtant qu'ils portoient tous une longue chevelure (1), & qu'on les reconnoiſſoit On reconnoiſſoit les Celtes

(1) *Ex gentibus, Celtæ ac Scythæ comam alunt.* Clem. Alex. Pædag. III. p. 267. *Luſitani crines, mulierum in modum, demittunt.* Strabo III. 155. *Gallia omnis Comata uno nomine appellata.* Plin. Lib. IV. Cap. 17. p. 482. *Promiſſæ comæ Gallogræcorum.* Livius XXXVIII. 17. *Belgæ comam alunt.* Strabo IV. 196. *Et nunc tonſe Ligur, quondam per colla decora, Crinibus effuſis toti prælate Comatæ.* Lucan. I. 442. *Ligures multis nominibus maximè capillati.* Plin. L. III. 4. p. 417. *Capillatorum plura genera ad confinium Liguſtici maris.* Plin. III. 20. p. 376. *Lygii comati.* Dio. Caſſ. LIV. p. 538. *Britanni capillo ſunt promiſſo.* Cæſar V. 14. *Crinigeræ catervæ Germanorum.* Sidon. Apollin. Carm. 12. *Crinigeros Caycos.* Lucan. I. vſ. 462. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes directo capillo.* Vitruv. VI. 1. p. 104. Θρῆικες ἀκρόκομοι. Homer. Iliad. IV. vſ. 533. *Non coma, non ulla, barba reſecta manu.* Ovid. de Getis Triſt. L. V. Eleg. 7. vſ. 18. Olympiodore dit, que les trois ſtatues dont j'ai fait mention ci-deſſus page 314. Note (76) étoient vêtues d'habits de différentes couleurs, & qu'elles avoient de longs cheveux, à la façon des Barbares, c'eſt-à-dire des Goths. *Alani non tantopere comam alunt ac Scythæ.* Lucian. Toxari p. 637. *Scythis Bactrianiſque intonſæ comæ.* Curtius IV. Cap. 9. p. 148. *Perſæ criniti,* Herodot. VI. 19.

CHAP. VII.

soit à cette marque. C'étoit celui de tous les ornemens dont les hommes & les femmes étoient le plus (2) jaloux, & pour lequel ils se mettoient le plus en fraix. Les Grecs & les Romains portoient anciennement de longs cheveux, comme les Scythes & les Celtes. Au moins (3) Homere donne souvent aux Grecs le nom de chevelus. Juvenal donne la même (4) épithète aux anciens Consuls de la République Romaine. Dans la suite on se conforma à Rome & en Grece, à l'usage des Orientaux, qui se rasoient la tête, ou qui portoient au moins les cheveux fort courts, pour n'en être pas incommodez dans les chaleurs. Il faut en excepter pourtant les Lacedémoniens (5), qui conserverent plus longtems que les autres Grecs, les coûtumes & la manière de vivre des Scythes.

Celtes a leurs longs cheveux.

II.

(2) Tacite, parlant de la peine que les Germains infligeoient aux femmes adultères, dit: *Accisis crinibus nudatam, coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.* Tacit. Germ. Cap. 19. Les Lombards condamnoient à la même peine, les femmes qui, à l'instigation de leurs maris, usoient de violence pour déposseder quelqu'un de ses biens. *Publicus faciat eas calvare, & fustare per vicos vicinantes ipsius loci.* Leg. Long. apud Lindenbr. p. 544.

(3) Καρηκομόωντας Ἀχαιούς. Homer. Iliad. II. vs. 11.

(4) *Ipse capillato diffusum Consule potat.* Juvenal. Satyr. V. 30. *Intonsi avi.* Ovid. Fast. II. vs. 29.

(5) *Apud Lacones laudabile est comam nutrire.* Aristotel. Rhetor. Lib. I. Cap. 9. *Charilaus Rex Lacedæmoniorum, interrogatus cur comam Spartani nutrirent? respondit, quia omnium ornatuum hic minimo constat sumptu.* Plutarch. Apophteg. II. 189. Voyez aussi Pezron, Antiquité de la Langue & de la Nation des Celtes, p. 156.

CHAP. VII.

Qu'ils teignoient en rouge.

II. Diſtinguez par une longue chevelure, les peuples Celtes l'étoient encore par une autre coûtume, qui n'étoit pas moins générale. Leurs cheveux étoient naturellement blonds. Au lieu de les entretenir de cette couleur, ils s'étudioient à les rendre (6) non ſeulement ardens, mais véritablement roux. Ils ſe ſervoient pour cela d'une eſpece de pomade ou de ſavon, qu'ils compoſoient avec du ſuif, de la cendre & de la chaux, & dont ils avoient grand ſoin de ſe frotter tous les jours les cheveux & la barbe. Il eſt facile de comprendre après cela, pourquoi on ne trouvoit dans toute la Celtique, (7) que des gens parfai-

(6) *Infantes apud Galatas, à nativitate quàm plurimum ſunt albis capillis; procedente verò ætate in paternum colorem mutantur.* Diodor. Sicul. L. V. p. 214. *Galli capillos naturâ habent rufos, ſed arte quoque nativum colorem augere ſtudent. Calcis enim lixiviâ frequenter capillos lavant, eoſque à fronte ad verticem, atque inde ad cervicem, ut eò magis ſint conſpicui, retorquent; Satyros igitur & Panas aſpectu referunt. Hac enim culturâ ita denſantur, ut ab equorum ſetis nihil differant.* Diod. Sic. V. 212. *Medicamentum quo mulieres Gallorum comam inungentes, eam, in auri morem, rutilam & fulvam efficiunt.* Plut. Amat. T. II. p. 771. *Sapo Galliarum inventum, rutilandis capillis. Fit ex ſebo & cinere, optimus fagino, & caprino; duobus modis ſpiſſus ac liquidus: uterque apud Germanos, majore in uſu fœminis quàm viris.* Plin. Lib. XVIII. Cap. 12. p. 624. *Cauſtica Teutonicos accendit ſpuma capillos.* Martial. XIV. Epigr. 25. *Videbat* (Alamannos) *lavantes, alios quoſdam comam rutilantes ex more.* Amm. Marcell. XXVII. Cap. 2. p. 476. *Quod Burgundio cantat eſculentus, infundens acido comam butyro.* Sidon. Apoll. Carm. 12.

(7) *Hiſpanus comam rutilus.* Sil. Ital. L. XVI. vſ. 471. *Promiſſæ & rutilatæ comæ Gallorum.* Livius XXXVIII. Cap. 17. *Aurea cæſaries ollis,* de Gallis

CHAP. VII.

faitement roux. La mode vouloit, que les hommes & les femmes teignissent leurs cheveux de la manière que je viens de le dire. Ainsi, lorsque (8) Caligula & Domitien voulurent triompher des Germains, sur lesquels ils n'avoient fait aucun prisonnier, ils prirent le parti de ramasser tout ce qu'ils trouverent de gens d'une taille avantageuse, & les obligerent à laisser croître leurs cheveux & à les teindre en rouge. Sans cette précaution, personne ne les auroit pris pour des Germains. (9) Fes-

Virg. Æneid. VIII. vs. 659. *Galli rutili.* Amm. Marcellin. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Rutilæ Caledoniam habitantium comæ, magni artus, Germanicam originem adseverant.* Tacit. Agric. Cap. II. *Rutilæ comæ* Germanorum. Idem Germ. Cap. 4. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes, directo capillo & rufo.* Vitruv. VI. Cap. 1. p. 104. *Rutilâ comâ & candore corporis indicans Provinciam.* Hieronym. vita Hilarion. T. I. p. 159. *Rutili sunt Germaniæ vultus.* Calpurn. Flaccus Declam. 2. *Coma illi rubore cute concolor.* Sid. Ap. L. IV. Ep. 20. *Nec est Æthiopis inter suos insignitus color, nec rufus crinis apud Germanos.* Senec. de Ira Lib. III. Cap. 26. p. 452. *At tu transcendens Germanice fata tuorum, Jam puer auricomo performidate Batavo.* Sil. Ital. L. III. vs. 607. *Hæc Lybicos pars tam flavos gerit altera crines, Ut nullas, Cæsar, Rheni se dicat in arvis, Tam rutilas vidisse comas.* Lucan. X. vs. 129. *Prolixo crine rutilantia corpora Francorum.* Eumen. Panegyr. Constant. Chlori Cap. 16. p. 177. *Budini natio valde glauca & rufa.* Herodot. Lib. IV. Cap. 108.

(8) *Caligula procerissimum quemque Galliarum* ad Germanicum triumphum *legit, coegitque rutilare & submittere comam.* Sueton. Calig. Cap. 47. *Domitiano inerat conscientia, derisui fuisse nuper falsum è Germanis triumphum, emptis per commercia, quorum habitus & crines in captivorum speciem formarentur.* Tacit. Agric. Cap. 39.

(9) *Rutilium, rufum significat, cujus coloris studiosæ etiam antiquæ mulieres fuêre.* P. Festus p. 72.

CHAP. VII.

Feſtus & (10) Valere Maxime ont remarqué, que dans les premiers tems de la République, les Dames Romaines teignoient leurs cheveux en rouge avec de la cendre. Ce n'eſt pas la ſeule fois (11) que j'aurai occaſion de montrer, que les Romains ne différoient en rien des Celtes, avant que les coûtumes des Grecs euſſent prévalu au milieu de ce nouveau peuple, qui ſe forma d'un mêlange des anciens habitans du païs, avec les Grecs qui avoient paſſé dans le Royaume de Naples. Au reſte, les Romains rentrerent encore dans le goût des cheveux roux, du tems d'Auguſte & de ſes ſucceſſeurs. Je ne parlerai pas ici des Empereurs Caracalla & Gallien (12), qui ſe conformerent à cet égard à la mode des Germains. Ces Princes avoient leurs raiſons, pour flatter des peuples auxquels ils avoient confié la garde de leur perſonne. Il étoit bien plus glorieux pour les peuples Celtes, de voir les Dames Romaines rendre hommage à leur chevelure, (13) en faiſant venir à grands fraix, du

(10) *Quò formam ſuam concinniorem efficerent, ſumma cùm diligentia capillos cinere rutilârunt.* Valer. Max. Lib. II. Cap. I. p. 43.

(11) Voyez ci-deſſus Livre I. Chap. 10. pag. 106-110.

(12) *Caracalla rufos capillos capiti imponebat, ad modum Germanicæ tonſuræ.* Herodian IV. p. 343. *Gallienus crinibus ſuis, auri ſcobem aſperſit.* Treb. Pollio. Gallien. p. 232. *Cum ſuis ſemper flavum crinem condidit.* Idem. p. 250.

(13) *Nunc tibi captivos mittet Germania crines, Culta triumphatæ munere gentis eris, O quàm ſæpe comas aliquo mirante rubebis, Et dices emtâ nunc ego merce probor, Neſcio quam pro me laudat nunc iſte Sicambram.* Ovid. Amor. Lib. I. Eleg. 14. vſ. 45.

Va-

CHAP. VII.

du fond des Gaules & de la Germanie, des tours de cheveux, ou des (14) Savonettes pour teindre leurs propres cheveux en rouge. Tertullien (15) & St. Jerôme ont relevé cet abus, avec une sévérité qui paroîtroit outrée, s'il n'étoit constant qu'il avoit sa source dans un esprit de galanterie, & que les Courtisanes (16) avoient le plus contribué à introduire cette nouvelle mode dans la Capitale de l'Empire.

On distinguoit les peuples par la manière différente

III. Ce que je viens de remarquer, regarde les peuples Celtes en général. On les reconnoissoit tous à leur chevelure longue & rousse. On distinguoit après cela les divers peuples de la Celtique, par la manière dif-

Fœmina canitiem Germanis inficit herbis, Et melior vero quæritur arte color; Fœmina procedit densissima crinibus emtis, Proque suis alios efficit ære suos. Idem Art. Amat. Lib. III. vs. 163. *Arctoa de gente comam tibi Lesbia misi, Ut scires quantò sit tua flava magis.* Martial. L. V. Ep. 69. *Caustica Teutonicos accendit spuma capillos, Captivis poteris cultior esse comis.* Martial. XIV. Ep. 25.

(14) *Et mutat Latias spuma Batava comas.* Martial. VIII. 33. *Si mutare paras longævos cana capillos, Accipe Mattiacas, (quo tibi calva?) pilas.* Idem XIV. 26.

(15) Tertullien dit, que les Dames Romaines qui teignent leurs cheveux en rouge, renient leur nation & leur patrie. St. Jerôme dit, qu'elles prennent les livrées de l'enfer. *Video quasdam & capillum croco vertere. Pudet eas etiam nationis suæ, quod non Germanæ aut Gallæ sint procreatæ, ita patriam capillo transferunt.* Tertullian. de cultu fœmin. Cap. 6. *Ne capillum irrufes, & ei aliquid de Gehennæ ignibus auspiceris.* Hieronym. Ep. VII. ad Lætam T. I. p. 36.

(16) Juvenal dit de Messaline. *Et nigrum flavo crinem abscondente galero, Intravit calidum veteri centone lupanar.* Juvenal, Sat. VI. vs. 120.

CHAP. VII.

dont ils accommodoient leurs cheveux.

différente dont ils accommodoient leurs cheveux. (17) Les Thraces, par exemple, les Goths, les Saxons, les Pelasges, ne laissoient croître que les cheveux qui tombent sur les épaules, & se rasoient tout le devant de la tête.

On a remarqué qu'ils prenoient cette précaution, pour empêcher que dans la mêlée l'ennemi ne les empoignât par les cheveux. Les Sicambres, (18) les Lombards & quelques

(17) *Archemachus Euboœensis Curetas ait Chalcidem incoluisse, cumque continenter de Lelanto campo dimicarent, anterioreque eos comâ hostes apprehenderent, & prosternerent, comam alere in occipite, radere sinciput cepisse : inde Curetes dicti à coma : ἀπὸ τῆς κεφαλῆς.* Strabo X. p. 465. Les Curetes dont il s'agit ici, étoient les anciens habitans de l'Isle d'Eubée, c'est-à-dire les Abantes, qu'Homere appelle aussi *ὄπιθεν κομόωντες.* Iliad. Catolog. L. II. vs. 48. Les Abantes étoient venus de Thrace. Strabo X. 447. C'est d'eux que l'Isle avoit reçû le nom d'Abantis. Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 9. p. 79. & 68. 70. Ils disputerent long-tems aux nouveaux Grecs la possession de la plaine la plus fertile de l'Isle, où il y avoit aussi des eaux minerales. Ils l'appelloient en leur Langue *Lelant.* Strabo I. 58. *Lelantus campus super Chalcidem, ubi aquæ calidæ, ad morbos sanandos aptæ.* Idem X. 447. *Flumine Lelanto aquisque calidis, quæ Hellopiæ vocantur.* Plin. IV. 12. p. 188. *Land* signifie en Allemand un païs, une campagne. *Helffen*, aider, guérir. Synesius, parlant des Goths, dit : *Flavos illos, & Euboico more comatos.* Oratione de Regno p. 23. Sidonius Apollinaris dit des Saxons : .. *Crinibus ad cutem recisis, Decrescit caput, additurque vultus.* Lib. VIII. Ep. 9.

(18) *Hic tonso occipiti senex Sicamber.* Sid. Ap. L. VIII. Ep. 9. *Longobardi se à cervice usque ad occipitium radentes nudabant, capillos à fronte usque ad os demissos habentes, quos ab utraque parte in fron-*

CHAP. VII.

ques autres peuples de la Germanie, avoient une coûtume toute oppoſée. Ils ſe raſoient le derriere de la tête, & rangeoient ſur les deux joüës, les cheveux qu'ils gardoient ſur le devant. C'eſt, ſelon les apparences, à cet égard, que (19) l'Empereur Caracalla imitoit la tonſure des Germains. Les (20) Francs ſe raſoient tout le tour de la tête, & n'avoient des cheveux que ſur le ſommet. Les (21) Gaulois & les Bretons laiſſoient leur che-

frontis diſcrimine dividebant. Paul. Diac. Hiſt. Long. L. IV. Cap. 7. p. 398. *Hic quoque monſtra domat, rutili quibus arca cerebri Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix, Setarum per damna nitet.* Sidon. Ap. Panegyr. Majorian. vſ. 238. Au reſte les Germains, & ſur-tout les Cattes, ne permettoient pas à leurs jeunes gens de ſe raſer la tête, à la manière uſitée dans leur nation, qu'ils n'euſſent tué un ennemi. Souvent auſſi les braves faiſoient vœu de ne ſe point raſer, qu'ils n'euſſent défait l'ennemi qu'ils avoient en tête. *Et aliis Germanorum populis uſurpatum, rara & privata cujuſque audentia, apud Cattos in conſenſum vertit, ut primùm adoleverint, crinem barbamque ſummittere, nec niſi hoſte cæſo exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum. Super ſanguinem & ſpolia revelant frontem. . . . ignavis & imbellibus manet ſqualor.* Tac. Germ. 31. *Civilis, barbaro voto, poſt cœpta adverſus Romanos arma, propexum rutilatumque crinem, patratâ demùm cæde legionum depoſuit.* Tacit. Hiſtor. IV. 61. Silius attribue la même coûtume aux Gaulois de l'Italie. *Occumbit Sarmens, flavam qui ponere victor, Cæſariem crinemque tibi, Gradive, vovebat, Auro certantem, & rutilum ſub vertice nodum.* Silius Ital. L. IV. vſ. 200.

(19) Voyez ci-deſſus p. 327. Note (12).

(20) Voyez un paſſage d'Agathias ci-deſſous p. 333. Note (27).

(21) *Rhodanique comâ intonſâ juventus.* Sil. Ital. L. XV. 671. *Britanni omni parte corporis raſâ, præter*

chevelure dans ſon entier, ſans en rien retrancher. Outre cela, il y avoit des Nations où les hommes, (22) pour paroître plus grands, retrouſſoient & nouoient leurs cheveux ſur le ſommet de la tête, en un ou pluſieurs toupets, qui reſſembloient à des cornes. D'autres peuples avoient conſervé la coûtume des anciens (23) Scythes, qui portoient leurs che- CHAP. VII.

ter caput & labrum ſuperius. Cæſar V. 14. Ces paroles *omni parte corporis raſâ*, ſont expliquées par un paſſage d'Athenée: *Omnes qui ad Occidentem habitant barbari picantur, & corpora radunt.* Athen. XII. Cap. 3. Et par le Scholiaſte d'Ariſtophane, Ἀποτέθρακεν, ἀνέτιλε. Ἐλειαίνοντο δὲ καὶ ἀπετίλλοντο οἱ Θρᾶκες τὰ αἰδοῖα: καὶ ἀποστομμένα εἶχον αὐτά p. 195.

(22) Voyez la page 325. Note (6) *Flava repexo, Gallia crine ferox.* Claudian. de Laud. Stiliconis L. II. vſ. 240. *Truces flavo vertice Galli.* Claudian. in Ruſin. II. vſ. 110. *Et rutilum ſub vertice nodum.* Silius ſupra Note (18). *Inſigne gentis obliquare crinem, nodoque ſubſtringere. Sic Suevi à ceteris Germanis, ſic Suevorum ingenui à ſervis ſeparantur. . . . Horrentem capillum retrò ſequuntur, ac ſæpe in ipſo ſolo vertice religant. Principes & ornatiorem habent.* Tacit. Germ. Cap. XXXVIII. *Triplex criſta jubas, effundit crine Suevo.* Silius Lib. V. vſ. 134. *Cærula quis ſtupuit Germani lumina, flavam Cæſariem & madido torquentem cornua cirro.* Juvenal. Satyr. XIII. vſ. 164. *Videmus cirros Germanorum, grana & cinnabara Gothorum.* Iſidor. Orig. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Crobyli barbarorum, cirri Germanorum.* Tertullian. de veland. Virgin. Cap. X. *Cirroque madente.* Sidon. Apoll. Panegyr. Major. vſ. 226.

(23) *Parthi Scythico more horrebant capillo incomto.* Plutarch. in Craſſo T. I. 557. *Alamannorum comæ fluentes.* Amm. Marcell. L. XVI. Cap. 13. p. 144. *Tu flexâ nitidus comâ vagaris, Hiſpanis ego contumax capillis.* Martial. X. 62. *Et nunc tonſe Ligur, quondam*

CHAP. VII.

cheveux épars & flottans sur les épaules. D'autres encore en faisoient une ou plusieurs tresses (24) qui leur pendoient sur le dos.

IV. Enfin l'on pouvoit distinguer encore au milieu de chaque peuple, (25) les Nobles, les Roturiers & les Esclaves, par la seule manière dont ils ajustoient leurs cheveux. Les grands Seigneurs y cherchoient beaucoup de façon. Ils avoient le privilege de porter les cheveux plus longs que le reste du peuple. Ainsi le nom de (26) *Capillati* étoit affecté par-

quondam per colla decora, Effusis crinibus toti prælate Comatæ. Lucan. I. 442. *Ligurum horrentes comæ.* Silius L. I. Pers. 628. *Saxonum diffusa scapulis cæsaries.* Abbas Ursp. apud Lindenb. Gloss. p. 1384.

(24) *Silurum intorti plerumque crines, Iberos trajecisse fidem faciunt.* Tacit. Agric. Cap. II. *Undantemque sinum nodis irrugat Iberis.* Statius Thebaid. IV. vs. 266. *Quid capillum ingenti diligentiâ comis, cùm illum vel effuderis more Parthorum, vel Germanorum nodo vinxeris, vel, ut Scythæ solent, sparseris?* Seneca Epist. CXXIV. *Rufus crinis & coactus in nodum apud Germanos.* Senec. de Ira Lib. III. Cap. 26. *Quæ crine vincit, Bætici gregis vellus, Rheniquè nodos.* Martial. V. 38. *Crinibus in nodum tortis venêre Sicambri.* Martial. I. 3. *Flavent capitibus intextis Getæ.* Isidor. XIX. C. 23. p. 1300.

(25) Voyez la page précedente Note (22).

(26) *Universis Provincialibus & Capillatis, Defensoribus & Curialibus in Suavia constitutis.* Epist. Theodoric. R. XLIX. ap. Cassiodorum. Var. IV. p. 75. *Crinigeri sedêre patres, pellita Getarum curia.* Claudian. de Bell. Get. vs. 499. *Dicenæus sacerdotibus Gothorum nomen Pileatorum contradens, reliquam gentem Capillatos dicere jussit, quod nomen Gothi pro magno susciplentes, adhuc in suis cantionibus reminiscuntur.* Jornand. Cap. II. C'est-à-dire, que dans les Hymnes qu'ils chantent à la louange

parmi les Goths à la Nobleſſe. Par la même raiſon les Francs donnoient aux Princes & aux Seigneurs de leur nation, le nom de (27) *Criniti*, *Crinigeri*, (28) *Criſtati*, c'eſt-à-

CHAP. VII.

ge. de leurs Héros, ils leur donnent le nom de *Capillati*. Il y a apparence que le mot que les Latins ont traduit par *Capillati*, eſt celui de *Langhaar*, que pluſieurs Princes ont porté en Thrace & en Illyrie. Voyez ci-deſſus Liv. I. Ch. 15. p. 174.

(27) *Si quis puerum crinitum ſine voluntate parentum totonderit.* Leg. Salic. p. 324. *Crinigero flaventes vertice reges* (Francorum). Claudian. de Laud. Stilicon. L. I. vſ. 203. *Reges Crinitos ſuper ſe creaverunt, de prima, & ut ita dicam nobiliori ſuorum familia.* Gregor. Tur. Lib. II. p. 278. *Burgundiones Clothomere humi jacente, promiſſam illius laxamque comam, & ad ſcapulas uſque demiſſam, protinus tunc conſpicati, confeſtim intellexerunt, ſe ducem boſtium occidiſſe. Solemne enim regibus Francorum, nunquam tonderi, ſed à pueris intonſi manent. Cæſaries tota decenter eis in humeros properdet, anterior coma è fronte diſcriminata, in utrumque latus deflectitur. Neque verò quemadmodum Turcis & barbaris, impexa iis & ſqualida ſordidaque coma, vel complicatione indecenter cirrata, ſed ſmigmata varia ipſi ſibi adhibent, diligenterque curant, idque velut inſigne quoddam, eximiaque honoris prærogativa, regio generi apud eos tribuitur. Subditi enim orbiculatim tondentur, neque eis prolixiorem comam alere facile permittitur.* Agath. L. I. p. 11. *Gundobaldus cùm natus eſſet in Galliis, & diligenti curâ nutritus eſſet, ut regum iſtorum mos eſt, criuium flagellis per terga demiſſis.* Gregor. Tur. VI. 24. p. 363.

(28) Le mot de *Criſtati* déſigne proprement une Crête, un de ces toupets dont j'ai parlé plus haut. p. 331. Note (22) Les Grecs ont rendu ce mot par celui de Τριχοροχάτοι, qui marque un homme qui porte trois crêtes de cheveux droits & heriſſez, comme la ſoye de cochon. C'eſt l'origine de la fable, que les Rois des Francs avoient ſur

CHAP. VII.

à-dire de Chevelus, parce que la chevelure étoit l'une des principales marques de leur dignité, dont on les (29) dégradoit en leur coupant les cheveux, ou en leur raſant la tête. On diſtinguoit auſſi (30) les Rois de Perſe à leur chevelure.

Les Auteurs qui ont parlé des Celtes, conviennent aſſez généralement, que ce n'étoit pas pour avoir une belle tête, ni pour donner de l'amour, qu'ils prenoient un ſi grand ſoin de leur chevelure, mais uniquement pour donner de la terreur à leurs ennemis. Clement d'Alexandrie dit, (31) *que cette épaiſſe chevelure avoit quelque choſe de terrible.* Il a raiſon en cela. Diodore de Sicile avoit remar-

ſur l'épine du dos, de la ſoye de cochon. *Dicebantur Francorum reges ex genere illo deſcendere* Criſtati, *quod interpretatur* Trichorochati. *Pilos enim habebant natos in ſpina dorſi, velut porci.* Paul. Diacon. Hiſt. Miſcell. Lib. XXII. p. 302. Hotom. Franco Gal. Cap. II. Beſſelius ad Eginh. Cap. I.

(29) Childebert dans ſa lettre à Clotaire lui dit: *Debes velociter adeſſe Pariſiis, & habito communi conſilio, pertractare oportet, quid de his fieri oporteat. Utrum inciſâ cæſarie, ut reliqua plebs habeantur, an certe his interfectis, regnum germani noſtri, inter noſmetipſos, æqualitate habitâ, dividatur.* Gregor. Turon. L. III. Cap. 18. p. 301. *Gundobaldum Chlotarius videns, comam capitis tondere juſſit.* Idem VI. 24. p. 363.

(30) Μέγας δὲ βασιλεὺς οὐχὶ διὰ τοῦτον κομᾷ. Ariſtophan. Plut. p. 7. Κομᾷ, τουτέστι σεμνύνεται τῇ περιουσίᾳ τῆς ἀρχῆς. Schol.

(31) *Gentium Celtæ & Scythæ comuntur,* (κομῶσιν) *ſed non ornantur.* (κοσμῶνται). *Habet enim terribile aliquid denſum capillitium barbari, & flavus color bellum minatur, cognatus enim ſanguine.* Clem. Alex. Pædag. III. 267.

marqué avant lui, (32) que les Gaulois avec leurs cheveux épais & rudes reſſembloient véritablement à des Satyres. Tacite auſſi reconnoît (33), que les Sueves retrouſſoient & nouoient leurs cheveux pour paroître plus grands & par conſequent plus redoutables aux yeux de l'ennemi. St. Clement ajoute, (34) *que ces cheveux rouges, dont la couleur approchoit de celle du ſang, ſembloient annoncer & porter avec ſoi la guerre.* On peut pardonner cette pointe à un Orateur, d'autant plus qu'il paroît par la manière dont il s'exprime, que la penſée venoit de lui. Je n'excuſe pas auſſi facilement les Hiſtoriens qui l'ont copiée & miſe ſur le compte des Celtes. (35) *Ils croyoient*, dit Mr. Mezeray, *que cette couleur rouge menaçoit de mettre tout à feu & à ſang.* La vérité eſt, que les Celtes cherchoient d'avoir les cheveux épais & rudes. Le ſavon qu'ils employoient pour cela, avoit encore la qualité de leur donner une couleur rouſſe, qui étoit eſtimée autrefois, autant que des cheveux parfaitement blonds ou noirs le ſont aujourd'hui.

V. J'aurois preſque oublié de parler de la manière dont les peuples Celtes portoient la barbe. (36) L'uſage le plus commun étoit, de

(32) Ci-deſſus p. 325. Note (6).

(33) *Principes & ornatiorem habent. Ea cura formæ, ſed innoxiæ. Neque enim ut ament amenturve; in altitudinem quandam & terrorem adituri bella comti, ut hoſtium oculis ornantur.* Tacit. Germ. Cap. XXXVIII.

(34) Voyez la page précedente Note (31).

(35) Mezerai Hiſt. de France avant Clovis. p. 29.

(36) Voyez le paſſage de Jules-Céſar ci-deſſus p. 330.

CHAP. VII.

de ſe raſer le menton & les jouës, & de garder de grandes mouſtaches, qui les incommodoient beaucoup en mangeant. Il faut que la barbe fût fort reſpectée parmi les Celtes, puiſqu'ils juroient par leur barbe comme par leur épée. C'eſt de cette manière que Clovis & Alaric jurerent la paix. (37) Alaric toucha la barbe de Clovis, & les deux Princes ſe jurerent une amitié éternelle.

VI. Les peuples Celtes avoient encore un autre ornement qui leur étoit particulier. (38) Ils

p. 330. Note (21). *Barbas nonnulli* (Gallorum) *abradunt; quidam modicè alunt. Nobiliores tonſurâ genas quidem lævigant, myſtaces verò demittunt, ut ora ipſorum obtegantur. Ideò cum edunt, cibi pilis implicantur. Cum bibunt, ceu per colum potus dimanat.* Diod. Sic. V. 212. *Vultibus undique raſis, Pro barba tenues perarantur pectine criſtæ.* Sidon. Apollin. de Francis Panegyr. Major. vſ. 241.

(37) Aimon. Geſt. Franc. Lib. I. Cap. 20.

(38) *Galli carpos & bracchia pſelliis ornant, & craſſos ex puro auro circa collum torques geſtant.* Diod. Sic. V. 211. *Galli geſtant aureos circùm colla torques, & circa bracchia, ac manus cum bracchio commiſſuram bracchialia.* Strabo IV. 197. *Signis militaribus & maniacis, (ita vocant armillas aureas ad collum & manus geſtari à Gallis ſolitas,) Capitolium Conſul ornavit.* Polyb. L. II. p. 119. *Tum lactea colla auro innectuntur.* Virgil. Æneid. VIII. vſ. 660. *Colla viri fulvo radiabant lactea torque, Auro virgatæ veſtes manicæque rigebant, Ex auro.* Sil. Ital. Lib. IV. vſ. 154. *Gallia crine ferox, evinctaque torque decoro.* Claudian. de Laud. Stilic. L. II. vſ. 241. *Cæcina Gallico more, manicis indutus.* Plutarch. in Othon. I. p. 1069. *Præda ex torquibus Gallorum ingens Romam perlata eſt.* Eutrop. L. IV. Cap. 10. p. 104. *Victor Druſus equos, pecora, torques eorum* (Germanorum) *ipſoſque præda diviſit*

CHAP. VII.

Ils portoient autour du col, des Chaînes ou des Colliers d'or fort maſſifs. Ils avoient auſſi autour du bras & du poignet des Bracelets du même métal. Autant que je puis en juger, cet ornement ſervoit à diſtinguer les Nobles, & particulierement ceux qui avoient quelque commandement dans les troupes. Ainſi Polybe (39), repréſentant une armée de Gaulois rangez en bataille, dit que le premier rang étoit tout compoſé de gens ornez de Colliers & de Bracelets, c'eſt-à-dire de gens de qualité, qui ſe battoient toûjours à la tête des armées. Herodote auſſi parlant de Mardonius, que Xerxès laiſſa en Grece pour y continuer la guerre, remarque (40), qu'il

viſit & vendidit. Florus IV. 12. *Sabini armillas in ſiniſtris brachiis geſtabant, & annulos ferebant.* Dionyſ. Halicar. I. 105. *Sabini aureas armillas magni ponderis, brachio lævo, gemmatoſque magnâ ſpecie annulos habebant.* Livius I. 11. *Græci à cæſorum Perſarum cadaveribus exuebant armillas & torques aureos.* Herodot. IX. 79. *Perſas ajunt ſtudioſos eſſe armillarum & pſelliorum.* Dio Chryſoſt. II. 29. Les Eſpagnols appelloient ces Bracelets *Viriæ*, & les Gaulois *Viriolæ.* Plin. XXXIII. 3. p. 22. Les Bretons portoient auſſi de ces Colliers, comme les autres Celtes, mais ils étoient de fer. *Ventrem atque cervicem ferro ornant : ornamentum ac divitiarum argumentum exiſtimantes, perinde ut aurum ceteri barbari.* Herodian. III. 301.

(39) *In primis cohortibus Gallorum neminem cerneres maniacis armilliſque aureis non adornatum.* Polyb. II. 117.

(40) *Plurimos ex una gente Perſarum delegit torquatos & armillatos.* Herodot. VIII. 113. Les Gardes des Rois de Perſe avoient tous de ces colliers. *Perſæ immortales aureos torques habebant.* Curtius III. Cap. 3. p. 52. Il paroît auſſi par un paſſage de Cornelius Nepos, que le collier & les bracelets étoient parmi les Perſes un ornement affecté aux grands Seigneurs. *Datames Thyum ornavit*

CHAP. VII.

qu'il choiſit dans l'armée des Perſes, tout ce qu'il y avoit de gens à colliers & à bracelets, c'eſt-à-dire l'élite de la Nobleſſe. C'eſt peut-être pour cette raiſon que Tite Live (41), quand il parle de quelque victoire remportée par les Romains ſur les Gaulois, ſpécifie ordinairement le nombre des colliers & des bracelets gagnez ſur l'ennemi. C'étoit une marque pour juger du nombre des Officiers & des perſonnes de diſtinction qu'il avoit perdus dans la bataille. Les Guerriers qui avoient accoûtumé de ſortir des rangs, & de ſe préſenter entre les deux armées, pour faire un défi au plus brave des ennemis, (42) étoient ordinairement de ces gens à collier, qui cherchoient de ſignaler leur nobleſſe, & de ſe faire un nom au milieu de leurs compatriotes, par quelque action d'éclat. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les Celtes étoient extrêmement jaloux de cette ſorte d'ornemens. Les colliers & les bracelets (43) trouvoient place par-

torque, & armillis aureis, ceteroque regio cultu. Corn. Nep. Datame Cap. III.

(41) *P. Cornelius triumphavit de Bojis. ... aureos torques tranſtulit* 1470. Liv. XXXVI. 40. Voyez auſſi XXIV. 42. XXXIII. 36.

(42) *T. Manlius ad Anienem, Galli, quem ab eo provocatus occiderat, torque detracto, cognomen invenit.* Cicero de Offic. L. III. p. 4079. *Jacentis corpus, uno torque ſpoliavit, quem reſperſum cruore, collo circumdedit ſuo.* Livius VII. 10. *Gallus torque atque armillis decoratus proceſſit.* A. Gell. L. IX. Cap. 13. p. 259. *Gallos cum auro pugnare ſolitos, Torquatus indicio eſt.* Plin. XXXIII. 1. p. 9. Eutrop. II. 2. Florus I. 13. Suidas dans un paſſage tiré, ſelon Kuſter, de l'ancienne Verſion Grecque d'Eutrope, dit que ce Gaulois étoit un Roi des Celtes. Suid. T. III. p. 488. & Not. Küſteri.

(43) *Principes gaudent præcipuè finitimarum gentium*

parmi les préſens que les particuliers, & même les Etats, offroient aux Princes qui étoient en réputation de bravoure. Auſſi les Romains (44) en firent-ils des recompenſes militaires, d'abord qu'ils eurent commencé d'employer dans leurs armées des troupes Celtes. (45)

tium donis, quæ non modò à ſingulis, ſed publicè mittuntur, equi, magna arma, phaleræ, torqueſque. Tacit. Germ. Cap. XV.

(44) *Torquati, quibus torques aureus, virtutis præmium fuit.* Veget. L. II. Cap. 7. Scaliger remarque, que les Romains appelloient ces bracelets *Calbeæ. Armillæ in re militari dicuntur Calbeæ.* Joſ. Scalig. Epiſt. L. IV. Ep. 427. Ils portoient ce nom parce qu'ils étoient d'or. *Armillæ calbeæ*, ou ſimplement *Calbeæ*, ſont des bracelets jaunes, comme *Tunica galbina* eſt une Tunique jaune, c'eſt-à-dire de drap d'or. Ci-deſſus p. 311. Note (67).

(45) Comme les Bagues n'étoient pas un ornement particulier aux Celtes, je n'en fais pas mention. Je citerai ſeulement ici un paſſage de Pline ſur ce ſujet. *Gallia, Britanniaque in medio* (digito) *annulo dicuntur uſæ. Hinc nunc ſolus* (Romanis) *excipitur, ceteri omnes onerantur, atque etiam privatim articuli minoribus aliis.* Plin. XXXIII. 1. p. 14. *Cujus ſceleris nos coarguimus illum primum, qui auro dignitatem per annulos fecit, ut habeant in lacertis jam pridem & viri, quod è Dardania venit, itaque & Dardanium vocatur.* Idem XXXIII. 3. Les Dardaniens étoient un peuple de Thrace. On peut voir auſſi Diod. Sic. V. 211. Tit. Liv. I. 11. XXIV. 42. Dionyſ. Halic. I. 105. Tac. Germ. 31.

CHAP. VIII.

CHAPITRE HUITIEME.

JE n'ai conſideré juſqu'ici les Celtes que par rapport à l'extérieur. Ce que j'ai à dire préſentement, ſervira à faire connoître le caractère de ces peuples, leurs inclinations, leurs vertus & leurs vices. On ne ſera pas étonné de trouver ici, comme par-tout ailleurs, du bon & du mauvais, du grand & du petit. Naturellement on doit auſſi pardonner quelque choſe à des peuples déſtituez de la plupart des connoiſſances qui ſervent à former l'eſprit & la conduite de l'homme. On verra peut-être avec plus d'étonnement, que ce que l'on appelloit à juſte titre ferocité, barbarie, dans ces peuples, eſt préciſément ce qui a paſſé juſqu'à nous, bien que ſous d'autres noms.

Les biens des peuples Celtes ne conſiſtoient anciennement ni en maiſons & en terres,

Après ce que j'ai remarqué dans les Chapitres précedens, de la manière de vivre des Scythes & des Celtes, il ſera facile de juger, en quoi pouvoient conſiſter leurs biens dans les tems les plus reculez. Des peuples (1) qui n'avoient point de demeure fixe, qui ne s'appliquoient pas à l'Agriculture, (2) ou qui ne jugeoient pas à propos de s'approprier les terres

(1) Voyez ci-deſſus Chap. II. p. 209. Chap. V. p. 259.

(2) *Scythis inter ſe nulli fines, neque enim agrum exercent, nec domus illis ulla, aut tectum, aut ſedes eſt, armenta & pecora ſemper paſcentibus, & per incultas ſolitudines errare ſolitis.* Juſtin. II, 2.

res qu'ils cultivoient, n'avoient par conſequent, ni maiſons, ni champs, ni poſſeſſions. CHAP. VIII.

Il eſt certain auſſi qu'ils (3) ne connoiſſoient pas le prix de l'or & de l'argent. Chaque particulier trouvoit au milieu de ſon troupeau, la nourriture, le vêtement, avec la plûpart des choſes dont il avoit beſoin. Celles qu'il étoit obligé de chercher ailleurs étoient en ſi petit nombre, qu'il pouvoit ſe les procurer facilement par la voye de l'échange, qui étoit anciennement la ſeule manière de negocier. Ces peuples pouvoient ſe paſſer par conſequent des eſpeces, qui ſont aujourd'hui d'une ſi grande utilité pour faciliter le commerce, & pour mettre un prix commun à une infinité de choſes que les hommes tirent continuellement les uns des autres. Elles étoient parfaitement inutiles dans des païs où il n'y avoit point de commerce, & où chacun menoit une vie à peu près iſolée. Auſſi Anacharſis répondit-il fort plaiſamment à un hom- Ni en or & en argent.

(3) *Scythæ aurum & argentum non perinde ac reliqui mortales appetunt.* Juſtin. II. 2. *Scythæ Nomades, neque reponendi proventus ſuos, aut cauponandi ullam norunt artem, tantum mercibus merces permutare.* Strabo VII. 300. *Germanis argentum & aurum propitii an irati Dii negaverint, dubito. . . . poſſeſſione & uſu haud perinde afficiuntur. . . . interiores ſimplicius & antiquius, permutatione mercium utuntur.* Tacit. Germ. Cap. V. *Silures nummum refutant, dant res & accipiunt.* Solin. Cap. XXXV. p. 252. *Quod Dalmatæ nullo utantur nomiſmate, id reſpectu Italorum vicinorum eis eſt peculiare; alioqui id tum multis aliis barbaris habent commune.* Strabo VII. 315.

CHAP. VIII.

homme qui lui demandoit, (4) de quel uſage la monnoye étoit aux Grecs, que c'étoient des jettons, dont on pouvoit ſe ſervir pour apprendre à compter. Les biens des peuples Scythes & Celtes, comme ceux des Patriarches, ne conſiſtoient donc anciennement que dans le bétail qu'ils nourriſſoient, & dans des (5) Eſclaves qui avoient ſoin de leurs troupeaux. C'étoient-là, du tems de Tacite, (6) les ſeules richeſſes des Germains, qui conſerverent le plus long-tems l'ancienne manière de vivre des Celtes. Avec cela ils étoient heureux, s'ils étoient contens. Leur contentement étoit même une vertu, s'il étoit le fruit d'une ſage moderation, qui nous apprend à régler nos deſirs, plutôt qu'à multiplier nos beſoins. Tant qu'ils vécurent dans cette pauvreté, elle fut une eſpece de rempart qui les mit en ſureté contre tous leurs voiſins. Perſonne ne penſa à les attaquer, ou au moins on ſe laſſa bientôt de faire la guerre à des peuples avec qui il n'y avoit rien à gagner. C'eſt ce qu'un des ſujets de Créſus repréſentoit ſagement à ce Prin-

Le bétail & les eſclaves étoient leurs ſeules richeſſes.

(4) *Anacharſis, percontante quodam, ad quam rem eſſet pecunia Græcis uſui, reſpondit ad numerandum.* Athen. Lib. IV. Cap. 15.

(5) Herodot. IV. 1. 2. Je parlerai dans l'un des Livres ſuivans, de la condition des eſclaves parmi les Celtes.

(6) *Germania pecorum fœcunda. . . . numero gaudent, eæque ſolæ & gratiſſimæ opes.* Tacit. Germ. Cap. V. Hannibal diſoit à ſes troupes, après qu'elles eurent paſſé les Alpes & mis le pied en Italie: *Satis adhuc in vaſtis Luſitaniæ, Celtiberiæque montibus, pecora conſectando, nullum emolumentum tot laborum periculorumque vidiſtis.* Tit. Liv. XXI. 43.

Prince, qui ſe préparoit à faire la guerre aux Perſes: (7) Que gagnerez-vous à vaincre des gens qui n'ont rien à perdre. Que de biens ne perdrez-vous pas au contraire ſi vous êtes battu? Mais il faut avouer après cela, que les paſſions pour avoir de plus petits objets parmi les Celtes, n'y étoient point inconnuës. Il y a même toute apparence, qu'ils ne ſe contenterent dans le commencement d'un ſi petit nombre de biens, que parce qu'ils n'en connoiſſoient point d'autres. On en trouve une preuve dans Jules-Céſar, qui comparant les Gaulois avec les Germains, (8) remarque, que les vaiſſeaux étrangers qui abordoient dans les Gaules, y avoient porté depuis longtems le luxe avec l'abondance; au lieu que les Germains, qui n'étoient encore que peu connus & viſitez, menoient par cette raiſon une vie frugale & pauvre. CHAP. VIII.

L'or & l'argent furent les premières choſes pour leſquelles ces peuples prirent du goût, non que ces métaux euſſent aucun cours dans l'intérieur de leur païs, (9) mais par-

(7) Herodot. I. 71.

(8) *Nunc in eadem inopia, egeſtate, patientiaque Germani permanent, eodem victu & cultu corporis utuntur. Gallis autem propinquitas, & tranſmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque uſus largitur.* Cæſar VI. 24.

(9) C'eſt ce que Tacite dit des Germains. *Proximi, ob uſum commerciorum, argentum & aurum in pretio habent. Argentum magis quàm aurum ſequuntur, nullâ affectione animi, ſed quia numerus argenteorum facilior uſui eſt, promiſcua ac vilia mercantibus.* Tacit. Germ. Cap. V. Polybe dit à peu

CHAP. VIII.

parce qu'ils leur étoient utiles, pour acheter des Nations voiſines, du Vin & les autres choſes dont ils étoient amoureux. Dans la ſuite ils firent un ſi grand cas de ces mêmes métaux, qu'on les accuſa, non ſans raiſons, (10) de ne rien faire ſans argent, & d'être capables de tout entreprendre, pourvû qu'on fît briller à leurs yeux des eſpeces. Par des degrez différens, ils commencerent enſuite à poſſeder des maiſons, des terres, & à ſe conformer entierement aux Nations policées, par rapport à la proprieté des biens. Selon les apparences, c'eſt ici qu'il faut chercher la véritable origine des fiefs. On permit aux particuliers de poſſeder des terres, mais ſous la condition expreſſe, qu'ils ne quitteroient point la profeſſion des armes. C'eſt ce que j'aurai occaſion d'examiner plus à fond, en parlant de la conſtitution de leurs Etats, qui étoit par tout la même.

Ils ne s'appliquoient ni à l'Agriculture,

Je paſſe aux occupations des peuples Celtes. J'ai prouvé dans l'un des Chapitres précédens (11), que ces peuples n'ont commencé que fort

peu près la même choſe des Gaulois qui avoient paſſé en Italie : *Opes ſingulorum erant in pecore vel auro, quod ſola hæc, ad omnes fortunæ caſus, facile ſit circumducere, ac pro arbitrio transferre.* Polyb. L. II. p. 106.

(10) *Venale Cohortes, Hiſpanæ, vulgus, Libyco quas fecerat auro, Haſdrubal.* Sil. Ital. L. XIII. vſ. 680. *Venales animæ, Rhodani quæ gurgite gaudent.* Idem L. XV. vſ. 500. *Alexander* (Severus) *Germanis pecunias magnâ copiâ pollicitus eſt; his enim rebus maximè perſuadentur Germani, cùm ſint pecuniæ avidi, & pacem cum populo Romano ſemper auro cauponentur.* Herodian. Lib. V. p. 498.

(11) Ci-deſſus Chap. II. p. 210, 213. & V. p. 263.

fort tard de s'appliquer à l'Agriculture ; & je ne crois pas me tromper, en assurant qu'il y a tout au plus 2500. ans, qu'on ne savoit encore dans toute l'Europe, à la reserve de la Grece, ce que c'étoit que de labourer, de semer & de planter. Après même que les Celtes eurent appris à connoître les biens & les douceurs que l'Agriculture procure au genre humain, (12) ils la regarderent long-tems comme une occupation basse & servile, qui ne convenoit pas à des guerriers. (13) Laissant aux femmes, aux en-

(12) *Agrum colunt Ægyptii, bellum gerunt Scythæ; fortes Scythæ, timidi Ægyptii ; liberi Scythæ, servi Ægyptii. Agrum colunt Assyrii, bellum gerunt Persæ ; serviunt Assyrii, regnant Persæ. Antea Lydi bellum gerebant, postea agricolæ effecti ; cùm liberi essent, bellum gerebant, servi effecti, ad agriculturam conversi sunt.* Maxim. Tyr. Diss. XIII. p. 61.

(13) *Gallœcorum fœminæ res domesticas, agrorumque culturas administrant, ipsi armis & rapinis serviunt.* Justin. L. XLIV. 3. *Hæc requies ludusque viris, ea sacra voluptas, Cetera fœmineus peragit labor, addere sulco Semina, & impresso tellurem vertere aratro, Segne viris ; quicquid duro sine Marte gerendum est, Callaici conjux obit irrequieta mariti.* Sil. Ital. L. III. vs. 344. *Communia hæc* (Hispanis) *cum Celticis, Thraciis, & Scythicis nationibus sunt; fortitudo viris & fœminis communis est, terram fœminæ colunt.* Strabo III. p. 164. *Galli pugnatores potiùs quàm agricolæ.* Strabo IV. 178. *Id Gallis cum compluribus aliis barbaris commune est, quod contrariâ nostris moribus ratione, virorum & mulierum officia habent distributa.* Strabo IV. 197. *Germanorum fortissimus quisque ac bellicosissimus, nihil agens, delegata domus, & Penatium & agrorum cura, fœminis, senibusque, & infirmissimo cuique ex familia ipsi hebent.* Tacit. Germ. Cap. XV. *Domûs officia uxor & liberi exequuntur.* Ibid. Cap.

CHAP. VIII.

enfans, aux vieillards, aux eſclaves, le ſoin des terres, ils ſe réſervoient eux mêmes pour la guerre, & ne vouloient vivre que de leur épée. Choſe étrange, que l'homme puiſſe tenir à déshonneur, de cultiver une terre deſtinée à le nourrir, & faire conſiſter ſa gloire à piller, à vivre du travail d'autrui, & à faire véritablement le métier d'un pareſſeux & d'un brigand. *Vous ne leur perſuaderiez pas auſſi facilement*, diſoit Tacite (14) en parlant des Germains, *de labourer la terre, & d'attendre la recolte, que d'aller provoquer un ennemi, & gagner des bleſſures. Ils regardent comme une pareſſe & un manque de courage, de gagner à la ſueur de ſon viſage, ce qu'on peut acquerir au prix de ſon ſang.* Bien des gens ont trouvé de la grandeur dans ces ſentimens. Pour moi, j'avoue que je n'y trouve qu'une ferocité qui étoit commune autrefois à tous les peuples de l'Europe, & que ni la raiſon, ni le Chriſtianiſme, n'ont encore pû corriger parfaitement dans aucun de ces peuples.

Ni aux arts méchaniques.

Les Celtes ne jugeoient pas plus favorablement des Arts méchaniques. Au contraire, la plupart de ces peuples revinrent peu à peu du préjugé qui leur faiſoit mépriſer l'Agriculture (15), & ceux qui s'y appliquoient. Mais ils regarderent toujours ce que nous appel-

XXV. *Apud Thracas otioſum eſſe pro honeſtiſſimo habetur, agricolam verò pro contentiſſimo; è bello atque rapto vivere, pulcherrimum.* Herodot. V. 6.

(14) *Nec arare terram, aut exſpectare annum tam facilè perſuaſeris, quàm vocare hoſtes & vulnera mereri; pigrum quinimo & iners videtur, ſudore acquirere, quod poſſis ſanguine parare.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(15) Voyez ci-deſſus Chap. V. p. 266.

pellons (16) un métier, une profeſſion, comme des occupations viles, qui dégradoient non ſeulement celui qui les exerçoit, mais encore ſa poſterité. Ce qu'Herodote a remarqué ſur cet Article, mérite d'être rapporté mot à mot. (17) *Les Scythes, les Perſes, les Lydiens, & en un mot la plupart des peuples barbares, regardent comme une vile populace, les gens qui apprennent un métier, & leurs enfans. Ceux qui n'exercent aucune profeſſion, paſſent pour nobles, principalement ceux qui ſe reſervent pour la guerre. Les Grecs, & ſur-tout les Lacedémoniens, ont emprunté d'eux les mêmes principes. Les Corinthiens auſſi mépriſent ſouverainement les gens de métier.* Ces idées, qui ne ſont autre choſe qu'un renverſement de la raiſon, n'ont gueres changé (18) depuis le tems d'Herodote,

(16) *Galli neque ſupellectilis ullum uſum nôrunt, quippe ſimplex illis vivendi modus; nec quicquam aliud curæ, niſi res bellicæ & agrorum cultus, nullâ aliâ neque ſcientiâ, neque arte, apud eos cognitâ.* Polyb. II. 106.

(17) *Apud Scythas, Perſas, Lydos, denique apud omnes ferè barbaros, habentur pro ignobilioribus civibus, illi qui artificia diſcunt, eorumque liberi; generoſiores autem ii qui à manuariis artibus abſtinent, præſertim qui ceſſant ob bellum. Hoc itaque cum ceteri Græci, tum præcipuè Lacedæmonii didicerunt. Corinthii quoque minimi faciunt opifices.* Herodot. II. Cap. 167.

(18) Poſidonius qui, comme je l'ai remarqué ailleurs, fit ſes voyages à la ſuite du grand Pompée, dit que les Gaulois employoient des femmes & des vieillards à tirer l'or des rivieres. *Auri ramenta radunt & ſeparant mulieres ac viri invalidi, lotaque in conflatorium conjiciunt, apud maris accolas, & alios quoſdam Celtas, inquit meus Poſidonius.* Athænæus Lib. VI. Cap. 4. Les mêmes

CHAP. VIII.

dote, & je doute qu'aucun tems puiſſe jamais les corriger. Il eſt vrai que les Celtes prétendoient juſtifier le mépris qu'ils témoignoient pour les arts méchaniques, en diſant qu'ils introduiſoient la molleſſe & le luxe dans la Société, & qu'ils multiplioient les vices, avec les agrémens & les commoditez de la vie. Mais dans le fond, ce n'étoit là qu'un prétexte, dont ils ſe ſervoient pour couvrir leur pareſſe naturelle, & la folle imagination, qu'un homme libre ſe commet & ſe déshonore, en faiſant quelque autre métier que celui des armes. On en ſera convaincu, ſi l'on veut conſiderer qu'ils témoignoient le même mépris pour les Sciences & pour les Arts les plus nobles & les plus utiles. Il eſt vrai que le Clergé (19) cultivoit la Théologie, la Philoſophie, la Médecine, outre une infinité de ſciences vaines & ſuperſtitieuſes, dont je parlerai en ſon lieu. Mais d'un côté, pour entretenir les peuples dans la dépendance, & pour être toûjours conſultez comme des Oracles, les Eccléſiaſtiques vouloient être les ſeuls Savans;

Ni aux Sciences.

préjugez ſubſiſtoient encore du tems d'Euſebe, ou au moins de Bardeſanes, Auteur du troiſiéme Siécle, duquel Euſebe avoit tiré le paſſage ſuivant: *Apud Tainos, Saracenos, in Lybia ſuperiore, apud Mauros, & apud Nomades, qui oſtium Oceani accolunt, in exteriore Germania, Scythia ſuperiore & Scythia, & apud omnes gentes quæ ad ſeptentrionales partes Ponti degunt, & omni Alania, Albania, & Otene, & Saunia, & aurea Cherſoncſo, non reperies Trapeziten, Plaſten, Pictorem, Architectum, Geometram, Phonaſcum, Hiſtrionem.* Euſeb. Præp. Evang. L. IV. Cap. 10. p. 227.

(19) Cæſar VI. 14. Strabo IV. 197. Pomp. Mel. L. III. Cap. 2.

vans ; & de l'autre, les Celtes, qui regardoient tout travail, tant du corps que de l'eſprit (20), comme une choſe ſervile, abandonnoient de bon cœur toutes les Sciences à leurs Druides, qu'ils conſideroient non ſeulement comme des Savans, mais encore comme de véritables Magiciens. Les études des Nations Celtiques ſe réduiſoient donc uniquement à apprendre par cœur certains Hymnes qui renfermoient leurs Loix, leur Religion, leur Hiſtoire, & en général tout ce qu'on vouloit bien que le peuple ſût. Comme c'eſt ici l'occaſion de parler de ces Hymnes, qui étoient anciennement les ſeules Annales des peuples de l'Europe, & de fixer le tems où ces peuples ont commencé à ſe ſervir des lettres, je vais employer les deux Chapitres ſuivans à éclaircir ces matières, que perſonne n'a traitées à fond, au moins autant qu'il eſt de ma connoiſſance.

CHAP. VIII.

CHAPITRE NEUVIEME.

Toutes les études des Celtes

ON diroit au premier abord, que c'eſt un Paradoxe inſoutenable, d'aſſurer que les

(20) On voit dans Procope, qu'*Amalaſunthe*, mere & tutrice d'*Athalaric* Roi des Goths, lui ayant donné des Maîtres, & l'envoyant même aux leçons d'un Grammairien, les grands Seigneurs de la Nation vinrent repréſenter à cette Princeſſe, que les études étoient oppoſées à la valeur. Qu'un Prince qui alloit à l'école, qui craignoit la ferule & le fouët, n'apprendroit jamais à ne pas craindre l'épée & la halebarde. Procop. Gotth. L. I. Cap. 2. p. 311.

CHAP. IX.

se réduisoient à apprendre par cœur des Hymnes.

les Vers ſont beaucoup plus anciens en Europe que la Proſe. Tous les hommes ſont en état d'écrire de la manière dont ils parlent, au lieu qu'il faut un genie particulier, & une eſpece d'enthouſiaſme, pour faire des ouvrages de Poëſie. Le bon ſens dicte d'ailleurs, que la parole étant deſtinée à exprimer les idées & les ſentimens de l'ame, l'homme doit employer dans le diſcours les termes les plus clairs & les plus ſignificatifs, & que c'eſt une choſe contraire à la raiſon, de s'écarter ou de la proprieté des termes, ou de l'ordre des penſées, pour s'aſſujettir à la rime ou à la meſure d'un Vers. Il ſemble par cette raiſon, que les hommes n'ont dû commencer que fort tard à s'éloigner de la nature, qui certainement ne leur a pas appris à parler ou à écrire en Vers. Malgré cela, il ſuffit d'être tant ſoit peu verſé dans l'Antiquité, pour ſçavoir que ce Paradoxe eſt une vérité démontrée, & que (1) les Poëtes ſont beaucoup plus anciens que les Hiſtoriens & les Orateurs. Les Auteurs Grecs & Latins ont marqué le tems où l'on a commencé d'écrire en Proſe dans les deux langues. Au lieu de cela, il n'eſt pas poſſible de fixer l'origine de la Poëſie. Elle remonte au-delà des Olympiades, & même du Siége de Troye (2). Il n'eſt cependant pas difficile, de découvrir la raiſon pour laquelle la Poëſie eſt d'une

(1) *Poetæ multò antiquiores quàm Hiſtorici, & Oratores, & cetera genera Scriptorum.* Lactantius VII. 22. *Poetæ multò priores quàm Philoſophi.* Idem V. 5.

(2) *De Poematum origine magna quæſtio. Ante Trojanum bellum probantur fuiſſe.* Plin. VII. 56.

CHAP. IX.

d'une ſi grande antiquité. Les anciens habitans de l'Europe ne connoiſſoient point les lettres. Ils les ont reçuës aſſez tard des Phéniciens, comme je le prouverai dans le Chapitre ſuivant. Avant ce tems-là, on confioit à la mémoire, tout ce qu'on a confié depuis au papier. Les Loix, la Religion, l'Hiſtoire des peuples, des Princes & des Familles, tout cela ne ſe conſervoit & ne ſe tranſmettoit à la poſterité, que par la voye d'une Tradition orale. Comme la mémoire ne pouvoit qu'être extrêmement chargée par le grand nombre de choſes, que des hommes qui ne ſavoient ni lire ni écrire étoient obligez d'apprendre par cœur, on chercha de la ſoulager, en renfermant tout ce qu'on lui confioit dans des Vers, que la mémoire ſaiſit & retient beaucoup plus facilement que la Proſe.

Que les Bardes compoſoient,

Ces Vers dont il faut parler avec quelque détail, étoient anciennement les ſeules Annales des Celtes, & même de tous les peuples de l'Europe. Les Poëtes qui les compoſoient, portoient parmi les Celtes le nom de (3) Bardes, qui déſigne un Poëte, un Chantre, un Muſicien. La conſideration que l'on avoit pour les Bardes étoit ſi gran-

(3) *Bard* eſt un mot Celtique, qui ſignifie un Poëte. Gloſſar. Celtic. in Collectan. Leibnitz. T. II. p. 95. Dictionaire de Roſtrenen. p. 734. *Bardus Gallicè cantor appellatur, qui virorum fortium laudes canit, à gente Bardorum, de quibus Lucanus:* Plurima ſecuri fudiſtis carmina Bardi. Pompej. Feſtus, Pauli Diaconi p. 258. Selon les apparences, le nom de *Barditus*, que l'on donnoit aux Hymnes que les Germains chantoient en allant au combat, (Tacit. Germ. Cap. III.) eſt derivé de celui de *Bard*.

CHAP. IX. grande, (4) que leur préſence, & leurs exhortations, avoient ſouvent arrêté des armées prêtes d'en venir aux mains. C'eſt peut-être la raiſon pour laquelle on en a fait des (5) Eccléſiaſtiques, quoique la choſe ne ſoit pas démontrée, & que les Ecrivains les plus exacts, diſtinguent toûjours les (6) Bardes des Druides. D'autres au contraire, trompez par un paſſage d'Athenée, en font des (7) Paraſites, ſans conſiderer qu'un ſemblable caractère, au lieu de leur attirer de la conſideration, n'auroit pû que les rendre infiniment mépriſables. Voici le paſſage d'Athenée. (8) *Po-*

(4) *Vatibus, non ſolùm in rebus ad pacem ſpectantibus, ſed & in bellis maximè parent, & Poetis qui carmina pangunt, idque non ſolùm amici, ſed & inimici. Sæpe enim in prœliis, propinquis exercitibus, cùm jam enſes ſtrinxiſſent, & lanceis in ſe invicem jaculati eſſent, in medium illi procedentes, militum animos placant, tanquam feras demulcentes.* Diod. Sic. V. 213. 214.

(5) Religion des Gaulois, Liv. I. p. 173.

(6) *Apud univerſos ferè* (Gallos) *tria ſunt hominum genera, quæ in ſingulari habentur honore, Bardi, Vates & Druidæ.* Strabo IV. 197.

(7) Religion des Gaulois, Liv. I. p. 12.

(8) Ποσειδώνιος δ' ὁ Απαμεὺς ἐν τῇ εἰκοστῇ καὶ τρίτῃ τῶν Ἱστοριῶν, Κελτοὶ φησι περιάγονται μεθ' ἑαυτῶν καὶ πολεμοῦντες συμβιωτὰς, οὓς καλοῦσι παρασίτους, οὗτοι δὲ ἐγκώμια αὐτῶν, καὶ πρὸς ἀθρόους λέγουσιν ἀνθρώπους συνεσῶτας, καὶ πρὸς ἕκαστον τῶν κατὰ μέρος ἐκείνων ἀκροωμένων. Τὰ δὲ ἀκούσματα αὐτῶν εἰσὶν οἱ καλούμενοι Βάρδοι. Ποιηταὶ δὲ οὗτοι τυγχάνουσι μετ' ᾠδῆς ἔπαινους λέγοντες. Athenæ. L. VI. 12. Caſaubon, dans ſon Commentaire ſur Athenée, remarque que les Paraſites ſont les Soldurii, les Cliens, qui s'attachoient aux grands Seigneurs, & qui faiſoient vœu de vivre & de mourir avec eux. On en parlera en ſon lieu.

CHAP. IX.

Poſidonius d'Apamée, au Livre XXIII. de ſon Hiſtoire, dit que les Celtes, lors même qu'ils vont à la guerre, ont accoûtumé de mener avec eux une ſuite de gens, qu'ils appellent Paraſites. Ces gens, qui mangent à la table de leur Patron, chantent ſes louanges, non ſeulement au peuple qui ſe ramaſſe en foule autour d'eux pour les écouter, mais encore à chaque particulier qui veut bien les entendre. Les Poëmes qu'ils recitent ſont compoſez por les Bardes. C'eſt le nom qu'on donne aux Poëtes qui font des Cantiques à l'honneur des Grands. Poſidonius diſtingue clairement les (9) Bardes qui compoſoient les Poëmes, & qui dreſſoient l'air ſur lequel on les chantoit, des Paraſites qui les repétoient par-tout, pour fortifier le parti du Patron auquel ils étoient attachez. Ce n'eſt pas pourtant qu'il ne pût ſe trouver des Paraſites parmi les Bardes. Comme ils ſe mêloient de louer des hommes vivans, & que les grands Seigneurs, principalement ceux qui étoient à la tête d'une Faction, avoient ordinairement à leurs gages un (10) Poëte, que l'on payoit pour chanter la nobleſſe & la bravoure de ſon Héros (11), & pour déchirer en même

(9) Voyez Biblioth. German. T. XXXVII. p. 152.

(10) *Muſicus quidam ſequebatur barbaro cantu regem Bituitum & Allobroges, ſive ipſum legatum laudans, tum à genere, tum à fortitudine & opibus laudans eos. Cujus rei cauſâ nobiliores legati eos circumducere ſolent.* Fragment. ex Appian. Celtic. apud Valeſium in Amm. Marcell. Lib. XV. Cap. 9. p. 98. Not.

(11) *Sunt etiam apud Gallos Poetæ, qui carmina conficiunt, & Bardi vocantur. Ii cum inſtrumentis, quæ à lyra non multum differunt, canunt; alios qui-*

CHAP. IX.

même tems les Chefs des Factions oppoſées ; il étoit preſque inévitable, que des Poëtes de cet ordre ne fuſſent ſouvent reduits à faire le métier de vils adulateurs (12). De tout tems il y a eu de ces ames vénales parmi les éleves d'Apollon. Mais on feroit certainement un grand tort aux Poëtes, ſi l'on prétendoit conclure de-là qu'ils ſont tous des Paraſites. Quoi qu'il en ſoit, les Bardes (13) ſont appellez tantôt Poëtes, parce

quidem laudantes, alios convitiis proſcindentes. Diodor. Sic. V. 213. L'Auteur de la Religion des Gaulois n'a pas compris le ſens de ce paſſage, ou au moins il l'a trop étendu, en faiſant des Bardes de véritables *Cenſeurs Romains. Les louanges*, dit-il, *ne faiſoient pas l'unique occupation des Bardes ; ils ſe mêloient encore de cenſurer, de ſyndiquer les actions des particuliers ; ſur-tout ils chargeoient ceux dont la conduite ne répondoit pas à leurs devoirs.* Tom. I. 173. Dire des injures, n'eſt pas l'office d'un Cenſeur.

(12) On en trouve un exemple dans Athenée. *Poſidonius refert, cum Lucrius epularum diem aliquando conſtituiſſet, ac præfiniſſet, barbarum quendam Poetam, tardius cæteris eò commeantem, illi occurriſſe, ac canentem laudes ejus excellenteſque virtutes celebráſſe, vicem verò ſuam doluiſſe ac defleviſſe, quòd ſerius adventaſſet ; illum, cantu delectatum, auri ſacculum popoſciſſe, & accurrenti cantori projeciſſe, quo ſublato, Poetam ejus rurſùs laudes iterantem prædicaſſe, currus quem ducebat, impreſſa terræ veſtigia, aurum & beneficia procreare mortalibus. Hæc Poſidonius Libr. XXIII. memorat.* Athen. L. IV. Cap. 13.

(13) Οἱ Βάρδοι ὑμνηταὶ καὶ ποιηταὶ. Strabo IV. 197. *Plurima ſecuri fudiſtis carmina Bardi.* Lucan. I. vi. 449. Βάρδοι, ἀοιδοὶ παρὰ Γαλάταις. Heſych. *Viguére ſtudia laudabilium doctrinarum, inchoata per Bardos, & Euhages, & Druidas. Et Bardi quidem fortia virorum illuſtrium facta, heroi-*

cis

ce qu'ils faiſoient des ouvrages de Poëſie, tantôt Chantres & Muſiciens; parce qu'ils recitoient leurs Vers en chantant, & que la voix étoit ordinairement accompagnée de quelque inſtrument. CHAP. IX.

A l'égard des Ouvrages même de Poëſie que l'on faiſoit apprendre aux Celtes, il y en avoit dont le ſujet étoit hiſtorique. (14) On rapportoit en abregé l'origine des peuples, leurs migrations, leurs guerres, avec tout ce qui s'étoit paſſé de remarquable au milieu d'une Nation. Il ne faut pas être ſurpris par conſequent que l'ancienne Hiſtoire fut mêlée de tant de fables. Elle étoit entre les mains des Poëtes, c'eſt tout dire. On a ſoutenu que Lucain n'étoit pas Poëte (15) parce qu'au lieu de ſe livrer à ſon imagination, non ſeulement pour le tour, mais pour le fond même des choſes, il s'étoit attaché trop ſcrupuleuſement à l'Hiſtoire. D'autres Poëmes renfermoient les Loix & les Sujet de ces Poëmes.

eis compoſita verſibus, cum dulcibus lyræ modulis cantitárunt. Amm. Marcell. L. XV. Cap. 9. p. 97. 98. Au reſte, les Sarmates avoient auſſi de ces Poëtes. Priſcus le Rhéteur, repréſentant un feſtin qu'Attila donnoit, dit qu'il entra deux Barbares qui chantoient des Hymnes, qu'ils avoient compoſez ſur les victoires & ſur les vertus militaires de ce Prince. Priſcus Rhet. in Excerpt. Legat. p. 67. *Cantus funereus in funere Attilæ.* Jornand. Getic. Cap. XLIX. p. 684.

(14) *Celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ & annalium genus eſt.* Tacit. Germ. Cap. 2. *Quemadmodum & in priſcis eorum carminibus, penè hiſtorico ritu recolitur.* Jornand. Getic. Cap. 4. p. 613. *Quod nomen* (Capillatorum) *Gothi pro magno ſuſcipientes, adhuc in ſuis cantionibus reminiſcuntur.* Idem Cap. II.

(15) Fabricii Bibl. Latin. p. 74.

CHAP. IX. les coûtumes des peuples, ou les dogmes & les devoirs (16) de la Religion. D'autres étoient ce que nous appellerions aujourd'hui des Hymnes, des Cantiques ſacrez. Ils en avoient ſur toute ſorte de ſujets, & pour toutes les circonſtances. Sur la Naiſſance, ſur le (17) Mariage, ſur la Mort, pour les Enterremens (18), pour les Sacrifices & les ſolemnitez religieuſes, pour la Guerre, & ſur la Paix. Il y avoit des Hymnes que l'on chantoit en (19) allant à la charge, & qui ſervoient à allumer le courage du ſoldat. Il y en

(16) *Quem non Bardus pater aut avus augur... Rem docuere Dei.* Prudent. Apotheoſ. vſ. 296.

(17) *Barbaricus reſonabat Hymen, Scythiciſque choreis, Nubebat flavo ſimilis nova nupta marito.* Sidon. Apoll. Panegyr. Major. vſ. 219.

(18) *Cum Veſigothæ regem* (Theodericum) *inter denſiſſima cadavera reperiſſent, tantibus honoratum, inimicis ſpectantibus abſtulerunt.* Jornand. Cap. 41. p. 670. *Eſſedonum mos eſt, parentum funera cantibus proſequi.* Solin. Cap. 25. p. 234.

(19) *Sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem* Barditum *vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipſo cantu augurantur. Terrent enim, trepidantve, prout ſonuit acies.* Tacit. Germ. Cap. 3. Le *Barritus*, paſſa des Celtes aux Romains, lorſque les derniers commencerent d'employer dans leurs armées des troupes auxiliaires, tirées des Gaules, & de la Germanie. *Clamor, quem* Barritum *vocant, priùs non debet attolli, quàm acies utraque ſe junxerit.* Veget. III. 18. *Cornuti & Braccati* Barritum *cient vel maximum, qui clamor, ipſo fervore certaminum, à tenui ſuſurro exoriens, paulatimque adoleſcens, ritu extollitur fluctuum cautibus illiſorum.* Amm. Marcell. L. XVII. Cap. 13. p. 146. *Romani voce undique martia concinentes, è minore ſolita ad majorem protolli, quam gentilitate appellant* Barritum, Idem. Lib. XXXI. Cap. 7. p. 632.

en avoit auſſi que le vainqueur entonnoit en revenant du combat (20), pour remercier Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter. Les ouvriers avoient des chanſons (21) qui les amuſoient pendant le travail. Il ſe trou-

(20) Voyez ci-deſſus Chap. 2. p. 229. Note (73). *Galli ſanguinolenta ſpolia cum triumpho ducunt, Pæanem, & victricia carmina canentes.* Diodor. Sicul. V. 212. *Thraces cum cantu, ſuperfixa hoſtium capita ferentes, rediérunt.* Livius XLII. 60.

(21) Les Phrygiens, les Bithyniens, les Mariandins, qui étoient tous des peuples Celtes, les appelloient *Lityerſes*, c'eſt-à-dire des chanſons d'ouvriers. *Lit*, populus, *Ouerk*, opus. *Meſſorum cantio* LITYERSES *vocatur.* Athen. XIV. 3. LINUS & LITYERSES, *foſſorum & ruſticorum carmina ſunt.* Pollux. Lib. I. Cap. 1. parag. 33. p. 12. Les Grecs, ſelon leur coûtume, derivent ce mot d'un Prince nommé Lityerſus. *Lityerſus Midæ filius.* Athen. X. 3. *Lityerſes, nomen cautionis. Menander in Chalcedonio* Canentem tunc Lityerſen à prandio. *Alii verò dicunt, fuiſſe genus cantionis, quæ tibiâ caneretur. Lityerſes autem erat nothus Midæ filius, Celænis habitans, qui prætereuntes domo ſuâ exceptos metere cogebat, & poſtea amputatis eorum capitibus, reliquum corpus manipulis involvebat. Hoc ab Hercule ſublato, in honorem patris Midæ, hymnus meſſorius in memoriam ejus compoſitus eſt.* Suid. T. II. p. 452. *Adonimaoidus & Borymus Maryandenorum ruſticorum carmen, ſicut Ægyptiorum Manerus eſt, & Lityerſas Phrygum. Sed Ægyptiis Manerus eſt agriculturæ inventor, Muſarum diſcipulus, Phrygibus verò Lityerſas. Hi autem eundem & Midæ filium fuiſſe tradunt.* Sed ad Ameti certamen provocatum, flagellare concedentes. Ameto verò fortiore exiſtente, illum obiiſſe. *Alii verò hujus occiſorem Herculem eſſe tradunt. Canebatur autem Threnus ille circa aream & meſſem, in Midæ conſolationem. Borimus verò Follæ & Maryandeni frater, Opii regis filius, juvenis in venatione, meſſis tempore, mortuus; honoratur verò lugubri inter agriculturam carmine.* Pollux.

CHAP. IX. trouvoit auſſi des Bardes, qui, comme pluſieurs Poëtes modernes, ſe plaiſoient à dire des bagatelles & des ſaletez en vers. On appelloit ces vers (22) *Vallemachiæ*, c'eſt-à-dire des chanſons ſcandaleuſes, parce qu'il n'y a effectivement rien de plus ſcandaleux ni de plus ſéduiſant, que de faire du crime un ſujet de raillerie & de divertiſſement.

Cependant le ſujet le plus ordinaire ſur lequel les Bardes avoient accoûtumé d'exercer leur verve, étoit des Odes (23) qui commençoient

Pollux. Lib. IV. Cap. 7. p. 185. C'eſt de cette manière que la verſion Latine rend les paroles de Pollux. Mais les paroles que j'ai laiſſées en lettres Romaines ne forment aucun ſens. Il faut traduire : *Dicitur autem operarios, ut in metendo inter ſe contenderent, provocaſſe, & ab opere ceſſantes, flagellis cecidiſſe. Cùm autem nimium meſſi incumberet, extinctus eſſe.* Voyez ſur le mot de Lityerſes Bochart. Geograph. Sacra Diſſ. de Ænea p. 17. Athenée dit des Tuſces : *Cantum adhibent tibiæ, cum ſontes flagris cædunt, pugilatu certant, & farinam ſubigunt.* Athen. XII. 3.

(22) *Vallemachiæ, inhoneſtæ cantationes, & carmina jocaque turpia.* Iſidor. Gloſſar. p. 32. *Fallen*, en Tudeſque, tomber, commettre un péché ; *Machen*, faire ; c'eſt ce que les Romains appelloient *Feſcennina carmina.*

(23) *Celtæ hymnorum ſuorum argumentum faciunt, viros qui in prœlio fortiter pugnantes occubuerunt.* Ælian. Var. Hiſtor. XII. 23. *Celebrant* (Germani) *antiquis carminibus Tuiſtonem Deum, terrâ editum, & filium Mannum, originem gentis conditoreſque... Herculem, primum omnium virorum fortium, ituri in prœlia canunt.* Tacit. Germ. Cap. 2. *Vos quoque qui fortes animas, belloque peremtas, Laudibus in longum vates dimittitis ævum, Plurima ſecuri fudiſtis carmina Bardi.* Lucan. I. vſ. 447. *Arminius canitur adhuc apud barbaras gentes.* Tacit. Annal. II. 88.

çoient par la louange des Dieux, & finiſſoient par l'éloge des grands hommes qui s'étoient diſtinguez par leur vertu & par leur bravoure, principalement de ceux qui avoient ſacrifié leur vie pour le bien de la patrie. C'eſt cette ſorte d'Odes que l'on recitoit dans les Feſtins (24), & en allant (25) au combat. Il

CHAP. IX.

88. *Majorum facta modulationibus citharisque canebant Etheſpamaræ, Hamalæ, Fridigerni, & aliorum quorum in hac gente magna opinio eſt, quales vix heroas fuiſſe miranda jactat antiquitas.* Jornand. Cap. IV. p. 617. *Carolus Magnus barbara & antiquiſſima carmina, quibus veterum regum actus atque bella canebantur, ſcripſit, memoriæque mandavit.* Eginhard. Cap. 29.

(24) Xenophon, repréſentant un feſtin que le Roi de Thrace lui donna, dit: *Gladiator Sidalca, qui patrius illis cantus erat, cantans abiit.* Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. VI. p. 162. *Sitalcæ canens laudes egreditur.* Athen. Lib. I. Cap. 13. *Seuth* & *Seuthale* étoient des noms fort communs parmi les Rois des Thraces & des Getes. Voyez ci-deſſus Liv. I. Chap. 15. p. 174. 175. Ainſi Jornandes appelle le Roi Boerebiſtes, qui régnoit du tems de Jules-Céſar, *Sitalcus Boroeiſta.* Jornand. Cap. II. Nous verrons en ſon lieu, que *Sithalcas* eſt le ſerviteur du Dieu *Seuth*, ou *Zeus*, dont les Rois des Getes & des Thraces ſe diſoient iſſus, & dont ils aimoient de porter le nom. *Unde nonnunquam in convivio cùm eſſet, lætitiæ cauſâ, ut omnes per ordinem cantare deberent, ille, ubi adpropinquare ſibi citharam cernebat, ſurgebat à media cœnæ.* Beda de Anglo-Saxon. IV. 24.

(25) Voyez ci-deſſus p. 356. Note (18) & la Note (23) de la page précedente. *Nunc magna referto, Facta patrum laudes.* Virg. Æn. X. vſ. 281. Ad quæ Servius: *Traxit hoc de Saluſtio, qui dicit Hiſpanorum fuiſſe morem, ut in bella euntibus, facta aduleſcentibus parentum memorarentur à matribus.* pag. 611. Coralli *prælia nec rauco curant incendere cornu, Indigenas ſed ritè duces, & priſca ſuorum Facta canunt, veterumque viris hortamina laudes.*

CHAP. IX. Il y avoit-là certainement quelque chose de grand & de noble. On louoit les Dieux, comme la source de tous les biens, & le modèle de toute perfection. On ne louoit les Héros, qu'autant qu'ils participoient à la gloire de la Divinité, par l'imitation de ses vertus, & par les importans services qu'ils rendoient à un Etat. De semblables Hymnes devoient être naturellement un grand aiguillon à la vertu. Il auroit été à souhaiter seulement, qu'on eût loué dans ces Odes, toutes les vertus qui rendent l'homme véritablement grand, au lieu de se borner à des vertus guerrieres, qui sont souvent communes aux grands Princes, avec les usurpateurs & les tyrans.

Forme de ces Poëmes.

Pour dire aussi ma pensée sur la forme des Poëmes Celtiques, il me paroît très-vraisemblable, que les vers dont ils étoient composez, finissoient par des rimes. J'avoue que je n'ai trouvé jusqu'à présent aucun ancien Auteur qui l'ait dit, ou seulement insinué. Cependant si l'on considere, que les plus anciens Poëmes des François, des Germains, des peuples du Nord, & même des Persans, sont tous écrits en rimes, on ne doutera pas que cet usage, qui distingue notre Poësie de celle des Grecs & des Latins, ne vienne originairement des Celtes. Ces rimes étoient d'une grande utilité pour aider la mémoire, la chûte du premier vers avertissant toûjours de celle du second. Outre cela, les Poëmes ou les Odes des Celtes étoient partagez en Stro-

des. Valer. Flacc. L. VI. vs. 89. *Si quis ad pugnam oblatam procedat, majorum fortitudinem hymnis celebrant,* de Gallis Diodor. Sic. V. 212.

Strophes, (26) afin que ceux qui les recitoient, euſſent le tems de faire des pauſes, & de reprendre haleine. C'eſt de-là que les Loix ont reçû parmi les Germains le nom de *Geſetze*, c'eſt-à dire de Strophes; comme les Grecs les appelloient (27) Νόμοι, parce qu'ils avoient accoûtumé de chanter les Odes où ces Loix étoient contenues. Les Celtes auſſi chantoient tous leurs (28) Poëmes, & cela au ſon d'un inſtrument, qui, ſelon quelques Auteurs, reſſembloit à une (29) Lyre, & ſelon d'autres, à une (30) Guitarre. La Muſi-

CHAP. IX.

On les chantoit au ſon d'un inſtrument,

(26) Ainſi le Poëte Saxon, qui, par ordre de Louis le Debonnaire, traduiſit le Vieux & le Nouveau Teſtament en vers Tudeſques, fut obligé, pour ſe conformer à l'uſage, de partager l'ouvrage en Strophes. *Juxta morem verò illius Poematis, omne opus per vitteas diſtinxit, quas nos lectiones vel ſententias poſſumus appellare.* Du Cheſne T. II. p. 326.

(27) Voyez ci-deſſous p. 368. Note (54).

(28) *Vidi barbaros qui trans Rhenum ſunt, agreſtia carmina, verbis facta, quæ avium aſperè clamantium ſtridorem vel crocitationem referebant, canentes, & gaudentes iis carminibus.* Julianus Miſop. p. 337. *Affectatur præcipuè aſperitas ſoni, & fractum murmur, objectis ad os ſcutis, quo plenior & gravior vox repercuſſa intumeſcat.* Tacit. Germ. Cap. 3.

(29) Voyez le paſſage de Diodore de Sicile pag. 353. Note (11) & celui d'Ammien Marcellin pag. 354. Note (13).

(30) Voyez les paſſages de Jornandes & de Bede ci-deſſus p. 358. Note (23) & p. 359. Note (24) Voſſius croit que c'étoit une Harpe. *De Poematum Cantu.* p. 107. Il eſt conſtant que la Muſique des Grecs, & la plupart des Inſtrumens dont ils ſe ſervoient dans les Concerts, venoient originairement des peuples Scythes. *Harmoniam primi Phryges reperiérunt.* Athen. XIV. 5. *Quinquechordium organum, à Scythis repertum eſt, è loris verò bovillis compactum erat, &*

CHAP. IX. Et en dansant.

Musique étoit accompagnée de différentes sortes de (31) Danses, qui étoient toutes fort animées, ensorte que les Chanteurs, par les divers mouvemens qu'ils faisoient des mains, des pieds, & de tout le corps, ressembloient véritablement à des possedez. C'est l'origine de ce qu'on appelle les pieds, la mesure, la scansion, en termes de Poësie. Enfin, comme les Danseurs étoient armez de pied en cap, ainsi que je l'ai déja remarqué, ils avoient accoûtumé de battre la mesure, en frappant de leurs épées & de leurs halebardes contre les énormes boucliers qu'ils portoient. Tout cela servoit, selon les apparences, soit à marquer la cadence, soit à animer le chant, soit

à

plectra erant caprarum labia. Pollux. Onom. L. IV. Cap. 9. p. 187. *Obliquam tibiam Midas invenit in Phrygia, geminas tibias Marsias, in eadem gente Lydios modulos Amphion. Dorios Thamyras Thrax, Phrygios Marsias Phryx, citharam Amphion, ut alii Orpheus, ut alii Linus.* Plin. VII. 56. *Qui priscæ Musicæ operam dederunt, Thraces fuisse perhibentur, Ephorus, Orpheus, Musæus, Thamyris, ob id etiam Eumolpo inde nomen inditum est... instrumentorum etiam quædam barbarum habent nomen.* Strabo X. 470. 471. Voyez ci-dessous Chap. 12 sur la fin.

(31) *Misit dives Gallæcia pubem, Barbara nunc patriis ululantem carmina linguis, Nunc pedis alterno percussâ verbere terrâ, Ad numerum resonas gaudentem plaudere cetras.* Sil. Ital. L. III. vs. 345. *Ritu jam moris Iberi, Carmina pulsatâ fundentem barbara cetrâ.* Idem X. vs. 231. Ces Danses s'étendoient même aux Hymnes sacrez que l'on chantoit en offrant des Sacrifices. *Celtiberos perhibent, & qui ad Septentriones eorum sunt vicini, innominatum quendam Deum, nocte in plenilunio, ante portas, cum totis familiis, choreas ducendo, totamque noctem festam agendo venerari.* Strabo III. 164. *Colabrismus Thracia saltatio, & Carica, sed & bellicosa erat.* Pollux, L. IV. Cap. 14. p. 197.

à ſoulager la mémoire, ſoit à exprimer les divers mouvemens que les Hymnes que l'on chantoit excitoient dans l'ame. CHAP. IX.

Voilà quelles étoient les (32) Annales des peuples Celtes. Un peuple de l'Eſpagne (33) ſe vantoit d'avoir de ces Poëmes qui remontoient à un tems de ſix-mille ans. A ce compte les Arcadiens n'étoient pas les ſeuls qui dûſſent ſe glorifier d'être plus anciens que la Lune. Il eſt certain que les uns & les autres en impoſoient. La marotte de l'Antiquité, commune à tous les peuples, étoit ſurtout fort enracinée parmi les Celtes, qui s'imaginoient que la qualité d'*Indigetes*, de premiers habitans de la terre, leur donnoit un droit primitif & inaliénable ſur tous les païs du monde. Mais au moins il eſt conſtant que les Celtes devoient avoir un très-grand nombre de ces Poëmes, puiſque la jeuneſſe, dont on confioit l'éducation aux Druides, employoit (34) quelquefois juſqu'à vingt années entieres à apprendre des vers. Au reſte, puiſque toutes les études de la jeuneſſe ſe réduiſoient

(32) *Germani celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ & annalium genus eſt, Tueſtonem &c.* Tacit. Germ. Cap. 2.

(33) *Turdetani omnium Hiſpanorum doctiſſimi judicantur, utunturque Grammaticâ, & antiquitatis monumenta habent conſcripta, ac poemata, & metris incluſas leges, à ſex millibus, ut ajunt, annorum.* Strabo III. 139.

(34) *Magnum ibi numerum verſuum ediſcere dicuntur. Itaque nonnulli annos vicenos in diſciplina permanent.* Cæſar VI. 14. L'Auteur de la Religion des Gaulois (Préface pag. 111) dit, *que ces vers ſe montoient à vingt-mille.* Je ne ſais d'où il a pris cette particularité.

CHAP. IX.

duiſoient à charger leur mémoire d'une infinité de piéces de Poëſie, il ne faut pas être ſurpris que, généralement parlant, le ſtile des Celtes fut obſcur, enflé, concis, comme je l'ai remarqué ſur la fin du Livre précedent. Ces défauts ſont aſſez ordinaires aux Poëtes, qui ont été long-tems les ſeuls maîtres de tous les peuples de l'Europe, par rapport au ſtile.

Après ce que je viens de remarquer, il ſera facile de découvrir la raiſon de certains uſages qui étoient communs à tous les peuples Scythes & Celtes, & qui paroiſſoient tout-à-fait étranges aux autres Nations. On rapporte, par exemple, comme la choſe du monde la plus extraordinaire, que les (35) Eſpagnols, les (36) Gaulois, les (37) Bretons, les (38) Germains, les (39) Thraces, les

(35) *Luſitani in prælia ad numerum procedunt, & Pæanes canunt, cùm hoſtes aggrediuntur.* Diodor. Sic. V. p. 215. *Carpeſiani erumpunt è caſtris, more ſuo tripudiantes.* Livius. L. XXIII. Cap. 26.

(36) *Cantus inchoantium prælium, & ululatus, & tripudia, & quatientium ſcuta in patrium quendam morem, horrendus armorum crepitus.* Livius Lib. XXXVIII. 17. *Cantus, exultatio, armorum agitatio vana.* Idem VII. 10. *Gallus cantabundus.* A. Gell. L. IX. Cap. 13. p. 254. Voyez auſſi Livius V. 37. XXI. 28. 42. Suidas in ἱέντες Tom. II. 97.

(37) *Barbari Britanni in prælium euntes, multos clamores edunt, & cantus minaces.* Dio. L. LXII. p. 706.

(38) *Temerè ſubeuntes cohortes Germanorum, cantu truci, & more patrio, nudis corporibus, ſuper humeros ſcuta quatientes.* Tacit. Hiſt. II. 22. *Ut virorum cantu, fœminarum ululatu ſonuit acies.* Idem. Hiſt. L. IV. 18. *Sugambra cohors cantuum & armorum tumultu trux.* Idem Annal. IV. 47. Voyez auſſi Hiſt. V. 18.

(39) *Thraces ante vallum more gentis, cum carminibus & tripudiis perſultabant.* Tacit. Ann. IV. 47.

les (40) Illyriens, & quelques (41) Scythes d'Asie, alloient au combat, comme à un bal & à un festin. Plutarque, parlant d'une bataille que Marius gagna près d'Aix en Provence sur deux peuples Celtes, dit, (42) *que les Ambrons ne couroient pas au combat comme feroient des furieux. Leurs cris aussi n'étoient pas confus. Ils frappoient leurs armes avec une espece de mesure & d'harmonie. Ils avançoient en sautant & en dansant, & en faisant souvent retentir le nom d'Ambrons.* Strabon ne sauroit comprendre, (43) *que les Cantabres puissent pousser la folie jusqu'à chanter des Hymnes, même sur la croix, & au milieu des tourmens.* Quinte-Curce rapporte quelque chose de semblable de trente jeunes Seigneurs Scythes, dont la fermeté frappa d'étonnement & d'admiration Alexandre le Grand & toute son armée. *D'abord*, (44) dit-il, *qu'un in-* CHAP. IX.

(40) *Illyriorum clamores & inanis armorum concussio.* Thucyd. L. IV. Cap. 126. p. 285.

(41) *Mossynæci cum cantu ad numerum ingredientes... inimici ejusdem gentis capita cæsorum, saltantes, ac patrio ritu carmina modulantes, ostentabant.* Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. V. p. 153.

(42) Plutarch. in Mario T. I. p. 416.

(43) *Et illud Cantabrorum desipientiæ tribuunt, quod nonnulli capti, atque in crucem acti, pæanas canebant.* Strabo L. III. p. 165. *Celebratur etiam bello Punico, servi illius* (Hispani) *patientia, qui ultus dominum, inter tormenta risu exultavit.* Justin. XLIV. 2. Livius XXI. 2. Valer. Max. III. 3.

(44) *Ex captivis Sogdianorum, triginta nobilissimi, corporum robore eximio perducti erant. Qui, ut per interpretem cognoverunt, jussu regis ipsos ad supplicium trahi, carmen lætantium more canere, tripudiisque & lasciviori corporis motu, gaudium quoddam animi ostentare cœperunt.* Q. Curt. L. VII. 10.

CHAP. IX. *interprête les eut avertis qu'on les conduiſoit au ſupplice, ils entonnerent un Hymne, comme des gens qui auroient appris une nouvelle agréable. On les voyoit exprimer leur joye par des ſauts, & par une infinité de différentes cabrioles.* Il n'y a dans tout cela rien qui doive ſurprendre, ſi l'on veut ſe ſouvenir, que le ſoldat Celte, au lieu d'attendre que ſon Général le préparât au combat, s'y animoit lui-même par des Hymnes, dans leſquels il célébroit, ſoit les Dieux qui préſidoient à la guerre, ſoit les anciens Braves (45) de la Nation, ou le Général (46) qui commandoit l'armée. La mode vouloit que l'on récitât ces Hymnes en chantant, & que le chant fût accompagné du cliquetis des armes, & de divers mouvemens du corps. Si l'on ajoute à cette remarque, que les Hymnes des Celtes étoient remplis d'une opinion répandue par toute l'Europe, avant que le Chriſtianiſme l'eût corrigée; c'eſt qu'un homme qui (47) meurt les armes à la main, ou qui périt, de quelque ma-

(45) *Si quis ad pugnam oblatam procedat, majorum fortitudinem hymnis concelebrant.* Diod. Sic. L. V. p. 212. *Barbari majorum laudes, clamoribus ſtridebant inconditis.* Amm. Marcell. L. XXXI. p. 632.

(46) *Ad hunc frementes verterunt bis mille equos, Galli canentes Cæſarem.* Horat. Epod. 9.

(47) *Cimbri & Celtiberi in acie exultabant, tanquam glorioſè & feliciter vitâ exceſſuri, lamentabantur in morbo, quaſi turpiter & miſerabiliter perituri.* Valer. Max. L. II. 6. Je développerai en ſon lieu cette opinion, que je ne fais qu'indiquer ici. On verra qu'elle portoit les Scythes & les Celtes à ſe tuer eux-mêmes, ou à ſe faire aſſommer, d'abord qu'ils étoient vieux & incapables de porter les armes.

manière que ce ſoit, d'une mort violente, passe à une vie plus heureuſe, dans laquelle il joüira encore d'une félicité plus diſtinguée que ceux qui meurent d'une mort naturelle; on comprendra non ſeulement, pourquoi les gens de guerre témoignoient une ſi grande joye aux approches du combat, mais auſſi pourquoi ceux-là même que l'on menoit au ſupplice, y alloient avec allegreſſe & en chantant. Ils chantoient des Hymnes qui rempliſſoient leur eſprit de l'idée & de l'eſpérance de l'Immortalité; ils ſe réjouïſſoient, comme le diſent les jeunes Seigneurs Scythes dont j'ai parlé, d'aller trouver leurs (48) braves Ancêtres. Ce qui doit plutôt ſurprendre ici, c'eſt que l'idée d'une autre vie fit plus d'impreſſion ſur des peuples barbares, qu'elle n'en fait ordinairement ſur des Chrétiens, qui s'attendent à quelque choſe de meilleur (49) qu'à boire dans le crane de leurs ennemis. CHAP. IX.

Une autre refléxion que je ne dois pas oublier, c'eſt que l'on trouve ici une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé, que l'Europe n'étoit autrefois habitée que par un ſeul & même peuple. Sans cela il ſeroit bien difficile de rendre raiſon de la parfaite conformité que l'on remarque entre les premiers habitans de l'Europe, même dans les choſes les plus petites & les plus extraordinaires. Arrêtons-nous aux Grecs & aux Romains.

Les Grecs ne differoient autrefois des Celtes,

(48) *A tanto rege, victore omnium gentium, majoribus ſuis redditos, honeſtam mortem, quam fortes viri voto quoque expeterent, carminibus ſui moris, lætitiâque celebrare.* Curtius ub. ſup.

(49) Voyez ci-deſſus p. 232. Note (82).

CHAP. IX. tes, ſur aucun des articles dont j'ai parlé dans ce Chapitre. Les Poëtes étoient beaucoup plus anciens (50) parmi eux que les Orateurs. On avoit des piéces de Poëſie avant la guerre de Troye, au lieu que Phérécide (51) de Sciros, qui nâquit vers la (52) XLV. Olympiade, c'eſt-à-dire près de 600 ans après cette guerre, eſt le premier Auteur qui ait entrepris d'écrire en Proſe. Les plus anciens Poëtes des Grecs étoient en même tems (53) Muſiciens. Voilà un nouveau trait de conformité avec les Celtes. Dans les tems les plus reculez, toutes les études de la jeuneſſe (54) conſiſtoient parmi les

(50) *Poemata ante Trojanum bellum probantur fuiſſe. Proſam orationem condere Pherecydes Syrus inſtituit, Cyri regis ætate.* Plin. H. N. VII. 56. *Sciendum, tam apud Græcos, quàm apud Latinos, longè antiquiorem curam carminum fuiſſe quàm Proſæ. Omnia enim priùs verſibus condebantur. Proſæ autem ſtudium ſerò viguit. Primus apud Græcos Pherecydes Syrus ſolutâ oratione ſcripſit; apud Romanos autem Appius Cæcus adverſùs Pyrrhum ſolutam orationem primus exercuit.* Iſidor. Orig. Lib. I. Cap. 27. p. 851. *Sciros* eſt une Iſle voiſine de celle de Delos. Suidas T. III. 592.

(51) Voyez la note précedente.

(52) Γέγονε δὲ κατὰ τὸν τῶν λυδῶν βασιλέα ἀλυάττην. ὡς συγχρονεῖν τοῖς ζωροάστρου. καὶ τετέχθαι περὶ τὴν με ὀλυμπιάδα. Suidas. ub ſup. Diodore de Sicile met depuis la priſe de Troye, juſqu'à la première Olympiade 408 ans, Livre I. pag. 4. Ajoutez pour 45 Olympiades 180 ans, vous trouverez 588 ans depuis la priſe de Troye juſqu'à Phérécyde.

(53) Τὸ παλαιὸν οἱ μάντεις καὶ μουσικὴν ἐιργάζοντο. Strabo VII. 330. Suidas in Olympiis II. 681.

(54) *Cretenſes jubebant pueros liberos leges perdiſcere,*

les Grecs, à charger la mémoire d'un grand nombre de Poëmes. D'abord on faiſoit apprendre aux enfans les Loix de l'Etat, qui étoient toutes en vers & en Muſique. Enſuite on leur enſeignoit des Hymnes à la louange des Dieux; après quoi ils paſſoient à des Odes, dans leſquelles on célébroit la valeur & les autres vertus des Héros. Ces différentes piéces de Poëſie ſe récitoient toutes en chantant. „ C'eſt de-là, dit Strabon, (55) „ que CHAP. IX.

ſcere, cum quodam concentu & melodia, ut ex Muſica voluptatem caperent, & faciliùs eas memoriâ complecterentur, & ne, ſi quid contra leges admiſiſſent, per ignorantiam ſe feciſſe poſſent defendere. Secundum quod eis diſcendum proponebant, erant hymni in honorem Deorum. Tertium, fortium virorum encomia. Ælian V. H. II. Cap. 39. *Apollo, ut ajunt, adhibitâ lyrâ, leges hominibus dedit, ſecundùm quas viverent, mitigans ſimul cantu feritatem ipſis inſitam, & numerorum muſicorum ſuavitate efficiens, ut præcepta faciliùs admitterent; unde leges Citharœdicæ dictæ ſunt. Hinc verò, ut Ariſtoteli videtur, moduli muſici ſecundùm quos canimus, magnifico nomine* Νόμοι *appellati fuére.* Suidas T. II. p. 630. *Græcorum civitates ab ipſo primordio, liberos ſuos in Poetica erudiebant.* Strabo Lib. I. p. 15. 16. *Apud Arcadas pueri ab infantia conſueſcunt hymnos & pæanas canere, præſcriptis numeris, quibus ſinguli, ut patrius mos eſt, gentiles Heroas & Deos celebrant.* Athen. XIV. 5. *Apud majores Deorum laudes, heroumque acta, muſicis cantibus perſonabant.* Idem. XIV. 8.

(55) *Pro eloqui* (φράζειν) *olim canere* (ᾄδειν) *poſuére majores, unde & Rhapſodiam, & Tragœdiam, & Comœdiam veteres dixerunt... Oratio Poetica dicebatur cum modulatione.* Strabo I. p. 18. On ſait que les vers d'Homere, d'Heſiode, & des autres Poëtes, ſe chantoient parmi les Anciens. Athen. XIV. 3. fin. Athenée ajoute, qu'il y a dans Homere des vers imparfaits, parce que la Muſique, & l'air ſur lequel on les chantoit, le demandoit ainſi. Idem. XIV. 8.

CHAP. IX. „ que ſont venus les mots Grecs de Rapſodie, de Tragédie & de Comédie. C'eſt „ par cette raiſon que les Anciens ſe ſervoient du mot de chanter, où nous employons ceux de parler ou de raconter “. L'ancienne coûtume des Grecs étoit auſſi (56) de réciter leurs Odes au ſon d'un inſtrument. Les mots de (57) pied, de meſure, de cadence, de Strophe & d'Antiſtrophe, c'eſt-à-dire de demi tour à gauche ou à droite, dont ils ſe ſervoient en parlant de Poëſie, venoient originairement de ce que la Danſe étoit autrefois inſéparable du Chant. Enfin, pluſieurs peuples de la Grece conſerverent pendant long-tems les différens uſages (58) de

(56) *Muſici cantus, & lyræ, & tibiarum modos edocebant.* Strabo I. p. 15. 16. *Carmina cantare tibiis.* Cornel. Nep. Præfat. & Epaminond. Cap. II. Schol. Pindari p. 176. *Lyrici ad lyram Poemata canebant.* Ibid. p. 5.

(57) *Rhythmus ſpectatur in illis qui manibus & pedibus plaudunt. Cùm enim cita & tarda pedum ſublatio & poſitio, proportionem inter ſe habent, Rhythmus exiſtit. Et hinc per tranſlationem certus ſyllabarum modulus, quo verſus conſtat, pedes dicti ſunt.* Suidas in Ῥύθμος T. III. p. 269. ex Schol. Ariſtophan. & Philopono in Libr. II. Ariſtotelis de Animâ. Küſter ad Suidam. Voyez auſſi Athen. L. XIV. 3 init. *Strophe, quod à dextera in ſiniſtram convertebantur. Antiſtrophe, cùm à ſiniſtra in dexteram ſe movebant. Epode, cùm conſiſtebant in uno loco, & Odas recitabant.* Schol. Pindari p. 5.

(58) Strabon remarque, que les Cretois apprenoient à la jeuneſſe à danſer & à ſauter avec les armes, & à chanter au ſon des inſtrumens, des Hymnes que l'on attribuoit à Thales. Strabo X. 480. 481. κατ' ἐνόπλιον. Ariſtophan. Nub. ad quæ Scholiaſtes, *Genus Rhythmi eſt, in quo ſaltabant armati, arma concutientes..... Creticus etiam voca-*

de danſer avec leurs armes, (59) d'aller au combat en cadence & en chantant des Hymnes, & (60) de ne célébrer aucun feſtin, où le chant des Hymnes & la danſe en armes ne fûſſent une partie eſſentielle de la fête. On m'avouera qu'une ſi parfaite reſſemblance entre les Celtes & les anciens Grecs, ne ſauroit être regardée comme une choſe purement accidentelle. Il ne ſera pas néceſſaire auſſi, que j'entre dans de grandes diſcuſ- CHAP. IX.

vocatur à carmine quod Curetes invenerunt ; hoc enim certâ quadam menſurâ ſaltant, arma concutientes. pag. 72. *Saltabant armati in Panathenæis pueri.* Idem Scholiaſt. ad Nubes p. 81. Voyez auſſi Athen. XIV. 6.

(59) *Tirtæi Lacedæmone recitantur cùm ad prælium eunt.* Dio. Chryſ. S. XXXVI. p. 440. *Tyrtæuſque mares animos in Martia bella Verſibus exacuit.* Horat. Arte Poet. *Lycurgus lege latâ Lacedæmonios ad tibiarum ſonum in aciem prodire juſſit.* Suidas in Lycurg. T. II. p. 470. *Lacedæmonii ad cantum multorum tibicinum, ad prælium ferebantur, & ad numerum æquali gradu incedentes.* Thucyd. L. V. Cap. 70. p. 332. Athen. XIV. 7. Athenée remarque, que les Lacedémoniens conſervoient avec un très-grand ſoin leurs anciens Hymnes. Ibid. Cap. 8. Voyez auſſi Schol. ad Pindari Pyth. II. p. 229.

(60) *Charondæ modi* (Νόμοι, leges) *Athenis inter pocula canebantur, ut auctor eſt Hermippus, Libro VI. de Legiſlatoribus.* Athen. XIV. 3. *Imperat lex* (Charondæ) *ut cives omnes hæc Proœmia calleant, eaque in feſtis poſt Pæanes recitent, quemcunque convivii dominus id facere juſſerit.* Leg. Charondæ ap. Stobæ. Serm. 165. p. 470. *Priſci conſuetudine, & lege, Deorum hymnos & laudes in conviviis ab omnibus cantari juſſerunt.* Athen. XIV. 6. Tout le Livre XIV. d'Athenée traite de cette matière. Voyez auſſi le Scholiaſte d'Ariſtophane ad Veſpas. p. 255. 256.

CHAP. IX. cuſſions, pour montrer ce qu'étoient les Curetes (61), les Corybantes, les Cabires, les Telchines, les Dactiles Idéens, deſquels les Grecs avoient reçu tous les différens uſages dont je viens de parler. On les dépeint comme des gens qui, couverts de leurs armes, de la même manière que s'ils avoient eu à ſe battre contre un ennemi, offroient des ſacrifices aux Dieux, avec des chants, des cris, des danſes, des contorſions & une muſique ſi enragée, que tout le monde les prenoit pour des poſſedez. On reconnoît clairement dans cette deſcription l'uſage des Scythes & des Celtes, qui offroient leurs ſacrifices en chantant des Hymnes, de la manière & dans l'équipage que l'on attribue aux Curetes. Effectivement les Scythes avoient eu des établiſſemens dans tous les païs où l'on

(61) *Probabile eſt armatam ſaltationem ab ita comtis & veſtitis initio introductam, qui Curetes dicerentur, anſam præbuiſſe aliis, qui vitam in armis degerent bellicoſiores, ut communi voce Curetæ & ipſi dicerentur, de iis loquor qui in Eubœa fuerant, in Ætolia, Acarnania... Curetas apellabant juvenes qui in armis ſaltabant... Nonnulli Phrygios Curetas tibicines faciunt, alii terrigenas & æreis ſcutis armatos... Ut in ſumma dicam, Curetes, Corybantes, Cabyri, Idæi, Dactyli, Telchines, ab omnibus furore quodam divino correpti, & bachantes deſcribuntur, qui armatâ ſaltatione, cum tumultu & ſtrepitu, tintinnabulis, tympanis, armis, tibiâ & clamore, in ſacrificiis perterrent homines, ſub adminiſtrorum ſpecie. Atque hæc ſacra quodammodo communia habere pleraque cenſentur, cum Samothraciis, Lemniis aliiſque compluribus, ideò quòd idem omnium famuli perhibentur... Phrygii Curetes tibicines.* Strabo X. p. 466-472. *Saltationem armatam Curetes docuére, Pyrrhichen Pyrrhus, utramque in Creta.* Plin. VII. 56. *Saltatio armata, quæ Curetica dicitur, vernacula erat Cretenſibus.* Dio. Chryſ. II. 31.

l'on place ces prétendus poſſedez ; en Phrygie, en Myſie, dans les Iſles de Crete, d'Eubée, de Lemnos, & en général dans toute la Grece. Les Curetes, les Corybantes &c. étoient des gens qui ſervoient les Dieux ſuivant l'ancienne manière du païs. Les différentes danſes qu'on leur attribue, étoient des danſes ſacrées, qui faiſoient partie du culte de la Divinité. Comme chaque Canton, chaque peuple, avoit ſes danſes particulieres, elles différoient encore dans un même peuple, ſelon la diverſité des fêtes & des Cantiques, dont elles étoient pour ainſi dire l'accompagnement (62).

Ce que j'ai dit des Grecs, il faut le dire auſſi des Romains, & des anciens habitans de l'Italie. Le premier Ouvrage en Proſe qui ait paru à Rome (63), fut un Diſcours qu'Appius, ſurnommé l'Aveugle, compoſa vers la (64) CXXV. Olympiade, pour empêcher que le Sénat & le peuple Romain n'acceptaſſent la paix que Pyrrhus leur offroit. Avant ce tems-là on ne connoiſſoit en Italie (65) que des Ouvrages de Poëſie, ou une

(62) Voyez ce que Suidas a remarqué ſur les différentes danſes, appellées *Berecynthia*, *Cretica*, *Cnoſſia &c.* Suidas in Νόστα Tom. II. p. 641. On peut conſulter auſſi le X. Livre de Strabon, qui a raſſemblé avec un très-grand ſoin tout ce que les Anciens avoient dit des Corybantes & des Curetes.

(63) Voyez ci-deſſus page 368. Note (50).

(64) Polybe Lib. I. p. 6. dit, que Pyrrhus paſſa en Italie, l'année qui préceda la défaite des Gaulois près de Delphes. Pauſanias met cette défaite en la 2 année de la 125. Olympiade Pauſan. Phocic. XXIII. p. 857.

(65) Ci-deſſus p. 368. Note (50).

CHAP. IX.

une tradition orale (66), qui ſe perpetuant de Pere en fils, conſervoit le ſouvenir des évenemens les plus remarquables. Silius, repréſentant quelques anciens peuples de l'Italie, dit (67) qu'ils alloient au combat en chantant les louanges du Dieu Sancus, auquel ils rapportoient l'origine de leur Nation, & de ſon fils Sabus, duquel les Sabins ont reçû leur nom. Virgile dit à peu près la même choſe des peuples Latins, qui s'oppoſoient à l'établiſſement d'Enée & de ſes Troyens en Italie.

Ibant æquati numero, regemque canebant (68). Ciceron regrette ſouvent dans ſes écrits, la perte des anciens Cantiques dont Caton avoit parlé dans ſes *Origines* (69). J'en ai dit un mot dans le Livre précedent (70). „ On „ y

(66) *Auruncos ita ferre ſenes.* Æneid. VII. vſ. 206. Ad quæ Servius: *Hiſtoriæ hoc genus fuit, ut majores natu, anteacta poſteris indicarent.*

(67) *Ibant & læti pars Sancum voce canebant, Autorem gentis, pars laudes ore ferebant, Sabe tuas, qui de patrio cognomine primus, Dixiſti populos magnâ ditione Sabinos.* Sil. Ital. VIII. vſ. 420.

(68) Æneid. VII. vſ. 698. Les Commentateurs du Poëte ont remarqué, que ces mots *ibant æquati numero*, ſignifient qu'ils s'avançoient en cadence.

(69) Ci-deſſus Liv. I. Chap. 10. p. 107.

(70) *Utinam extarent illa carmina, quæ multis ſæculis ante ſuam ætatem in epulis eſſe cantitata, à ſingulis convivis, de clarorum virorum laudibus, in Originibus ſcriptum reliquit Cato.* Cicero Bruto p. 455. *Graviſſimus autor in Originibus dixit Cato, morem hunc epularum apud majores fuiſſe, ut deinceps qui accubarent, canerent ad tibiam clarorum virorum laudes atque virtutes, ex quo perſpicuum eſt, cantus tum fuiſſe reſcriptos, vocum ſonis, & carmina.* Idem Tuſcul. Quæſt. L. IV. p. 3535. *Eſt in Originibus, ſolitos eſſe in epulis canere convivas ad tibicinem*

„ y louoit les vertus & les exploits des Hé- CHAP. IX.
„ ros. On les récitoit principalement dans
„ les feſtins. Chaque convié prenoit à ſon
„ tour la Lyre, & chantoit quelqu'un de ces
„ Cantiques ". Voilà bien des traits de conformité entre les Celtes & les anciens habitans de l'Italie. Mais comme les différentes coûtumes dont je viens de parler s'étoient perdues parmi les Romains par la longueur du tems, je vais en ajouter quelques autres qui ſubſiſtoient encore du tems des Empereurs. Tout le monde ſait, (71) que dans la ſolemnité du triomphe l'armée victorieuſe avoit accoûtumé de chanter des Hymnes à l'honneur des Dieux, & en même tems du Général dont elle ſuivoit le char. Sextus Pompejus remarque, (72) que les Romains avoient des Cantiques funèbres, que l'on chantoit dans les enterremens, au ſon d'un inſtrument. Ces Cantiques, que l'on appelloit *Næniæ*, étoient en vers, & renfermoient l'éloge du mort. Strabon (73) nous apprend, que les ſpectacles dans les ſe-

cinem de clarorum hominum virtutibus. Idem Tuſc. Quæſt. Lib. I. p. 3434. *In conviviis pueri modeſti ut cantarent carmina antiqua, in quibus laudes erant majorum, & aſſâ voce & cum tibicine.* Varro Frag. p. 212.

(71) *Copiæ Romulum ſequebantur, & patriis hymnis Deos celebrantes, & carminibus ex tempore compoſitis, ſuum ducem laudantes.* Dionyſ. Halic. Lib. II. p. 102. *Sequebatur Marcellum exercitus, Jovem & Imperatorem carminibus compoſitis atque cantilenis victorialibus concelebrans.* Plutarch. in Marcello T. I. p. 302.

(72) *Nænia eſt carmen, quod in funere laudandi gratiâ cantatur ad tibiam. Næniam autem inter exequias cantitabant.* Sext. Pomp. p. 10.

(73) *Peculiare quippiam Oſcis & Auſonibus uſu venit,*

CHAP. IX. lesquels les Romains produisoient des baladins, qui chantoient, avec mille postures grotesques, d'anciennes chansons, venoient originairement des Osces & des Ausons, qui étoient les plus anciens habitans de l'Italie. Enfin Denis d'Halicarnasse (74) assure, que les Saliens étoient precisément parmi les Romains, ce que les Curetes étoient parmi les Grecs. J'ai déja rapporté en substance, dans le (75) Livre précedent, ce que cet Auteur a remarqué sur le sujet des Saliens. „ C'étoient, di-„ sions-nous, de jeunes gens, qui dans un „ certain tems de l'année couroient par la „ ville, armez d'une épée, d'un bouclier & „ d'une lance, & chantant des Hymnes à „ (76) l'honneur des Dieux qui préfident à „ la guerre. La cérémonie étoit accom-„ pagnée de sauts, de danses & de gam-„ bades, que ces jeunes gens faisoient avec „ beaucoup d'adresse & en cadence. La „ mesure étoit marquée, tant par la voix „ que par le son de la flutte, & outre cela „ par un certain cliquetis qu'ils faisoient, „ en frappant de l'épée ou de la lance „ contre le bouclier ". Il faut ajouter encore ici quelques remarques, qui serviront à mieux

nit. Nam cùm Oscorum gens interierit, dialectus apud Romanos restat, ita ut carmina quædam, ac mimi, certo quodam certamine, quod instituto majorum celebratur, in scenam producantur. Strabo V. 233.

(74) *Salii, quantùm ego intelligo, si Græcè nomen interpreteris, sunt Curetes.* Dionys. Halic. L. II. p. 129.

(75) Ci-dessus Liv. I. Chap. 10. p. 107.

(76) *Sunt quidam saltatores, & laudatores Deorum illorum, qui armorum sunt præsides.* Dion. Halic. ub. sup.

mieux confirmer ce que j'ai dit, que cet uſage étoit purement Celtique. Les Saliens (77) célébroient par leurs Hymnes, Mars & Hercule, le Dieu qui préſidoit à la guerre & le Héros qui s'y étoit le plus diſtingué. 2. Ils offroient leurs ſacrifices ſelon l'ancienne manière, c'eſt-à-dire qu'ils (78) danſoient en armes autour de l'autel. 3. La fête des Saliens tomboit ſur le même tems où les (79) Athéniens en célébroient une parfaitement ſemblable, c'eſt-à-dire ſur le mois de Mars, où les Celtes avoient accoûtumé de faire la revuë de leurs troupes, & d'offrir des ſacrifices pour la proſperité de la campagne qui étoit ſur le point de commencer. 4. Les Saliens avoient un uſage qui ſubſiſte encore en Allemagne & dans le Nord. Le (80) Conducteur de la bande danſoit d'abord tout ſeul, enſuite la troupe qu'il conduiſoit repétoit tous les mouvemens qu'il avoit faits. 5. Numa-

(77) *Numa Salios duodecim Marti gradivo legit, at per urbem ire canentes carmina, cum tripudiis ſolemnique ſaltatu juſſit.* Livius I. 20. *Tum Salii ad cantus, incenſa altaria circùm, Populeis adſunt evincti tempora ramis, Hic juvenum chorus, ille, ſenúm, qui carmine laudes Herculeas, & facta ferunt.* Virg. Æneid. VIII. vſ. 285. Ad quæ Servius: *Salii ſunt, qui tripudiantes aras circumibant. . . . ſaltabant, ritu veteri, armati &c.* p. 521.

(78) Voyez la Note précedente.

(79) *Eorum dies feſti, qui plures erant, incidunt in Panathenæa, quæ fiebant menſe Martio.* Dionyſ. Halic. L. II. p. 129. Voyez le paſſage d'Athenée ci-deſſus p. 371. Note (60). *Salii à ſaltando, quod facere in comitio, in ſacris, quotannis & ſolent & debent.* Varro de L. Lat. L. IV. 21. Edit. Popmæ.

(80) *Redemptruare dicitur, in Saliorum exultationibus, cùm Præſul amtruavit, quod eſt motus edidit, & referuntur invicem iidem motus.* Sext. Pompej. p. 80.

CHAP. IX. ma-Pompilius avoit introduit (81) à Rome la fête des Saliens ; mais il n'en étoit pas le premier Auteur. Les habitans de Tuſculum (82) avoient leurs Saliens avant qu'ils fuſſent connus à Rome. 6. Les Romains avoient pluſieurs ſolemnitez où l'on voyoit quelque choſe (83) qui approchoit de la danſe des Curetes. Je conclus, qu'il eſt plus que vraiſemblable, que des coûtumes ſi extraordinaires n'ont été communes par toute l'Europe, que parce qu'elles avoient originairement la même ſource. Ce qui me ſurprend le plus, c'eſt que les anciens Perſes euſſent preciſément les mêmes uſages. Je n'ai pû découvrir juſqu'à préſent d'où ce peuple étoit ſorti. Plus j'apprens à le connoître, & plus je m'affermis dans la penſée, qu'il étoit du nombre de ces Scythes qui reçurent enſuite le nom de Celtes. Je prie le Lecteur de jetter les yeux ſur les paſſages que je cite en marge (84). Je ſuis

(81) Dionyſ. Halic. ub. ſup. Voyez la Note (77) de la page précedente.

(82) *Tiburtes Salios etiam dicaverant. . . . habuerunt ſanè & Tuſculani Salios, ante Romanos.* Servius ub. ſup.

(83) *Iſta autem Curetica ſaltatio, patriis Romanorum moribus eſt retepta, ut ex Circenſibus & theatralibus pompis & ſpectaculis conjicio.* Dionyſ. Halic. II. 130. *Virgines, ſonum vocis pulſu pedum modulantes, inceſſerunt.* Livius XXVII. 37. Voyez auſſi Liv. VII. 2.

(84) *Perſæ diſciplinarum magiſtris continentiſſimis utuntur, qui & fabulas ad utilitatem accommodatas intexunt, cum cantu, & ſine cantu, Deorum ac clarorum virorum facta celebrantes.* Strabo XV. 733. *Tum verò* (Romani) *progreſſi ad murum, præter omnem ſpem irruebant in Perſas, qui cantilenas more patrio factas pronunciabant, regis ſui virtutem celebrantes, & Romani Imperatoris irritum conatum repre-*

ſuis obligé de l'y renvoyer, pour ne pas repéter toûjours les mêmes choſes. Il y verra, que tout ce que j'ai dit dans ce Chapitre des peuples Celtes, étoit obſervé de la même manière, & ſans la moindre différence parmi les Perſes. CHAP. IX.

CHAPITRE DIXIEME.

IL eſt naturel d'examiner préſentement d'où les peuples Celtes ont pris leurs lettres, c'eſt-à-dire les caractères de l'Alphabet ; en quel tems ils ont commencé de s'en ſervir, & de mettre par écrit leurs Loix, leur Hiſtoire, leur Religion, & en un mot, tout ce qu'ils avoient accoûtumé de renfermer dans leurs Cantiques.

Les peuples Celtes tenoient à déshonneur de ſavoir lire ou écrire.

Ce que j'ai dit du mépris que ces peuples témoignoient pour les Sciences, il faut le dire auſſi des lettres, qui en ſont pour ainſi dire la clef. Les anciens habitans de l'Europe ne ſavoient abſolument ce que c'étoit ni de lire ni d'écrire. Ils avoient cela de commun avec la plupart des autres Nations de la terre, qui ont ignoré pendant long-tems cet

prehendentes. Zoſim. L. III. Cap. 22. p. 308. Ammien Marcellin rapporte le même fait en ces termes : *Romani per cuniculum urbem ingreſſi, obtruncarunt vigiles, ex uſu moris gentici juſtitiam felicitatemque regis ſui, canoris vocibus extollentes.* Amm. Marcell. L. XXIV. Cap. 4. p. 402. *Magi ſuo more carmen canentes.* Curtius Lib. V. Cap. 1. p. 176. *Quidam Perſicam ſaltabat, cetras collidens, obſtrepens & obtundens, eaque omnia faciens ad tibiæ numeros concinnè.* Athenæ. I. Cap. 13.

CHAP. X.

cet excellent ſecret. Mais au lieu que les autres peuples reçurent les lettres avec empreſſement d'abord qu'elles leur furent apportées, on négligea & on refuſa même de s'en ſervir en Europe, depuis qu'elles y furent parfaitement connues.

La ferocité naturelle des peuples Celtes fut, ſelon les apparences, la première & la principale cauſe du mépris &, ſi j'oſe le dire, de l'averſion qu'ils témoignoient pour les lettres. Accoûtumez à ne faire d'autre métier que celui des armes, ils tenoient à déshonneur d'apprendre à lire & à écrire. Elien nous a conſervé un paſſage remarquable d'Androtion ſur ce ſujet. Il porte, (1) *que parmi les anciens Thraces il n'y en avoit aucun qui connût les lettres; & qu'en général tous les barbares établis en Europe, regardoient comme la choſe du monde la plus baſſe & la plus honteuſe de s'en ſervir; au lieu que l'uſage en étoit commun parmi les barbares de l'Aſie.* Théodoric Roi d'Italie, n'avoit pû ſe défaire de ce préjugé, quoiqu'il eût paſſé ſa jeuneſſe, & une bonne partie de ſa vie, parmi les Romains. (2) Il étoit ſi peu lettré, qu'il

(1) Τῶν Ἀρχαίων φασὶ Θρᾳκῶν μηδένα ἐπίστασθαι γράμματα, ἀλλὰ καὶ ἐνόμιζον αἴσχιστον εἶναι, πάντες οἱ τὴν Εὐρώπην οἰκοῦντες Βάρβαροι, χρῆσθαι γράμμασιν, οἱ δὲ ἐν τῇ Ασίᾳ, ὡς λόγος, ἐχρῶντο αὐτοῖς μᾶλλον. Ælian. V. H. VIII. 6. Les Huns étoient dans les mêmes idées. *Ils n'ont pas le ſecret des lettres, & n'en font aucun cas.* Procop. Goth. L. IV. Ch. 18. p. 618.

(2) *Rex Theodericus inliteratus erat, & ſic obruto ſenſu, ut in decem annos regni ſui, quatuor literas ſub-*

qu'il ſavoit à peine ſigner les premières lettres de ſon nom. CHAP. X.

Le Clergé, au lieu de combattre cet étrange préjugé, l'appuyoit de tout ſon pouvoir. Comme les Druides ne vouloient pas que les Sciences, dont ils étoient dépoſitaires, devinſſent communes, ni qu'on pût les puiſer ailleurs que chez eux, ils inſinuoient au peuple, (3) que la mémoire ſe perdroit auſſi-tôt que l'on commenceroit à ſe fier ſur le papier, & que perſonne ne voudroit plus ſe donner la peine d'apprendre par cœur, ce qu'il pourroit trouver en tout tems dans un Livre. Ils diſoient encore, que leurs inſtructions n'étant que pour les perſonnes initiées dans la Religion du païs, devoient être tenues fort ſecretes, & que c'étoit un véritable ſacrilège de les mettre par écrit, parce qu'il ne ſeroit pas poſſible après cela, d'empêcher que les Livres où leur Doctrine ſeroit renfermée, ne tombaſſent tôt ou tard entre les mains des étrangers. Ainſi, tant que le Clergé Payen conſerva ſon autorité, il trouva le moyen de perſuader aux peuples, que

ſubſcriptionis editi ſui, diſcere nullatenùs potuiſſet. De qua re laminam auream juſſit interraſilem fieri, quatuor literas regis habentem Teod, *ut ſi ſubſcribere voluiſſet, poſitâ laminâ ſuper chartam, per eam penná duceret, & ſubſcriptio ejus tantùm videretur.* Excerpta Autoris ignoti, apud Valeſium ad calcem Ammian. Marcell. p. 669.

(3) *Neque fas eſſe exiſtimant ea literis mandare, . . . id mihi duabus de cauſis inſtituiſſe videntur; quòd neque in vulgus diſciplinam efferri velint; neque eos qui diſcunt, literis confiſos, minùs memoriæ ſtudere, quod ferè pleriſque accidit, ut præſidio literarum diligentiam in perdiſcendo ac memoriam remittant.* Cæſar VI. 14.

CHAP. X. que la conſcience & la Religion ne permettoient pas à un Laïque d'apprendre à lire ou à écrire. Le commerce des Grecs & des Romains guérit les Gaulois, au moins en partie, de ce préjugé. Nous apprenons de Jules-Céſar & de Strabon, (4) qu'ils écrivoient des lettres, des contrats, des comptes, & qu'ils ſe ſervoient de l'écriture dans toutes les affaires publiques & particulieres qui concernoient la vie civile. Mais les Druides ne voulurent jamais conſentir que l'on mît par écrit l'Hiſtoire, les Loix, encore moins la Religion des Celtes, & ils ſe garderent bien de leur côté de rien publier ſur ces matières. Origene l'a remarqué en répondant à Celſe, qui faiſoit valoir l'antiquité des Druides. *Je ne ſache pas*, dit-il (5), *que nous ayons aucun de leurs Ouvrages.* Il ne faut pas être ſurpris par conſequent, qu'il reſte ſi peu de monumens de l'ancienne Hiſtoire de l'Europe. Elle étoit toute renfermée dans des Cantiques, & c'étoit un crime de les écrire. Il eſt vrai que d'abord que la Religion Chrétienne commen-

(4) *Contractus Græcâ oratione ſcribunt.* Strabo IV. 181. *In reliquis ferè rebus, publicis privatiſque rationibus, (Græcis) literis utuntur.* Cæſar VI. 14. Joſ. Scaliger. Lib. I. Epiſt. 16. & Hotoman Franco-Gall. Cap. 2. prétendent, que le mot de *Græcis*, n'eſt pas de Jules-Céſar. Effectivement on voit bien que Jules-Céſar ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt que les Druides ne ſouffroient pas qu'on couchât par écrit leurs inſtructions & leur doctrine, mais qu'ils permettoient aux particuliers d'écrire des lettres, des comptes &c. Mais au reſte il eſt conſtant que les Gaulois écrivoient en caractères Grecs. Voyez ci-deſſous.

(5) Origen. contra Celſ. Lib. I. p. 14. Edit. Spencerî Cantabrig. 1677.

mença à s'introduire parmi les peuples Celtes, ils revinrent insensiblement de ce honteux préjugé qui annobliſſoit & qui sanctifioit une craſſe ignorance. Ils consentirent, les uns après les autres, qu'on écrivît leurs Loix & leur Hiſtoire. Mais on sent bien que la déſtruction de l'ancienne Religion, dut entraîner après soi la perte des Hymnes où elle étoit renfermée. Les partisans de l'Idolâtrie étoient bien éloignez d'enseigner ces Hymnes aux Chrétiens; & les Chrétiens de leur côté, n'épargnoient rien pour les supprimer, parce qu'on y louoit de fausſes Divinitez, & des Héros attachez à un culte idolâtre. Les Cantiques des Goths subsiſtoient encore du tems de Jornandes. D'où vient qu'ils ont péri depuis ce tems-là? Je viens d'en indiquer la raiſon. Les Chrétiens n'approuvoient pas qu'on les écrivît. CHAP. X.

Bientôt même le Clergé Chrétien fit revivre les préjugez & les artifices dont les Druides s'étoient servis pour entretenir les peuples dans l'ignorance. Il n'eut même pas beaucoup de peine de perſuader à la Nobleſſe des Gaules & de la Germanie, qu'il ne convenoit pas à un homme d'épée d'aller à l'école, & d'apprendre à lire ou à écrire. C'étoit un ancien préjugé, que ni le tems, ni la lumiere de l'Evangile, n'avoient pû déraciner parfaitement. Non ſeulement l'érudition, mais la connoiſſance même des lettres & l'art d'écrire, étoient tellement concentrez dans les Cloîtres, que l'on étoit obligé d'appeller un Moine, toutes les fois qu'il faloit dreſſer un Teſtament, une Donation, un Privilege, ou quelqu'autre Acte public. Les témoins & les perſonnes mention-

nées

CHAP. X.

nées dans l'Acte, faiſoient au bas une croix, ou quelque marque qui leur étoit particuliere, auprès de laquelle le Notaire avoit ſoin d'écrire, *ſignum Leidradi*, *Caroli*, &c.

L'ignorance des lettres eſt la véritable origine de la Poëſie.

Je ne crois donc pas me tromper, en aſſurant que l'ignorance & le mépris des lettres eſt la véritable origine de la Poëſie, au moins en Europe. Tant que les peuples ne connurent pas les lettres, ou qu'ils refuſerent de s'en ſervir, il falut renfermer dans des vers, tout ce qu'on vouloit confier à la mémoire des hommes, & tranſmettre de cette maniere à la poſterité. Ainſi, lorſque dans le neuvième Siécle, Louis le Débonnaire voulut donner l'Ecriture Sainte aux Saxons, il fut obligé de charger (6) un Poëte de la nation, de mettre le Vieux & le Nouveau Teſtament en vers Tudeſques. Otfridus ayant entrepris, dans le même Siécle, de traduire en Allemand les IV. Evangiles, prit auſſi le parti de les publier en vers. Une verſion en Proſe n'auroit été d'aucun fruit. Les Saxons ne ſavoient pas lire, & ne ſe ſoucioient pas de l'apprendre. Au lieu qu'ils conſentoient d'apprendre par cœur les Livres ſacrez, pourvû qu'on les mît en vers, & qu'on leur permît de les chanter à leur maniere. Je ſais que des Savans du premier ordre ont cherché ailleurs l'origine de la Poëſie. L'illuſtre Mr. Rollin prétend, qu'elle a ſa ſource dans la contemplation, & dans l'amour de l'Etre infini (7). Il entre même

(6) Voyez du Cheſne Rer. Franc. T. II, 326.

(7) Manière d'enſeigner & d'étudier les belles lettres. Amſterd. 1732, Tom. I. p. 289.

même dans un grand détail, pour montrer „ de quelle manière, la vûë de l'objet ſeul „ digne d'être aimé, a dû conduire naturel- „ lement l'homme, ſoit à exprimer ſes idées „ & ſes ſentimens par le mouvement des „ pieds & des mains; ſoit à ſoutenir la foi- „ bleſſe de ſa voix par le ſon des inſtru- „ mens; ſoit enfin à imprimer en quelque „ manière dans ſes paroles, le nombre, la „ meſure & la cadence qu'il marquoit par „ le geſte de ſes mains en jouant des in- „ ſtrumens, & par le treſſaillissement de „ ſes pieds en danſant ". Dans le fond, cette conjecture eſt preferable par bien des endroits, à celle qui attribuë l'origine de la Poëſie à l'Amour & au Vin. S'il faut recourir à l'enthouſiaſme, il vaut infiniment mieux le ſuppoſer ſacré que profane. Mais quelque reſpect que j'aye pour ce grand homme, j'avoue que je n'ai pû comprendre juſqu'à préſent, comment la dévotion a pû enſeigner à l'homme la Poëſie, la Muſique & la Danſe. Au moins ſuis-je bien ſûr, que ce n'étoit pas l'amour de Dieu qui avoit appris aux Celtes à reciter leurs Hymnes, & à danſer autour des autels, avec des armes meurtrieres, & teintes le plus ſouvent du ſang de leurs ennemis. Voyons préſentement d'où les Celtes ont pris les Lettres, & dans quel tems ils ont commencé de s'en ſervir. CHAP. X.

Les Grecs ont reçu leurs lettres des Phéniciens.

Il eſt conſtant que les Grecs en ont eu l'uſage avant les autres peuples de l'Europe. C'eſt même de la Grece que les Lettres & les Sciences paſſerent ſucceſſivement dans les autres Provinces de l'Occident. Les Grecs avouent cependant qu'ils ne ſont pas les premiers in-

CHAP. X.

venteurs de cet excellent ſecret, dont la gloire eſt duë aux Phéniciens. (8) C'étoit une tradition conſtante en Grece, que les Tyriens, qui paſſerent dans le Peloponneſe ſous la conduite de Cadmus, (9) dans le tems que les Ioniens & les Pelaſges en occupoient la plus grande partie, y introduiſirent pluſieurs connoiſſances utiles, & en particulier les lettres, que les Grecs ne connoiſſoient point avant ce tems-là. Comme par la ſuite du tems les Pelaſges, c'eſt-à-dire les anciens habitans de la Grece, changerent quelque choſe dans la forme & dans la prononciation des caractères

(8) *Phœnices invenerunt literas.* Athen. Lib. I. Cap. 22. *Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi, Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.* Lucan. Lib. III. vſ. 220. *Si famæ libet credere, hæc gens* (Tyriorum) *literas prima aut dotuit, aut didicit.* Curtius Lib. IV. Cap. 4. fin. *Ipſa gens Phœnicum in magna gloria literarum inventionis.* Plin. V. 12.

(9) *Phœnices iſti qui cum Cadmo advenerunt, cùm alias multas doctrinas in Græciam introduxere, tum verò literas, quæ apud Græcos, ut mihi videtur, antea non fuerant. . . . eâ tempeſtate, in pleriſque locis, eorum accolæ Iones erant, qui literas à Phœnicibus acceperunt.* Herodot. V. Cap. 58. *Volunt utique in Græciam intuliſſe è Phœnice Cadmum ſedecim numero, quibus Trojano bello Palamedem adjeciſſe quatuor, hac figurâ,* Θ Ξ Φ Χ. *Totidem poſt eum Simonidem Melicum* Ζ Η Ψ Ω *quarum omnium vis in noſtris recognoſcitur. Ariſtoteles decem & octo priſcas fuiſſe* Α Β Γ Δ Ε Ζ Ι Κ Λ Μ Ν Ο Π Σ Τ Υ Φ, *& duas ab Epicharmo additas* Θ Χ; *quàm à Palamede mavult.* Plin. VII. 56. Iſidor. Orig. Lib. I. Cap. 3. p. 820. Euripide attribuë à Palamede l'invention des lettres: *Ego remedium oblivionis ſtatuens ſolum, Ex conſonis & vocalibus literis ſyllabas jungens, Autor fui hominibus ut literas ſcirent.* Euripid. in Palamede apud Stobæum, Serm. CCXI. p. 707.

ractères Phéniciens, on donna à ces nouvelles lettres le nom de (10) Pelasgiques, pour les distinguer de celles qui étoient en usage en Phénicie. L'important service que Cadmus avoit rendu aux habitans du Peloponnese, n'empêcha pas qu'il n'en fut chasse par les (11) Argiens. Il se retira dans le païs des Illyriens, où il mourut, & où l'on voyoit encore son tombeau du tems de l'Historien Philarque, qui a conduit son Histoire (12) jusqu'au régne de Ptolemée Evergete, Roi d'E-

(10) *Cadmus literas è Phœnicia allatas, primus ad Græcorum enuntiationem transtulisse dicitur, suum cuique nomen attribuens, & characterem essingens. Hinc literæ vocabulo communi* Phœniciæ *(quòd videlicet ex Phœnicia traductæ essent) denominatæ, quæ tamen* Pelasgicæ *deinceps sunt dictæ; quòd primus translatarum usus Pelasgis innotuisset.* Diod. Sic. III. 140. *Primæ quidem illæ extiterunt, quibus omnes Phœnices utuntur, progressu verò temporis unà cum sono mutaverunt & modulam pristinum.* Herodot. V. 58. Voyez ci-dessous p. 390. Note (22).

(11) *Cadmæi ejecti ab Argivis, ad Enchelcas se contulerunt.* Herodot. V. 61. Pausan. Bœot. IV. 719. *Apud multos celebris in Illyrio locus quem Calices appellant; ubi visitur Cadmi & Harmoniæ monumentum, ut narrat Phylarchus Libro XXII.* Athen. XI. 2. *Cadmus in Illyriam ejectus.* Schol. ad Pindar. Pyth. III. p. 242. *Cadmum assumens Agave misera exibat, patrem suum trementem; gestabat autem ipsum humeris, confectum senio, & onere premebatur honesto.* Julius ap. Stobæum Serm. CXCVIII. p. 674. Apollodore dit, que Cadmus vint d'abord en Thrace, d'où il passa à Thèbes, & de-là en Illyrie. Il rapporte aussi fort au long, tout ce que la fable publioit sur le sujet de Cadmus. Apollod. L. III. p. 129. 130. 136. 143.

(12) Suidas in Phylarcho.

CHAP. X.

d'Egypte. S'il eſt vrai que Cadmus ait apporté les lettres en Grece, il faudra convenir que les Grecs négligerent pendant pluſieurs Siécles de s'en ſervir. Selon le calcul de Monſieur des Vignoles (13), ou plutôt ſuivant les marbres d'Oxford qu'il cite, Cadmus vint à Thèbes l'an de la Periode Julienne 3195, cent vingt-ſix ans après que les Iſraëlites furent ſortis d'Egypte, & 743. ans avant les Olympiades, qui commencent l'an 3938. de la Periode Julienne. Depuis l'arrivée de Cadmus, juſqu'au tems où (14) Pherecyde de Sciros donna le premier aux Grecs un ouvrage en Proſe, il y a tout au moins 950. ans. Dans cet intervale, qui eſt de près de mille ans, les Grecs n'avoient eu que des Poëtes qui leur compoſoient les Hymnes & les Odes qu'ils apprenoient par cœur, & dont j'ai parlé dans le Chapitre précedent. C'eſt certainement un grand préjugé, que les lettres & l'écriture furent peu connues en Grece pendant ce long eſpace de tems. Il eſt vrai que les Poëſies d'Homere & d'Heſiode ſemblent avoir été écrites environ (15) 250. ans avant le tems de Phe-

(13) Chronologie de l'Hiſtoire Sainte, Tom. II. p. 31.

(14) J'ai remarqué ci-deſſus p. 368. Note (50) & (52), que Pherecyde nâquit vers la 45. Olympiade. La derniere année de cette Olympiade eſt l'an de la Per. Jul. 4118. & le 923. après l'arrivée de Cadmus. Si l'on ajoute à ces 923. ans, 35. ou 40. ans que Pherecyde pouvoit avoir lorſqu'il publia ſes Ouvrages, on trouvera un intervalle de 958. à 963. ans.

(15) Herodote commença d'écrire ſon Hiſtoire l'an de Rome 310. Plin. H. N. XII. 4. c'eſt-à-dire

Pherecyde. Mais 1. ces Poëtes ſont encore poſtérieurs à Cadmus de 675. ans. 2. Homere (16) étoit de ces Grecs Eoliens qui demeuroient en Aſie, où la connoiſſance des lettres étoit beaucoup plus ancienne qu'en Europe. Heſiode (17) à la vérité étoit né à Aſeres en Béotie. Mais ſon Pere étoit ſorti de Cumes, ville de l'Eolide en Aſie. 3. Il eſt certain que la manière d'écrire des Grecs avoit encore quelque choſe de groſſier & d'informe du tems de Pherecyde. On a remarqué, par exemple, que Solon, qui donna des Loix (18) aux Athéniens dans le cours de

re l'an de la Per. Jul. 4270. Des Vignoles Cron. T. II. p. 769. Cet Hiſtorien dit, qu'Homere & Heſiode ont vécu tout au plus 400. ans avant lui. Herodot. II. 5. A ce compte ces deux Poëtes auront fleuri vers l'an 3870. de la Per. Jul. ſoixante-huit ans avant les Olympiades. Suidas n'eſt pas éloigné de ce compte. Il dit qu'Homere eſt antérieur aux Olympiades de 57. ans. L'Auteur de la vie d'Homere, attribuée à Herodote Chap. XXXVIII. fait ce Poëte plus ancien de 258. ans. Il dit, que depuis la naiſſance du Poëte juſqu'à l'expedition de Xerxès, il y a 622. ans. Xerxès paſſa en Europe l'an premier de la LXXV. Olympiade. Diodor. Sic. Lib. XI. p. 242. Qui eſt l'an de la P. J. 4234. Petav. Rat. Temp. Tom. I. p. 117. 118. Des Vignol. T. II. p. 769. Selon ce calcul Homere ſeroit né l'an de la P. J. 3612. ce qui ne ſe peut, parce que les Grecs n'allerent s'établir en Aſie, où Homere étoit né, qu'en l'an 3660. de la Periode Julienne. Au reſte, les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur le tems où Homere a vécu. A. Gell. XVII. 21. Solin. Cap. 53. Calviſ. p. 42. Ludovic. Vives ad Auguſtinum de Civ. Dei L. III. Cap. 2. p. 138.

(16) Herodot. Vita Homeri Cap. I. & XXXVII.

(17) Heſiodi Opera & Dies Lib. II. vſ. 251.

(18) Plutarch. in Solone. Des Vignol. T. II. p. 830.

CHAP. X.

Ils les ont reçuës beaucoup plus tard que le commun des Auteurs ne le prétend.

de la XLVI. Olympiade, les fit graver (19) ſur des planches. J'avoue que par toutes ces raiſons j'ai du penchant à croire, que les lettres étoient beaucoup plus nouvelles en Grece que le commun des Auteurs ne le prétend. Il me paroît incroyable que les Grecs n'ayent commencé à avoir des Hiſtoriens & des Ouvrages en Proſe, qu'environ mille ans après avoir connu les lettres. Peut-être que les Ioniens, qui reçurent les lettres des Phéniciens, ne ſont pas, comme Hérodote le prétend, ceux du Peloponneſe, mais ceux qui étoient établis en Aſie, où ils avoient paſſé, ſelon le Pere (20) Petau, 130. ans après la priſe de Troye, c'eſt-à-dire l'an de la Periode Julienne 3660. Ainſi quand Suidas dit, après un ancien Auteur, (21) que les Lydiens & les Ioniens ont reçu les lettres d'un nommé Phénix, ou d'un Phénicien, fils d'Agenor, il eſt aſſez vraiſemblable, qu'il s'agit-là des Ioniens qui étoient voiſins des Lydiens. On peut dire la même choſe d'un paſſage de Pline, qui aſſure (21) *que tous les peu-*

(19) *Solonis leges, ligneis axibus inſcriptæ.* Suidas in Solone T. III. p. 345. Κύρβις ἡ σανὶς ἔνθεν ἦσαν οἱ νόμοι γεγραμμένοι. Schol. ad Ariſtophan. Nubes p. 64.

(20) Petav. Rat. Temp. T.I. p.53. Doctrina Temp. Lib. XIII.

(21) Φοινικήια γράμματα Λυδοὶ καὶ Ἴωνες τὰ γράμματα ἀπὸ Φοίνικος τοῦ Ἀγήνορος ἐμάθοσαν. Suid. T. III. p. 639.

(22). *Gentium conſenſus tacitus, primus omnium conſpiravit, ut Ionum literis uterentur.* Plin. VII. 57. Hotoman Franco-Gall. Chap. II. retranche de ce paſſage le mot d'*Ionum* pour l'accommoder à ſes idées.

peuples s'étoient accordez à se servir des lettres des Ioniens, c'est-à-dire que tous les peuples de l'Europe avoient pris leurs lettres des Ioniens de l'Asie. Peut-être aussi que l'on a confondu l'ancien Cadmus, avec un autre du même nom, mais postérieur de plusieurs Siécles. Je parle de Cadmus de Milet dans l'Asie Mineure, qui passe pour avoir vécu peu de tems (23) après Orphée. On voit dans Suidas (24), que quelques Auteurs attribuoient à ce Cadmus l'invention des Lettres. D'autres, qui ont été suivis par (25) Pline & par Solin, lui attribuoient le premier ouvrage Historique que l'on eut donné aux Grecs en Prose. Ce fut peut-être ce Cadmus qui apprit à ses compatriotes à con- CHAP. X.

idées. Au reste, il n'est point du tout entré dans le sens de Pline. Les Ioniens ont reçu leurs lettres des Phéniciens ; mais au lieu que ceux-ci écrivent de la droite à la gauche, les Ioniens écrivirent de la gauche à la droite, & renversèrent par conséquent la forme des lettres Phéniciennes. *C'est en cela*, dit Pline, *qu'ils ont été suivis par tous les autres peuples*, c'est-à-dire de l'Europe. Cette remarque peut servir aussi à éclaircir les passages citez ci-dessus p. 187. Note (10). Voyez Scaliger Thes. Temp. p. 110.

(23) Voyez la Note suivante.

(24) *Cadmus Milesius literarum inventor. Cadmus, Pandionis filius, Milesius Historicus, qui primus, secundum nonnullos, Historiam scripsit, Prosâ oratione, Orpheo paulùm recentior.* Suidas in Cadmo.

(25) *Miletus non fraudanda cive Cadmo, qui primus Prosam orationem condere instituit.* Plin. V. 29. *Historiam instituit Cadmus Milesius.* Idem VII. 56. *Miletos Ionicæ caput. Cadmi olim domus, sed ejus qui primus invenit Prosæ orationis disciplinam.* Solin. Cap. LIII.

CHAP. X. connoître les lettres. Au moins eſt il conſtant qu'il fit en Aſie, ce que Pherecyde fit long-tems après en Grece; il écrivit le premier en Proſe. De-là on peut conclure aſſez naturellement, que les Ioniens ne connoiſſoient pas encore les lettres lorſqu'ils paſſerent en Aſie. D'ailleurs, puiſque Cadmus de Milet étoit un Grec établi dans l'Ionie Aſiatique, il eſt clair qu'il ne peut avoir vécu qu'après la migration des Ioniens, qui, comme je l'ai déja dit, ne paſſerent en Aſie (26) que l'an 3660 de la Periode Julienne. Il ne pouvoit être par conſequent contemporain d'Orphée, qui vivoit du tems des Argonautes, une génération ou deux avant la priſe de Troye, arrivée l'an (27) 3530 de la même Periode. Je ne m'arrêterai pas davantage à ces diſcuſſions Chronologiques. Quoi qu'il en puiſſe être du tems où les Grecs ont commencé à connoître les lettres, & à s'en ſervir, il demeure toûjours conſtant, qu'ils les ont reçuës des Phéniciens. Quand leurs propres Auteurs ne l'avoueroient pas, il ſuffiroit de jetter les yeux ſur les noms qu'ils donnent aux lettres de (28) l'Alphabet, ſur l'ordre où ils les placent, & ſur (29) l'ancienne forme de

(26) Ci-deſſus p. 390. Note (20).

(27) Petav. Rat. Temp. I. 47. De Vignoles T. II. 820.

(28) Comme les Hébreux diſent Aleph, Beth, Gimel, Daleth &c. les Grecs diſent Alpha, Beta, Gamma, Delta &c. Voyez J. Scalig. Theſaur. Temp. p. 110. Bochart. Geogr. Sacr. L. II. Cap. 20. p. 488.

(29) Pline dit, que la forme des anciennes lettres des Grecs approchoit beaucoup des caracte-

res

de leurs caractères, pour s'en convaincre pleinement.

Les Latins ont reçu leurs lettres des Grecs.

Des Grecs paſſons aux Latins. C'étoit une tradition conſtante parmi les Romains, (30) que les anciens habitans de l'Italie avoient reçu leurs lettres des Pelaſges, c'eſt-à dire des (31) Grecs, qui étoient venus s'établir en divers tems dans le Royaume de Naples. Je ne vois pas que l'on puiſſe douter raiſonnablement de la vérité de cette tradition. J'ai montré dans le Livre précedent (32), que les Romains avoient enrichi leur Langue d'une infinité de mots tirez de la Grecque, & adopté d'ailleurs différentes coûtumes des Grecs, qui occupoient une partie conſiderable de l'Italie inférieure. Il eſt aſſez vraiſemblable, que c'eſt de-là auſſi qu'ils tenoient leurs lettres & l'art d'écrire. Ou plutôt il y a plus ici qu'une ſimple vraiſemblance, puiſque Pline aſſûre, & prouve par une Inſcription qui ſubſiſtoit de ſon tems (33), que les anciens caractères Grecs ne differoient point des Romains. Il s'agit ſeulement de ſavoir, ſi les Latins ont connu les lettres d'auſſi bonne-heure qu'ils le prétendent.

Mais long-tems après la fondation de Rome.

res Romains. *Veteres Græcas fuiſſe eaſdem penè, quæ nunc ſunt Latinæ, indicio erit Delphica tabula, quæ eſt hodie in Palatio* &c. Plin. H. N. L. VII. 58. Les caractères Romains ont beaucoup plus de rapport avec l'Hébreu, que les caractères modernes des Grecs.

(30) *In Latium eas attulerunt Pelaſgi.* Plin. VII. 56.

(31) Ci-deſſus L. I. Ch. 10. p. 79.

(32) Ci-deſſus L. I. Ch. 10. p. 105.

(33) Voyez ci-deſſus Note (29).

CHAP. X. dent. Tite Live rapporte (34) qu'Evandre, qui mena une Colonie de Peloponneſiens en Italie, ſe rendit célèbre parmi les Latins, en leur apprenant le ſecret des lettres, qui juſqu'alors avoit été inconnu à ces peuples groſſiers & barbares. Denis d'Halicarnaſſe, qui dit la même choſe, ajoute (35), que l'uſage des lettres étoit encore nouveau parmi les Grecs, lorſqu'ils le porterent en Italie. Il faloit bien qu'il fût nouveau, s'il eſt vrai (36) que la mere d'Evandre, qui paſſoit pour une Propheteſſe, ſe vanta d'avoir inventé cet admirable ſecret. Mais ſi tout ce qu'on dit d'Evandre n'eſt pas une pure fable, j'ai au moins de fortes raiſons de croire que les lettres paſſerent beaucoup plus tard en Italie.

1. Selon Denis d'Halicarnaſſe (37), Evandre vint s'établir dans le païs Latin environ ſoixante ans avant la guerre de Troye. Cependant il paroît aſſez par ce que j'ai remarqué dans l'Article précedent, que c'eſt une choſe fort problématique, ſi les Grecs connoiſ-

(34) *Evander profugus ex Peloponneſo, . . venerabilis vir, miraculo literarum, rei novæ inter rudes artium homines, venerabilior divinitate credita Carmentæ matris, quam fatiloquam, ante Sibyllæ in Italiam adventum, miratæ hæ gentes fuerant.* Livius I. 7.

(35) *Arcades etiam dicuntur Græcarum literarum uſum in Italiam primi tranſtuliſſe, qui recens ipſis apparuerat, & quem nuper didicerant.* Dionyſ. Halic. I. p. 26.

(36) *Latinis* (literas) *tradidit Carmentis Nympha, ſic dicta quia carmina canebat, proprie Nicoſtrata vocata.* Iſid. Orig. L. III. Cap. 8. p. 820. 821. ex Servio ad Æneid. VIII. vſ. 336.

(37) Dionyſ. Halicarn. Lib. I. p. 24. 25. Lib. II. p. 77. Ci-deſſus Liv. I. Chap. 10. p. 97.

noiſſoient déja les lettres dans ce tems-là. CHAP. X.
2. Il eſt viſible que les Romains n'ont commencé à s'en ſervir que pluſieurs Siécles après le tems d'Evandre. On ſait, par exemple, (38) que les Romains avoient accoûtumé de planter tous les ans un clou dans le Capitole, & de marquer de cette manière le nombre des années qui s'étoient écoulées depuis la fondation de leur ville. La cérémonie s'en fit encore l'an de Rome 391. ſous le Conſulat de (39) *Cne: Genutius*, & de *L. Æmilius Mamercus II.* Je ne prétens pas que dans ce tems-là les Romains ne connuſſent pas encore les lettres. Mais on m'avouera, que ceux qui introduiſirent les premiers une manière de compter ſi groſſiere, ſoit à Rome, ſoit dans les autres villes de l'Italie (40), où la même choſe ſe pratiquoit, ne ſavoient certainement ni lire ni écrire. Cependant la fondation de Rome eſt poſtérieure de 500 ans (41) au tems où Evandre paſſa en Italie

(38) *Clavus annalis appellatur, qui figebatur in parietibus ſacrarum ædium, per annos ſingulos, ut per eos numerus colligeretur annorum.* Sext. Pomp. L. III. Rolin. Ant. R. Lib. IV. p. 666.

(39) *Cn. Genucio, L. Æmilio Mamerco II. Coſſ. Senatus Dictatorem clavi figendi cauſâ dici juſſit.... Lex vetuſta eſt, priſcis literis verbiſque ſcripta, ut qui Prætor maximus ſit, Idibus Septembribus clavum pangat... Eum clavum, quia rara per ea tempora literæ erant, notam numeri annorum fuiſſe ferunt... Volſiniis quoque clavos, indices numeri annorum, fixos in templo Nortiæ Etruſcæ Deæ comparere, diligens talium monumentorum auctor Cincius affirmat.* Livius Lib. VII. 3.

(40) Voyez la Note précedente.

(41) La ville de Troye fut priſe l'an de la P. J. 3530 ou 3531. Evandre vint en Italie 60 ans

CHAP. X. lie avec ſes Arcadiens. 3. Si l'on veut ſe ſouvenir encore de ce que j'ai rapporté plus haut (42), qu'Appius, ſurnommé l'Aveugle, fut le premier des Romains qui écrivit en Proſe ; & que la (43) mémoire des anciens Cantiques des peuples Latins, n'étoit pas entierement perduë du tems de Caton le Cenſeur ; on en tirera une forte préſomption, que la connoiſſance des lettres étoit beaucoup plus moderne en Italie, que le commun des Auteurs ne le prétendent.

Les Gaulois ont (44) A l'égard des Gaulois, il eſt conſtant qu'ils

avant la guerre de Troye, & par conſequent 70. ans avant la priſe de la ville, dont le ſiége dura 10 ans. Son arrivée en Italie tombe par conſequent ſur l'an de la P. J. 3460. De-là juſqu'à la fondation de Rome, que les Chronologiſtes mettent à l'an de la P. J. 3960 ou 3961, il y a 500 ans. Petav. Rat. Temp. Tom. I. p. 8. Des Vignoles T. II. p. 863.

(42) Voyez ci-deſſus p. 368. Note (50) & p. 373.

(43) Voyez ci-deſſus Livre I. Chap. 2. p. 107. Livre II. Ch. 9. p. 374.

(44) Je ne m'arrête pas à refuter les viſions & les inexactitudes de l'Auteur de la Religion des Gaulois. Il dit que les Gaulois, qu'il fait ſortir de Phénicie, avoient apporté avec eux leurs lettres d'Aſie en Europe ; & cependant il aſſure auſſi, qu'ils ſe ſervoient des caractères Grecs. Ce dernier fait lui paroit inconteſtable. Livre I. p. 89. Il a raiſon. Mais la preuve ſur laquelle il ſe fonde eſt bien foible. C'eſt une Inſcription Latine en caractères Grecs, trouvée à Rome ſur le tombeau du Martir Gordien, Meſſager des Gaules, & rapportée premièrement par l'Auteur du Livre intitulé *Roma ſubterranea* Livre III. 22. & enſuite par Dom Mabillon. Mais 1. L'Inſcription en elle-même me paroît fort ſuſpecte. L'Heta, η, y eſt employée pour un Iota, ι, c'eſt-à-dire pour un

CHAP. X.

reçu leurs lettres des Grecs.

qu'ils ont reçu leurs lettres des Grecs, qui avoient une célèbre Colonie à Marſeille. Il y a un paſſage dans (45) Strabon, qui ſemble inſinuer, que les Gaulois adopterent non ſeulement les caractères, mais la langue même des Grecs. Cependant, pour ne pas prendre le change, il eſt bon de remarquer, que Strabon ne parle dans cet endroit que des Provinces voiſines de Marſeille. La jeuneſſe que l'on envoyoit étudier dans cette Colonie, en rapportoit, avec le goût de l'éloquence, la connoiſſance de la langue Grecque. Dans toutes les autres Provinces on parloit le (46) Gaulois, qui étoit un Dialecte de la langue Celtique. Ainſi Jules-Céſar, qui entendoit également le Grec & le Latin, fut obligé de ſe ſervir d'un (47) Interprête, dans la conférence qu'il eut avec un Seigneur Eduen, nommé Divitiac. Dans une au-

un i. voyelle & conſone. L'Ypſilon υ, pour un Omicron Ypſilon ου. *Προ φηδε γυγυλατυς pro fide jugulatus.* Cette manière d'écrire & de prononcer eſt fort moderne. 2. Quand même le monument ſeroit ancien, j'avoue que je ne ſens pas la force de la preuve que l'on prétend en tirer. S'enſuit-il que les anciens Gaulois ſe ſervoient des caractères Grecs, parce que dans le ſecond ou dans le troiſième ſiécle du Chriſtianiſme, on a fait à Rome une Inſcription Latine en caractères Grecs?

(45) Ὥστε τὰ συμβόλαια ἑλληνιστὶ γραφεῖν. Strabo IV. 181.

(46) St. Jerôme nous a conſervé un paſſage de Varron, qui portoit, *que l'on parloit à Marſeille trois ſortes de langues, le Grec, le Latin & le Gaulois.* Tom. IX. p. 135. Les Gaulois avoient donc leur langue particuliere.

(47) Cæſar I. 19.

CHAP. X. autre occaſion (48), où il s'agiſſoit de faire tenir à Quintus Ciceron une lettre que l'ennemi ne pût déchiffrer, ſuppoſé qu'elle vînt à être interceptée, il prit le parti de l'écrire en Grec; précaution fort inutile, ſi le Grec avoit été la langue commune des Gaules. Mais quoique les Gaulois euſſent leur langue particuliere, ils écrivoient cependant tous en caractères Grecs. Ainſi Jules-Céſar dit, (49) qu'après la défaite des Helvetiens, on trouva parmi le butin, un rôle de leurs troupes écrit en caractères Grecs. Tacite auſſi, parlant de quelques Inſcriptions trouvées ſur les frontieres de la Germanie & de la Rhetie, remarque, (50) qu'elles étoient en caractères Grecs. On doit expliquer de la même maniére un paſſage de Jules-Céſar que j'ai cité plus haut (51). Quand il dit que les Druides ne vouloient pas qu'on couchât par écrit leurs inſtructions, mais qu'ils ne laiſſoient pas dans les autres affaires, & en matière de comptes, de ſe ſervir des lettres Grecques, il veut dire qu'ils écrivoient en caractères Grecs (52).

Pour

(48) Cæſar V. 48.

(49) *In caſtris Helvetiorum tabulæ repertæ ſunt Græcis literis confectæ.* Idem I. 29.

(50) *Tumulos quoſdam Græcis literis inſcriptos, in confinio Germaniæ, Rhætiæque adhuc extare.* Tacit. Germ. Cap. 3.

(51) Ci-deſſus p. 381 Note (3) & p. 382. Note (4).

(52) Scaliger *Epiſtol. Lib. I.* 16. eſt d'un autre ſentiment. Il prétend que les Druides, & en général tous les Gaulois, quoiqu'ils euſſent leur langue particuliere, n'écrivoient cependant qu'en langue & en caractères Grecs. Mais il ne propoſe ſon ſentiment que comme une conjecture qu'il n'oſeroit garantir. *Habui hæc quæ dicerem, vel potiùs non dicerem, nihil planè habeo quod vero affir-*

CHAP. X.

Les Germains les ont reçuës, les uns des Latins & les autres des Grecs.

Pour finir par les Germains, il faut néceſſairement uſer ici de quelque diſtinction. Les peuples qui avoient été ſoûmis par les Romains, comme les Bataves, les Noriciens, les Pannoniens, apprirent bientôt à connoître les lettres, & même les Sciences que l'on cultivoit à Rome, par le moyen des différentes Colonies que les Romains établirent le long du Rhin & du Danube. La Pannonie, par exemple, fut ſoûmiſe par Auguſte; & du tems de Tibere (53) l'écriture y étoit déja commune. Je dis la même choſe des peuples qui étoient voiſins & alliez des Romains. D'abord que les Goths eurent été reçus au nombre des alliez du peuple Romain, ce qui arriva (54) du tems de Conſtantin le Grand, on leur envoya un Evêque (55) nommé Ulphilas, qui leur prêcha le Chriſtianiſme, leur apprit à connoître les lettres, & traduiſit même l'Ecriture Sainte en leur langue. Ce ne fut cependant qu'environ

affirmare poſſim. Hotoman *Franco-Gall. Cap. II.* n'a pas laiſſé de ſuivre le ſentiment de Scaliger. Il ſoutient que cette façon de parler, *uti literis Græcis*, ſignifie conſtamment dans les Auteurs Latins, écrire en Langue, & non pas ſimplement en caractères Grecs. Les différens paſſages que je cite dans ce Chapitre, fourniſſent aſſez d'exemples du contraire.

(53) *In omnibus Pannoniis, non diſciplinæ tantùm, ſed linguæ quoque notitia Romanæ, pleriſque etiam literarum uſus.* Vellej. Paterc. L. II. Cap. 110.

(54) Jornand. Cap. 21. p. 640. Γότθοι φοιδεράτοι. Epit. Nov. Græc. II. Sirmond. ad Apollin p. 18.

(55) *Ulphilas Epiſcopus in Gothia... propriarum literarum inventor extitit, & in linguam eorum Scripturas vertit.* Philoſtorg. II. 5. Socrat. IV. 27. Sozom. VI. 36. Maſcau I. 318.

CHAP. X. viron cent ans après, (56) que les Loix des Viſigoths furent redigées par écrit; ce qui prouve qu'il falut du tems pour déſabuſer le peuple de la prévention où il étoit, que ce ſeroit un Sacrilege de confier au papier, les Loix par leſquelles il étoit gouverné. On peut appliquer la même remarque aux Francs, aux Lombards, aux Vandales, & aux autres peuples Germains qui vinrent s'établir dans les Provinces de l'Empire. Naturellement, ils durent connoître les lettres auſſi-tôt qu'ils eurent paſſé dans des païs où elles étoient en uſage. Il s'écoula cependant un tems conſiderable avant qu'ils commençaſſent de s'en ſervir, ou au moins d'en faire un uſage public. L'Empereur Juſtinien, par exemple, aſſigna des terres aux Lombards en Pannonie, vers le milieu du ſixième Siécle, & il ſe paſſa encore (57) un Siécle entier, avant que ce peuple conſentît que les Loix fuſſent écrites. A l'égard des Nations qui demeuroient dans le cœur de la Germanie, & qui n'entretenoient aucun commerce avec des peuples policez, il eſt certain que les lettres leur étoient parfaitement inconnues. Tacite l'aſſure formellement (58): *Les hommes & les femmes*

(56) *Sub Eurico Gothi legum inſtituta ſcriptis habere cœperunt; antea tantùm moribus & conſuetudine tenebantur.* Iſidor. Chron. p. 719.

(57) *Rotharis Rex Longobardorum, Leges quas ſola memoria & uſus retinebant, ſcriptorum ſerie compoſuit, codicemque ipſum edictum appellari præcepit.* Paul. Diacon. Hiſt. Long. L. IV. Cap. 15. p. 405. Les Lombards ſortirent de la Pannonie en 568 après y avoir demeuré 42 ans. Idem Lib. II. Cap. 6. p. 368.

(58) *Literarum ſecreta viri pariter ac fœminæ ignorant.* Tacit. Germ. Cap. 19.

femmes ignorent également le ſecret de l'Ecriture. CHAP. X.
Eginhard, dans ſa Vie de Charlemagne (59), remarque, qu'il y avoit ſous la domination de ce Prince, des peuples dont les Loix n'avoient pas encore été redigées par écrit. Il s'agit, ſelon les apparences, des Weſtphaliens, que cet Empereur avoit ſubjuguez après une longue & ſanglante guerre. Il eſt aſſez naturel de rapporter à ces mêmes peuples, ce qu'Eginhard ajoute immédiatement après, que (60) Charlemagne mit par écrit certains Cantiques barbares, & fort antiques, qui renfermoient les exploits & les guerres des anciens Rois. J'ai auſſi eu occaſion d'avertir plus haut (61), que ſous le régne de Louis le Debonnaire, ſon fils & ſon ſucceſſeur, les Saxons mépriſoient les lettres, & ne vouloient apprendre que des Cantiques. Auſſi ne fut-ce que dans le XII. ou XIII. Siécle (62) que leurs Loix furent redigées par écrit. Tout cela prouve aſſez clairement, que les lettres ſont fort nouvelles en Allemagne, & que c'eſt ſans aucun fondement, que les Modernes donnent aux (63) *Runes* une antiquité qu'elles n'ont certainement point. Autant que je puis le ſavoir, *Venantius Fortunatus*, qui écrivoit vers le commencement du VI. Sié-

(59) *Omnium nationum quæ ſub ejus dominatu erant, jura, quæ ſcripta non erant, deſcribere ac literis mandari fecit.* Eginh. Cap. 29.

(60) Ci-deſſus p. 358. Note (23).

(61) Ci-deſſus p. 384.

(62) Schottelius de Antiq. Germ. Juribus pag. 284.

(63) C'eſt le nom que les Germains & les peuples du Nord donnoient autrefois à leurs lettres. *Runa, ab incidendo*, dit Mr. Celſius, dans la lettre dont il eſt fait mention page 402. Note (66).

CHAP. X. Siécle, eſt le premier Auteur qui ait fait mention de ces Runes. Mais il les donne aux Francs, dont la manière d'écrire avoit encore quelque choſe de groſſier & d'informe, comme celle des Goths, bien que les uns & les autres euſſent reçû leurs lettres des Grecs & des Latins. On voit dans le même *Venantius Fortunatus* (64), quelle étoit la manière d'écrire des barbares dont il parle. Ils peignoient, ou plutôt ils gravoient leurs Runes ſur des planches de Frêne. Le mot de (65) *Buchſtab*, qui déſigne en Allemand une lettre, inſinue auſſi, que les anciens Germains gravoient leurs lettres ſur le Fau, ou ſur l'écorce de cet arbre. Mais au reſte, ce que l'on appelle le caractére Runique, n'eſt autre choſe que le caractère ordinaire (66) des autres peuples de l'Europe, quoiqu'un peu défiguré. Sans entrer dans de plus grandes diſcuſſions ſur le tems où chaque peuple de

(64) *Barbara fraxineis pingatur Runa tabellis.* Venant. Fortun. L. VII. Carm. 18.

(65) *Buche*, un Fau, un Charme. *Stab*, un Bâton, une Barre, parce que les caractères ſe gravoient tous en lignes droites.

(66) C'eſt ce que Mr. Celſius, Profeſſeur en Aſtronomie à Upſal, a démontré dans une Lettre qu'il a écrite à Mr. des Vignoles ſur cette matière, le 8 Janvier 1733. Il fait voir que le caractère Runique n'eſt autre choſe que le caractère Romain, avec cette différence, que les peuples du Nord, ayant d'abord gravé leurs lettres ſur le bois & ſur la pierre, trouverent qu'il étoit plus facile & plus commode de tracer toutes les lettres en lignes droites. C'eſt ce qui donne aux *Runes*, une forme un peu differente de nos lettres. La Diſſertation de Mr. Celſius mériteroit bien de voir le jour, ſi ce Savant veut conſentir qu'elle ſoit imprimée.

de l'Allemagne a commencé à connoître les lettres, il ſuffira de remarquer ici, qu'ils ſemblent les avoir reçues des Grecs, plutôt que des Latins. Il eſt vrai qu'ils placent les lettres de l'Alphabet dans le même ordre que les Latins. Il eſt vrai encore qu'ils ont la lettre C, que les Grecs ne connoiſſoient point. Mais ils ont certainement pris des Grecs, le Ca, K, l'Ypſilon, Y, & le Ve, W, qu'ils prononcent préciſement de la même manière que les Grecs l'Omicron Ypſilon, *ου*, dans les mots de *Ουεσπασιάνος*, *Ουαλεντινιάνος*. Outre cela ils prononcent certains mots étrangers à la manière des Grecs, & non des Latins. Ils diſent, par exemple, *Kaiſer*, *Καῖσαρ*, & non *Cæſar*. Enfin ils ont dans leur langue divers mots, qu'ils tiennent manifeſtement de l'Egliſe Grecque, comme *Kirche*, *Κυριακὴ*, une Egliſe; Pfaffe, *Πάπας*, un Prêtre; *Litaney*, *Λιτανεία*, Litanie; *Spende*, *Σπονδὴ*, une diſtribution de denrées que l'on fait aux pauvres, & pluſieurs autres. Je ſoupçonne que ce furent des Miſſionaires Grecs qui leur apprirent à connoître les lettres, en leur annonçant la Religion Chrétienne. Ils conſerverent les caractères des Grecs, auſſi long-tems que leurs Egliſes en ſuivirent le Rit, & qu'elles demeurerent ſoûmiſes aux Patriarches d'Orient; & ce n'eſt que depuis qu'ils ont été ſoûmis à l'Egliſe Latine, qu'ils ont commencé de ſe ſervir des caractères Romains. CHAP. X.

Je dois avertir au reſte, que tout ce que j'ai dit dans ce Chapitre & dans le précedent, de l'indifférence & du mépris que les Celtes témoignoient pour les lettres & pour les Sciences, ne doit pas être pris dans

CHAP. X.

dans un ſens ſi général, qu'il ne faille y apporter quelque reſtriction. Strabon, par exemple, remarque, (67) qu'il y avoit un peuple de l'Eſpagne qui faiſoit beaucoup de cas de l'érudition. J'ai cité plus haut un paſſage du même Auteur qui porte, (68) que les Gaulois, voiſins de Marſeille, y alloient étudier dans leur jeuneſſe, & en rapportoient, avec le goût de l'éloquence, la connoiſſance de la langue Grecque. Dans un autre endroit il donne cette louange aux Gaulois, (69) qu'ils ſont fort dociles, & que depuis quelque tems ils avoient commencé de s'appliquer aux lettres & aux Sciences. On ſe tromperoit cependant, ſi l'on entendoit ce paſſage de tous les peuples des Gaules, ſans aucune exception. Il ne s'agit que des Provinces où les Romains avoient des Colonies. On y prit du goût pour les Sciences & pour les Arts que les Romains cultivoient, & on adopta inſenſiblement leur Langue, leurs Coûtumes & leur Religion. Mais l'ignorance & la barbarie ſe maintinrent long-tems dans les contrées où le vainqueur n'avoit pas jugé à propos de faire des établiſſemens, & où les Druides conſerverent leur autorité. Caton le Cenſeur avoit remarqué, près de deux Siécles avant le tems de Strabon (70), que

(67) Ci-deſſus p. 363. Note (33).

(68) Ci-deſſus p. 397.

(69) *Galli ſibi facilè perſuaderi ſinunt, ut utiliora amplectantur, adeò ut diſciplinam & literas etiam recipiant.* Strabo IV. 195.

(70) *Pleraque Gallia, duas res induſtrioſiſſimè perſecuta, rem militarem, & argutè loqui.* Cato Orig. L. II. apud Chariſ. Lib. II. & Bochart. Geogr. Sac. P. II. Lib. I. Cap. 42. p. 737. Il eſt bon de re-

que la plupart des Gaulois s'appliquoient avec beaucoup de soin, premièrement aux exercices militaires, & en second lieu à l'art oratoire. Effectivement cet art ne pouvoit qu'être d'une grande utilité dans ces Assemblées où chaque Chef de parti haranguoit à son tour devant des peuples libres & souverains. Un Orateur habile & véhément emportoit ordinairement tous les suffrages. CHAP. X.

C'est ce qu'un Général Romain, nommé Cerealis, leur disoit du tems de Vespasien. (71) *On ne vous gagne que par des paroles, parce que vous jugez des biens & des maux, non par la nature même des choses, mais par les discours de quelques séditieux.* Aussi la Rhétorique fut-elle l'art dont les Gaulois firent le plus grand cas. Les Empereurs s'accommoderent en cela au goût de la Nation. Ils établirent des Academies & des prix d'éloquence en divers endroits des Gaules. La seule Academie (72) d'Autun, avoit du tems de Tibere quarante-mille étudians. Il paroît par Suetone (73) & par Ausone (74), qu'il y avoit de

remarquer, que ce passage doit s'entendre principalement des Gaulois de l'Italie, qui étoient les seuls qui fussent bien connus du tems de Caton.

(71) *Apud vos verba plurimùm valent; bonaque ac mala, non suâ naturâ, sed vocibus seditiosorum æstimantur.* Tacit. Hist. IV. 73.

(72) Idem Ann. III. 43.

(73) *Caligula edidit Lugduni certamen Græcæ Latinæque facundiæ.* Sueton. Calig. Cap. XX. Les Harangues se prononçoient devant l'Autel dressé à l'honneur d'Auguste : *Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.* Juvenal. Satyr. I. vs. 44.

(74) Voyez Ausonii Professores.

CHAP. X. de ces Ecoles à Lyon, à Bourdeaux, à Toulouſe & à Narbonne. Il ne faut pas être ſurpris après cela, qu'il y ait eu dans les Gaules beaucoup de bons Orateurs, & (75) encore plus de Déclamateurs. La Rhétorique étoit l'étude favorite de la Nation. Tous s'y appliquoient. Mais il n'y avoit, comme cela arrive dans toutes les autres études, que le plus petit nombre qui eût les talens néceſſaires pour y réüſſir.

CHAPITRE ONZIEME.

La guerre étoit la ſeule profeſſion de tous les peuples Celtes.

JE reviens préſentement aux occupations des peuples Celtes. A proprement parler, la guerre étoit leur unique profeſſion. (1) La jeuneſſe ne faiſoit point d'autre ap-

(75) *Gallia ſemper viris fortiſſimis & eloquentiſſimis abundavit.* Hieronym. adv. Vigilantium Tom. II. p. 83. *Audio religioſam te habere matrem, multorum annorum viduam, quæ aluit, quæ erudivit infantem, ac poſt ſtudia Galliarum, quæ vel florentiſſima ſunt, miſit Romam. . . . Ut ubertatem Gallici, nitoremque ſermonis, gravitas Romana condiret.* Idem Epiſt. IV. ad Ruſticum T. I. p. 28. *Gallia cauſidicos docuit facunda Britannos.* Juvenal. Satyr. XV. vſ. 111.

(1) *Adveniebant Perſeo rogati Baſtarnæ, X mille equites, X mille parabatæ mercenarii, omnes homines non agriculturæ periti, nec rei nauticæ, nec pecore paſcendo vitam tolerantes, ſed unum opus, unam artem curantes, ſemper pugnare & hoſtes ſuperare.* Plutarch. P. Æmil. T. I. p. 260. 261. *Gallis nihil aliud curæ, niſi res bellicæ, & agrorum cultus.* Polyb.

apprentiſſage que celui des armes. Les hommes faits alloient tous à la guerre, & ils y alloient auſſi long-tems qu'ils étoient en état de ſervir. Ces peuples auroient été véritablement à plaindre, s'ils avoient été reduits, malgré eux, à prendre tous le parti des armes. Il eſt fâcheux & déſeſpérant, d'avoir continuellement à défendre, ou ſes biens, ou ſa liberté, ou ſa vie, contre un injuſte aggreſſeur. Mais ce n'étoit point cela. Perſonne ne les attaquoit, parce qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Mais ils faiſoient eux-mêmes des courſes continuelles ſur leurs voiſins, parce que la guerre étoit pour ainſi dire leur (2) gagne-pain. Tout ce que les Scythes & les Celtes ne tiroient pas de leurs troupeaux, il faloit qu'ils le gagnaſſent à la pointe de l'épée. L'éducation qu'ils recevoient, les conduiſoit-là. Les Peres & les Meres n'élevoient leurs enfans qu'aux exercices militaires, & n'avoient point d'autre ſoin, que de les accoûtumer de bonne-heure aux travaux & aux fatigues de la guerre. Quand un jeune-homme étoit parvenu à l'âge de 18. ou 20. ans, on l'émancipoit, en lui donnant un bouclier, une épée & une lance. Il faloit après cela qu'il ſubſiſtât par lui-même, & qu'il vécût ou de la chaſſe, ou de ce qu'il pouvoit piller ſur les peuples voiſins. CHAP. XI.

lyb. II. p. 106. *Vita omnis in venationibus & ſtudiis rei militaris conſiſtit : ab parvulis duritiei ac labori ſtudent.* De Germanis Cæſar VI. 21. *Germanis quid armorum cupidius, quibus innaſcuntur, innutriuntur que, quorum unica illis cura, in alia negligentibus.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. 11. p. 399.

(2) *Celtæ ob cibum & potum bellum gerunt.* Athen. VI. 174.

CHAP. XI.

ſins. Les Magiſtrats auſſi ne vouloient pas, que les peuples qui leur étoient ſoûmis exerçaſſent d'autre métier que celui des armes. (3) La grandeur & la force de la Nobleſſe conſiſtoit principalement dans le grand nombre de clients qu'un homme de qualité avoit à ſa dévotion ; & ce n'étoit que (4) par le moyen de la guerre, qu'un grand Seigneur pouvoit entretenir cette foule de clients qui s'attachoient à ſa perſonne. C'eſt pour cela que, du tems de Jules-Céſar, les Chefs des Germains (5) ne ſouffroient pas que les peuples qu'ils commandoient s'arrêtaſſent plus d'un an dans une contrée, ni qu'ils bâtîſſent d'une manière propre à ſe garantir de la chaleur & du froid. On permettoit à la vérité aux particuliers de s'appliquer à l'agriculture. Mais après qu'ils avoient employé une année à cultiver la terre, ils étoient obligez de faire la (6) campagne l'année ſuivante. Le but de toutes ces précautions étoit, comme Jules-Céſar le remarque, (7) d'empêcher que la paſſion que les Germains avoient pour la guerre, ne ſe changeât inſenſiblement en paſſion pour l'a-

(3) *Hæc dignitas, hæ vires, magno ſemper electorum juvenum globo circumdari, in pace decus, in bello præſidium.* Tacit. Germ. Cap. XIII.

(4) *Magnum comitatum nonniſi vi belloque tueare. . . . materia munificentiæ, per bella & raptus.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(5) Ci-deſſus Ch. V. p. 266. 268.

(6) *Ex quibus* (pagis) *quotannis ſingula millia armatorum bellandi cauſâ ſuis ex finibus educunt, reliqui, qui domi remanſerint, ſe atque illos alunt; hi rurſus invicem anno poſt in armis ſunt, illi domi remanent.* Cæſar IV. I.

(7) Ci-deſſus pag. 268.

l'agriculture. Ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'eſt que le peuple même, au lieu de ſe dégoûter d'un métier auſſi pénible & auſſi dangereux que la guerre, n'en vouloit point d'autre (8). Je ne doute pas qu'il ne faille en attribuer la cauſe, au moins en partie, ou à la ferocité des Celtes, qui ſe plaiſoient au ſang & au carnage, ou à leur pareſſe exceſſive : ennemis de la peine & du travail, rien ne leur paroiſſoit plus facile & plus (9) commode que de piller la moiſſon d'autrui, fût-ce même aux dépens de leur ſang. Cela étoit bientôt fait; au lieu que c'étoit pour eux la choſe du monde la plus pénible & la plus déſagréable, de labourer la terre & d'attendre la recolte. Mais ce qui contribuoit le plus à leur inſpirer cette forte paſſion pour la guerre, c'eſt qu'on avoit trouvé le moyen d'y attacher la gloire, la juſtice, & en quelque manière le ſalut. CHAP. XI.

I. La gloire (10) d'un peuple conſiſtoit à ra- Ils y attachoient la gloire.

(8) Voyez ci-deſſus Chap. VIII. p. 345. *Artem bellicam ſolam hodieque barbari putant eſſe ſervandam, cetera aut in hac arte conſiſtere, aut per hanc aſſequi ſe poſſe confidunt.* Veget. L. III. Cap. 10. *Apud Gallos, ad militandum omnis ætas aptiſſima, & pari pectoris robore ſenex ad procinctum ducitur, nec eorum aliquando quiſquam, ut in Italia, munus Martium pertimeſcens, pollicem ſibi præcidit.* Ammian. Marcell. L. XV. Cap. 12. p. 106.

(9) Ci-deſſus Chap. VIII. p. 346.

(10) *Public. maximam putant eſſe laudem* (Suevi) *quàm latiſſimè à finibus ſuis vacare agros, hac re ſignificari, magnum numerum civitatum, vim ſuam ſuſtinere non potuiſſe.* Cæſar IV. 3. *Civitatibus* (Germanorum) *maxima laus eſt, quàm latiſſimis*

CHAP. XI. ravager les contrées voiſines des ſiennes, & à avoir tout autour de ſoi une grande étenduë de païs deſert & inculte. C'étoit une preuve que la terreur de ſon nom étoit ſi grande, qu'aucun autre peuple n'oſoit lui réſiſter, ni demeurer dans ſon voiſinage. La gloire auſſi du particulier conſiſtoit à vivre, non pas de ſon induſtrie & de ſon travail; c'eût été ſe plonger dans la roture & dans la craſſe; mais de ce qu'il pouvoit ravir & pilier dans les Etats voiſins (11). De ſemblables larcins ne paſſoient pas pour infames. Au contraire, c'étoit par-là que la jeuneſſe s'ouvroit un chemin à la véritable grandeur; elle apprenoit à vivre de ſon épée. Auſſi voit-on l'un de ces anciens Pelaſges de l'Iſle de Crete ſe vanter, (12) „ que „ ſoi

circùm ſe vaſtatis finibus ſolitudines habere; hoc proprium virtutis exiſtimant, expulſos agris finitimos cedere, nec quenquam prope ſe audere conſiſtere, nec quenquam propè ſe audere conſiſtere. Idem VI. 23. *Germani bella cum finitimis gerunt, ut circa ipſos quæ jacent vaſta ſint.* Pomp. Mel. III. 3. p. 75.

(11) *Iberi putabant nihil pulchrius eſſe latrocinio.* Plutarch. Mario T. I. 408. *Vis raptaque paſcunt*, Hiſpanos, Silius L. III. vſ. 389. *Apud Germanos, latrocinia nullam habent infamiam quæ extra fines cujuſque civitatis fiunt, atque ea juventutis exercendæ ac deſidiæ minuendæ cauſâ fieri prædicant.* Cæſar VI. 23. *Ne latrocinii quidem eos pudet.* De Germanis Pomp. Mel. III. 3. p. 75. *Innumeræ circa gentes fera bella minantur, Quæ ſibi non rapto vivere turpe putant.* Ovid. Triſt. L. V. Eleg. 10. vſ. 15.

(12) *Sunt mihi pro magnis divitiis, haſta, enſis, & pulchrum ſcutum, munimentum corporis. Cum hoc aro, cum hoc meto, cum hoc ſuave vinum quod præbet vitis, pedibus tero. Cum hoc ſupplices me Do-*

minum

„ ſon épée, ſa lance & ſon bouclier, lui te- CHAP. XI.
„ noient lieu des plus grandes richeſſes.
„ Avec ces armes je laboure, je moiſſon-
„ ne, je foule le vin au preſſoir. Elles m'atti-
„ rent mille démonſtrations de reſpect, de la
„ part du Public. Chacun m'appelle ſon Sei-
„ gneur. Que tout homme qui n'oſe me-
„ ſurer ſon épée à la mienne, ſe proſterne à
„ mes pieds, m'appelle ſon Souverain, &
„ publie par-tout que je ſuis un grand Do-
„ minateur ". Quand on trouve ſa gloire dans le larcin & dans le pillage, il faut, par une conſequence néceſſaire, qu'on ſe faſſe auſſi un honneur de battre & de tuer ceux qui ſe mettent en devoir de défendre les biens qu'on veut leur ravir. Effectivement les peuples Celtes s'accordoient à regarder la guerre comme la ſeule profeſſion véritablement noble, juſques-là qu'un Roi de Thrace diſoit, (13) *que quand il ne faiſoit pas la guerre, il ne voyoit point en quoi il étoit préférable au moindre de ſes palfreniers.* La véritable gloire ne ſe moiſſonnoit que dans un champ de bataille (14), au milieu du ſang & &

minum publicè vocant. Haſtam qui non audet comparare, nec enſem, nec pulchrum ſcutum, corporis tegumentum, flexis ille genibus me adoret, Dominumque ſalutet, & magnum eſſe regem vociferetur. Hybrias Cretenſis apud Athen. L. XV. Cap. 14.

(13) *Teres Sitalcæ pater dicebat, cum in otio eſſet, & à militia vacaret, ſe nihilo meliorem ſuis equiſonibus ſibi videri.* Plutarch. Apopht. II. 174.

(14) Voyez ci-deſſus Chap. II. p. 228. Note (71) *Nec quicquam eſt quod elatiùs jactent, quàm homine occiſo.* De Alanis Amm. Marc. L. XXXI. Cap. 3. p. 620.

CHAP. XI.

& du carnage. Le ſoldat arrivoit à un degré de nobleſſe plus ou moins diſtingué, à proportion du nombre des ennemis qu'il avoit tuez. Les Cantiques dont j'ai parlé plus haut, les honneurs, les diſtinctions, le butin, (15) les préſens, tout cela n'étoit que pour les braves qui ſe diſtinguoient par leur valeur. S'ils périſſoient à la guerre, ils avoient la conſolation de mourir au lit d'honneur (16), & de laiſſer après eux une foule d'admirateurs. Chacun célébroit à l'envi, la gloire & le bonheur qu'ils avoient eu de mourir les armes à la main. Au contraire, un Celte (17) qui revenoit de la bataille ſans avoir tué un ſeul homme de l'armée ennemie, n'avoit aucune part au butin, & devenoit encore, au milieu de toute ſa Nation, un objet de mépris & de riſée. Ceux qui ſe laiſſoient battre, ou qui perdoient (18) leur bouclier dans la mêlée, paſſoient pour des infames. On les banniſſoit non ſeulement des feſtins, mais encore des aſſemblées civiles & religieuſes.

On

(15) *Scytha . . . capite allato, ſit prædæ particeps, alioquin expers.* Hérodot. IV. 64.

(16) *Ce:tiberis . . . pugnâ cecidiſſe decus.* Silius III. vſ. 341. *Judicatur ibi beatus qui in prælio profuderit animam, ſeneſcentes enim, & fortuitis mortibus mundo digreſſos, ut degeneres & ignavos, convitiis atrocibus inſectantur.* Amm. Marcell. ub. ſup.

(17) *Mœrebant cæde ſine ulla, (Inſolitum ſibi,) bella geri, ſiccaſque cruoris, Inter tela ſui Mavortis hebeſcere dextras.* Sil. Ital. de Celtis L. VIII. vſ. 18.

(18) *Scutum reliquiſſe præcipuum* (apud Germanos) *flagitium, nec aut ſacris adeſſe, aut concilium inire ignominioſo fas, multique ſuperſtites bellorum, infamiam laqueo finierunt.* Tacit. Germ. Cap. VI.

On les (19) condamnoit à faire l'ouvrage des femmes. C'eſt en conſequence de ces principes, que les Bataves (20) tenoient à grand honneur que les Romains, après les avoir ſubjuguez, au lieu de les charger de tailles & d'impôts, les euſſent réſervez pour la guerre, comme on feroit des épées & des halebardes. La carriere de la gloire leur demeuroit ouverte, au lieu qu'on la fermoit aux peuples que l'on déſarmoit. On ſent bien que ces idées étoient fauſſes, mais au moins elles ne l'étoient qu'en partie. Je conviens qu'il faloit avoir une bien petite idée de l'homme, pour s'imaginer que ſa grandeur, ſa perfection, ſa gloire, conſiſtent uniquement dans une adreſſe, & dans une force extérieure, qui le met en état d'aſſujettir & de détruire ſes ſemblables. Je conviens encore, que c'eſt un renverſement de la raiſon d'annoblir le maſſacre & le brigandage. Mais on m'avouera auſſi, qu'un ſoldat qui, dans une guerre juſte, expoſe courageuſement ſa vie pour le bien de l'État; qu'un Général qui, par des actions de prudence & de valeur, ſauve toute ſa Nation de l'oppreſſion & de la

(19) *Daci cùm, Orole rege, adverſus Baſtarnas malè pugnâſſent, ad ultionem ſegnitiæ, capturi ſomnum, capita loco pedum ponere juſſu regis cogebantur; miniſteriaque uxoribus, quæ ipſis antea fieri ſolebant, facere. Neque hæc ante mutata ſunt, quàm ignominiam bello acceptam, virtute delerent.* Juſtin. XXXII. 3.

(20) *Manet honos & antiquæ ſocietatis inſigne; nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit; exemti oneribus & collationibus, & tantùm in uſum prœliorum ſepoſiti, velut tela, atque arma, bellis reſervantur.* Tacit. Germ. Cap. XXIX.

CHAP. XI. la ruine dont elle étoit menacée, eſt véritablement digne de louanges & de diſtinctions.

La Juſtice. II. Il eſt bien plus difficile de comprendre, comment les Scythes & les Celtes on pû ſe perſuader, que la guerre étoit encore un acte de juſtice, & que la force donne à l'Homme un droit réel & abſolu ſur ceux qui ſont plus foibles que lui. Quand nous diſons, que la raiſon & la juſtice ſont toûjours du côté du plus fort; nous entendons par-là, que celui qui a la force en main, ne manque preſque jamais d'en abuſer, pour violer la foi des traitez, ou les principes de la juſtice & de l'équité naturelles. Que malgré cela, il trouve toûjours le moyen de ſe faire illuſion à ſoi-même & aux autres, & de couvrir du manteau de la raiſon & de la juſtice, les prétentions les plus injuſtes, & les violences les plus manifeſtes. Les Celtes diſoient auſſi, que la force faiſoit leur droit; mais ils prenoient cette maxime dans un tout autre ſens. Ils ſoutenoient, que l'intention même de la Divinité étoit, que le plus fort dépouillât le plus foible, & que celui-ci abandonnât de bonne-grace, les biens qu'il n'étoit pas en état de défendre. Nos Juriſconſultes diſent, que la parfaite égalité où les Hommes naiſſent tous, doit en mettre auſſi dans le devoir, comme dans un commerce entre pareils. Les Celtes au contraire croyoient être en droit de ſe prévaloir de l'inégalité des Hommes, pour autoriſer une Juriſprudence toute oppoſée. Il ſera bon de les entendre eux-mêmes, & de leur laiſſer le ſoin de developper leurs principes. L'an de Rome 363. ou 364.

364. les (21) Gaulois Senons, ſe trouvant trop à l'étroit dans leurs habitations, vinrent aſſiéger la ville de *Cluſium*, qui étoit fort à leur bienſéance. Les aſſiégez ayant demandé du ſecours aux Romains, le Senat jugea à propos d'envoyer ſur les lieux trois Ambaſſadeurs, qui expoſerent leur commiſſion dans l'Aſſemblée des Gaulois. Cette commiſſion ſe réduiſoit en ſubſtance, à requerir les Senons, qu'ils ceſſaſſent de moleſter les habitans de *Cluſium*, deſquels ils n'avoient aucun ſujet de ſe plaindre; ſans quoi la République ſe verroit contrainte, bien qu'à regret, de les ſoutenir de tout ſon pouvoir. Les Gaulois répondirent d'abord aux Ambaſſadeurs, de la manière du monde la plus polie: „ Quoique nous ne connoiſſions „ point les Romains, nous ne laiſſons pas „ cependant d'avoir une grande idée de „ leur valeur, puiſque les habitans de „ *Cluſium* ont imploré leur aſſiſtance dans „ la perplexité où ils ſe trouvent. Vos „ Maîtres ayant préféré de nous envoyer „ une Ambaſſade, au lieu de faire marcher „ des troupes pour ſoutenir leurs alliez, „ nous ne refuſons pas la paix que vous „ venez nous offrir, pourvû que les aſſiégez, qui ont plus de terres qu'ils ne „ peuvent en cultiver, veuillent en ceder „ une partie aux Gaulois, qui en manquent. „ Nous ne pouvons faire la paix qu'à ces „ conditions, & nous attendons une réponſe poſitive avant votre départ. Si les „ gens de *Cluſium* n'agréent pas ces conditions, nous ſommes prêts de leur donner ba- „ taille

CHAP. XI.

(21) T. Livius Lib. V. Cap. 35. & ſeq.

CHAP. XI.

„ taille en votre préſence, afin que vous „ puiſſiez apprendre à vos compatriotes, „ combien les Gaulois ſont ſupérieurs à tous „ les autres peuples, par rapport à la va„ leur ". Les Ambaſſadeurs faiſant ſemblant de ne pas ſentir toute l'énergie de cette réponſe, revinrent à la charge, & repréſenterent, que c'étoit une haute injuſtice de demander leurs terres à des gens qui les poſſedoient légitimement, & de les menacer de la guerre, s'ils refuſoient de les ceder. Là-deſſus les Gaulois declarerent ſans aucun détour, (22) *qu'ils portoient leur droit à la pointe de leur épée, & que tout apartenoit aux bons guerriers.* „ Vous-mêmes, diſoient-ils „ aux Ambaſſadeurs, (23) vous avez bien „ declaré la guerre aux Albaniens, aux „ Fidenates, &c. pour vous emparer de leurs terres. En cela cependant vous n'avez rien fait „ d'étrange ni d'injuſte. Vous avez ſuivi la „ plus ancienne de toutes les Loix, qui „ donne au plus fort les biens du plus foible. Cette Loi commence par la Divinité, „ & s'étend juſqu'aux bêtes brutes. La nature les a faites d'une telle manière, que „ les fortes veulent avoir plus que les foibles, & les ſoûmettre. Ceſſez donc de plaindre les Cluſiens aſſiégez, de peur que vous „ ne voyïez à votre tour les Gaulois ſe „ montrer doux & compâtiſſans, envers „ ceux que vous avez opprimez ". L'argument que l'on appelle *ad hominem*, eſt excellent & ſans replique. Les Romains, ſans approu-

(22) *Se in armis jus ferre, & omnia fortium virorum eſſe.* Livius ub. ſup.

(23) Plutarch. Camill. T. I. p. 136.

prouver le principe des Gaulois, ne laiſſoient pas de le ſuivre. C'eſt aux Juriſconſultes à montrer, que le principe en lui-même eſt faux & inſoutenable, & qu'il confond les choſes du monde les plus oppoſées, la juſtice & la violence. Quoi qu'il en ſoit, les Celtes ont fait valoir ces maximes en mille occaſions. Ainſi, lorſque les Romains, aſſiégez dans le Capitole, (24) eurent fait avec les Gaulois dont je viens de parler un accord, en vertu duquel les aſſiégeans promettoient de ſe retirer, moyennant une ſomme de mille livres d'or; le Général Gaulois fit apporter de faux poids, & le Tribun Romain ayant demandé, en les rebutant, ce que cela ſignifioit? L'inſolent Brennus mit encore ſon épée & ſon baudrier dans la balance, en diſant, *Que voulez-vous que cela ſignifie, ſi ce n'eſt malheur au vaincu?* Tout de même, avant la bataille que Marius gagna contre les Cimbres en Italie, on voit un Chef de ces (25) barbares s'approcher du camp des Romains, & faire à Marius un défi, par lequel il le ſommoit de fixer un jour & un lieu pour la bataille, dans laquelle on décideroit, à qui devoit apartenir le païs où les deux armées étoient campées. On voit-là l'idée des Celtes, qui regardoient une bataille, comme un jugement de Dieu, (26) dans le-

(24) Livius V. 48. Plutarch. Camill. T. I. p. 142.

(25) *Bojorix Cimbrorum Rex ad caſtra adequitans, provocavit Marium, ut definito die & loco procederet, & dimicaret de regione.* Plutarch. Mario T. I. p. 419.

(26) *Virtutem proprium hominis bonum. Deos*

CHAP. XI.

lequel la Providence fait connoître le plus fort, & par conſequent le plus digne de commander. Arioviſte raiſonnoit auſſi ſur les principes que je viens de rapporter, lorſqu'il diſoit à Jules-Céſar, (27) que ſelon le droit de la guerre, le vainqueur diſpoſe des vaincus à ſa fantaiſie. Le Droit de la Guerre, c'eſt ici la Loi du plus fort.

Ce que les Celtes diſoient de la guerre, ils l'appliquoient auſſi au Duel. C'étoit un jugement de Dieu qui décidoit les querelles des particuliers, de la même manière que les conteſtations qui naiſſent entre des peuples & des Etats ſont decidées dans une bataille. Cette ſorte de Juriſprudence leur paroiſſoit la plus claire, la plus courte & la plus ſûre. Auſſi ne pouvoient-ils ſouffrir qu'on voulût les forcer à en recevoir d'autre. C'étoit l'outrage du monde le plus ſenſible, d'aſſujettir aux procedures du barreau, un Homme d'honneur, qui (28) croyoit avoir une voye bien plus courte & plus glorieuſe pour ſortir promptement d'affaire. Il y avoit cependant quelque choſe de fâcheux pour ces

fortioribus adeſſe. Civilis apud Tacit. Hiſt. IV. Cap. 17.

(27) *Jus eſſe belli, ut qui viciſſent, iis quos viciſſent, quemadmodum vellent, imperarent.* Cæſar I. 36.

(28) *Cum verbis* (eos) *diſceptare Scipio vellet, ac ſedare iras, negatum id ambo dicere communibus cognatis, nec alium Deorum hominumve quàm Martem ſe judicem habituros eſſe.* Liv. XXVIII. 21. C'eſt ce que diſoient à Scipion deux Princes Eſpagnols, qui étant l'un fils & l'autre neveu d'un Roi qui venoit de mourir, diſputoient entre eux ſur la ſucceſſion. Voyez ci-deſſous p. 435. Note (73).

ces braves qui ne vouloient rien tenir que de leur épée. En vertu de leurs propres principes, ils étoient obligez de convenir, que celui qui avoit une meilleure épée que la leur, & qui ſçavoit s'en mieux ſervir, avoit par cela même un droit plus fondé ſur tous les biens qu'ils poſſedoient. Auſſi vit-on les mêmes Gaulois qui diſoient que la force faiſoit leur droit (29), ſe retrancher ſur les accords, quand les affaires eurent pris un tour favorable aux Romains. A force de battre les Celtes, & de les traiter comme ils avoient traité les autres, on leur apprit à connoître & à reſpecter les Loix de la juſtice, de l'équité & de l'humanité. CHAP. XI.

III. Enfin il eſt certain, que les Celtes attachoient encore à la profeſſion des armes la félicité à venir. J'en ai déja touché (30) quelque choſe, & j'aurai occaſion de traiter la matière plus à fond, lorſque j'examinerai ce qu'ils penſoient ſur une autre vie, & ſur les moyens d'y parvenir. Il ſuffira de remarquer ici, (31) qu'ils ſouhaitoient tous de mourir à la guerre, parce qu'ils étoient dans l'idée, qu'un homme qui mouroit d'une mort naturelle, étoit exclus du bonheur à venir, ou qu'au moins il n'arrivoit pas au même degré de gloire & de félicité, qu'un autre qui perdoit la vie ſur un champ de bataille. C'eſt pour cette raiſon que les Irlandoiſes, quand Le Salut.

(29) Livius V. 49.

(30) Voyez ci-deſſus pag. 232. Note (82) pag. 366. Note (47) pag. 412. Note (16).

(31) *Cimbri læti perire in bello, in morbo cum lamentis.* Paul. Diac. Hiſt. Miſc. L. V. P. 58.

CHAP. XI. quand elles étoient accouchées d'un fils, prioient Dieu (32) qu'il fît la grace à cet enfant de mourir à la guerre & les armes à la main.

Ces principes avoient une influence générale sur la manière de vivre des peuples Celtes.

Comme les divers Principes dont je viens de parler, étoient communs à tous les peuples Scythes & Celtes, il eſt facile de comprendre ce qui devoit en reſulter. Il n'eſt pas étonnant, par exemple, qu'ils ne reſpiraſſent que la guerre, qu'ils ne la refuſaſſent jamais, qu'ils y allaſſent tous, depuis le plus grand juſqu'au plus petit, & qu'ils trouvaſſent autant de charmes dans les dangers & dans les combats, que les peuples policez trouvent de douceurs dans la paix. Il ne faut pas être ſurpris auſſi, que la plupart de ces peuples vécuſſent de pillage. Guerriers & brigands par inclination, ils le devenoient en quelque manière par néceſſité. Quand on ne connoît ni art, ni profeſſion, quand on tient à déshonneur de vivre de ſon travail, & qu'on n'a appris d'autre métier que celui des armes, on ne peut que manquer d'une infinité de choſes pendant la paix. Il faut ſe réſoudre à mourir de faim, ou prendre le parti de piller & de tuer. C'étoit-là anciennement le noble & le ſeul métier (33) des Eſ-

Ils étoient toûjours en guerre

(32) *Puerpera ſi quando marem edidit, gentilibus votis optat, non aliter quàm in bello & inter arma mortem appetat.* Solin. Cap. XXV. p. 252.

(33) Voyez ci-deſſus Chap. VIII. p. 345. Note (13) *Hiſpani bellum quàm otium malunt.* Juſtin. XLIV. 2. *Aut impacatos à tergo horrebis Iberos.* Virgil. Georg. Lib. III. vſ. 408. Ad quæ Servius: *Ferè enim Hiſpani omnes acerrimi abactores ſunt.* Servius Daniel p. 141. *Gentes triginta tractum inter*

Eſpagnols, (34) des Gaulois, (35) des Bretons, (36) des Germains, (37) des Illyriens, (38) des Thraces, (39) des Ligures, & avec quelqu'un de leurs voiſins. CHAP. XI.

inter Artabros & Tagum inhabitant, quibus cum pecore, auro, argento, aliiſque rebus differtiſſima regio ſit... prædis tamen & latrociniis incubant. Strabo III. 154.... *Venatibus ævum Tranſigitur, vel more patrum vis raptaque paſcunt.* Silius de Suanetibus Lib. III. vſ. 389.

(34) Voyez ci-deſſus Chap. II. p. 211. Note (8) Chap. VIII. p. 345. Note (13).

(35) *Britanni gens pugnæ & cædis amans.* Herodian. L. III. p. 301.

(36) Voyez ci-deſſus Chap. VIII. p. 345. Note (13) *Septentrionales populi ad bella promtiſſimi.* Veget. Lib. I. Cap. 2. *Sicambri in bello latrociniiſque nati.* Cæſar VI. 35. *Cæde gaudentes Sicambri.* Horat. Carmin. Lib. IV. Od. 14. fin. *Germani raptu venatuque viventes.* Iſidor. Orig. IX. 2. pag. 1006. *Cupidiſſimi latrociniorum Cimbri.* Diodor. Sic. V. 214. Plutarque dit, que le nom même de *Cimbre* ſignifie un Brigand. Plut. Mario T. I. p. 411. *Barbari* (qui trans Iſtrum ſunt) *incurſibus & populationibus victum ſibi parant.* Herodian. I. p. 32. *Venedi, quicquid inter Peucinos, Fennoſque, ſylvarum & montium eſt, latrociniis pererrant.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Catti latrocinia exercent.* Tacit. Ann. XII. 27. *Pannonii ad cædes promtiſſimi.* Dio. XLIX. 413.

(37) *Illyrii in pugnam & cædes promtiſſimi.* Herodian. II. 171. *Illyrii & Thraces rapto vivere aſſueti.* Curtius III. 10. p. 73.

(38) *Ad Æmum ſedes habent, & infra iſtos, ad Pontum uſque, Coralli, Beſſi, Medorum nonnulli, & Denthelethæ. Hæ gentes omnes majorem in modum latrociniis deditæ ſunt.* Strabo VII. 318. *Daci quoties concretus gelu Danubius junxerat ripas, montibus decurrere ſolebant, & vicina depopulari.* Florus IV. 12.

(39) *Ligures.... magis latrocinia quàm bella faciebant.* Florus II. 3. *Ligures latrones.* Nigidius apud Servium ad Æneid. XI. 715. *Rhæti, Venones,*

CHAP. XI.

& en général de tous les peuples de (40) l'Europe. Ils menoient tous une vie de brigands, avec cette différence, qu'au lieu qu'aujourd'hui un brigand pille & tue ſouvent ſes propres compatriotes, & le fait toûjours de ſa propre autorité, les Celtes pilloient les peuples qui leur étoient voiſins, & faiſoient ce beau métier de l'aveu de leurs Magiſtrats.

Le grand but de l'aſſemblée que les peuples Celtes tenoient au commencement de chaque printems, étoit de réſoudre où l'on porteroit la guerre pendant cette année.

Au (41) commencement de chaque printems, on tenoit dans chaque Etat une aſſemblée générale, où tout homme libre, & capable de porter les armes, étoit obligé de ſe rendre. Ils y venoient, comme je l'ai dit (42) plus haut, armez de pied en cap, & tout prêts d'entrer en campagne. Là on délibéroit, de quel côté il étoit à propos de porter la guerre dans le cours de l'année. On rappelloit les divers ſujets que l'Etat avoit de ſe plaindre de ſes voiſins. On inſiſtoit ſur l'occaſion favorable qui ſe préſentoit de ſe venger. Celui qui parloit avec le plus de ferocité, entraînoit ordinairement tous les ſuffrages. Au défaut de bonnes raiſons, on cherchoit, comme le Loup de la Fable,

nes, Lepontii, Tridentini, Stoni, & aliæ complures exiguæ gentes, quæ ſuperioribus temporibus Italiam tenuêre, latrociniis deditæ. Strabo IV. 204. Dio LIV. 536.

(40) *Scythæ bella cædeſque amant.* Pomp. Mel. II. 1. p. 41. *Scytharum bellicoſiſſima gens, & rapto vivere aſſueta.* Curtius IV. 6. p. 116. *Tauri ex rapto & bello vivunt.* Herodot. IV. 103.

(41) Je parlerai plus au long de ces Aſſemblées, lorſque j'examinerai la forme de Gouvernement qui étoit établie parmi les peuples Celtes.

(42) Ci-deſſus Chap. VI. p. 315, 316.

Digitized by Google

ble, (43) des prétextes pour attaquer avec quelque ſorte de bienſéance les peuples qui étoient à portée. Tantôt (44) il faloit abattre une Nation trop puiſſante, ou en dépouiller une autre qui s'étoit engraiſſée du butin qu'elle avoit fait ſur ſes ennemis. (45) Tantôt il faloit courir au ſecours d'un peuple injuſtement opprimé, & ſoutenir des voiſins bien intentionnez. Tantôt on propoſoit (46) de donner des troupes auxiliaires, à un Etat qui offroit de les entretenir, ou d'en fournir à ſon tour dans un cas ſemblable. En un mot, le reſultat de l'aſſemblée étoit toûjours une declaration de guerre. Ainſi, quoique les Gaulois fuſſent déja policez, au moins en partie, du tems de Jules-Céſar, cet Auteur aſſure cependant (47), qu'avant ſon arrivée dans les Gaules, il ne ſe paſſoit preſque point d'année, où les peuples du païs ne fuſſent engagez dans quel- CHAP. XI.

(43) *Germani bella cum finitimis gerunt, cauſas eorum ex libidine accerſunt.* Pomp. Mela III. 3. p. 75.

(44) *Apud nos bella perpetua. Vel enim alios invadimus, vel cedimus invadentibus, vel concurrentes pro paſcuis, vel prædâ, depugnamus.* Lucian. de Scythis in Toxari p. 624.

(45) *Galli ſemper indignationem ſuſcipientes pro vicinis injuriâ ſe affectos putantibus.* Strabo IV. 195.

(46) *Alemannos ſequebantur armatorum millia triginta quinque, ex variis nationibus, partim mercede, partim pacto viciſſitudinis reddendæ quæſita.* Amm. Marcell. XVI. 13. p. 143.

(47) *Alterum genus eſt equitum; ii cum eſt uſus, atque aliquod bellum incidit, (quod ante Cæſaris adventum, ferè quotannis accidere ſolebat, uti aut ipſi injurias inferrent, aut illatas propulſarent) omnes in bello verſantur.* Cæſar VI. 15.

CHAP. XI.

quelque guerre offenſive ou défenſive. Le même Auteur remarque, que (48) les Sueves faiſoient la guerre tous les ans, mais qu'ils laiſſoient dans le païs une partie de leur monde pour cultiver les terres. Plutarque dit la même choſe de tous les autres peuples Germains (49). Ils avoient accoûtumé de ſortir tous les ans de leurs contrées pour quelque expedition. En général, l'Hiſtoire des peuples Celtes, c'eſt l'Hiſtoire de leurs guerres, de leurs batailles, de leurs conquêtes. Ils ne faiſoient autre choſe que la guerre, ou au moins ils ne vouloient pas qu'on tranſmît autre choſe à la poſterité, que le ſouvenir de leurs exploits militaires.

Au défaut d'une guerre générale, on autoriſoit dans l'Aſſemblée des guerres particulieres.

On ſent bien cependant, que lorſque les peuples ne pouvoient s'engager dans une guerre ſans courir à leur propre ruine, l'aſſemblée générale étoit obligée de préférer la paix. Il étoit permis alors aux jeunes gens qui avoient de la naiſſance & de la bravoure, de s'ériger en Chefs de parti, & de declarer qu'ils étoient dans l'intention de venger telle ou telle injure qu'ils avoient reçuë, dans leur perſonne ou dans leur famille, de la part de quelque voiſin. D'autres diſoient, qu'ils avoient réſolu de paſſer, avec leurs clients, au ſervice d'une Puiſſance étrangere, & de chercher dans les païs où la guerre étoit allumée, les

(48) *Suevi centum pagos habere dicuntur; ex quibus quotannis, ſingula millia armatorum, bellandi cauſâ, ſuis ex finibus educunt.* Cæſar IV. 1. Les Sueves de Jules-Céſar, ſont les peuples qui reçurent depuis le nom de Cattes, & que l'on appelle aujourd'hui Heſſois.

(49) Plutarch. Mario T. I. p. 411.

les occaſions de ſe diſtinguer, qu'ils ne trouvoient pas dans leur patrie. D'abord on voyoit accourir une foule de braves, qui prêtoient volontairement ſerment à ce nouveau Général. L'aſſemblée, bien loin de condamner ces levées de bouclier, donnoit mille louanges à ceux qui s'enrôloient de cette manière. *Quand un Scythe*, dit Lucien, (50) *a reçu quelque outrage, & qu'il ne ſe ſent pas en état de ſe venger par lui-même de ſon ennemi, il immole un bœuf, qu'il fait cuire & couper par morceaux. Enſuite on étend par terre le cuir du bœuf, ſur lequel le plaignant s'aſſied, tenant ſes mains derriere le dos, à la maniere des priſonniers qui ſont enchaînez par les deux coudes. C'eſt la plus humble & la plus forte ſupplication dont un Scythe puiſſe uſer. Là-deſſus les amis du ſuppliant, & tous les autres qui jugent à propos de s'enrôler, s'approchent, prennent un morceau de la chair du bœuf, mettent leur pied droit ſur le cuir où le ſuppliant eſt aſſis, & lui promettent chacun ſelon ſes*

(50) *Ubi quis ab alio læſus eſt, cupitque ulciſci, neque par eſſe pugnæ videtur, tum bove immolato, carnes fruſtulatim conciſas igni torret, ipſe verò humi corium extendens, ei inſidet, in tergum reductis manibus, more eorum qui à cubitis vincti ſunt. Hæc nobis eſt maxima ſupplicatio; adjacentibus bovis carnibus accedunt domeſtici, & è reliquis qui volunt, & unuſquiſque portionem ſumit, & dextro pede ſuper corio poſito, pollicetur pro viribus, alius quinque equites, proprio ſumtu alendos & ſalariandos; alius decem, alius plures; alius pedites armatos, quotquot poſſit ducere, pauperrimus verò ſemetipſum. Colligitur autem aliquando in corio magna multitudo, & hujusmodi exercitus firmiſſimâ fide cohæret, & inexpugnabilis eſt inimicis, tanquam juramento aſtrictus.* Lucian. Toxar. p. 634.

CHAP. XI. *ſes facultez, cinq, dix ou plus de Cavaliers; qu'ils s'engagent d'entretenir à leurs propres dépens. D'autres lui promettent de la même manière un certain nombre de Fantaſſins armez. Le plus pauvre s'enrôle lui-même. On engage quelquefois ſur ce cuir une armée de gens aſſidez & invincibles à l'ennemi, chacun des enrôlez étant lié par un ſerment d'autant plus inviolable, qu'il eſt volontaire.* Ce que Lucien dit des Scythes en général, s'accorde avec ce que Jules-Céſar & Tacite rapportent en particulier des Germains. Le premier remarque, (51) „ que quand quelqu'un des „ Chefs avoit réſolu d'entreprendre une ex„ pedition, il le declaroit dans l'Aſſemblée „ générale, afin que ceux qui vouloient le „ ſuivre s'enrôlaſſent. Ceux qui approu„ voient l'expedition, & qui agréoient le Gé„ néral, ſe levoient, & lui promettoient leur „ aſſiſtance. Ils recevoient là-deſſus de grands „ applaudiſſemens de la part de toute l'Aſ„ ſemblée. Si parmi les enrôlez il s'en trou„ voit quelqu'un qui ne ſuivît pas ſon Géné„ ral, on le regardoit, comme un déſerteur „ & un traître, & perſonne ne ſe fioit plus „ à lui en quoi que ce fût ". Tacite dit à peu près la même choſe. (52) „ Quand un peu-

(51) *Ubi quis ex Principibus in concilio dixit ſe ducem fore, qui ſequi velint, profiteantur. Conſurgunt ii, qui & cauſam & hominem probant, ſuumque auxilium pollicentur, atque ab multitudine collaudantur; qui ex iis ſecuti non ſunt, in deſertorum ac proditorum numero ducuntur, omniumque rerum iis poſtea fides abrogatur.* Cæſar VI. 23.

(52) *Si civitas in qua orti ſunt, longâ pace & otio torpeat, plerique nobilium adoleſcentium, petunt ultrò*

CHAP. XI.

„ peuple languit dans la paix & dans l'oi-
„ siveté la plupart des jeunes Seigneurs
„ vont trouver, de leur propre mouvement,
„ les Nations qui sont engagées dans quel-
„ que guerre, soit parce que c'est au mi-
„ lieu des périls qu'ils trouvent les occasions
„ de se distinguer, & d'acquerir de la ré-
„ putation, soit parce qu'ils ont besoin de la
„ guerre pour entretenir le grand nombre
„ de clients qu'ils ont à leur suite ". On voyoit quelque chose de semblable parmi les Espagnols, au rapport de Diodore de Sicile. (53) Les jeunes gens, principalement ceux qui avoient de la force & du courage, se retiroient dans les montagnes, où ils formoient des corps d'armée qui ravageoient toute l'Espagne.

Les Celtes fournissoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient.

Indépendamment des Assemblées, qui étoient ordinairement suivies de quelque expedition générale ou particuliere, les Celtes étoient toûjours au service des peuples qui avoient besoin de leur bras & de leur épée. Prodigues de leur vie, ils offroient un sang vénal à tous ceux qui étoient en état de l'a-

oltrò eas nationes, quæ tum bellum aliquod gerunt, quia & ingrata genti quies, & facilius inter ancipitia clarescunt, magnumque comitatum nonnisi vi belloque tueare. Tacit. Germ. Cap. XIV.

(53) *Peculiare quippiam Iberis, & maximè Lusitanis, in usu est. Nam qui floridâ inter illos ætate, rei familiaris inopiâ maximè premuntur, robore tamen corporis & fiduciâ præstant; fortitudinis & armorum viatico instructi, in aspretis montium congregantur, validisque collectis agminibus, Iberiam incursantes, prædando divitias corradunt; & hoc perpetuo magno periculorum contemtu facitant.* &c. Diod. Sic. L. V. p. 215.

CHAP. XI. l'acheter. Il leur étoit parfaitement indifférent que la guerre fût juſte ou injuſte, pourvû qu'elle leur fournît les moyens de ſubſiſter, & d'acquerir de la gloire. Ainſi les Cimbres (54) demandoient aux Romains, qu'on leur aſſignât quelques terres qui pûſſent leur tenir lieu de gages. Ils conſentoient après cela, qu'on ſe ſervît de leurs mains & de leurs armes comme on le jugeroit à propos. Arioviſte (55) offroit auſſi à Jules-Céſar, de finir toutes les guerres dont il voudroit le charger, ſans qu'il fût obligé de ſe donner pour cela aucune peine, ni de s'expoſer au moindre danger. Cette marote, ou plutôt cette manie, d'aller ſervir dans les guerres étrangeres, étoit commune à tous les peuples Scythes & Celtes. (56) Ils fourniſſoient des trou-

(54) *Ut Martius populus aliquid ſibi terræ daret, quaſi ſtipendium; ceterùm ut vellet manibus atque armis ſuis uteretur.* Flor. III. 3.

(55) *Quæcunque bella geri vellet, ſine ullo ejus labore & periculo confecturum.* Cæſar I. 44.

(56) . . . *Venale cohortes, Hiſpanæ vulgus, Lybico quas fecerat auro Haſdrubal.* Silius Lib. XIII. vſ. 680. *Venales animæ Rhodani quæ gurgite gaudent.* Idem. L. XV. vſ. 500. *Gallorum mercede conductorum quatuor millia Ptolemæo militabant.* Pauſan. Attic. Lib. I. Cap. 7. p. 18. *Germani nullis adverſus Romanos auxilia denegabant.* Cæſar VIII. 45. Voyez ci-deſſus Chap. VIII. p. 344. Note (10) *Thraces mercede conducti Athenienſibus.* Thucyd. IV. Cap. 129. p. 287. Pauſan. Attic. Cap. XXIII. p. 53. *Alcibiades Thraces in exercitu habebat, cum Selybriam cepit.* Plutarch. Alcibiad. T. I. p. 208. *Agathocles expeditionem in Carthaginienſes ſuſcipiens, in exercitu habebat Samnitas, Tyrrhenos, Celtas ter mille.* Diod. Sicul. L. XX. p. 738. *Cari genus, uſque eò quondam armorum pugnæque amans, ut aliena etiam bella mercede agerent.* Pomp. Mela. L. I.

troupes à tous ceux qui leur en demandoient, quelquefois même (57) aux deux partis, & contre (58) leurs propres compatriotes. La Nobleſſe prenoit ce parti par honneur, & le ſimple ſoldat, pour avoir du pain. Auſſi ne ſe faiſoit il preſque point de guerre conſiderable en Europe, où l'on n'employât des troupes Celtiques. Elles rendirent, par exemple, de bons ſervices à Alexandre le Grand dans ſes expeditions. Dans la première campagne qu'il fit après être monté ſur le trône, ce Prince (59) ayant éprouvé la valeur des Thraces, des Illyriens, des Triballes, des Getes, & des autres peuples barbares qui confinoient à la Macedoine, ſe deſiſta d'abord de la guerre qu'il avoit entrepriſe contre eux; & préférant de les avoir pour amis, il trouva le moyen de les attirer (60) à ſon ſervice par CHAP. XI.

I. Cap. 16. p. 26. *Cares primi mortalium mercede militárunt.* Suidas Ἐν καρὶ τὸ κύνδυνον. Tom. I. p. 748. Les Cariens étoient un peuple Scythe ſorti de Thrace.

(57) *Tempore belli Caſſiani, Raſcypolis & Raſcus fratres, ex regio Thracum genere, unius ditionis principes, ſententiis de ſocietate variabant. Raſcus Antonium, Raſcypolis Caſſium fovebat, ſinguli tribus millibus equitum.* Appianus Bell. Civ. L. IV. p. 1023. & ſeq.

(58) *Marcus Aurelius emit Germanorum auxilia contra Germanos.* Jul. Capitolin. M. Aurel. Cap. 21. p. 369.

(59) Arrian. Expedit. Alexandri p. 3. & ſeq.

(60) *In exercitu habebat Odryſas, Triballos, & Illyrios, quinque* (al. *ſeptem*) *mille, ſagittarios & Agrianos mille, Thraces velites, & Pæones nongentos.* Diod. Sic. XVII. p. 570. *Ex barbaris, Thraces, Pæones, Illyrios, & Agrianos, fortiſſimos totius Europæ & bellicoſiſſimos ducebat.* Arrian. ub. ſup. II. 90. Curtius III. 9. IV. 9. 13. 15.

CHAP. XI. par ſes liberalitez. Les Carthaginois auſſi ſoutinrent (61) principalement leur première guerre contre les Romains, par le moyen des troupes Celtes qu'ils avoient priſes à leur ſolde, mais qui mirent enſuite cette puiſſante République à deux doigts de ſa perte, par les demandes exceſſives (62) qu'elles formerent, & par le ſoulevement qu'elles exciterent à la fin de la guerre. Cela n'empêcha pas, que dans les guerres ſuivantes la même République n'employât un grand nombre de troupes étrangeres, qu'elle faiſoit lever parmi les peuples Celtes, comme en Eſpagne, dans les Gaules, & dans la Ligurie. Ainſi lorſqu'Annibal, (63) après avoir paſſé les Alpes, fit le denombrement de ſon armée, elle ſe trouva compoſée de 6000 Chevaux, & de 20000 hommes d'Infanterie, parmi leſquels il y avoit 8000 Eſpagnols. Il l'augmenta enſuite conſiderablement (64) d'un grand nombre de Gaulois & de Liguriens, qu'il enrôla les uns par force, les autres par argent, & d'autres enfin en leur donnant de bonnes paroles. C'eſt avec ces troupes qu'il fit trembler

(61) *Militabant in Sicilia cum Carthaginienſibus, Iberi, Celtæ, Baleares.. Ligures.* Fragmentum ex Libro XXIV. Diodor. Sic. apud Hoeſchel. in Excerpt. Legat. p. 169. *Carthaginienſes mercenario milite ex tranſmarinis regionibus conducto, magnam Ligurum, ac Gallorum, & majorem etiam Hiſpanorum numerum, in Siciliam mittunt.* Polyb. I. 16. Oroſ. IV. 9. p. 194. Paul. Diac. Hiſt. Miſcell. II. p. 24.

(62) Excerpta ex. Diod. Sic. Lib. XXIV. apud Hoeſchel. ub. ſup.

(63) Polyb. Lib. III. p. 209.

(64) Appian. Rer. Punic. p. 546, Eutrop. L. III. Cap. 4. p. 63.

bler l'Italie pendant plusieurs années, & qu'il auroit détruit la République Romaine, s'il avoit sû profiter de ses victoires. On sait aussi, que depuis le tems de Jules-César (65), les Romains s'accoûtumerent insensiblement à employer dans leurs armées un grand nombre de troupes auxiliaires, que les peuples Celtes leur fourniſſoient; & j'aurai peut-être occasion de montrer un jour, que ces troupes étrangeres, après avoir soutenu l'Empire pendant quelque tems, furent enfin l'une des principales causes de sa décadence & de sa ruine totale. CHAP. XI.

Quand un Etat étoit en pleine paix, & que le soldat ne trouvoit à s'employer, ni au dedans ni au dehors, on voyoit ces peuples feroces (66) se déchirer & se détruire réciproquement par des guerres civiles, qui leur ont toûjours fait plus de mal que les ennemis de dehors. On conviendra que la chose étoit inévitable, si l'on veut se rappeller une reflexion que Jules-César faisoit à l'occasion des Gaulois, mais qui doit être étendue à tous les peuples Celtes, comme je le montrerai en parlant de la forme de leur Gouvernement. *On voit*, dit-il (67), *non seulement les peu-*

Quand le soldat Celte n'étoit pas employé au dehors, les peuples se déchiroient au dedans par des guerres civiles.

(65) *Antonius bello contra Parthos, habebat Hispanorum, Gallorumque inter equitatum Romanum recensitorum decem millia.* Plutarch. Anton. I. p. 932.

(66) *Hispani bellum quàm otium malunt; si extraneus deest, domi hostem quærunt.* Justin. XLIV. 2. *Germani vacui externo metu, gentis adsuetudine, & tum æmulatione gloriæ, arma in se verterant.* Tacit. Ann. II. 44. *De Gallis, Boji & Scordisci, de Illyriis Autariatæ, Ardiæi, Dardani, de Thracibus Triballi, primùm à se invicem attriti.* Strabo VII. 315.

(67) *In Gallia non solùm in omnibus civitatibus, atque*

CHAP. XI.

peuples, les Cantons, les quartiers, mais encore la plupart des maiſons, partagées entre différentes factions, qui ont à leur tête des Chefs revêtus d'une eſpece d'autorité ſouveraine ſur leurs clients. Toutes les affaires du parti leur ſont rapportées, & ne ſe dirigent que par leur conſeil. Comme chaque parti vouloit avoir le deſſus, & s'emparer des affaires, on ne voyoit par-tout que querelles & conteſtations, qui dégéneroient facilement en guerre ouverte. Si les factions ſe réuniſſoient quelquefois, pour mieux reſiſter à un ennemi commun, elles ne manquoient jamais de revivre d'abord que l'Etat étoit en paix. Tacite avoit donc bien raiſon de ſouhaiter, que les Germains fuſſent toûjours poſſedez de cet eſprit (68). *S'ils ne nous aiment point, qu'ils continuent au moins de ſe haïr réciproquement. La fortune ne ſçauroit nous rendre un ſervice plus important, que de ſemer la diſcorde entre nos ennemis.* Polybe remarque encore (69), que quand

atque pagis, partibuſque, ſed penè etiam in ſingulis domibus factiones ſunt; earumque factionum ſunt principes, qui ſummam autoritatem eorum judicio habere exiſtimantur, quorum ad arbitrium, judiciumque, ſumma omnium rerum conſiliorumque redeat. Cæſar VI. 11. Voyez auſſi Tacit. Ann. I. 55.

(68) *Maneat quæſo duretque gentibus, ſi non amor noſtri, at certè odium ſui; quando urgentibus Imperii fatis, nihil jam præſtare majus fortuna poteſt*, quàm hoſtium diſcordiam. Tacit. Germ. Cap. 33.

(69) *Galli impreſſione factâ, magnam quidem prædam avertere, finibuſque Romanorum ſine periculo exceſſerunt; verùm in patriam ubi rediiſſent, mutuâ cupiditate rerum captarum ad ſeditionem impulſi, & prædæ, & exercitûs ſui bonam partem amiſerunt. Conſuetum eſt hoc Gallis, quoties vicina rapuerunt;*

pra-

quand les Gaulois revenoient d'une expedition, le ſeul partage du butin donnoit lieu à des conteſtations & à des batailles, qui faiſoient périr quelquefois la fleur de l'armée victorieuſe. On en vit un exemple dans les barbares qui envahirent l'Eſpagne & les Gaules, du tems de l'Empereur Honorius. Ne pouvant s'accorder ſur le partage des terres qu'ils avoient conquiſes, il falut vuider la querelle à la pointe de l'épée, & en venir juſqu'à ſe détruire réciproquement. Ils avouoient eux-mêmes, que leurs diviſions faiſoient la ſureté de leurs ennemis; mais pour tout cela ils n'en devenoient pas plus ſages. (70) Vallia, Roi des Viſigoths, avoit promis à l'Empereur Honorius, de lui ſoûmettre tous les peuples étrangers qui s'étoient établis en Eſpagne. Les Rois des Alains, des Vandales & des Sueves, informez de ce Traité, écrivirent à l'Empereur en ces termes: *Vivez en paix avec nous tous: acceptez les ôtages que nous vous offrons tous pour votre ſureté. Laiſſez-nous battre entre nous,* CHAP. XI.

præſertim propter immodicas cibi & vini ingurgitationes. Polyb. L. II. p. 107.

(70) *Wallia Romanæ ſecuritati periculum ſuum obtulit, ut adverſùm ceteras gentes, quæ per Hiſpanias conſediſſent, ſibi pugnaret, & Romanis vinceret; quamvis & ceteri Alanorum, Vandalorum, Suevorumque reges, eodem nobiſcum placito depacti forent, mandantes Imperatori Honorio*: Tu cum omnibus pacem habe, omniumque obſides accipe; nos nobiſcum confligimus, nobis perimus, tibi vincimus. Immortalis verò quæſtus erit Reipublicæ tuæ, ſi utrique pereamus. Oroſius L. VII. Cap. 43. p. 514. Paul. Diac. Hiſt. Miſc. Lib. XIV. p. 181.

CHAP. XI.

nous, puiſque la perte ſera toute pour nous, au lieu que vous remporterez vous-même tout le fruit des victoires que nous remporterons les uns ſur les autres. Le plus grand bien qui puiſſe arriver à l'Empire, c'eſt que nous periſſions tous dans cette guerre. Voilà certainement la ferocité, l'acharnement & l'eſprit de parti, portez à un point au-delà duquel on ne peut rien imaginer.

Les particuliers vuidoient ordinairement leurs différens à la pointe de l'épée.

Outre les factions qui déchiroient les Etats, la ſituation des particuliers étoit en quelque manière un état de guerre continuel. Ce n'eſt pas qu'un Celte eût à craindre, ni ſurpriſe, ni trahiſon de la part de ſes compatriotes. Les Loix de l'honneur établies dans toute la Celtique, ne permettoient pas à un honnête homme d'en attaquer un autre, ni de le tuer, ſans l'avoir premièrement averti de ſe mettre en défenſe. Agir autrement, c'étoit une baſſeſſe, une lâcheté, & même une abomination, parmi des peuples qui déteſtoient la trahiſon, non pas à la vérité par un principe de conſcience, mais parce qu'ils faiſoient conſiſter la gloire d'un homme d'épée, à tout emporter de vive force. Ce n'eſt pas d'ailleurs que les Celtes n'eûſſent de bonnes Loix, & des Magiſtrats revêtus d'une autorité ſuffiſante pour décider les différens qui pouvoient naître entre les particuliers. Mais il y avoit un Loi ſuprême, que le Magiſtrat même étoit obligé de reſpecter. C'eſt qu'un Scythe ou un Celte ne devoit jamais refuſer un défi qui lui étoit fait.

Le Magiſtrat étoit obligé d'y conſentir.

1. Quand un particulier étoit tiré en cauſe, fût-ce même devant le Roi, pour des affaires d'injures ou d'intérêt, l'accuſé étoit

en

en droit de décliner la Jurisdiction civile, & d'offrir de se purger par les armes, de l'accusation qu'on lui intentoit. Si la question de Droit ou de Fait dont il s'agissoit, n'étoit pas parfaitement claire; si l'accusé nioit la dette que l'on exigeoit, ou le crime qui lui étoit imputé; s'il ne pouvoit pas être convaincu par la déposition de plusieurs témoins dignes de foi, les parties étoient d'abord mises hors de cour & de procès, & renvoyées à vuider leur querelle par le (71) Duel. Les témoins même étoient obligez de se battre quand ils ne s'accordoient pas dans leurs dépositions. Une semblable décision qui se faisoit par les armes, passoit pour bien plus sûre que celle du Magistrat. C'étoit la décision de la Providence, le jugement même de Dieu. Ainsi les Scythes (72) montroient aux étrangers qui passoient dans leur païs, les têtes de leurs amis, qui leur ayant intenté un procès, ou fait un défi, avoient succombé dans le combat. Ainsi les Germains (73), pour

CHAP. XI.

(71) *Nec metuunt leges, sed cedit viribus æquum, Vitaque pugnaci jura sub ense jacent.* Ovid. Trist. Lib. V. El. 7. vs. 47. *Adde quod injustum rigido jus dicitur ense.* Ibid. Eleg. X. vs. 43. *Libido cuncta armis agendi.* Tacit. Ann. XIII. 57. Voyez p. 443. Note (90).

(72) *Idem agunt de familiaribus, si inter eos extiterint discordiæ, & apud regem victoriâ sint potiti. Hæc capita hospitibus qui ad eos veniunt, viri alicujus existimationis,* exhibent, *referuntque, illos cùm essent domestici, & ad pugnam lacessissent, ab ipsis esse superatos, id strenuitatis loco ponentes.* Herodot. VI. 65.

(73) *Gratias agere Varo, quod solita armis discerni, jure terminarentur.* Vellej. Paterc. L. II. Cap. 118.

CHAP. XI.

pour mieux endormir Varus, lui disoient en le caressant, qu'il avoit trouvé le moyen de terminer par les voyes de la justice, des différens qui, avant son arrivée, ne se vuidoient qu'à la pointe de l'épée.

On se battoit en duel pour les Charges.

2. Tout de même, quand il se présentoit pour une charge plusieurs concurrens d'un mérite à peu près égal, il falloit que le combat en champ clos, fît connoître (74) celui qui étoit le plus digne d'en être revêtu.

Pour les Dignitez Ecclésiastiques.

3, Il n'y avoit pas jusqu'aux dignitez Ecclésiastiques qui ne se donnassent quelquefois de cette manière. Jules-César le remarque expressement (75). *Tous les Druides obéissent à un seul Chef, qui exerce sur eux une autorité souveraine. Quand il vient à mourir, & que parmi les Druides il s'en trouve quelqu'un qui ait un mérite supérieur, il lui succede. S'il se présente plusieurs concurrens d'un mérite égal, le successeur est élu par les suffrages des Druides. Quelquefois aussi la place se dispute par les armes.* Ce barbare usage s'étoit conservé dans un ancien Temple qui étoit au voisinage de Rome (76). Le Sacrificateur du Tem-

(74) *Corbis & Orsica patrueles fratres, de principatu civitatis, quam Ibem vocabant, ambigentes, ferro se certaturos professi sunt.* Livius XXVIII. 21.

(75) *Druidibus unus præest, qui summam inter eos habet autoritatem: hoc mortuo, si quis ex reliquis excellit dignitate, succedit; at si sunt plures pares, suffragio Druidum adlegitur, nonnunquam etiam de principatu armis contendunt.* Cæsar VI. 13.

(76) *Haud longè ab Aretia, in Dianæ templo, post mutatum ritum sacrificiorum, fuit arbor quædam, de qua infringi ramum non licebat. Dabatur autem fugitivis potestas, ut si quis inde potuisset ramum auferre, monomachiâ cum fugitivo templi sacerdote, dimicaret. Nam fugitivus illic erat sacerdos, ad pristina*

Temple étoit un eſclave fugitif, qui ne conſervoit cette dignité, qu'auſſi long-tems qu'il avoit le bonheur de tuer les autres fugitifs qui ſe préſentoient pour la lui diſputer. Le premier qui étoit aſſez heureux pour tuer le Sacrificateur, lui ſuccedoit ſans autre formalité. Suetone remarque (77), que l'Empereur Caligula, las de voir dans ce poſte un Prêtre qui s'y maintenoit depuis pluſieurs années, apoſta un breteur, qui lui arracha ſa charge avec la vie. Il y a toute apparence que les Romains, lorſqu'ils quitterent la Religion des anciens habitans de l'Italie pour adopter celle des Grecs, abandonnerent à leurs eſclaves un Pontificat que l'on ne pouvoit acquerir & conſerver qu'à des conditions ſi fâcheuſes. Le paſſage de Servius, que je cite en marge, l'inſinue aſſez clairement. Mais ce n'eſt pas ici de lieu d'examiner cette queſtion, qui regarde, à proprement parler, la Religion des Celtes. CHAP. XI.

4. Il y a infiniment plus que tout ce que je viens de dire. C'étoit une choſe commu- Et ſouvent de gayeté de cœur,

tinæ imaginem fugæ. C'eſt-à-dire, en mémoire de la fuite d'Oreſte & d'Iphigenie, que l'on diſoit avoir abordé enſemble en Italie, & fondé ce Temple. Servius (Danielis) p. 422. ad Æneid. VI. vſ. 136. *Ecce ſuburbanæ templum nemorale Dianæ, Partaque per gladios regna nocente manu.* Ovidius Art. Amat. Lib. I. vſ. 259. *Barbaricus & Scythicus mos apud id templum obtinet. Perfuga enim ſacerdos ibi conſtituitur, qui ſacerdotem priorem ſuâ manu trucidaverit, ſtrictoque ſemper gladio paratus, ad inſultus propulſandos circumſpicit.* Strabo V. 239.

(77) *Caligula nemorenſi regi, quòd multos jam annos potiretur ſacerdotio, validiorem ſubornavit adverſarium.* Sueton. Calig. Cap. 35.

CHAP. XI.

pour faire parade de sa bravoure.

mune parmi les Celtes, de faire des défis à ses meilleurs amis, & cela de gayeté de cœur, dans la seule vûë de savoir qui seroit le plus brave. La chose arrivoit très-frequemment dans les compagnies, dans les festins & dans les spectacles, lorsque la conversation, le vin, ou le concours d'une grande foule de peuple, avoient échauffé ces esprits feroces. Celui à qui on faisoit l'appel, ne pouvoit le refuser, sans se couvrir d'infamie pour le reste de ses jours. Tite-Live, parlant des obseques que Scipion l'Afriquain fit à son Pere & à son Oncle, qui avoient péri tous deux dans les guerres d'Espagne, remarque, qu'il se rendit à Carthagene un grand nombre de personnes de distinction, pour honorer la fête par des Duels. (78) „ Ils se bat-
„ tirent tous, non pas comme des gladiateurs,
„ par force, ou pour de l'argent, mais vo-
„ lontairement & gratuitement. Quelques-uns
„ avoient été envoyez par les Rois du païs,
„ pour donner des preuves de la valeur de
„ leur Nation. D'autres declarerent, qu'ils
„ venoient se battre pour faire honneur à
„ Scipion. D'autres étoient des gens qui
„ vouloient faire parade de leur bravoure,
„ ou qui n'osoient refuser l'appel qu'on leur
„ avoit fait. Il y en avoit aussi, qui étant
„ en-

(78) *Voluntaria omnis, & gratuita opera pugnantium fuit. Nam alii missi ab regulis sunt, ad specimen insitæ genti virtutis ostendendum. Alii ipsi professi, se pugnaturos in gratiam Ducis. Alios æmulatio & certamen, ut provocarent, provocatique haud abnuerent, traxit; quidam, quas disceptando controversias finire nequierant, aut noluerant, pacto inter se, ut victorem res sequeretur, ferro decreverunt. Neque obscuri generis homines, sed clari illustresque.* Liv. XXVIII. 21.

„ engagez dans des procès qu'ils n'avoient pû, ou qu'ils n'avoient pas voulu terminer „ par les voyes de la juſtice, conſentirent de „ ſe battre, après être convenus, que le bien „ pour lequel ils étoient en différend, tom- „ beroit en partage au vainqueur “. On trouve dans le même Auteur un autre exemple bien mémorable, qui regarde auſſi le ſujet que nous traitons. (79) Annibal avoit dans ſon armée des priſonniers Gaulois. Il leur fit propoſer de ſe battre les uns contre les autres, promettant non ſeulement la liberté, mais encore des armes & un cheval, à chacun des combattans qui tueroit ſon champion. Ils accepterent tous la condition, & ſe battirent avec une allegreſſe & une bravoure qui leur attira l'admiration de toute l'armée Punique. CHAP. XI.

Je laiſſe à mes Lecteurs le ſoin d'appliquer tout ce que je viens de dire, à notre propre Siécle. Ils auront ſouvent occaſion de reconnoître, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'en avertir, que les peuples de l'Europe conſervent

(79) *Annibal, rebus priùs quàm verbis adhortandos milites ratus, circumdato ad ſpectaculum exercitu, captivos montanos vinctos in medio ſtatuit, armiſque Gallicis ante eorum pedes projectis, interrogare interpretem juſſit, ecquis, ſi vinculis levaretur, armaque & equum victor acciperet, decertare ferro vellet? Cùm ad unum omnes ferrum pugnamque poſcerent, & dejecta in id ſors eſſet, ſe quiſque eum optabat, quem fortuna in id certamen legeret. Ut cujusque ſors exciderat, alacer, inter gratulantes gaudio exultans, cum ſui moris tripudiis arma raptim capiebat; ubi verò dimicarent, is habitus animorum, non inter ejuſdem modò conditionis homines erat, ſed etiam inter ſpectantes vulgo, ut non vincentium magis, quàm benè morientium fortuna laudaretur.* Livius XXI. 42.

CHAP. XI.

vent encore bien des reſtes de l'ancienne barbarie, & qu'à certains égards, ils ont même encheri ſur la ferocité de leurs Ancêtres. Il me ſuffit de l'avoir repréſentée au naturel. J'ai été obligé de le faire avec quelque étenduë, non ſeulement parce que le ſujet le demandoit ainſi, mais auſſi, parce que ſans cela il ſeroit bien difficile de comprendre, comment les Scythes & les Celtes pouvoient prendre tant de plaiſir à la guerre, à laquelle un homme ſage & raiſonnable ne ſe réſoudra jamais qu'à la derniere extrêmité, & dans la ſeule vûë d'avoir la paix. Aſſurement Quinte-Curce (80) & Florus n'ont pas outré les choſes, lorſqu'ils ont dit, le premier, que les Scythes ſont un peuple qui eſt toûjours en armes; & le ſecond, qu'il régnoit une ſi grande barbarie au-delà du Danube, que le nom même de la paix n'y étoit point connu. Si les Germains connoiſſoient la paix, il eſt conſtant au moins qu'ils ne l'aimoient pas, (81) & qu'elle leur étoit inſupportable. Tacite remarque, (82) *qu'il n'y avoit que la ſeule fête du Dieu Herthus, où la paix & le repos leur fuſſent connus. Alors toutes les armes étoient enfermées*; ſoit qu'ils prîſſent cette précaution pour prévenir les querelles & les meurtres, qui ſans cela auroient été preſque inévitables, dans une ſolem.

(80) *Scythæ gens ſemper armata.* Curtius VII. 8. p. 326. *Tanta barbaries eſt, ut pacem non intelligant.* Flor. IV. 12.

(81) *Ingrata genti quies.* Tacit. ſup. p. 426. Note (52).

(82) *Non bella ineunt, non arma ſumunt, clauſum omne ferrum. Pax & quies tunc tantùm nota, tunc tantùm amata.* Tacit. Germ. Cap. 40.

lemnité où les Nations entieres paſſoient les jours & les nuits à boire ; ſoit qu'ils trouvaſſent dans leur Religion même quelque raiſon particuliere pour ne pas ſouiller cette fête par l'effuſion du ſang humain. C'eſt ce que j'aurai occaſion d'examiner en ſon lieu. CHAP. XI.

La manière de vivre que je viens de repréſenter, quelque étrange qu'elle nous paroiſſe aujourd'hui, avoit tant d'attraits pour les peuples Celtes, qu'ils renonçoient volontairement à la vie, auſſi-tôt qu'un âge avancé les mettoit hors d'état de porter les armes. Les infirmitez de la vieilleſſe paroiſſant inſupportables à ces eſprits feroces, qui ne ſe croyoient nez que pour la guerre, ils ſe tuoient eux-mêmes, ou ſe faiſoient aſſommer par leurs plus proches parens, pour décharger la terre & la Societé d'un fardeau inutile, & pour ſe délivrer eux-mêmes d'une vie qui leur étoit à charge. Il y avoit de la gloire à ſortir du monde par cette porte. Cette barbare coûtume (83) s'eſt conſervée plus long-tems en Allemagne & dans le Nord. Mais on verra dans l'un des Livres ſuivans, qu'elle étoit commune autrefois à tous les peuples de l'Europe. En attendant on peut voir les paſſages (84) qui ſont

Les braves ſe tuoient eux-mêmes, quand ils n'étoient plus propres pour la guerre.

(83) *Apud Erulos, nec ſenibus, nec ægrotis fas erat vitam producere, & ſi quem ſenium occupâſſet, vel morbus, rogare is cogebatur propinquos, ut quamprimùm ex hominum numero eum tollerent.* Procop. Goth. Lib. II. Cap. 14. p. 419.

(84) *Thraces concordant omnes ad interitum voluntarium.* Solin. Cap. XV. p. 214. *Prodiga gens animæ, & properare facillima mortem, Namque ubi tranſcendit florentes viribus annos, Impatiens ævi ſper-*

CHAP. XI.

ſont citez en marge, & ce que j'en ai dit dans le (85) Livre précedent.

Les anciens habitans de la Grece & de l'Italie, n'avoient auſſi point d'autre profeſſion que celle des armes.

Après tout ce que je viens de dire, il ne ſera pas neceſſaire que je m'arrête long-tems à montrer, d'où les Grecs & les Romains avoient pris leur ancienne manière de vivre. 1. Thucydide remarque au commencement de ſon Hiſtoire, „ que les premiers „ habitans de la Grece étoient des (86) brigands, „ qui ne vivoient que de guerre & de pilla„ ge. Ceux qui demeuroient le long des „ côtes, & ſur-tout les Cariens, équipoient „ des vaiſſeaux pour écumer les mers. Les „ autres attaquoient les Citez qui n'avoient „ point de murailles, & les peuples qui é„ toient établis par Cantons. La choſe ne „ paſſoit point pour honteuſe; au contraire, „ ils en faiſoient gloire. De-là eſt venu la „ coûtume que quelques peuples ont long„ tems conſervée, d'aller par-tout avec leurs „ armes. Cet uſage étoit commun autrefois „ à tous les Grecs. Les Athéniens furent „ les

ſpernit noviſſe ſenectam, Et fati modus in dextra eſt. Silius de Hiſpanis Lib. I. vſ. 225. *Mirus amor populo, cum pigra incanuit ætas, Imbelles jam dudum annos prævertere ſaxo, Nec vitam ſine Marte pati, quippe omnis in armis Lucis cauſſa ſita, & damnatum vivere paci.* Idem de Cantabris Lib. III. vſ. 328. *Conſummatamque ſenectam, non ferro finire pudet.* Sidon. Apoll. de Thracibus Panegyr. Anthem. vſ. 43. Valerius Flaccus dit la même choſe des Jazyges, qui étoient un peuple Sarmate. Lib. VI. vſ. 122.

(85) Ci-deſſus Liv. I. Chap. 1. p. 8. Chap. X. p. 110. Note (*x*).

(86) *Olim enim Græci... ſeſe ad latrocinia converterant.* Thucyd. Lib. I. Cap. 5. Voyez auſſi ce que Stobée remarque après Platon, des anciens Cretois. Sermo 167. p. 573.

„ les premiers qui l'abolirent. (87) On pour-
„ roit montrer, s'il étoit néceſſaire, qu'à plu-
„ ſieurs autres égards les anciens Grecs a-
„ voient préciſément la même manière de
„ vivre que les barbares retiennent encore
„ aujourd'hui " ; c'eſt-à-dire que les Pelaſ-
ges vivoient préciſément comme les Thra-
ces, voiſins de la Grece. La choſe n'eſt pas ſurprenante ; c'étoit le même peuple. 2. (88) A Rome comme à Sparte, on ne connoiſſoit dans le commencement point d'autre profeſſion que celle des armes. Comme les Lacedémoniens tenoient cette manière de vivre des Pelaſges, les Romains l'avoient reçue des anciens habitans de l'Italie, qui vivoient de brigandage, comme je l'ai montré dans le (89) Livre précedent. *Quand les Umbres*, (90) diſoit Nicolas de Damas, *ont quelque différend entre eux, ils courent aux armes, & ſe battent, comme on pourroit le faire dans une guerre declarée. Ils ſont dans l'opinion, que la raiſon & la juſtice ſont toûjours du côté de celui qui tue ſon adverſaire.* 3. Les Perſes encore (91) n'in-

(87) *Multis etiam aliis in rebus demonſtraverit quis, priſcos Græcos eodem vitæ genere uſos, quo hujus ætatis barbari utuntur.* Thucyd. ub. ſup. Cap. 6.

(88) *Artem bellicam quondam, relictis doctrinis omnibus, Lacedæmonii, & poſt coluêre Romani. Hanc ſolam hodieque barbari putant eſſe ſervandam ; cetera, aut in hac arte conſiſtere, aut per hanc aſſequi ſe poſſe confidunt.* Veget. III. 10.

(89) Ci-deſſus Liv. I. Ch. 10. p. 97.

(90) *Umbrici, cùm controverſias invicem habent, arma ſumunt, & tanquàm aperto Marte congrediuntur ; & putantur juſtiora dicere, qui adverſarium occidunt.* Nicol. Damaſc. ap. Stobæum L. LIII. p. 220.

(91) *Liberos ſuos, à quinto anno incipientes, uſque*

CHAP. XI.

n'inſtruiſoient leurs enfans, depuis l'âge de cinq ans juſqu'à vingt, qu'à ces trois choſes; monter à cheval, tirer de l'arc & dire la vérité. C'eſt l'éducation que les Scythes donnoient à leur jeuneſſe.

CHAPITRE DOUZIEME.

JE parlerai dans ce Chapitre des Exercices, des Spectacles, & des différentes ſortes de Recréations, qui étoient le plus en uſage parmi les Celtes. Mais je n'en ferai mention qu'autant que la choſe ſera néceſſaire pour mieux connoître le caractère de ces peuples, qui paroiſſent par-tout les mêmes. La joye, la table, le jeu, ne les adouciſſoient jamais tellement, qu'on ne remarquât des traces de leur ferocité juſques dans leurs divertiſſemens.

Leurs Exercices étoient tous militaires.

Ce que j'ai dit dans les Chapitres précedens de leur manière de vivre, & de la profeſſion qu'ils ſuivoient tous, nous met en état de juger de la nature & du but de leurs exercices. C'étoient ce que l'on appelle des exercices militaires, deſtinez à faire de bons ſoldats. Leur premier ſoin (1) étoit d'endurcir

Ils avoient

ad viceſimum, tribus tantùm inſtituunt; equitare, arcu ſagittas exutere, vera loqui. Herodot. I. 136.

(1) *Vita omnis Germanorum in venationibus, ac ſtudiis rei militaris conſiſtit, à parvulis duritiei ac laboris ſtudent.* Cæſar VI. 21. *Germani corpora ad conſuetudinem laborum exercent, maximo frigore nudi agunt, antequam puberes ſint.* Pomp. Mela. III. 3. p. 75. *Quid induratius Germanis, ad omnem patientiam!* Seneca de Ira Lib. I. Cap. 11.

durcir le corps, & de l'accoûtumer de bonne heure à ſouffrir la faim, le froid & la fatigue. Jules-Céſar (2) remarque, que de ſon tems les Gaulois étoient toûjours battus par les Germains, parce que les premiers avoient donné dans le luxe & dans la moleſſe, au lieu que les ſeconds conſervoient toûjours la manière de vivre dure & frugale des peuples Celtes. Ainſi Arioviſte, dans une conférence qu'il eut avec Jules-Céſar, lui diſoit (3), que les Romains auroient à faire à des troupes aguerries, qui depuis quatorze ans, couchoient à la belle étoile. Les Celtes s'étudioient auſſi à rendre leur corps agile & léger. Ils s'exerçoient continuellement à la courſe, & l'on (4) diſtinguoit à cet exercice les Germains des Sarmates, qui étoient toûjours à cheval, & perdoient en quelque manière l'uſage des jambes. Je ne doute pas que les larges ceintures de cuir que l'on portoit autrefois dans toute la Celtique, n'euſſent été inventées pour ſoutenir les reins, & pour empêcher qu'un homme qui faiſoit de longues traites ne fût mis ſi-tôt hors d'haleine. 1. Eraſiſtrate prétendoit (5), que les Scythes ſe lioient de

CHAP. XII.

pour but d'endurcir le corps.

De le rendre léger.

(2) Cæſar VI. 24.

(3) *Intellecturum Cæſarem, quid invicti Germani, exercitatiſſimi in armis, qui intra quatuordecim annos tectum non ſubiiſſent, virtute poſſent.* Cæſar. I. 36.

(4) *Germani pedum uſu ac pernicitate gaudent, quæ omnia diverſa Sarmatis ſunt, in plauſtro, equoque viventibus.* Tacit. Germ. Cap. 46. *Vincitur illic, Curſu Herulus, Chunus jaculis, Francuſque natatu.* Sidon. Apoll. Panegyr. Aviti vſ. 235.

(5) *Scythas dicit Eraſiſtratus, cùm ſit uſus ut famem longiùs tolerent, faſciis ventrem ſtrictiſſimè circumligare. Ex ventris compreſſione, eſuritionem poſ-*

CHAP. XII.

de ces ceintures, pour mieux soutenir une longue diete. *En se serrant fortement, ils chassoient la faim.* 2. Selon (6) Theopompus, les Illyriens employoient ces ceintures à un usage tout opposé. *Ils s'en servoient pour mieux boire*, & afin que le vin passât plus promptement. 3. Ephorus soutenoit, *que* (7) *les Celtes*, c'est-à-dire les Gaulois, *portoient ces ceintures, pour ne pas prendre trop d'embonpoint. Comme elles étoient toutes d'une certaine mesure, les jeunes gens qui ne pouvoient plus tenir dans leur ceinture, étoient condamnez à une amende.* 4. (8) Nicolas de Damas disoit la même chose des Espagnols. On voit-là des Auteurs qui dévinent, ou qui se divertissent à donner des raisons ridicules, d'un usage dont le but étoit naturel & visible, comme je viens de le dire. Il faut au reste, que le plaisir de la promenade fût inconnu aux Espagnols, comme il l'est encore aujourd'hui aux Turcs. Au moins (9) Strabon

se depelli creditum est. A. Gellius L. XVI. Cap. 3. p. 421.

(6) *Illyrii latis cingulis bibentes, alvum adstringunt, principio quidem modicè, cùm largiùs biberint, arctiùs cingulum attrahentes.* Athen. X. Cap. 12.

(7) *Ephorus ait, Celtas exercere se ne obesi fiant, neve prominentem ventrem habeant, & si quis adolescens, cingulo præscriptam mensuram excedat, eum mulctari.* Strabo IV. 199.

(8) *Habent Iberi zonam certæ mensuræ, quæ si ventrem comprehendere non possit, pro dedecore id habetur.* Nicol. Dam. apud Stobæ. Serm. XXXVII. p. 123.

(9) *Vettones, quo tempore primùm in Romanorum castra venerunt, cùm viderent aliquos centuriones, huc & illuc in viis euntes, & redeuntes, deambulandi gratiâ, opinantes homines illos insanire, duces se illis*

CHAP. XII.

bon remarque, que quelques Eſpagnols étant entrez pour la première fois dans un camp Romain, & y ayant apperçû des Centurions qui alloient & venoient en ſe promenant par les rues du camp, crurent qu'ils avoient perdu l'eſprit, & les ramenerent dans leurs tentes, comme on feroit un fou qui s'eſt échapé.

On les exerçoit à paſſer à la nage les fleuves les plus larges & les plus rapides.

Les Celtes avoient un autre exercice, qui étoit certainement très-utile à des ſoldats. Comme ils ſe lavoient & ſe (10) baignoient tous les jours, tant en hyver qu'en été, dans des eaux courantes, on les accoûtumoit auſſi, dès la tendre jeuneſſe, à paſſer à la nage (11) les fleuves les plus larges & les plus rapides. Auſſi voyoit-on leurs troupes paſſer les fleuves par bataillons & par eſcadrons. La Cavalerie Batave étoit ſur-tout en grande réputation à cet égard. Les Ca-

va-

illis ad tabernaculum præbuerunt; putabant enim, aut in tabernaculo quietè ſedendum, aut pugnandum. Strabo III. 164.

(10) Voyez ci-deſſus Chap. IV. p. 256. *Sævâ hyeme nandi non patientia tantùm illis*, (Germanis) *ſtudium etiam eſt.* Pomp. Mel. III. 3. p. 75. *Germani ad nandum exercitati, ut qui tantùm fluminibus lavantur.* Herodian. VII. 2. p. 525.

(11) *Germani maxima præ ceteris flumina transmeare in regionibus genuinis, à prima pueritia ſunt inſtituti.* Amm. Marc. Lib. XXV. Cap. 6. p. 432. *Lecti milites Brenni, natandi periti, Sperchium noctu transnatant, ſcutis pro ratibus uſi.* Pauſan. Phocic. XX. p. 846. *Hoſtibus mos eſt eadem illa nunc rigentia gelu flumina* (Rhenum & Danubium) *aut campis ſuperflua, nunc liquida, ac deferentia, luſtrare navigiis, nandoque ſuperare.* Plin. Sec. Paneg. Traj. Cap. 82. p. 737. Tacit. Hiſt. V. 14. 18. *Tibi vincitur Francus natatu.* Sid. Apoll. Paneg. Avit.

vſ.

CHAP. XII.

valiers (12) traverſoient à la nage le Rhin & le Danube, ſans rompre leurs rangs, tenant leurs armes d'une main, & de l'autre la bride de leurs chevaux. Dans le fond la choſe ne devoit pas être fort difficile. Les énormes boucliers que les ſoldats Celtes portoient, étant faits, ou de planches, ou d'oſier, ou de cuir de bœuf préparé, ſoutenoient & portoient en quelque manière le nageur, pendant que la lance, qui étoit auſſi de bois, lui tenoit lieu de rame & de gouvernail.

Après cela on apprenoit aux Celtes à monter à cheval, à manier les armes, à tirer au but, à s'eſcrimer, à faire les évolutions militaires; & ces exercices qui formoient le Soldat, étoient encore un ſpectacle (13) & un divertiſſement que l'on donnoit au Public dans les feſtins, dans les obſeques, dans les aſ-

vſ. 235. *Cetratis citerioris Hiſpaniæ proclive erat tranſnare flumen, quòd conſuetudo eorum omnium, ut ſine utribus ad exercitum non eant.* Cæſar. B. C. I. 48. *Ad grandiloquentiam feruntur exerceri Perſæ, item æſtum juxta atque frigus ferre, imbreſque, & torrentium tranſitus, armis ac veſte intactis ab aqua.* Euſtath. in Dionyſ. Perieg.

(12) *Patrius nandi uſus, quo ſimul ſeque, & arma, & equos regunt.* Tacit. Agric. Cap. 18. *Erat & domi delectus eques, præcipuo nandi ſtudio, arma equoſque retinens, integris turmis Rhenum perrumpere.* Tacit. Hiſtor. IV. 12. II. 17. 35. Ann. I. 56. II. 8. 11. Dio Caſſ. Lib. LX. p. 677. 678. Xiphilin. Excerp. Dion. Lib. LXIX. p. 792.

(13) *Luſitani certamina gymnica armata & equeſtria edunt, pugno, curſu, velitatione, & inſtructo cohortatim prælio.* Strabo III. 155. *Gothi exercere ſeſe telis, ac præliis præludere, maximè diligunt, ludorum certamina uſu quotidiano gerunt.* Iſidor. Cron. p. 730. *Nec minùs alio in genere ſunt, ludi Velitis Gal-*

CHAP. XII.

assemblées générales, & dans les autres solemnitez. C'est, selon les apparences, la véritable origine des Tournois. Comme je serai obligé de revenir à ces derniers exercices, en parlant des armes dont les peuples Celtes se servoient, & de leur manière de faire la guerre, il ne sera pas nécessaire que je m'y arrête ici.

La Chasse étoit aussi l'un de leurs exercices favoris.

Après les exercices militaires, il n'y en avoit point dont les Celtes fissent plus de cas que la Chasse, ou plutôt elle faisoit leur unique occupation en tems de paix. Jules-César dit, (14) *que les Germains sont de grands chasseurs, que toute leur vie est partagée entre la chasse & la guerre.* Tacite dit, (15) *que toutes les fois qu'ils ne vont pas à la guerre, ils employent une petite portion de leur tems à la chasse, & en passent la plus grande partie dans l'inaction, ne pensant qu'à manger & à dormir.* Les Commentateurs prétendent que Jules-César est ici directement opposé à Tacite. J'avoue que je ne vois pas la contradiction, & que ces deux Auteurs me paroissent parfaitement d'accord. Le premier remarque, que la chasse & la guerre étoient les seules occupations des peuples Germains. Le second avoue aussi, qu'en tems de paix ils n'avoient point d'autre occupation que la chasse. Mais il ajoute, qu'ils n'y employoient que très-peu de tems, en

Galli, Germani Petauristæ. Varron. Fragment. p. 213. Edit. Popmæ.

(14) *Germani multùm sunt in venationibus.* Cæsar IV. 1. *Vita omnis in venationibus, ac studiis rei militaris consistit.* Idem VI. 21.

(15) *Quotiens bella non ineunt, non multùm venatibus, plus per otium transigunt, dediti somno ciboque.* Tacit. G. Cap. 15.

CHAP. XII.

en comparaiſon de celui qu'ils paſſoient dans une honteuſe oiſiveté. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on ne trouvât jamais dans les anciens Auteurs, des nœuds plus difficiles à réſoudre que celui-là, qui n'a pas laiſſé d'arrêter un Lipſe, un Colerus (16) & d'autres. Quoi qu'il en ſoit, la paſſion pour la chaſſe (17) étoit commune à tous les peuples Celtes. Ils la regardoient, après la guerre, comme le plus noble & le plus utile de tous les exercices. Outre qu'elle amuſoit des gens qui ne pouvoient occuper leur eſprit, & qui auroient employé encore plus mal leur tems s'ils avoient été privez de cette recréation, elle ſert encore à endurcir le corps, à augmenter ſes forces, à lui donner de l'adreſſe & de l'agilité. Elle contribue d'ailleurs à l'entretien de la vie, & délivre le genre humain d'une infinité de bêtes feroces & nuiſibles, tant à l'homme qu'aux fruits de la terre, & aux animaux privez & domeſtiques. Mais les Celtes aimoient ſur-tout la chaſſe, parce que cet exercice meurtrier étoit pour eux une image & un apprentiſſage de la guerre. Les jeunes gens commençoient par faire la guerre aux bêtes, pour la faire enſuite aux hommes, auſſi long-tems qu'ils étoient en état de porter les armes. De-là vient que ces peuples ſe plaiſoient principalement aux chaſſes dangereuſes, comme à celle de l'Elan (18) & du Bœuf ſauvage.

Je

(16) Vide Lipſium, Colerum & alios ad h. l. Taciti.

(17) *Venatibus ævum tranſigitur.* Silius de Suſanetibus L. III. vſ. 389. *Germanicæ gentes, raptu venatuque viventes.* Iſidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006. Voyez les Notes ſuivantes.

(18) L'Elan, *Biſons.* Le Bœuf ſauvage, *Urus.*

CHAP. XII.

Ils s'exerçoient sur-tout à la chasse de l'Elan.

Je ne crois pas me tromper, en assurant que l'Elan est le même animal que les Grecs appelloient Βίσων, Βίσους (19), & les Latins *Bisons*. Il ressemble, comme ils le disent, en partie au cerf, & en partie au bœuf. Au cerf, pour la grandeur & les cornes; au bœuf, pour la grosseur & la force. Les Allemans l'appellent encore aujourd'hui *Wisen* (20). J'ai dit dans la Bibliothèque Germanique (21) qu'il n'a point de cornes. C'est une mépriſe. Je devois dire, que le mâle en a, & non la femelle, quoi qu'en ait écrit Jules-César. Le Bisons a d'ailleurs deux cornes, au lieu que cet Auteur ne lui en donne qu'une seule (22), qu'il représente d'une manière qui fait voir, qu'il n'a peint cet animal que d'imagination, ou sur des rélations infidèles. Pour prendre le Bisons, on menageoit, dans le bas d'un (23) vallon, une fosse que l'on environnoit de fortes

(19) *Germania gignit insignia boum ferorum genera, jubatos Bisontes, excellentique vi & velocitate Uros.* Plin. H. N. VIII. 15. p. 157. *In hoc tractu sanè, & in omni septentrionali plaga, Bisontes frequentissimi, qui boves feris similes, feroſi colla, jubis horridi, ultra tauros pernicitate, capti assuescere manu nequeunt. Sunt & Uri, quos imperitum vulgus vocat Bubalos, cùm Bubali, pene ad cervinam faciem, in Africa procreentur.* Solin. Cap. 32. p. 247. *Tibi villoſi terga Bisontes, Latisque feri cornibus Uri.*

(20) Autrefois Wisant. *Wisant Bubalus.* Glossar. Lindenbrog. p. 1365.

(21) Biblioth. Germ. Tom. XXVIII. p. 42.

(22) *Est bos cervi figurâ, cujus à media fronte, inter aures, unum cornu exiſtit, altius magisque direcum, his quæ nobis nota sunt. Ab ejus supremo, sicut palmæ, rami quàm latè diffunduntur. Eadem est fœminæ marisque natura, eadem forma, magnitudoque cornuum.* Cæsar VI. 26.

(23) Pausan. Phocic. XIII. p. 828.

CHAP. XII.

tes paliſſades. On étendoit en même tems ſur la pente du vallon, tout autour de la foſſe, des cuirs de bœuf frais, ou mouillez. Enſuite les chaſſeurs, qui étoient tous à cheval, pouſſoient l'Elan, qui ne pouvant aſſurer ſes pas ſur les cuirs mouillez, gliſſoit & tomboit dans la foſſe, où on le laiſſoit pendant quatre à cinq jours pour l'affamer. Après cela on l'attachoit, & on l'apprivoiſoit, de manière (24) qu'on pouvoit l'atteler à un chariot. On chaſſoit autrefois cet animal, non ſeulement dans la Germanie (25), mais encore dans les montagnes de (26) l'Italie, de la Pannonie & de la (27) Pœonie, & ſur le mont (28) Voſge. Mais on ne le trouve plus aujourd'hui qu'en Lithuanie, & dans les Provinces plus ſeptentrionales de l'Europe.

Et de l'Urus.

A l'égard de l'*Urus*, les Anciens & les Modernes conviennent aſſez généralement que c'eſt le Bœuf ſauvage; & c'eſt le nom que les Allemans donnent encore aujourd'hui à cet (29) animal. On le trouvoit autrefois ſur les monts (30) Pirenées, dans les Alpes, & dans

(24) *Turpes eſſeda quod trahant Biſontes.* Martial. Lib. I. Epigr. 205.

(25) Voyez la Note (19) de la page précedente.

(26) Paul. Diac. Hiſt. Long. L. II. Cap. 7. p. 369.

(27) Βίσωνες, *Pæonicus Taurus.* Pauſan. Phocic. ub. ſup.

(28) Gregor. Tur. L. X. Cap. 10. p. 442.

(29) *Auerochs*, par contraction *Ur-os*, un Bœuf ſauvage, un bœuf de forêts, comme *Auer-hahn*, un Coq de bruyere. Servius (Danielis) p. 115. dit *Uri, ἀπὸ τῶν ὀρῶν, à montibus.* Il avoit tiré cette étymologie des Grecs, qui vouloient que tous les mots étrangers fuſſent derivez de leur langue.

(30) *Sylveſtres Uri.* Virgil. Georg. II. vſ. 374. Ad quæ

dans toutes les grandes forêts de l'Europe; au lieu qu'on ne le voit plus aujourd'hui qu'en Pruſſe, & dans le Nord, où il commence même de devenir rare. Jules Céſar dit (31) *que c'eſt une eſpece de bœuf; qu'il en a la couleur & la figure.* Cela eſt vrai. *Il eſt*, dit-il, *un peu plus petit que l'Elephant.* Il ſe ſeroit exprimé d'une manière plus juſte, s'il avoit dit qu'il étoit un peu plus grand que le taureau ordinaire. Car il y a encore bien loin de l'Urus à l'Elephant. (32) *Comme ces animaux, qui avoient une force & une agilité merveilleuſe, n'épargnoient ni les hommes ni les bêtes qui ſe préſentoient devant eux, on exerçoit & on endurciſſoit les jeunes gens à cette chaſſe. Ceux qui en tuoient le plus, & qui en* (33) *produiſoient les cornes, pour faire voir qu'ils n'en impoſoient pas, recevoient de grandes louanges.* On prenoit l'*Urus* à-peu-près de la même ma-

quæ Servius: *Id eſt boves agreſtes, qui in Pyrenæo monte naſcuntur.* pag. 115. *Habent etiam Alpes boves ſylveſtres.* Strabo IV. 207. *Boves perferi multi ſunt in Dardania, Media & Thracia.* Varro R. R. L. II. 1. p. 365. *Pæonios tauros ſpectavi, birto corpore, cum omni parte, tum præcipuè pectoribus & mentis.* Pauſan. Bœot. XXI. 750. *Uri agreſtes boves ſunt in Germania.* Iſidor. Orig. XII. 1. p. 1113. Theudibert, Roi des Francs, périt à la chaſſe de l'*Urus*. Agath. I. 15. Voyez ci-deſſus p. 451. Note (19).

(31) *Magnitudine paulò infra elephantos.* Cæſar VI. 28.

(32) Cæſar ibid.

(33) J'ai remarqué ci-deſſus Chap. II. p. 226. que l'on faiſoit de ces cornes, des coupes où l'on bûvoit dans les feſtins. On en conſerve une dans le cabinet du Roi de Pruſſe.

CHAP. XII.

manière que le Biſons, c'eſt-à-dire dans des foſſes (34).

Mon deſſein n'eſt pas d'entrer ici dans un grand détail par rapport à la manière de chaſſer des peuples Celtes. Selon les apparences, le ſujet intéreſſeroit peu la plupart de mes Lecteurs, & j'aurois certainement à me reprocher, de m'être étendu ſur une matière qui n'eſt pas de ma competence. Il ſuffira d'indiquer en deux mots, ce que j'ai trouvé ſur ce ſujet de plus remarquable dans les Anciens.

1. Selon Pline, il ne devoit y avoir que peu de chaſſe dans la Scythie en général, & dans la Germanie en particulier (35). Il dit *que les animaux n'y trouvoient pas de quoi ſubſiſter.* Je doute que la remarque fût juſte, quelques reſtrictions qu'on pût y apporter. Naturellement le gibier & les bêtes feroces devoient ſe multiplier beaucoup dans de vaſtes forêts, dans des campagnes incultes & déſertes, & dans des prairies qu'on leur abandonnoit entierement. D'ailleurs, quand on ſe rappelle ce que j'ai dit, que (36) les Scythes & les Celtes tiroient de la chaſſe une partie de leur ſubſiſtance; quand on refléchit ſur le grand commerce qu'ils faiſoient avec les Nations voiſines de cuirs & de peaux, & ſur la quantité qu'ils en conſumoient eux-mêmes pour leurs habits, pour leurs boucliers, &

(34) *Hos ſtudioſè foveis captos interficiunt.* Cæſar ubi ſup.

(35) *Pauciſſima animalia Scythia gignit, inopiâ fruticum, pauca contermina illi Germania.* Plin. VIII. 55. p. 153.

(36) Voyez ci-deſſus Chap. 2.

& pour couvrir leurs chariots ; on conviendra, qu'il faloit de toute néceſſité que le païs nourrît un grand nombre de bêtes privées & ſauvages. Auſſi eſt-il conſtant, qu'outre les animaux qui abondent encore aujourd'hui dans les contrées dont Pline parloit, comme le cerf, le ſanglier, le chevreuil, le renard, le lievre, on y voyoit autrefois (37) des troupeaux entiers de chevaux & d'ânes ſauvages, qui préſentement ſont à-peu-près détruits dans toute l'Europe, comme les loups en Angleterre (38).

2. Les

(37) *Septentrio fert & equorum greges ferorum, ſicut aſinorum.* Plin. VIII. 15. *Habent etiam Alpes equos ſylveſtres.* Strabo IV. 207. *Scythæ & Sarmatæ venationes habent, in paludibus cervorum, & aprorum, in campis onagrorum & caprearum.* Strabo VII. 312.

(38) Je ne parle point ici de l'*Alce*, du *Bonaſſus*, & de pluſieurs autres animaux, qui ſelon les Anciens, ſe trouvoient autrefois dans la Celtique, parce qu'il eſt conſtant qu'ils n'ont jamais exiſté. Jules-Céſar, qui copie ici quelque Grec, dit que l'*Alce* n'avoit ni jointures, ni articulations dans les jambes, & ne pouvoit prendre de repos qu'en s'appuyant contre un arbre. Cæſar VI. 27. Pline (VIII. 15.) & Solin (Chap. 32-33) parlent de l'*Alce*, ſans faire mention de cette merveille, qu'ils attribuent à un autre animal, appellé *Achlis*, ou *Machlis*. Pauſanias Bœot. XXI. 750. Eliac. I. C. 12. p. 404. parle auſſi de l'*Alce*, mais il ne dit pas un mot du prodige en queſtion. Voici ce que Pline dit, après Ariſtote, du Bonaſſus. *Traduns in Pæonia feram quæ Bonaſſus vocatur, equinâ jubâ, ceterâ tauro ſimilem, cornibus ita in ſe flexis, ut non ſint utilia pugnæ, quapropter fugâ ſibi auxiliari, reddentem in ea finum, interdum & trium jugerum longitudine, cujus contactus ſequentes ut ignis aliquis amburat.* Plin. ub ſup. Ariſtot. Hiſt. Anim. Lib. IX. Cap. 45. p. 584. De mir. Audit. p. 702. Solin

CHAP. XII.

2. Les anciens Auteurs mettent assez généralement la fléche au nombre des armes dont les Celtes se servoient à la chasse. La chose mérite d'être remarquée, parce qu'il est constant, qu'à la reserve des peuples qui étoient voisins des Sarmates, les autres ne connoissoient gueres l'usage de l'arc & de la fléche. Strabon dit à la vérité (39), que quelques peuples des Gaules avoient des arcs & des frondes. Mais il ajoute dans le même endroit, que les Gaulois dardoient les oiseaux avec une sorte de trait qui se lançoit de la main. Il y a par consequent toute apparence, que la fléche dont les Chasseurs se servoient, doit se prendre ici, dans un sens général, pour un dard, un javelot. C'est de cette manière qu'il faut expliquer ce que dit (40) Grégoire de Tours, après Sulpice Alexan-

Solin (Ch. 32.) dit encore, que l'on trouvoit dans la forêt Hercynie, des oiseaux dont les plumes jettoient une si grande lumiere pendant la nuit, que les Voyageurs s'en servoient pour trouver le chemin dans les ténèbres les plus épaisses. Artemidore avoit parlé de deux corbeaux encore plus merveilleux, que l'on voyoit dans une ville maritime des Gaules. Les gens du païs leur remettoient la décision de leurs procès. *Eò accedere quibus aliquid controversiæ est, & in sublimi loco positâ tabulâ, utrumque pro se liba conjicere. Corvos advolantes, altera vorare, altera dissipare. Obtinere autem causam suam, eum cujus liba disjiciuntur.* Apud Strab. IV. 198. Ce sont des fables, mais que plusieurs Auteurs graves n'ont pas laissé de copier.

(39) *Nonnulli arcubus & fundis utuntur. Habent & lignum pili formâ, quod non amento, sed è manu torquent, longius etiam atque sagitta, quo maximè utuntur in avium venatione.* Strabo IV. 196.

(40) Ci-dessous p. 459. Note (50).

lexandre, que les Francs jetterent ſur les Romains une grande quantité de fléches ; car il paroît par Agathias (41), que les Francs n'avoient ni arcs, ni fleches. Outre ces dards, les chaſſeurs avoient encore une eſpece de pieu. On l'appelloit en Gaulois (42) *Sparus*, & les Allemans lui donnent encore aujourd'hui le nom de *Speer*.

3. Les Celtes avoient accoûtumé, comme les barbares de l'Amerique, d'empoiſonner les traits dont ils ſe ſervoient à la chaſſe, en les trempant dans le ſuc d'une herbe qui s'appelloit (43) *Lineum* en langue Gauloiſe. Pline & (44) Aulu-Gelle ſemblent dire que cette herbe étoit l'Ellebore. L'Auteur de la Religion des Gaulois a plus de penchant à

(41) Agath. II. 40.

(42) *Rumex genus teli ſimile Spari Gallici, cujus meminit Lucilius.* Pomp. Feſt. p. 79. *Sparos, lanceæ tela ſunt, non bellica... Varro Meleagris, aut ille cervum qui volabile currens, Sparo ſecutus, tragulave trajicit.* Non. Marcell. Cap. 18. p. 798. Varron, ſuivant ſa coûtume, donnoit à ce mot une étymologie Latine. *Sparus eſt ruſticum telum, in modum pedis recurvum. Varro ait, telum, miſſile, à piſcibus ductâ ſimilitudine, qui Spari vocantur. Alii Sparus à ſpargendo dicti putant.* Servius ad Æneid. XI. vſ. 682. p. 679. Quelques peuples d'Eſpagne s'en ſervoient à la guerre. *Rindacus his ductor, telum Sparus.* Silius de Vettonibus L. III. vſ. 388.

(43) *Lineum* (v. Limeum) *herba appellatur à Gallis, quâ ſagittas in venatu tingunt, medicamento quod venenum cervarium vocant.* Plin. XXVII. 11. p. 534.

(44) *Galli ſagittas in venatu elleboro tingunt, circumciſoque vulnere, teneriorem ſentiri carnem affirmant.* Plin. XXV. 5. p. 394. *Prætereà ſcriptum legimus, Gallos in venatu tingere elleboro ſagittas, quòd his ictæ, exanimataque feræ, teneriores ad epulas*

 fiant,

CHAP. XII.

à croire que (45) c'étoit la Jusquiame. Strabon avoit lû quelque part, (46) que ce poison se tiroit d'un arbre qui ressembloit au figuier, & dont le fruit avoit à peu près la forme du chapiteau d'une colomne de l'ordre Corinthien. Je laisse aux Botanistes, qui connoissent la figure & la vertu des plantes, d'éclaircir cette matière, qui est au dessus de ma sphère. Ce qu'il y a de constant (47), c'est que les traits empoisonnez de la manière que je viens de le dire, faisoient mourir les bêtes, quelque légerement qu'elles en eûssent été blessées; mais la chair n'en étoit pas moins bonne à manger; au contraire elle en devenoit plus tendre. Cependant (48) on coupoit & on jettoit la chair que la fléche a-

fiant, sed propter ellebori contagium, vulnera ex sagittis facta, circumcidere latiùs dicuntur. A. Gell. XVII. 15. p. 466.

(45) Rel. des Gaulois Livre II. p. 384.

(46) *Creditum est id quoque, in Belgico arborem nasci ficûs similem, quæ fructum edat, formâ capituli columnæ Corinthiaci, qui fructus incisus, succum immittat, jaculis inunctus, qui sit lethalis.* Strabo IV. 198.

(47) *Dicunt apud Celtas venenum esse, Toxicum ab illis dictum; quod ajunt tantâ celeritate carnes corrumpere, ut venatores Celtæ, cùm cervum aut aliam feram percusserint, accurrant, & statim exsecent carnem vulneratam, ne promeante veneno animal putrefiat.. Verùm inventum est huic Antipharmacum, cortex quercina, aut, ut alii volunt, folium quod κόρκιον ab ipsis appellatur, inde nimirùm quòd observationibus compertum sit, cervum ex gustato veneno malè affectum, herbam eam adiisse, moxque ut glutivisset doloribus liberatum.* Aristot. de Mir. Aud. T. I. 706.

(48) Voyez la Note précedente, & ci-dessus Note (44).

avoit touchée. Le même poiſon étoit mortel aux hommes qui étoient bleſſez de ces traits envenimez. De-là vient que les (49) anciennes Loix des Francs & des Bavarois leur défendoient de s'en ſervir contre leurs compatriotes. Il faut que la même défenſe n'eût pas lieu par rapport aux ennemis. Au moins on voit dans Grégoire de Tours (50), que les Francs tirerent un jour ſur les Romains, des fléches teintes du ſuc de certaines herbes, qui faiſoient périr tous ceux qui en étoient bleſſez, lors même que la playe n'étoit pas mortelle par elle-même. Ces exemples étoient pourtant fort rares en Occident; au lieu que les Sarmates, & en général tous les Scythes Orientaux de l'Europe, ſe ſervoient ordinairement à la guerre, de fléches trempées dans un poiſon encore plus ſubtil & plus dangereux. Il entroit dans ſa compoſition, des (51) vipères & du ſang

CHAP. XII.

(49) *Si quis alterum ſagittâ toxicatâ percutere voluerit.* Leg. Salic. p. 322. *Si quis cum toxicata ſagitta alicui ſanguinem fuderit.* Leg. Bajuar. p. 411.

(50) *Franci effudêre ſagittas inlitas herbarum venenis, ut ſummæ cuti, neque lethalibus inflicta locis vulnera, haud dubiæ mortes ſequerentur.* Gregor. Tur. II. 278.

(51) *Ajunt Scythicum venenum, cui ſagittas immergunt, è vipera componi. Servant enim, ut apparet, Scythæ viperas viviparas, quas acceptas dies aliquot tabificant. Ubi verò totum ſat videtur computruiſſe, humanum ſanguinem in ſcatulam effundunt, & obturatum in fimeto defodiunt. Hoc omne ubi rurſùm computruit, quod ſanguinis ſupernè ſubſedit aquoſum, miſcent cum viperina ſanie, & ſic lethale efficiunt.* Ariſtot. de Mir. Audit T. I. p. 712. *Scythæ, toxico quo ſagittas oblinunt, dicuntur humanum ſanguinem admiſcere.* Ælian.

CHAP. XII.

ſang humain, comme on peut le voir dans les paſſages que je cite en marge.

4. Les Celtes avoient des chiens de chaſſe extrêmement legers. *Il faut*, dit Arrien (52), *que Xenophon ne les connût point, puiſqu'il poſe en fait, que naturellement un chien ne ſauroit forcer un liévre, & que la choſe n'arrive jamais que par hazard.* On les appelloit en langue Celtique (53) *Vetragi*, ou *Vertragi*, ou *Veltragi*. Il

de Animal. IX. 15. Le paſſage d'Elien eſt corrompu; on peut le rétablir par celui d'Ariſtote. *Nam volucri ferro tinctile virus ineſt.* Ovid. Triſt. III. 10. vſ. 64. *Aſpicis & mitti, ſub adunco toxica ferro, Et telum cauſſas mortis habere duas.* Idem Epiſt. ex Ponto L. IV. Ep. 7. vſ. 11. *Sintne litæ tenues ſerpentis felle ſagittæ.* Ibid. L. IV. Ep. 9. vſ. 83. *Dacus & armiferis Geticæ telluris in oris, Spicula quæ patrio gaudens acuiſſe veneno, Fundit apud ripas, inopina binominis Iſtri.* Silius Lib. I. vſ. 324. *Scythæ ſagittas tingunt viperinâ ſanie & humano ſanguine, irremedicabile id ſcelus mortem illicò adfert, levi tactu.* Plin. XI. 53. p. 608. *Scythæ ſagittas veneno tingunt.* Lucian. Nigrin. p. 26.

(52) *Nullum genus canum Celticos velocitate æquat. Illi Xenophonti, Grylli filio, qui de venatione ſcripſit, incogniti, cùm ditat, quotquot lepores à canibus capiuntur, præter corporis naturam, aut caſu fortuito id fieri.* Arrian. de Venat. p. 191. Xenoph. p. 573. Edit. Græc. Stephan. 1581. Ovide en parle auſſi comme d'une choſe extraordinaire. *Ut canis in vacuo leporem cùm Gallicus arvo Vidit; & hic prædam pedibus petit, ille ſalutem.* Ovid. Metamorph. I. vſ. 533. *Generoſi canes, Celtici, Iberici, Cares.* Pollux L. V. Cap. 5. p. 234.

(53) *Celtici canes velociſſimi, vocantur eorum linguâ Vetragi* Ουετραγοι (la verſion porte *Vertragi*,) *à celeritate, pulcherrimi ſpecie, viſu, oculis, formâ, pilo, colore, maculoſi.* Arrian. ub. ſup. p. 194. *Si quis canem Seuſlum furaverit, aut Veltrem* por-

CHAP. XII.

Il y avoit auſſi une ſorte de Baſſets, que les Gaulois appelloient (54) *Seguſii*. J'aurois du penchant à croire, qu'ils portoient ce nom, parce qu'on les tiroit du païs des *Seguſiens*, qui demeuroient autour de Lyon. Je n'oſerois cependant garantir cette étymologie, parce que je vois que le nom de (55) *Seguſii*, leur étoit donné dans toute la Germanie. Peut-être qu'il eſt derivé du mot de *Suchen*, chercher, parce qu'ils entroient dans les tanieres pour chercher les blereaux & les renards. Strabon remarque, que les Gaulois (56) tiroient de la Grande-Bretagne des Dogues, qui étoient non ſeulement excellens pour la chaſſe, mais qui leur rendoient encore ſervice à la guerre. On a dit la même choſe des chiens des Cimbres (57) & des Péoniens. Il ne faut donc pas être ſurpris

porcarium, ſive Veltrem leporarium, qui & arguterius dicitur. Leg. Salic. p. 317. *Canis Seuſius... Veltrem leporalem.* Leg. Aleman. LXXXII. p. 384. 385. *Seuces canes.... Veltrices canes.* Leg. Bajuar. p. 435. 436. Voyez du Cange Gloſſ. au mot de *Canis*. Col. 746. *Vertrager*, ſignifie endurant, bon à la fatigue. *Fel-trager*, un Chien velu, un Barbet. D'autres diſent que c'eſt *Feld-jager*, un Chien de chaſſe, de *Feld* une Campagne, & *jagen*, chaſſer. Le mot de *Chien de Vautrait* a été corrompu de celui de *Veltraus*. Voyez Diction. de Furetiere : *Vautrait*.

(54) *Canes Seguſii, ſpecie turpi ac brutâ, ad inveſtigandum apti, hirſuti & aſpectu turpes.* Arrian. ub. ſup. 192.

(55) Voyez ci-deſſus la Note (53) & la Note (58) de la page ſuivante.

(56) *Britanni canes habent, ad venationem naturali præſtantes facultate. Galli, cùm his tum ſuis canibus in bello utuntur.* Strabo IV. 199.

(57) *Canes defendere, Cimbris cæſis, domus eorum plauſtris impoſitas.* Plin. VIII. Cap. 41. p. 202.

CHAP. XII.

pris que des peuples, qui étoient en même tems grands chaſſeurs & grands guerriers, infligeaſſent une double amende à celui qui voloit un chien; l'une payable au Fiſc, & l'autre au maître du chien. Le voleur pouvoit cependant ſe racheter de l'amende, en ſubiſſant une peine auſſi riſible en elle-même, qu'elle étoit (58) honteuſe dans l'idée de ces peuples. Nous verrons ſouvent revenir ces peines infamantes, qui étoient fort communes dans toute la Celtique, & particulierement parmi les Germains.

5. Les Celtes faiſoient la plupart de leurs chaſſes à cheval. Arrien, dans ſon Traité de la Chaſſe, parlant des (59) Myſiens, des Getes, des Illyriens & des (60) Scythes, remarque que leurs chevaux, quoique petits, maigres & laids, étoient infiniment plus légers, & duroient plus long-tems à la courſe & à la fatigue, que les grands & beaux chevaux que l'on tiroit de ſon tems de Sicile, de Theſſalie & du Peloponneſe; de ſorte qu'un Scythe n'étoit pas obligé de changer de cheval pour (61) forcer un cerf.

6. On

Dicunt & magnetas, nutrire canes bellorum armigeros (ὑπασπιστὰς). *Tales erant etiam, Pæonum canes venatici.* Pollux V. 6. p. 236.

(58) *Si quis canem Veltraum, aut Segutium, vel petrunculum, præſumſerit involare, jubemus, ut convictus coram omni populo, poſteriora ipſius oſculetur, aut quinque ſolidos illi cujus canem involavit, cogatur exſolvere, & multæ nomine ſolidos duos.* Leg. Burgund. p. 304.

(59) Arrian. de Venat. p. 206. & ſeqq.

(60) Ub. ſup. 213. Les Scythes ſont ici les habitans de la petite Scythie, qui étoit l'une des Provinces de la Thrace. Voyez ci-deſſus Liv. I. Ch. 2. p. 17. Note (*e*).

(61) *Uſque adeò laborem ſuſtinet, donec cervus deficiat.* Arrian. ub. ſup. p. 213.

CHAP. XII.

6. On voit dans le même Traité (62), que quelques peuples Celtes avoient une fête qui reſſembloit aſſez à celle que nous appellons aujourd'hui *la Saint-Hubert*; & il n'eſt pas ſans apparence, que ce Saint a pris ici la place d'une Divinité Payenne. „ Les Chaſſeurs, dit Arrien, célèbrent tous les ans une „ fête à l'honneur de Diane. Il y en a qui „ offrent à cette Déeſſe une bourſe pleine „ d'argent qu'ils ont amaſſé durant le cours „ de l'année. Ils y mettent, pour chaque „ Liévre qu'ils ont pris, deux oboles. Une „ dragme pour chaque Renard, & quatre „ dragmes pour un Chevreuil. Au bout de „ l'année, quand le jour de la naiſſance de „ Diane eſt arrivé, ils ouvrent la bourſe, & „ achetent de l'argent qu'ils ont amaſſé „ quelque victime; comme une Brebis, une „ Chevre ou un Veau, ſi la ſomme eſt aſſez „ conſiderable. Après avoir fait leurs dévo- „ tions, & offert les prémices de la victime, „ ils font bonne chere, tant les Chaſſeurs que „ les Chiens, qui ſont couronnez ce jour-là, „ pour montrer que c'eſt à leur occaſion que „ la fête ſe célèbre.

Les Feſtins étoient la grande recréation des peuples Celtes.

Entre les recréations des peuples Celtes, les Feſtins tenoient toûjours la première place; ou plutôt toutes leurs autres recréations n'étoient que la ſuite & l'accompagnement de celle-là. Il n'y avoit point d'Aſſemblée d'un peuple, ou d'un canton, point de Fête civile ou religieuſe, point de Jour de Naiſſance, de Mariage, ou d'Obſeques qui fût dûëment ſolemniſé, point d'Amitié ni d'Alliance qui

(62) Arrian. p. 222.

CHAP. XII.

qui fût bien cimentée, ſi le Feſtin n'avoit été de la partie. Tacite diſoit (63), que les Germains étoient peut-être celui de tous les peuples où l'on ſe plaiſoit le plus à manger enſemble, & à regaler les étrangers. Les Gaulois étoient dans le même goût, ou plutôt c'étoit le goût commun des Scythes & des Celtes. Un grand Seigneur qui vouloit gagner l'affection des peuples, s'acquerir un grand nombre de cliens, ne pouvoit mieux y réuſſir qu'en regalant les peuples entiers. Auſſi Poſidonius rapportoit (64) que *Luernius*, pere de ce *Bituitus* que *Fabius Maximus* défit, avoit fait faire un enclos qui contenoit douze ſtades en quarré, dans lequel on ſervit, pendant pluſieurs jours, des viandes apprêtées & des liqueurs exquiſes, à tous ceux qui ſe préſentoient. Philarque parloit d'un autre grand Seigneur Gaulois, nommé (65) Ariamnes, qui fit dreſſer ſur les grands chemins des loges, dont chacune pouvoit contenir quatre-cens perſonnes. Il y regala pendant une année entiere, tous ceux qui ſe préſentoient. Outre les gens qui s'y rendoient exprès des villages & des villes voiſines, on ne laiſſoit paſſer aucun étranger ſans l'inviter de prendre part à cette fête. Comme la grandeur & la force de la Nobleſſe conſiſtoient dans le nombre des cliens qui s'attachoient à un grand Seigneur, les Nobles qui vouloient ſe rendre Chefs de parti, tenoient ordinairement table ouverte. Il y avoit une ſorte de cliens affidez,

(63) *Conviviis & hoſpitiis, non alia gens effuſiùs indulget.* Tacit. Germ. Cap. XXI.

(64) Athenæus IV. 12.

(65) Idem ub. ſup.

CHAP. XII.

dez, qui se devouoient aux Princes & aux Généraux, pour partager avec eux leur bonne & leur mauvaise fortune, & même pour vivre & pour mourir avec eux. Ceux-là, que l'on appelloit *Soldurii*, tant en Espagne que dans les Gaules & en Germanie, n'avoient point d'autre table que celle de leur Patron. (66) *Leurs appointemens*, disoit Tacite, *consistent dans des Festins, où tout est à la vérité mal ordonné, mais où il régne cependant une grande profusion.* Herodote, parlant des Scythes en général, remarque (67) que chaque Chef de Province donnoit tous les ans un festin, auquel assistoient tous les braves qui avoient tué un ou plusieurs ennemis à la guerre. On voit bien pourquoi ces festins révenoient tous les ans dans un tems marqué. C'étoit, comme je le conjecture, le tems de l'Assemblée générale, pendant laquelle les Grands n'épargnoient ni soin ni dépense pour gagner les suffrages du peuple, auquel ils rendoient compte de leur administration, & de la faveur duquel dépendoient leur crédit & les dignitez dont ils étoient revêtus. On careſſoit sur-tout les braves, parce que la consideration où ils étoient, les rendoit en quelque manière maîtres de toutes les delibérations. Outre les Fes-

(66) *Epulæ, & quanquam incompti, largi tamen apparatus pro stipendio cedunt.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(67) *Semel quotannis unusquisque Provinciæ Præfectus in sua Provincia craterem vini temperat, de quo Scythæ omnes hostium homicidæ bibunt; at non gustant qui nihil præclari operis ediderint, sed sine honore seorsùm sedent, quæ res apud eos maximæ est ignominiæ.* Herodot. IV. 66.

CHAP. XII.

Feſtins (68) que l'on donnoit auſſi long-tems que l'Aſſemblée générale ſubſiſtoit, & dans les autres ſolemnitez, les Loix de l'honnêteté & de l'hoſpitalité vouloient encore, qu'un Celte donnât à manger à tous ceux qui venoient le viſiter, ſans en excepter même les perſonnes les plus inconnuës (69). *La première choſe*, dit Diodore de Sicile, *que fait un Gaulois quand il rencontre un étranger, c'eſt de l'inviter à manger.* Si l'ami ou l'étranger que l'on invitoit, n'avoit pas le tems de s'arrêter, il falloit au moins le prier de boire un coup pour ſe rafraîchir. Les Dames même n'étoient pas diſpenſées de cette honnêteté. On voit, par exemple, dans Grégoire de Tours (70), qu'un Franc étant venu faire des reproches à Frédegonde ſur la mort de Prétextat, cette Princeſſe le pria à dîner. Comme il refuſa d'accepter l'invitation, elle le ſollicita de boire au moins un coup, & de ne lui pas faire l'affront de ſortir à jeûn de ſon Palais. C'étoit un piége qu'elle lui tendoit; car il fut empoiſonné dans le breuvage qu'on lui préſenta.

Tous les peuples Scythes & Celtes obſervoient

(68) Théophylacte Simocatta, parlant d'une Aſſemblée des Gepides, remarque que ce n'étoit que feſtins, & que l'on y paſſoit les nuits à boire. Συμπόσιον καθίσαντες, πανήγυριν ἑώρταζον ἐπιχώριον. Theoph. Sim. L. VIII. Cap. 3. p. 200.

(69) *Ad convivia peregrinos etiam invitant, iiſque finitis, tum demum qui ſint, quid venerint, ſciſcitantur.* Diod. Sic. V. 212. Voyez ci-deſſous Chap. XVI.

(70) Gregor. Tur. L. VIII. Cap. 31. p. 406. Voyez d'autres exemples; Paul. Diac. Hiſt. Long. Lib. I. Cap. 13. p. 360. Lib. III. Cap. 14. p. 389. Cap. XVIII. p. 392.

CH. P. XII.

voient à-peu-près le même ordre & les mêmes cérémonies dans leurs festins. Il ne me paroît pas indigne de la curiosité du Lecteur, de le prouver par quelques exemples. Athenée décrivant, d'après Posidonius qui avoit voyagé dans les Gaules, les festins des Celtes, c'est-à-dire des Gaulois, dit en substance (71), „ Qu'ils mangeoient sur des tables „ basses. Qu'ils consumoient très-peu de „ pain, mais beaucoup de chair bouillie, grillée ou rôtie. Ils mangeoient assez mal-proprement, prenant les morceaux des deux „ mains, les déchirant avec les dents, & coupant ce qu'ils ne pouvoient dépecer, avec „ un petit couteau qu'ils portoient toûjours „ à la ceinture. Quand la Compagnie étoit „ nombreuse, les conviez s'asseyoient en rond. „ On mettoit à la place d'honneur, qui étoit „ au milieu, le Coryphée de la fête, c'est-à-„ dire celui des conviez qui étoit le plus „ distingué, ou par sa bravoure, ou par sa naissance, ou par ses richesses. Il avoit à son „ côté l'hôte de la maison. Les autres étoient placez des deux côtez, chacun selon sa qualité. Les conviez avoient derriere eux des servans d'armes, qui tenoient „ leurs boucliers. Les gardes étoient assis en „ rond vis-à-vis, & tous ces domestiques „ étoient regalez comme les maîtres ". Philarque ajoutoit (72), *que parmi les Gaulois on servoit le pain tout brisé*, c'est-à-dire du pain fait d'une manière qu'on pouvoit le rompre en plusieurs piéces égales, pour chacun des con-

(71) Athenæ. IV. 12.
(72) Idem, IV. 13.

CHAP. XII.

conviez, *& que perſonne ne pouvoit ſe ſervir d'un plat, que le Roi*, c'eſt celui que Poſidonius appelle le Coryphée de la fête, *n'y eût touché premièrement*. Selon Diodore de Sicile (73), „ Les Gaulois mangeoient aſſis à terre. On „ étendoit ſous eux, des peaux de loup ou „ de chien. Ils étoient ſervis à table par leurs „ enfans, ou par de jeunes gens, tant garçons „ que filles. Près de la table il y avoit des „ foyers & des braſiers, couverts de chaudie„ res, & de broches garnies de quartiers „ de viande tout entiers. On préſentoit les „ meilleures portions au plus brave". Quoique les Thraces fûſſent bien éloignez des Gaulois, ils ne laiſſoient pas d'avoir à cet égard les mêmes coûtumes. Xenophon, parlant d'un feſtin que Seuthes Roi de Thrace lui donna, lorſqu'il revenoit d'Aſie avec ſes Grecs, remarque (74) „ qu'on ſervit les viandes ſur „ des tables à trois pieds. Elles étoient au „ nombre de vingt, ſelon le nombre des „ conviez. Chaque table étoit chargée de „ viandes & de pain levé. On les ſervoit „ pluſieurs fois. Les conviez étoient aſſis en „ rond. Le Roi rompoit le pain, & le don„ noit aux conviez. Il faiſoit la même cho„ ſe des viandes, ne gardant que ce qu'il „ vouloit manger". Anaxandride, décrivant les nôces d'Iphicrates Athenien, avec la fille de Cotis, autre Roi de Thrace, diſoit (75), „ que le marché fut couvert de tapis; qu'un „ grand nombre de mal-peignez y mangeoient „ du

(73) Diodor. Sic. L. V. p. 212.
(74) Xenophon Exped. Cyr. L. VII. p. 177. Athen. IV. 12.
(75) Athen. IV. 3.

„ du beurre. On y voyoit des chaudieres, „ grandes comme des citernes. Cotis préſen- „ toit du bouillon aux conviez dans une é- „ cuelle d'or.

On voit dans ces différentes deſcriptions, 1. Que les Celtes mangeoient aſſis devant des tables (76), & que chacun avoit ſa table à part. 2. Quoiqu'ils euſſent ſoin de placer chacun, ſuivant le rang que ſon âge, ſa naiſſance & ſes charges lui donnoient, cependant la place d'honneur étoit ordinairement pour le plus brave. 3. Celui qui avoit la place d'honneur, jouiſſoit d'une autre prérogative. On ſervoit devant lui tout le pain & toutes les viandes, qu'il envoyoit (77) aux autres conviez, après s'être réſervé le meilleur morceau. *Les Celtes*, diſoit encore Poſidonius (78), *avoient anciennement cette coûtume, que quand on avoit ſervi les viandes, le plus brave prenoit le meilleur morceau. S'il y avoit quelqu'un dans la compagnie qui le lui diſputât, il falloit tirer l'épée, & ſe battre juſqu'à la mort.* On n'aura pas de la peine de croire après cela, ce que Pomponius Mela rapporte, que l'on n'entendoit dans les feſtins des Scythes (79) que des ro-

(76) Voyez ci-deſſus Chap. II. p. 223. 224.

(77) C'eſt ce que Strabon appelloit porter les plats de l'un à l'autre: *Luſitani priora in ſedendo loca ætati dignitatique deferunt, cœna circumgeſtatur.* Strabo III. 155.

(78) *Priſcis temporibus mos apud Celtas fuit, ut appoſitis pecudum artubus, femur ſumeret ſtrenuiſſimus, & ſi quis alius id ſibi vindicaret, ad alterutrius interitum uſque gladiis dimicarent.* Athen. IV. 13.

(79) *Inter epulas, quot quiſque interfecerit, referre, lætiſſima & frequentiſſima mentio.* Pomp. Mel. II. 1. p. 41.

CHAP. XII.

rodomontades, chacun parlant de ſes actions héroïques, & du nombre des ennemis qui avoient peri ſous ſa main meurtriere. Cela n'empêchoit pas cependant qu'on n'y traitât auſſi les affaires les plus ſerieuſes. Tout ce qui devoit être propoſé dans l'Aſſemblée générale, étoit premièrement entamé dans les Feſtins. Tacite l'a remarqué en parlant des Germains (80). *Le plus ſouvent ils delibèrent à table* des choſes les plus importantes, comme *de réconcilier des ennemis, de faire des mariages, de choiſir des Princes, de faire la paix ou la guerre; comme s'ils eſtimoient, qu'il n'y a point de tems où l'homme ait l'eſprit plus ouvert pour dire librement ſa penſée, & où il ſoit plus échauffé pour les grandes entrepriſes. Ce peuple, qui n'eſt ni fin ni ruſé, eſt encore plus diſpoſé à s'ouvrir, & à découvrir ſes penſées les plus ſecretes, par la liberté du lieu. Ainſi, dans ces occaſions, chacun découvre ſes penſées ſans le moindre déguiſement. Le lendemain on examine ce qui avoit été propoſé la veille. L'un & l'autre de ces tems eſt propre aux affaires qu'on y traite. Ils delibèrent dans un tems où ils ne ſauroient ni feindre ni déguiſer. Ils déterminent & prennent leur réſolution, lorſqu'ils ſont* de ſang

(80) *Sed & de reconciliandis invicem inimicis, & jungendis affinitatibus, & adſciſcendis principibus, de pace denique & bello, plerumque in conviviis conſultant: tamquam nullo magis tempore, aut ad ſimplices cogitationes pateat animus, aut ad magnas incaleſcat. Gens non aſtuta, nec callida, aperit adhuc ſecreta pectoris licentiâ loci. Ergo detecta & nuda omnium mens, poſterâ die retractatur; & ſalva utriuſque temporis ratio eſt. Deliberant dum fingere neſciunt, conſtituunt dum errare non poſſunt.* Tacit. Germ. Cap. XXII. Voyez un exemple, Tacit. Hiſt. IV. 14.

ſang froid, & par conſequent *moins en danger de ſe tromper.* Ce qu'il y a ici de remarquable, c'eſt qu'Herodote dit la même choſe, & preſque en autant de termes, des Perſes; avec cette ſeule différence, qu'il ne mêle point dans ſa narration les belles & ſolides refléxions que le grand genie de l'Hiſtorien Romain lui ſuggeroit. Voici les paroles d'Herodote. (81) *Les Perſes ont la coûtume de delibérer des choſes les plus ſérieuſes, lorſqu'ils commencent d'avoir une pointe de vin. Quand la choſe qu'ils ont ainſi examinée, le verre à la main, plait & paſſe, le maitre de la maiſon où ils ont conſulté, leur propoſe la même affaire le lendemain pendant qu'ils ſont à jeûn. Si alors la propoſition eſt encore agréée, on l'exécute, ſi-non on la laiſſe tomber. Quand ils ont delibéré d'une choſe étant à jeûn, ils l'examinent encore à table.* Je ne ſaurois me perſuader que Tacite ait copié Herodote ſans en avertir; & j'aime mieux croire, que c'eſt la parfaite conformité qu'il y avoit à cet égard entre les Germains & les Perſes, qui a produit celle que l'on remarque entre les deux paſſages que je viens de rapporter.

J'ai

(81) *Poti. de rebus maximè ſeriis conſultare conſueverunt. Nam ſi quando ipſis conſultandum videtur, tum poſterâ die jejunant, proponitque is, qui ædibus illis in quibus fortè conſultatur, præeſt: & ſi placuerit, atque jejunaverint, utuntur ipſo; ſin minùs comprobetur, abrogant; & de quibus jejuni deliberaverint, de eiſdem poti pronunciant.* Herodot. I. 133. *Perſæ de rebus maximis in vino conſultant, eaque decreta firmiora cenſent, quàm ea quæ ſobrii faciunt.* Strabo L. XV. p. 734. *Beſſus, Diis patriis ſacrificio ritè facto; ſicut illis gentibus mos eſt, cum amicis ducibuſque copiarum, inter epulas de bello conſultabat.* Curtius Lib. VII. Cap. 4.

CHAP. XII.

J'ai montré au commencement de ce Livre, que les peuples Celtes bûvoient ordinairement dans des cruches de terre ou de bois (82), & que dans les Feſtins on préſentoit encore à boire dans des cornes de bœuf ſauvage, ou dans des cranes humains. Les guerriers jouiſſoient ici d'une autre diſtinction. „ Au lieu, dit Herodote (83), qu'un „ Scythe qui n'avoit tué aucun ennemi, ne „ pouvoit être placé à la table d'honneur, „ ceux qui en avoient tué pluſieurs, avoient „ auſſi le privilege de boire plus ſouvent „ que les autres ". Le Roi ou le Coryphée de la fête, qui étoit ordinairement le plus brave (84), bûvoit le premier, & portoit toutes les ſantez à droite & à gauche. Il demandoit à l'échanſon, comme il le jugeoit à propos, un crane, une corne, ou quelqu'une des cruches qui étoient ſur le buffet. Après qu'on lui avoit préſenté le vaſe plein de vin ou de biere, il ſe levoit, ſaluoit ſon voiſin, en l'appellant par ſon nom, & vuidoit la coupe, ou toute entiere, ou en partie. Après l'avoir fait remplir par un domeſtique, il la remettoit à celui qu'il avoit ſalué. Celui-ci en uſoit de même à l'égard de ſon plus proche voiſin, ou de celui qui le ſuivoit en dignité (85). Quand la coupe avoit fait

(82) Voyez ci-deſſous p. 225. Note (59) & page 225-234.

(83) Voyez le paſſage d'Herodote ci-deſſus pag. 231. Note (81). *Biniſque poculis, qui plurimos retulêre. . . . . interlocantur.* Pomp. Mel. II. 1. p. 41.

(84) *Cotym calices prægustâſſe, ante compotores inebriatum fuiſſe.* Athen. IV. 3.

(85) *Celtæ ſorbillant paulatim ex eodem poculo,* non

CHAP. XII.

fait le tour de la table, & passé du premier jusqu'au dernier, on la remettoit sur le buffet pour en reprendre une autre. Ainsi les conviez ne pouvoient boire, que quand la cruche qui faisoit le tour de la table parvenoit jusqu'à eux. Mais ils ne pouvoient aussi la refuser quand elle leur étoit présentée. Il y avoit cependant des santez, que l'on ne portoit, comme je l'ai remarqué, qu'aux guerriers les plus distinguez. On voit ici, pour le dire en passant, l'origine d'une cérémonie qui étoit commune à tous les peuples Scythes & Celtes. C'étoit de boire à la santé des conviez. L'institution & le but en étoient très-naturels. Comme ceux qui assistoient à un Festin, bûvoient l'un après l'autre dans la même coupe, & qu'on leur servoit à tous la même boisson, celui qui bûvoit le premier, disoit à son voisin, en le saluant: (86) *Je bois à vous, ou je bois avant vous, προπίνω σοὶ, Propino tibi,* & je souhaite que ce bruvage vous fasse

non plus cyatho, frequentiùs pitissantes. Pocula ad dextram sinistramque puer circumfert. Athen. IV. 13.

(86) *Xenophon Libro VII. expeditionis, cùm exponit celebratum convivium apud Thracen Seuthen, ad hunc modum scribit, mutuò se quidem primò salutárunt, deinde, ut mos est, vini cornua protenderunt.* Athen. XI. 7. *Illyrii cœnant ac bibunt sedentes, ductis in eos conventus uxoribus, quibus indecorum non est, cuivis eorum qui adsunt præbibere.* Athen. X. 12. *Dromichætes cornu maximum mero implevit, & Lysimachum patrem appellans, interrogavit* &c. Excerpta ex Diodor. Siculo Lib. XXI. p. 258. *Pocula vino plena circumferre Lydorum inventum est, in dextram proferre calices quâ propinant, suoque nomine eum provocare cui præbibere velis.* Critias apu Athenæ. L. X. Cap. 9. *Thracia propinatio.* Pollux VI. 3. p. 276.

CHAP. XII.

faſſe autant de bien qu'à moi-même. C'étoit un avis qu'il n'y avoit, ni poiſon, ni malefice dans la coupe. De-là vient que c'étoit un affront de préſenter à boire à quelqu'un, ſans avoir goûté premièrement le vin ou la biere qu'on lui offroit. La plupart de ces uſages ſubſiſtent encore aujourd'hui en Allemagne & dans le Nord. Ils étoient établis autrefois parmi les Romains, & même en Grece, comme dans toute la Celtique. Varron (87), par exemple, parlant d'un Feſtin public que l'on faiſoit tous les ans à Rome, dit que, pour ne pas perdre les anciennes coûtumes, on y bûvoit à la ronde dans des coupes. Critias, (88) cité par Athenée, diſoit la même choſe des Lacedémoniens. *Ils ont accoûtumé dans leurs Feſtins, de boire tous dans la même coupe.* Plutarque a prétendu (89), que cette cérémonie de ſe ſaluer réciproquement en bûvant, tiroit ſon origine des Perſes. Il auroit parlé plus exactement, s'il avoit dit qu'elle étoit commune à tous les peuples qui deſcendoient des Scythes. Je dis la même choſe de ceux qui croyent que cette coûtume vient originairement des (90) Lydiens. Au reſte, les Thraces avoient à cet égard deux uſages particuliers. Xenophon les rapporte dans la déſcription du Feſtin dont j'ai

(87) *Pateris etiam nunc in publico convivio, antiquitatis retinendæ cauſâ, cùm magiſtri fiunt, potio circumfertur.* Varro de L. L. IV. 21.

(88) *Spartæ mos eſt, rotumque inſtitutum, eundem calicem vino grævem ebibere.* Critias apud Athenæ. X. 9.

(89) *Perſicus mos eſt, conſalutare inter pocula.* Plutarch. Sympoſ. VII. Cap. 9. p. 714.

(90) Voyez la Note (86) de la page précedente.

CHAP. XII.

j'ai déja fait mention (91). Il dit, 1.„ que „ lorſque l'échanſon avoit préſenté à quel- „ qu'un des conviez une corne pleine de „ vin, celui-ci s'addreſſoit au Roi, & lui di- „ ſoit, προπίνω σοὶ, je bois à votre ſanté, „ & je vous donne un cheval ſur lequel „ vous atteindrez tous ceux que vous pour- „ ſuivrez; dans la retraite auſſi vous n'aurez „ pas à craindre de tomber entre les mains „ d'aucun ennemi. D'autres lui offrirent de „ la même manière, des eſclaves, des habits, „ des phioles, des tapis ". On voit-là un uſage dont je parlerai en ſon lieu, & qui étoit commun à tous les peuples Celtes (92). C'étoit d'offrir à leurs Princes des préſens & des contributions volontaires, qui faiſoient la plus grande partie de leur revenu. 2. Xenophon ajoute (93), qu'ayant bû lui-même à la ſanté de Seuthes, ce Prince ſe leva, but après lui, & jetta le reſte du vin ſur l'habit de celui des conviez qui étoit aſſis le plus près de lui. J'ignore quel étoit le but de cet uſage (94), qui paſſoit pour une politeſſe parmi les Thraces.

Après que l'on avoit deſſervi, les conviez continuoient toûjours de boire, & toûjours dans

(91) Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. VII. p. 177. Athen. IV. 12.

(92) *Mos eſt civitatibus, ultrò ac viritim conferre Principibus, vel armentorum, vel frugum, quod pro honore acceptum, etiam neceſſitatibus ſubvenit.* Tacit. Germ. 15.

(93) *Invitatus Seuthes ſurgit, ac cum Xenophonte bibit, deinde in ejus veſtem qui proximus aſſidebat cornu effudit.* Athen. IV. 12.

(94) *Thraces in veſtes, effuſo vino, honeſtum & fortunatum vitæ genus ſibi delectum putant.* Athen. X. p. 322.

CHAP. XII.

dans de plus grands gobelets. La fête ne finiſſoit ordinairement que le lendemain ; & afin qu'elle fût bien accomplie, il ne falloit pas qu'il reſtât une goutte de vin ou de biere dans la maiſon, ni qu'aucun des conviez ſe retirât qu'on ne l'emportât à quatre. Strabon, par exemple, après avoir remarqué que la boiſſon ordinaire (95) des Luſitains, c'eſt-à-dire des Portugais, étoit la biere, & qu'ils avoient peu de vin, ajoute, que tout ce qu'ils en recueilloient dans une vendange, étoit d'abord conſumé dans un ſeul feſtin. Athenée, dans un paſſage que j'ai déja cité (96), dit que les Gaulois bûvoient à la vérité peu à la fois, mais qu'ils y revenoient ſouvent. Nous apprenons auſſi de Tacite (97), que ce n'étoit pas une choſe honteuſe parmi les Germains, de paſſer le jour & la nuit à boire. Bien loin de là, l'uſage vouloit qu'un hôte retînt ſes conviez juſqu'au lendemain. Elien dit à-peu-près (98) la même choſe des Perſes ; & nous verrons bientôt, en parlant du penchant que les peuples Scythes & Celtes avoient à l'yvrognerie, que ces abus s'étendoient auſſi loin que les bornes de la Celtique. Les Romains même,

(95) *Luſitani zytho utuntur, vini parùm habent, & quod provenit ſtatim conſumunt in convivio cum cognatis.* Strabo III. 155.

(96) Ci-deſſus p. 472. Note (85).

(97) *Diem noctemque continuare potando, nulli probrum.* Tacit. Germ. Cap. 22. *Hortarius Rex, Reges omnes, & Regales, & Regulos, ad convivium corrogatos, retinuit, epulis adùſque vigiliam tertiam, gentili more, extentis.* Amm. Marcell. L. XVIII. Cap. 2. p. 189.

(98) *Perſæ cibo ſaturati, vino & propinationibus indulgent, potum tanquam adverſarium aggredientes.* Ælian. V. H. Lib. XII. Cap. 1.

même, qui dans la ſuite ſe rendirent ſi recommandables par leur ſobrieté, ont été longtems Celtes à cet égard. Varron l'inſinuoit dans un paſſage dont Nonius Marcellus nous a conſervé un petit fragment; encore les mots en ſont-ils transpoſez (99). On y entrevoit cependant, que les plus anciens Romains faiſoient apporter dans leurs Feſtins, premièrement des outres, enſuite des tonnelets, & enfin des bariques pleines de vin. CHAP. XII.

Il étoit naturellement impoſſible, que des eſprits fiers & feroces, échauffez encore par les fumées du vin & par des converſations qui ne reſpiroient que la guerre, ne prîſſent ſouvent querelle dans la boiſſon, & qu'ils n'en vînſſent des conteſtations & des injures aux voyes de fait. Diodore de Sicile l'a remarqué en parlant des Gaulois. (100) *Il eſt aſſez ordinaire, que la converſation venant à s'echauffer pendant le repas, ils ſe font des défis pour ſe battre en duel, ces peuples ne tenant aucun compte de la vie.* Tacite dit la même choſe des Germains. (101) *Il leur arrive aſſez ſouvent, comme la choſe eſt inévitable, de prendre que-*

(99) *Varro de vita Populi Romani antiquiſſimi in conviviis, utres vini primò, poſteà tinas ponebant. Idem mori longi cum operculo ad cupas, tertiò amphoras.* Non. Marcell. Cap. XV. p. 791. *Tine* en Allemand eſt un Baquet, *Cupe* un Tonneau, une groſſe Barique.

(100) *Inter ipſas quoque epulas, cauſâ ex jurgio quomodocunque arrepta, inſurgere, & ex provocatione, nihil vitæ jacturam æſtimantes, inter ſe digladiari ſolent.* Diodor. Sic. V. 212. Voyez un paſſage de Polybe ci-deſſus p. 432. Note (69).

(101) *Crebræ ut inter vinolentos rixæ, rarò convitiis, ſæpiùs cæde & vulneribus tranſiguntur.* Tacit. Germ. 22.

CHAP. XII.

querelle dans la boiſſon. Ces querelles ſe terminent rarement à des injures ; on en vient le plus ſouvent aux coups, aux bleſſures & aux meurtres. On a auſſi reproché de tout tems aux Thraces (102), de ne célébrer aucun Feſtin où il n'y eût du ſang répandu.

Cependant, lorſque les choſes ſe paſſoient tranquillement, le Feſtin étoit ſuivi du chant de quelqu'un de ces Cantiques dont j'ai parlé au long dans l'un des (103) Chapitres précedens. J'ai remarqué que ces Hymnes ſe chantoient au ſon d'un ou de pluſieurs inſtrumens ; que le chant étoit accompagné d'une danſe fort animée ; que les Danſeurs avoient chacun ſon armure complette, & qu'ils battoient la meſure en frappant de l'épée & de la lance contre leurs boucliers. Il ſuffira d'ajouter ici, que les Celtes prenoient ce divertiſſement, non ſeulement dans les Feſtins (104), mais

(102) *Natis in uſum* lætitiæ ſcyphis, *pugnare Thracum eſt.* Horat. Carm. L. I. Od. 27. *At Ogygii ſi quando affidrit Jacchi Sævus odor, tum ſaxa manu, tunc pocula pulchrum Spargere, & immeritò ſociorum ſanguine fuſo, Inſtaurare diem, feſtaſque reponere menſas.* Statius Thebaïd. II. vſ. 85. *Odryſæ ita fundere humanum ſanguinem aſſueti, ut cùm hoſtium copia non daretur, ipſi inter epulas, poſt cibi ſatietatem & potús, ſuis, velut alienis corporibus, imprimerent ferrum.* Amm. Marcell. XXVII. 4. pag. 483.

(103) Voyez ci-deſſus Chap. IX. pag. 358-374.

(104) *Luſitani inter potandum ad tibiam ſaltant, & ad tubam choreas ducunt ; interdum exſilientes, & poplitibus flexis, rectum corpus demittentes. In Baſtetania id etiam mulieres faciunt, una alteram manu tenentes.* Strabo III. 155. *Luſitani, pacis tempore, ſaltationis genus quoddam leviſſimæ, in qua magnâ earum agilitate opus eſt, exercent.* Diodor. Sicul. L. V.

mais encore dans toutes leurs autres réjouiſſances. *Les Germains*, dit Tacite (105), *prennent un plaiſir ſingulier à voir leurs jeunes gens ſe jetter, en ſautant & en danſant, au milieu des épées & des halebardes. C'eſt leur ſeul ſpectacle, que l'on voit revenir dans toutes les aſſemblées.* CHAP. XII.

Quand le chant & la danſe avoient duré quelque tems, les Danſeurs donnoient une nouvelle ſcene à la Compagnie (106). Ils commençoient à s'eſcrimer les uns contre les au-

V. p. 215. *Poſt hæc* (in convivio Seuthis) *ingrediuntur Muſici cum tibiis, & tubis omoboinis, ſignum bellicum Thracibus dare ſoliti, certis numeris tubæ magadis ſonum imitantes.* Athen. IV. 12.

(105) *Genus ſpectaculorum unum, atque in omni cœtu idem. Nudi juvenes, quibus id ludicrum eſt, inter gladios ſe atque infeſtas frameas ſaltu jaciunt.* Tacit. G. 24.

(106) *Thraces ad tibiam armati ſaltabant, atque altè quidem è terra ſe ſumma cum agilitate extollebant, gladios tenentes, quibus ita alter alterum verberabat, ut planè omnes hominem percuſſum exiſtimarent. Sed ea erat ars ludendi quædam. Paphlagones verò clamorem tollebant. Sed ex gladiatoribus illis, qui arma jacenti detraheret, deinde Sitalca, (qui patrius illis cantus fuit) cantans abiret. Item qui alium jam mortuum efferret, cum & ille nulla ex parte, non mortuus videretur.* Xenoph. Exped. Cyr. Min. VI. 162. *Oplopœam venuſtus Xenophon in Cyri expeditione, apud Seuthem Thracem in convivio exhibitam, ſic repræſentat. Poſtquam, inquit, Diis libatum eſt, Pæanaque cecinerunt, ſurrexere primi Thraces, & ad tibiam armati ſaltaverunt, leviter in altum ſubſilientes, gladioſque vibrantes. Tandem alter alterum ferit, ut hominem percuſſum omnes crederent. Ille verò artificioſâ ſimulatione cecidit, cunctis acclamantibus. Mox qui ſauciaſſe videbatur, jacentem armis ſpoliat, & Sitalca canens egreditur. At reliqui Thraces ſtratum efferunt, quamvis nullo eſſet malo affectus.* Athen. I. 13.

CHAP. XII.

autres ; & afin que le jeu fût une image parfaite de la guerre, il falloit que quelqu'un fît semblant d'y perdre la vie. Le vainqueur dépouilloit le vaincu, de la même manière qu'il auroit pû le faire dans une bataille. Il célébroit par un Hymne, la victoire qu'il venoit de remporter ; après quoi les Acteurs se retiroient, emportant avec eux le mort. On voit par-là, que les Cantiques que les Celtes chantoient dans leurs Festins, étoient les mêmes qu'ils entonnoient avant le combat & après la victoire. Posidonius avoit remarqué (107), que ces combats que l'on voyoit dans les Festins des Gaulois, étoient ordinairement un jeu & une farce, mais qu'il ne laissoient pas de devenir quelquefois très-serieux, parce qu'il arrivoit souvent aux Acteurs de se piquer, de s'emporter, & d'en venir aux blessures & au meurtre, quand ils n'étoient pas separez par les spectateurs. Quelquefois on introduisoit aussi dans la salle du Festin des Gladiateurs, qui étoient payez pour donner a la compagnie le barbare spectacle de se battre & de se tuer en sa présence. La même chose se pratiquoit dans les (108) assem-

(107) *Posidonius scribit Lib. XXIII. Historiarum, Celtas nonnunquam super cœnam gladiatorio certamine congredi. Armati enim sese invicem ad umbratilem pugnam provocant, summasque tantùm manus, ac gladiorum cuspides conserunt, mutuò parcentes. Nonnunquam adusque vulnera res procedit, ac tam irritati, nisi qui adsunt eos dirimant ac inhibeant, ad mortem usque prœliantur.* Athen. IV. 13.

(108) *In urbe Curambe vidi pompam juvenum elegantium ac strenuorum, hi nimirum viritim, mercede lecti, ad monomachiam tertio die depugnaturi erant. Cum certamen haberetur, producto juvene quodam præ-*

gran-

ſemblées des Peuples, des Cantons, & ſur-tout dans les Obſeques. C'eſt de-là, ſelon les apparences, que les anciens habitans de l'Italie avoient pris leurs combats de Gladiateurs. A l'exemple des Celtes, ils donnoient ce divertiſſement au peuple dans les Spectacles publics, & aux particuliers dans les Feſtins. Nicolas de Damas (109) avoit même remarqué, qu'ils tenoient cet uſage des Tuſces, qui étoient un peuple Celte, comme je l'ai prouvé dans le (110) Livre précedent. On a vû plus haut, que les Conviez auſſi (111) ſe faiſoient quelquefois des défis, dans la ſeule vûë de faire montre de leur adreſſe & de leur valeur. Je n'ai par conſequent aucune peine à croire ce que l'on raconte, que les Géans, c'eſt-à-dire les Thraces, habitans de la ville de Pallene (112), ot-

CHAP. XII.

grandi, præco dixit, ſi quiſquam velit cum hoc duello depugnare, præmium pugnæ accipiet Drachmarum decem millia. Lucian. Toxari p. 640.

(109) *E Campanis quidam ſuper conviviis, ſingulari certamine digladiantur. Nicolaus Damaſcenus Libro CX. Hiſtoriarum, Romanos narrat poſt cœnam gladiatorum paria committere, ſcribens*; Gladiatorum ſpectacula non ſolùm publicis ludis & theatris, populique frequentiâ & celebritatibus edunt Romani, à Thuſcis invecto more, ſed etiam inter epulas. Itaque nonnullos ex amicis & neceſſariis, & aliis de cauſis ad cœnam invitant, & hac potiſſimùm, ut gladiatorum paria duo vel tria dimicantia conſpiciant, tum ſcilicet eos advocantes, cùm ebrii ſunt, cœnæque ferculis exſatiati; ſi quis jugulatur plaudentes, & ejus cæde læti. Athen. IV. 13.

(110) Ci-deſſus Livre I. Chap. 10. p. 94. 101.

(111) Ci-deſſus Livre II. Chap. 11. p. 438.

(112) *Gigantes interfecit Hercules, qui ei bellum,*

CHAP. XII.

offrirent à Hercule le Duel, en reconnoiſſance de l'honneur qu'il leur avoit fait de paſſer chez eux. Les Thraces, comme tous les autres peuples Celtes, ſe piquoient d'exercer l'hoſpitalité, & de bien recevoir les étrangers. Mais par cela même, ils croyoient qu'il étoit de l'honnêteté, de demander à un étranger qui étoit en reputation de bravoure, s'il vouloit rompre une lance, & montrer ce qu'il ſavoit faire. Un homme qui tuoit ſon champion de cette manière, au lieu d'être puni, n'en étoit que plus eſtime & plus careſſé.

Tous les autres divertiſſemens des Celtes ſe reſſentoient de la ferocité de ces peuples, qui regardoient la mort d'un homme comme un jeu, & un ſpectacle amuſant. La fête n'étoit point entiere, ſi quelqu'un n'y périſſoit, ou ne couroit au moins riſque de la vie. Seleucus, par exemple, avoit remarqué, (113) „ que quelques-uns des Thraces jouoient „ dans

tanquàm hoſpitale donum, quòd ad eos navigáſſet, obtulerant. Πόλεμον ἀντῶ ξένια τῦ καταπλῦ παραστάντας. Stephanus de Urb. in Pallene p. 620. Amycus, Roi des Bebryces, offroit le duel à tous les étrangers qui paſſoient chez lui. *Amycus Bebrycum Rex, advenas hoſpites colluctari cum eo cogebat, & hoc modo interimebat.* Apollodor. Lib. I. p. 45.

(113) *Seleucus, ex Thracibus quosdam in conviviis ſcribit ſuſpendium ludere. Tereti laqueo altiori cuidam loco adaptato, ſubjectoque ad perpendiculum ſaxo volubili, ſi quis aſcendiſſet. Illos ergo ſortiri, & cui ſors eveniſſet, falcem eum manu tenentem inſiſtere lapidi, ac collo reſtim innectere; alium tum accedentem, ſaxum pellere, quo fugiente, niſi mox falce laqueum abſcindat, qui pendet ſtrangulatur & perit, aliis ridentibus, qui mortem ejus pro joco habent.* Athen. IV. 14.

„ dans leurs Feſtins un certain jeu, que l'on
„ appelloit le jeu du Pendu. On attachoit
„ dans un lieu élevé une corde, ſous laquel-
„ le on mettoit perpendiculairement un
„ caillou rond & uni. Après que l'on avoit
„ choiſi par le ſort celui qui devoit être
„ l'Acteur, on le faiſoit monter ſur le cail-
„ lou, armé d'une faux. Il étoit obligé de
„ ſe mettre lui-même la corde au cou, pen-
„ dant qu'un autre ôtoit adroitement la pier-
„ re. Si celui qui demeuroit ſuſpendu, n'a-
„ voit pas le bonheur & l'adreſſe de cou-
„ per à l'inſtant la corde avec la faux qu'il
„ tenoit des deux mains, il étoit étranglé, &
„ périſſoit au milieu des riſées de tous les
„ ſpectateurs, qui ſe moquoient de lui com-
„ me d'un mal-adroit.

CHAP. XII.

Cette fureur étoit pouſſée ſi loin, que l'on voyoit quelquefois dans les Théâtres (114), des Celtes faire une collecte parmi les Spectateurs, pour leur donner le plaiſir de ſe tuer en leur préſence. On donnoit à ces furieux de l'or, de l'argent, des cruches de vin, qu'ils recevoient en promettant avec ſerment de ne pas tromper l'attente de l'aſſemblée. Après avoir diſtribué tous ces préſens à leurs meilleurs amis, ils ſe couchoient tranquillement ſur leur bouclier, & ſe laiſſoient couper la gorge, ſans faire la moindre grimace.

Je

(114) *Aurum alii argentumve in theatro accipiunt, aut amphorarum vini certum quendam numerum, & ubi jurejurando polliciti ſunt, irritam non fore donationem, muneraque accepta intimis amicis diſpertiti ſunt, ſupinos ſe diſtendunt, & in ſcutis jacent, adſtante qui gladio jugulum fodiat & exſcindat.* Athen. IV. 13.

CHAP. XII.

Je n'ajouterai ſur cet Article qu'une ſeule remarque que Tacite me fournit. *Les Germains*, (115) dit-il, *aiment beaucoup, ce qui vous étonnera peut être, les Dez*, ou les jeux de hazard. *Ils jouent ce jeu*, même *ſans avoir bû, & au milieu des occupations les plus ſerieuſes. Ils ſont ſi apres & ſi teméraires, ſoit dans le gain, ſoit dans la perte, qu'après avoir perdu tous leurs autres biens, ils hazardent ſur le dernier coup de Dé, leur perſonne & leur liberté. Celui qui perd, entre volontairement en ſervitude. Fût-il même plus jeune & plus robuſte que le gagnant, il ſe laiſſe cependant lier & vendre, tant ils ſont otiniâtres à ſoutenir une méchante action. Mais ils appellent cela tenir ſa parole. Ceux qui gagnent, ont accoûtumé de vendre les eſclaves de cette ſorte à des marchands étrangers, pour ſe délivrer eux-mêmes de la honte & de la confuſion que leur donne une ſemblable victoire.* Tacite avoit bien raiſon de s'étonner, que les Germains portâſſent ſi loin la paſſion du jeu. Ils regardoient la liberté comme le plus précieux de tous les biens, juſques-là qu'ils la préféroient à la vie. Malgré cela, ils la hazardoient ſur un coup de Dé. C'étoit le comble de la folie & de la fureur.

Les peuples Scy-

Ce ſeroit naturellement ici le lieu d'examiner, juſqu'où les peuples Scythes & Celtes avoient

(115) *Aleam, quod mirere, ſobrii inter ſeria exercent, tantâ lucrandi perdendive temeritate, ut cùm omnia defecerunt, extremo ac noviſſimo jactu, de libertate & de corpore contendant. Victus voluntariam ſervitutem adit. Quamvis junior, quamvis robuſtior, adligari ſe ac venire patitur; ea eſt in re prava pervicacia, ipſi fidem vocant. Servos conditionis hujus per commercia tradunt, ut ſe quoque pudore victoriæ exſolvant.* Tacit. Germ. Cap. 24.

avoient pouſſé leurs connoiſſances par rapport à la Muſique, qui étoit auſſi une de leurs grandes recréations. Je ne le ferai cependant qu'en deux mots, pour ne pas m'écarter de la loi que je me ſuis préſcrite, de ne parler que fort ſuccinctement des choſes qui ne ſont pas de ma ſphère. Il ſemble au premier abord que la Muſique fût inconnuë aux Scythes, ou qu'au moins ils n'en fîſſent aucun cas. Atheas (116) Roi des Scythes, qui vivoit du tems de Philippe Roi de Macédoine, ayant appris qu'il y avoit parmi les priſonniers qu'il avoit fait ſur les Grecs, un excellent Joueur de flutte, le fit venir pour jouer en ſa préſence. Comme toute la compagnie admiroit l'habileté du Muſicien, le Roi proteſta, qu'il aimoit mieux entendre le henniſſement de ſon cheval. Anacharſis auſſi (117), ſur la demande qu'on lui faiſoit, s'il y avoit des Joueurs ou des Joueuſes de flutte en Scythie, répondit ſans héſiter, qu'on n'y voyoit pas ſeulement des vignes. Il ſembloit inſinuer, qu'il n'y avoit que des gens dont la raiſon étoit étouffée par les fumées du vin, qui pûſſent prendre plaiſir au ſon des inſtrumens.

CHAP. XII.

Scythes & Celtes cultivoient la Muſique.

I. Il faut cependant que ces peuples ne mé-

(116) *Atheas Scytharum Rex, tibicinem præſtantiſſimum cùm cepiſſet, juſſit ſuper cœnam canere. Ceteris verò mirantibus, juravit ſe majore voluptate audire hinnitum equi.* Plutarch. de Fort. Alex. T. II. 334. Apophteg. T. II. 174.

(117) *Anacharſin Ardalus interrogavit, an apud Scythas tibicinæ eſſent? qui ex tempore reſpondit, ne quidem vites apud Scythas eſſe.* Plutarch. Conviv. Sapient. II. p. 148.

CHAP. XII.

mépriſaſſent que la Muſique molle & efféminée des Grecs. Car au reſte il eſt conſtant qu'ils avoient des (118) Lyres, des (119) Guitarres, des (120) Fluttes, des (121) Trompettes, & d'autres ſortes d'inſtrumens.

II. Les Hymnes (122) qu'ils chantoient dans les Aſſemblées civiles & religieuſes, dans les Feſtins, dans les Obſeques, ou en allant au Combat, étoient ordinairement accompagnez d'un ou de pluſieurs inſtrumens.

III. Les Bardes, qui faiſoient ces Hymnes (123), étoient Poëtes & Muſiciens; ils compoſoient les paroles, & l'air ſur lequel on les chantoit. De-là vient qu'ils ne marchoient jamais ſans leur Guitarre, parce qu'on les invitoit ſouvent à chanter dans les compagnies, & même dans les places publiques, & que la coûtume vouloit, qu'ils ne recitaſſent aucun Cantique, que la voix ne fût ſoutenue & accompagnée du ſon de quelque inſtrument. Théopompus, par exemple, avoit remarqué, que quand les Getes envoyoient quelque Ambaſſade aux peuples avec leſquels ils étoient en guerre (124), les Ambaſſadeurs entroient dans

(118) Voyez ci-deſſus Chap. IX. p. 353. Note (11) p. 354. Note (13).

(119) Ci-deſſus p. 358. Note (23). p. 361. Note (30) ci-deſſous Note (124).

(120) Ci-deſſus p. 361. Note (30) page 479. Note (106). *Dardani, quanquam eſſent oppido agreſtes, . . . muſicæ tamen operam dederunt, ſemperque uſi ſunt muſicis fiſtulis, & inſtrumentis quæ fidibus intenduntur.* Strabo VII. 316.

(121) Ci-deſſus p. 478. Note (104).

(122) Ci-deſſus p. 360-363.

(123) Ci-deſſus Chap. IX. p. 351. Note (3) p. 354. Note (13).

(124) *Theopompus Libro XLVI. Hiſtoriarum, tradit*

dans l'armée ennemie, en jouant de leurs Guitarres. On voit bien ce que c'étoit. Ils chantoient à leur manière des Hymnes, sur les douceurs de la paix qu'ils venoient offrir ou demander. CHAP. XII.

IV. Je ne doute pas aussi, que les peuples Celtes n'eûssent des Airs & des Concerts qui n'étoient point accompagnez de la voix. Athenée (125) dit, que toutes les fois que les Rois de Thrace étoient à table, on les divertissoit par le son de quelque instrument. Il dit (126) ailleurs, que quand un Thrace, ou un Phrygien, se levoit dans un Festin pour porter une santé, on jouoit un Air à boire, pendant qu'il avaloit sa biere. La Musique étant si commune parmi les Celtes, & ces peuples chantant, comme je l'ai montré (127), leurs Loix, leur Histoire, & en général tout ce qu'ils sçavoient, il est naturel de présumer, qu'un exercice continuel devoit les rendre habiles dans cet Art.

V. Ce qu'il y a de constant, c'est que toute la Musique des Grecs venoit des peuples

dit Getarum legatos citharas pulsantes advenire. Athen. XIV. p. 467. *Getarum leges sunt... citharâ pulsare legatos, cùm ad hostem mittuntur.* Stephan. de Urb. p. 271. Jornandes rapporte aussi, que Philippe Roi de Macedoine, assiégant une ville de Mœsie, nommée *Udisitana*, les Prêtres Goths firent lever le siége, en venant au devant des Macédoniens avec des Guitarres & des habits blancs. Jornand. Cap. X. p. 624.

(125) *Musicum instrumentum, quod cœnæ adhibent Thraciæ reges.* Athen. XIV. p. 474.

(126) *Velut Thrax quidam, aut Phryx, ad tibiam prono corpore bibens, brytum exugebat.* Archilochus apud Athen. Lib. X. Cap. 13.

(127) Ci-dessus pag. 361.

CHAP. XII.

ples Scythes ou Celtes. 1. Les Muſiciens qui leur avoient enſeigné cet Art, comme Orphée, Muſée, Thamiris, Eumolpus, (128) étoient tous ſortis de Thrace. 2. La plupart (129) des inſtrumens dont les Grecs ſe ſervoient, venoient de Scythie; il y en avoit même qui retenoient les anciens noms qu'ils avoient porté parmi les Scythes. 3. Enfin les trois différentes ſortes d'Harmonies (130), c'eſt-à-dire de clefs ou de games qui étoient en uſage en Grece, avoient été priſes des Phrygiens, des Lydiens (deux (131) peuples

(128) Ci-deſſus 361. Note (30).

(129) Voyez le paſſage de Strabon ci-deſſus p. 361. Note (30). *Magadæ inventionem Cantharus Thracibus tribuit.* Pollux. L. IV. Cap. 9. p. 189. *Fertur Phryges tibiam lugubrem inveniſſe, quâ ab ipſis acceptâ Cares utuntur.* Idem IV. 10. *Scythæ maximè Antropophagi, Melanchlæni, Arimaſpi, aquilarum vulturumque oſſa, tibiæ in morem inflant, ſed arundinea ſyrinx Gallis maximè competit, & Oceani inſulanis.* Idem IV. 10. p. 191.

(130) Voyez ci-deſſus p. 361. Note (30). *Tres igitur, ut initio diximus, ſunt Harmoniarum differentiæ, Phrygia, Lydia, & Barbara. Græcis innotuerunt ex quo Lydi ac Phryges, in Peloponneſum cum Pelope deſtenderunt.* Athen. XIV. 5. *Harmoniæ tres, Dorica, Phrygia, Lydia.* Schol. Demetrii Triclin. ad Pindar. Olymp. I. p. 133. *Harmoniæ ſunt, Doria, Ionica, & Æolica, quæ primæ ſunt; & Phrygia, & Lydia, & Locrenſis Philoxeni inventum.* Pollux. Lib. IV. Cap. 9. p. 188. *Harmonia Tibicinum eſt Dorica, Phrygia, Lydia Ionica, & continua Lydia, quam Anthippus invenit.* Pollux. IV. 10. p. 191. Selon les apparences, les Harmonies que Pollux appelle Ionique & Eolique, ſont celles que ces peuples Grecs, établis en Aſie, avoient priſes des Phrygiens & des Lydiens leurs voiſins.

(131) Je le prouverai en parlant des migrations des

ples Thraces qui avoient passé d'Europe en Asie) & des Barbares, c'est-à-dire des Doriens, qui étoient aussi des Thraces ou des Pelasges, comme je l'ai prouvé dans le Livre (132) précedent. *L'Auteur de l'Harmonie Dorique*, dit Pline (133), *est Thamyras, Musicien venu de Thrace.* Si l'on ajoute ici ce que j'ai remarqué (134) ailleurs, tant sur ce qui faisoit le sujet des anciens Hymnes des Grecs, que sur la manière dont ils les chantoient, on ne doutera pas qu'ils ne tînssent à cet égard plusieurs choses des Scythes; ou plutôt on sera convaincu, que les anciens habitans de la Grece étoient de véritables Scythes, qui perfectionnerent ensuite leur Musique, & les autres Arts, par les lumieres que leur donnerent les Phéniciens, les Egyptiens & d'autres peuples policez qui établirent des Colonies dans leur païs. CHAP. XII.

CHAPITRE TREIZIEME.

APrès tout ce que j'ai dit dans les Chapitres précedens de la manière de vivre des Celtes, de leurs occupations & de leurs recréations, il sera facile de se faire une idée du caractère de ces peuples, & en même Caractère des peuples Celtes.

des peuples Celtes. Voyez en attendant le premier Livre de cet Ouvrage Chapitre II. page 20. 21.

(132) Ci-dessus Livre I. Chap. 9. p. 73.

(133) Ci-dessus p. 361. Note (30).

(134) Ci-dessus p. 369.

CHAP. XIII.

me tems des vertus & des vices qui devoient naturellement en reſulter. Si les hommes ſe faiſoient un devoir de répondre à leur deſtination, & de régler toutes leurs démarches ſur les lumieres de la droite raiſon, qui fait véritablement la gloire de l'homme, & dont les principes ſont ſurs & invariables, on remarqueroit une parfaite uniformité dans leurs ſentimens & dans leur conduite. Au lieu de cela, la plupart des hommes ſe livrent ſans refléxion à la pente de leur tempérament (1), & à des inclinations qui ſont différentes, & quelquefois oppoſées, ſelon la diverſité, ou du climat, ou de la conſtitution du corps, ou de l'éducation qu'ils reçoivent, ou du genre de vie qu'ils embraſſent, ou de mille divers intérêts qui les partagent. Il arrive de-là, que pour connoître le caractère, les vertus & les vices d'un peuple, il ne faut pas s'arrêter à ſes principes. Les principes ne ſont ordinairement que pour la ſpéculation; il n'y a que le plus petit nombre qui les ſuive. Il faut tacher de connoître ſon tempérament, ſes inclinations, ſes intérêts, & en un mot, ſes paſſions, qui ont une influence générale & preſque invincible ſur les mœurs & ſur la conduite de l'homme. Je dois donc commencer par dire un mot de la complexion naturelle des peuples Scythes & Celtes, qui fut à-peu-près la même dans tou-

(1) *Anima, cùm ad corpus venerit, non naturâ ſuâ utitur, ſed ex ejus qualitate mutatur. Inde Afros verſipelles, Græcos leves, Gallos pigrioris videmus ingenii, quod natura climatum facit; ſicut Ptolemæus deprehendit, qui dicit, tranſlatum ad aliud clima hominem, naturam ex parte mutare.* Servius ad Æneid. VI. vſ. 724. p. 455.

CHAP. XIII.

toutes les Provinces de l'Europe, auſſi long-tems qu'ils ne ſe mêlerent point avec des Nations étrangeres.

Ils étoient d'un tempérament vif & bouillant.

Les anciens Auteurs nous diſent aſſez généralement, que les Celtes étoient tous d'un naturel vif & bouillant (2), ce qu'ils attribuent, tant à l'abondance du ſang, qu'à la vigueur extraordinaire de leur tempérament. Au lieu de moderer & de menager cette vivacité naturelle, qui peut être d'un grand ſecours

(2) *Septentrionales populi largo ſanguine redundantes.* Veget. I. 2. *Galli violentiam partim à corporibus habent, quæ ſunt procera, partim à multitudine.* Strabo IV. 195. Vitruve a repréſenté d'une manière toute extraordinaire le tempérament des peuples Septentrionaux, c'eſt-à-dire des Gaulois, des Germains & des Bretons. Ils avoient une grande abondance de ſang: mais cela n'empêchoit pas qu'ils ne ſe reſſentiſſent auſſi de la rigueur du climat. L'abondance du ſang les rendoit courageux, intrépides. La rigueur du climat les rendoit peſans, ſtupides, étourdis. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes immanibus corporibus, candidis coloribus, directo capillo & rufo, oculis cæſiis, ſanguine multo, quoniam ab humoris plenitate, cœlique refrigerationibus ſunt conformati.... Itaque corpora quæ naſcuntur ſub Septentrione, à febri timidiora & imbecilla, ſanguinis autem abundantiâ ferro reſiſtunt ſine timore... Septentrionales autem gentes, infuſæ craſſitudine cœli, propter obſtantiam aeris, humore refrigeratæ, ſtupentes habent mentes... Qui verò refrigeratis naſcuntur regionibus, ad armorum vehementiam paratiores ſunt, magniſque viribus ruunt ſine timore; ſed tarditate animi ſine conſiderantia irruentes, ſine ſolertia, ſuis conſiliis refringuntur.* Vitruv. VI. 1. p. 104. 105. Ces idées ne ſont point Philoſophiques. Ce n'étoit point la peſanteur, la ſtupidité des peuples du Nord, mais la trop grande vivacité de leur tempérament, qui les rendoit inconſiderez, étourdis, &c.

CHAP. XIII.

cours à l'homme quand il ſait la ſoûmettre à la raiſon; il ſemble que les Celtes prîſſent à tâche de l'augmenter, & de s'y abandonner ſans aucune refléxion. L'éducation, par exemple, qu'ils donnoient à leurs enfans, tendoit naturellement à les rendre violens & indomptables. Au lieu de les occuper, & de les entretenir dans la dépendance, ils avoient pour principe, qu'il ne falloit les géner ni les contraindre en rien. Ils diſoient que, comme les arbres des forêts, qui n'ont été ni taillez, ni cultivez, devenoient les plus hauts & les plus forts, auſſi le véritable moyen de voir réuſſir les jeunes gens, c'étoit de les abandonner à leurs propres inclinations, de leur laiſſer prendre le pli que la nature même leur donnoit, & (3) de ne les obliger jamais à faire quelque choſe contre leur volonté. D'ailleurs, comme la profeſſion des armes, à laquelle ces peuples ſe dévouoient tous, les appelloit à augmenter, autant qu'il étoit poſſible, les forces du corps, auſſi leur manière de faire la guerre, qui vouloit que le Soldat emportat tout de vive force, leur faiſoit regarder la temérité & la fureur, comme le caractère le plus eſſentiel de la véritable bravoure. Les loix encore de l'honneur, qui vouloient qu'un homme de cœur ne dépendît que de ſon bras & de ſon épée, qu'il ſe rendît toûjours juſtice à lui-même, & qu'il lavât dans le ſang de ſes ennemis, tous les outrages qu'il recevoit; tout cela devoit contribuer naturellement à augmenter l'impétuoſité des peuples Celtes.

La

(3) *Germani à pueris nullo officio nec diſciplinâ aſſuefacti, nihil omninò contra voluntatem faciunt.* Cæſar IV. 1.

CHAP. XIII.

La fougue de leur tempérament (4) n'étant donc moderée, ni par l'éducation, ni par la dépendance, ni par aucune ſorte de contrainte ; étant au contraire flattée & nourrie par toute leur manière de vivre, il reſultoit de ce caractère quelques bonnes qualitez, mais incomparablement plus de vices. Ils n'étoient naturellement ni peſans (5) ni cachez, ni ſoupçonneux, ni défians, ni trompeurs, ni timides. La lenteur, le menſonge, la diſſimulation, les ruſes, les fraudes, les trahiſons, les longues rancunes, & ſur-tout la baſſeſſe & la lâcheté, ne ſont pas des défauts qu'on pût leur reprocher, ou qui fuſſent au moins fort communs parmi eux. Au contraire ils avoient, généralement parlant, un eſprit vif & ouvert, qui comprenoit facilement (6) les choſes. Ils étoient

Ils avoient l'eſprit ouvert.

(4) *Liberas videbis gentes quæ iracundiſſimæ ſunt, ut Germanos & Scythas, quod evenit, quia fortiora ſolidaque naturâ ingenia, antequam diſciplinâ mollientur, prona in iram ſunt.* Seneca de Ira Lib. II. Cap. 15. p. 417. Cap. 16. p. 418.

(5) *Britannis mores ſimplices, à verſutia, & improbitate noſtræ tempeſtatis hominum longè remoti.* Diod. Sicul. V. 309. *Galli homines aperti, miniméque inſidioſi, qui per virtutem, non per dolum dimicare conſueverunt.* Cæſar Bello Afric. Cap. 73. *Germani gens non aſtuta, nec callida.* Tacit. Germ. Cap. 22. C'eſt parce que les Celtes, au lieu d'être cachez & ſoupçonneux, étoient ouverts & francs avec tout le monde, qu'on les accuſoit d'être épais & peſans. Car au reſte on leur attribue un eſprit vif & penétrant. *Illyrii pingui ingenio, non facilè ſentiunt, ſi aſtutè aut ſubdolè dicas & agas.* Herodian. II. 171. *Galli pigrioris ingenii.* Servius ſuprà p. 490. Note (1) Voyez le paſſage de Vitruve ci-deſſus p. 491. Note (2).

(6) *Galli ingenio acuto præditi, & ad diſciplinas non inepto.* Diodor. Sic. V. 213. *Cattis multùm,*

CHAP. XIII.

étoient prompts, hardis, adroits, inventifs, industrieux, & excellens pour un coup de main, parce qu'ils avoient bientôt assemblé leur Conseil. Ils avoient aussi le cœur grand & naturellement bon (7), ce qui les rendoit courageux & intrépides dans les dangers, dociles quand on savoit les prendre & les flatter, francs & sinceres dans le commerce, (8) hospitaliers envers les étrangers, doux & compâtissans envers les supplians.

Le cœur bon.

Mais comme les hommes qui ont un tempérament vif & bouillant, sont ordinairement inquiets, légers, teméraires, étourdis, curieux, credules, fiers, emportez, les Celtes aussi avoient tous ces défauts, & les avoient même au souverain degré. Leur légereté étoit (9) si grande,

Ils étoient

ut inter Germanos, rationis ac solertiæ. Tacit. Germ. Cap. 30. *Gothi populi naturâ pernices, ingenio alacres, conscientiæ viribus freti, robore corporis validi, manu promti.* Isidor. Cron. p. 730.

(7) *Universa natio, quam nunc Gallicam & Galaticam vocant, martialis est, & animi plena, & promta ad pugnam. Ceterùm simplex, & non maligna.... Iidem facilè sibi persuaderi sinunt, ut utiliora amplectantur, adeò ut disciplinam & literas etiam recipiant.* Strabo IV. 195.

(8) *Germani hospitibus boni, mites supplicibus.* Pomp. Mela III. 3. p. 75. Voyez ci-dessous Chap. 16.

(9) *Inquies animus Hispanis.* Justin. XLIV. 2. *Galli, mobilitate & levitate animi novis imperiis studebant.* Cæsar II. 1. *Galli sunt in consiliis capiendis mobiles, & novis plerumque rebus student.* Idem. IV. 5. *Galli gens inquietissima.* Vopisc. Saturnin. p. 717. *Galli, quibus insitum est esse leves.* Treb. Pollio. Gallien. duo. p. 193. *Galli novarum rerum semper sunt cupidi.* Idem in Triginta Tyr. p. 259. *Quin etiam ingenio fluxi sed prima feroces, Vaniloquùm Celtæ genus, ac mutabile mentis.* Silius Ital. L. VIII. vs. 16. *Septentrionales populi inconsultiores.* Veget. I. 2.

de, qu'ils ſe déterminoient ſouvent dans les affaires de la plus grande importance, ſur de ſimples (10) bruits. Ayant une adreſſe & une penétration naturelle, ils s'en ſervoient rarement pour examiner une affaire à fond. Comme leur vivacité les faiſoit donner tête baiſſée dans le premier projet qui ſe préſentoit, elle ne permettoit pas auſſi qu'ils s'en accommodaſſent long-tems. Il leur faloit du changement, & ce n'eſt qu'en cela qu'ils ſe montroient conſtans. CHAP. XIII. auſſi légers.

Ils portoient la (11) curioſité à un tel excès, qu'ils couroient après les Voyageurs, & les contraignoient de s'arrêter, afin d'en tirer des nouvelles. Dans les villes, la populace entouroit les Marchands, & les obligeoit à declarer de quel païs ils venoient, & ce qu'on y diſoit de nouveau. Comme ces nouvelles, que les Curieux.

(10) Voyez la Note ſuivante.

(11) *Eſt autem hoc Galliæ conſuetudinis, ut & viatores, etiam invitos, conſiſtere cogant, & quod quiſque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, & mercatores in oppidis vulgus circumſiſtat, quibus ex regionibus veniant, quaſve res cognoverint, pronuntiare cogant; & his rumoribus atque auditionibus permoti, de ſummis ſæpe rebus conſilia ineunt; quorum eos è veſtigio pœnitere neceſſe eſt, cùm incertis rumoribus ſerviant, & plerique eorum ad voluntatem ficta reſpondeant.* Cæſar IV. 5. *Quæ civitates* (Gallorum) *commodiùs ſuam Rempublicam adminiſtrare exiſtimantur, habent legibus ſancitum, ſi quis quid de Republica à finitimis rumore aut famâ acceperit, uti ad Magiſtratum deferat, neve cum quo alio communicet, quòd ſæpe homines temerarios atque imperitos falſis rumoribus terreri, & ad facinus impelli, & de ſummis rebus conſilium capere cognitum eſt. Magiſtratus quæ viſa ſunt occultant, quæque ex uſu eſſe judicaverint, multitudini produnt. De Republica, niſi per concilium, loqui non conceditur.* Cæſar VI. 20.

CHAP. XIII.

les Voyageurs & les Marchands forgeoient ſouvent à plaiſir, cauſoient quelquefois de grands mouvemens dans les Etats, & donnoient lieu à mille réſolutions précipitées, les Etats bien réglez des Gaules avoient une Loi, qui défendoit aux particuliers de répandre des nouvelles dans le Public. Il faloit les porter au Magiſtrat, qui les ſupprimoit ou les rendoit publiques, comme il le jugeoit à propos. Il n'étoit même pas permis de s'entretenir d'affaires d'Etat hors de l'aſſemblée générale.

Fiers.

La fierté (12) des Celtes étoit auſſi des plus outrées. Ils étoient dans l'opinion, qu'il n'y avoit aucun peuple de l'univers qui pût leur être comparé, au moins du côté de la valeur, qui étoit, à proprement parler, la ſeule vertu dont ils ſe piquaſſent. Cette folle preſomption les rendoit vanteurs, fanfarons, querelleux, inſultans, teméraires. Quelque ennemi qu'ils euſſent en tête, ils le mépriſoient. Se repoſant ſur leur force & ſur leur courage, ils regardoient comme une baſſeſſe & une lâcheté, qu'un bon Soldat appellât à ſon ſecours la

(12) *Scythæ ſunt ſuprà modum faſtuoſi & ſuperbi.* Suidas in Ἀγερωχία Tom. I. 25. *Simplicitati Gallorum & ferociæ, multùm adeſt ſtoliditatis, & jactantiæ, & ornatûs ſtudii.* Strabo IV. 197. *Proprias virtutes jactant* (Galli) *inimicos convitiis proſcindunt, & deprimunt,.. quod ipſos attinet, grandiloqui, alios verò ſemper deprimentes.* Diodor. Sic. V. 212. 213. *Celtæ magna de ſeipſis ſentiunt.* Arrian. Exped. Alex. p. 11. *Baſtarnæ ſuperbi & ſplendidi minis, quibus adverſùm hoſtem utuntur.* Plutarch. Paul. Æmil. T. I. 260. 261. *Cimbri omnes alios populos contemtui habentes.* Diodor. Sic. V. 214. *Cimbri gens ſtolida viribus, inſolens ſucceſſu.* Quintil. Declam. III. Cap. 4. p. 63. Voyez auſſi ce que Plutarque dit des Cimbres & des Teutons. Plut. Mario T. I. p. 413. 418.

la prudence & la conduite, qu'il eût recours à des ſtratagêmes pour vaincre un ennemi.

Quand la fortune favoriſoit cette fierté naturelle des Celtes, ils devenoient inſupportables par leurs bravades & par leur inſolence. On les accuſoit de chercher querelle à tout le monde (13). Mais ces peuples, ſi arrogans dans la proſperité, (14) ſe montroient lâches, timides, & tout-à-fait abattus dans l'adverſité. Dans le fond la choſe étoit inévitable. Des gens qui ne ſavent pas ſe moderer dans la bonne fortune, parce qu'ils ſont aſſez aveugles pour ſe perſuader qu'elle ne ſauroit leur tourner le dos, ne penſent gueres à prendre des précautions, ni à ſe menager des reſſources contre des accidens & des malheurs auxquels ils ne s'attendent point, & ainſi il eſt impoſſible qu'ils n'en ſoient déconcertez.

Inſupportables dans la proſperité.

Abattus dans l'adverſité.

Enfin la colere, avec tous les excès qu'elle entraîne après ſoi, étoit pour ainſi dire le caractère eſſentiel & diſtinctif des Celtes. D'abord qu'on leur réſiſtoit, ou qu'on les cho-

Et outre cela coleres & emportez.

(13) *Galli avidi jurgiorum, & ſublatiùs inſoleſcentes.* Amm. Marc. L. XV. Cap. 12. p. 106. *Vulgi ſermonibus tritum eſt, omnes Celtas contentioſos eſſe.* Strab. IV. 199.

(14) *Galli, ob hanc levitatem, & intolerabiles ſunt ubi vincunt, & ubi vincuntur planè conſternati.* Strabo IV. 196. *Nam ut ad bella ſuſcipienda Gallorum alacer & promtus eſt animus, ſic mollis, ac minimè reſiſtens ad calamitates perferendas eorum mens eſt.* Cæſar III. 19. *Germani, inter ſecunda, non divini, non humani juris memores, adverſis pavidi.* Tacit. Ann. II. 14. *Ut rebus ſecundis avidi, ita adverſis incauti.* Idem Ann. I. 68. *Nativo more ſunt barbari humiles in adverſis, diſpareſque in ſecundis.* Amm. Marc. L. XVI. Cap. 13. p. 151.

CHAP. XIII.

choquoit le moins du monde, ils en venoient aux injures (15), aux coups, & quelquefois au meurtre. Les peuples entiers couroient aux armes (16), lorſqu'ils ſe croyoient outragez par quelque ennemi du dedans ou du dehors ; & quand ces eſprits, naturellement violens & feroces, entroient une fois en fureur, ils étoient capables d'exercer les cruautez les plus inouïes contre les malheureux qui leur tomboient ſous la main. Mais le plus ſouvent la colere & l'emportement leur faiſoient encore plus de mal qu'à leurs ennemis (17). Livrez à une paſſion aveugle, & à une fureur brutale & inconſiderée, qui n'écoutoit aucun conſeil, ils ne pouvoient qu'échouer dans toutes les entrepriſes qui demandoient un eſprit raſſis, & devenir le jouet des ennemis qui leur oppoſoient de la conduite & de la fermeté.

Voilà quel étoit le caractère dominant & général des peuples Celtes. Tout cela cependant ne doit s'entendre que du plus grand nombre. Quand on parle du caractère d'un peuple, il eſt toûjours ſous-entendu qu'il faut excepter, non ſeulement ceux qui corrigent par la refléxion, les défauts du tempérament commun à certaines Nations, mais encore ceux qui ont reçû de la nature un tempérament & des inclinations oppoſées à celles de la foule. Il faut entrer preſentement dans quel-

(15) Voyez ci-deſſus pag. 493. Note (4). *Galli iræ impotens gens.* Livius V. 37. *Pannonii ad iram & cædes promtiſſimi.* Dio Caſſ. L. XLIX. p. 413.

(16) *Galli facilè coeunt ob ſimplicitatem & libertatem, ſemper indignationem ſuſcipientes pro vicinis, injuriâ ſe affectos putantibus.* Strabo IV. 195.

(17) Voyez ci-deſſous Chap. 15.

quelque détail, & parler, tant des vertus que des vices les plus communs parmi les peuples Celtes. CHAP. XIII.

CHAPITRE QUATORZIEME.

TOus les peuples Scythes (1) & Celtes avoient anciennement le même amour pour la Liberté, bien qu'elle ſe ſoit maintenuë plus long-tems dans le Nord, que dans les Provinces Méridionales de l'Europe. Je ferai voir, en parlant de la forme de leur Gouvernement, qu'ils avoient une juſte idée de la Liberté, & on leur feroit tort, ſi on s'imaginoit qu'ils la faiſoient conſiſter dans l'indépendance. Une Societé civile ne peut ſe former & ſe maintenir, ſi on ne poſe pour fondement, la dépendance & la ſubordination. Auſſi les Nations Celtiques avoient-elles des Juges, des Princes, des Rois, comme tous les autres peuples de l'Univers. Mais les Celtes étoient dans l'idée, qu'un peuple libre doit avoir le droit de choiſir lui-même ſes Magiſtrats, & de leur préſcrire les Loix par leſquelles il veut être gouverné. Ainſi leurs Princes n'étoient pas revêtus d'une autorité ſouveraine & illimitée. Le particulier dépendoit du Magiſtrat, & le Magiſtrat de l'Aſſemblée générale qui l'avoit établi, & qui ſe reſervoit toûjours le droit de

Les vertus communes à tous les peuples Celtes étoient l'amour de la Liberté.

Idée qu'ils avoient de la Liberté.

(1) *Libertas Germanum Scythicumque bonum.* Lucan. L. VII. vſ. 435. *Regno Arſacis acrior Germanorum libertas.* Tacit. Germ. Cap. 37. *Germani libertatem amant, & impatientes jugi ſunt.* Julian. apud Cyrillum contra Julian. p. 138.

CHAP. XIV.

de lui demander compte de ſa conduite, de reformer & d'annuller ſes jugemens, & de le deſtituer lui-même, lorſqu'il abuſoit de ſon autorité, ou qu'il ſe montroit incapable d'exercer l'emploi dont il étoit revêtu. Au lieu de regarder la volonté & le bon plaiſir du Prince, comme une Loi vivante que tous les membres de l'Etat devoient reſpecter, les Celtes lui refuſoient le droit de donner juſqu'à la moindre Loi. Ils prétendoient que le Magiſtrat n'eſt établi que pour faire obſerver les Loix de l'Etat, & pour punir ceux qui les violent. Ils ne permettoient pas non plus aux Princes & aux Rois, d'impoſer aucun tribut à leurs ſujets. D'un côté, les Princes n'avoient pas beſoin de ces contributions, parce que le particulier étoit obligé de s'entretenir lui-même à la guerre. D'un autre côté, quoique le peuple ne fût chargé d'aucune taxe, les revenus des Chefs d'un Etat ne laiſſoient pas d'être ſuffiſans pour les mettre en état de ſoutenir leur dignité. Outre les biens de patrimoine, ils jouiſſoient 1. d'une portion conſiderable du butin qu'on faiſoit ſur l'ennemi. 2. On leur aſſignoit auſſi une certaine partie des amendes, qui devoient aller fort loin, parce que la peine de la plupart des crimes étoit rachetable, & que le criminel payoit toûjours une double amende, l'une au Fiſc, l'autre à la partie léſée, ou à ſes parens. 3. Enfin les particuliers avoient encore accoûtumé d'offrir à leurs Princes des préſens, & des contributions volontaires, chacun ſelon ſes facultez & ſa bonne intention (2).

Telle

(2) Je prouverai tout ce que j'avance ici, dans l'un

CHAP. XIV.

Ils prenoient de ſages précautions pour l'aſſurer au dedans.

Telle étoit l'idée que les peuples Celtes avoient de la Liberté. Regardant cette Liberté (3) comme l'appanage naturel de l'homme, & même des animaux, l'eſtimant comme le plus précieux de tous les biens, ils n'épargnoient rien pour l'aſſurer tant au dedans qu'au dehors.

1. Les Germains, par exemple, (4) ne faiſoient aucun cas, ni des eſclaves, ni des affranchis, ni de leurs deſcendans, & ne les admettoient jamais aux charges publiques, parce qu'ils étoient dans l'idée, qu'un homme qui avoit ſervi, ne pouvoit communiquer à ſa poſterité que des ſentimens bas & rampans.

2. Les mêmes peuples ne ſouffroient pas qu'on leur impoſât la moindre taxe. Ils étoient ſi jaloux de cette immunité, (5) qu'entre les raiſons dont Tacite ſe ſert, pour prouver que les Gothins & les Oſes n'étoient pas des peuples Germains, il allegue celle-ci, qu'ils payoient des tributs.

3. Les Factions qui partageoient tous les Etats Celtiques, ſuites naturelles de la Liberté, con-

l'un des Livres ſuivans, lorſque je parlerai de la forme de Gouvernement qui étoit établie parmi les peuples Celtes.

(3) *Libertatem naturâ, mutis etiam animalibus datam.* Civilis apud Tacit. Hiſt. IV. 17.

(4) *Liberti non multùm ſuper ſervos ſunt, rarò aliquod momentum in domo, nunquam in civitate, exceptis duntaxat iis gentibus quæ regnantur. Ibi enim & ſuper ingenuos, & ſuper nobiles aſcendunt. Apud ceteros impares libertini, libertatis argumentum ſunt.* Tacit. Germ. Cap. 25.

(5) *Gothinos Gallica, Oſos Pannonica lingua coarguit non eſſe Germanos, & quòd tributa patiuntur.* Tacit. Germ. Cap. 43.

CHAP. XIV.

contribuoient beaucoup à l'affermir, un parti tenant toûjours l'autre en échec & en balance.

4. On ne permettoit pas auſſi que les grands Seigneurs priſſent trop d'autorité, ni qu'ils devînſſent trop puiſſans dans un Etat. C'étoit la raiſon, comme j'ai eu occaſion de le (6) remarquer, pour laquelle les Germains ne vouloient pas qu'on partageât les terres, ni qu'on bâtît des fortereſſes dans leur païs. Ils craignoient que les Grands ne dépoſſedâſſent les petits, & que les Princes à qui l'on pourroit confier la garde des villes fortes, ne s'en ſervîſſent pour enchaîner la Liberté des peuples. D'abord qu'on croyoit entrevoir qu'un Prince cherchoit de ſe rendre indépendant, & qu'il aſpiroit à la domination abſoluë, il étoit abandonné de la plupart de ſes cliens, & livré à la fureur de la faction oppoſée, qui l'avoit bientôt accablé. La plupart des Rois de l'Eſpagne & des Gaules périſſoient de cette manière, & les importans ſervices que le célèbre Arminius avoit rendus à ſa patrie, ne furent pas capables de le ſauver (7), lorſqu'il ſe fût rendu ſuſpect d'affecter la Royauté.

5. Les Scythes (8) en général ſe declaroient

(6) Ci-deſſus Chap. V. p. 268-273.

(7) *Ceterùm Arminius, abſcedentibus Romanis, & pulſo Maroboduo, regnum adfectans, libertatem populariùm adverſam habuit, petitusque armis, cùm variâ fortunâ certaret, dolo propinquorum cecidit.* Tacit. Ann. II. 88.

(8) *Nihil parare quod amittere timeant.* Juſtin. II. 3. *Nihil habent Scythæ cujus cauſâ ſervitutem ſuſtinere velint.* Ephorus ap. Strabon VII. 203. *Pari olim inopiâ ac libertate Oſi & Araviſci.* Tacit. Germ.

CHAP. XIV.

roient contre la proprieté des biens. Regardant la pauvreté comme l'un des meilleurs appuis de la Liberté, ils croyoient qu'un peuple, d'abord qu'il aimoit les richeſſes, étoit capable de vendre ſa Liberté.

6. Enfin il eſt conſtant que les Aſſemblées générales où toutes les affaires de l'Etat ſe décidoient à la pluralité des voix, étoient le plus ferme rempart de la Liberté des Nations Celtiques. Tant que ces Aſſemblées ſubſiſterent, il ne fut pas poſſible aux grands Seigneurs de mettre les peuples ſous le joug.

Ils la défendoient avec vigueur contre les ennemis de dehors.

Prenant toutes ces précautions, pour empêcher qu'on ne donnât au dedans quelque atteinte à leur Liberté, les Celtes ne la défendoient pas avec moins de vigueur quand elle étoit attaquée au dehors. La domination des Carthaginois, des Romains, & des autres Nations qui entreprirent en divers tems de les aſſujettir, leur paroiſſoit une véritable tyrannie. D'abord que ces nouveaux maîtres avoient conquis un païs, ils renverſoient les Loix les plus fondamentales du Gouvernement des peuples Celtes; interdiſant les Aſſemblées générales, changeant les Magiſtrats, déſarmant les particuliers, leur impoſant des tributs, & les aſſujettiſſant à une forme de Juriſprudence qui leur étoit inſupportable. Auſſi les Eſpagnols firent-ils, pendant pluſieurs ſiécles, des efforts incroyables pour maintenir leur Liberté, ou pour la recouvrer. S'il ne falut à Jules Céſar que neuf a dix ans pour ſoûmettre les Gaulois, ce n'eſt pas qu'ils fûſſent

Germ. 28. *Eſt apud Sujones & opibus honos, eoque unus imperitat, nullis exceptionibus, nec precario jure parendi.* Idem Cap. 44.

CHAP. XIV.

ſent moins jaloux de leur Liberté mais parce qu'une infinité de circonſtances différentes, qu'il faut chercher dans l'Hiſtoire des Gaules, ſe réunirent pour les accabler. Ils furent attaquez, par exemple, dans un tems où la République Romaine étoit parvenue au plus haut faîte de ſa grandeur. Elle n'avoit point d'autre guerre à ſoutenir, & ſe vit par conſequent en état de leur oppoſer l'élite de ſes troupes. Ils eurent d'ailleurs à ſe défendre contre un Général vigilant, expérimenté, qui faiſant dépendre l'exécution des vaſtes projets qu'il rouloit dans ſon eſprit, de la conquête des Gaules, ne ſe laiſſa rebuter par aucun obſtacle. Enfin il eſt certain que les Gaulois ſe conduiſirent dans cette guerre comme de véritables furieux. Strabon l'a remarqué (9). *Les Romains ſoûmirent beaucoup plus facilement les peuples des Gaules que ceux de l'Eſpagne. Les Gaulois, tombant tous à la fois ſur les Romains, avec des armées fort nombreuſes à la vérité, mais encore plus mal conduites, ne firent qu'augmenter le nombre des vaincus. Au lieu que les Eſpagnols firent traîner la guerre, en la partageant, & en diſputant le terrein pied à pied.* La refléxion de Strabon eſt juſte. Mais cet Auteur ſemble n'être pas d'accord avec lui-même, puiſqu'il dit ailleurs (10), *que l'Eſpagne*

(9) *Romani Gallos multò faciliùs quàm Hiſpanos ſubegerunt. Galli enim confertim, numeroſis agminibus, confertim victi fuere. Hiſpani bellum traxerunt, & in partes exiguas certamina diſcerpſerunt, diverſis temporibus & locis, latrocinii in morem belligerantes.* Strabo IV. 196.

(10) *Romani per partes Hiſpanorum, modò hanc, modò aliam ditionem bello impetentes... tandem omnes in ſuam redegerunt poteſtatem.* Strabo III. 158,

gne étoit partagée en beaucoup de petits Etats ; ce qui fut cauſe que les Carthaginois, & enſuite les Romains, la ſoûmirent plus facilement, parce qu'ils ſubjuguerent un peuple après l'autre. Il eſt aiſé cependant de lever la contradiction. L'union des Gaulois leur auroit été ſalutaire, s'ils avoient eu plus de conduite, & s'ils n'avoient pas été aſſez imprudens, pour s'imaginer qu'ils pourroient accabler les Romains par le ſeul nombre de leurs armées. Les Eſpagnols auſſi, qui avoient infiniment plus de conduite que les Gaulois, auroient été invincibles, s'ils avoient été capables de ſe réunir contre des ennemis qui en vouloient à leur commune liberté. CHAP. XIV.

On peut aſſurer que les peuples Celtes préféroient la liberté à la vie même, non ſeulement parce qu'ils expoſoient courageuſement leur vie pour reſiſter aux ennemis qui vouloient les mettre ſous le joug ; mais encore parce qu'ils avoient tous pour principe, qu'il faloit préférer ce qu'ils appelloient une mort glorieuſe, à un honteux eſclavage. Arminius le diſoit à ſes Germains (11). *Que nous reſte-t-il, ſi-non de maintenir notre liberté, ou de mourir avant la ſervitude?* Effectivement il y avoit long-tems que ce principe étoit reçû & ſuivi dans toute la Celtique. Ils la préféroient à la vie.

1. Quand une ville aſſiégée ne pouvoit plus ſe défendre, les aſſiégez, au lieu de capituler, & d'uſer de ſupplications auprès de l'ennemi, prenoient le parti (12) d'égorger leurs fem- Et ſe tuoient eux-mêmes pour éviter la ſervitude.

(11) *Nec aliud ſibi reliquum quàm tenere libertatem, aut mori ante ſervitium.* Tacit. Ann. II. 15.

(12) *Iſtri in cædem conjugum & liberorum verſi, palàm in muris trucidatos præcipitant .... Rex fer-*

CHAP. XIV.

femmes & leurs enfans, & de ſe tuer enſuite eux-mêmes, pour ne pas tomber dans la ſervitude. Les habitans de Sagunte (13), qui par leur conſtance & par leur fidélité donnerent une ſi grande admiration aux Romains, ne firent rien dans cette occaſion que les peuples Celtes ne pratiquaſſent conſtamment, toutes les fois qu'ils ſe trouvoient reduits à choiſir entre la mort & la perte de leur liberté.

2. Quand une armée étoit obligée de ſe retirer avec précipitation, & qu'elle manquoit de voitures pour emporter ceux qui n'étoient pas en état de ſuivre à pied (14), on tuoit ſans façon les malades & les bleſſez, qui, bien loin de ſe plaindre d'un traitement ſi rigoureux, demandoient avec empreſſement qu'on leur ôtât la vie, plutôt que de les abandonner à la merci de l'ennemi. Ainſi le célèbre (15) Brennus, ſe ſentant bleſſé dangereu-

ro trajecit pectus, ne vivus caperetur. Livius XLI. 11. *Quintus Martius Conſul Gallorum gentem, ſub radice Alpium ſitam, bello aggreſſus eſt, qui, cùm ſe Romanis copiis circumſeptos viderent, belloque impares fore intelligerent, occiſis conjugibus ac liberis, in flammas ſeſe projecerunt.* Oroſ. L. V. Cap. 14. p. 272. *Japydes domos ſuas incenderunt, ſeipſos cum uxoribus & liberis interfecerunt, ita ut nihil ab illis ad Cæſarem acceſſerit.* Dio Caſſ. Lib. XLIX. p. 403. *Aneroeſtus Gallorum Rex, in quendam locum fugâ ſe recepit, ubi mox ſibi & neceſſariis ſuis manus intulit.* Polyb. II. 118.

(13) Livius XXI. 14. Silius L. II. vſ. 611.

(14) *Autariatæ milites per viam ægros in vivis non reliquunt.* Nicol. Damaſc. ap. Stobæum Serm. CLXXI. p. 585. *Perſæ, interfectis qui fugientes comitari non poterant, devios montes petiverunt.* Curtius L. V. 6.

(15) *Brennus verò tribus vulneribus confectus, cùm*

morti

gereuſement, & voyant qu'il ne pouvoit ſortir avec honneur de l'expédition qu'il avoit entrepriſe contre la Grece, parce qu'une partie de ſon armée avoit été ruinée par l'ennemi, & l'autre par la faim, par le froid & par la débauche du Soldat, aſſemble les troupes qui lui reſtoient, & leur conſeille de brûler leurs chariots, de le tuer lui-même avec tous les bleſſez, & de ſe retirer enſuite avec toute la diligence poſſible. Son avis fut ponctuellement exécuté. Cichorius (16) auquel il avoit remis le commandement de l'armée, fit tuer vingt-mille malades, & Brennus lui-même n'auroit pas été épargné, s'il n'avoit jugé qu'il lui ſeroit plus glorieux de mourir de ſa propre main (17). Juſtin (18) rapporte une autre action bien remarquable des mêmes Gaulois. Comme ils étoient ſur le point de donner bataille à Antigonus, & que les Auſpices, au lieu de leur être favorables,

CHAP. XIV.

morti proximus jaceret, convocato populo Galatas allocutus eſt, ſuaſitque ut ſeipſum cum omnibus ſauciis interficerent, & curribus combuſtis, expediti in patriam redirent, & Cichorium regem conſtituerent. Fragment. Diod. Sic. ex Lib. XXII. in Excerpt. Legat. Hoeſchel. p. 158.

(16) *Cichorius.. ſaucios, cum iis qui vel frigore aduſti, vel fame confecti ægrotabant, interfecit numero viginti millium.* Diodor. Sic. ub. ſup. *Galli ex ſuis, qui propter vulnera aut debilitatem ſequi non poterant, occiderunt.* Pauſan. Phocic. Cap. XXIII. p. 855.

(17) Ἄκρατον πολὺ ἐμφορησάμενος ἑαυτὸν ἀπέσφαξε *Mero largius hauſto ſeipſum jugulavit.* Diod. Sic. ub. ſup. *Pugione vitam finivit.* Juſtin. XXIV. 8. *Ajunt Brennum ultrò vitæ renuntiáſſe mero largius hauſto.* Pauſ. Phoc. XXIII. p. 856.

(18) Juſtin. XXVI. 2.

CHAP. XIV.

bles, préſageoient une défaite totale de leur armée, ils tuerent leurs femmes & leurs enfans, & allerent enſuite chercher dans le combat, la mort que les Auſpices leur avoient annoncée. On voit auſſi dans Paul Diacre (19), que Grimoald, qui fut depuis Roi des Lombards, faillit d'être tué dans une retraite par ſon propre frere, qui diſoit, qu'il valoit mieux que ce jeune garçon périt par l'épée, que de ſubir le joug de la ſervitude.

3. Quand les ſoldats Celtes avoient le malheur de tomber entre les mains de l'ennemi, & que le vainqueur prétendoit les traiter, non ſeulement en priſonniers, mais encore en eſclaves, les mettant en priſon, les liant de chaînes, & les condamnant au travail; cette double captivité leur paroiſſoit ſi dure & ſi inſupportable (20), qu'il n'y avoit rien de plus ordinaire que de voir les priſonniers Scythes & Celtes ſe détruire eux-mêmes par toute ſorte de moyens. Ainſi Spar-

(19) *E quibus unus Grimoaldum puerulum, fratrem ſuum, quòd exiſtimaret eum propter parvitatem ſuper equum currentem ſe retinere non poſſe, perimere voluit, dicens, meliùs eundem gladio perire quàm captivitatis jugum ſuſtinere.* Paul. Diac. Hiſt. Long. L. IV. Cap. 12. p. 402.

(20) *Qui verò* (Gallorum) *præoccupantibus Romanis, peragendæ tunc mortis ſuæ copiam non habuerant, captique fuerant, alii ferro, alii ſuſpendio, alii abnegato cibo ſeſe conſumſerunt.* Oroſ. L. V. Cap. 14. p. 272. *Sed & qui vivi ex Japydibus capti fuerant, voluntariâ morte perierunt.* Dio L. XLIX. p. 403. *Auguſtus legatos Germanorum comprehendens, illos per urbes quaſdam diſpoſuit, quod illi moleſtiſſimè ferentes, ſeipſos interfecerunt.* Idem L. LV. p. 551. & ſeq.

CHAP. XIV.

Spargapiſes, fils de la Reine Tomyris (21), que Cyrus avoit fait priſonnier par un ſtratagême, étant revenu de ſon yvreſſe, & ſe voyant chargé de chaînes, demanda avec inſtance qu'on le déliât pour un moment, & l'ayant obtenu, il ſe tua ſur le champ. Les Gallo-Grecs (22), dit Florus, que l'on avoit enchaînez, donnerent aux Romains le ſpectacle du monde le plus extraordinaire. On les voyoit mordre leurs chaînes, ſe préſenter la gorge l'un à l'autre, & ſe rendre le ſervice de s'étrangler réciproquement.

Les femmes des Celtes témoignoient le même attachement pour la liberté.

Enfin, ce qu'il y a ici de plus ſurprenant, c'eſt que les femmes Celtes, au lieu de plier ſous le joug & d'adoucir l'humeur feroce & indomptable de leurs maris, ſe montroient encore plus ardentes à défendre la liberté. Elles étoient les premières à encourager les hommes, non ſeulement par des prieres & par des exhortations, mais encore par leur propre exemple, à perdre plutôt la vie que la liberté. Tacite dit (23) que les Germains craignent la ſervitude, non ſeulement pour eux, mais ſur-tout pour leurs femmes, auxquelles l'eſclavage paroît encore plus inſup-

por-

(21) *Filius Reginæ Tomyridis Spargapiſes, ubi, à vino relaxatus, didicit ſe in malo eſſe, exoravit à Cyro ut vinculis ſolveretur, ſtatimque cùm ſolutus eſt, ac manuum compos effectus, ſeipſum interemit.* Herodot. I. 213.

(22) *Alligati Gallogræci miraculo quodam fuere, cùm catenas morſibus & ore tentaſſent, cùm offocandas invicem fauces præbuiſſent.* Flor. II 11. *Thraces in ipſa captivitate rabiem oſtendere, quippe cùm catenas morſibus tentarent, feritatem ſuam ipſi puniebant.* Flor. IV. 12.

(23) Voyez ci-deſſous Note (26).

CHAP. XIV.

portable qu'aux maris. Dion Caſſius remarque auſſi (24), que les femmes des Dalmates s'obſtinoient à défendre la liberté, même contre le ſentiment de leurs maris, & qu'elles étoient diſpoſées à ſouffrir tout, plutôt que la ſervitude.

Quand les armées étoient ſur le point d'en venir à une bataille (25), on voyoit les femmes ſe mêler parmi les troupes, conjurer, les mains jointes & avec larmes, leurs maris & leurs enfans, de combattre vaillamment, & de ne pas ſouffrir qu'elles tombaſſent dans une honteuſe ſervitude.

Quand une armée commençoit à plier (26), elles couroient, comme des furieuſes, au devant des fuyards, & les contraignoient, à force de prieres, de reproches, de menaces & de coups, à retourner au combat, pour y chercher la mort ou la victoire. On ſçait ce que les femmes des Perſes firent dans une ſemblable occaſion (27). Leur armée ayant été pouſ-

(24) *Mulieres Dalmatarum, libertatis, etiam contra virorum ſententiam cupidæ, & quidvis potiùs quàm ſervitutem pati paratæ.* Dio. LVI. p. 581.

(25) *Mulieres* (Germanorum) *in prælium proficiſcentes, milites, paſſis manibus, flentes implorabant, ne ſe in ſervitutem Romanis traderent.* Cæſar. I. 51. Voyez auſſi Tacit. Ann. IV. 51. XIV. 29.

(26) *Memoriâ proditum eſt, quaſdam acies, inclinatas jam & labantes, à feminis reſtitutas, conſtantiâ precum, & objectu pectorum, & monſtratâ cominùs captivitate, quam longè impotentiùs feminarum ſuarum nomine Germani timent.* Tacit. Germ. Cap. 8. Voyez auſſi le Chapitre 7. & Hiſtor. IV. 18. *Triballorum mulieres ipſos in fugam verſos ſiſtunt, convitiis proſcindentes.* Nicol. Dam. apud Stob. Serm. CLXXI. p. 585.

(27) Plutarch. de Virt. Mul. T. II. 246. Juſtin. I.

CHAP. XIV.

pouſſée par celle des Medes, & lâchant inſenſiblement le pied, les ſoldats qui fuyoient trouverent ſur leurs pas, les uns leurs femmes, les autres leurs meres, qui les prierent de retourner à la bataille. Comme ils balançoient, elles ſe découvrirent en leur criant; *Où courez-vous, lâches? Voulez-vous rentrer d'où vous êtes ſortis?* Ce reproche fit une telle impreſſion ſur les Perſes, qu'ils retournerent ſur le champ à la bataille, & la gagnerent.

Il eſt facile de ſe repréſenter après cela, ce qui devoit arriver quand une armée étoit battuë à platte couture, & les affaires entierement déſeſpérées. Je vais rapporter quelques exemples, qui montreront à quelles extrêmitez les femmes des Celtes étoient capables de porter les choſes pour ſe préſerver de la ſervitude. „ Les Ambrons, dit Plutarque (28), „ ayant été battus par Marius près d'Aix en „ Provence, furent pourſuivis juſqu'à leurs „ chariots. L'armée victorieuſe trouva dans „ cet endroit les femmes des Ambrons qui „ s'étoient pourvûës d'épées & de haches, & „ qui jettoient des cris effroyables. Elles re„ ſiſtoient également aux fuyards & à ceux „ qui les pourſuivoient. Aux uns, comme à „ des traîtres; aux autres, comme à des en„ nemis. Elles ſe mêloient parmi les com„ battans, arrachoient avec leurs mains nuës „ les

I. 6. Oroſ. L. I. Cap. 20. p. 52. Suidas in Θηρικὸν πλῆθος. T. II. 197. Teles rapportoit, qu'une femme Lacedémonienne fit la même choſe en voyant fuir ſes fils. Apud Stob. Serm. CCLIV. p. 846.

(28) Plut. Mario T. I. 417.

CHAP. XIV.

„ les boucliers des Romains, empoignoient „ leurs épées, & conſervant leur colere juſ- „ qu'à la mort, elles ſe laiſſoient percer & „ hacher en piéces, ſans lâcher priſe ". Les Teutons furent défaits trois ou quatre jours après les Ambrons. Il ſemble que leurs femmes fûſſent moins emportées & moins furieuſes; mais elles témoignerent le même amour pour la liberté. Voyant toute leur armée détruite, diſſipée ou priſonniere, elles envoyerent demander (29) trois choſes à Marius. 1. La liberté, c'eſt-a-dire qu'on ne les

(29) *Teutonorum conjuges Marium victorem orárunt, ut ab eo Virginibus Veſtalibus dono mitterentur, affirmantes, æquè ſe atque illas virilis concubitûs expertes futuras. Eâque re non impetratâ, laqueis ſibi nocte proximâ ſpiritum eripuerunt.* Valer. Max. L. VI. Cap. I. fine. *Trecentæ matronæ Teuthonum, cùm aliis ſe viris, captivitatis conditione, tradendas eſſe didiciſſent, Conſulem deprecatæ ſunt, ut templo Cereris ac Veneris in ſervitium traderentur. Quod cùm non impetrarent, ſubmovente eas lictore, parvulis cæſis liberis, manè mortuæ ſunt repertæ, ſuffocatis laqueo faucibus, & mutuis complexibus ſe tenentes.* Hieron. Ep. XI. ad Gerontium Opp. T. I. p. 58. *Mulieres eorum conſtantiore animo, quàm ſi viciſſent, conſuluerunt Conſulem, ut ſi inviolatâ caſtitate virginibus ſacris ac Diis ſerviendum eſſet, vitam ipſi ſibi reſervarent. Itaque cùm petita non impetrâſſent, parvulis ſuis ad ſaxa illiſis, cunctæ ſeſe ferro ac ſuſpendio peremerunt.* Oroſ. V. 16. p. 281. *Nam cùm miſſâ ad Marium legatione, libertatem ac ſacerdotium non impetrâſſent (nec fas erat) ſuffocatis elíſiſque paſſim infantibus ſuis, aut mutuis concidere vulneribus, aut vinculo è crinibus ſuis facto, ab arboribus, jugiſque plauſtrorum pependerunt.* Flor. III. 3. Florus attribue cette Ambaſſade aux femmes des Cimbres. Mais il y a apparence qu'il ſe trompe en cela, comme en bien d'autres choſes; cet Auteur n'étant rien moins qu'exact dans ſes narrations. J'aurai ſouvent occaſion d'en avertir.

les reduiſit point à la condition des eſclaves. CHAP. XIV.
2. Qu'on leur promît de ne pas attenter à leur chaſteté. 3. Qu'on les employât à ſervir les Veſtales. Ces demandes leur ayant été refuſées, elles écraſerent leurs enfans contre des pierres, & on les trouva toutes le lendemain, ou penduës, ou mortes dans leur ſang. Les femmes des Cimbres, qui furent exterminez l'année ſuivante, ſurpaſſerent en ferocité celles des Ambrons & des Teutons. „ Les Romains (30), dit encore Plutarque, „ ayant pourſuivi les Cimbres juſqu'à leur „ camp, y virent un effroyable ſpectacle. „ Les femmes barbares, vêtuës de noir, ſe „ tenoient debout ſur leurs chariots, & „ tuoient les fuyards, ſans épargner ni Ma„ ri, ni Frere, ni Pere. Elles étrangloient „ leurs enfans, les jettoient ſous les rouës „ des chariots, & ſous les pieds des che„ vaux, après quoi elles ſe coupoient elles„ mêmes la gorge. On dit qu'on en trouva „ une penduë à l'échelle d'un chariot, qui „ avoit un enfant pendu à chaque pied. On „ ajoute, que les hommes auſſi, ne trouvant „ pas aſſez d'arbres pour ſe pendre, s'atta„ choient par le cou aux cornes ou aux „ jar-

(30) Plutarch. Mario T. I. 419. Oroſe dit à-peu-près la même choſe. *Cimbrorum fœminæ, aliæ concurſu mutuo jugulatæ, aliæ apprehenſis invicem faucibus ſtrangulatæ, aliæ funibus per equorum crura conſertis, ipſiſque continuò equis extimulatis, poſtquàm ſuas iiſdem funibus quibus eorum crura nexuerant, indidere cervices, protractæ atque exanimatæ ſunt. Aliæ laqueo de ſubjectis plauſtrorum temonibus pependerunt. Inventa etiam eſt quæ duos filios, trajectis per colla eorum laqueis, ad ſuos pedes vinxerit, & cùm ſeipſam ſuſpendio morituram dimiſſiſſet, ſecum traxerit occidendos.* Oroſ. V. 16. p. 283.

CHAP. XIV.

„ jarrets de leurs bœufs, & piquoient enſuite ces animaux avec un aiguillon, pour ſe „ faire entraîner & écraſer ". Il arriva quelque choſe de ſemblable du tems d'Auguſte. (31) Les Meres, dit Oroſe, écraſoient leurs enfans contre terre, & les jettoient au viſage des ennemis.

Ce n'étoit pas ſeulement dans le déſeſpoir que la perte d'une bataille eſt capable de cauſer, que les femmes des Germains ſe montroient ſi furieuſes. Elles étoient les mêmes de ſang froid, & lorſqu'on leur laiſſoit le tems de refléchir mûrement ſur le parti qu'elles avoient à prendre. Ce que Dion Caſſius rapportoit de quelques femmes Cattes & Allemandes, qui étoient priſonnieres parmi les Romains du tems de l'Empereur Caracalla, eſt trop remarquable pour être paſſé ſous ſilence. (32) „ Comme elles ne vouloient pas „ ſouffrir qu'on les traitât en eſclaves, ce „ Prince leur fit propoſer de choiſir entre ces „ deux partis, ou d'être venduës, ou d'être „ maſ-

(31) (Germanorum) *ex eo conſiderari virtus ac feritas poteſt, quod mulieres quoque eorum, ſi quando præventu Romanorum inter plauſtra ſua concludebantur, deficientibus telis, vel qualibet re qua velut telo uti furor poſſet, parvos filios colliſos humi, in hoſtium ora jaciebant, in ſingulis filiorum necibus bis parricidæ.* Oroſ. VI. 21. p. 391. *Quæ fuerit Alpinarum gentium feritas, facilè vel mulieres oſtendêre, quæ, deficientibus telis, infantes ipſes affiictos humo, in ora militum adverſa miſerunt.* Florus IV. 12.

(32) *Chattorum & Alambannorum uxores; & ſi quæ aliæ captæ fuerant, nihil ſervile pati ſuſtinuerunt. Sed interrogante Antonino, utrum eligerent, venundari aut occidi, hoc elegerunt. Poſt hæc ſub corona venditæ, omnes ſeipſas, nonnullæ etiam liberos interfecerunt.* Dio in Excerpt. Valeſ. L. LXXVII. p. 750. & Xiphil. p. 876.

„ maſſacrées. Elles préférerent toutes la mort; & l'Empereur n'ayant pas laiſſé de „ les faire vendre publiquement, elles s'ôte- „ rent toutes la vie. Il y en eut même qui „ tuerent premièrement leurs enfans. CHAP. XIV.

Il ne faut pas s'imaginer auſſi, qu'il n'y eût que les femmes des Germains qui fûſſent capables d'en venir à de ſi grandes extrêmitez. Les Germains étoient à la vérité les plus feroces des Celtes. Mais cela n'empêche pas qu'on ne trouve de ſemblables exemples chez les (33) Eſpagnols, les (34) Gaulois, les (35) Dalmates & les (36) Illyriens. Strabon remarque même (37), qu'ils étoient communs parmi tous les peuples Celtes & Thraces.

Il n'y avoit pas juſqu'aux enfans qui ne ſuivîſſent fidèlement dans ces occaſions l'exemple & les leçons de leurs Meres. Oroſe, après avoir parlé de ces Gaulois (38) qui ſe brûlerent avec leurs femmes & leurs enfans pour

(33) Voyez ci-deſſous Note (39).

(34) Plutarque rapporte, que Jules-Céſar ayant battu les Helvetiens, trouva encore beaucoup de difficulté près des chariots & du camp ennemi. Non ſeulement les hommes, mais les femmes & les jeunes garçons, ſe défendirent juſqu'à la mort, & ſe laiſſerent tailler en piéces. Plut. Cæſ. T. I. 716.

(35) *Mulieres Dalmatarum, arreptis liberis, aliæ in ignem ſe conjeterunt, aliæ in flumen præcipites ſe dederunt.* Dio LVI. p. 581.

(36) *Plurimæ Illyriorum mulieres ſeipſas, filioſque interemerunt, quædam natos vivos deferentes injecere igni.* Appian. Illyr. p. 1205.

(37) Voyez ci-deſſous Note (39).

(38) Voyez ci-deſſus p. 505. (12). *Nulluſque omninò vel parvulus ſuperfuit, qui ſervitutis conditionem vitæ amore toleraret.* Oroſ. V. 14. p. 272.

CHAP. XIV.

pour ne pas tomber entre les mains des Romains, ajoute, *que de toute la Nation il ne reſta pas un ſeul enfant que l'amour de la vie fût capable de retenir dans la ſervitude.* On voit auſſi dans Strabon (39) „ qu'un jeune garçon „ Eſpagnol, voyant toute ſa famille dans les „ fers, & ayant trouvé par hazard une épée, „ s'en ſervit pour exécuter l'ordre que ſon „ Pere lui avoit donné de les tirer de la ſer„ vitude. Il tua ſon Pere, ſa Mere, & tous „ ſes freres. Une femme rendit le même „ ſervice à d'autres priſonniers.

Il eſt donc conſtant que les peuples Celtes préféroient véritablement la liberté à la vie. Mais cet amour qu'ils témoignoient pour la liberté étoit-il une vertu ? C'eſt une queſtion qu'il ne ſera pas difficile de décider. La liberté eſt un bien, entant qu'elle délivre l'homme d'une dépendance qui lui impoſe ſouvent la néceſſité de faire ou de ſouffrir des choſes contraires à la raiſon & à ſes véritables intérêts. Mais quand un homme libre ſe permet à lui-même des choſes mauvaiſes & injuſtes, ſa liberté dégenere en licence, & devient le plus grand de tous les maux, tant pour lui-même, que pour ceux qui ſont obligez de vivre avec lui. C'eſt ce que l'on voyoit ordinairement parmi les peuples Celtes. Toûjours ennemis de la ſervitude, ils l'é-

(39) *Bello Cantabrico matres liberos ſuos necárunt, ne in hoſtium manus pervenirent, & puer parentes, fratreſque captos omnes interfecit, ferrum naßus, mandante patre. Itemque mulier quædam, una ſecum captos. Quidam ad ebrios vocatus, ſeipſum in rogum injecit. Hæc illis communia ſunt cum Celtis, Thracibus & Scythis, ſicut & fortitudo, non virorum modo, ſed mulierum.* Strabo III. 164.

CHAP. XIV.

l'étoient bien ſouvent de cette dépendance raiſonnable qui eſt abſolument néceſſaire pour ſoutenir un Etat & pour le rendre floriſſant. Ils choiſiſſoient eux-mêmes leurs Princes & leurs Magiſtrats. Mais ces Maîtres ne jouiſſoient ordinairement que d'une autorité précaire; le peuple qui ſe plaiſoit au changement de maître (40) & de domination, les dépoſant auſſi facilement qu'il les avoit établis. Les peuples ne ſe laiſſoient point aſſervir. Ils décidoient ſouverainement de tout ce qui intéreſſoit le bien de l'Etat. Mais ils étoient incapables de bien conduire les affaires, parce que les Factions entre leſquelles ils étoient partagez, préféroient leur intérêt particulier au bien public, & que dans chaque Faction, l'avis le plus violent l'emportoit ordinairement ſur le plus ſage. Les Celtes ne portoient aucune charge. Mais le métier qu'ils faiſoient tous, expoſoit continuellement, non ſeulement leurs biens, mais encore leur liberté & leur vie; chaque Etat étant preſque toûjours en guerre avec quelqu'un des Etats voiſins. Ils avoient de bonnes Loix. Mais le privilege que les particuliers ſe réſervoient, de mettre à côté la Loi toutes les fois qu'ils le jugeoient à propos, pour décider leurs différens à la pointe de l'épée; ce privilege étoit dans le fond une véritable oppreſſion, & le plus dangereux écueil de la liberté, parce qu'il ſoûmettoit tout au plus fort.

Au

(40) *Germanos non juberi, non regi, ſed cuncta ex libidine agere.* Tutor. ap. Tacit. Hiſt. IV. 76. *Galli mobilitate & levitate animi, ſemper novis rebus ſtudebant.* Cæſar II. 1. IV. 5. VI. 20.

CHAP. XIV.

Au lieu de cela, ſous une domination étrangere la vie des (41) Celtes étoit dans une pleine ſureté. En payant le tribut qui leur étoit impoſé, ils jouiſſoient tranquillement du fruit de leurs terres & de leurs autres biens. Ce n'eſt d'ailleurs que depuis qu'ils ont été ſoûmis par des étrangers, que les Sciences & les Arts les plus utiles ont commencé à fleurir parmi eux. Ainſi, à tout prendre, cette ſervitude qui leur paroiſſoit ſi redoutable, étoit un bien pour eux. Pline a fait ſur ce ſujet une belle remarque. Il dit (42) que la Fortune punit la plupart des peuples de la Germanie, par cela même qu'elle empêche qu'ils ne ſoient ſoûmis à la domination des Romains. Il a raiſon. Les Eſpagnols, les Gaulois, les Bretons, les Germains, ont été plus heureux ſous l'empire des Romains, que lorſqu'ils étoient leurs propres maîtres, & qu'on les voyoit toûjours en armes pour ſe détruire les uns les autres. Si, malgré cela, ils ne pouvoient s'accoûtumer à la domination des étrangers, c'eſt uniquement (43) parce qu'ils aimoient la liberté, comme les bêtes feroces, que rien ne peut dompter. Incapables de fléchir ſous aucun

(41) *Noſtrâ ætate omnes Galli pacati ſerviunt, & ſecundùm leges Romanorum, qui eos ſubegerunt, ſerviunt.* Strabo IV. 195.

(42) *Et hæ gentes, ſi vincantur hodie à populo Romano, ſervire ſe dicunt. Ita eſt profectò, multis fortuna parcit in pœnam.* Plin. XVI. 1. pag. 224. 225.

(43) *Omnes iſtæ feritate liberæ gentes, leonum luporumque ritu, ut ſervire non poſſunt, nec ita imperare.* Senec. de Ira L. II. Cap. 15. p. 418. *Ferocia Germanorum ſervituti non apta.* Eumen. Panegyr. Conſtantini Cap. XII. p. 210.

cun joug, ils l'étoient encore plus de ſe gouverner eux-mêmes d'une manière ſage & raiſonnable. CHAP. XIV.

CHAPITRE QUINZIEME.

LA valeur étoit (1) auſſi une vertu commune à tous les peuples Celtes. C'étoit même celle de toutes les vertus dont ils faiſoient le plus de cas. J'ai montré (2) que tout les conduiſoit-là. 1. L'Education qu'ils recevoient. N'apprenant point d'autre métier que celui des armes, le ſeul objet de leur émulation étoit, de ſe diſtinguer dans les guerres & dans les combats. 2. Les loix de l'Honneur. Tous les égards, toutes les diſtinctions étoient

La valeur étoit la grande vertu des peuples Celtes.

(1) *Septentrionales populi ad bella promtiſſimi.* Veget. Lib. I. Cap. 2. *Univerſa natio, quam nunc Galaticam vocant, martialis eſt, & animi plena, & promta ad pugnam.* Strabo IV. 195. *Galli omnes naturâ ſunt pugnaces.* Ibid. p. 196. *Celtæ & Germani audaces.* Julian. apud Cyrill. L. IV. p. 116. *Germani incredibili virtute, atque exercitatione in armis.* Cæſar I. 39. *Germani moribus feroces quoad animum audaciſſimi.* Appian. Celtic. p. 1192. *Germanis quid animoſius.* Senec. de Ira Lib. II. Cap. 11. p. 399. *Pannonii fortiſſimi omnium quos novimus reputantur.* Dio Caſſ. L. XLIX. p. 413. *Pannonia viro fortis.* Solin. Cap. XXXIV. p. 250. *Getæ Thracum fortiſſimi.* Herodot. IV. 93. *Gothi gens fortis & potentiſſima, corporum mole ardua, genere terribilis.* Iſid. Orig. IX. 2. p. 104. *Gothi populi naturâ pernices, ingenio alacres, conſcientiæ viribus freti, robore corporis validi... manu promti, duri vulneribus, juxta quod ait Poeta de ipſis*, Mortem contemnunt laudato vulnere Getæ. Iſid. Chron. p. 730.

(2) Ci-deſſus Chap. XI. p. 406. & ſuiv.

CHAP. XV.

toient pour les braves ; au lieu qu'il n'y avoit rien qui rendît un Scythe ou un Celte plus infame que la poltronerie. 3. Le motif de l'Intérêt. Le grand moyen de faire fortune, de recevoir des préſens de tous côtez, d'avoir une double portion du butin que l'on faiſoit ſur l'ennemi, de gagner des procès, qui ſe décidoient le plus ſouvent par la voye des armes, c'étoit d'avoir du courage. 4. La Religion enfin leur faiſoit regarder la valeur comme un devoir ſacré. Mépriſant (3) la mort, par l'eſpérance qu'ils avoient de revivre, ils s'imaginoient que la bravoure étoit le ſeul chemin qui conduiſoit à l'immortalité, & que le degré de valeur auquel chacun arrivoit ici bas, ſeroit la meſure de la gloire & de la félicité dont il jouiroit dans une autre vie.

Ils s'y engageoient par des vœux ſolemnels.

Par toutes ces raiſons ils croyoient devoir s'engager à la valeur par des vœux ſolemnels. Ils prêtoient ſerment, les uns, (4) de ne ſe raſer ni la tête ni la barbe, ou de ne point (5) quitter des anneaux de fer, qui étoient parmi eux des marques de ſervitude ; les autres, (6) de

(3) *Germani mortem contemnunt, quia ſperant ſe reviſturos.* App. Celt. p. 1192. *Germani magnitudine corporum, & contemtu mortis ceteris validiores.* Hegeſipp. Lib. II. in Biblioth. Patr. Tom. VI. p. 448. *Getæ cùm ſe non mori, ſed aliò migrare exiſtiment, multò ſunt paratiores ad ſubeunda pericula, quippe qui migrationes præſtolentur, & expectent.* Julian. Cæſares de Trajano p. 327.

(4) *Occumbit Sarmens flavam qui ponere victor Cæſariem crinemque, tibi Gradive, fovebat.* Sil. Ital. IV. vſ. 201. Voyez d'autres exemples Tacit. Germ. 31. Hiſtor. IV. 61. Gregor. Tur. L. V. Cap. 15. p. 337. Fredegar. p. 736.

(5) Tacit. Germ. 31.

(6) Florus II. 4.

CHAP. XV.

de ne point quitter leur baudrier, (7) de n'entrer ſous aucun toit, & de ne revoir ni pere, ni mere, ni femme ni enfans, qu'ils n'eûſſent triomphé de leurs ennemis. Tous, ſans exception, avoient accoûtumé (8), quand ils étoient ſur le point de livrer bataille, de faire ſerment qu'ils ſe comporteroient en gens de cœur.

Vaincre ou mourir étoit leur deviſe.

Il ne faut pas être ſurpris après cela, que les Scythes & les Celtes fûſſent, généralement parlant, de bons ſoldats. Ils avoient pour (9) deviſe, qu'il faloit vaincre ou mourir; & quoiqu'on les accuſât aſſez généralement d'être fanfarons à l'excès, & de témoigner un trop grand mépris pour les ennemis qu'ils avoient à combattre, il faut avouer pourtant, que les peuples les plus belliqueux ne leur ont jamais conteſté, ni le courage, ni l'intrépidité.

Les Romains ont rendu juſtice à

Quand les Romains apprirent à les connoître pour la première fois, (10) ils jugerent que ces peuples étoient nez pour la ruine des villes,

(7) Cæſ. VII. 66.

(8) *Aut conjurato deſcendens Dacus ab Iſtro.* Virg. Georg. II. 497. *Barbari, poſtquam inter eos ex more juratum eſt.* Amm. Marc. L. XXXI. Cap. 7. pag. 632. *Geticus.. tyrannus patrio veniens juratus ab Iſtro.* Prudentius contra Symmach. II. vſ. 696. Voyez un ſemblable ſerment des Samnites, Livius L. X. 38.

(9) *Umbri turpiſſimum ducunt amiſſæ victoriæ ſupereſſe, ſed ita ſtatuunt, aut vincendum aut moriendum eſſe.* Nicol. Damaſc. ap. Stob. Serm. XLVIII. p. 168. *Hiſpanorum animi ad mortem parati.* Juſtin. XLIV. 2.

(10) *Gens Senonum adeò omni genere terribilis fuit, ut planè nata ad hominum interitum, urbiumque ſtragem videretur.* Flor. I. 13. *Gallorum nomen ſemper Romanos terruit.* Juſt. XXXVIII. 4.

CHAP. XV.

leur valeur.

les, & pour la deſtruction du genre humain. Deux choſes montrent ſur-tout, combien la terreur du nom Gaulois étoit grande au milieu de cette puiſſante République. La première, c'eſt que pendant des (11) ſiécles entiers on s'étoit tenu ſur la défenſive avec les Gaulois, quoiqu'ils fûſſent les plus proches voiſins des Romains, du côté du Nord. La ſeconde, (12) c'eſt que la Loi qui diſpenſoit les Sacrificateurs & les Vieillards d'aller à la guerre, en exceptoit la guerre avec les Gaulois, où tous les Citoyens étoient obligez de prendre les armes. Effectivement, dit Saluſte (13), la valeur du peuple Romain a ſubjugué facilement les autres parties de l'univers; mais toutes les fois que nous nous ſommes battus avec les Gaulois, depuis les tems les plus anciens juſqu'à notre ſiécle, il ne s'agiſſoit pas ſimplement de la gloire de notre Nation, mais de la conſervation & de ſon ſalut. Ciceron fait

(11) *Bellum Gallicum antea tantummodò repulſum. Semper illas nationes, noſtri Imperatores, refutandas potiùs bello quàm laceſſendas putavêre... reſtitimus ſemper laceſſiti.* Cicero de Princ. Conſ. p. 1778.

(12) Ce ſont les paroles d'Appien, de Bello Civ. L. II. p. 848. *Tantus terror Gallorum erat, ut lege eſſet tautum, vacationem belli Sacerdotibus præterquàm Gallico tumultu eſſe.* Plutarch. Camill. Tom. I. 151. 152. *Gallos quàm maximè videntur Romani timere, quod urbem aliquando ceperint. Ex illo enim tempore legem tulerunt, à militia immunes fore Sacerdotes, niſi bellum Gallicum ingruat.* Plut. in Marcello, T. I. p. 299. *Senatus decrevit, vacationes ne valerent.* Cicero Epiſt. ad Attic. Lib. I. Ep. 14.

(13) *Ad noſtram uſque memoriam Romani ſic habuêre, alia omnia virtuti ſuæ prona eſſe, cum Gallis non pro gloria, ſed pro ſalute certare.* Saluſt. Bel. Jugurth. Cap. ult.

CHAP. XV.

fait une remarque toute ſemblable. (14) Dans la guerre, dit-il, que nous avons euë à ſoutenir contre les Celtiberes & contre les Cimbres, il n'étoit pas queſtion lequel des deux peuples commanderoit à l'autre, mais lequel éviteroit d'être totalement exterminé. Julien l'Apoſtat reconnoît auſſi, (15) que les Celtes, (c'eſt à dire les Gaulois & les Germains) paſſoient autrefois pour des peuples invincibles, & que c'étoit une choſe (16) preſque incroyable qu'on eût vû un ſoldat Celte tourner le dos à l'ennemi.

Les Grecs auſſi les ont redouté.

Les Grecs en avoient jugé de même avant les Romains. La crainte des Gaulois, diſoit Polybe (17), a cauſé de terribles inquiétudes aux Grecs, non ſeulement du tems de nos Peres, mais encore dans notre propre ſiécle. Juſtin, parlant des Gaulois qui ravagerent la Grece, & qui paſſerent enſuite dans l'Aſie Mineure, (18) aſſure que la terreur de leur nom étoit ſi grande, que les Rois même qu'ils n'attaquoient pas, achetoient la paix, en leur donnant de grandes ſommes d'argent. Dans le Livre ſuivant il ajoute, (19) que leur

(14) *Cum Celtiberis, cum Cimbris, bellum, ut cum inimicis, gerebatur, uter eſſet, non uter imperaret.* Cic. Offic. L. I. p. 3984.

(15) Julian. Orat. I. p. 34.

(16) Ibidem. p. 36.

(17) *Porrò metus Gallorum, non ſolùm majorum temporibus, ſed noſtrâ etiam memoriâ, Græcos ſæpiùs ſollicitos anxioſque habuit.* Polyb. II. 123.

(18) *Tantuſque terror Gallici nominis erat, ut etiam reges non laceſſiti, ultrò pacem ingenti pecuniâ mercarentur.* Juſtin. XXIV. 4.

(19) *Denique neque reges Orientis ſine mercenario Gallorum exercitu ulla bella geſſerunt, neque pulſi re-*

CHAP. XV.

leur nom étoit ſi redouté en Orient, qu'il ne s'y faiſoit aucune guerre, où les Rois ne priſſent à leur ſolde des troupes Gauloiſes. Les Rois depoſſedez n'avoient recours qu'à eux; comme s'ils n'avoient pû ſoutenir ou recouvrer leur Majeſté que par la valeur des Gaulois.

Si l'on me demandoit après cela ce que je penſe de cette valeur que perſonne ne conteſtoit aux peuples Celtes; j'avouerois que je n'en juge pas plus favorablement que de l'attachement qu'ils témoignoient pour la liberté. Je ne dirai pas ici que leur courage avoit quelque choſe d'inſenſé & de contraire à la nature, qui pouſſe chaque Individu à ſe conſerver. Pluſieurs Auteurs graves ont aſſuré (20), ,, que

regno, ad alios quàm ad Gallos confugerunt. Tantus terror Gallici nominis, & armorum invicta felicitas erat, ut aliter neque majeſtatem ſuam tutari, neque amiſſam recuperare ſe poſſe, ſine Gallica virtute arbitrarentur. Juſtin. XXV. 2. Tite Live dit la même choſe: *Tantum terroris omnibus quæ eis Taurum incolunt gentibus injeterunt, ut quas adiſſent, quaſque non adiſſent, pariter ultimæ propinquis imperio parerent... Syriæ quoque ad poſtremum reges ſtipendium dare non abnuerent.* Livius XXXVIII. 16.

(20) *Galli neque motum terræ, neque fluctus metuunt.* Ariſtot. Eudem L. III. Cap. 1. & Nicomach. L. III. Cap. 10. *Celtæ Oceani accolæ pro dedecore habent, ſi quis muro aut domo ruente aufugerit. Cùm inundatio maris externi accidit, armis induti, fluctibus obviam procedunt, ſubſiſtuntque donec mergantur, ne fugientes videantur mortem timere.* Nicol. Damaſc. ap. Stobæum Serm. XLVIII. p. 168. 178. *Omnium hominum ad ſubeunda pericula promtiſſimos eſſe Celtas audio. Adeò verò ducunt ignominioſum fugere, ut è corruentibus & incidentibus ædibus, ſæpè non effugiant, ſed ne ardentibus quidem, ita ut incendio ignique circumveniantur. Multi etiam inundans*

mare

„ que les Celtes Septentrionaux, & voiſins
„ de la Mer Océane, tenoient à déshonneur
„ de fuir quand une maiſon venoit à s'ébou-
„ ler, ou que le feu s'y mettoit. On diſoit
„ encore, que quand il ſurvenoit une inonda-
„ tion de la Mer, ils couroient tout armez
„ au devant des flots, frappoient ſur les on-
„ des, comme s'ils avoient pû les bleſſer, &
„ ſe laiſſoient ſubmerger, de peur qu'on ne
„ pût les accuſer de craindre la mort, s'ils a-
„ voient pris la fuite ". Strabon (21) ſe mo-
que avec raiſon de ces Fables, qu'Ariſtote, E-
lien & Nicolas de Damas, n'auroient pas
dû copier ſur la foi d'un Ephorus, qui, ſelon
le même Strabon, étoit le premier qui les eût
rapportées. Quoique les Celtes Septentrio-
naux & voiſins de la Mer (22) fûſſent plus
belliqueux que les autres, il eſt conſtant qu'ils
n'ont jamais porté à ce point la bravoure &
le mépris de la vie; & dans le fond on peut
être véritablement courageux, ſans prodiguer
ſa vie d'une manière auſſi extravagante.

Les raiſons que j'ai de ne pas juger favora-
blement de la valeur des peuples Celtes, ſont:
Pre-

mare ſuſtinent. Sunt etiam qui armis ſumtis in fluctus irruunt, & eorum impetum excipiunt, nudos gladios & haſtas vibrantes, perinde ac ſi vel terrere, vel vulnerare poſſent. Ælian. V. H. XII. 23.

(21) *Non rectè etiam is, qui arma adverſus inundationem cepiſſe Cimbros ait, neque id quod Celtæ ad vacuitatem metûs ſeſe adſuefacientes, patiantur domus ſuas aquis obrui, rurſumque ædificent, pluresque eorum aquis quàm bello pereant, quod Ephorus tradidit... Hæc Poſidonius jure reprehendit in ſcriptoribus.* Strabo VII. 293.

(22) *Galli, quò magis ad Boream & Oceanum vergunt, eò ſunt bellicoſiores.* Strabo IV. 196. Cæſar I. 1, VI. 24. Julian. Orat. I. p. 34.

CHAP. XV.

Premièrement, que la plupart des guerres qu'ils faiſoient étoient injuſtes. Je l'ai déja prouvé, ainſi il ne ſera pas néceſſaire de repéter ici ce que j'ai dit ſur cet Article. Perſonne ne diſputera le nom de Brave, à un homme qui expoſe courageuſement ſa vie, pour ſauver un peuple injuſtement attaqué, de la ruine & de l'oppreſſion dont il eſt menacé. Mais qu'on honore d'un ſi glorieux titre un brigand, qui fait la guerre pour tuer & pour piller, un mercenaire que l'on paye pour répandre le ſang humain, & pour accabler la bonne cauſe; c'eſt en vérité abuſer étrangement des termes, confondre la violence & l'oppreſſion avec une défenſe légitime de ſoi-même, & annoblir même le maſſacre & le brigandage.

En ſecond lieu, la valeur des (23) peuples Celtes

(23) *Perdita Celtarum audacia.. non dicam in pleriſque, ſed prorſùs in omnibus actionibus ſuis, irâ atque impetu non conſilio, reguntur.* Polyb. II. 122. *Galli irritati confertim coeunt ad pugnam, & palam, nulla cum circumſpectione, quò fit ut facilè circumveniantur, ſi quis calliditate bellicâ adverſùs eos uti velit; facilè enim, quando & ubi volet, & quacunque cauſâ objectâ, eos laceſſitos ad prælium conſerendum elicuerit, nullâ, præter vim & audaciam, re inſtructos.* Strabo IV. 195. *Quid enim aliud eſt quod barbaros, tantò robuſtiores corporibus, tantò patientiores laborum, comminuit, niſi ira infeſtiſſima ſibi? Quid Cimbrorum, Teutonorumque tot millia ſuperfuſa Alpibus ita ſuſtulit, ut tantæ cladis notitiam ad ſuos, non nuntius, ſed fama pertulerit, niſi quod erat illis ira pro virtute.* Seneca de Ira Lib. I. Cap. 11. p. 398. *Germanis quid animoſius, quid ad incurſum acrius, quid induratius ad omnem patientiam?.. Hos tamen Hiſpani, Galli, & Aſiæ Syriæque molles bello viri, antequam legio viſatur, cædunt, ob nullam aliam rem opportunos, quàm ob iracundiam. Agedum illis corporibus, illis animis, delicias, luxum, opes i-*

gno-

Celtes n'étoit ordinairement qu'une colere aveugle, teméraire & brutale, qui n'écoutoit aucun conſeil. D'abord (24) qu'ils voyoient l'ennemi, ils tomboient ſur lui avec une rapidité qui approchoit de celle du feu. Rien n'égaloit l'ardeur, le courage, l'impétuoſité, l'allegreſſe, avec laquelle ils alloient au combat. Mais ils y alloient ſans ordre, ſans précaution, ſans avoir examiné ſi le tems & l'occaſion étoient favorables, s'il étoit poſſible de forcer l'ennemi dans ſon poſte, & ſi leur valeur pourroit les tirer du danger auquel ils s'expoſoient. De-là naiſſoient ordinairement deux inconvéniens. Le premier, c'eſt qu'ils (25) périſſoient le plus ſouvent ſans aucun fruit. Il eſt vrai qu'ils faiſoient dans un premier choc, des efforts incroyables de valeur, qu'ils mouroient comme des gens de cœur, qui ne (26) s'effrayent d'aucun danger, qui ne ſe laiſſent point abattre à la vûë d'une mort préſente & inévi- CHAP. XV.

gnorantibus, da rationem, da diſciplinam, ut nihil ampliùs dicam, neceſſe erit nobis certè mores Romanos repetere. Ibid. p. 399.

(24) C'eſt ce que Plutarque diſoit des Cimbres. Plut. Mario T. I. 412. Ammien Marcellin dit la même choſe des Allemans : *Violentiâ iráque incompoſiti, in modum exarſere flammarum.* Amm. Marcell. XVI. 13. p. 146.

(25) *Hi ſunt barbari, quos rabies & immodicus furor ad perniciem rerum ſuarum coegit occurrere.* Amm. Marc. XVI. 13. p. 144.

(26) *Barbari ſuapte naturâ periculorum deſpicientes.* Herodian. de Germanis Lib. I. p. 32. *Devota morti pectora. Non paventes funera Galliæ.* Horat. Carm. L. IV. Od. 14. *Si fortè premantur, Seu numero, ſeu ſorte loci, mors obruit illos, Non timor, invicti perſtant, animoque ſuperſunt, Jam propè poſt animam.* Sidon. Apoll. Panegyr. Majorian. vſ. 250.

CHAP. XV.

évitable. Mais la plupart auſſi (27) ſe faiſoient tuer comme des bêtes feroces, qui courent au pieu pour l'enfoncer davantage. L'autre inconvénient étoit, que ce feu avec lequel ils commençoient l'action, ſe ralentiſſoit inſenſiblement, & s'éteignoit bientôt tout-à-fait. Ils auroient été invincibles, (28) ſi la vigueur avec laquelle ils alloient aux coups s'étoit ſoutenuë juſqu'à la fin. Mais comme ils épuiſoient leurs forces dès le premier choc (29), ils

(27) *Galli furore, & animi impetu, oppreſſâ ratione, ritu ferarum in hoſtes ruebant, neque verò, aut ſecuribus aut gladiis diviſos, dementia iſta dum ſpiritum agebant dereliquit; neque qui ſagittis aut jaculis transfixi erant, quamdiu vita remanebat, ab ira remittebant. Nonnulli etiam è vulneribus haſtas, quibus verberati fuerant, evellentes, in Græcos conjiciebant, vel cominùs iis utebantur.* Pauſan. Phoc. XXI. p. 848. *Hic barbaris* (Germanis) *fortè ruentibus in bella exitus eſt, cùm mobiles animos ſpecies injuriæ perculit; aguntur ſtatim, & quà dolor traxit, ruinæ modo regionibus incidunt, incompoſiti, interriti, incauti, pericula appetentes ſua, gaudent feriri, & inſtare ferro, & tela corpore urgere, & per ſuum vulnus exire.* Senec. de Ira Lib. III. Cap. 3. p. 434.

(28) *Gallorum genus omne in fervore animorum, & primo impetu atrociſſimum.* Polyb. II. 120. On a dit la même choſe des Parthes. *Intolerandi forent, ſi quantus his impetus eſt, vis tanta & perſeverantia eſſet.* Juſtin. XLI. 2.

(29) *Si primum impetum, quem fervido ingenio, & cæcâ ira* (Galli) *effundunt, ſuſtinueris, fluunt ſudore & laſſitudine membra, labant arma; mollia corpora, molles ubi ira conſedit animos, ſol, pulvis, ſitis, ut ferrum non admoveas, proſternunt.* Liv. XXXVIII. 17. *In certamen Galli plus terroris quàm virium ferunt.* Idem V. 44. *Omnis Gallorum in impetu vis, parva langueſcit mora.* Idem VII. 12. *Impetus* (Germanorum) *vehementiſſimus & præceps eſt in initio, ſed facilè frangitur, & brevi tantùm temporis ſpatio viget... Acriores primo incurſu, quam perſe-*

ve-

CHAP. XV.

ils étoient ſur les dents d'abord que l'action duroit quelques heures. Il étoit d'ailleurs impoſſible que le ſoldat ne perdit tout courage, quand il voyoit que ſon impétuoſité, au lieu de le conduire à la victoire, ne ſervoit qu'à le mettre plus à découvert, à le précipiter dans le danger, & à faciliter ſa défaite. Auſſi les Romains (30) avoient-ils pour maxime de ſe tenir ſur la défenſive, dans le commencement des batailles qu'ils livroient aux Celtes. On leur laiſſoit jetter leur premier feu, & après cela on les menoit battant, comme des troupeaux de moutons. J'avoue par toutes ces raiſons, que je ne ſaurois regarder comme une vertu, un courage qui n'étoit pas conduit par la raiſon, & que l'on employoit rarement à défendre une bonne cauſe. On a eu raiſon de dire, (31) que les Celtes appelloient valeur, ce qui n'étoit dans le fond qu'une fureur, & quelquefois une rage de bêtes feroces.

CHA-

verantiores erant. Dio Caſſ. XXXVIII. 89. 91. *Corpus, ut ad brevem impetum validum, ſic nulla vulnerum patientia.* Tacit. Ann. II. 14. *Magna corpora & tantùm ad impetum valida, laboris atque operum non eadem patientia.* Tacit. Germ. Cap. 4. Voyez ci-deſſus Chap. I. p. 207.

(30) *Gallos primo impetu feroces eſſe, quos ſuſtineri ſatis ſit.* Livius X. 28.

(31) *Invicta rabies, & impetus, quem pro virtute barbari habent.* Florus de Cimbris III. 3. *Ceterùm Germani laborum in prœliis non admodùm tolerantes fuiſſe videntur, & bella non tam ratione geſſiſſe, quàm impetu, ſicut feræ; propterea etiam à ſcientia & tolerantia Romanorum ſuperati ſunt.* Appian. Celt. p. 1192. *Theudibertus furorem, temeritatemque, fortitudinem eſſe exiſtimabat.* Agath. I. 15.

CHAP. XVI.

CHAPITRE SEIZIEME.

De l'Hospitalité des peuples Celtes.

SI le respect que je dois à la vérité, ne m'a pas permis de donner de grands éloges à la valeur des peuples Celtes, & à l'amour qu'ils témoignoient pour la liberté, je leur rendrai plus de justice par rapport à l'Hospitalité, qu'ils exerçoient tous de la manière du monde la plus louable. Cruels & barbares envers leurs ennemis, venant facilement aux contestations & aux coups avec leurs meilleurs amis, ils dépouilloient toute leur ferocité (1) à l'égard des étrangers & des voyageurs qui passoient dans leur païs, ou des fugitifs qui venoient y chercher une retraite.

I. Par-tout on se faisoit une Loi de les recevoir. Mais c'étoit un devoir, dont chacun s'acquittoit avec une véritable allegresse. On logoit l'étranger. On lui donnoit à manger; & ce n'étoit qu'après ces démonstrations d'amitié, qu'on lui demandoit de quel païs, de quelle condition il étoit, & quelles étoient les affaires qui l'avoient amené. *Les Gaulois*, dit Diodore de Sicile (2), *invitent les étrangers*

(1) *Germani tantùm hospitibus boni miteſque ſupplicibus.* Pomp. Mela Lib. III. Cap. 3. p. 75. *Gothi ad urbem Boſporum, mortalium omnium erga hoſpites humaniſſimi.* Procop. de Ædif. L. III. Cap. 7. p. 63.

(2) *Ad convivia hoſpites etiam invitant, iiſque finitis, tum demùm qui ſint, quid venerint, ſciſcitantur.* Diodor. Sic. V. 212.

gers à leurs festins, & après le repas ils leurs demandent, qui ils sont, & en quoi on peut leur rendre service.

II. Non seulement les Celtes regardoient comme un crime de refuser leur maison & leur table à qui que ce fût, ils n'attendoient pas que les étrangers vînssent leur demander le couvert. D'abord qu'ils appercevoient un Voyageur, ils couroient au devant de lui, & le pressoient de venir loger chez eux. Il y avoit une espece de jalousie & de contention entre les particuliers, à qui l'emmeneroit. Celui que l'étranger choisissoit pour son Hôte, emportoit avec lui l'admiration de ses Concitoyens, qui regardoient cette préférence comme une grace que le Ciel n'accorde qu'à ceux qu'il chérit le plus. De peur qu'on ne m'accuse de prêter ces beaux sentimens à des barbares, je vais rapporter les propres paroles du même Diodore de Sicile. Parlant des Celtiberes, qui étoient l'un des peuples les plus feroces de l'Espagne; il remarque, (3) „ que bien qu'ils se montrassent cruels envers „ les malfaiteurs, & envers leurs ennemis, ils „ ne laissoient pas d'être doux & humains à „ l'égard des étrangers qui passoient dans „ leur païs. *Chacun*, dit-il, *les invite à venir loger chez lui. Il y a de la contention entre eux à qui le recevra. Ils louent ceux que les étran-*

(3) *Quod ad mores, alioquin erga maleficos & hostes crudeles sunt, sed erga hospites mites & humani. Peregrinis enim omnibus, undecunque etiam venerint, hospitium ultrò offerunt, & hospitalitatis inter se officiis certant. Quos advenæ comitantur, eos laudant, & Diis caros esse arbitrantur.* Diodor. Sic. V. 215.

CHAP. XVI.

trangers préférent, & les croyent bien aimez de Dieu.

III. Les Voyageurs ne payoient nulle part leur dépenſe. On les recevoit ſans aucun intérêt, dans la ſeule vûë de ſe faire des amis (4), & d'exercer un devoir de l'humanité. „ Si le Germain, diſoit Tacite (5), de„ mande quelquefois un préſent à un étranger „ qui ſe retire, celui-ci a accoûtumé de l'ac„ corder. Mais il peut demander auſſi avec „ la même liberté.

IV. Quand l'Hôte n'étoit plus en état de nourrir ſon étranger, au lieu de le renvoyer, il lui menageoit un autre hoſpice. *Il n'y a point de nation*, ce ſont encore les paroles de Tacite (6), *où on ſe plaiſe plus à manger enſemble, & à recevoir les étrangers, que les Germains. Ils regardent comme un crime de refuſer l'entrée de leur maiſon à qui que ce ſoit. Chacun apprête à manger à ſes hotes, à proportion*

(4) *Thyni naufragos humaniter excipiunt, & amicitiâ ſibi devinciunt, ſed & ex peregrinis qui ſponte accedunt, eximiè honorant, qui verò inviti ad eos delati fuerint, puniuntur.* Nicol. Damaſc. ap. Stob. Serm. V. p. 40. CXXXVI. p. 400. Les Thyniens étoient un peuple Scythe, qui avoit paſſé de Thrace en Aſie. Strabo VIII. 295. Le nom de *Bi-thyniens*, marque que ce peuple étoit voiſin des Thyniens.

(5) Voyez la Note ſuivante.

(6) *Conviviis, & hoſpitiis, non alia gens effuſiùs indulget. Quemcunque mortalium arcere tecto nefas habetur; pro fortuna quiſque apparatis epulis excipit. Cùm defecêre, qui modò hoſpes fuerat, monſtrator hoſpitii, & comes, proximam domum non invitati adeunt. Nec intereſt, pari humanitate accipiuntur. Notum, ignotumque, quantùm ad jus hoſpitii, nemo diſcernit. Abeunti, ſi quid poposceris, concedere moris, & poſcendi invicem eadem facilitas.* Tacit. Germ. Cap. 21.

tion de ſes moyens. Quand les proviſions viennent à manquer, celui qui juſqu'alors avoit été l'Hôte, montre à l'autre un hoſpice, & l'y accompagne. Ils vont enſemble, ſans être invitez, dans l'une des maiſons voiſines. Il n'importe même où ils aillent. Par-tout ils ſont reçus avec la même humanité. On ne met auſſi point de différence entre les perſonnes connuës & inconnuës, par rapport aux droits de l'Hoſpitalité.

V. Quand un Celte étoit convaincu d'avoir refuſé le couvert à un étranger, il étoit non ſeulement regardé avec exécration par ſes Concitoyens, mais encore condamné à une amende pécuniaire par le Magiſtrat. Peut-on lire ſans admiration cette Loi des Bourguignons (7) : *Quiconque aura refuſé ſa maiſon ou ſon feu à un étranger ; payera trois écus d'amende. Si un homme, qui voyage pour ſes affaires particulieres, vient demander le couvert à un Bourguignon, & que l'on puiſſe prouver que celui-ci ait montré à l'étranger la maiſon d'un Romain, le Bourguignon payera au Romain trois écus, & une pareille ſomme au Fiſc ?* On voit-là que les Bourguignons, au lieu de regarder l'Hoſpitalité comme une charge, la regardoient au contraire comme une gloire qu'il ne falloit pas ſe laiſſer enlever. La même Loi porte, que le Metayer, ou le Cenſier, qui aura refuſé d'exercer l'Hoſpitalité, ſera fuſtigé; que les

(7) *Quicunque hoſpiti venienti tectum aut focum negaverit, trium ſolidorum inlatione mulctetur. Si in cauſa privata iter agens, ad Burgundionis domum venerit, & hoſpitium petierit, & ille domum Romani oſtenderit, & hoc potuerit adprobari, inferat illi, cujus domum oſtenderit, ſolidos tres, & mulctæ nomine ſolidos tres.* Leg. Burgund. p. 282.

CHAP. XVI.

les Ambaſſadeurs étrangers pourront prendre dans tous les endroits où ils coucheront, certaines proviſions, & que la dépenſe ſera bonifiée par la communauté. Cela s'accorde avec ce que pratiquoient les Moſſyniens, peuple Celte, qui demeuroit dans l'Aſie Mineure du côté de (8) Trebiſonde. Cultivant la terre en commun (9), ils en partageoient le provenu par égales portions, après avoir pris premièrement ſur le tout une portion que l'on reſervoit pour les étrangers qui pouvoient paſſer dans le païs. Les Lucains, qui deſcendoient d'un des plus anciens peuples de l'Italie, c'eſt-à dire, des (10) Samnites, avoient auſſi une Loi qui reſſembloit aſſez à celle des Bourguignons. Elle (11) condamnoit à une amende celui qui refuſoit ſa porte à un étranger.

VI. Non contens de recevoir les étrangers de la manière du monde la plus humaine, les Celtes regardoient encore ces mêmes étrangers, comme des perſonnes ſacrées, qu'un honnête homme devoit conduire, protéger, & défendre contre toute ſorte de violences, fut-ce même au péril de ſa propre vie. On voit dans

(8) Pomp. Mel. L. I. Cap. 19. p. 34.

(9) *Proveniens ipſis frumentum æqualiter diſtribuunt, partem aliquam communiter, pro hoſpitibus advenientibus ſeponentes.* Nicol. Damaſc. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470.

(10) *Lucani à Samnitibus orti, duce Lucio.* Plin. H. N. III. 5.

(11) *Lucanorum quædam lex ſic habet: Si ſub occaſum ſolis venerit peregrinus, & voluerit ſub tectum alicujus divertere, & is hominem non ſuſceperit, multetur ille, & pœnas luat inhoſpitalitatis.* Ælian. V. H. IV. 1.

dans Jules-Céſar, (12) „ que les Germains re-
„ gardoient comme un crime, de faire quel-
„ que outrage aux étrangers. Quand il en
„ venoit chez eux, pour quelque cauſe que
„ ce fût, ils empêchoient qu'on ne les inſul-
„ tât, & les regardoient comme des perſon-
„ nes ſacrées. Toutes les maiſons leur é-
„ toient ouvertes, & par tout on leur don-
„ noit à manger ". Ariſtote dit (13) que les Gaulois conduiſoient les voyageurs & les gardoient à l'œil, parce qu'on puniſſoit ceux ſur le territoire deſquels l'étranger avoit ſouffert quelque injure ou quelque dommage. Nicolas de Damas avoit auſſi remarqué (14) que les Celtes en général puniſſoient beaucoup plus ſévèrement le meurtre d'un étranger que celui d'un Citoyen. Il en coûtoit la vie pour le premier de ces crimes, au lieu que celui qui avoit commis le ſecond, en étoit quitte pour un banniſſement.

Il ne ſera pas hors de propos de rapporter ici un exemple, qui montrera combien les droits de l'Hoſpitalité étoient ſacrez parmi les Ger-

(12) *Hoſpites violare fas non putant; qui quaque de cauſa ad eos venerunt, ab injuria prohibent, ſanctoſque habent; iis omnium domus patent, victus communicatur.* Cæſar VI. 23.

(13) *Ex Italia dicunt uſque ad Celticam, & Celto-Ligyos, & Iberos, viam eſſe Herculeam, dictam, per quam ſi Græcus, aut indigena iter faciat, obſervatur ab incolis, ne ullâ injuriâ afficiatur; multam enim pendunt illi, apud quos viator damnum paſſus eſt.* Ariſtot. de Mir. Aud. T. I. p. 706.

(14) *Graviorem pœnam apud Celtas luit, qui peregrinum, quàm qui civem interemerit; ille enim morte multatur, hic exilio.* Nicol. Damaſc. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470.

CHAP. XVI.

Germains, jusques dans le VI. Siécle. Selon les (15) Constitutions des Lombards, la dignité Royale devoit passer après la mort du Roi Vaces, à un Prince nommé Ildisgus, ou Ildigisal. Ce Prince ayant été exclus du Trône, par des intrigues qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici, se retira chez les Gepides. Audouin Roi des Lombards, qui auroit voulu se tirer cette épine du pied, fit redemander Ildigisal aux Gepides ses voisins. La demande fut fortement appuyée par des Ambassadeurs, que l'Empereur Justinien avoit envoyez pour la même fin. Torisin Roi des Gepides, qui venoit de faire tout nouvellement la paix avec les Romains & les Lombards, assembla là-dessus les Notables de son Royaume, pour leur exposer la demande qu'on lui faisoit, & le danger qu'il y avoit de la refuser. Le résultat unanime de l'Assemblée fût, qu'il vaudroit mieux que les Gepides périssent totalement, avec leurs femmes & leurs enfans, plutôt que de commettre un semblable sacrilège. Voilà un sentiment d'autant plus beau, qu'il fut soutenu, & que la Noblesse Gepide se montra inflexible sur cet Article.

Quoique les Sarmates fussent encore plus feroces & plus cruels que les Celtes, ils ne laissoient pas de s'humaniser de la même manière avec les étrangers, & de faire le même cas de l'Hospitalité. Helmoldus, qui écrivoit dans le XI. Siécle une Cronique des *Slaves*, c'est-à-dire des Sarmates, qui demeuroient de son

(15) Procop. Gotth. Lib. III. Cap. 35. p. 549. Lib. IV. Cap. 27. p. 645.

ſon tems au-delà de l'Elbe (16), avoue qu'il étoit extrêmement rare qu'un Eſclavon refuſât le couvert à un étranger. Quand la choſe arrivoit, il étoit permis de mettre le feu à la maiſon de celui qui avoit été aſſez lâche pour rebuter l'étranger, & chacun s'empreſſoit de venger l'outrage qu'il avoit fait à l'Hoſpitalité. CHAP. XVI.

CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

ON a encore loué dans les peuples Celtes, quelques autres vertus, comme la Frugalité, la Juſtice, l'Union & la Fidélité. J'ai déja eu occaſion de parler de leur Frugalité (1). Généralement parlant ils mangeoient peu, & ſe nourriſſoient des viandes les plus communes, ſans rechercher ni la varieté, ni la délicateſſe des mets. Il eſt vrai que cette manière de vivre ſimple & frugale, ſembloit être une néceſſité plutôt qu'une vertu dans la plupart des peuples Celtes. Les uns (2) vivoient dans une heureuſe ignorance de la volupté, du luxe & des richeſſes. Les autres vertus des Celtes étoient, la Frugalité.

(16) *Si quis verò Slavorum, quod rariſſimum eſt, peregrinum hoſpitio removiſſe deprehenſus fuerit, hujus domum, vel facultates, incendio conſumere licitum eſt, atque in id omnium pariter vota conſpirant, illum inglorium, illum vilem, & ab omnibus exibilandum dicentes, qui hoſpiti panem negare non timuiſſet.* Helmold. Cron. Slav. Cap. 82. p. 1181.

(1) Ci-deſſus Chap. II. p. 208-216. & 225. Voyez auſſi Chap. I. p. 199. Note (9).

(2) *Germani delicias, luxum, opes ignorant.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. 11. p. 399.

CHAP. XVII.

gnorance de tout ce qui peut flatter la ſenſualité de l'homme. Les autres étant pareſſeux à l'excès, incapables de travailler pour avoir du pain, étoient bien éloignez de ſe donner la moindre peine, pour ſe procurer un ſuperflu dont l'homme peut ſe paſſer. D'autres s'accoûtumoient à la diſette (3) par l'ingratitude du terroir qu'ils cultivoient. Ainſi du tems de Jules-Céſar (4) les Germains vivoient fort ſobrement, parce qu'ils étoient pauvres; au lieu que l'abondance & les délicateſſes que les vaiſſeaux étrangers apportoient aux Gaulois, les avoient jettez dans le luxe & dans la débauche. On ne peut pas douter cependant, qu'il n'y eût des peuples qui n'eſtimaſſent la ſobrieté pour elle-même, & qui ne la recherchaſſent avec un véritable choix. Tels étoient, par exemple (5), les Belges, les Nerviens, les Sueves,

(3) *Frigora, atque inediam, cœlo, ſolove adſueverunt.* Tacit. G. Cap. IV.

(4) *In eadem inopia, egeſtate, patientiaque Germani permanent.. Gallis autem propinquitas & tranſmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque uſus largitur.* Cæſ. VI. 24. Polybe avoit déja accuſé les Gaulois établis en Italie, de ſe gorger de viandes & de vin. *Gallorum immodicæ cibi & vini ingurgitationes.* Polyb. II. 107. Ci-deſſus p. 432. Note (69).

(5) *Minimèque ad Belgas mercatores ſæpè commeant, atque ea quæ ad effœminandos animos pertinent, important.* Cæſar I. 1. *Nullum aditum eſſe ad Nervios mercatoribus, nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri, quòd his rebus relangueſcere animos, eorumque remitti virtutem exiſtimarent.* Cæſar II. 15. *Mercatoribus eſt ad Sueves aditus, magis eò, ut quæ bello ceperint, quibus vendant habeant, quàm quò ullam rem ad ſe importari deſiderent.* Idem IV. 2.

ves, qui ne ſouffroient pas que l'on apportât dans leur païs, ni vin, ni aucune des choſes qui peuvent amollir les eſprits & affoiblir le courage. *Renoncez aux voluptez*, diſoient les Tenctéres aux habitans de Cologne (6), *dont les Romains ſe ſervent encore plus utilement que des armes, pour affoiblir leurs ſujets.* On voit même que les Germains & les Scythes en général, étoient accoûtumez aux abſtinences & au jeûne. Appien remarque, par exemple (7), que dans un manque de vivres & de fourage les Germains ſe nourriſſoient d'herbes, & leurs chevaux d'écorces d'arbriſſeaux. Pline nous apprendra quelles étoient ces herbes (8). *L'herbe appellée Scythique eſt fort eſtimée par les Scythes, parce qu'elle les garantit de la faim & de la ſoif auſſi long-tems qu'ils la tiennent dans la bouche. Ils employent auſſi à cet uſage, l'herbe appellée Hippace, c'eſt-à-dire de l'herbe de cheval, parce qu'elle produit le même effet ſur les chevaux. On prétend qu'avec le ſecours de ces deux ſortes d'herbes, les Scythes peuvent reſiſter à la faim & à la ſoif juſqu'à douze jours entiers.* Auſſi un Roi des Scythes écrivoit-il à Philippe de Macédoine (9). *Vous commandez à des Macédoniens*

(6) *Abruptis voluptatibus, quibus Romani plus adverſùs ſubjectos quàm armis valent.* Tacit. Hiſt. IV. 64.

(7) Appian. Celt. p. 1192.

(8) *Herbæ Scythicæ magna commendatio, quòd in ore eam habentes, famem ſitimque non ſentiunt. Idem præſtat apud eos Hippace dicta, quòd in equis quoque eundem effectum habeat. Traduntque, his duabus herbis, Scythas etiam in duodenos dies durare in fame ſitique.* Plin. L. XXV. Cap. 8. p. 403.

(9) *Atheas Philippo ſic ſcripſit: Tu Macedonibus imperas,*

CHAP. XVII.

niens, exercez à la guerre, & moi à des Scythes, qui ſont inſtruits à combattre encore contre la faim & la ſoif. On prétend que les (10) Sarmates étoient de plus grands jeûneurs encore, & qu'ils ne prenoient leur repas que de trois en trois jours.

L'amour de la Juſtice.

Pluſieurs Auteurs repréſentent encore les Scythes & les Celtes, comme les plus juſtes & les plus équitables de tous les hommes. Juſtin, par exemple, dit (11), *Que les Scythes ſans avoir des Loix, ne laiſſoient pas d'avoir une Juſtice naturelle. Ils ne ſont pas paſſionnez, comme les autres hommes, pour l'or & pour l'argent. Ils vivent de lait & de miel, & ne s'habillent que de peaux de ſouris, ou de bêtes ſauvages. Des mœurs ſi reglées les rendent juſtes, & prévien-*

pera, bellandi peritis, ego Scythis, qui etiam adverſis famem ſitimque pugnare norunt. Plutarch. Apopht. T. II. p. 174.

(10) *Longaque Sarmatici ſolvens jejunia belli.* Lucan. III. vſ. 282. *Item eſſe compertum ac creditum, Sauromatas, qui ultrà Boryſthenem longè colunt, cibum capere ſemper diebus tertiis, medio abſtinere.* A. Gell. L. IX. Cap. 4. p. 246. Nicolas de Damas ſemble dire tout le contraire. Σαυρομάται διὰ τριῶν ἡμερῶν σιτοῦνται εἰς πλησμονήν. *Sauromatæ per tres dies cibantur ad ſaturitatem.* Nicol. Dam. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470. Selon les apparences Stobée a mal extrait le paſſage de Nicolas de Damas, qui avoit tiré ce qu'il dit des Sarmates, du même Auteur qu'Aulu-Gelle.

(11) *Juſtitia gentis ingeniis culta, non legibus... Aurum atque argentum non perindè ac reliqui mortales appetunt... Hæc continentia, illis morum quoque juſtitiam edidit, nihil alienum concupiſcentibus, quippe ibidem divitiarum cupido eſt, ubi & uſus.* Juſtin. II. 2. On a dit à-peu-près la même choſe des Hyperboréens. Pomp. Mel. L. III. Cap. 5. p. 77. Solin. Cap. 26.

CHAP. XVII.

viennent en eux tout déſir des biens d'autrui; les richeſſes n'étant gueres déſirées que par ceux à qui elles peuvent être de quelque uſage. Nicolas de Damas rend le même témoignage aux Scythes Galactophages, c'eſt à-dire aux Gêtes. (12) *Ce ſont*, dit-il, *les plus juſtes de tous les hommes. On ne voit parmi eux, ni haine, ni envie, parce que tous les biens y ſont communs.* Le même Auteur avoit remarqué (13) *que les Celtes ne fermoient jamais les portes de leurs maiſons.* Agathias auſſi, entre pluſieurs bonnes choſes qu'il avoit remarquées dans les Francs (14), *admiroit ſur-tout la Juſtice qu'ils obſervoient entre eux.*

J'avouerai cependant que tout cela ne me donne pas une grande idée de la Juſtice des peuples Scythes & Celtes. On ſent bien à la vérité, qu'auſſi long tems qu'ils ne partagerent point leurs terres, & qu'ils les cultiverent en commun, les haines, les conteſtations & les injuſtices, qui naiſſent du mien & du tien, ne devoient pas être connuës parmi eux. Vivant enſemble dans une eſpece d'égalité, le grand n'ayant gueres plus que le petit, perſonne

(12) *Galactophagi juſtiſſimi, quia communia habent tum bona, tum uxores... Apud eos, ut ferunt, neminem deprehendere eſt invidiâ, aut odio, aut metu laborantem, propter vitæ communionem & juſtitiam.* Nicol. Damaſc. ap. Stob. S. XXXVII. p. 118. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner, ſi les femmes étoient effectivement communes parmi les Gêtes, & ſi cette communauté étoit un moyen pour retrancher la haine & l'envie de la Societé. On en parlera dans l'un des Livres ſuivans.

(13) *Celtæ januas ædium nunquam claudunt.* Agathias Lib. I. p. 13.

(14) Ibidem.

CHAP. XVII.

ſonne ne devoit penſer à envahir les biens de ſes Concitoyens. D'ailleurs, comme toutes leurs richeſſes ne conſiſtoient qu'en bêtail, & que de ſemblables larcins, qu'il eſt difficile de cacher, étoient punis avec la derniere ſévérité, il n'eſt pas ſurprenant (15) que le vol fût extrêmement rare parmi eux. Mais s'ils n'avoient pas beaucoup d'occaſions de pêcher contre la bonne-foi, s'ils obſervoient les uns à l'égard des autres, quelques Loix de la Juſtice, il eſt conſtant qu'ils n'en gardoient aucune par rapport à leurs voiſins. Leur Juſtice reſſembloit aſſez à celle des brigands, qui étant étroitement unis entre eux, pillent & tuent tout ce qui n'eſt pas de leur bande; & quoique les Scythes ne s'emparaſſent pas des terres de leurs ennemis, parce qu'ils ne pouvoient en tirer aucun uſage; (16) quoiqu'ils ne fîſſent la guerre que par amour pour la gloire, l'injuſtice n'en étoit pas moins criante; parce qu'il n'eſt pas plus permis de tuer un homme par honneur que par intérêt. Je ne ſais même ſi l'on peut dire, que ces peuples obſervoient plus ſcrupuleuſement la Juſtice au dedans qu'au dehors. Autant que je peux en juger, il me ſemble que la Loi du Duel dont j'ai parlé plus haut, & qui dans toutes les affaires d'honneur & d'intérêt, donnoit toûjours droit & gain de cauſe au plus fort, n'étoit autre choſe qu'un renver-

(15) *Nullum ſcelus apud Scythas furto gravius. Quippe ſive tecti munimento, pecora & armenta habentibus, quid ſalvum eſſe poſſet, ſi furari liceret?* Juſtin. II. 2.

(16) *Nihil victores præter gloriam concupiſcunt.* Juſtin. II. 3.

CHAP. XVII.

verſement total des Loix de la Juſtice & de l'équité.

L'union & la Concorde.

On a remarqué encore, que les Scythes & les Celtes vivoient entre eux dans une étroite union, & qu'il n'y avoit rien de plus admirable que l'affection & les égards qu'ils ſe témoignoient réciproquement. On dit, par exemple (17), que la diſcorde étoit inconnuë parmi les Hyperboréens; que les Scythes (18) Galactophages donnoient aux Vieillards le nom de Peres. Ceux-ci appelloient les jeunes gens leurs enfans; & les hommes d'un âge égal avoient accoûtumé de ſe donner entre eux le nom de Freres. Il faut qu'il en fût de même parmi les Germains, puiſque l'on voit les (19) Cimbres demander à Marius des terres pour eux & pour leurs freres les Teutons. En Eſpagne auſſi on avoit un ſi grand reſpect pour les perſonnes âgées, (20) qu'il n'étoit pas permis à un Jeune-homme de dépoſer contre un Vieillard. Sur la fin du ſixième Siécle Agathias admiroit encore (21), non ſeulement la bonne juſtice que l'on rendoit parmi les Francs, mais auſſi la concorde où ils vivoient. La preuve qu'il en donne eſt très remarquable. Partagez entre pluſieurs Rois, qui ne pouvoient s'accorder, & qui vouloient décider leurs différens par la voye des armes; les trou-

(17) Plin. IV. 12. p. 471.

(18) *Inter ſe ſeniores Patres appellant, juniores filios, æquales fratres.* Nicol. Dam. apud Stobæum Serm. XXXVII. p. 118.

(19) Plut. Mario T. I. p. 419.

(20) *Apud Tarteſios juniori contra ſeniorem teſtimonium dicere fas non eſt.* Nic. Dam. ap. Stob. S. CLXV. p. 470.

(21) Agath. ub. ſup.

CHAP. XVII.

troupes, au lieu de ſervir le reſſentiment de leurs Chefs, les exhorterent au contraire de ne point reduire le ſoldat à la dure néceſſité de ſe ſouiller du ſang de ſes Compatriotes, mais de chercher entre eux des moyens de pacification, & d'empêcher que la Nation entiere ne fût détruite pour des querelles particulieres & perſonnelles.

Mais outre que cette bonne harmonie des Francs ne dura pas long-tems, ce que l'on dit de la parfaite union où vivoient les peuples Celtes, demande encore bien d'autres reſtrictions. Comme chaque peuple étoit ordinairement en guerre avec tous ſes voiſins, la concorde s'étendoit rarement au-delà des bornes d'un Etat, hors duquel il étoit permis de piller & de tuer. Outre cela, l'harmonie ne pouvoit être parfaite dans des Etats partagez entre deux ou pluſieurs Factions oppoſées. Il n'y avoit donc que les Factions, dont les membres fûſſent étroitement & parfaitement unis. Là tout étoit, conduit par les conſeils d'un Chef, qui étoit pour ainſi dire l'ame du parti. Il y avoit même des Cliens, appellez *Soldurii* qui ſe lioient tellement à leur Chef, juſqu'à faire vœu de vivre & de mourir avec lui. Comme les familles entieres s'attachoient (22) ordinairement à une Faction, l'eſprit de parti contribuoit à les réünir autant que les liens de la nature. Auſſi étoit-ce une (23) abomination parmi les Germains, de tuer

(22) Je dis *ordinairement*, parce qu'il y avoit des exceptions, comme on le verra lorſque nous parlerons de la forme de Gouvernement que les peuples Celtes ſuivoient.

(23) *Apud Germanos quenquam ex agnatis necare fas*

CHAP. XVII.

tuer aucun de ſes parens. Chacun étoit obligé d'épouſer les querelles de ſa famille, & de ſe prêter à tous ſes intérêts. Quand il s'agiſſoit d'une réconciliation, la famille entiere qui avoit été offenſée par le meurtre de quelqu'un de ſes membres, ou de quelque autre manière, recevoit la ſatisfaction & le dédommagement, comme ſi elle n'avoit été qu'un ſeul homme. Voilà ce que c'étoit que la concorde des peuples Celtes. Comme l'intérêt & l'eſprit de parti contribuoient à les réünir, encore plus que la raiſon, la juſtice & l'affection naturelle, on ſent bien que leur union étoit ſouvent un mal; parce qu'un homme à qui il n'eſt pas permis de ſe départir des interêts de ſa famille & de la Faction qu'elle a embraſſée, eſt ſouvent réduit à défendre un mauvais parti. Quoi qu'il en ſoit, le Lecteur ne ſera pas fâché de lire ici la belle inſtruction qu'un Prince Scythe donnoit à ſa famille. Quoique très-connuë, elle mérite d'être rapportée, par cela même qu'elle vient d'un Scythe. (24) „ Le Roi Scilurus, qui a-
„ voit quatre-vingt fils, ſe voyant près de ſa
„ fin, les fit appeller, & leur ayant préſenté
„ un faiſceau de dards qui étoient attachez
„ enſemble, il leur ordonna de les rompre.
„ Comme ils ne purent en venir à bout, il
„ tira les dards l'un après l'autre du faiſceau,
„ &

flagitium habetur. Tacit. Germ. 19. *Suſcipere tam inimicitias, ſeu patris ſeu propinqui, quàm amicitias, neceſſe eſt, nec implacabiles durant; luitur enim etiam homicidium, certo armentorum ac pecorum numero, recipitque ſatisfactionem univerſa domus, utiliter in publicum, quia periculoſiores ſunt inimicitiæ juxtà libertatem.* Idem Germ. Cap. 21.

(24) Plutarch. de Garrulit. Tom. II. p. 511.

CHAP. XVII.

„ & les rompit facilement de cette manière “. Il vouloit leur insinuer par-là, qu'ils seroient invincibles aussi long-tems qu'ils demeureroient unis, au lieu qu'ils seroient la foiblesse même d'abord que la division se glisseroit parmi eux.

La Sincerité & la Fidélité.

Les Celtes se piquoient encore d'être sinceres & gens de parole. On le voit dans une saillie de deux Princes Frisons, que Tacite rapporte. Comme on leur faisoit voir ce qu'il y avoit de plus remarquable à Rome, & qu'on les eût menez à un Spectacle que l'Empereur Neron donnoit dans le Théâtre de Pompée, ils demanderent à leurs conducteurs: Qui étoient des gens habillez à l'étrangere, qu'ils voyoient assis parmi les Sénateurs? Lorsqu'ils eurent appris que les Romains faisoient cet honneur aux Ambassadeurs des peuples qui se distinguoient par leur bravoure & par leur attachement pour la République, ils allerent se placer sans hésiter au milieu des Senateurs en disant (25), *que personne ne surpassoit les Germains, ni pour la bravoure, ni pour la fidélité.* Effectivement la plupart des Empereurs Romains confioient la garde de leur personne à des soldats Celtes, comme s'ils ne pouvoient en choisir de plus braves ni de plus affidez. L'Empereur Auguste, par exemple, eut (26) une Garde d'Espagnols jusqu'à la ba-

(25) *Nullos mortalium armis, aut fide ante Germanos esse.* Tacit. Ann. XIII. 54. Selon Suetone la chose se passa sous l'Empire de Claude. Sueton. Claud. Cap. 25.

(26) *Dimissi Calagurritanorum manu, quam usque ad devictum Antonium; item Germanorum, quam usque ad Varianam cladem, inter armigeros circa se habue-*

bataille d'Actium. Il les congedia alors, pour prendre des Germains, qu'il retint dans ſon ſervice juſqu'à la défaite de Varus. Les Empereurs, qui ſuccederent à Auguſte, ſuivirent ſon exemple. (27) Tibere, (28) Caligula, (29) Neron & pluſieurs autres, eurent une Garde de Germains; & ce fut pour recrûter ſa (30) Garde Batave que Caligula entreprit une expédition en Germanie. Dion Caſſius remarque (31), que les Empereurs avoient encore de ſon tems une Garde de Cavalerie Batave, qui étoit en grande réputation. Le même Hiſtorien dit ailleurs, (32) que Caracalla ſe fioit beaucoup plus aux Scythes & aux Germains qu'il avoit près de ſa perſonne, qu'aux ſoldats Romains. Ce n'étoit pas ſeu- CHAP. XVII.

buerat. Sueton. Aug. Cap. 49. *Quia complures Galli ac Germani Romæ obverſabantur, alii peregrinantes, alii inter Prætorianos militantes, timuit ne quid novi molirentur. Hos quidem in quaſdam inſulas miſit, illos inermes urbe exire juſſit.* Dio. LVI. 585.

(27) *Robora Germanorum, qui tum cuſtodes Imperatori* (Tiberio) *aderant.* Tacit. Ann. I. 24.

(28) *Germani corporis cuſtodes.* Sueton. Calig. Cap. LVIII.

(29) *Nero abduxit à matre, militum, & Germanorum ſtationem.* Sueton. Neron. Cap. XXXIV. Tacit. Ann. XIII. 18. *Hilarus Neron. Cæſ. Corp. Cuſtos, Natione Friſæo.* Inſcript. apud Cluver. G. A. p. 561.

(30) *Admonitus de ſupplendo numero Batavorum, quos circà ſe habebat, expeditionis Germanicæ impetum cepit.* Sueton. Calig. Cap. XLIII.

(31) Dio Caſſ. Lib. LV. p. 564. 565.

(32) *Scythas & Germanos... armaverat, & circùm ſe habebat, tanquàm magis illis quàm militibus fidens.* Fragment. Dion. Caſſ. ex Lib. LXXVIII. p. 891. *Caracalla Germanos corporis cuſtodes conſtituit.* Herodian. L. IV. p. 342. Excerpt. ex Joh. Antioch. ap. Valeſ. p. 824. Suidas in Antonino.

CHAP. XVII.

ſeulement à Rome que l'on avoit cette idée de la fidélité des troupes Celtes. Avant le tems d'Auguſte (33), Juba Roi de Mauritanie, avoit déja une Garde de Cavalerie Eſpagnole & Gauloiſe. On voit auſſi dans Joſephe (34), qu'Herode le Grand avoit des Compagnies de Gardes Thraces, Germaines & Gauloiſes. Les derniers (35) avoient ſervi en la même qualité la Reine Cléopatre. Auguſte les donna à Herode après la mort de cette Princeſſe.

On ne peut pas diſconvenir que les Celtes ne fûſſent en général ſinceres, fidèles & religieux obſervateurs de leur parole. Les hommes d'un caractère vif & ouvert, ſont naturellement ennemis du menſonge & de la duplicité. Un ſoldat auſſi qui ſe fie ſur ſes forces & ſur ſa valeur, qui a d'ailleurs été nourri & élevé dans le principe, qu'il doit terminer par la voye des armes toutes les affaires qu'on lui ſuſcite, regarde ordinairement la fraude, l'artifice & la trahiſon comme des baſſeſſes & des lâchetez indignes d'un homme de cœur. Tacite avoit raiſon de dire, que les Germains portoient à cet égard les choſes à l'excès (36). Ce que l'on appelle la parole, la foi d'un honnête homme, ne l'obligea jamais

(33) *Juba duo millia Hiſpanorum & Gallorum equitum, ſuæ cuſtodiæ cauſſâ circùm ſe habere conſueverat.* Cæſar B. Civ. L. II. Cap. 40.

(34) Guerre des Juifs Liv. I. Ch. 21. p. 209. Mr. d'Andilly a mis *Allemans*, au lieu de *Germains*, pour ne s'être pas ſouvenu que le nom d'Allemans n'étoit pas encore connu du tems de Joſephe.

(35) Idem. L. I. C. 15. p. 146.

(36) *Ea eſt in re prava pertinacia, ipſa fidem vocant.* Tacit. G. Cap. XXIV.

mais (37) à se laisser lier & vendre, parce que dans la fureur du jeu il a été capable de risquer sa liberté sur un coup de dé; encore moins à (38) se tuer lui même, parce qu'il a promis de donner ce spectacle à une vile populace assemblée dans un Théâtre. Il faut avouer encore, que les troupes Celtes ont donné en différentes occasions, des preuves de leur attachement & de leur fidélité aux Princes qu'elles servoient. On admira, par exemple à Rome (39), l'action d'un soldat Germain de l'armée de Vitellius. Comme il vit cet Empereur entre les mains des troupes ennemies qui lui faisoient souffrir mille indignitez, il courut à lui, & lui dit: *Je m'en vais vous aider de la seule manière qui soit encore en mon pouvoir.* En prononçant ces paroles, il porta un coup d'épée à Vitellius, & se tua lui-même à ses pieds. Ce que des Cohortes de Germains avoient fait quelques mois auparavant en faveur de Galba, n'est pas moins remarquable. Cet Empereur avoit cassé (40) & renvoyé sans aucun émolument, la Garde des Germains, parce qu'il la croyoit affectionnée à l'un de ses concurrens. Il ne laissa pas cependant de traiter fort humainement quelques autres Cohortes de Germains,

(37) Ci-dessus p. 484.

(38) Ci-dessus p. 483.

(39) Xiphil. ex Dionis L. LXV. p. 743. Tacite raconte la chose d'une manière un peu différente. Histor. III. 85.

(40) *Germanorum cohortem, à Cæsaribus olim ad custodiam corporis institutam, multisque experimentis fidelissimam, dissolvit, ac sine ullo commodo remisit in patriam, quasi On. Dolabellæ, juxtà cujus hortos tendebat, proniorem.* Suet. Galb. Cap. 12.

CHAP. XVII.

mains, que Neron (41) avoit envoyées en Orient, pour ſervir dans l'expédition qu'il méditoit contre les Parthes. Comme elles revinrent à Rome, extrêmement fatiguées du trajet, Galba en prit un très-grand ſoin. En cela il n'obligea pas des ingrats. (42) D'abord que ces Cohortes furent informées que la vie de l'Empereur étoit en danger, elles volerent à ſon ſecours, & elles l'auroient ſauvé, ſi elles ne s'étoient égarées dans les ruës de la ville.

Ces preuves & ces exemples, que l'on produit de la fidelité des Celtes, ne forment pourtant pas une démonſtration. Outre que la fidélité n'eſt gueres eſtimable, quand elle n'eſt qu'une vertu de tempérament. Sans alleguer encore, qu'un homme qui ne ſe fait aucun ſcrupule de commettre des injuſtices & des violences ouvertes, ne doit pas s'applaudir de ce qu'il eſt incapable de faire une trahiſon; j'ai d'ailleurs montré que les Celtes étoient des mercenaires, qui pour de l'argent fourniſſoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient. Par cela même, ils ſe voyoient ſouvent engagez à ſervir des tyrans & des uſurpateurs, auſſi-bien que des Princes légitimes; & je ne crois pas que la fidélité doive être regardée comme une vertu, quand elle ſe prête à des miniſtères injuſtes. Il me ſemble d'ailleurs, que des ſoldats

(41) Tacit. Hiſt. I. 31.

(42) *Mirum . . omnes qui accerſerentur ſpreviſſe nuntium, exceptâ Germanorum vexillatione. Hi, ob recens meritum, quod ſe ægros & invalidos magnoperè foviſſet, in auxilium advolavére, ſed ſeriùs, itinere devio, per ignorantiam locorum retardati.* Sueton. Galba Cap. 20.

dats qui s'engagent pour de l'argent au ſervice d'un Prince étranger, doivent être tout diſpoſez à ſe vendre au plus offrant. Par conſequent, ſi des gardes Celtes ont ſervi avec un attachement inviolable un (43) Caligula, un (44) Neron, un (45) Caracalla, & d'autres Princes de ce caractère, une ſemblable fidélité ne mérite certainement pas de grands éloges. Faut-il s'étonner, que des gardes qui tenoient tout de la liberalité des Empereurs, & dont la fortune dépendoit uniquement de la conſervation de ces Princes, ayent été fidèles à leurs propres intérêts (46)?

CHAP. XVII.

Au reſte on a vû parmi les Celtes, comme par-tout ailleurs, des exemples de trahiſon & de perfidie. La trahiſon (47) d'Arminius Prince

(43) *Accurrerunt mox Germani, corporis cuſtodes, ac nonnullos ex percuſſoribus, quoſdam etiam Senatores innoxios, interemerunt.* Sueton. Calig. Cap. 58.

(44) *Germani quibus fidebat Princeps quaſi externis.* Tacit. Ann. XV. 58.

(45) *Tribunus qui illum vulneraverat, ab uno Scytharum vel Celtarum, quos Caracalla ſecum habebat, jaculo tranſfixus eſt.* Xiphil. ex Dion. L. LXXVIII. p. 882. 883. Fragment. Dion. ibid. p. 891.

(46) Il eſt conſtant que les Suiſſes tiennent des anciens Celtes la coûtume qu'ils ont encore aujourd'hui, de fournir des troupes auxiliaires à pluſieurs Princes de l'Europe. On feroit cependant tort aux Suiſſes, ſi on les confondoit à cet égard avec les Celtes. Ceux-ci fourniſſoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient, ſans examiner ſi la guerre étoit juſte ou injuſte. Au lieu de cela les Suiſſes ont avec pluſieurs Princes de l'Europe des Alliances, en vertu deſquelles un Etat eſt obligé de ſecoûrir & de défendre l'autre, quand il eſt injuſtement attaqué. Il n'y a-là rien que de naturel & de légitime.

(47) Dio Caſſ. L. LVI. p. 583. Vellej. Paterc. L. II. Cap. 118.

CHAP. XVII.

ce des Cheruſques, celle de (48) Civilis, qui s'érigea en Chef des Bataves, furent conduites avec un artifice déteſtable. Je dis la même choſe de celle de (49) Sacrovir, grand Seigneur Gaulois, qui ſe revolta contre les Romains du tems de Tibere. Tacite parle (50) d'un Prince Catte, nommé Adganſterius, qui offrit aux Romains d'empoiſonner Arminius, pourvû qu'on voulût lui envoyer le poiſon. La fidélité des troupes auxiliaires, que l'on tiroit de la Celtique, n'étoit pas auſſi à toute épreuve. Après la mort de Jules-Céſar, Antoine avoit cedé à Auguſte, un corps de Cavalerie Celte. (51) Dans un choc qu'il y eut entre les armées de ces Triumvirs, cette Cavalerie tourna caſaque, ſe jetta ſur les troupes d'Auguſte, & lui tua beaucoup de monde. Au contraire dans la bataille (52) d'Actium deux-mille Cavaliers Gaulois ſe détacherent de l'armée d'Antoine, & vinrent ſe ranger ſous les enſeignes d'Auguſte, qui obtint la victoire par leur moyen. On a même accuſé de perfidie tous les peuples Celtes en général. Aſdrubal, Général des Carthaginois (53), la reprochoit aux Eſpagnols, pour l'avoir

(48) Tacit. Hiſtor. IV. 16. 21. 32. 60.

(49) Tacit. Ann. III. 41. & ſeqq.

(50) Tacit. Ann. II. 88.

(51) Dio Caſſ. L. XLVI. p. 315.

(52) Il s'agit de la bataille qui ſe donnoit ſur terre, pendant que les flottes combattoient ſur mer. *Ad hunc frementes verterunt bis mille equos, Galli canentes Cæſarem.* Horatius Epod. IX. 17. *Tranſierunt ad Auguſtum ab Antonio, duo millia equitum, per quos eſi victoriam conſecutus. Horatius, Ad hunc frementes, &c.* Servius Danielis ad Æneid. VI. vſ. 612. p. 448.

(53) *Aſdrubal peritus omnis barbaricæ, & præci-*

pue

l'avoir cent & cent fois éprouvée. Polybe disoit (54), qu'il n'y avoit rien de plus ordinaire aux Gaulois, que de violer la foi des Traitez. Jules-Céſar (55) auſſi accuſoit les Tencteres & les Uſipetes, qui étoient des peuples Germains, d'avoir commis une inſigne perfidie, en attaquant ſa Cavalerie pendant une ſuſpenſion d'armes qu'ils avoient eux-mêmes demandée. Il eſt vrai qu'il y avoit ici quelque choſe à dire, & que le fait n'étoit pas clair, puiſque (56) Caton opina en plein Sénat, que Jules-Céſar devoit être livré aux barbares, afin qu'on ne pût pas reprocher aux Romains, d'avoir approuvé & autoriſé la perfidie d'un de leurs Généraux. Du tems d'Auguſte les Germains violerent très-ſouvent les accords qu'on avoit fait avec eux, & (57) Strabon remarque, que toutes les fois qu'on ſe fia à leur parole, on s'en trouva très-mal. *Ces gens-là*, dit Vellejus Paterculus (58) *ne ſont nez que pour mentir.* Dans les Siécles ſuivans on reprocha le même défaut aux (59) Daces,

pùè omnium earum gentium, in quibus per tot annos militabat, perfidiæ. Livius XXV. 33.

(54) *Gallica in fœderibus inconſtantia.* Polyb. II. 120.

(55) Cæſar IV. 12.

(56) Sueton. Jul. Cæſar Cap. 24. Plut. Cæſar T. I. p. 718. Cato. Min. T. I. p. 784. Dio Caſſ. L. XXXIX. p. 113.

(57) *Sicambri deficiunt, fide & obſidibus proditis. Adverſùs hos plurimùm utilitatis eſt in incredulitate; quibus fides habita eſt, illi maxima damna intulére.* Strabo VII. 291.

(58) *Natum mendacio genus.* Vellej. Pat. L. II. Cap. 118.

(59) Xiphilin. ex Dion. L. LXVIII. p. 774.

CHAP. XVII.

ces, aux (60) Herules, aux (61) Goths; aux (62) Allemans, aux (63) Saxons, mais ſur-tout aux (64) Francs, de qui l'on diſoit, qu'ils faiſoient du menſonge & du parjure un jeu

(60) Procope dit, que les Herules ſont, généralement parlant, perfides & yvrognes. Proc. Vand. L. II. Cap. 4. p. 244.

(61) *Gothorum gens perfida.* Salvian de Prid. L. VII. p. 116. in Biblioth. Patr. Tom. V. Paris 1624. *Fœdifraga gens, Gothi.* Sid. Apoll. L. VI. Ep. 6. Il faudroit effectivement que les Goths eûſſent été bien perfides, s'il étoit vrai qu'avant que de paſſer le Danube, du tems de Valens, ils eûſſent juré de tendre toute ſorte de piéges aux Romains, & de les attaquer par toute ſorte de fraudes & de machinations. Eunap. Sard. in Exc. Leg. p. 21.

(62) *Juthungi jusjurandum, & cetera quantumvis firma fidei vincula, pro nihilo ducunt.* Dexippus in Excerp. Legat. p. 6. Les Juthunges étoient un peuple Allemand. *Juthungi Alamannorum pars.* Amm. Marc. L. XVII. Cap. 6. p. 166.

(63) *Saxones, ſicut ferè omnes Germaniam incolentes nationes, naturâ feroces, neque divina, neque humana jura polluere vel tranſgredi, inhoneſtum arbitrantur.* Eginhard. Vit. Car. M. Cap. 7. *Saxonum perfidia.* Ibidem.

(64) *Francorum ſemper infida mobilitas.* Eumen. Panegyr. Conſtantini Cap. XI. p. 209. *Francis familiare eſt, ridendo fidem frangere.* Vopiſcus Proculo p. 762. *Totius gentis Francorum, lubrica fides,* Panegyr. incerti Authoris Maximiano & Conſtantino dictus. Cap. IV. p. 192. *Franci omnium gentium infidiſſima.* Procop. Goth. L. II. Cap. 25. p. 447. *Si pejeret Francus, quid novi faceret, qui perjurium ipſum ſermonis genus putat eſſe, non criminis?* Salvian. de Provid. L. IV. p. 82. *Franci mendaces.* Idem. Lib. VII. p. 116. *Provincia miſſos, Expellat citiùs, fallax quam Francia Reges.* Claudian. de Laud. Stilicon. Lib. I. vſ. 237. On voit dans Procope, que les Goths ſe plaignoient autant que les Romains des fraudes & de la perfidie des Francs. Procop. Lib. II. Cap. 22. p. 440. Cap. 25. p. 447.

jeu & un divertiſſement. Les (65) Thraces & les (66) Ligures n'avoient pas été en meilleure réputation. Voilà donc à-peu-près tous les peuples Celtes repréſentez comme des gens qui faiſoient profeſſion de mentir & de tromper. Je ne doute pas qu'ils ne répondîſſent, que les Romains avoient été les premiers à leur donner l'exemple de toutes ces obliquitez. Peut-être auſſi qu'ils ne ſe croyoient pas liez à des promeſſes & à des ſermens extorquez par des uſurpateurs, qui venoient opprimer injuſtement leur liberté. Peut-être encore, que l'on a quelquefois imputé aux Nations entieres, les vices des particuliers, & ſur-tout des Princes, qui alors, comme aujourd'hui, étoient accuſez de ne reſpecter les Traitez qu'autant qu'ils y trouvoient leur avantage. Mais la vérité eſt, que le menſonge, la perfidie & la trahiſon, ne ſont pas ordinairement des vices de tempérament. Un peuple qui eſt en état de triompher de ſes ennemis par la force des armes, n'employe gueres contre eux la fraude & la tromperie. Mais le foible eſt rarement à l'abri de la tentation de recourir à ces voyes obliques pour ſe tirer de l'oppreſſion. Je crois qu'il en étoit de même des Celtes. J'aurai occaſion de parler ailleurs de la Chaſteté de ces peuples, & de l'attachement qu'ils avoient pour leur Religion. Il ne me reſte plus que de dire un mot des vices qui étoient les plus communs parmi eux.

CHAP. XVII.

CHA-

(65) *Thraces fœdera neſciunt.* Suidas T. II. 203. Strabo IX. 401.

(66) *Ligures inſidioſi, fallaces, mendaces.* Servius ex Nigidio & Catone ad Æneid. XI. vſ. 715. p. 680.

CHAP. XVIII.

CHAPITRE DIX-HUITIEME.

Les Vices capitaux des Celtes étoient La Ferocité.

ON a reproché à tous les peuples Celtes trois vices capitaux : la Ferocité, la Pareſſe & l'Yvrognerie.

I. J'ai déja produit aſſez de preuves de leur ferocité (1). Leur manière de vivre étoit oppoſée, je ne dis pas aux Loix de la civilité & de la politeſſe, qui ſont ſouvent arbitraires, mais encore aux Loix les plus eſſentielles de la raiſon, de la juſtice & de l'humanité.

1. Cette ferocité paroiſſoit, par exemple, dans

(1) *Celtiberi quondam omnium maximè ferociſſimi.* Strabo III. 151. *Galli Senones, gens naturâ ferox, moribus incondita.* Florus I. 13. *Belgæ à cultu atque humanitate Provinciæ longiſſimè abſunt.* Cæſar I. 1. *Germani moribus feroces.* Appian. Celt. p. 1192. *Germani Gallos feritate ſuperant.* Strabo VII. 290. *Germani immanes ſunt animis atque corporibus, & ad inſitam feritatem vaſtè utraque exercent, bellando animos, corpora ad conſuetudinem laborum.* Pomp. Mel. Lib. III. Cap. 3. p. 75. *Germanicæ gentes dictæ, quòd ſint immania corpora, immaneſque nationes, ſæviſſimis duratæ frigoribus, quæ mores ex ipſo cœli rigore traxerunt, ferocis animi, & ſemper indomiti.* Iſidor. Orig. Lib. IX. Cap. 2. p. 1006. *Alii Francos à feritate morum nuncupatos exiſtimant; ſunt enim illis mores inconditi, naturaliſque ferocitas animorum.* Ibid. *Cimbri, gens indomita feritate, inſolens ſucceſſu, nec minùs animorum immanitate.* Quintil. Declam. III. Cap. 4. p. 63. *Cimbros, immenſa millia ferorum atque immitium populorum.* Juſtin. XXXVIII. 4. *Getæ admodùm feri.* Pomp. Mela L. II. Cap. 2. p. 43. *Myſi feri, truces, ipſorum etiam barbari barbarorum,* Flor. IV. 12.

dans le mépris qu'ils témoignoient pour la vie. Ils le pouſſoient à un point, qui marquoit clairement qu'ils n'en connoiſſoient pas le véritable prix (2). Il y a aſſurement des biens qui méritent que l'homme expoſe courageuſement ſa vie pour les conſerver. Mais n'étoit-ce pas une brutalité dans les Celtes, de ſacrifier leur vie au plus petit intérêt temporel, aux maximes d'un faux honneur, qui ne pouvoit ſouffrir ni contradiction, ni outrage, ni un ſimple démenti; de la donner pour une ſomme d'argent, pour quelques cruches de vin, & en un mot, de compter pour rien, ſoit de la perdre eux-mêmes, ſoit de l'ôter aux autres.

2. Leur naturel feroce paroiſſoit encore dans la profeſſion qu'ils embraſſoient tous. Il faut tenir quelque choſe des bêtes ſauvages, qui ſe plaiſent à nuire & à déchirer, pour s'imaginer que l'homme n'a été placé ſur la terre que pour s'y nourrir de ſang & de rapine.

3. Il paroiſſoit dans le penchant qu'ils avoient à décider par les armes toute ſorte de queſtions de Droit & de Fait. N'étoit-ce pas une fureur, de faire battre des Champions, pour ſavoir s'il (3) faloit quitter un païs ou y demeurer, ſi les enfans du frere défunt devoient jouir du droit de (4) Repré-

(2) *Non nobis mortis contemtus facilior, quàm pleriſque barbaris, cauſam vitæ non habentibus.* Quintil. Declam. III. Cap. 14. p. 71. *Francus, pro vitûs ſui vilitate, vitam contemnit.* Panegyr. Conſtantin. dictus inter Pan. Vet. Cap. 24. p. 248.

(3) Voyez ce qu'Herodote rapporte des Cimmeriens Lib. IV. Cap. 11.

(4) L'Empereur Othon I. fit décider cette queſ-

CHAP. XVIII.

préſentation, ou en être exclus; ſi un homme étoit coupable ou innocent d'un crime dont il étoit accuſé.

4. Leur ferocité paroiſſoit encore dans les cruautez inouïes qu'ils exerçoient envers leurs ennemis. Non contens de tuer (5) tous les mâles, & même les femmes enceintes, quand leurs Devins aſſuroient qu'elles portoient des garçons, ils trouvoient encore leur plaiſir à faire périr ces malheureux par tous les ſupplices que la barbarie la plus effroyable peut inventer.

5. Si toutes ces preuves ne ſuffiſoient pas, on en trouvera de nouvelles dans la Religion

tion par le Duel, lorſqu'on lui eut fait entendre que le Droit Romain, & les Loix des Saxons, ſe trouvoient à cet égard en oppoſition.

(5) *Galli in Callienſes dira, & omnium, quæ unquam ad aures noſtras pervenerint, atrociſſima edidére facinora, & quæ omninò auſos unquam homines fuiſſe, veri neutiquam ſimile videri poſſit. Quicquid marium fuit, ad internecionem exciderunt, ſenes & parvulos ad ipſa matrum ubera trucidárunt.* Pauſan. Phocic. XXII. p. 851. *Rhæti, quicquid maſculi ſexûs inter captivos non modò jam rerum extaret in natura, verùm etiam in mulierum uteris adhuc, per divinationes quaſdam deprehenderent, interfecerunt.* Dio LIV. p. 536. *De horum latronum in Italos ſævitia hoc memoratur, eos pago aut urbe potitos, non modò puberes omnes mares necare, ſed ne infantulis quidem maſculis parcere, imò ne hîc quidem ſubſiſtere, ſed gravidas etiam mulieres occidere, quas eorum vates dicunt virilem fœtum utero ferre.* Strabo IV. 206. *Nihil interim per omne id tempus reſiduum crudelitatis fuit in captivos ſævientibus. Litare Diis ſanguinem humanum, bibere in oſſibus capitum, & cujusquemodi ludribio fœdare mortem, tam igni quàm fumo, partuſque gravidarum extorquere tormentis.* De Thracibus Florus III. 4. *Germani crucifigunt Romanos.* Dio Caſſ. Lib. LIV. p. 535. & ſeq.

gion des peuples Celtes. Là j'aurai occaſion de parler des barbares ſacrifices qu'ils offroient à leurs Dieux; des cruelles épreuves auxquelles ils aſſujettiſſoient les perſonnes ſoupçonnées de quelque crime; & de mille autres ſuperſtitions, qui juſtifieront ce que diſoit Diodore de Sicile (6); *Que la ferocité des Gaulois ſe remarquoit ſur-tout dans leur Religion, & qu'il n'y avoit rien de plus impie que les victimes qu'ils préſentoient à la Divinité, ni de plus barbare que la manière de les offrir.* Il faut donc paſſer condamnation ſur cet article. Les Celtes étoient à cet égard des Cannibales, de véritables Sauvages, & j'aurai occaſion de montrer en ſon lieu, qu'ils (7) l'ont été aſſez long-tems après avoir reçû le Chriſtianiſme. CHAP. XVIII.

II. La Pareſſe eſt un autre vice dont on ne peut en aucune manière diſculper les peuples Celtes (8). Ennemis de tout ce qui occupoit ou le corps ou l'eſprit, le travail leur paroiſſoit la choſe du monde la plus inſupportable. C'eſt la raiſon pour laquelle ils redoutoient la ſervitude, comme le plus dur & le plus fâcheux de tous les états. Les Grecs & les Romains aſſujettiſſoient leurs eſclaves au travail, auquel le Celte ne pouvoit s'accoûtumer. La Pareſſe.

(6) *Conſequenter pro inſita genti ferocia, circa victimas irrationabiliter & impiè agunt.* Diod. Sic. V. 214.

(7) *Barbari enim iſti* (Franci) *Chriſtiani effecti, multos priſcæ ſuperſtitionis ritus obſervant, humanas hoſtias, & alia nefanda immolantes, & divinationibus dediti.* Procop. Goth. L. II. Cap. 25. p. 448.

(8) Voyez ci-deſſus Chap. VIII. p. 344. & ſuiv. Chap. XI. p. 409.

CHAP. XVIII.

mer. Il ſemble à la vérité, que cette pareſſe des peuples Scythes & Celtes venoit moins d'une indolence naturelle, que du défaut d'éducation, & des fauſſes idées qu'on leur inſpiroit ſur la deſtination de l'homme, & ſur ce qui fait ſa véritable gloire. Ils s'imaginoient, comme je l'ai montré, que l'homme eſt né pour la guerre, & qu'il s'avilit en exerçant quelque autre profeſſion que celle des armes. J'ai déja cité un paſſage de Tacite, qui dit (9); *Que toutes les fois que les Germains ne vont pas à la guerre, ils employent une petite portion de leur tems à la chaſſe, & en paſſent la plus grande partie dans l'inaction, ne penſant qu'à manger & à dormir.* Il ajoute: *Que les plus forts & les plus belliqueux ne font rien du tout, & qu'ils abandonnent le ſoin de la maiſon, du menage & des terres, aux femmes, aux vieillards, & aux plus foibles de leurs domeſtiques.* Mais un préjugé ſi étrange auroit-il trouvé tant d'accès dans l'eſprit des Celtes, auroit-il été ſi commun & ſi enraciné, s'il n'avoit flatté les inclinations de ces peuples, & le penchant qu'ils avoient à la pareſſe? Non contens de paſſer leur vie dans une honteuſe oiſiveté, ils avoient trouvé le moyen de transformer leur vice favori en vertu, & d'annoblir la pareſſe & le pillage. Jamais les idées qu'ils avoient ſur cet article ne ſe préſentent à l'eſprit d'un homme raiſonnable, qu'elles ne le revoltent. Que le Soldat s'annobliſſe par ſa bravoure, comme le Prince s'éleve en procurant le bien de ſes ſujets, comme le Savant ſe diſtingue par des découvertes belles & intéreſſantes; perſonne ne lui diſputera une nobleſſe & une gloire ſi légi-

(9) Tacit. Germ. Cap. 15. 22. 23.

gitimement acquiſes. Mais de prétendre que l'homme ne puiſſe s'annoblir que dans la ſeule profeſſion des armes ; de vouloir que dans un tems de paix, où l'Etat n'a pas beſoin du bras des guerriers, le ſoldat conſerve ſa nobleſſe, pourvû qu'il paſſe ſa vie dans une parfaite oiſiveté; & qu'il ſe dégrade au contraire, en exerçant quelque autre profeſſion ; c'eſt dégrader en vérité la raiſon même, avec les Sciences & les Arts les plus néceſſaires & les plus utiles. Cependant ces principes ſubſiſtent à-peu-près dans toute l'Europe. Encore aujourd'hui la Nobleſſe ne connoît point de métier que celui de la guerre, & croiroit ſe déshonorer ſi elle en faiſoit d'autre. C'eſt une idée véritablement Celte. Il arrive de-là, que dans le tems d'une longue paix on trouve bien des Nobles qui ſeroient fort embaraſſez de produire d'autres preuves de leur Nobleſſe, que celle de ne ſavoir ni lire, ni écrire, de ne connoître aucun Art, ni méchanique, ni libéral, & de ne s'être occupez de pere en fils, qu'à manger, à boire & à dormir. Il faut pourtant avouer, que ce que l'on appelloit oiſiveté, fainéantiſe, dans les peuples Celtes, étoit préférable par toute ſorte d'endroits, à ce qu'ils regardoient eux-mêmes comme la ſeule occupation véritablement noble. Jules-Céſar dit (10), que les Germains permettoient à leur jeuneſſe de faire des courſes, & de piller dans les Etats voiſins, ſous prétexte qu'il faloit exercer les jeu-

CHAP. XVIII.

(10) *Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujuſque civitatis fiunt ; atque ea juventutis exercendæ, ac deſidiæ minuendæ cauſâ fieri prædicant,* Cæſar VI. 23.

CHAP. XVIII.

jeunes gens, & empêcher qu'ils ne tombaſſent dans la pareſſe. Il valoit certainement mille fois mieux, que les jeunes & les vieux paſſaſſent toute leur vie dans l'oiſiveté, s'ils ne pouvoient en ſortir qu'à ce prix.

L'Yvrognerie.

III. Il ne me reſte plus que de dire un mot du troiſième vice que l'on a reproché aux peuples Celtes, c'eſt d'avoir tous un penchant exceſſif à la boiſſon. J'en ai déja touché quelque choſe (11) en parlant du plaiſir qu'ils trouvoient à manger enſemble, & des excès qui ſe commettoient dans leurs feſtins. Il ne me ſera pas difficile d'en produire de nouvelles preuves. Les Scythes en général (12) paſſoient pour de grands yvrognes, juſques-là que les Grecs, quand ils vouloient repréſenter une debauche (13), diſoient qu'on y avoit bû à la Scythe. C'étoit parmi les Scythes que (14) Cléomene, Roi de Lacedémone, avoit appris à boire, & à boire le vin pur. Ce que l'on diſoit en commun des peuples Scythes, doit être appliqué particulierement à ceux qui ont été diſtinguez par le nom de Celtes. Je ne ſais par quelle raiſon la plupart des Auteurs modernes ont chargé les ſeuls Germains du vice de l'yvrognerie. Il eſt

(11) Voyez ci-deſſus Chap. XII. p. 463-476.

(12) *Scythæ meracius bibunt.* Ælian. Var. Hiſt. L. II. Cap. 41. *Immodicè omnis Scythica natio vino ſe ingurgitat, & citò eo repletur.* Dio Caſſ. L. LI. p. 461-463. *Scythica potatio.* Pollux L. VI. Cap. 3. p. 276. *Maſſagetæ ebrietati dediti.* Procop. Vandal. I. Cap. 12. p. 207.

(13) *Lacedæmonii cùm meracius bibere volunt ἐπισκυθίσαι dicunt.* Herod. VI. 84. Athen. X. 319. 320.

(14) Herodot. Athen. ub. ſup. Ælian. V. H. ub. ſup.

CHAP. XVIII.

eſt vrai, comme Tacite l'a remarqué (15), que les Germains ne pouvoient ſupporter, ni la ſoif, ni la chaleur, qu'ils ne tenoient pas pour une choſe honteuſe de paſſer (16) le jour & la nuit à boire. Cet Hiſtorien qui leur rend juſtice à bien des égards, après avoir loué leur frugalité, avoue qu'ils ne ſont pas auſſi ſobres par rapport à la boiſſon : *Si vous flattez*, dit-il (17), *le penchant qu'ils ont à l'yvrognerie, & que vous leur donniez à boire autant qu'ils en demandent, vous en viendrez plus facilement à bout par le vin que par les armes.* L'Empereur Julien auſſi a dit (18), que les peuples de l'Allemagne ne ſe marioient que pour avoir des enfans, & qu'ils bûvoient du vin, non pas autant qu'il leur en faloit, mais autant qu'ils pouvoient, c'eſt-à-dire juſqu'à n'en pouvoir plus. Enfin Procope, parlant des Herules, les (19) taxe d'être tous yvrognes.

Mais il y avoit bien long-tems qu'on en avoit

(15) *Minimè ſitim æſtumque tolerare.* Tacit. Germ. Cap. IV.

(16) *Diem noctemque continuare potando nulli probrum.* Tacit. Germ. Cap. XXII.

(17) J'ai ſuivi la verſion d'Ablancourt. Le ſens que Gronovius donne aux paroles de Tacite eſt peut-être préférable. *Vous trouverez qu'ils ſont moins redoutables à la guerre qu'à table, qu'il eſt plus difficile de leur tenir tête, le verre que l'épée à la main. Adverſus ſitim non eadem temperantia. Si indulſeris ebrietati, ſuggerendo quantùm concupiſcunt, haud minùs facilè vino, quàm armis vincentur.* Tacit. Germ. Cap. XXIII.

(18) *Veni ad populos animoſos & bellicoſos, qui Venerem Gameliam, & Bacchum lætitiæ datorem, conjugii proliſque gratiâ, & vini quantum cuique liceat, potandi cauſâ tantùm nôrunt.* Julian. Miſopog. p. 352.

(19) Ci-deſſus p. 554. Note (60).

CHAP. XVIII.

Voit dit autant de tous les autres peuples Celtes. Je trouve, par exemple, dans Platon (20), *que les Lydiens, les Perſes, les Carthaginois, les Gaulois, les Eſpagnols & les Thraces, étoient fort adonnez à la boiſſon.* Il ajoute; *Que les Scythes & les Thraces, & même leurs femmes bûvoient le vin pur, & qu'ils faiſoient conſiſter leur gloire & leur felicité dans cette manière de vivre.* Effectivement, les Gaulois étoient encore ſi paſſionnez pour le vin du tems de Diodore de Sicile (21), qu'ils étoient capables de donner un homme, c'eſt-à-dire un eſclave, pour une cruche ou pour un barril de vin. Auſſi les Marchands avoient-ils grand ſoin de leur en apporter, tant par mer que par terre. On prétend même que ce fut la douceur du vin qui attira en Italie une partie de cette Nation. Tite-

(20) *Inebriantur verò Lydi, Perſæ, Carthaginienſes, Galli, Thraces, & ejusmodi nationes... Scythæ quidem & Thraces, meri potionibus omninò dediti, eorumque fœminæ, & univerſi promiſcuè, in veſtes etiam effuſo vino, honeſtum & fortunatum vitæ genus ſibi delectum putant.* Plato de Leg. L. I. p. 777. Edit. Græc. Lat. Francfort 1602. Athenæus L. X. p. 319. 322. *Ebrietate maximè utuntur Scythæ, Celtæ, Iberi, Thraces, quæ univerſæ ſunt bellicoſæ gentes*; pulcrum *ac beatum vitæ ſtudium exercere ſe putant.* Clem. Alex. Pæd. L. II. p. 186.

(21) *Præter modum vino capiuntur. Importatum à mercatoribus merum ingurgitant, & cupiditate ad largiorem potationem & ebrietatem provecti, aut ſomni gravedine, aut inſaniæ vertigine corripiuntur. Propterea multi ex Italia negotiatores, pro familiari ſibi avaritia, temulentiam Gallorum in quæſtum ſuum vertunt. Hi enim per fluvios navigationi aptos, navigiis, & per campeſtria plauſtris, vinum ad eos devehunt, & inæſtimabile inde pretium reportant. Pro cado enim vini puerum recipiunt, potu miniſtrum permutantes.* Diod. Sic. V. 211.

CHAP. XVIII.

Tite-Live (22) & Plutarque avoient trouvé dans des Auteurs plus anciens, que les Gaulois établis entre les Alpes & les monts Pyrenées, ayant goûté pour la première fois du vin qu'on leur avoit apporté d'Italie, furent tellement charmez de cette boiſſon, qu'ils plierent ſur le champ armes & bagages, pour paſſer dans le bon païs où on recueilloit du vin. Le fait eſt, ſelon les apparences, faux, parce qu'il eſt fort incertain que l'on recueillît déja du vin vers le Nord de l'Italie, dans le tems où l'on prétend que les Gaulois y avoient paſſé, c'eſt-à-dire deux-cens ans (23) avant la priſe de Rome. Mais il eſt aſſez vraiſemblable, que les Hiſtoriens qui firent cette remarque, jugerent du caractère des anciens Gaulois, par celui de leurs deſcendans qui demeuroient en Italie. Je ne dois pas oublier ici ce que l'on a publié ſur le compte du célèbre Brennus, dont j'ai eu occaſion de parler dans l'un des Chapitres précedens. On diſoit, qu'ayant réſolu de mourir de ſa belle main, il crut ne pouvoir choiſir une mort plus douce, que de ſe tuer lui-même à force de boire. Effec-

(22) *Eam gentem traditur famâ, dulcedine frugum, maximèque vini novâ tum voluptate captam, Alpes tranſiſſe.* Livius V. 33. *Galatæ, inter Pyrenæos montes & Alpes poſiti, vino, quod tunc primùm ex Italia importatum, guſtato, ſic admiráſſe eum potum, & novâ voluptate ad eam inſaniam redacti dicuntur, ut armis arreptis, & parentes ſuos ſecum ducentes, ad Alpes ferrentur, quæſitum eam terram quæ talem ferret fructum, aliam terram ſterilem & aſperam ducentes.* Plut. Camillo T. I. p. 136.

(23) *Ducentis annis antequam Cluſium oppugrarent, urbemque Romam caperent, in Italiam Galli tranſcenderunt.* Livius V. 33.

CHAP. XVIII.

Effectivement quelques-uns des paſſages que j'ai citez (24), peuvent ſouffrir cette interprétation.

Comme les Thraces & les Illyriens étoient voiſins de la Grece, ils étoient auſſi ceux de tous les peuples Celtes que les Grecs connoiſſoient le mieux. On peut ajouter foi par conſequent à ce que leurs Auteurs aſſurent, (25) que les Thraces & les Illyriens étoient de terribles bûveurs. Auſſi avoit-on remarqué, comme la choſe du monde la plus extraordinaire, (26) qu'Alcibiade, quand il ſe trouvoit parmi les Thraces, les ſurpaſſât à cet égard, & qu'il bût encore mieux que ces barbares. Les Grecs font encore mention de deux Rois des Illyriens (27), l'un nommé Agron, qui ſe tua à force de boire, & l'autre (28) Gentius, qui étoit yvre jour & nuit, d'où reſulterent une

(24) Ci-deſſus p. 507. Note (17).

(25) Voyez ci-deſſus pag. 223. 446. 475, 476. *De Thracibus & vulgatus & omnium auribus tritus rumor eſt, plurimùm eos bibendo poſſe.* ὡς ἐπὶ πιεῖν δεινότατοι. *Neque verò Illyrii carent hoc tempore tali culpâ, qui hoc etiam dedecus adjecerunt, quòd in convivio peregrinis & hoſpitibus permittitur, ut unuſquiſque mulieribus propinet, ſi libeat, etiamſi fœminæ eos nullâ cognatione attingant.* Ælian. III. 15. *Bibaces ſunt omnes Thraces, quapropter Callimachus dixit, Oderat ille Thracum more, hianti ore, affatim vinum bibere, exiguo poculo contentus.* Athen. X. Cap. 12. *Neu multi Damalis meri Baſſum Threiciâ vincat amyſtide.* Horat. Carm. I. Od. 36. *Ceterum Illyrii coeunt, ad temulentiam uſque potaturi, intemperanter cibo ac potu ſe ingurgitantes.* Athen. ub. ſup.

(26) Cornel. Nep. Alcib. Cap. II. Athen. XII. 9. Plut. Sympoſ. VII. quæſt. 7. p. 710.

(27) Athen. X. 11. Ælian. V. H. II. 41. Polyb. II. 93.

(28) Athen. Ælian. ibid.

une infinité d'excès qu'il commit pendant le cours de ſon règne. CHAP. XVIII.

Enfin les Perſes étoient Celtes à cet égard, comme à tous les autres (29). On le voit dans un paſſage d'Elien, que j'ai déja cité. Il porte (30), qu'après le repas les Perſes continuent toûjours de boire, & lutent avec le vin, comme avec une eſpece de champion, qui terraſſe ſon adverſaire, ou qui eſt lui-même renverſé. Il faut même qu'ils ſe fiſſent un honneur de ſavoir bien boire, puiſque (31) Cyrus, que l'on appelle le jeune, pour engager les Lacedémoniens à le ſoutenir contre ſon frere, leur fit repréſenter, que non ſeulement il avoit plus de cœur qu'Artaxerxes, mais qu'il bûvoit auſſi plus de vin, & qu'il le portoit beaucoup mieux.

Je ne ſais quelles pouvoient être les raiſons par leſquelles les peuples Scythes & Celtes tâchoient de juſtifier, ou au moins d'excuſer, le penchant qu'ils avoient à la boiſſon. Je m'imagine qu'ils diſoient, que le vin enflammoit le courage du Soldat, & lui deroboit la vûë du danger. Mais j'oſe bien aſſurer, qu'il n'y avoit point de vice qui pût leur être plus pernicieux dans la profeſſion qu'ils exerçoient, que l'yvrognerie. Je ne parle pas ici du tort que ce vice fait à l'ame, qu'il abrutit, & au corps, qu'il ruine. Je mets à part (32) le mépris

(29) *Vinum largiùs illis apponitur.* Herodot. I. 133.
(30) Ci-deſſus page 476. Note (98).
(31) Plutarch. Apopht. II. 173.
(32) Appien rapporte, que Jules-Céſar ayant pris d'aſſaut la ville de Gomphes en Theſſalie, & l'ayant donnée en pillage à ſes troupes, les Germains ſe gorgerent de viandes & de vin, & furent la riſée de toute l'armée par leur yvrognerie. Appian. Bell. Civ. II. 767.

CHAP. XVIII.

pris & les railleries qu'il attiroit aux Celtes ; les querelles, les conteſtations & les meurtres auxquels il donnoit occaſion. Il faut avouer d'ailleurs, que la boiſſon étoit toûjours le plus redoutable ennemi des troupes Celtes.

1. D'abord qu'une armée entroit dans un païs où il y avoit du vin, (33) les ſoldats ſe débandoient, & ſe jettoient de tous côtez dans les villages & dans les métairies, pour vuider tous les tonneaux qu'ils y trouvoient. Quand les habitans, au lieu de cacher leurs proviſions, prenoient le parti de les expoſer dans les ruës & dans les grands chemins, ils étoient ſûrs de prendre l'ennemi à cet appas. On aſſommoit les Celtes autour des barriques avant qu'ils fûſſent éveillez. On a remarqué que les Gaulois (34) qui prirent Rome, ceux (35) qui ravagerent la Grece environ cent ans après, périrent pour la plupart de cette manière. Les Cimbres furent auſſi amollis par le vin & par la crapule (36). Comme ils étoient déja depuis quelques mois en Italie, la debauche les avoit à demi vaincus, lorſque Marius vint les combattre. On peut voir auſſi dans Zoſime (37), de quelle manière les Goths, qui s'étoient repandus dans la Thrace, furent ſurpris dans l'yvreſſe & dans les bains.

2. Pour

(33) Juſtin. L. XXIV. Cap. 7. & 8.

(34) *Galli qui Romam ceperant, præ ingluvie & ebrietate tardi & graves.* Appian. Celtic. p. 1220. Plut. Camill. Tom. I. p. 141. *Vagi per agros palantur, cibo, vinoque raptim hauſto, repleti.* Camill. ap. Livium V. 44.

(35) Juſtinus ub. ſup.

(36) *Vino & crapulâ madebant.* Excerpta ex Dion. ap. Valeſ. p. 634. *Poculis, cibis & lavacris emolliti.* Oroſ. V. 16. p. 281.

(37) Zoſim. L. IV. Cap. 23. p. 397. Cap. 25. p. 403.

CHAP. XVIII.

2. Pour être plus furieux (38), le ſoldat Celte avoit accoûtumé de s'enyvrer avant que d'aller à la bataille. Mais on comprend bien, qu'une ſemblable fureur ne pouvoit ſervir qu'à donner plus d'avantage à l'ennemi, contre des gens qui ne ſavoient ce qu'ils faiſoient.

3. Enfin lorſque les Celtes avoient battu l'armée qu'ils avoient en tête, & pris le camp ennemi, ils ne manquoient jamais de ſe gorger des proviſions qu'ils y trouvoient. Quand le vaincu avoit aſſez de préſence d'eſprit pour ſe remettre, & aſſez de courage pour rentrer dans ſon camp, ou la nuit même, ou ſeulement le lendemain, il étoit aſſuré de ſurprendre le vainqueur dans l'yvreſſe & dans le ſommeil. Ainſi Cyrus le Grand (39) quitta & reprit ſon camp dans l'eſpace de vingt-quatre heures. On trouve un exemple ſemblable dans Tite-Live (40). Les Iſtres s'étoient emparez par ſurpriſe du camp des Romains. Ceux-ci s'étant reconnus, y revinrent le même jour, & le reprirent ſans coup férir. Les Iſtres étoient tous enſevelis dans un profond ſommeil, & les Romains retrouverent tout dans le même état où ils l'avoient laiſſé, à la reſerve pourtant du vin & des proviſions, qui étoient la ſeule choſe à laquelle on eût touché.

En

(38) C'eſt ce que Pauſanias diſoit des Thraces. Bœot. XXX. p. 768.

(39) *Cùm ventum ad Cyri caſtra eſſet, ignarus rei militaris adoleſcens, veluti ad epulas non ad prælium veniſſet, omiſſis hoſtibus, inſuetos barbaros vino ſe onerare patitur, priùſque Scythæ ebrietate quàm bello vincuntur.* Juſtin. I. 8.

(40) *Iſtrorum pauci, qui modicè vinoſi erant, memores fuerunt fugæ, aliis ſomno mors continuata, integraque ſua omnia Romani, præter quàm quod vini ſibique abſumtum fuerat, receperunt.* Livius XLI. 4.

CHAP. XVIII.

En voilà assez pour montrer, non seulement que les peuples Celtes avoient tous le même penchant à l'yvrognerie, mais encore que la boisson en faisoit périr par-tout un nombre infiniment plus considerable que la guerre (41). Je renvoye à la note plusieurs autres exemples qui prouvent la même chose.

On voit dans les Constitutions (42) que Charle-

(41) *Celtæ in Sicilia inebriati, clamore & confusione omnia implent, quo tempore Cæcilius Consul in eos irruens, splendidâ victoriâ potitus est.* Diodor. Sic. in Excerpt. Legat. apud Hoeschelium L. XXIV. p. 166. & seq. *Post prælium cum Hasdrubale, Romani castra hostium repentè diripuêre, multosque Celtarum in toris straminеis præ temulentia jacentes, in modum victimarum jugulárunt.* Polyb. XI. p. 625. Voyez les Marses surpris dans la boisson. Tacit. Ann. I. 50. Les Cattes. Ann. XII. 27. Les Gepides surpris par les Romains, dans une fête où ils avoient passé le jour & la nuit à boire. Theophyl. Simocatt. L. VIII. Cap. 3. p. 200. Crassus enyvre les Ambassadeurs des Bastarnes, & découvre de cette manière tous leurs secrets. Dio L. LI. p. 461-463.

(42) *Ut nullus ebrius causam suam possit conquirere in Mallo, nec testimonium dicere, nec placitum Comes habeat, nisi jejunus. Ut nemini liceat, alium cogere ad bibendum amplius, nisi quantùm sufficiat.* Addit. Karoli Mag. ad Leg. Salic de an 803. p. 352. *Et omninò nullus, nisi jejunus, ad juramentum vel ad testimonium admittatur.* Ibid. p. 353. *Ut Judices jejuni causas audiant & discernant.* Capit. Kar. Mag. ad Leg. Long. II. p. 651. *Ut nullus ebrius suam causam in Mallo possit conquirere, nec testimonium dicere, nec Comes placitum habeat, nisi jejunus.* Cap. Kar. Mag. ad Leg. Long. II. p. 652. *Ut Judices jejuni causas audiant & discernant &c.* Capit. Karol. M. Lib. I. p. 839. *Ut nemini liceat alium cogere ad bibendum, nisi quantùm ei sufficit.* Capit. Kar. M. & Ludov. L. I. Cap. 143. p. 853. *Ut nullus ebrius suam causam in Mallo possit conquirere, nec testimonium*

lemagne ajouta aux Loix des Francs, des Lombards, & des autres peuples qui étoient ſoûmis à ſa domination, un réglement qui défend aux Comtes & aux Juges de tenir leur Lit de Juſtice qu'ils ne ſoient à jeûn. Un autre ordonne, qu'aucun particulier ne pourra être reçû à plaider ſa cauſe, & à dépoſer en Juſtice, s'il n'eſt auſſi à jeûn. Un troiſième défend de faire boire quelqu'un plus qu'il ne voudroit. Un quatrième porte, que quand les armées ſeront en campagne, il ſera défendu aux ſoldats d'inviter leurs camarades, ou quelque autre perſonne que ce ſoit, à boire, & que celui que l'on trouvera yvre, ſera excommunié, & condamné à boire de l'eau juſqu'à ce qu'il ait reconnu ſa faute. Je rapporte ces Loix, parce qu'elles peuvent nous donner une idée des excès qui en furent l'occaſion, & des divers abus qui ſe commettoient encore dans les Tribunaux, dans les Compagnies, & ſur-tout dans les Armées, quelques ſiécles après que les Francs & les Lombards eurent embraſſé le Chriſtianiſme. CHAP. XVIII.

Je trouve au reſte, que (43) les Scythes & les

nium dicere, nec placitum Comes habeat, niſi jejunus. Capit. Kar. M. & Ludov. L. III. Tit. 38. p. 879. *Ut in hoſte nemo parem ſuum, vel quemlibet alterum hominem, bibere roget. Et quicumque ebrius inventus fuerit, ita excommunicetur, ut in bibendo ſolâ aquâ utatur, quouſque ſe malè feciſſe cognoſcat.* Ibid. Tit. 72. p. 884.

(43) Herodote dit, qu'ils employoient à cet uſage le fruit d'un arbre. Solin & Pomponius Mela prétendent que c'étoit une graine. Selon Maxime de Tyr, c'étoit une herbe odoriférante; & ſelon Plutarque, une herbe aquatique, qui reſſembloit à l'O-

CHAP. XVIII.

les Thraces, qui n'avoient point de vin, uſoient d'une récréation qui reſſembloit aſſez à la fumée du Tabac. Les hommes & les femmes s'aſſeyoient autour d'un grand feu, où l'on jettoit certaines herbes odoriferantes. La vapeur de ces herbes, qu'ils humoient à longs traits, les enyvroit. Mais c'étoit une yvreſſe douce, qui, au lieu de les rendre furieux, leur donnoit de la gayeté, enſorte qu'ils ne faiſoient que rire, chanter & danſer. On peut expliquer par-là le mot de Καπνοβάται, que

l'Origan. *Maſſagetæ dicuntur habere arbores, fructum quendam ferentes, qui conjectus in ignem, quem circumquaque circumſident, odore ſuo eos perinde inebriat, ac vinum Græcos, & eò vehementiùs, quò plus ejus fructús fuerit injectum, donec ad tripudiandum & cantandum inſurgant.* Herodot I. 202. *Vini uſus quibuſdam Thracibus ignotus eſt. Tamen ubi ſuper ignes, quos circumſident, quædam ſemina ingeſta ſunt, ſimilis ebrietati hilaritas ex nidore contingit.* Pomp. Mela. II. 2. p. 43. *Uterque ſexus epulantes, focos ambiunt, herbarum quas habent ſemine ignibus ſuperjecto, cujus nidore perculſi, pro lætitia habent imitari ebrietatem ſenſibus ſauciatis.* Solin. Cap. XV. p. 215. *Apud quoſdam barbarorum, ebrietatem dicunt fieri lenem, & per vaporem, quibuſdam ſuffitum facientibus. Poſteà gaudent, & ſurgunt ridentes, omniaque faciunt quæ benè poti facere ſolent, ſed abſque ulla mutua læſione.* Dio. Chryſoſt. S. XXXII. p. 378. *Eſt & unum quoddam, niſi fallor, Scytharum genus, aquam quidem bibunt, quotieſcunque autem voluptatis cauſá inebriari volunt, pyram ſtruunt maximam, in qua herbas urunt odoriferas. Hanc pyram in orbem circumſident, & implent ſe odore, ut alii potu. Odore inebriati, ſaltant, canunt, tripudiant.* Maxim. Tyr. XI. 139. *Naſcitur in Hebro herba ſimilis Origano, cujus extrema decerpentes Thraces, igni admovent, poſtquàm cereali alimento ſatiati ſunt, & exhalationem aut ſuffitum qui hinc oritur, crebris reſpirationibus haurientes inebriantur, & in profundum ſomnum conjiciuntur.* Plutarch. de Fluv. T. II. p. 1151.

que Poſidonius avoit employé en parlant des Myſiens. Je fais cette remarque, parce que Caſaubon a dit dans ſon Commentaire ſur Strabon, qu'il n'entendoit pas ce mot, & qu'il étoit tenté de lui en ſubſtituer un autre, comme Denis Godefroi l'avoit déja fait. Le ſens du paſſage de Poſidonius, que Strabon nous a conſervé, eſt cependant clair. Il porte (44); *Que quelques Myſiens s'abſtiennent, par un principe de Pieté, de manger de la chair d'aucun animal; qu'ils paſſent leur vie dans l'oiſiveté, & ne ſe nourriſſent que de miel & de fromage. On les appelloit pour cette raiſon des Devots, & des Avaleurs de fumée.* Ces Myſiens étoient une eſpece de Moines, qui ne mangeoient ni chair ni poiſſon, & qui ne bûvoient point de vin. Mais ils uſoient quelquefois de la récréation de s'enyvrer à la fumée, de la manière que je viens de repréſenter. C'eſt ce que déſigne le nom de Καπνοβάται, *Fumi Scanſores.* CHAP. XVIII.

Je parlerai dans le Livre ſuivant de la Religion des peuples Celtes. C'eſt le morceau le plus curieux, mais auſſi le plus inconnu de leur Hiſtoire. Si je ſuis obligé de m'écarter ſur cet article de tout ce que les Modernes en ont écrit, je ne le ferai que ſur de bons garans. J'eſpére de montrer, que les peuples de l'Europe avoient tous la même Reli-

(44) *Poſidonius ait, Myſos pietatis ergo, cùm animatis, tum ea propter pecudibus etiam abſtinere; vitam degere otioſam, melle & caſeo nutritos, ideòque eos vocari religioſos & fumi ſcanſores.* Θεοσεβεῖς καὶ καπνοβάτας. Strabo VII. 296. vide Caſaub. Comment. ad hunc locum.

CHAP. XVIII.

Religion, avant que les Orientaux, & ſurtout les Phéniciens & les Egyptiens, y eûſſent apporté des idées & un culte, qui ne s'établirent pas ſans contradiction.
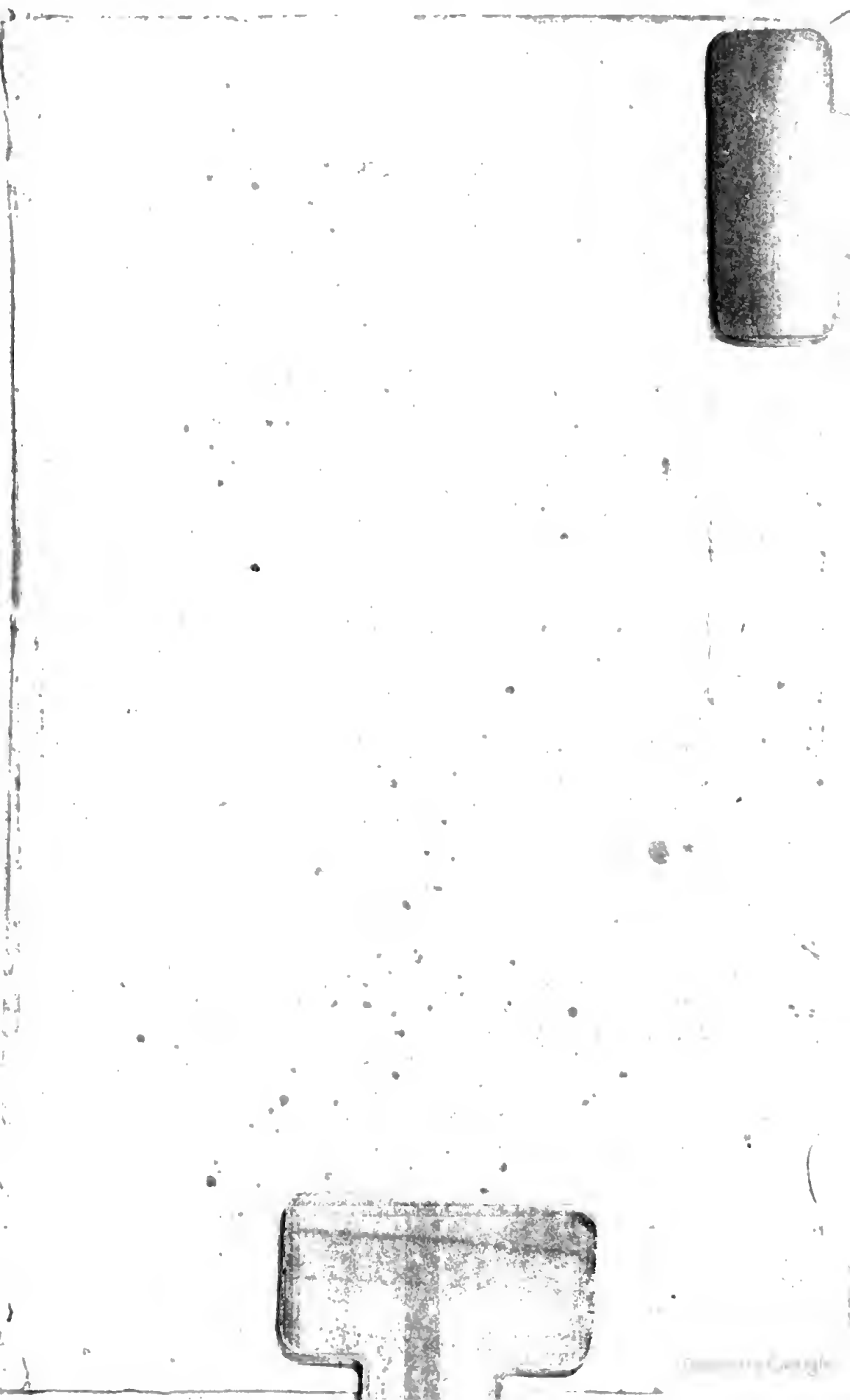
Fin du Second Livre.